This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

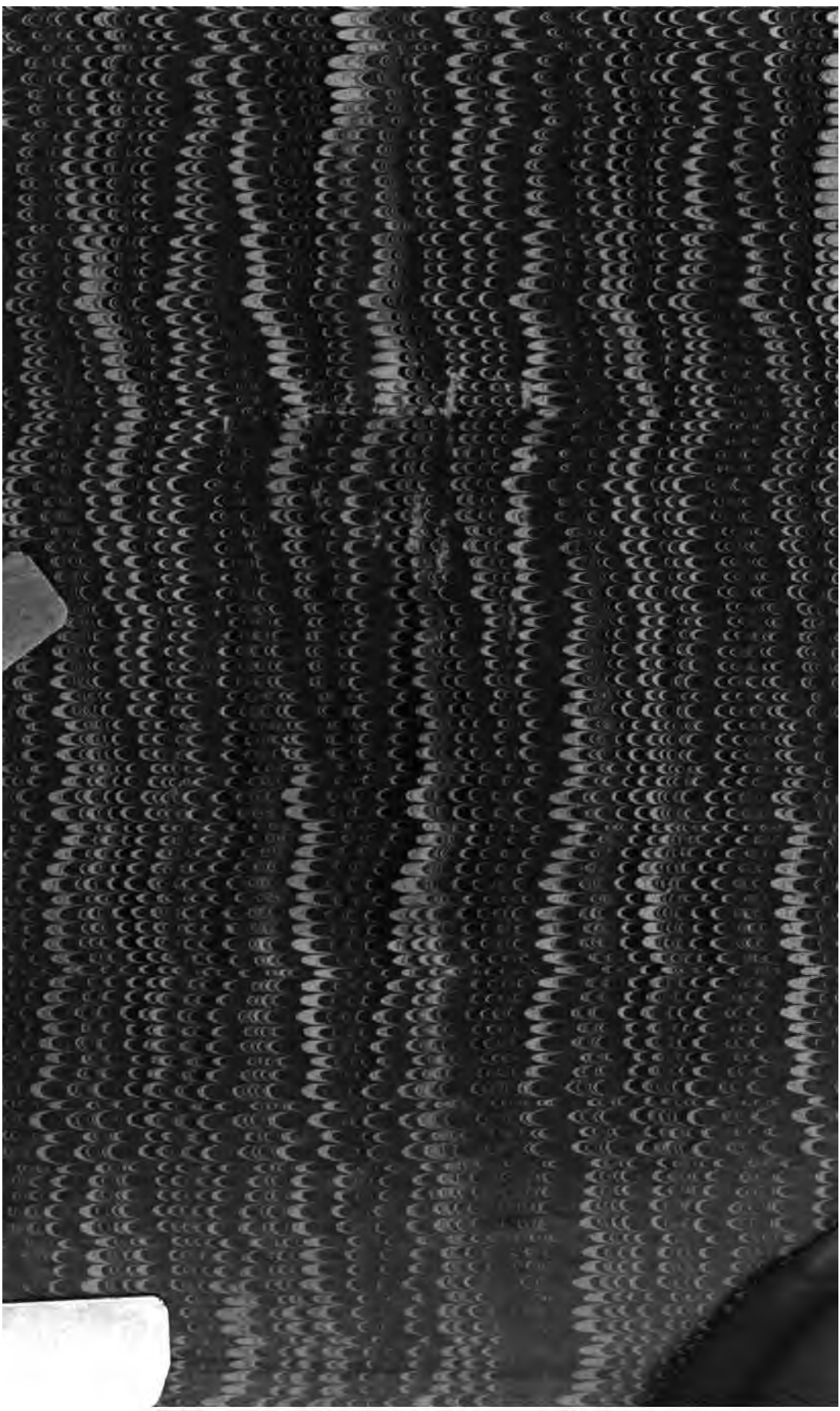

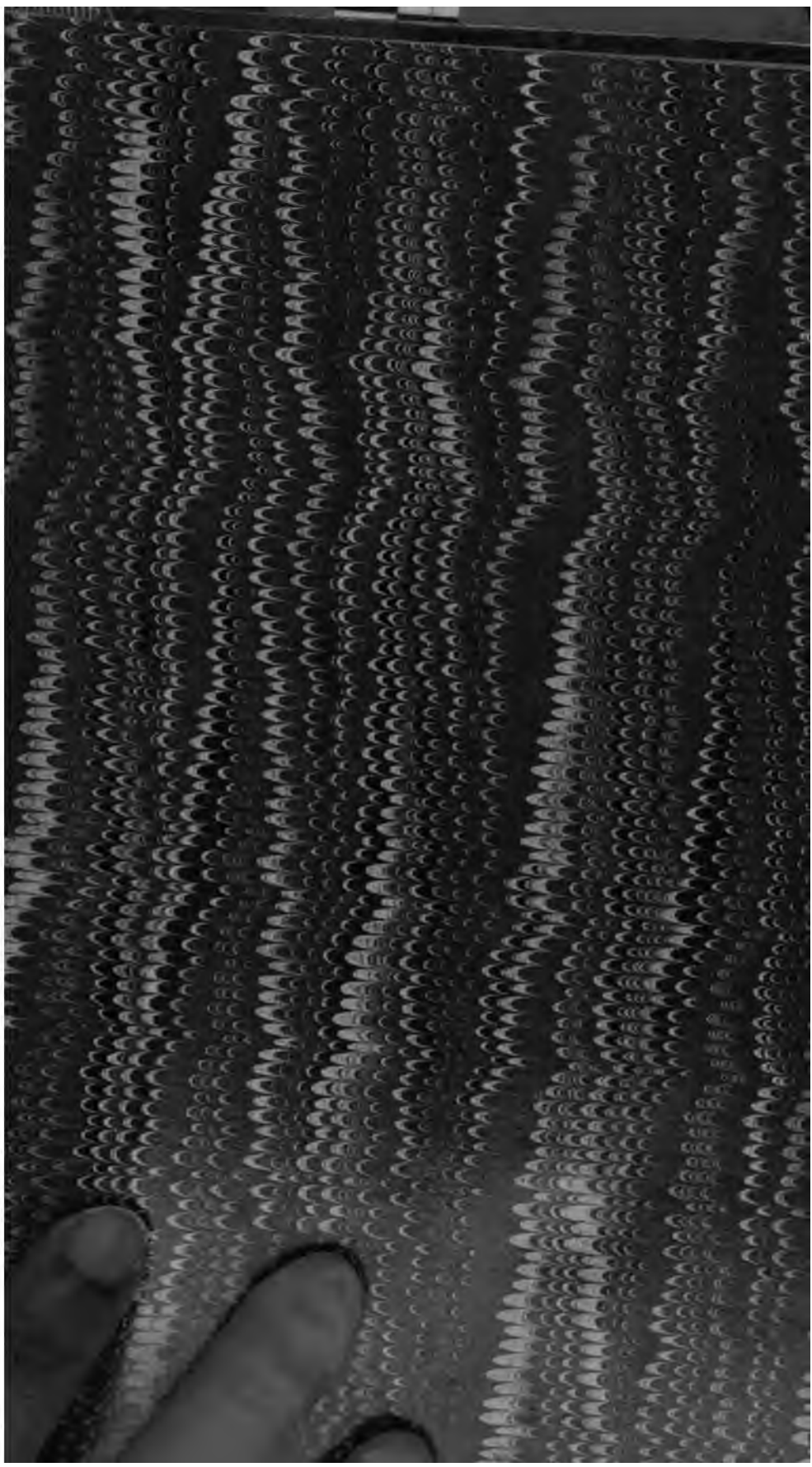

AS
162
.P28

LES REGISTRES

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

TOME PREMIER

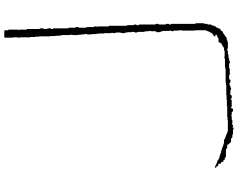

Académie française, Paris.

INSTITUT DE FRANCE

LES REGISTRES

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

1672-1793

TOME PREMIER

1672-1715

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—

1895

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

Académie française, Paris.

INSTITUT DE FRANCE

LES REGISTRES

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

1672-1793

TOME PREMIER

1672-1715

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—

1895

Denison
Magyar - Paris
3-1-38
35574
3v.

PRÉFACE

En 1793, lors de la suppression de l'Académie française, il ne resta dans aucun dépôt public nulle trace de son existence : Les lettres patentes de sa fondation, ses délibérations, les comptes rendus de ses assemblées, tout disparut avec elle.

Après la création de l'Institut, la Compagnie, revenant peu à peu, sinon aux principes mêmes de son établissement, du moins aux formes de son cérémonial, rétablit les discours de réception. La seconde fois qu'on en prononça un, le 5 mars 1805, Morellet, chargé de recevoir Lacretelle aîné, termina sa réponse par une communication aussi intéressante qu'inattendue : Il remit solennellement à la Compagnie huit registres, emportés par lui, non sans danger, en août 1793, et sauvés par ce qu'il appelait un *pieux larcin.*

« Je remets entre vos mains, disait-il, la chaîne qui rattache cette Compagnie à la première Académie française, ou plutôt qui fait de l'une et de l'autre une même Académie. »

Ces Registres, qui s'étendent de 1672 à 1793, ont été souvent consultés pour d'intéressants travaux, mais sont demeurés inédits jusqu'à présent.

Aujourd'hui que le goût des études précises s'est répandu, que le champ s'en est élargi, nous n'hésitons pas à communiquer à

tout le public lettré les documents que Morellet confiait alors à ses collègues, et auxquels le *Centenaire de l'Institut* ajoute cette année, outre leur importance propre, un intérêt de circonstance.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie française,

CAMILLE DOUCET.

Le recueil des *Registres* est complet en trois volumes. Il sera très prochainement suivi d'un *Appendice* contenant :

1° des *Analyses et fragments des Registres perdus* (1652-1672) ;

2° des *Documents officiels.*

Enfin une *Table des noms propres.*

Le temps que demande la rédaction et l'impression de cette table a retardé la publication de l'*Appendice*, qui n'aurait pu être prêt pour paraître avec le reste du Recueil, à la date que la circonstance imposait.

AVERTISSEMENT.

La présente publication a pour objet les documents antérieurs à la révolution que possède l'Académie.

Ces documents sont de deux sortes :

1° *Pièces d'archives.*

2° *Registres.*

Les *Pièces d'archives*, en tête desquelles figure l'original des lettres patentes du mois de janvier 1635, pour la fondation de l'Académie, sont fort peu nombreuses : elles seront réunies dans un *Appendice,* à la fin de ce recueil.

Quant aux *Registres*, ils forment huit volumes in-folio : trois d'entre eux contiennent les *Délibérations de l'Académie;* les cinq autres des *Listes de présence* dressées « pour la distribution des jettons ».

Les *Registres des délibérations* devraient s'étendre du 13 mars 1634, jour où Conrart, nommé secrétaire perpétuel, fut chargé de les tenir, jusqu'au 15 août 1793, date de la dernière réunion de l'ancienne Académie française.

Il est bien loin d'en être ainsi : les trente-huit premières années manquent; les registres que possède la Compagnie ne commencent qu'au 13 juin 1672, immédiatement après la mort du chancelier Seguier, au moment où l'Académie, placée sous la protection du roi, va venir siéger au Louvre.

Cette perte est ancienne, et, suivant toute apparence, à jamais irréparable. En effet, nous lisons dans le procès-verbal de la séance du « lundy 11e May (1676) », où le neveu et légataire de Conrart remit à l'Académie divers papiers qui lui appartenaient : « Mr. de

Mezeray a demandé s'il n'avoit point aussy trouvé des Registres, soit reliez en livres, soit en fueilles volantes, des deliberations et resolutions de l'Académie, tant de celles que feu M^r^. son Oncle avoit recueillies tandis que sa santé luy permettoit de venir à l'Académie, que de celles dont M^r^. de Mezeray luy avoit porté les primitifs (1), car il parroissoit qu'il les avoit par les citations que M^r^. Pelisson en a faites en plusieurs endroits de son *Histoire de l'Académie,* Et d'ailleurs on connoist trop son exactitude pour croire qu'il eust laissé perdre tant de choses si importantes. Sur quoy ledit sieur Conrart a respondu qu'il n'en avoit rien trouvé dans les papiers de feu son Oncle, Et qu'il croyoit que toutes ces pieces estoient demeurées entre les mains de M^r^. Pelisson, auquel elles avoient esté communiquées par l'ordre de la Compagnie, ainsy qu'il le disoit luy mesme dans son histoire. La Compagnie a donc ordonné que l'on s'adresseroit à M^r^. Pelisson, pour en apprendre des nouvelles, et le prier s'il les avoit de les vouloir remettre dans les Archives. M^r^. de Mezeray a esté chargé de faire cette diligence. » Nous ignorons le résultat de cette démarche ; nous trouvons seulement dans la dédicace adressée par d'Olivet, en tête de son *histoire,* « à Messieurs de l'Académie française » : l'affirmation suivante : « Vous savez, Messieurs, quel a été le sort de nos anciens Registres : ils avoient été confiez à M. Pellisson, et lorsqu'il fut mis à la Bastille, ils périrent avec le reste de ses papiers (2). » Cette explication paraît d'ailleurs tout à fait invraisemblable : le dernier emprunt fait par Pélisson aux registres est du 1er juin 1652, il ne doit donc pas avoir eu communication de ceux qui étaient postérieurs à cette date ; en tout cas son emprisonnement a eu lieu en septembre 1661 et rien ne nous aide à comprendre la disparition des comptes rendus des séances qui ont été tenues depuis cette époque jusqu'en 1672.

Il est probable qu'en 1672, au moment où le secrétaire perpétuel de l'Académie commençait à se servir du premier des regis-

(1) On pourrait être tenté de mettre ici *plumitifs,* mais ce serait à tort. Ménage dit à l'article *Plumitif* de son *Dictionnaire étymologique* : « C'est une corruption de *primitif*... Dans le chapitre de l'Église de Paris, on dit encore présentement *primitif.* »

(2) *Histoire de l'Académie,* par M. l'abbé d'Olivet ; 1729, in-4°, 1e ft.

tres qui existent encore actuellement, il n'avait entre les mains que quelques délibérations sur feuilles volantes. Ce qui semble l'indiquer, c'est qu'au troisième feuillet de ce nouveau registre, après le procès verbal de la séance du « 13 de juin 1672 » on trouve sous ce titre : *Recapitulation de quelques choses precedentes raportées sur la fin du precedent Registre,* le compte-rendu de la séance de la « fin du mois de février, » où il est annoncé que le Roi accepte d'être protecteur de l'Académie, et la transcription de l'article de la *Gazette* du « 12 de mars 1672 » qui donne cette nouvelle. On n'aurait point reproduit ces documents à cette place si l'on avait possédé le registre qui aurait dû les contenir. Il est vrai qu'ils sont précédés de cette remarque : « L'honneur que le Roy a fait à l'Académie... est si grand et si advantageux à cette Compagnie... qu'elle ne sçauroit le marquer en trop d'endroits ; » mais ce n'est pas là une raison sérieuse, et l'on n'a sans doute relaté ce fait important en tête du nouveau Registre que de peur qu'il ne se trouvât rapporté nulle part.

Ce qui peut nous consoler, dans une certaine mesure, de la perte des premiers registres, c'est la vivante analyse que Pellisson a faite des plus anciens d'entre eux, d'où il a tiré, comme il nous le dit lui-même, la meilleure et la plus grande partie de son *histoire.*

Quant à ceux qui nous sont parvenus, et que nous publions aujourd'hui pour la première fois, ils forment, par un hasard singulier, un tout parfaitement homogène, et nous font connaître complètement l'histoire officielle de l'Académie, depuis son établissement au Louvre jusqu'à sa suppression.

Les registres des délibérations ne nous donnent pas les noms des académiciens qui y ont assisté, nous les avons transcrits d'après les registres de présence, en ne retranchant que la double indication de date.

Très souvent on ne trouve pour plusieurs séances de suite que la liste de présence, et point de procès-verbal. Cela vient de ce qu'elles ont été consacrées au travail du dictionnaire. Nous le disons non pas seulement en vertu d'une supposition, qui serait d'ailleurs très vraisemblable, mais en nous appuyant sur ce té-

moignage formel de Pellisson : « Ce registre se tenoit autresfois fort exactement jour par jour ; mais aujourd'huy que le travail du Dictionnaire est la seule occupation de l'Académie, on n'en tient point que des Assemblées où il arrive quelque chose d'extraordinaire, et d'important (1). »

Rien de plus irrégulier dans les Registres que ce qui concerne les harangues académiques et les discours de réception. Tantôt ils sont transcrits tout au long à leur date, tantôt ils sont seulement annoncés par leur titre, ou bien par l'indication expresse qu'ils seront insérés à la fin du volume, où, néanmoins, on ne les trouve pas toujours ; souvent enfin, surtout à mesure qu'on avance, il n'en est pas même question. Fallait-il les rechercher partout où ils existent pour les reproduire? C'eût été tripler ou quadrupler, sans utilité réelle, le nombre des volumes de notre publication et en faire disparaître la partie vraiment neuve et inédite, au milieu de ces réimpressions. Nous avons préféré procéder dès le début comme l'Académie plus tard : rejeter les discours en donnant en note des indications précises qui permettent de les retrouver facilement ; néanmoins nous avons toujours conservé ceux qui se rattachent étroitement à l'histoire de la Compagnie, et nous avons extrait des autres et reproduit en note les passages qui pouvaient fournir à cet égard quelques renseignements utiles.

L'orthographe des Registres, écrits au jour le jour par les divers secrétaires perpétuels de l'Académie, a une grande importance pour l'histoire des doctrines successives de l'Académie au sujet de cette grave question grammaticale. Nous avons seulement dû suppléer, fort sobrement d'ailleurs, suivant l'usage des deux siècles qui ont précédé le nôtre, à l'absence presque absolue de ponctuation. Quant à l'accentuation, très peu marquée à cette époque, même dans les imprimés, c'est surtout à l'aide du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 qu'elle a été établie.

Les Discours que nous avons conservés ayant, pour la plupart, été transcrits dans les registres par des copistes, sont loin d'avoir la même importance orthographique que les Délibérations auto-

(1) *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise*, 1653, p. 152.

graphes des Secrétaires. Pour cette classe de documents, nous avons cru devoir, en cas de doute, suivre le *Recueil* de 1698, publié sous la direction de l'Académie par son imprimeur, plutôt que le manuscrit même.

Pour tenir lieu, autant que nous le pouvons, des Registres qui n'existent plus, nous donnerons en tête de l'*Appendice* final, une *Liste chronologique comprenant les extraits et mentions des Registres perdus, fournis par l'Histoire de l'Académie de Pellisson, et les titres des harangues prononcées de* 1640 *à* 1672.

Une table alphabétique des principales matières et de tous les noms propres terminera notre recueil.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des divers endroits où se sont successivement tenues les séances de l'Académie, et qu'à décrire les registres demeurés en sa possession.

LIEUX D'ASSEMBLÉE DE L'ACADÉMIE.

Les statuts de l'Académie, rédigés sous l'influence directe de Richelieu, et signés de lui, semblaient promettre à la Compagnie, dans un avenir assez prochain, une demeure fixe et digne d'elle. En effet l'article 17 est ainsi conçu : « Les assemblées ordinaires se feront tous les lundis aux lieux qui seront jugez les plus commodes par les Directeurs, jusqu'à ce qu'il ayt pleu au Roy d'en donner un. » Cette promesse ne se réalisa pas sous ce règne, bien que Richelieu paraisse ne l'avoir jamais perdue de vue. Pellisson rapporte « qu'ayant projetté depuis long-temps, de faire dans le Marché aux chevaux, proche la porte Sainct Honoré, une grande place qu'il eust appellée *Ducale,* à l'imitation de la *Royale,* qui est à l'autre extremité de la ville, il y vouloit marquer quelque logement commode pour l'Académie (1) » et d'Olivet dans une note extraite du discours de réception de la Mesnardière a donné des détails intéressants sur ce projet qui interrompu par la mort de Richelieu, n'a pas même reçu un commencement d'exécution.

Voici la liste chronologique, tirée principalement de l'histoire

(1) *Relation contenant l'Histoire de l'Académie,* p. 150.

de Pellisson, des divers logis particuliers dans lesquels l'Académie s'assembla successivement :

1629-1634, 22 février. Depuis son origine jusqu'au mariage de Conrart, la Compagnie s'est assemblée chez celui-ci « au coin de la rue Saint-Martin et de la rue des Vieilles-Étuves, en face de l'hôtel de Bruxelles » (1).

Les réunions eurent lieu ensuite chez les membres de l'Académie dont voici les noms :

1634, 13 mars. Desmarests, rue Clocheperce, à l'hôtel Pellevé.

1634, 30 octobre. Chapelain, rue des Cinq-Diamants.

1635, 30 avril. Montmor, rue Sainte-Avoie.

1635, 9 juillet. Chapelain.

1635, 3 décembre. Desmarests.

1635, 24 décembre. Gomberville, proche l'église Saint-Gervais.

1636, 16 juin. Conrart.

1638, 3 mai. Habert de Cerisy, à l'hôtel de Seguier, où cet académicien était logé.

1638, 14 juin. Boisrobert, à l'hôtel Mélusine, dans la rue des Bons-Enfants.

1639, 11 juillet. On établit, pour avancer le travail du Dictionnaire, deux bureaux qui fonctionnaient simultanément le mercredi, l'un chez le chancelier Seguier, l'autre chez Perrot d'Ablancourt et plus tard chez Sirmond.

1642, 19 mai. Deux autres bureaux sont établis, l'un le vendredi chez Bourzeis, l'autre le mercredi chez Conrart.

« Enfin, dit Pellisson (2), en l'année 1643 le 16 Fevrier, aprés la mort du Cardinal de Richelieu, Monsieur le Chancelier fit dire à la Compagnie, qu'il desiroit qu'à l'avenir elle s'assemblast chez luy... Et certes quand je considere les differentes retraittes qu'eut cette Compagnie, durant prés de dix ans, tantost à une extremité de la ville, tantost à l'autre, jusques au temps de ce nouveau Protecteur : Il me semble que je voy cette Isle de Delos des Poëtes errante, et flottante, jusques à la naissance de son Apollon. »

(1) Cette adresse est la reproduction de la suscription d'une lettre à Conrart contenue dans ses *manuscrits* [voyez *Valentin Conrart*, par Bourgoin, 1883, p. 29.]

(2) *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise*, 1653, p. 146.

La vaste propriété, qui devint l'hôtel Seguier, était située rue de Grenelle-Saint-Honoré, elle se composait primitivement de deux maisons qui, vendues en 1573 à Françoise d'Orléans, princesse de Condé, portèrent le nom d'*Hôtel de Condé,* jusqu'en 1601, d'*Hôtel de Soissons* jusqu'en 1605, et d'*Hôtel de Montpensier* jusqu'en 1612, année où elles furent acquises par le duc de Bellegarde, qui remplaça les anciennes constructions par un bâtiment unique dont il confia l'exécution à du Cerceau. « Cette maison, dit Sauval, est faite de briques liées avec des chaînes de pierre, comme la place Royale, la place Dauphine... » (1) En 1633, le chancelier Seguier acheta cet hôtel et l'augmenta d'une double galerie, qui, traversant le jardin, venait aboutir rue du Bouloy. Les séances de l'Académie ne se sont pas toujours tenues dans les mêmes pièces. Pellisson, qui n'entre à ce sujet dans aucun détail, se contente de dire que les assemblées « se font en hiver dans la salle haute, en esté dans la salle basse de l'Hostel Seguier, et sans beaucoup de ceremonie » (2). Nous savons qu'elles ont eu lieu d'abord dans les appartements des gens de lettres logés par le chancelier. Nous en avons signalé, dès 1638, chez Habert de Cerisy; l'abbé Tallemant aîné, reçu le 10 mai 1651, dit dans une de ses lettres : « L'Académie se tenoit alors à l'Hostel Seguier, et l'on s'assembloit dans la chambre de M. de Prieusac, ancien conseiller d'État » (3). Quand la reine Christine voulut assister à une des séances de la Compagnie « le dessein de monseigneur le chancelier, dit Conrart, étoit que l'Académie s'assemblât dans la chambre de M. de Priezac, selon sa coustume; mais parce que le haut du degré pour y entrer est un peu obscur et malaisé, il jugea qu'il valoit mieux que cette séance se tînt en son appartement. Ce qui fut plus convenable pour Sa Majesté et plus glorieux pour l'Académie » (4). Patru, racontant à d'Ablancourt cette visite de Christine, lui décrit ainsi l'endroit où elle se passa : « Tu sçais la grande salle qui est à main gauche de l'escalier : en entrant au bout de cette salle, il y en a une autre, qui est grande encore;

(1) *Antiquités de Paris*, t. II, p. 196.
(2) *Relation contenant l'Histoire de l'Académie*, p. 151.
(3) ASSELINEAU, *Recueil des Factums de Furetière*, t. II, p. 348.
(4) *Mémoires*, 11 mars 1658, p. 184-5, t. 48 de la collection Petitot.

mais non pas tant que la première. Ce fut là qu'on la reçut (1). » Dans ses *Mémoires*, Conrart indique à la même occasion l'emploi habituel de ces deux pièces. Il nous dit que le Chancelier conduisit la Reine « dans son antichambre, au bout de la salle du Conseil (des finances) ». Vers 1660 l'hôtel Seguier prit le nom d'*Hôtel des Fermes,* qu'il conserva encore longtemps après la révolution. « Aujourd'hui, dit en 1854 Paulin Paris dans une note de son édition de Tallemant des Réaux (t. I, p. 317), il n'y a même plus rien de l'hôtel des Fermes. Tout vient d'être abattu, tout remplacé par des constructions fort irrégulières. » La plus grande partie de ces constructions est occupée par l'imprimerie et la librairie Paul Dupont.

Lorsqu'en 1672, après la mort du Chancelier Seguier, l'Académie fut installée au Louvre, ainsi qu'on le verra au commencement des *Registres*, on l'établit dans les deux salles du rez-de-chaussée qui portent aujourd'hui, dans le musée de sculpture moderne, les noms de Puget et des Coustou. « M. Dumetz, garde des meubles de la couronne, eut ordre, dit Perrault (2), de meubler cet appartement, ce qu'il fit avec une propreté et même une magnificence qui marquoient l'amour qu'il a pour les belles-lettres et ceux qui en font profession. » La salle la plus vaste servait pour les séances publiques. La plus petite, qui étoit à la suite de la première, était employée au travail du dictionnaire. Une vue de la première salle figure en tête de la seconde édition des *harangues prononcées par MM. de l'Académie Françoise...* Paris, Coignard, 1714, 3 vol in-12. Cette planche a pour titre : *Reception d'un Académicien.* Elle a été reproduite dans *Paris à travers les âges* (t. II, p. 47, fig. 36), mais la première désignation y est remplacée par celle-ci : *Salle des séances de l'Académie françoise au Louvre*, 1673. Cette date ne peut convenir à la planche en question, car les Académiciens y sont représentés assis sur les fauteuils uniformes qui ne furent établis par ordre du Roi qu'en décembre 1713 à l'élection de la Monnoye.

L'aspect de la salle, le cérémonial des réceptions ont été décrits

(1) PATRU, *Œuvres diverses,* 4e édit. 1732, 4°, t. II, p. 510.
(2) *Mémoires,* 1759, in-12, liv. III, p. 134.

assez souvent, avec des différences qui peuvent tenir à certains changements dans les habitudes; aussi, au lieu de réunir ici ces relations, nous aimons mieux les placer à leur date, où elles se trouvent plus rigoureusement exactes (1).

L'établissement de l'Académie au Louvre donna lieu à une médaille que d'Olivet a mentionnée. Il l'a fait graver en tête de son *Histoire* et elle a été reproduite dans l'édition de M. Livet. (Voyez t. II, p. 19, note 1.)

DESCRIPTION DES REGISTRES.

Comme nous l'avons dit plus haut (p. 1) les *Registres* forment deux séries :

1° DÉLIBÉRATIONS DE L'ACADÉMIE.

2° LISTES DE PRÉSENCE.

1° DÉLIBÉRATIONS DE L'ACADÉMIE. 3 vol. fol.

TOME I. 4 feuillets blancs et 384 pages.

Charles Perrault, qui, dans ses *Mémoires* (p. 136), raconte l'installation de l'Académie au Louvre, dit que Colbert « voulant bien entrer dans les plus petits détails, fit donner un registre couvert de maroquin, où le secrétaire écrivoit toutes les délibérations de la Compagnie. » Ce registre, le plus ancien de ceux qui sont actuellement conservés dans les Archives de l'Académie, est relié en maroquin rouge, avec les armes de France sur les plats, et doré sur tranches. Il s'étend de « 1672. 13 de Juin Lundy. » jusqu'au « mardy 1 de Juillet (1681) ». Les pages 1-301 contiennent les *délibérations*. Les pages 6 à 9 entre la délibération du « 13 de juin 1672 » et celle du « lundy 20 juin » sont remplies par une *Recapitulation de quelques choses precedentes rapportees sur la fin du precedent Registre*. Les p. 302-318 sont demeurées blanches. Ensuite vient p. 319, un *Eloge funèbre de... Pierre Seguier...* par

(1) Voyez par exemple, au 15 juin 1697, la description du P. Léonard, et au 16 may 1743, le récit fait par le Duc de Luynes de la réception de son frère.

Monsieur l'Abbé de la Chambre. Les pages 346-360 sont blanches. On trouve p. 361, un « *Discours prononcé dans l'Académie françoise le lundy 23e jour de Decembre,* 1676, par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune, pour servir de reponse à celuy du R. P. Lucas Jésuite, qui soutenoit que les Monumens publics doivent avoir des Inscriptions Latines, » et page 373, une *Harangue de Monsieur l'Abbé Colbert.*

TOME II, 3 feuillets blancs et 544 pages.

Ce registre, doré sur tranche, est grossièrement recouvert d'une basane unie violette qui paraît avoir remplacé la reliure primitive. Il commence « le Samedi 31 juillet 1683, » et se termine par la séance « Du Jeudi 9 7bre. (1745) ». Il y a par conséquent une lacune de deux années entre la fin du registre précédent et le commencement de celui-ci.

TOME III, 1 feuillet de titre et 434 pages.

Ce volume, relié en veau marbre, porte le titre suivant : *Registre de l'Académie françoise à commencer au* 1er *octob.* 1745. Il s'étend du « samedi 2 octobre 1745 » au « 1er juillet 1793 ». On lit en haut du feuillet de garde : *La Boule rouge nomme le Directeur.* On trouve à la page 228 : « *Récit fait à la seconde classe de l'Institut de la manière dont les titres et les Registres de l'Académie française ont été conservés dans la Révolution par Mr. l'abbé Morellet, pour être replacés dans la Bibliothèque de l'Institut.* Lu dans l'assemblée publique du 15 ventôse de l'an XIII, à la réception de Mr. Lacretelle. » Les pages 231-434 sont demeurées blanches.

2° LISTES DE PRÉSENCE, 5 vol. fol.

TOME I, 3 feuillets blancs, 1 feuillet de titre et 94 pages.

Ce volume, relié en parchemin, a pour titre : « *Registre de l'Académie françoise Pour la distribution des Jettons.* Commencé le 2e Jour de Janvier 1673. » La dernière date qu'il renferme est « Ce lundy 29 aoust. (1678). »

Tome II, 587 pages.

Ce volume, relié en maroquin rouge, porte en titre au dos : « *Registre des sceances de l'Academie.* 1700 et 1701 » et, sur les « plats, la devise : *A l'immortalité* ». Il commence : « Le Samedi 14 Aoust 1700 » et, contrairement à la mention portée au dos du volume, la dernière séance est : « Du lundi 29 d'octobre (1708). » Il y a donc une distance de vingt-deux ans entre la dernière date du précédent registre et la première de celui-ci. On trouve au commencement du volume quelques indications sommaires des matières mises en délibération.

Tome III, 589 pages.

Ce volume, relié en maroquin rouge, a la même apparence que le précédent. Il porte au dos : « *Registre de l'Academ. Françoise* 1708 1709 etc. » et sur les plats la devise : « *A l'immortalité.* » Les premiers feuillets ont été arrachés, mais ils étaient probablement blancs, car la date « Du mardi 30 octobre 1708 » par laquelle ce volume commence ne laisse place à aucune lacune entre le registre précédent et celui-ci. La dernière mention est : « Du samedi trent'unieme Janv. 1739. »

Tome IV, 389 pages.

Ce registre, relié en parchemin vert, porte au dos : *Feuilles de Présences de* 1739 *à* 1757 *exclusivement.* La première date est « Du Mardi troisieme Fevrier mil sept cens trente neuf », la dernière : « Du vendredi 31. x^bre^ (1756). »

Tome V, 452 pages.

Ce volume, relié en parchemin vert, a pour titre : *Registre des Presences à l'Academie françoise depuis l'année* 1757. Il s'étend : « Du mardi 4 janvier 1757 » au « 5 aoust lundi (1793). »

LES REGISTRES

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

1672 — 1793.

RECAPITULATION DE QUELQUES CHOSES PRECEDENTES RAPORTÉES SUR LA FIN DU PRECEDENT REGISTRE (1).

L'honneur que le Roy a fait à l'Académie de s'en vouloir declarer Protecteur, et de luy accorder en suite un lieu dans son auguste Palais, pour y faire ses assemblées (2), est si grand et si advantageux à cete Compagnie qu'elle ne sçauroit le marquer en trop d'endroits, ny en avoir trop de reconnoissance. Elle a donc trouvé à propos qu'il en fust mis icy une recapitulation sommaire, contenant les causes et les moyens qui l'ont elevée au comble d'un si grand bonheur.

Sur la fin du mois de Fevrier, la Compagnie procedant selon ses formes ordinaires à l'election de nouveaux officiers, le sort luy donna heureusement Mons. de Harlay, Archevesque de Paris, pour Directeur, et M. Perrault, controlleur des bastiments, pour chancelier. Elle eut une grande consolation, qu'en un temps de dueil et de tristesse, et qui paroissoit assez difficile pour elle aprés la perte qu'elle venoit de faire de Monseigneur Seguier

(1) Cette *Recapitulation*, rétablie ici à son rang chronologique, figure après la séance du 13 de Juin 1612 à la p. 6 du premier registre de délibérations décrit dans l'*Avertissement*, p. 9. — Pour ce qui concerne les registres précédents voyez *l'Avertissement*, p. 1.

(2) Sur l'établissement de l'Académie au Louvre, voyez l'*Avertissement*, p. 8.

chancelier de France, son Protecteur (1), le scrutin luy eust donné deux officiers, qui pouvoient la servir tres utilement, et luy donner des conseils salutaires dans son besoin. Il fut jugé à propos de faire sçavoir cete election à l'un et à l'autre. M. Charpentier et M. L'abbé Furetier (2) furent chargez d'en donner advis à M. l'Archevesque et de luy en faire compliment, l'assurant que la Compagnie sçachant ses grandes et necessaires occupations ne desiroit de son temps et de ses soings que ce qu'il luy en voudroit donner, et luy insinuant que Monseigneur Seguier lorsqu'il estoit desja chancelier avoit bien voulu accepter la charge de Directeur que le scrutin luy avoit donnée. Il receut les Deputez de la maniere la plus civile et la plus agreable qu'on se puisse imaginer, et tesmoigna beaucoup de joye de ce que le sort l'avoit choisy pour le mettre à la teste d'une si Illustre compagnie, mais il fit entendre qu'il estoit bien fasché que ses fonctions Archiepiscopales ne luy laisseroient que peu de loisir pour y venir presider.

Or dix ou douze jours aprés la mort de Monseigneur Seguier, lorsque la Compagnie eut essuyé ses premieres larmes, quelques particuliers jetterent les yeux sur certaine personne de haute condition et de tres rare merite qu'ils croyoient que la Compagnie pouvoit elire pour son Protecteur (3). La chose ne fut pourtant point mise en deliberation, et demeura entre quatre ou cinq particuliers, tant parce que la mort de Monseigneur Seguier estoit trop fraische, et qu'il estoit de la bienseance de laisser refroidir ses cendres, avant que de songer à luy donner un successeur, que parce qu'il venoit à la Compagnie certains advis, par de bons canaux et de bonne part, qu'il ne faloit rien precipiter.

Cependant quelques uns de la Compagnie, et avant tous M. de Mezeray, se laisserent entendre à leurs amis que l'occasion estoit tres favorable de mettre la Compagnie dans un grand esclat, en moyennant (4), s'il estoit possible, que le Roy luy fist l'honneur de vouloir estre son Protecteur. Ce qui ne semblant pas impossible à plusieurs, M. de Mezeray, ayant communiqué ce dessein à M. Charpentier, alla du mesme pas trouver M. Rose,

(1) Pierre Seguier mourut le 28 janvier 1672, à sept heures du soir, en l'hôtel de la Chancelerie, à Saint-Germain en Laye.

(2) Nous conservons rigoureusement aux noms propres la physionomie qu'ils ont dans les *Registres*. On lit presque partout, comme ici, *Furetier*. Peut-être cette orthographe ne s'écartait-elle pas autant que nous serions portés à le supposer, de la prononciation d'alors. Ce qui semblerait l'indiquer c'est que le nom de Molière est écrit *Molier*, dans les privilèges de ses premières pièces.

(3) Il s'agit probablement de Colbert, qui, lorsque le Roi accepta le titre de Protecteur, reçut celui de vice-protecteur.

(4) « MOYENNER. v. a. Procurer quelque chose par son entremise. *Moyenner un accommodement.* » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

secretaire du Cabinet, qui avoit tousjours tesmoigné une grande estime et une affection tres particulière pour la Compagnie (1), et luy communiqua cete pensée. M. Rose l'approuva et la loüa, et l'encouragea d'y perseverer, luy découvrant les inconvénients qu'il faloit eviter pour la faire reussir. M. de Mezeray, en ayant donc communiqué à plusieurs de la Compagnie, et la chose s'estant respandue, tout le corps arresta que l'on en prendroit advis de M. l'Archevesque, Directeur, et de M. Colbert, et que, s'ils jugoient la chose faisable, on les prieroit d'y employer leurs soings et leur prudence. L'un et l'autre receurent cete priere avec beaucoup de joye, et M. l'Archevesque sceut si bien prendre l'occasion favorable, que le Roy declara qu'il vouloit bien faire l'honneur à l'Académie Françoise d'en estre le Protecteur. Une si heureuse nouvelle ayant este rapportée à la Compagnie par M. l'Archevesque, elle ordonna qu'elle se transporteroit en corps à Versailles pour en faire ses tres humbles remerciements à S. M. et le jour pour cela fut pris au Mardy [12] de mars et la chose accomplie, suivant l'article qui en a esté mis dans la Gazette. Le voicy :

(1) Rose, reçu Académicien le 12 décembre 1675, fait ainsi allusion, dans son discours, aux principaux motifs qui avaient déterminé son élection. « La bonté avec laquelle il plaît au Roy de me souffrir auprès de luy, et peut-être le genereux souvenir qui vous reste de quelque témoignage superflu de ma bonne volonté, ont eu beaucoup plus de part que ma propre considération, au précieux don que vous me faites. » (*Recueil* de 1698, p. 273). En note, il précise le fait et en donne la date : « J'eus le bonheur d'estre employé par l'Académie auprès du Roy en l'an 1667 afin qu'il plût à sa Majesté de l'admettre à luy rendre ses respects en corps, comme les autres Compagnies Souveraines au retour de ses Campagnes, et dans les occasions solemnelles ; ce qui luy fut accordé. » Les choses paraissent s'être passées un peu moins officiellement que Rose ne le dit ici ; voici le récit qu'en fait Perrault dans ses *Mémoires* : « Le Roy jouoit à la paulme à Versailles, et après avoir fini sa partie, se faisoit frotter au milieu de ses officiers et de ses courtisans, lorsque M. Rose qui le vit en bonne humeur et disposé à entendre raillerie lui dit ces paroles : « Sire, on ne peut pas disconvenir que Votre Majesté ne soit un très-grand prince, très-bon, très-puissant, et très-sage, et que toutes choses ne soient très-bien réglées dans son royaume. Cependant j'y vois régner un désordre horrible dont je ne puis m'empêcher d'avertir Votre Majesté. Quel est donc, Rose, dit le Roi, cet horrible désordre ? C'est, Sire, reprit M. Rose, que je vois des Conseillers, des Présidens et autres gens de longues robes, dont la véritable profession n'est pas de haranguer, mais bien de rendre justice au tiers et au quart, venir vous faire des harangues sur vos conquêtes, pendant qu'on laisse en repos là-dessus, ceux qui font une profession particulière de l'éloquence. Le bon ordre ne voudroit-il pas que chacun fît son métier, et que MM. de l'Académie Françoise chargés par leur institution de cultiver le précieux don de la parole, vinssent nous rendre leurs devoirs en ces jours de cérémonie où Votre-Majesté veut bien écouter les applaudissements et les cantiques de joie de ses peuples sur les heureux succès qu'il plaît à Dieu de donner à ses armes ? Je trouve, Rose, dit le Roi, que vous avez raison : il faut faire cesser un si grand désordre, et qu'a l'avenir l'Académie Françoise vienne me haranguer comme le Parlement et les autres compagnies supérieures. Avertissez-en l'Académie, et je donnerai ordre qu'elle soit reçue comme elle le mérite. »

« M..., qui étoit alors directeur, suivi de toute l'Académie en corps, alla haranguer le Roi à Saint-Germain à la suite du Parlement et de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides. Elle fut reçue comme ces Compagnies. Le grand-maître des cérémonies alla la prendre dans la salle des Ambassadeurs, où elle s'étoit assemblée, et la mena jusqu'à la chambre du Roi, où le secrétaire d'État de la maison du Roi se trouva et la présenta à Sa Majesté qui l'attendoit. La harangue plut extrêmement et le Roi témoigna de la joie de l'avoir appelée à cette cérémonie. L'Académie a continué depuis à s'acquitter de ce devoir dans toutes les rencontres qui s'en sont présentées. »

D'Olivet, qui raconte les mêmes faits plus brièvement, ajoute que « L'Académie jouit pour

De Versailles le 12 *de mars* 1672 (1).

Le Roy ayant bien voulu faire l'honneur à l'Académie Françoise de s'en declarer le Protecteur, elle vint icy en corps, le 12 de ce mois, pour luy en faire ses tres humbles remerciements. Le Sieur de Saintot, maistre des ceremonies, l'introduisit dans la chambre du Roy, et l'Archevesque de Paris, Directeur de cete celebre Compagnie, porta la parole avec la grace et l'éloquence que l'on admire dans tous ses discours. S. M. fit une responce tres favorable, et qui marquoit, en des termes dignes d'un si sage et si Auguste Monarque, le desir qu'il a de faire fleurir de plus en plus les belles lettres, en honorant cete Compagnie de sa Royale et singulière protection. Au sortir de là le Marquis de Dangeau, qui est l'un des quarante qui la composent, la convia à disner et la traita somptueusement dans son hostel. CONRART.

1672. 13 de Juin Lundy. Mr de Harlay, Archevesque de Paris, Directeur, et Mr Perrault Chancelier.

Ce jour la Compagnie a rendu les derniers devoirs à feu Monseigneur

la première fois de cette prérogative, après la conquête de la Franche-Comté, en 1668 ». — Voyez un très curieux portrait de Rose dans les *Mémoires de Saint-Simon*, à l'année 1701, date de sa mort.

(1) Cet article figure dans le n° 36 de *la Gazette* de l'année 1672, à la p. 287, sous la rubrique du 18 mars, date de l'envoi de la nouvelle, et non du 12, date de la visite, Conrart, en le transcrivant, y a introduit quelques modifications, qui n'en changent point le sens. La plus considérable est l'addition après ces mots : *de faire fleurir les belles lettres*, du membre de phrase suivant : *en honorant cete Compagnie de sa Royale et singulière protection*. — D'Olivet donne d'intéressants détails sur cette visite de l'Académie, au Roi : « J'ai appris de M. Huet, qui étoit alors Sous-précepteur de M. le Dauphin, que la Compagnie étant allée remercier le Roi de ce qu'il daignoit s'en déclarer le Protecteur, sa Majesté souhaita que M. le Dauphin fût témoin de ce qui se passeroit dans une occasion si honorable aux Lettres. Que M. de Harlay, chargé de parler au nom de tous, mit dans un grand jour l'utilité de cet établissement, qui avoit produit, en moins de quarante ans, plus d'écrivains célèbres en tous genres, que la France jusqu'alors n'en avoit eus depuis le commencement de la Monarchie; qu'ensuite, par divers traits de notre Histoire, il avoit représenté quels honneurs les gens de Lettres avoient toujours reçus des plus grands Princes, d'un Charlemagne, d'un saint Loüis, qui ne les croyoient pas d'un moindre ornement dans un État, que ceux qui le défendent ou l'agrandissent par les armes. Qu'après ce discours, le Roi paroissant en quelque façon ému, donna de très grandes marques d'estime à la Compagnie; se fit nommer l'un après l'autre tous ceux des Académiciens dont le visage ne lui étoit pas connu, et dit en particulier à M. Colbert, qui étoit là dans son rang de simple Académicien : « Vous me ferez savoir ce qu'il faudra que je fasse pour ces Messieurs » (*Histoire de l'Académie*, 1729, p. 14). Colbert écrivit au Roi : « l'Académie françoise, qui a supplié Votre Majesté de la recevoir en sa protection particulière demande où elle s'assemblera à l'avenir. Il n'y a que le Louvre ou la Bibliothèque de Votre Majesté. Le Louvre est plus digne et plus embarrassant; la Bibliothèque seroit moins digne, jusqu'à ce qu'elle fust attachée au Louvre et plus commode. » Le Roi répondit : « Il faut assembler l'Académie au Louvre. Cela me paroit mieux, quoique un peu incommode. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 496.) La Compagnie remercia officiellement son Directeur de l'importante démarche qu'il avoit faite, par un *Compliment fait en* 1672, *par monsieur Charpentier, au nom de l'Académie, à monseigneur l'Archevêque de Paris, après que le Roy s'en fut déclaré Protecteur*. (*Recueil* de 1698, p. 202.)

Pierre Seguier, en son vivant chancelier et Garde des Sceaux de France et Protecteur de l'Académie Françoise, par un service solennel qu'elle a fait celebrer dans l'Eglise des R. Peres Carmes Billetes (1), où se sont trouvez plusieurs parents du defunct et grand nombre de gents de Lettres, lesquels elle y avoit fait convier. M. de Chaumont, Evesque de Daqs, y a officié pontificalement, et M. L'abbé de la Chambre y a fait l'oraison funebre.

Eloge funebre de Haut et puissant Seigneur Messire Pierre Seguier Chancelier de France et Protecteur de l'Accadémie Françoise prononcé à ses obseques faites au nom de cette Compagnie le lundy 13 *Juin* 1672 *en l'Eglise des Billettes.*

Par M. l'abbé de la Chambre (2).

Corona dignitatis senectus quæ in viis Justitiæ reperietur (Proverb. 16, 30).

« La vieillesse est une couronne d'honneur et de gloire quand elle se trouve dans les voyes de la justice. » Ces paroles sont tirées des Proverbes de Salomon.

« J'entreprens aujourd'huy, Messieurs, puisque vous me l'ordonnez, l'Eloge funebre de Messire Pierre Seguier, Chevalier, Chancelier de France, Commandeur des Ordres du Roy, et Protecteur de vostre Compagnie, et bien que l'accablement de douleur, où me réduit la perte la plus sensible qui m'arrivera de ma vie me pût legitimement dispenser d'un si triste devoir ; quand ma propre foiblesse, et la concurrence de tant d'excellens Orateurs employez à l'envy pour ce sujet (3), ne m'en destourneroient pas encore davantage, le désir neantmoins de donner des marques publiques de ma

(1) « On dit les *Carmes du grand Couvent*; les *Carmes mitigez*, qu'on nomme à Paris *Billettes*, et les *Carmes Déchaussés*, qui ont été reformez des autres. » FURETIÈRE, *Dictionnaire*, 1680.), — L'Église des Billettes dont les bâtiments existent encore dans la rue qui porte ce nom a été transformée en Temple protestant.

(2) Cet *Éloge*, rejeté à la fin du manuscrit original, a été imprimé sous le titre d'*Oraison funèbre... prononcé... par M. l'Abbé de la Chambre, Curé de S. Barthélemy*, à la p. 170 du *Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie Françoise dans leurs receptions, et en d'autres occasions differentes, depuis l'establissement de l'Académie, jusqu'à present.* A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur ordinaire du Roy, et de l'Académie Françoise, ruë S.-Jacques, à la Bible d'or. MDCLXXXXVIII. Avec privilege de Sa Majesté (4° de 8 feuillets et 764 pages), auquel nous renverrons d'ordinaire. Aux p. 190-202 : *Éloge funèbre de Messire Pierre Seguier... prononcé dans l'hostel Seguier, devant Messieurs de l'Académie Françoise. Par Monsieur l'abbé Tallemant le jeune.* Cet éloge, antérieur à celui de l'abbé de la Chambre, n'a pas été transcrit dans le registre.

(3) M. René Kerviler, dans : *Le chancelier Seguier, second protecteur de l'Académie française.* Paris, Didier, 1874, in-8°, p. 400, note 1, énumère, outre les Eloges indiqués dans la note précédente, trois autres oraisons funèbres : 1° par Charles Laisné, prestre de l'Oratoire ; 2° par Jules Mascaron, prestre de l'Oratoire, enfin par Armand de Béthune, évesque du Puy, cette dernière prononcée aux États de Languedoc. Il mentionne en outre un panégyrique latin de le Chapelier, licencié en théologie.

gratitude, et tout ensemble, de mon obeïssance, etoufe pour un temps mes soupirs et mes plaintes ; l'obligation et la facilité qu'il y a de parler d'une vertu aussi rare, et aussi consommée, me font monter avec assurance dans cette chaire. Je me persuade, que si l'amour d'inclination m'a esclairé autrefois dans le Panegirique d'un grand Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, saint Charles Boromée, l'amour de reconnoissance m'animera encore dans celuy d'un grand Chancelier de France, l'appuy de la Religion, l'exemplaire d'une piëté solide et chrestienne le modele vivant et animé de la justice, l'ange tutelaire de l'Estat, en un mot la merveille de nos jours, et le desespoir des siecles à venir. Oüy, Messieurs, je le declare hautement, c'est à la simple lueur des flammes d'amour et de zele, que je nouris dans mon ame pour mon genereux bienfacteur (1), à qui je suis redoutable de tout ce que je possede dans la vie de la grace, pour ne point parler des obligations temporelles dans la chaire de l'eternité, que j'ay trouvé un texte aussi propre et aussi particulier, que celuy que j'applique à cet excellent Homme. Ayant esté l'organe et l'interprete de deux grands Roys pendant sa vie, dont l'un a merité d'estre surnommé le Juste et l'autre passe pour la Justice mesme, n'estoit-il pas bien digne, après avoir esté employé dans les augustes fonctions de la Royauté, d'avoir Salomon pour le Heraut et le depositaire de sa gloire aprés sa mort. La pouvoit-il jamais mieux marquer, que dans ce cercle de lumiere, dont nous le couronnons aujourd'huy? *Corona dignitatis senectus quæ in viis Justiæ reperietur.* Les diamans et les pierres precieuses de la Couronne Ducale icy exposée, jettent moins de feu, que ces paroles toutes brillantes et toutes lumineuse de Salomon. Sa pourpre, quelque vive et eclatante qu'elle fût, le couvre moins de splendeur et de gloire, que cet habillement de Justice, et ce diademe d'immortalité formé de la propre main du Roy des Roys. Ne renferme-t-il pas tout d'une tissure, et son grand age, et l'ardeur infatigable qu'il a conservée, jusqu'au dernier soupir pour la Justice pouvant dire dans un autre sens que saint Paul *Reposita est mihi corona Justiæ* : C'est à moy qu'apartient la couronne deuë à ceux qui ont vieilly dans l'exercice de la Justice. Attachons-nous donc, Messieurs, à ce texte, et sans faire icy l'Orateur, ni le Panegiriste, mais plutost l'Historien, et le temoin fidele de la glorieuse vie de Monseigneur le Chancelier, suivant bien moins les sentimens de mon esprit, que de mon cœur, parcourons les trois voyes, où, pour mieux dire les trois sacrez tribunaux palais ou empires de Justice où il a presidé si longtemps

(1) « BIENFACTEUR, ou BIENFAICTEUR. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

avec l'admiration de toute la France, et l'étonnement de toute l'Europe. Considerons-le dans le Parlement de Paris, comme President au Mortier (1), à la Cour comme Garde des Seaux, au Conseil, comme Chancelier et le premier Officier de la Couronne, trois lieux qui retentiront à jamais de l'illustre Nom des Seguiers. Là nous l'envisagerons comme l'œil du Prince, toujours veillant au repos des miserables, perçant tous les voiles de la chicane, et les replis les plus cachez de l'imposture et du mensonge. Plus haut il paroistra comme la main du Prince toujours ouverte, toujours preste à donner, versant sans cesse avec abondance ses bienfaits et ses graces, principalement sur les gens de Lettres. Dans le sommet des honneurs nous l'admirerons comme la bouche du Prince prononçant à tous momens des Oracles de Verité, de Prudence, et de Justice, avec autant de gravité que d'Eloquence, lançant des foudres et des éclairs contre les vices, et les perturbateurs du repos public. En un mot nous verrons dans chacun de ces trois Empires avec quelle pieté, quelle prudence, et quelle justice il s'y est comporté : ce qu'il y a operé pour la Religion, pour l'Estat et pour son propre salut, sous les deux plus florissans Regnes de la Monarchie ; et par dessus tout cela, comme ses illustres emplois ont esté couronnés d'une heureuse vieillesse, et d'une aussi glorieuse mort. Ne laissons (2) donc point de nous escrier en sa faveur : *Corona dignitatis senectus quæ in viis Justitiæ reperietur.* Ce seront là, Messieurs, les trois trophées que je consacre aujourdhuy par reconnoissance, par inclination, et par devoir à ce grand Protecteur, et tout ensemble, souverain Arbitre des Loix, des Arts, des Sciences et des Vertus.

Saint Jean Chrysostome fait une remarque digne de la Sublimité de son Esprit, expliquant l'endroit de la Genese, où il est dit de Noë : *Hæ sunt generationes Noë : Noë vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis.* Voicy, s'écrie ce Pere, qui fut dans ses premieres années l'ornement du Barreau, une maniere de genealogie bien courte, bien nouvelle, et bien extraordinaire. Il sembloit que l'Escriture allast faire un dénombrement des Ancestres de ce Patriarche, qu'elle dût foüiller dans le tombeau de ses Peres pour nous apprendre qui ils estoient, et quel rang ils avoient tenu dans le monde, suivant la methode ordinaire de ceux qui dressent des genealogies : mais au lieu de tous ces tiltres ambitieux dont l'Ecriture ne fait aucune mention, elle se contente simplement de nous marquer que

(1) « *Presidents au Mortier.* » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694, au mot *Mortier.*) « *Presidents à Mortier.* » (Même ouvrage, au mot *President.*)

(2) « Ne nous lassons, » dans l'imprimé.

Noë estoit un homme juste, legal (1) et accomply, voulant sans doute nous insinuër par cette conduite mysterieuse, que la pratique de la justice estoit la plus ancienne Noblesse de l'homme, et son principal ornement; cette vertu faisant la race des Ames nobles, comme la succession des Ancestres fait la race des Hommes illustres. Vous jugez bien, Messieurs, qu'il ne me sera pas mal aisé de verifier cette genealogie dans la personne de Messire Pierre Seguier, non seulement parce qu'il a esté Juste et Juge dés sa premiere entrée dans le monde; mais encore parce que tous ses illustres Ancestres l'ont aussi esté depuis deux cens ans qu'ils remplissent les premiers charges de la Robe : l'exercice de la Justice ayant esté une vertu hereditaire dans la famille des Seguiers. C'est elle qui a donné à la France des Seneschaux de Quercy, des Presidens de Tholose, des Prevosts et des Lieutenans Civils de Paris, des Advocats Generaux, des Maistres des Requestes, des Doyens de la Grande Chambre et des Presidens au Mortier. De sorte que quand je me represente que cette Justice, apres avoir coulé comme une source feconde, et s'estre répanduë depuis deux siécles dans les veines de tant differens Magistrats, comme par autant de Canaux d'honneur et de gloire, s'est enfin venuë terminer, et s'est ramassée et reünie toute entiere dans la personne de Monseigneur le Chancelier, grossie encore du noble sang des Tuderts (2), il me semble voir ces grands fleuves, qui apres avoir traversé diverses contrées, arrosé les campagnes, enrichi les Provinces et rejoüy les Nations entieres, vont enfin se jetter et laisser la gloire de leur course dans la mer. Nous pouvons encore appeller ainsi la capacité, cet amas, cette vaste étenduë de connoissances divines et humaines, qu'apporta Messire Pierre Seguier dans la charge de Conseiller au Parlement, qu'il exerça en premier lieu, n'ayant pas voulu prendre le sacerdoce du Droit et se presenter dans le sanctuaire de la Justice, pour parler en terme de Jurisconsultes, sans estre paré de ses plus precieux ornemens; car il faut avoüer apres un des plus grands critiques du siécle passé, c'est Scaliger le pere, que la Science du Droit quelque excellente que l'ayent renduë les François, qui ont esté sans contredit les plus grands Jurisconsultes de l'Europe, comme l'a remarqué le Cardinal du Perron, est neantmoins tres imparfaite, et l'avorton, pour ainsi dire, de la Sagesse, dont elle se vante d'estre la fille, sans le secours et la jonction des autres sciences. *Profecto vera Philosophiæ divina soboles*

(1) « LEGAL... Loyal, fidelle, plein de probité, et droiture. *C'est un homme extrémement legal.* (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

(2) Jean Seguier, père du Chancelier, avait épousé Marie Tudert, fille de Claude Tudert, d'une ancienne famille du Poitou, seigneur de la Bournillière, conseiller au Parlement, et de Nicole Hennequin. Claude Tudert était lui-même fils d'un autre Claude Tudert, conseiller au parlement de Paris, puis président en la troisième chambre des enquêtes.

absque orbe illo scientiarum abortiva est. Messire Pierre Seguier fortement persuadé de cette verité, ne se contenta pas d'étudier son Code et son Digeste, il s'appliqua soigneusement aux belles Lettres, il penetra dans les parties les plus curieuses de la Philosophie et de la Theologie, il puisa bien avant dans toutes les sources sacrées et profanes ; et quoy qu'on pust dire de luy ce qu'on a dit autrefois d'un Ancien qu'il n'avoit point besoin de travail, à cause de la beauté de son esprit, ni de la beauté de son esprit, veu l'assiduité de son travail, ayant esté un des plus rares et des plus merveilleux genies pour les sciences et pour les affaires que la France ait jamais produit, il joignit neantmoins parfaitement ces deux choses comme s'il eût eu quelque pressentiment secret des grands et importans emplois où il estoit destiné par la Providence. Il creusa des fondements aussi profonds que solides de sçavoir, d'érudition et de doctrine, pour soutenir mieux un jour la pesanteur de l'élevation de l'édifice, dont il devoit estre le principal appuy. Mais il ne songeoit pas tant à polir et à enrichir son esprit, qu'il ne pensât encore davantage à perfectionner son ame, à la fortifier et à l'affermir toûjours de plus en plus dans la pratique des vertus. De la charge de Conseiller, il passa dans celle de Maistre des Requestes, et fut depuis Intendant de plusieurs Provinces, employé en quantité de commissions importantes et admiré universellement sous le nom de M. Dautry (1). Il laissa dans tous ces lieux des traces d'honneur, d'integrité, et de suffisance (2), qui luy frayerent insensiblement le chemin à de plus grandes dignitez. Je ne sçaurois taire icy avec combien d'adresse et de prudence, il se demesla de l'Intendance de Guyenne ; c'estoit un poste tres delicat, à cause des differens interests du Roy, du Gouverneur, du Parlement, et du peuple, qu'il y avoit à menager, le duc d'Espernon, et le Parlement estant presque toûjours opposez l'un à l'autre. Il ne laissa pas de se concilier d'abord tous les esprits, de restablir la paix et la tranquilité dans cette Province pour lors si agitée. Le Duc D'Espernon luy-mesme, avec toute sa hauteur et sa fierté ordinaire, ne put s'empescher de luy donner sa confiance et son estime, quelque pressans et rigoureux ordres de la Cour que luy portast nostre Intendant, quelque necessité qu'il luy imposast de s'y soûmestre. L'Historien de la vie de cet illustre Favori nous apprend, que son maistre concut dés lors une haute opinion de la capacité et du merite de Monsieur Dautry, qu'il en fit un jugement aussi avantageux, qu'on en pouvoit faire d'un homme de sa condition, augurant qu'il parviendroit à tout ce qu'il y avoit de plus émi-

(1) Jean Seguier, père du Chancelier, était seigneur d'Autry.

(2) « SUFFISANCE... Capacité, aptitude pour quelque employ... *C'est un homme d'une grande suffisance.* » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

nent dans la Robe. Il eut du plaisir de voir dans la suite des temps, ses prédictions glorieusement accomplies; et on a remarqué qu'estant prés d'expirer, il rendit un tesmoignage fort autentique, en faveur de Monseigneur Le Chancelier, se souvenant (1) encore avec beaucoup de ressentiment (2) des bons offices qu'il luy avoit autrefois rendus, par le temperament qu'il avoit sceu apporter aux affaires fascheuses, que son esprit peu souple et peu endurant ne luy avoit que trop suscitées.

Au retour de ses Intendances, Messire Antoine Seguier son oncle, second President au Parlement de Paris, luy resigna sa charge, aprés avoir obtenu des Lettres pour en continuer l'exercice pendant quatre ans, nonobstant sa demission. Ce fut alors que cet auguste Senat fit paroistre combien il avoit d'estime et de consideration pour la famille des Seguiers, puisqu'il ordonna dans la verification des Lettres, qu'on remercieroit Messire Antoine Seguier d'avoir choisy un si digne successeur; qu'on le prieroit de venir prendre sa seance ordinaire (3), et que le terme accordé par le Roy estant expiré, la Compagnie deputeroit vers Sa Majesté, pour la suplier de luy vouloir continuer la mesme grace : tesmoignant par là autant de joye de la possession du neveu, que de crainte de la perte de l'oncle. Pendant neuf années entieres que Messire Pierre Seguier exerça cette charge si considerable, et qui doit, pour dire cecy en passant, son plus bel éclat a un de ses ayeuls (4) qui sceut maintenir par la force de son eloquence les Presidens au Mortier dans la possession où ils estoient de preceder les premiers Presidens des autres Parlemens, qu'on leur contestoit : ce fut, dis-je, sur ce sacré Tribunal, qu'il parut comme l'œil du Prince, toûjours ouvert, toujours veillant au repos des miserables, entierement fermé à l'interest, à l'ambition, à l'avarice, et à toutes les circonstances (5) politiques et humaines qui fascinent les yeux des plus clairvoyans. Tous ses regards, toutes ses veues alloient directement à la verité, à la justice, sans jamais en pouvoir (6) estre detourné ni diverti. Il tenoit la balance droite entre ses mains; nulle faveur, nulle amitié, nulle haine, nulle esperance, ne la pouvoit faire pencher plus d'un costé que d'autre. Ce n'est pas qu'il fût trop severe, mais il n'estoit pas trop indulgent. Il avoit trouvé ce temperament si rare et si dificile entre la

(1) « Se ressouvenant », dans l'imprimé.

(2) « Le souvenir qu'on garde des bienfaits, ou des injures. *Je vous ay tant d'obligations, que je ne scaurois jamais vous en tesmoigner assez mon ressentiment.* » (*Dictionnaire de l'Académie.* 1694.)

(3) « A son ordinaire » dans l'imprimé.

(4) « Ayeux », dans l'imprimé.

(5) « Considerations », dans l'imprimé.

(6) « Sans qu'il en pût jamais », dans l'imprimé.

trop grande rigueur qui rebute, et qui desepere, et la trop grande facilité qui perd, qui corrompt, et qui relâche. *Difficillimam illam societatem gravitatis cum humanitate.* Il sçavoit se faire craindre sans se faire haïr, et il mesloit si bien la gravité de son maintien, et l'autorité de sa charge, avec la douceur naturelle de son esprit, et avec la facilité de son abord, qu'il se rendit la terreur des meschans, l'asyle, l'appuy, et la consolation des justes. Il ne faisoit pas moins l'estonnement des Jurisconsultes. Ceux qui avoient vieilli dans le Barreau, ne pouvoient se lasser d'admirer comment il demesloit les procés les plus embarrassez, comment il penetroit dans les questions ou ils voyoient à peine, avec un discernement nompareil de l'incertitude du Droit, de l'ambiguité des Loix, et des collusions de la chicane. D'où pensez-vous, Messieurs, que luy venoient tant de clartez et tant de lumieres, sinon du Pere de la Sagesse, et du distributeur des graces? C'est, Messieurs, qu'il s'estoit formé dans la Magistrature sur l'idée d'un bon Juge, que Dieu donna luy-mesme à Moyse dans l'Exode : car il lisoit soigneusement l'Ecriture Sainte et les Peres; on l'a connu, et il s'en est bien trouvé à la mort. C'est là qu'il avoit appris, que representant la personne de Dieu, dont il occupoit la place, (d'où vient que dans la Langue Sainte, les moindres Juges sont appelez des Dieux) il y avoit un Tribunal superieur au sien, où ses Arrests seroient reveus, son ministere examiné, et ses justices jugées. C'est là qu'il avoit appris que Dieu, qui s'appelle le Seigneur des Seigneurs et le Roy des Roys, avoit bien voulu ajoûter à des titres si glorieux, cet autre qui ne luy est pas moins honorable, de Juge des veuves, et de Protecteur des orphelins. Il entroit donc dans leurs interests, il appuyoit leurs pretentions, il faisoit sa cause de la leur, bien loin d'avoir pour les miserables ces rebuts, ces chagrins, et ces amertumes que nous connoissons. Toutes les fois qu'il avoit quelque cause d'importance à juger, ces paroles terribles de Saint Jean Chrysostome luy revenoient sans cesse dans l'esprit, et plût à Dieu qu'elles fussent gravées en lettres d'or dans tous les lieux ou l'on rend la Justice, et qu'elles pussent faire d'aussi vives impressions dans l'esprit des Juges, qu'elles en avoient fait dans le cœur de ce grand Homme. Ceux qui oppriment les personnes foibles, qui les condamnent injustement, doivent trembler, parce que s'ils ont de leur costé le credit, la puissance, les richesses, la faveur des hommes, ces personnes opprimées ont pour eux (1) des armes bien plus fortes, qui sont les

(1) « *Personne*... aprés qu'on l'a fait feminin, on ne laisse pas de luy donner quelquefois le genre masculin, et mesmes plus elegamment que le feminin. Par exemple, M. de Malherbe dit, *J'ay*

pleurs, les gemissemens, et les injustices mesme qu'ils soufrent, et qui attirent sur eux les graces du Ciel. Les gemissemens de ces personnes accablées sont des armes qui renversent les maisons, qui en ruïnent les fondemens, qui detruisent les Nations toutes entieres, parce que Dieu considere la sainte disposition de leur cœur lorsqu'en soufrant les plus grands maux ils se contentent de gemir, sans prononcer aucune parole d'indignation ni d'impatience. Oüy, dit ce Pere, qui nous a conduit d'abord dans le premier Palais de la Justice, et avec qui nous en allons sortir, la force des personnes opprimées consiste dans leur oppression mesme ; ce n'est ni la bonne vie, ni la vertu, mais la seule soufrance des maux, qui excite Dieu à la vengeance des injustices ; l'affliction est la plus forte défense dont on puisse se couvrir, c'est ce qui attire le secours du Ciel sur les personnes opprimées. Voilà, Messieurs, comment notre illustre President se garantit des écueils de l'injustice. Voilà l'Etoile polaire qu'il consulta sur cette mer orageuse, si decriée par le naufrage des Pilotes les plus experimentés : car nous pouvons dire de nostre temps ce que S. Cyprien, grand Senateur, grand Evesque, et grand Martyr, disoit autrefois du Barreau, et du Senat de Carthage, qui n'estoient pas exempts, non plus que ceux d'aujourd'huy, de corruption, et d'injustice : *Inter leges ipsas delinquitur, inter jura peccatur, innocentia nec illic ubi defenditur, reservatur.* L'innocence n'est pas à couvert dans son azile et dans son fort, les crimes la poursuivent et l'attaquent en foule, jusques dans les Tribunaux des Juges, et l'on ne craint pas de violer les Loix, en la presence et dans le Palais mesme du Legislateur. Voilà aussi ce qui redouble la gloire et le merite de l'incomparable desfunt que nous regretons, de s'estre acquis la reputation du Juge le plus accomply qui fût alors, à travers du torrent impetueux de la mauvaise coutume. Voilà ce qui luy attira les benedictions des peuples, les loüanges et les graces de son Monarque, grand Zelateur de la Justice. Voilà comment il merita de passer du Palais à la Cour, de la charge de President au Mortier à celle de Garde des Sceaux, où il va vous paroistre comme la main du Prince, toujours ouverte, toujours preste à donner, versant sans cesse avec abondance ses bienfaits et ses graces.

S'il y a quelque charge dans l'Estat dont la main de Justice, qui sert comme d'investiture à nos Rois à la ceremonie de leur Sacre aussi bien que le sceptre et la couronne, peut estre le simbole et le hieroglyphi-

eu cette consolation en mes ennuis, qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me tesmoigner le desplaisir qu'ils en ont eu ». (VAUGELAS, *Remarques*, 1647, p. 9.)

que, (1) c'est sans contredit celle de Garde des Sceaux, puisque la principale fonction de celuy qui en est le dépositaire est de mettre la derniere main à toutes les Lettres Patentes du Prince ; qu'il est, pour ainsi dire, le Dispensateur, le Juge, et l'Examinateur de ses bienfaits, le Ministre de ses bontés, le Canal par où doivent necessairement couler toutes les Graces. Mais s'il y avoit personne au monde qui meritast d'estre honoré de cette charge et à qui on deust plustost confier cette main de Justice, c'estoit assurement Messire Pierre Seguier ; dans l'humeur genereuse et bienfaisante, dont Dieu l'avoit naturellement doüé, ses mains pures et nettes du bien d'autruy, estant une source inepuisable de liberalitez. La maniere glorieuse dont il fut appellé a un employ aussi important est pour luy un grand Éloge. Il est certain que la France, qui est appellée par un saint Pape la mere des Heros, n'en porta jamais tant à la fois et ne fut jamais plus féconde que de son temps, où il se rencontra une multitude infinie d'excellens hommes d'Estat, de Guerre, et de Robe, consommés dans les affaires, qui ne manquoient pas de qualitez propres pour estre élevez à une si haute dignité. Cependant Loüis XIII, de triomphante memoire, aprés avoir jetté les yeux sur tout ce qu'il y avoit d'éminent dans son Royaume, s'adressa (2) au President Seguier comme au plus digne, esperant de trouver dans sa personne une fidelité à toute épreuve, un serviteur qui se feroit une Religion de son devoir, qui fonderoit sa grandeur sur son obeïssance, et n'estimeroit rien de bas ni de petit, où il verroit la moindre marque des volontez de son Maistre. Il considera d'ailleurs qu'ayant passé par tous les degrez de la Robe, il avoit tiré de cette diversité d'emplois, et s'estoit comme imprimé par son experience et par son application toutes les formes d'une parfaite Magistrature ; ce qui le rendroit plus propre à répandre l'ordre et l'harmonie sur tous les membres de l'Estat. La voix publique, qui ne se trompe gueres au jugement qu'elle rend des hommes, ajouta son sufrage à celuy du Prince ; et, si nous en croyons un Historien moderne, jamais choix ne fut plus generalement aprouvé, jamais Magistrat n'apporta tant de reputation acquise et n'entra avec plus d'éloge dans une charge. C'est tout dire, qu'on vit Louis le Juste, retiré dans son cabinet, s'humilier devant la Majesté divine, et luy rendre grâce de luy avoir inspiré de faire une élection si fort au gré de tous ses sujets, et à la descharge de sa conscience. Le grand Cardinal de Richelieu fut l'instrument dont Dieu se servit

(1) « HIEROGLYPHIQUE. adj. On s'en sert.... tres-souvent dans le substantif, et alors il signifie la mesme chose qu'hieroglyphe. » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

(2) « S'arrêta », dans l'imprimé.

pour disposer le cœur du Prince en sa faveur, et il déclara publiquement que le bon sens du Roy, le bien de l'Estat, et le mérite du sujet avoient conclu l'affaire sans que le President Seguier eût fait la moindre démarche et aucune avance pour la faire réüssir à son avantage. Il avoit trop de modestie et de retenuë pour s'ingerer de luy mesme dans la poursuite des honneurs. On sçait que bien loin d'y pretendre il s'estoit banny (1) du monde pour vivre uniquement à Jesus-Christ dans la solitude; et ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher de plus prés, peuvent dire qu'on n'a jamais veu tout à la fois tant de sçavoir et d'humilité, des qualitez si sublimes, et tout ensemble si rabaissées, tant d'esprit et de lumieres, et si peu de presomption de ses forces, un sentiment si bas et si ravalé de soy-mesme, rien de plus eslevé et de moins esbloüy de sa hauteur, qui est la marque la plus certaine d'un grand genie, la pierre de touche à quoy on connoit (2) les esprits du premier ordre : Jusque là que quand on prenoit la liberté d'élever son rare merite, bien loin de se glorifier des justes et legitimes loüanges qu'on luy donnoit, il imposoit aussitôt silence, et fermoit la bouche à ses plus familiers, leur disant qu'on ne le connoissoit pas bien, qu'il y avoit une infinité de personnes dans Paris, et dans les Provinces qui valoient mille fois mieux que luy, mais qui faute de rencontrer des occasions favorables de se faire connoistre, et de se produire dans le monde, demeuroient cachez, obscurs, et inconnus, citant même à ce propos ce beau passage de Pline, qui a eu autrefois la mesme pensée : *O quantum eruditorum aut modestia ipsorum, aut quies operit, aut subtrahit fumæ.* Dans cette veuë il prenoit à tasche de s'informer, dans les frequens voïages qu'il estoit obligé de faire de temps en temps à la suite du Roy, presque dans toutes les parties de la France, des gens doctes qui y excelloient le plus dans leur profession, et qui promettoient davantage. Il les faisoit connoistre au Prince, leur procuroit des emplois et des dignitez conformes à leurs talens, et se chargeoit du soin de leur fortune. J'en appelle à témoin les Bosquets, les Sevins, les Marca, les Haberts, les Priesacs et les la Fosse, et tant d'autres lumieres les plus éclatantes de nos jours, qui seroient peut-être demeurées ensevelies dans les tenebres de l'oubly, ou dans l'obscurité des Provinces, s'il n'avoit eu le soin de les en tirer, et de les produire aux yeux de la Cour. Il connoissoit trop bien l'excellence des fruits qui naissent sous une main ouverte et liberale, pour la tenir tant soit peu fermée. Il n'ignoroit pas

(1) « S'étoit voulu bannir », dans l'imprimé.
(2) « Reconnoit », dans l'imprimé.

ce qu'a dit il y a long-temps un Saint Evesque, qu'il est (1) des productions des Arts et des Sciences, des fruits de l'Etude et de la Sagesse, comme de ces plantes, qui ne viennent jamais mieux que sous l'aspect d'un ciel doux et benin, et lorsqu'elles sont regardées favorablement du Soleil et des Astres ; faute de ces heureuses influences, quelque main habile et industrieuse qui les cultive et les arrose de ses sueurs, quelque avantagées qu'elles soient des presens de la nature, elles séchent presque aussitôt qu'elles naissent, et arrivent rarement à terme ; aussi les Sciences meurent, les Sçavants languissent, les Ecrivains deviennent steriles, s'ils ne sont excitez et animez des liberalitez des Princes et des Magistrats. Mais qui sçait mieux que vous, Messieurs, la passion extrême que le grand Seguier a euë pour les gens de Lettres, qu'il a favorisez en toutes sortes d'occasions, de son credit et de ses bienfaits? Car pourquoy êtes-vous ici assemblez? Qui vous porte à regreter cet excellent Homme et à celebrer ses funerailles avec tant de pompe et d'appareil, sinon les obligations immortelles, dont vous vous reconnoissez redevables à sa memoire? L'important est (2) qu'il n'a pas honoré vostre Compagnie de sa Protection et de sa presence, durant son loisir, et lorsque le malheur des temps l'a esloigné des affaires, mais au milieu mesme de sa faveur, et de ses plus grandes occupations, suivant le tesmoignage public qu'en a rendu en ces propres termes votre inimitable Historien. (3) Avoüez donc, Messieurs, que si vous avez porté l'Eloquence Françoise à un si haut point de splendeur, de perfection, et de gloire, qu'elle ne cedera plus desormais à celle qui a fait tant d'honneur à Rome et à Athènes ; si vous avez mérité d'avoir aujourd'huy pour Directeur de vos Assemblées, celuy que la France a jugé digne de presider à ses Conseils, nostre grand Archevesque, aussi recommandable par les charmes de son bien dire, que par l'éclat de ses dignitez ; si pour comble de bonheur, et contre toutes vos esperances, il vous a sceu ménager l'auguste protection du Monarque, qui sembloit n'estre reservée que pour les Sceptres et les Couronnes ; avouez, dis-je, Messieurs, que c'est que l'illustre Seguier a tenu soigneusement la main dans (4) les premiers commencemens à l'établissement de l'Académie, qu'il l'a receuë dans sa maison, et l'a adoptée, pour ainsi dire, dans sa famille, qu'il a paru jaloux et passionné de sa grandeur, qu'il n'a laissé

(1) « Qu'il en est » dans l'imprimé.
(2) « L'importance est », dans l'imprimé.
(3) « Ce qui est de plus remarquable, c'est qu'il a honoré cette Compagnie de sa presence, non pas durant son loisir et lorsqu'il a esté éloigné des affaires ; comme beaucoup d'autres, qui font de l'étude des belles lettres leur pis aller ; mais au milieu mesme de sa faveur, et de ses plus grandes occupations. » (PELLISSON, *Relation contenant l'histoire de l'Académie*, p. 154.)
(4) « Dés », dans l'imprimé.

passer aucune occasion de la faire éclater dans le monde : en un mot, qu'il l'a toujours regardée comme le plus bel ouvrage du fameux Cardinal de Richelieu, vostre premier Protecteur. Les Sçavans (1) n'estoient pas les seuls à qui il donnoit à pleines mains; les pauvres et les Religieux ont ressenty abondamment des effets de sa charité et de sa magnificence. Les marques en sont assez publiques sans que je m'y areste davantage, non plus qu'à ses aumônes secretes, faites sous-main, ou pour mieux dire, dans la distribution desquelles la main gauche, comme parle l'Ecriture, ne doit pas sçavoir ce que fait la droite. Il avoit herité cette vertu de ses Peres, et sa modestie luy faisoit attribuer tout son bonheur aux prodigieuses et immenses charitez de son Oncle. Mais j'oserois avancer que ce sont les siennes propres, qui aprés sa grande capacité, et le besoin qu'on a eu de son administration et de ses services, l'ont conservé si long-temps dans un employ, qui auparavant luy passoit presque toujours de main en main, et où l'on voyoit chaque année de nouveaux titulaires. Il s'y est maintenu prés de quarante ans, parmy les orages et les tempestes, qui auroient mille et mille fois arraché le gouvernail des mains d'un pilote moins habile et moins experimenté. Que si la necessité des temps l'a contraint deux fois de ceder (car je croirois trahir sa gloire que de cacher ses disgraces) il semble que Dieu n'ait permis son éloignement, que pour faire admirer davantage la solidité de sa vertu, semblable à ces astres qui ne brillent jamais plus que dans l'épaisseur d'une nuit obscure. Une foible lumiere se fut bientost esteinte estant exposée à tant de vents. Il a verifié dans sa retraite ce que Salomon a dit immediatement aprés les paroles que j'ay prises pour texte, où il me semble, par un heureux rencontre, faire tout d'un temps son éloge et son apologie, que l'homme patient vaut mieux que le courageux, et celuy qui commande à son esprit que celuy qui force les villes. Il fit avouer à tout le monde que sa vertu pouvoit encore estre comparée à ces arbres, qui conservent la fraischeur et la beauté de leurs fleurs et de leurs feüilles au milieu des orages de la mer. Ce seroit là sans doute un des plus nobles traits et des plus hardis qu'on pourroit ajoûter à cette partie de mon tableau, puisqu'au sentiment d'un grand Politique, le dernier effort de la prudence est de se conserver dans les bourasques de la Cour; ce qui est aussi difficile qu'à un Pilote d'empescher son vaisseau ou de s'abismer ou de se briser contre des écueils dans le fort de la tourmente. *Quod si gubernator præcipua laude fertur, qui navem ex hieme marique scopuloso servat; cur non singularis*

(1) « Les doctes et les sçavans », dans l'imprimé.

ejus existimetur prudentia, qui ex tot tantisque civilibus procellis ad incolumitatem pervenit? Mais je brûle, Messieurs, et vous aussi, du desir de le contempler dans le sommet des honneurs, comme Chancelier de France; de l'admirer comme la bouche du Prince, qui prononce à tous momens des Oracles de verité, de prudence, et de justice, avec autant de gravité que d'Eloquence, et c'est aussi par où je vais fermer sa Couronne.

Le plus estimé des Latins en matiere de Panegyriques faisant l'Eloge d'un fameux Consul Romain, qui mourut également chargé d'années, d'emplois, d'honneurs, de gloire et de merite, en un mot, le vray portrait de Monseigneur le Chancelier, a remarqué comme un avantage bien signalé, que pour comble du rare bonheur qui l'accompagna jusqu'au tombeau, il merita d'estre loüé à ses funerailles par le Consul et l'Historien Corneille Tacite, le plus éloquent homme de son siécle. *Nam supremus felicitati ejus cumulus accessit laudator eloquentissimus* (1). Ce bonheur, Messieurs, n'a pas manqué à Monseigneur le Chancelier non seulement parce qu'il a esté loüé si dignement à ses obseques par deux des plus Eloquens Prelats de France (2), mais encore parce qu'il a merité dés son vivant d'avoir pour Panegyriste un des plus celebres Orateurs qu'ait jamais produit le Barreau (3), auquel, on peut justement appliquer ce que Pline le Jeune a dit dans l'endroit que je viens de citer, qu'il estoit plein des honneurs mesmes qu'il avoit refusez : *Plenus honoribus illis etiam quos recusavit.* Comme ses actions (4) sont entre les mains de tout le monde et passent pour autant de chefdœuvres (5) de l'Art, et qu'elles sont d'ailleurs suffizamment remplies des Eloges de la dignité de Chancelier, je ne m'estendray pas davantage sur l'excellence de cette charge, que j'ay fait sur le merite de ses Ancestres, qu'il a encore dépeint avec des couleurs si vives, de crainte qu'on ne m'accuse de bastir sur les fondemens d'autruy, et de chercher à embellir mon sujet d'ornemens empruntez, en ayant abondance de naturelz si propres, et si magnifiques. Outre qu'à dire le vray, Messire Pierre Seguier a plus fait d'honneur à sa charge qu'il n'en

(1) Pline le Jeune, à propos de la mort de Verginius Rufus. *Lettres*, II, 1.

(2) Il s'agit évidemment ici d'Armand de Béthune, évêque du Puy et probablement de l'abbé Tallemant le jeune, bien que celui-ci, n'étant que prieur, n'ait pas eu régulièrement droit au titre de prélat. (Voyez ci-dessus p. 17, note 3).

(3) Ce célèbre orateur qui fit le panégyrique de Seguier, de son vivant, est Claude Bazin, seigneur de Bezons, conseiller d'État ordinaire et précédemment avocat général au grand-conseil, qui, reçu académicien le 3 février 1643, à la place de Seguier, lorsque celui-ci fut nommé protecteur, fit l'éloge de son illustre prédécesseur. Boileau, qui le remplaça, en parle comme d'un « magistrat non moins sage qu'éclairé, vigilant, laborieux ».

(4) Action, se dit... d'un discours public, comme est un Sermon, une Harangue, un Plaidoyer. *Ce prédicateur, cet Advocat a fait une belle action.* (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

(5) « Chef-d'œuvres » dans l'imprimé.

a receu : il n'en faut point d'autre témoignage que celuy là mesme qu'en a rendu Louis le Juste dans ses Lettres de Provision, où ce grand Monarque ne feint point de declarer aprés plusieurs Eloges extraordinaires de son Chancelier, qu'il l'avoit jugé digne de tout autre plus grand Employ, quoyqu'il passe neantmoins pour le plus haut faiste et le dernier sommet des grandeurs.

Longe qui maximus eminet inter
Principis officia, atque tota civilia honores;

Ainsi qu'en parle si noblement le tres renommé Chancelier de l'Hospital dans sa belle Epistre au Chancelier Olivier son predecesseur. Car s'il y a eu dans cette charge une foule de personnes illustres par leur naissance, par leurs prelatures, par leur pourpre et par leur saintеté mesme, il y en a aussi eu grand nombre de bien recommendables par leur sçavoir et par leur litterature, témoin celuy dont j'ai rapporté exprés les vers, qui a égalé les Anciens dans ses Poësies Latines, et qu'on a comparé au fameux Thomas Morus, grand Chancelier d'Angleterre, au zele de la veritable Religion prés. C'est cela mesme qui rehausse infiniment la gloire de celuy qui nous assemble aujourdhuy, d'avoir surpassé tous ces grands Hommes en suffisance, en capacité, et en merite. Il est constant qu'il n'y en a jamais eu, qui ait esté si longtemps dans l'exercice, et dont l'exercice ait esté honoré de tant de fonctions si glorieuses, si éclatantes, et si extraordinaires.

La premiere qui se presente dans l'ordre des temps, et dont il n'y a aucun exemple dans l'Histoire, est la commission qu'il eut d'aller avec la Justice armée, pour esteindre un feu devorant de rebellion, qui pouvant croistre dans la suite, menaçoit toute une vaste Province d'un embrasement universel (1). Le remede le plus prompt qu'on jugea d'y apporter pour esteindre jusques aux moindres étincelles de cét incendie, fut d'y envoyer Monseigneur le Chancelier, avec un pouvoir absolu, et tout à fait inoüy, qui ne luy confirmoit pas seulement la dispensation des graces et la surintendance de la Justice, mais qui y ajoutoit encore le commandement des armées, et joignoit ainsi pour un temps dans sa personne les differentes fonctions de Chancelier et de Connestable. En effet le drapeau blanc des troupes destinées pour cette expedition demeuroit toujours dans sa chambre, pour marque de l'obeïssance qu'elles luy devoient ; et le colonel Gassion, qui les commandoit sous son auto-

(1) Voyez sur cette expédition, entreprise en 1639, le *Diaire ou journal du Chancelier Seguier en Normandie après la rébellion des nupieds*, publié par Floquet. — Rouen, 1842, in-8°.

rité, estoit obligé de venir prendre tous les soirs le mot de luy, et ne pouvoit rien entreprendre que par ses ordres. Monseigneur le Chancelier n'eut pas sitost parlé avec cette grâce et cette force d'esprit, qui le rendoit maistre de l'esprit de tous ceux avec qui il traitoit d'affaires, qu'il desarma incontinent cette multitude irritée, la fit heureusement rentrer en son devoir, et restablit ainsi en moins de trois mois une profonde paix dans toute cette grande Province, qu'elle n'osoit presque esperer de plusieurs années. Tellement que son éloquence victorieuse luy fit remporter dans un peril si pressant un triomphe tout semblable à celuy qu'exagere tant ce grand homme d'Estat et de Lettres, Cassiodore, lorsqu'il dit à l'avantage d'un Romain ces paroles qui semblent faites pour mon sujet : *Triumphus fuit sine pugna, sine labore palma, sine cæde victoria.* Il a conservé à l'Empire une de ses plus riches Provinces, et nous a fait jouir des fruits de la Paix sans nous exposer aux hazards de la guerre. Nous avons remporté par son moyen des triomphes sans combat, des palmes sans travaux, des victoires non sanglantes. Oüy, France, avec quels transports de joie, et avec quelle effusion de cœur vistes-vous alors renouveller par l'adresse d'un de vos plus illustres enfans, ce beau triomphe, dont la maîtresse du monde se glorifioit au temps de l'Empereur Constantin? Il n'éclata point comme ceux de l'ancienne Rome par la marche des Roys captifs, attachez au char du vainqueur ; mais les gens de bien, libres et délivrez de la servitude d'une telle (1) populace en furent le principal ornement. On n'y vit point comme autrefois traisner les richesse de l'Asie, les dépoüilles et le butin pris sur les ennemis ; mais Rome elle-mesme, qui cessoit d'estre la proye de ses enfans rebelles, qui avoient osé attenter à sa propre vie, et déchirer de leurs mains parricides ses entrailles, en forma toute la pompe, et le plus superbe appareil. Ce seroit icy, Messieurs, le lieu de parler de nos derniers troubles, où Monseigneur le Chancelier signala si hautement son courage, son zele et son intrépidité dans les dangers les plus affreux, où suivant le commandement du Sage, et l'expression formelle de l'Écriture, il agoniza pour la Justice, il combatit jusqu'à la mort pour la Justice : *Pro Justitia agonizare, et usque ad mortem certa pro Justitia.* Ce texte seul qu'il a verifié à la lettre dans toute son étenduë, luy tient lieu de tous nos Panegyriques, et est pour luy une ample moisson de palmes, de lauriers, et de triomphes. Mais je vous avoüe, Messieurs, qu'il m'est arrivé en essayant de tracer l'Histoire de nos desordres passez, presque la mesme chose, qui arriva à Michel

(1) « Vile », dans l'imprimé

Ange, lorsqu'il travailloit à la statuë du malheureux Brutus. Ce marbre estoit à moitié taillé, quand il vint à se ressouvenir du crime qu'il avoit commis, ce qui le toucha si vivement, et il conceut (1) une telle horreur de son ingratitude, qu'il jetta son ciseau de dépit, et abandonna son ouvrage, qui est demeuré imparfait avec ces vers qu'on voit à Florence, gravez sur la base, qui serviront d'excuse au sculpteur et au peintre.

Dum Bruti effigiem sculptor de marmore ducit,
In mentem sceleris venit, et abstinuit.

Que la memoire de nos divisions soit à jamais étouffée, bannissons-la de nos esprits et de nos pensées, puisque nostre invincible et judicieux Monarque n'a pû soufrir qu'elle demeurast inserrée dans les fastes publics, voulant, comme un veritable pere de son peuple, cacher les fautes de ses enfans, et en dérober la connoissance à la posterité. Disons seulement, pour ne pas rouvrir une playe qui n'a que trop seigné, et dont il ne reste pas la moindre cicatrice, qu'il a esté des troubles qui ont agité l'Estat, comme de ceux qui arrivent dans la nature, ils purgent et purifient l'air; aussi les tempestes et les agitations que nous avons essuyées, ont esté suivies d'une bonace et d'une tranquilité merveilleuse. Au lieu donc, Messieurs, de m'arrester sur des objets si funestes, considerons Monseigneur le Chancelier dans un estat moins perilleux, mais plus surprenant, plus digne des regards, des admirations, et des applaudissemens de l'Eloquente Compagnie, devant et pour qui j'ay l'honneur de parler. Voyons-le à peine échapé du plus effroyable danger qu'on puisse s'imaginer, haranguer aussitost pour le Roy dans le Louvre, sans que la moindre émotion parût sur son visage, ni sans qu'il fît éclater aucune autre chaleur que celle qu'un tel discours fait sur le champ, exigeoit dans une occasion si importante. Voilà, au jugement des Maistres, le plus bel endroit de la vie de nostre incomparable Protecteur, le plus glorieux triomphe qu'ait jamais remporté l'Eloquence, le plus digne, Messieurs, que vous l'immortalisiez dans vos écrits. Rien ne marque mieux cette grandeur d'ame, cette élevation de genie, ce fond d'integrité et de suffisance, cette éloquence masle et majestueuse, qui distingueront à jamais Monseigneur Le Chancelier de tous les autres hommes, que le discours également fort et courageux, moderé et retenu qu'il fit sans autre préparation dans cette conjoncture fatale, pour relever les droits chancelans de la Couronne et af-

(1) Dans l'imprimé tout ce passage est remanié : « du crime qu'avoit commis celuy dont il representoit la figure, ce qui le toucha si vivement, et luy fit concevoir... »

fermir l'autorité Royale ébranlée. Il parut alors qu'il n'imprimoit pas moins bien l'image sacrée de nostre invincible Monarque dans le cœur de ses sujets par sa bouche, qu'il le faisoit ailleurs de sa main sur la cire. Le Maistre des Romains en l'art de parler en public, qui estoit en possession de regner dans les jugemens et les assemblées, demeura neantmoins tout surpris et tout interdit à la veuë des gens de guerre, que Pompée avoit placez contre l'ordinaire aux environs du lieu où il devoit haranguer. Si un accident impreveu, et la face d'un Auditoire bordé de soldats a pu déconcerter Ciceron, et jetter le désordre dans l'esprit du plus grand Orateur qui ait jamais esté, quel trouble et quelle confusion ne devoient point produire dans l'esprit de Monseigneur Le Chancelier l'image de mille morts, qui s'estoient presentées a luy, armées de tous les traitz les plus horribles qu'on puisse se former? Cependant bien loin d'en estre allarmé, et de se ressentir en aucune maniere de ces funestes impressions, jamais il ne se posseda davantage, jamais il ne parla avec plus d'assurance et de liberté d'esprit, parce qu'il estoit animé de l'esprit (1) du Prince pour qui il parloit, qu'il avoit le cœur vrayement François, que son cœur parloit par sa bouche, qu'il avoit l'ame naturellement éloquente, mais de cette éloquence sublime, et au dessus des regles qui repondoit parfaitement à la grandeur, et à la majesté de celuy dont il a exprimé les volontez en tant de rencontres. La merveille est que sa fidelité, son zele, son application au bien de l'Estat et de l'Eglise, ne se sont jamais relachées. On ne les a jamais veuës abatuës sous la pesanteur des affaires, ni destournées par la revolution des temps, ni ébranlées par les secousses de la fortune, encore moins affoiblies par le poids des années. Il n'a pas esté de la vie de Monseigneur le Chancelier comme de ces jours qui commencent par un temps clair et serein, et qui finissent par des brouillards, qui chargent et troublent l'air; son commencement et sa fin ont esté de mesme force, une mesme force a régné sans interruption pendant tout le cours de sa vie; et cette vieillesse avancée dont Dieu a beny ses longs travaux, si nous en croyons Salomon, estoit moins la derniere partie de son age, que la derniere perfection et le couronnement de sa gloire : *Corona dignitatis senectus, quæ in viis justitiæ reperietur.* Oüy, Messieurs, disons pour fermer la Couronne de nostre illustre Chancelier par quelque riche et précieux fleuron, qu'il luy est arrivé comme au Soleil, qui ne paroit jamais plus grand que quand il se couche, aussi la vie des Justes est comparée dans le mesme livre à la route que tient cet Astre, que l'Ecriture dit croistre jusqu'au jour parfait. Quelque

(1) « De l'heureux Genie » dans l'imprimé.

charmante effusion de clartez et de vertus qu'il verse en se retirant, dans laquelle il semble qu'il tempere et adoucit ses rayons pour les rendre plus suportables à nostre veuë, quelques traces lumineuses de Religion, de Foy vive, d'ardente Charité, de ferme Esperance, de cuisant regret d'avoir offensé Dieu, qu'il ait laissé et fait éclater en disparoissant à nos yeux, regardées avec admiration des plus sublimes intelligences de l'Eglise, et des sacrez Ministres des Autels comme les diverses et agreables couleurs, qui se formoient a la dissolution d'une si belle vie et les présages infaillibles d'une résurrection glorieuse, n'attendez pas, Messieurs, dans le saisissement où me met un tel souvenir, que je vous les presente (1) autrement que par les ombres du silence. Ce silence criant, pour ainsi dire, et frappant l'esprit par sa nouveauté, fera sans doute juger qu'il y a quelque chose de bien grand, caché sous ce mystere, et deviendra ainsi par cet innocent artifice, plus éloquent, plus significatif, et d'une plus grande expression, que les loüanges les plus étenduës, et que les paroles entrecoupées d'un esprit percé de douleur. *Aliquando certi causa mysterii aliquid prætermittitur*, dit le grand Cardinal, et tout ensemble grand solitaire, Pierre Damien, *ut ipso quasi clamante silentio, magnum aliquid sentiatur*. Il en est aussi de l'éloquence comme de la Peinture, où le grand secret consiste à si bien finir un tableau, que les traits venant à se perdre dans les extremitez de la toille, laissent imaginer à l'esprit une suite de lineamens que les yeux n'aperçoivent pas. Vous trouverez, Messieurs, dans vos propres idées, ce que je n'ay osé toucher que d'un trait; vous suppléerez par vos lumières aux imperfections de mon ébauche; mais à quelque hauteur que vous les portiez, jamais elles n'atteindront à l'éminence de leur sujet, jamais elles n'arriveront à la beauté de l'Original. A moins que d'avoir esté spectateurs et témoins de ces surprenantes merveilles, il est impossible de les bien comprendre; sans donc m'abandonner aux regrets que je sens que cette representation lugubre va exciter au fond de mon ame, permettez-moy, Messieurs, pour charmer ma douleur, de contempler Monseigneur le Chancelier vivant et respirant dans vos pensées, pleines de vœux d'admiration, de zele, et de reconnaissance pour ce grand homme. Je le voy vivant et reproduit en son illustre Espouse vrayement animée de l'esprit des Seguiers, dans les marques si obligeantes, qu'elle vous a données tout recemment de sa bienveillance, et de son estime. Je le voy renaistre dans cette nombreuse posterité qui a infiniment plus herité de ses vertus que de ses richesses, qui a merité d'entrer dans l'Alliance de la

(1) « Represente » dans l'imprimé.

Maison Royale, et des plus illustres du Royaume. Je l'admire glorieux et triomphant jusques dans le tombeau, d'avoir pour successeur, dans une partie de ses emplois, le successeur des Bourbons et des Charlemagnes, des Cesars et des Alexandres. Son nom fleurira dans tous les siecles, sa memoire sera a jamais en benediction à la France et à l'Eglise Gallicane en particulier, à qui il a fourny de si excellens sujets de sa propre Famille et, dont il a confirmé et soutenu hautement les libertez et les Privileges. Tant qu'il y aura des livres, ils porteront à jamais gravez sur leur front les marques de son sçavoir et de ses bienfaits ; tant qu'il y aura des pinceaux, les monuments éternels érigez de nos jours sous ses auspices, publieront l'amour qu'il a eu pour les beaux-Arts. Et, ce qui nous doit le plus consoler, nous esperons que ce grand Chancelier, l'œil, la main, la bouche du Monarque le plus éclairé, le plus liberal, et le plus éloquent qui fut jamais, est prest d'estre couronné du diademe de Justice dans le sein de la gloire, à la faveur des saints mysteres que va achever de celebrer ce grand Pontife, le fidele mediateur des graces aupres du Throne de Dieu, dont je n'interrompray pas plus longtemps l'épanchement salutaire. Ainsi soit-il. »

Tout le service a esté achevé à une heure aprés midy. L'aprés midy du mesme jour la Compagnie s'est trouvée à l'hostel Seguier au nombre de vingt, pour prendre congé de Madame la Chanceliere, et la remercier de ce qu'elle avoit si honorablement traitté l'Académie, en continuant de la recevoir dans son hostel pour y tenir ses assemblées. M. l'archevesque avoit fait esperer qu'il s'y trouveroit ; mais M. Petit, libraire de l'Académie, a rapporté qu'il l'avoit chargé de faire ses excuses de ce que quelques grandes affaires, qui luy estoient survenues, l'avoient empesché de se rendre dans la Compagnie pour une occasion si importante. Comme il n'y avoit donc plus lieu de l'attendre, M. Perrault, Chancelier, assisté de la Compagnie en corps, est allé à l'apartement de Madame la Chanceliere, laquelle attendoit le compliment de la Compagnie, estant sur son lit. Il luy a parlé de la sorte (1) :

« Madame, quelque glorieux qu'il soit à l'Académie françoise d'estre appellée au Louvre pour y tenir ses conferences, il est tres vray neantmoins qu'elle ne quitte qu'avec douleur le lieu où elle les a tenuës jusques icy avec tant de douceur et de satisfaction. Il luy arrive, Madame, comme à

(1) Ce compliment a été imprimé dans le *Recueil de divers ouvrages* de Perrault et dans le *Recueil des harangues* de 1698 (p. 204), mais avec une fausse date. Il est intitulé dans cette dernière collection : *Compliment fait en may* 1672 *à Madame la Chanceliere par Monsieur Perrault, lorsque l'Académie Françoise quitta l'Hôtel Seguier, où Elle s'assembloit pour aller tenir ses Conférences au Louvre.*

ceux qui quittent leur pays natal, pour passer en d'autres pays plus riches et plus abondants, et où la fortune leur offre un établissement plus considerable ; quelque beaux et délicieux que ces pays puissent estre, ils ne leur ostent point le regret de la patrie, et jamais ils ne forment dans leur esprit une idée aussi agreable que celle des lieux bien aymez où ils ont passé les premieres années de leur vie. S'il est vray, Madame, que ce sentiment si naturel à tous les hommes soit particulierement fondé sur le souvenir des assistances et des caresses qu'ils ont reçuës de leurs parents, quel doit estre le ressentiment (1) de la Compagnie aprés les marques de bonté et de tendresse qu'elle a receuës de son illustre Protecteur, qui a toujours eu pour elle toute l'affection d'un veritable pere! C'est luy, Madame, qui le premier luy a donné une demeure fixe et asseurée ; auparavant elle erroit de tous costez, et ressembloit à cete Isle fameuse qui flotoit autrefois à la mercy des vents, mais qui devint stable et immobile lorsqu'Apollon y nasquit, et la prit sous sa protection. Cet effet de la puissance de M. le Chancelier fut une marque assurée qu'il estoit le véritable Apollon des Muses qu'il retiroit chez luy ; et elles l'ont bien esprouvé dans la suite puisqu'il n'y a point de secours ny d'assistance, quelles n'ayent receu de sa bonté. Combien de fois a-t-il honoré cete Compagnie de sa présence pour l'encourager au travail, et combien de fois a-t-il interrompu pour elle ses importantes occupations si utiles au bien de tout l'Estat (2)! Je ne m'arreste point, Madame, à exaggerer les obligations que nous luy avons ; moins encore à vous parler de ses vertus et de ses qualitez extraordinaires qui seront à jamais l'admiration des siecles à venir. Cela a esté fait (3) trop dignement par ceux de la Compagnie qui ont fait son éloge, pour y toucher aprés eux ; je diray seulement que pour bien connoistre la grandeur de la perte que nous faisons, il ne faut que considerer quelle est la consolation que le Ciel donne à nostre douleur. L'Académie françoise perd son Protecteur en la personne de Pierre Seguier, elle le retrouve en la personne de Louys quatorzieme. Elle se voit obligée de quitter cete demeure bien aimée et on la mene au Louvre pour y continuer ses exercices académiques, comme si la protection qu'elle perd en Monseigneur le Chancelier ne pouvoit estre bien reparée, que par celle du plus grand Roy du monde, et qu'elle ne put passer dignement de cet Hostel en un

(1) Voyez ci-dessus p. 22, note 2.

(2) Tout ce morceau, depuis : « C'est luy... » jusqu'à : « ses importantes occupations si utiles au bien de tout l'Etat » a été supprimé dans les imprimés. « Perrault n'aura pas osé conserver son allusion mythologique trop visiblement empruntée d'un passage de *la Relation contenant l'Histoire de l'Académie* de Pelisson que nous avons reproduit dans l'*avertissement*, p. 6.

(3) « Traité », dans l'imprimé.

moindre lieu que le plus superbe et le plus celebre Palais de l'Univers. Mais Madame, si l'Académie françoise a le desplaisir de quitter les lieux où vous l'ayez si obligeamment receue, mesme dans les jours de son affliction et de la vostre (1), elle demande en grace quelle ne sorte point de vostre souvenir, et comme de son costé elle conservera éternellement la mémoire des obligations infinies quelle vous a (2), elle vous supplie que vous la consideriez toujours comme une Compagnie qui vous est entierement vouée (3) et dont tous les particuliers qui la composent feront toujours gloire (4) d'estre vos tres humbles et tres obéissants serviteurs. »

Madame la Chanceliere a receu ce compliment avec toutes les demonstrations possibles de civilité et d'affection et y a respondu aussy obligeamment qu'on le sçauroit désirer. Elle dit, entr'autres choses, que veritablement elle ne pouvoit pas voir sans regret l'Académie sortir de l'hostel Seguier, où elle avoit résidé si longtemps, mais que, comme elle prenoit part à tous les advantages qui luy arrivoient, son desplaisir se changeoit en joye, lorsqu'elle consideroit qu'elle ne quittoit ces lieux bien-aymez que pour passer dans le Louvre, sous la glorieuse protection du plus grand Roy de la terre (5). Le compliment achevé M. Perrauld Chancelier et tous ceux qui l'accompagnoient, ont fait la reverence et se sont retirez. M. le Vicomte d'Aubeterre les a conduits jusqu'au bas des degrez de la cour. Cela fait, toute la Compagnie, suivant les resolutions qui en avoient esté prises dans les assemblées precedentes, s'est transferée au Louvre, où elle a esté conduite par M. Perrault, Chancelier, et introduite par le mesme dans la sale qu'on appelle la Sale du conseil, et qu'il a plu à Sa Majeste luy accorder pour tenir desormais ses assemblées (6); et là, Mrs ayant pris seance, M. Perrault chancelier, en l'absence de M. L'archevesque Directeur, qui avoit dû faire l'ouverture, les a exhortez, en peu de paroles, mais fort énergiques, de travailler avec plus d'ardeur et plus d'assiduité ; leur remontrant que l'honneur qu'ils recevoient aujourd'huy leur devoit enflammer le courage, et redoubler leur zele, en sorte qu'ils pussent donner des preuves au public qu'ils n'estoient pas tout à fait indignes de la grace qu'ils recevoient du plus auguste Roy du monde.

(1) « Reçue si obligeamment, même dans les jours de vôtre affliction et de la sienne », dans les imprimés, probablement par un scrupule de politesse.
(2) « Dont vous l'avez comblée », dans les imprimés.
(3) « Dévouée entierement », dans les imprimés.
(4) « Font gloire » dans les imprimés.
(5) Ce résumé de la réponse de madame Seguier ne se trouve pas dans le *Recueil* de 1698.
(6) Voyez l'*Avertissement*, p. 8 et 9.

Ensuite M. de Villayer (1) à fait rapport que Madame la Chanceliere luy avoit dit quelle desiroit donner à la Compagnie le portrait de feu Monseigneur le Chancelier, ne sçachant point de lieu au monde où il pust estre plus advantageusement placé, que là où cete Compagnie s'assembleroit et où elle l'auroit toujours present à ses exercices qu'il avoit tant aymez ; sur cela il a esté resolu que Madame la Chanceliere seroit tres humblement remerciée et qu'on l'asseureroit que l'Académie ne pouvoit jamais recevoir un present plus cher et plus precieux, et qu'on la supplieroit, puisqu'elle avoit cete bonté de vouloir donner ce portrait, qu'il fust de la grandeur à peu prés qu'est celuy de feu Monseigneur le Cardinal de Richelieu, que M. le Duc son neveu vouloit donner à la Compagnie, et on a arresté qu'on ne metroit à l'un ny à l'autre que des Inscriptions fort simples, et qu'on ne les placeroit point dans la Sale du Conseil que sous le bon plaisir du Roy et par ses ordres exprés.

Aprés cela M. Charpentier que la Compagnie avoit nommé quelques jours auparavant, avec cinq autres Deputez, pour aller rendre treshumbles graces à M. Colbert de ce que, par ses soings et sa recommandation il luy avoit obtenu de Sa Majesté un lieu si commode et si honorable dans le Louvre pour y tenir ses assemblées, a fait son rapport comme il avoit esté avec les autres Deputez à l'hostel de M. Colbert, et que, l'ayant trouvé dans son cabinet, il luy avoit fait le compliment qui suit (2).

« Monseigneur,

Lorsque vous fites l'honneur à l'Académie Françoise de vouloir bien avoir quelque relation avec elle, elle jugea aussytost qu'une liaison si advantageuse luy procureroit un appuy inesbranslable en toutes sortes de rencontres. Elles vient, Monseigneur, d'en faire une espreuve dans la plus dangereuse tempeste, dont elle pouvoit estre agitée. Elle a perdu un Protecteur tres illustre et tres favorable ; on sçait quel est le desordre d'un corps, dont on a osté le Chef ; quelle est la ruine d'un édifice dont on a arraché la piere angulaire. Que n'auroit-elle point dû craindre dans ce rude esbranslement, si l'esperance quelle avoit en vous, et au glorieux zele que vous avez toujours eu pour les belles lettres, ne luy avoit con-

(1) Jean-Jacques Renouard de Villayer, doyen des conseillers d'État, reçu à l'Académie en 1650, mort le 5 mars 1691.

(2) Ce compliment a été imprimé dans le *Recueil* de 1698 (p. 205), sous le titre suivant : *Compliment fait le 13 juin 1672. Par Monsieur Charpentier, à M. Colbert, sur ce qu'il avoit obtenu du Roy que l'Académie tint ses séances au Louvre.*

quelque rayon de lumiere, au milieu des tenebres ou elle estoit
ée. Elle n'a point esté trompée, cete esperance quelle avoit si juste-
fondée sur vostre secours, vous l'avez remplie toute entiere, et du
du précipice où elle se trouvoit, vous luy avez aidé a en faire un de-
our monter au comble de la gloire où nous la voyons. En effet, Mon-
ieur, le moyen de se persuader que tant de bonheur luy fust arrivé en
u de temps, si vous ne luy aviez préparé par vostre recommandation
ace honorable qu'elle tient dans l'estime de S. M., et si vous n'aviez
ite mesnagé pour elle les graces extraordinaires quelle en a receuës.
prés cela nostre bonne fortune augmente continuellement, ce sera
urs l'effet de cete premiere impression favorable, que vous avez donnée
ous à ce grand Prince. Nous sentons cete augmentation de bonne for-
par le nouvel honneur qu'il nous a fait d'introduire l'Académie dans
uvre, et de permettre quelle y tienne désormais ses Assemblées (1).
se contente pas de nous accorder sa protection toute puissante, il veut
attacher à titre de domestiques; il veut que La Majesté royale
s belles Lettres n'ayent qu'un mesme Palais, comme autrefois
me il n'y avoit qu'un mesme autel pour Hercule et pour les Muses,
à dire pour le Dieu de la valeur, et pour les Déesses qui président à
nortalité des belles actions. Mais, s'il est permis de former quelques
res de l'Académie(2), cecy n'est point un pur effet du hazard, et au
ent que ce Monarque magnanime marche à la teste de ses armées,
chastier ses ingrats alliez, et remettre en possession de leurs biens
rinces qui l'appellent à leur défense, n'est-ce pas un secret pressen-
nt de la victoire que d'interesser par de nouveaux bienfaits les Filles
ortelles qui ont accoustumé de chanter les triomphes? C'est dans cet
t que les Lacedemoniens leur faisoient un sacrifice solennel, lorsqu'ils
ent sur le poinct de donner bataille, afin, disoient-ils, que leurs belles
ns ne fussent pas ignorées; c'est dans ce mesme esprit qu'un General
armée Romaine leur voüa les despoüilles des ennemis, et je ne sçay si
ne heureuse fatalité il n'entre rien de semblable dans ce que l'invin-

On lit ici en plus dans l'imprimé quelques lignes qui préparent mieux cette phrase qui vient oin : « Il veut nous attacher à titre de domestiques », c'est-à-dire de familiers, de com-ux. Voici ce passage : « Certes, l'Alliance des Lettres et des armes n'est pas nouvelle, il ıssez trouvé de grands Princes tres-sçavans. Les Alexandres, les Ptolemées, les Cesars, les ens, les Charlemagnes, les Alphonses de Castille avoient de quoy être tres-celebres par leur ne, si l'éblouïssant éclat des actions Roiales n'avoit étoufé en quelque façon le mérite de vertus privées : mais qu'un Roy ait assez aimé les Lettres, pour loger une Académie dans sa ɜ Maison ; c'est ce que la postérité n'apprendra gueres que parmi les actions de LOUIS LE D. »

« De l'avenir », dans l'imprimé.

cible Louys fait aujourd'hui pour nos Muses Françoises, et si ce n'est point un présage du besoin qu'il aura d'elles pour conserver la memoire de ses grands exploits. Quoy qu'il en soit, Monseigneur, comme un ordre qui nous est si glorieux nous vient par vostre moyen, nous venons aussy pour vous en tesmoigner nostre reconnoissance et pour entrer en payement, s'il faut ainsy dire, des obligations infinies dont nous vous sommes redevables, sans que nous esperions toutefois nous en pouvoir jamais entierement acquitter. A tant de graces, Monseigneur, joignez, s'il vous plaît, celle de croire qu'il n'y a point de Compagnie dans tout le Royaume, du zele de laquelle vous puissiez estre plus assuré que de celuy de l'Académie Françoise, et qu'il n'y en a point dont tous les particuliers soyent avec des sentiments plus respectueux et plus durables vos tres humbles et tres obéissants serviteurs. »

Monsieur Colbert a donné une audience tres favorable à ce discours et a respondu fort obligeamment qu'il ne s'estonnoit pas si une des plus éloquentes Compagnies du Royaume faisoit des Compliments si éloquents ; qu'il luy en estoit tresobligé, mais qu'il eust souhaitté qu'elle l'eust traitté avec moins de ceremonie, et en qualité de confrere sans l'appeller Monseigneur. Il a adjousté que le Roy donnant un si beau champ qu'il faisoit à l'Académie pour l'exercer à celebrer les victoires quil remportoit sur mer et sur terre, il exhortoit tous les particuliers qui la composoient de travailler pour la gloire de ce grand Prince, et que pour luy il les assuroit qu'en toutes occasions où il pourroit servir une si illustre Compagnie il le feroit avec joye et avec plaisir.

Ce rapport fait, afin de celebrer dignement ce jour de resjouissance, plusieurs de Messieurs reciterent de petites pieces quils avoient composées, les uns en prose, les autres en vers, à la louange du Roy, Entr'autres M. Perrault, chancelier, M. l'Abbé Talman l'aisné, M. l'Abbé Furetier, M. Quinault, et M. Charpentier. Et ces pieces ont esté trouvees si belles que la Compagnie a prié les auteurs de les envoyer à quelques-uns de leurs amis en cour, afin de les faire voir et donner par là des preuves du zele qu'elle avoit pour la gloire de Sa Majesté.

Lundy 20 Juin. Ce jour, sur le rapport que M. l'Abbé Testu a fait à la Compagnie, de la noble et genereuse maniere dont M. le Duc de Richelieu avoit offert de donner à l'Académie Françoise le portrait original de feu Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu, son Instituteur et premier Protecteur, elle a crû qu'elle devoit luy en faire ses remerciements, et

pour cet effet a nommé des deputez, au nombre de six, attendu que ce Duc est le neveu du grand Cardinal de Richelieu, à la memoire duquel elle doit des respect tresparticuliers, et le jour a esté pris au vendredy ensuivant, feste de St-Jean-Baptiste, entre onze heures et midy.

CONRART.

Lundy 27 Juin. Ce Jour, a esté fait raport à la Compagnie, par M. Doujat, que les Desputez s'estant rendus le jour de la St-Jean au logis de M. l'Abbé Testu, et cet Abbé les ayant conduits à celuy de M. le Duc, tout proche de là, ils entrerent dans la chambre de ce Duc, qui les attendoit, et que M. Doujat, chargé par le Chancelier de porter la parole, avoit fait ce compliment (1).

« Monseigneur,

Aprés les obligations essentielles que l'Académie Françoise fait profession d'avoir au grand Cardinal de Richelieu, son autheur, il ne se peut que le don de son portrait, dont il vous plaist honorer la Compagnie ne luy soit extrêmement précieux. Ce présent, Monseigneur, nous seroit sans doute tresconsiderable par luy mesme de quelque main qu'il nous vinst ; mais, nous estant offert d'une maniere si obligeante par le seul heritier du nom et des Vertus tout ensemble de nostre tresillustre Instituteur, et par celuy qui en est luy-mesme le portrait vivant, nous le recevons, Monseigneur, comme une grace singuliere, et que nous dirions sans égale, si nous ne venions de recevoir le comble de toutes les graces par la protection dont il a plu au plus grand Roy du monde de nous honorer ; mais, quelque esclat et quelque advantage que cette Compagnie reçoive de cete bonté royale, elle ne laisse pas de regarder toujours cet incomparable Cardinal comme celui qui lui a donné l'estre. Le souvenir de ses bienfaits ne s'effacera jamais de l'esprit de l'Académie Françoise, et s'il ne s'agissoit que d'empescher qu'elle les oubliast, nous pourrions dire Monseigneur, qu'il seroit superflu de donner son portrait à des gents qui portent dans le cœur la vive imâge de ce Heros. Mais, parce qu'une des plus douces satisfactions qui restent aux vivants aprés la perte de ceux pour qui ils avoient de la veneration, est d'avoir quelque object qui flate leurs yeux par la representation de ce qu'ils ont perdu, et qu'ils ne peuvent plus voir ; l'Académie nous a chargez, Monseigneur, de venir vous rendre

(1) Il est imprimé dans le *Recueil* de 1698 (p. 209), sous ce titre : *Remerciment fait en* 1672 *Par monsieur Doujat, à M. le Duc de Richelieu, sur ce qu'il avoit fait present à l'Académie Françoise du portrait de M. le cardinal de Richelieu.*

tres humbles graces de cete obligeante marque de vostre estime et de vostre affection, et en mesme temps vous assurer de ses profonds respects, et du désir, qu'elle conservera éternellement, de respondre en quelque façon aux obligations immortelles qu'elle a, et qu'elle fera toujours gloire d'avoir au Glorieux nom de Richelieu. »

M. Doujat a adjouté dans son rapport que M. le Duc de Richelieu avoit donné une audience tresfavorable et fait une response encore plus obligeante, dans laquelle il avoit dit, entre autres choses, que l'Académie estoit un des plus beaux ouvrages de M. le Cardinal de Richelieu, et celuy qui conservera toujours les autres, qu'aprés cela il s'estoit entretenu familierement avec les Deputez, lesquels ayant fait la reverence pour se retirer, il les avoit conduits jusqu'à la grand'porte, avec les civilitez les plus honnestes qui se puissent faire. CONRART.

Ce lundy 18 Juillet, la Compagnie au nombre de treize, aprés avoir entendu les propositions que M. Perrault chancelier a faites pour advancer et achever le Dictionnaire (1), si fort desiré et si longtemps attendu de toute l'Europe, a ordonné : Que pour cete fin on feroit transcrire les lettres qui sont faites, et premierement la lettre A, puis les autres en suite ; pour cet effet M^r^. Perrault s'est offert et chargé de voir M^r^. Conrart qui garde les cahiers des lettres A B, la moitié de C D E F G et H, et de prendre soin de faire transcrire l'A par cahiers qui seront cousus ou reliez : Que ces cahiers seront mis ès mains de M. de Mezeray

(1) La rédaction du *Dictionnaire* a été la première et la plus constante préoccupation de l'Académie : « Dés la seconde assemblée (20 mars 1634), sur la question qui fut proposée de sa fonction, Monsieur Chapelain representa qu'à son avis elle devoit estre de travailler à la pureté de nostre Langue... Que pour cét effect il falloit premierement en regler les termes et les phrases, par un ample Dictionnaire. » (PELLISSON, *Relation contenant l'histoire de l'Académie*, p. 53). Ce ne fut néanmoins que le 14 décembre 1637 qu'on résolut sérieusement de travailler à cet ouvrage. Vaugelas, qui avait déjà recueilli des observations sur la langue les offrit à l'Académie, et Chapelain lui soumit un plan qui fut adopté, mais le travail languit jusqu'au 30 juin 1639 époque à laquelle la charge principale en fut donnée à Vaugelas. A sa mort, les cahiers du *Dictionnaire*, saisis par ses créanciers, furent remis à l'Académie en vertu d'une sentence du Châtelet du 17 mai 1651, et Mézeray fut chargé de la conduite de l'ouvrage. Pellisson, à qui nous empruntons ces faits, qu'il raconte avec d'assez grands détails, ne nous tient toutefois que fort imparfaitement au courant du degré successif d'avancement de la rédaction primitive : « la lettre A, dit-il, commencée le 7 Fevrier 1639, ne fut achevée que le 17 d'Octobre, environ neuf mois aprés. » (p. 247.) Il ajoute plus loin (p. 250), en parlant du *Dictionnaire* : « Il n'a été conduit jusques icy (en 1652) qu'environ la lettre I. » En mars 1658 au moment où la reine Christine rendait visite à l'Académie, il n'avait pas beaucoup avancé : « M. de Mezerai, dit Patru (*Œuvres diverses*, 4e édition, 1732, t. II, p. 516), lit... le mot de *Jeu*, où, entre autres façons proverbiales il y avoit, *Jeux de Princes, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*; pour dire une malignité ou une violence faite par quelqu'un qui est en puissance. Elle se mit à rire. On acheva le mot qui étoit au net, où, pourtant il y avoit bien des choses à dire. Il eût été mieux de lire un mot à éplucher, et choisir quelque beau mot, parce que nous eussions tous parlé : mais on fut surpris, et les François le sont toujours. »

afin qu'il donne son advis de ce qui y peut manquer, et si le travail a esté conduit selon la methode et l'ordre que l'on a tenu dans la suite depuis vingt ans ou environ : Qu'aprés qu'il aura fait publier son rapport on distribura ces cahiers à ceux de la Compagnie qui voudront travailler à la révision, dont il sera dressé une liste. Que chacun d'eux ne pourra garder chaque cahier que huit jours tout au plus, et aprés l'avoir lû y metra son nom : Que le premier envoyera celuy qu'il aura veu au suivant, celuy là à un autre, et ainsy circulairement, jusqu'à ce que tous les cahiers passent par les mains de tous : Que cela fait on ramassera toutes ces observations, et la Compagnie ordonnera ce qu'il en faudra faire.

Il a este aussy arresté que le premier lundy du mois d'aoust prochain on travailleroit à deux bureaux au Dictionnaire ; et quand il se trouvera neuf ou dix personnes, il en passera quatre ou cinq dans la chambre prochaine, où ils travailleront à la lettre T, tandis que les autres travailleront à la lettre S. M^r^. de Mezeray a promis de fournir les matieres pour l'un et pour l'autre. CONRART.

Ce lundy 25 Juillet, M^r^. Perrault a fait rapport à la Compagnie que, suivant ses ordres, il avoit veu par plusieurs fois M. Conrart, lequel luy avoit remis entre les mains les cahyers du Dictionnaire comme aussy le sceau de l'Académie, mais luy avoit dit que le contre scel s'estoit égaré (1), sur quoy il a assuré la Compagnie qu'il prendroit le soin d'en faire faire un, dont elle luy a rendu grace. Il a aussy mis entre les mains de M. de Mezeray six cahiers in folio manuscripts, contenant presque tous les mots de la lettre A, et la Compagnie l'a chargé de voir si ce travail estoit conforme à l'ordre et methode qu'elle suivoit presentement et luy dire son advis sur cela dans quelques jours.

CONRART.

Ce lundy 1 Aoust, la Compagnie se resjouissant comme elle doit des grands et incroyables succés du Roy dans la guerre de Hollande, et sçachant que toutes les Compagnies estoient allez en corps en tesmoigner leur joye à S. M. par des harangues, a cru quelle ne devoit pas manquer dans une si celebre occasion de faire le semblable, et de se conserver l'advantage que S. M. luy avoit desjà accordé en pareille

(1) Afin d'éviter le retour d'un semblable accident, la Compagnie décide, dans la séance du 4 mai 1676, peu après la mort de Conrart, que les sceaux seront enfermés dans les armoires « sans que celuy qui sera chancelier puisse les emporter chez luy ».

rencontre, à son retour triomphant de son expedition de Flandres et de la Franche-Comté (1), et que pour cet effet il seroit necessaire d'en parler à M^r^ L'Archevesque, son Directeur, afin qu'il prist là dessus les ordres de S. M. A cete fin on a chargé Mrs Charpentier et Gomberville de voir M^r^. l'Archevesque et de luy faire entendre les justes desirs de la Compagnie et de le supplier de les seconder par son credit et par sa prudence. CONRART.

Ce jeudy onze d'Aoust, Mr Charpentier a rapporté à la Compagnie que M^r^. l'Archevesque, ayant mesme prevenu ses souhaits, avoit parlé à S. M. du zele qu'elle avoit de lui tesmoigner ses tres humbles respects et sa joye, et que S. M. luy avoit dit qu'il luy donneroit audience le Samedy ensuivant, qui estoit le 13 d'Aoust entre dix et onze heures du matin. Sur cela il a esté resolu que la Compagnie se rendroit en corps à St-Germain ce jour là, et que M^r^. Perrault porteroit la parole, M^r^. l'Archevesque s'en estant excusé. CONRART.

Le lundy estoit la feste de l'*Assomption*.

Ce jeudy 18 d'Aoust, M^r^. Perrault a fait son rapport à la Compagnie de ce qui s'estoit passé à St-Germain le samedy precedent, afin que ceux qui n'avoient pu s'y trouver fussent informez d'une action si celebre et si importante. Quatorze de Messieurs s'estant trouvez, un peu avant dix heures du matin, dans la cour du vieux chasteau, se rendirent un quart d'heure aprés dans l'antichambre du Roy, et peu aprés M. l'Archevesque les vint quérir et les introduisit dans la chambre de S. M. où estoient plusieurs personnes de grande qualité, qui avoient passion d'entendre ce compliment : entr'autres M. le Garde des Sceaux, lequel en cete rencontre tesmoigna beaucoup de bonté pour la Compagnie. Mrs Colbert et l'Evesque de Condom ne manquerent pas, comme en estant membres, de l'honorer de leur presence, et M. l'Archevesque l'ayant presenté au Roy, M. Perrault parla de cete sorte (2).

Ce compliment, contenta merveilleusement toute l'assistance et S. M. tesmoigna la satisfaction qu'il en avoit par cete responce (3).

(1) Voyez ci-dessus, p. 13, note 1, à la fin.

(2) Ce discours figure sous le titre suivant dans le *Recueil* de 1688 (p. 206) : *Harangue au Roy, à son retour de la campagne de Flandre, prononcée le XIII aoust* MDCLXXII *par Monsieur Perrault.*

(3) La réponse annoncée ici ne se trouve ni dans le registre, ni dans le *Recueil*.

Ce lundy 22 d'Aoust, La Compagnie convoquée exprés, entendit la lecıre de la lettre de M. le Cardinal d'Estrée, qui est la responce à celle ı'elle avoit escrite trois mois auparavant à S. E. pour la feliciter de ı promotion au Cardinalat. Elle avoit esté envoyée à l'Académie par :. Conrart, lequel par son billet qui l'accompagnoit, prioit Messieurs ɜ la luy vouloir renvoyer quand lecture en auroit esté faite, pour la ırder avec les autres papiers originaux concernants la Compagnie, ce ı'elle a jugé tres à propos. La teneur de la lettre est telle.

« De Rome le 19 juillet 1672.

Messieurs

Si je me croyois aussy digne des éloges qu'il vous a plu me donner ımme je croy mériter les marques de vostre affection, je ne pourrois avoir ıe satisfaction plus grande et plus legitime, et je vous assûre que la ye de mon Cardinalat ne m'auroit pas esté plus sensible. La place que tiens depuis longtemps dans vostre Compagnie me fait mieux conɔistre le prix de ses suffrages ; mais en mesme temps elle m'a fait apervoir que vostre honnesté et vostre politesse estendent et embellissent ıelquefois les choses qu'elles traitent, et qu'nn homme se pourroit mes-ɜendre s'il jugeoit toujours de luy-mesme selon vos obligeantes civilitez. ais en quoy vous ne vous mesprendrez jamais, ce sera en considerant on elevation comme un advantage qui vous est propre, non seulement ırce que je suis une partie de cete illustre et fameuse Académie que vous ɔmposez, et que par cete raison les biens qui m'arrivent ne luy peuvent ɜtre estrangers, mais parce que je n'en feray jamais un usage plus natuɜl et plus agreable, que lorsqu'ils pourront estre employez pour le serice et les interets de vostre Compagnie. Je doy me resiouyr cependant ıvec elle de ce que S. M., depuis la mort de M. le Chancelier, n'a point ɜoulu de milieu dans la protection quelle luy donne, et que, comme il en ɜst le seul maistre, il a resolu d'en estre l'unique Protecteur. Cet honneur ı'a touche sensiblement et me fait esperer que vous en recevrez beauoup d'autres ; mais je croy que celuy que vous estimerez le plus et qui ous occupera davantage, c'est de donner comme il faut à des talents ıssy universels et aussi elevez que les vostres un aussy grand objet que luy de la gloire et des prodiges de sa vie. Je ne puis aprés cela, Messieurs, ɜus souhaiter à tous un bonheur plus grand et plus parfait que celuy ɜsprouver en vous mesme la bonté et la protection du Roy par des effets

comparables à ceux que j'ay si souvent ressentis. Je suis avec passion, Messieurs,

Votre tres affectionné et tres veritable serviteur.

Le Cardinal d'Estrée. »

La souscription est :

A Messieurs

Messieurs de l'Académie Françoise.

CONRART.

Ce jeudy 13 d'Octobre, (1), ayant esté proposé que la Compagnie prist ses vacances comme faisoient les autres compagnies reglées dans le royaume, et plusieurs de Messieurs ayant remonstré qu'ils desiroient avoir quelque temps libre pour vaquer à leurs affaires, tant à la ville qu'à la campagne, il a esté dit que ceux qui le voudroient pourroient prendre vacances jusqu'au 15e de Novembre, mais que cependant ceux qui se trouveroient à Paris pourroient toujours venir à l'Académie (2).

CONRART.

Ce lundy 7e de Novembre, la Compagnie se trouvant assez nombreuse et les cahyers de la lettre C estant transcripts (on a commencé par cete lettre d'autant qu'elle estoit la moins imparfaite) on a jugé à propos de les distribuer pour la revision, et pour cet effet d'en donner un à chascun de la Compagnie, lequel y feroit ses observations puis le rapporteroit et en prendroit un autre, et ces cahyers ainsy reveus seroient distribuez a d'autres jusqu'a ce qu'ils eussent esté reveus par sept de Messieurs, car alors on les remetra dans la cassete pour estre reduits en ordre tel qu'il le faut pour estre imprimez, soit par des bureaux de cinq ou six personnes, soit de telle autre maniere que la Compagnie jugera la meilleure.

CONRART.

Ce lundy 14 novembre, il a esté proposé que la St-Martin estant passée, il estoit temps, suivant les resolutions de la Compagnie, de travailler à remplir les trois places vacantes par la mort de Mrs de Lamothe, Godeau, Evesque de Vence, et l'abbé de Bourzeis. Plusieurs

(1) Le manuscrit porte *lundy* 14, date inexacte.

(2) Pour faciliter les recherches dans le Registre, Conrart a parfois inscrit en marge des délibérations de courts sommaires que notre table des matières rend inutiles. Nous reproduisons néanmoins celles de ces indications qui s'écartent d'une manière un peu notable du texte du Registre. On lit ici : « Plusieurs demandent un temps pour les vacances, on résout que qui voudra les prendra, mais que les autres viendront toujours travailler et gagner leurs distributions. »

Messieurs, insistant sur les deliberations qui avoient souvent esté ses pour obvier aux desordres des brigues et faire en sorte que la mpagnie choisist elle-mesme les sujets quelle croiroit les plus dignes, ; proposé plusieurs moyens pour cela, desquels n'ayant pu convenir ar l'heure, M^r^. Perrault a esté prié de voir M^r^. l'Archevesque Direc- r, et de luy faire entendre que la Compagnie desiroit avec passion presence, pour adviser aux moyens que l'on avoit mis en avant et en te proceder à l'élection (1). CONRART.

Le lundy 21e Novembre, la Compagnie estant au nombre de dix- uf, M^r^. Perrault, Chancelier, a rapporté qu'il avoit veu M^r^. l'Ar- evesque, Directeur, qui luy avoit dit de l'excuser envers la Compa- ie de ce qu'il ne pouvoit s'y trouver aujourd'huy, et de la prier de metre l'election à Lundy prochain, et que cependant elle eust à re- idre une bonne fois la maniere dont on y procederoit. La chose ayant é mise en deliberation et examinée avec toute la discussion possible, i passé de toutes les voix, horsmis une, qu'à l'advenir la proposition feroit de cete sorte :

Scavoir : Que chascun apporteroit un billet cacheté dans lequel il y ra autant de noms qu'il y aura de places vacantes qu'on voudra rem- r : Que ces billets seront mis entre les mains du Directeur et Offi- rs lesquels, avec l'un de la Compagnie qui sera tiré au sort, feront extrait de ces noms et les escriront par colomnes sur un papier : Qu'ils clareront à la Compagnie celuy ou ceux qui auront le plus de voix qu'ils tiendront secrets tous les autres : Que pour estre proposé au emier scrutin il faudra avoir pour le moins huit voix, s'il n'y a qu'une ace vacante, et du moins six s'il y en a plusieurs : Que lorsque les of- iers auront declaré celuy qui en aura le plus, avant que de le propo-

1) Perrault dans ses *Mémoires* (liv. III, p. 135), se félicite en ces termes d'avoir eu une part grande à l'amélioration qui eut lieu dans la manière d'élire les membres de l'Académie : Lorsque j'entrai dans l'Académie, l'élection des Académiciens se faisoit de cette sorte. Un s après la mort d'un Académicien, un de la Compagnie, après en avoir parlé avec quelques- de ses amis de la Compagnie, disoit : nous avons perdu M. tel, etc. ; je crois que nous ne rions mieux faire que de jetter les yeux sur M. tel, pour remplir sa place : vous connoissez mérite, etc. Peu de temps après ma réception, je dis qu'il me sembloit que Dieu avoit bien isté l'Académie dans le choix de ceux qu'elle avoit reçus jusqu'alors, vû la manière dont les nommoit ; mais que ce seroit le tenter que de vouloir continuer à en user de la sorte ; ma pensée étoit qu'il faudroit doresnavant élire par scrutins et par billets, afin que chacun dans une pleine liberté de nommer qui il lui plairoit. On crut que cette pensée ne ve- t pas de moi seulement, mais qu'elle pouvoit m'avoir été inspirée par M. Colbert, ou du ins qu'il l'avoit approuvée ; et l'on demeura d'accord de prendre cette voie à l'avenir : ce qui a exécuté. »

ser, on demandera s'il y a quelcun de la Compagnie qui assure et responde qu'il le souhaitte : Que lorsque quelcun en aura rendu un tesmoignage bien positif, on procedera au scrutin de la proposition à l'ordinaire : Que lorsque le premier proposé aura esté admis ou exclus, on procedera au scrutin du second proposé tout de mesme, et ainsy à celuy du troisieme, et que le lundy suivant on procedera au second scrutin pour la reception (1). CONRART.

Ce lundy 28 de Novembre, la Compagnie estant au nombre de vingt et six, et M^r^. l'Archevesque Directeur present, on proceda à la proposition pour les trois places vacantes, suivant le reglement precedent du 22 de novembre. A cete fin, chascun de Messieurs a mis son billet cacheté contenant les noms des trois personnes qu'il entendoit proposer dans une corbeille, cela fait, on a tiré au sort pour sçavoir lequel de Messieurs devoit estre assistant avec Messieurs les Officiers, pour l'ouverture et l'extrait des billets. Le sort ayant donné cet employ à M^r^ l'abbé Talman le jeune, il s'est rangé auprés de Messieurs les Officiers et toute la Compagnie s'est retirée un peu plus loin, et alors Monsieur le Directeur a conté les billets puis les a ouverts, et a lû tout bas les noms qui y estoient contenus, lesquels M. de Mézeray a escrits par colonnes sur un papier. En suite, ayant esté bien contez, Il s'est trouvé que Mrs Galois, Fleschier et Racine avoient le plus de voix, et beaucoup plus que le reglement n'en désire, pour estre admis au premier scrutin. A quoy ayant esté procedé tout sur l'heure et les billets de Ouy et de Non ayant esté donné, premierement sur M. Galois, puis sur M. Flechier, et aprés sur M. Racine, tous trois ont eu surabondamment des suffrages pour estre admis au second scrutin pour le lundy ensuivant. La chose ainsy achevée, Monsieur le Directeur a jetté au feu tous les billets de Messieurs, où estoient escrits les trois noms, et aussy la fueille sur laquelle l'extrait en avoit esté fait par colomnes. CONRART.

Ce lundy cinquiesme de decembre, la Compagnie au nombre de vingt et un, on a procedé au scrutin pour la reception des trois proposez, scavoir Mrs Galois, Fleschier et Racine. Pour cela on a donné les billets sur chascun d'eux au mesme ordre qu'au premier scrutin, et

(1) En marge : « Réglement comme il faudroit désormais proceder à la reception d'un récipiendiaire. »

tous trois ont esté receus de toutes les voix. Aprés cela on a mis leur trois noms dans trois billets roulez, et on les a tirez au hazard dans le chapeau, pour sçavoir en quel ordre ils parleroient dans leur installation et seroient couchez dans le tableau ; le nom de M^r. Flechier est venu le premier, celuy de Mr Racine le second, et celuy de Mr Galois le troisiesme. Ainsy il a esté dit que le premier a succedé à Mr Godeau, Evesque de Vence, le second à M^r de La Mothe le Vayer, et le dernier à M^r l'abbé de Bourzeis; et il a esté resolu qu'ils seroient advertis de venir à la quinzaine prendre leurs places dans la Compagnie.

CONRART.

Ce lundy 2 de Janvier 1673 ont esté presents suivant le reglement Mrs Perrault Chancelier, Pelisson, Chapellain, Des Marests, Le Clerc, Talman l'aisné, Quinault, Corneille, Renier, Doujat, Boyer, Talman minor, Cotin, Mezeray, Charpentier. Total quinze personnes, deux jettons à chascun c'est trente; il en reste dix qui accroistront à la distribution de l'assemblée prochaine (1).

MEZERAY en l'absence de Mr CONRART.

Mr Perrault, Chancelier, a dit que Mr Colbert luy avoit ordonné de faire sçavoir à la Compagnie que le Roy avoit resolu de faire un fonds tous les ans pour les menues necessitez de l'Académie, comme bois, bougies, journées de copistes pour transcrire le dictionnaire, et autres besoins (2), et mesme aussy pour faire des jettons qui seront distribuez au nombre de quarante à chaque jour d'assemblée aux Académiciens qui s'y trouveront presents, en la maniere qui sera reglée par la Compagnie.

(1) Il y avait pour chaque séance une feuille volante sur laquelle on s'inscrivait : « A chaque jour d'assemblée, celuy qui arrive le premier au Louvre prend une feuille de papier sur laquelle il met son nom, et tous ceux qui viennent après s'écrivent à mesure qu'ils viennent, jusqu'à trois heures que l'on commence à travailler. » *Dialogue de M. D.* (Despréaux) *de l'Académie françoise et de Monsieur L. M.* (Le Maistre), *Avocat en Parlement.* (Voyez : ASSELINEAU, *Recueil des Factums d'Antoine Furetière*, 1859, 2 vol. in-18, t. II, p. 225). C'est à l'aide de ces feuilles de présence autographes, qui malheureusement ne nous sont point parvenues, qu'on rédigeait les listes servant à la comptabilité des jetons. Elles forment cinq registres décrits dans notre *Avertissement*, p. 10-11. Le premier, qui nous fournit les noms des membres présents mentionnés ci-dessus, commence par une copie du règlement relatif au mode de distribution des jetons. Nous la donnons plus bas d'après le registre des délibérations.

(2) Perrault raconte ainsi dans quelles circonstances Colbert jugea utile d'accorder ces encouragements à l'Académie : « M. Colbert ayant observé que les assemblées de l'Académie ne se faisoient pas avec la régularité nécessaire pour avancer le travail du dictionnaire, dont on s'occupoit depuis plus de quarante ans, y établit l'ordre que je vais dire. Il n'y avoit point d'heure réglée à laquelle l'assemblée dût commencer ses séances, ni à laquelle elle dût finir : les uns venoient de bonne heure, les autres fort tard : les uns y entroient, lorsque les autres commençoient à en sortir, et quelquefois tout le tems se passoit à dire des nouvelles. Il fut résolu qu'elle commenceroit à trois heures sonnantes, et qu'elle finiroit lorsque cinq heures

Ce mesme jour l'Académie ayant deliberé sur cela a ordonné que Mr Colbert sera remercié par deputez, au nom de toute la Compagnie, des bons offices qu'il luy a rendus auprés du Roy, et qu'il sera prié aussy de vouloir bien en remercier S. M. Ensuitte elle a fait pour la recepte et la distribution des jettons le reglement qui suit :

Le Secretaire de l'Académie, ou en son absence celui qui tiendra sa place, recevra les jettons et en donnera son recepissé à celuy qui les

sonneroient. Pour l'exécution exacte de ce reglement, M. Colbert fit donner une pendule à l'Académie, avec ordre au sieur Thuret, horloger, de la conduire et de l'entretenir. Ce ministre voulant bien entrer dans les plus petits détails, fit donner un registre couvert de maroquin, où le secrétaire écrivoit toutes les délibérations de la compagnie (voyez l'*Avertissement*, p. 9) des écritoires, des flambeaux, de la cire, du bois, et il établit des gages à une des mortes payes du Louvre, pour ouvrir, fermer et nettoyer les salles où la compagnie s'assemble et pour en être comme l'huissier et le concierge. » (*Mémoires de Charles Perrault*, liv. III, p. 136). Dans la première édition de son *Dictionnaire*, l'Académie définit *Morte-paye* : « Soldat entretenu dans une garnison tant en paix qu'en guerre. » Elle ajoute dans les éditions suivantes : « On appelle aussi *Morte-paye*, dans une maison, Un vieux domestique, ou quelque autre homme qu'on y entretient, sans qu'il y fasse aucune fonction, ni qu'il y rende aucun service. » Furetière qu'on ne saurait accuser d'être trop favorable à Perrault, le regarde comme le véritable auteur de la libéralité faite à l'Académie : « Le sieur Perrault, dit-il, est un homme qui (érudition à part) peut avoir quelque mérite ; l'Académie l'a considéré comme son bienfacteur, tandis qu'il étoit commis des Bâtimens, parce qu'elle croyoit lui avoir obligation de la concession d'un petit fonds pour du bois et des bougies. Il lui a fait aussi présent d'un registre, d'un portefeuille... » Asselineau, *Factums*, t. I, p. 186.)

Les dépenses de l'Académie sont ainsi résumées dans un document cité par M. Clément (*Histoire de Colbert*, Paris, Didier, t. V, p. 582) :

« *Académie françoise*. Cette académie... ne couste au Roi... qu'environ 7,000 livres par an, scavoir : environ 6,400 livres en jetons d'argent, 300 livres pour une messe qui y est chantée en musique le jour de la Saint-Louis, et 300 livres qui sont mises entre les mains du trésorier de ladite académie pour les fournitures de bois et bougies et transcriptions de cahiers. Ces 7,000 livres ne se prennent plus sur le fonds des bastimens, non plus que les pensions des gens de lettres. » (*Mémoires curieux tirés des comptes des bastimens du Roy depuis et compris l'année* 1664, *que feu M. Colbert fut surintendant des bastimens et que les dépenses commencèrent à devenir considérables, jusques et compris l'année* 1690, *que Sa Majesté les a retranchées à cause de la guerre*. Mémoire de G. Marinier, commis de Mansart, adressé à Hardouin Mansart.)

Les *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par M. Jules Guiffrey, dans la collection des *Documents inédits*, et dont deux volumes ont actuellement paru, renferment tout le détail des sommes relatées ici. Voici quelques particularités qu'il nous a paru intéressant d'y recueillir. Le « trésorier de l'Académie française » chargé d'acquitter les dépenses est Boyer. — L'article relatif à la messe de la Saint-Louis est ainsi libellé : « Au sieur Oudot, maistre de musique, pour son remboursement de ce qu'il a payé aux musiciens et joueurs d'instrumens qui ont joué et chanté pendant la messe qui s'est dite le jour de saint Louis au Louvre, pour messieurs de l'Académie françoise et pour la composition... » (t. II col. 1342). Sa part personnelle se trouve ailleurs plus nettement déterminée (col. 237) » pour la musique de la messe... 150 l., et 150 pour la composition. » — Le salaire des mortes-payes chargés de balayer les salles, d'ouvrir et de fermer les portes, et aussi de remonter l'horloge confiée d'abord à l'horloger Thuret est toujours de 60 l. par an : « A Le Comte et Duchar, gardes mortes-payes du chasteau du Louvre, pour une année de leurs gages et du soin de l'Académie françoise et gouvernement de l'horloge... 60 l. » (t. II, col. 952). La dépense des copies des cahiers du dictionnaire variait nécessairement suivant les besoins du travail. La rétribution, assez considérable si l'on tient compte du changement de valeur de l'argent était d'environ trois livres quinze sous par jour, comme on le voit par la mention suivante, la seule où le temps employé soit indiqué : « Aux sieurs Cousin et Lhéritier, pour trente et une journées qu'ils ont employées chacun aux transcription des cahiers du Dictionnaire de l'Académie... 232 l. ». — 1,500 jetons pesaient 47 marcs 4 onces 4 gros, et le marc coûtoit 34 livres. — « Le jeton vaut 32 sols. (*Notes sur les Académie*, par le P. Léonard, *Archives nationales*, M. 763.)

luy delivrera de la part de Mr Colbert, et en chargera le registre qu'il tiendra à cet effet.

Il partagera les quarante jettons accordez pour chaque jour d'assemblée entre ceux des Académiciens qui seront presents, sans avoir aucun esgard aux absens pour quelque cause que ce soit.

Pour estre reputé present il faut estre arivé dans le lieu où se tient l'Académie avant l'heure prescrite et n'en sortir aussy qu'aprés l'heure qui aura aussy esté prescrite.

Depuis le premier jour d'octobre jusqu'au dernier jour de mars l'heure de l'assemblée sera a trois heures aprés midy jusqu'à cinq, et depuis le premier jour d'avril jusqu'au dernier jour de septembre l'heure de l'assemblée sera depuis quatre heures aprés midy jusqu'à six.

L'heure se reglera sur la pendule sonnante qui est à l'Académie, dont celuy qui a soin d'ouvrir et fermer les portes aura la clef et la conduite.

Lorsqu'aprés le partage fait entre les Académiciens qui seront presents il en restera quelque nombre qui ne se pourra partager, ce nombre accroistra à la distribution de l'assemblée suivante.

Aussy tost que l'heure avant laquelle il faut estre arivé sera sonnée, le Secretaire escrira tous les noms de ceux qui sont presents sur son registre, et lorsque l'heure à laquelle on peut se retirer sera sonnée, il fera la distribution à ceux dont les noms se trouveront escrits et qui auront esté présents jusqu'à la fin, puis escrira combien il en a esté donné à chacun, et s'il en reste il l'escrira aussy.

A la fin de l'année le Secretaire fera voir à la Compagnie la recepte et la distribution des jettons qui luy auront esté remis entre les mains et en donnera un estat à M. Colbert, signé du Directeur et du Chancetier de l'Académie.

Ce mesme jour 2 de Janvier la Compagnie a ordonné que Mr Colbert seroit tres humblement remercié des soings affectueux qu'il prenoit pour l'advancement du Dictionnaire et de la grace qu'il avoit procurée à l'Académie auprés du Roy, luy ayant obtenu de S. M. la distribution des jettons dont il est parlé cy dessus. Pour cet effet on a nommé cinq deputez du nombre desquels est Mr Charpentier qu'on a chargé de porter la parole.

Ce Jeudy cinquiesme de Janvier ont esté présents suivant le reglement Mrs Perrault, Talman min., Chapelain, Des Marests, Renier, Corneille, Quinault, Le Clerc, Boyer, Charpentier, Mezeray, Doujat, auxquels ont esté distribuez

48 jettons, quatre à chascun. Il en reste donc deux pour accroistre à la prochaine distribution. MEZERAY.

Ce lundy neuviesme de Janvier ont esté presents suivant le reglement Mrs Renier, Charpentier, Segrais, Cotin, Le Clerc, Quinault, Corneille, Boyer, Talman maj., Des Marests, La Chambre, Chapelain, Mezeray, à chascun desquels ont esté distribuez trois jettons, c'est trente-neuf. Il en reste trois qui accroistront à la prochaine distribution. MEZERAY.

Ce Jeudy 12e de Janvier furent presents suivant le reglement M^rs l'Archevesque, Colbert, Perrault, Conrart, Testu, Des Marets, Talman min., Talman maj., La Chambre, Gomberville, Cassagne, Resnier, Boyer, Le Clerc, Segrais, Balesdens, Doujat, Quinault, Pelisson, Corneille, Cotin, Chapelain, Charpentier, Vilayer, Fleschier, Racine, Galois, qui sont les trois Recipiendaires, Patru ; ce sont 28, à chascun desquels en a esté donné un. Il en reste quinze.

La Compagnie s'est assemblée au nombre de 28 pour la reception de Mrs Fleschier, Racine et Galois (1), le jour de cete ceremonie ayant contre l'ordinaire esté pris à un Jeudy, parce que Mr Colbert n'avoit point de temps les lundis; M^r l'Archevesque, Directeur, estoit assis au haut bout de la table dans un fauteuil, Mr Colbert du

(1) Dans *la séance annuelle des cinq Académies* du jeudi 25 otobre 1888 (p. 75-86), M. Ludovic Halévy, délégué de l'Académie française, a consacré à cette triple réception une étude intitulée : *La Première Séance publique de l'Académie française*. Une allocution de Patru amena l'usage des discours de réception. « Monsieur Patru, dit Pellisson, entrant dans la Compagnie, prononça un fort beau remerciment, dont on demeura si satisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont esté receus depuis d'en faire autant. » *Relation contenant l'histoire de l'Académie*, p. 368. Ce fut sur la proposition de Perrault que le public fut admis à entendre les discours des nouveaux académiciens. Il nous le dit en ces termes dans ses *Mémoires* (liv. III, p. 130) :

« Le jour de ma réception, je fis une harangue dont la compagnie témoigna être très satisfaite, et j'eus lieu de croire que ses louanges étoient sincères. Je leur dis alors que mon discours leur ayant fait plaisir, il auroit fait plaisir à toute la terre, si elle avoit pu m'entendre ; qu'il me sembloit qu'il ne seroit pas mal-à-propos que l'Académie ouvrit ses portes aux jours de réception... Ce que je dis parut raisonnable, et d'ailleurs la plûpart s'imaginèrent que cette pensée m'avoit été inspirée par M. Colbert : ainsi tout le monde s'y rangea et l'approuva d'une commune voix. Il n'y eut que M. Chapelain, rigide observateur des coutumes anciennes, qui s'y opposa quelque temps, prétendant qu'il ne falloit rien innover ; mais il ne fut suivi de personne.

« Le premier qui fut reçu après moi fut M. l'abbé Fléchier, évêque de Nîmes. Il y eut une foule de monde et de beau monde à sa réception, et le public témoigna une extrême joie de ce nouvel établissement.

« On peut dire que l'Académie changea de face à ce moment : de peu connue qu'elle étoit, elle devint si célèbre qu'elle faisoit le sujet des conversations ordinaires. Outre que les harangues du recipiendaire et du directeur étoient plus étudiées et plus châtiées que lorsqu'elles se faisoient à huis clos, plusieurs de la compagnie lisoient de leurs ouvrages sur toutes sortes de sujets agréables. » Ce ne fut que beaucoup plus tard, le 7 septembre 1702, que les dames furent admises aux séances. (Voyez p. 412, note 1.) En voyant dans *Paris à travers les Âges* (t. II, p. 47, fig. 68), une gravure intitulée : *Salle des séances de l'Académie française au Louvre* 1673, on pourrait croire qu'elle représente la séance du 12 janvier, mais nous avons établi dans l'*Avertissement*, p. 8, que le dessin de cette planche est d'une date bien postérieure.

costé de la cheminée dans un pareil siege, et le reste de la Compagnie sur des chaises sans bras. Les portes ont esté ouvertes à plusieurs personnes de qualité et de belles-lettres. Tout l'auditoire estant dans un grand silence, Mr l'Archevesque s'est descouvert fort civilement, et a invité, par une inclination de teste, Mr Fleschier à parler, ce qu'il a fait aussy tost. Deux ou trois moments aprés qu'il a eu achevé, Mr le Directeur en a usé de mesme à l'esgard de Mr Racine, puis encore d'une pareille maniere à l'esgard de Mr Galois. Tous trois ayant ainsy parlé en son rang, il leur a respondu par un seul et mesme discours tres obligeant pour eux, et qui estoit fort selon sa dignité et celle de cete Compagnie. Puis il a invité tous ceux de Messieurs qui auroient quelques pieces à la louange du Roy d'en vouloir regaler l'assistance, et sur cela Mrs Perrault, Charpentier, Talman, Le Clerc, Cotin, Boyer, Furetiere ont lû plusieurs stances, sonnets et madrigaux de leur façon. Cete lecture finie, Mr L'Archevesque et Mr Colbert se sont levez, et Mr de Mezeray leur a presenté la bourse aux jettons où ils en ont pris chacun un pour leur droit d'assistance, puis tous les autres de Messieurs en ont fait de mesme.

Harangue de M. Flechier (1).

Remerciment de M. Galois. Compliment de M. Racine (2).

Ce lundy 16 janvier furent presents suivant le reglement Mrs Perrault, Talman maj., Talman min., Chapellain, Cotin, des Marests, Fleschier, La Chambre, Boyer, Corneille, Charpentier, Galois, Segrais, Quinault, Mezeray, à chacun desquels ont esté distribuez trois jettons; c'est 45, et partant il en reste neuf qui accroistront à la prochaine assemblée. Non pas, mais seulement huit. Il en fust ordonné un à Mr Petit, et partant n'en resta que huit.

MEZERAY.

Mr Charpentier, qui avoit esté chargé de faire les remerciements de la Compagnie à Mr Colbert, a rendu compte de sa commission, et a dit

(1) Ce discours et le suivant sont transcrits dans le registre. Conformément à la marche que nous avons adoptée (voyez *l'Avertissement*, p. 4.), nous n'avons pas jugé à propos de les reproduire. On les trouve dans le *Recueil* de 1698, sous les titres suivants :

Discours prononcé le 12 *Janvier* 1673. *Par Monsieur l'abbé Fléchier, à présent Évêque de Nismes, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Godeau, Évêque de Vence* (p. 210-217).

Discours prononcé le même jour 12 *Janvier* 1673. *Par Monsieur Galloys, abbé de Cores, lorsqu'il fut reçû à la place de M. de Bourzeis* (p. 217-222).

(2) L'espace réservé dans le registre, après ce titre, pour recevoir la transcription du compliment de Racine, est demeuré blanc. « Fléchier, Gallois et Racine furent reçus le même jour,

qu'ayant esté introduit fort civilement dans le cabinet de Mr Colbert avec les autres deputez, il avoit fait une profonde reverence puis avoit parlé de la sorte :

Compliment de Mr Charpentier à Mr Colbert (1).

Monsieur (2),

Les faveurs que vous nous faites se touchent de si prés à prés que nous n'osons pas vous en venir rendre graces à mesure que nous les recevons. Mais si la crainte de vous importuner suspend quelquefois nostre reconnoissance, il ne seroit pas raisonnable qu'elle l'estouffast entierement, et que nous ne fissions jamais paroistre des sentimens si justes et qui nous sont mesme si glorieux. En effet, Monsieur, ce nous est beaucoup de gloire de voir que vous pensez à nous, et qu'au milieu de vos grandes occupations il y ayt des moments que nous puissions dire nous avoir esté destinez.

Si l'Académie acheve le grand dessein qu'elle a entrepris, la posterité, qui en sentira le fruit mieux sans doute que nostre siecle mesme, n'ignorera pas que vous y aurez eu une grande part, puisque nous avions absolument besoin de votre secours pour combatre les difficultez qui nous restent à surmonter, et qui se multiplient ordinairement lorsqu'un ouvrage de cete nature approche de sa fin.

Il n'est pas malaisé, Monsieur, de faire l'amas des materiaux necessaires pour le bastiment d'un grand palais : les moindres ouvriers sont capables de tirer les pierres de la carriere ; il ne faut que de la force de bras pour les charger, il ne faut que des chariots pour les conduire ; mais quand il est question d'assembler tous ces materiaux avec ordre, qu'il faut en faire un

dit d'Olivet (*Histoire de l'Académie*, 1729, t. II, p. 343, note 2). Fléchier parla le premier, et fut infiniment applaudi ; Racine parla le second, et gâta son Discours par la trop grande timidité avec laquelle il le prononça, en sorte que son Discours n'ayant pas réussi, il ne voulut point le donner à l'Imprimeur. » Louis Racine, dans ses *Mémoires sur la vie de son pere* (1747, t. I, p. [illegible]), repete à peu près la même chose : « Le remerciment de mon Pere fut fort simple et fort court, et il le prononça d'une voix si basse que Monsieur Colbert qui étoit venu pour l'entendre, n'en entendit rien, et que ses voisins même en entendirent à peine quelques mots. Il n'a jamais paru dans les recueils de l'Académie, et ne s'est point trouvé dans ses papiers après sa mort. »

(1) Ce compliment figure dans le Recueil de 1698 (p. [illegible]) sous le titre suivant :

Compliment fait le 16 janvier 1675. Par Monsieur Charpentier, à Monsieur Colbert, après qu'il [illegible]

(2) Après ce mot « Monsieur » on lit entre parenthèses dans l'imprimé : « Car vous nous avez ordonné de vous parler ainsi. »

tout dont les parties se correspondent, et introduire parmy ces masses informes une symmetrie excellente, qui ravit les yeux des spectateurs, et qui fait que du bois et des pierres, qui n'ont aucun agrement à les voir en l'estat que la nature les a produits, s'eslevent à un si haut degré de perfection par l'arrangement, que de toucher nostre ame dans sa partie la plus sensible et lui causer presque le mesme plaisir que la veuë du Soleil et des Astres, c'est ce qui ne se fait qu'aprés de longues meditations et par le dernier effort de l'industrie humaine.

Le Dictionnaire de l'Académie est quelque chose de semblable : on a jusqu'à présent fouillé dans tous les thresors de nostre langue, on a par un travail de trente cinq ans ramassé ce qu'il y a de plus exquis, on a fait mesme plus que de l'amasser, on a donné quelqu'ordre et quelque forme aux matieres que l'on a traittées, mais, Monsieur, nous remarquons encore un intervale notable entre l'endroit où nous en sommes et la derniere perfection où nous voulons aller, et c'est presque toujours ce trajet qui est le plus penible et où il y a le plus d'escueils à éviter.

Nous esperons neantmoins, Monsieur, d'en sortir heureusement, et nous ne devons pas mesme en douter, puisque vous voulez bien prendre le soin de ce travail académique, qui sans doute embellira la langue de ce royaume, et qui peut-estre aux yeux de l'avenir tiendra sa place parmy les evenements remarquable de ce regne miraculeux.

Responce de M. Colbert.

Monsieur Colbert respondit à ce compliment : Que les services qu'il avoit rendus à l'Académie estoient si peu de chose qu'ils ne méritoient point le remerciment qu'elle vouloit bien luy en faire, mais qu'il seroit tres aise d'avoir l'occasion de luy en rendre de plus considerables : Qu'il aprenoit avec bien de la joye, avec quelle assiduité et quelle chaleur elle travailloit au dictionnaire : Qu'elle ne pouvoit rien faire de plus glorieux pour elle ny de plus utile au public que de mettre promptement la derniere main à cet ouvrage : Qu'il l'exhortoit à ne se point relascher, et qu'il estoit bien fasché de ne pouvoir y apporter de sa part que des souhaits.

CONRART.

Ce jeudy 19 Janvier furent presents suivant le reglement Mrs Cassagne, Le Clerc, Chapelain, Segrais, Charpentier, Galois, Mezeray, Renier, Cotin, Des

Marests, La Chambre, Racine, Boyer, Doujat, Talman maj., Quinault, auxquels ont esté distribuez à chacun trois jettons, partant il en reste point du tout, et de plus on en advança un à Mr Petit, et cela mal, mais on le voulut.

La Compagnie estant au nombre de dix neuf, Mr Perrault a representé qu'il estoit temps de faire la publication du prix d'Eloquence fondé par feu Mr de Balzac et de celuy de Poësie à la louange du Roy, que vouloient donner quelques particuliers de la Compagnie, comme ils l'avoient desjà fait deux ans auparavant (1). Sur cela la Compagnie de concert a dressé des affiches dont la teneur s'ensuit.

Teneur de l'affiche (2).

Elle a aussy jugé à propos de prier celuy qui dresse la Gazette d'y en vouloir mettre un article, afin que ceux des provinces qui auront quelque talent pour aspirer à ce prix en soient informez de bonne heure.

Article de la Gazette (3).

Cette semaine, l'Académie Françoise a publié que l'année prochaine

(1) Voici ce que dit d'Olivet au sujet de ces deux prix : « Quant au Prix d'Eloquence, il a été fondé par M. de Balzac, mort en 1654. Divers obstacles empêchèrent que sa volonté ne pût être mise à exécution jusqu'en 1671 (on sait cela, dit une note, par l'Affiche des Prix de l'année 1671). Et comme son fonds avoit profité jusqu'alors, ce Prix qu'il avoit fixé à deux cens livres, fut porté à trois cens. C'est une Médaille d'or qui d'un côté represente Saint Loüis, et de l'autre, une couronne de laurier avec ce mot : A L'IMMORTALITÉ, qui est la devise de l'Académie.

« Pareille somme est destinée au Prix de Poësie. Trois Academiciens, du nombre desquels étoit M. Pellisson, en partagèrent d'abord les frais. C'est aussi une Medaille d'or, qui a d'un côté la figure du Roi, et sur le revers la devise de l'Académie. » Il ajoute en note : « On m'a dit que les deux adjoints de M. Pellisson étoient M. Conrart et M. de Bezons. Après la mort du premier les deux survivants partagèrent les frais ; et quand M. Pellisson se trouva seul, il les fit seul. On sait cela sûrement à l'égard de M. Pellisson : mais pour les deux autres, on ne le sait que par conjecture ; car leur argent etoit porté au Libraire de l'Académie, sans que personne sût d'où il venoit. » *Histoire de l'Académie*, 1729, t. II, p. 11 et 12.

(2) Dans le *Registre*, ce titre est suivi d'un espace qui etait destiné à la transcription de l'affiche, mais qui est demeuré blanc.

D'Olivet dit au sujet de ces affiches (t. II, p. 12, note 5.) : « Plus de six mois avant la Fête de saint Louis, jour que l'Académie distribue ses Prix en pleine assemblée, elle répand par toute la France un Imprimé, où elle marque sur quels sujets on doit composer pour l'année courante. »

« Nous n'en avons pas retrouvé trace », dit dans son *Essai d'une bibliographie raisonnée de l'Académie française*, p. 104, n° 365 M. Rene Kerviler, si competent dans ces matières, nous ajouterons que nous n'avons pas été plus heureux que lui, mais il est aisé de suppléer à l'absence de ce document : 1° par l'article de la *Gazette* qui devait en être une transcription presque littérale ; 2° par le libelle des dispositions generales des pieces de ce genre que donne d'Olivet à la suite du passage de son histoire que nous venons de citer, enfin par *l'affiche pour les prix d'eloquence et de poesie*, que nous trouvons dans les *Registres* à la date du 2 janvier 1677. Nous nous garderons d'entreprendre à l'occasion des passages des Registres où il est question des concours académiques, une histoire même sommaire, de ces concours. On la trouve d'ailleurs tout entière dans les collections de Pierre Le Petit, de Conterot, de Coignard, etc. Voyez KERVILER, *Bibliographie de l'Académie*, n°s 78-77.

(3) L'espace destiné à recevoir la copie de l'article de la *Gazette* est demeuré blanc.

Nous avons trouvé cet article, non au commencement de l'année 1678, mais dans le n° 131 de

1673, elle donnera, le 25 Aoust, Feste de Saint-Louis, le Prix de l'Éloquence, établi par le défunt Sieur de Balzac, qui estoit l'un des Quarante de cette Illustre Compagnie, et celui de la Poësie, à la loüange du Roy, établi par trois Académiciens inconnus. Le premier de ces Prix est un Crucifix, ou un S. Loüis d'or, de 300 livres : et le second, un lys d'or de pareille somme (1). Le sujet de la Prose, sera selon l'intention dudit Sieur de Balzac, *De la Science du Salut opposée aux vaines, et mauvaises connoissances, et aux curieuses, blâmables et défendües,* suivant ces Paroles : *Abscondisti hæc a sapientibus, et revelasti ea parvulis.* Toutes sortes de personnes seront reçües à disputer ce Prix, à la réserve des Quarante de l'Académie, qui en doivent estre les Juges. Les Discours seront au plus, de demie heure de lecture, et finiront par une courte Priere à Jesus-Christ, avec l'approbation de Deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, et qui y résideront. On les remettra, dans le premier jour de Jüin prochain, entre les mains du Sieur Conrart, Secrétaire du Roy, et de l'Académie, ou, en son absence, en celles du Sieur le Petit, Imprimeur de Sa Majesté, et de ladite Académie. Les Autheurs y mettront, au lieu de leur nom, une Marque, ou un Paraphe, avec un Passage de l'Écriture Sainte, qu'on écrira, aussi, sur le Registre de la mesme Académie : mais ce Prix ne sera, néantmoins, délivré à aucun, qu'il ne se nomme, et ne se présente en Personne, ou par Procureur, pour le recevoir, et signer son Discours. Les mesmes conditions, hors celles de l'Approbation des Docteurs, seront observées pour le Prix de la Poësie, dont le sujet donné par les 3 Académiciens inconnus, et agréé par toute la Compagnie, sera l'*Honneur que le Roy a fait à l'Académie Françoise, en acceptant la qualité de son Protecteur, et la logeant au Louvre.* Il sera, pourtant, permis d'y joindre tel autre sujet de Loüange, que l'on voudra, sur quelque Action de sa Majesté, ou sur toutes ensemble, pourvu qu'on n'excède pas le nombre de cent Vers portez par l'Institution. On y ajoûtera une courte Prière pour Sadite Majesté, séparée du Corps de la loüange, et mesmes, de telle mesure que l'on voudra : et si elle a quelque rapport au sujet de pieté qui précéde, elle en sera mieux, mais il n'y aura aucune nécessité, ou obligation, pour obtenir le Prix.

l'année 1672 à la p. 1111. Sous cette rubrique : *De Paris, le 5 novembre* 1672. Les mots par lesquels il commence semblent établir que dès le mois de novembre de 1672, l'Académie s'était déjà occupée des sujets de prix dont elle ne fit cependant la publication officielle par affiche que le 19 janvier suivant.

(1) D'Olivet ne mentionne pas ces prix. Les médailles dont il parle (voyez p. 56 note 1) les ont remplacés.

Ce lundy 23 Janvier ont esté presents suivant le reglement Mrs Cotin, Corneille, Le Clerc, La Chambre, Boyer, Talman min., Des Marests, Mezeray, Talman maj., Quinault, Doujat, Galois, Renier, Segrais, Charpentier. Deux à chascun font trente, et un à Mr Petit et un qui luy avoit esté advancé l'autre fois; c'est trente deux, et partant reste huit qui accroistront à la premiere assemblée.

Ce jeudy 26 Janvier furent presents suivant le reglement Mrs Corneille, Charpentier, Des Marets, Cotin, Chapellain, La Chambre, Boyer, Fleschier, Mezeray, Segrais, Talman min., Quinaud, Doujat, Talman maj., Le Clerc, à chascun desquels ont esté distribuez trois jettons, et un à Mr Petit, c'est quarante six, et partant il en reste deux qui accroistront à la premiere assemblée. MEZERAY.

Question s'estant mue sur une chose qui a desja esté rejettée cinq ou six fois, sçavoir s'il ne seroit pas bon pour advancer le travail du dictionnaire de s'assembler les jours de feste, quand il s'en trouvera au lundy et au jeudy, la chose ayant esté discutée tres soigneusement, avec toutes les raisons de part et d'autre, il a esté resolu presque toute d'une voix qu'on ne s'assemblera point les jours de feste, mais aussy il a esté dit que les jettons de ces jours là n'accroistront point à l'assemblée suivante. CONRART.

Ce lundy 30e Janvier furent presents suivant le reglement Mrs Des Marets, Chapellain, Cotin, Boyer, Furetier, Charpentier, La Chambre, Le Clerc, Corneille, Talman maj., Quinault, Galois, Fleschier, Racine, Mezeray, Perrault, Segrais, Talman min., Regnier, ce sont dix neuf, à chascun desquels en a esté distribué deux, et un à Mr Petit; ce sont trente neuf, et partant il en reste trois qui accroistront à la premiere assemblée. MEZERAY.

Jeudy *Chandeleur.*

Ce lundy 6e Fevrier furent presents suivant le reglement Mrs Cassagne, Charpentier, Le Clerc, Chapellain, Corneille, Patru, Regnier, Boyer, La Chambre, Mezeray, Cotin, Des Marests, Talman maj., Talman min., Segrais, Racine, Quinaud, à chascun desquels a esté distribué deux, et un à Mr Petit; c'est trente-cinq, et partant il en reste huit qui accroistront à la première assemblée (1).

Ce jeudy 9 Fevrier furent presents suivant le reglement Mrs Cotin, Mezeray, Des Marests, Chapellain, La Chambre, Corneille, Le Clerc, Doujat,

(1) En marge : « Galois un peu tard. »

Charpentier, Quinaud, Patru, Furetier, Galois, Talman; ce sont quatorze, à chascun desquels ont esté distribuez trois jettons, ce sont quarante deux, et partant il en reste six qui accroistront à la premiere assemblée.

Ce lundy 13e Fevrier furent presents selon le reglement Mrs Des Marests, Boyer, Fleschier, Chapellain, Doujat, Corneille, Mezeray, Le Clerc, Quinaud, Cotin, Charpentier, La Chambre, Segrais, ce sont treze, à chascun desquels en ont esté distribuez trois, et un à Mr Petit; c'est quarante, et partant il en reste six qui accroistront à la premiere assemblée.

Ce jeudy 16e de Fevrier furent presents suivant le reglement Mrs Boyer, Cotin, Furetiere, Chapellain, Talman maj., Talman min., Charpentier, Corneille, Le Clerc, Quinaud, La Chambre, Des Marests, Renier, Mezeray, Galois, Fleschier; ce sont seize, à chascun deux, c'est trente-deux, et partant reste quinze (1).

Ce lundy 20e Fevrier furent presents suivant le reglement Mrs Boyer, Des Marests, Chapellain, Galois, Quinaud, La Chambre, Corneille, Charpentier, Tallemand min., Renier, Segrais, Cotin, Mezeray; ce sont treze, à chacun desquels ont esté distribuez quatre jettons, et un à Mr Petit; c'est cinquante trois. Il en reste deux à accroistre à la premiere assemblée (2).

Ce jeudy 23 Fevrier furent presents suivant le reglement Mrs Des Marests, Renier, Cotin, Corneille, Talman maj., Boyer, Racine, Mezeray, Charpentier, Galois, Le Clerc, à chacun trois, c'est trente-trois, et partant il en reste neuf qui accroistront à la premiere assemblée.

Ce lundy 27e Fevrier furent presents suivant le reglement Mrs Des Marests, Chapellain, Boyer, Talman min., Corneille, Charpentier, Mezeray, Renier, Segrais, Quinault, Galois, Le Clerc, Cotin, La Chambre, Furetier, Talman maj., à tous lesquels en a esté distribué trois; c'est quarante huit, et partant il en reste un qui accroistra à la premiere assemblée.

Ce jeudy 2 Mars furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Quinaud, Cotin, Corneille, Des Marests, Segrais, Boyer, La Chambre, Talman min., Talman maj., Mezeray, Regnier, Furetier; ce sont treze, à chacun desquels en ont esté distribuez trois, et un à Mr Petit, et partant il en reste un qui accroistra à la premiere assemblée (3).

(1) En marge : « Ce n'est que quatorze. »
(2) En marge : « Plusieurs tard venus. »
(3) En marge : « plusieurs tard venus. »

Ce lundy 6e Mars furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Des Marests, Talman maj., Boyer, Corneille, Segrais, Renier, Cotin, Mezeray, Charpentier, La Chambre, Furetier, Quinauld, Fleschier, Talman min., Le Clerc, Racine, à chascun desquels on en a distribué deux, et un à Mr Petit, et partant il en reste six qui accroistront etc. (1).

Ce jeudy 9e Mars furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Regnier, Boyer, Le Clerc, Talman maj., Corneille, Charpentier, Cotin, Fleschier, Segrais, Des Marests, Mezeray, Quinaud, Furetier, Racine, à tous lesquels en ont esté distribuez trois, et un à Mr Petit; c'est quarante six, et partant ne reste rien.

Mr de Mezeray a representé qu'il seroit bon de dresser des catalognes de tous les mots des lettres de l'alphabet, afin qu'on puisse mieux juger en quel endroit il faudra les placer, et que chacun voye s'il en a esté oublié quelqu'un, et si l'orthographe en est bonne; et pour cela il s'est chargé de dresser le catalogue des trois premieres lettres de l'alphabet A. B. C. et a demandé que quelqu'un des Messieurs se chargeassent (2) de faire les autres, ce que plusieurs ont promis, et il est à croire qu'ils s'en acquitteront (3). Il a aussy representé qu'il avoit redressé toute la lettre A. sur les cahiers primitifs lesquels il avoit reduits, digerez et augmentez de plus de la moitié, les metant en ordre, y faisant des definitions, et y adjoustant un tres grand nombre de mots, et un plus grand nombre de significations et de phrases. CONRART.

Ce lundy 13 Mars furent presents suivant le reglement Mrs Des Marests, Corneille, Chapellain, Regnier, Boyer, Segrais, Talman maj., Cotin, Le Clerc, La Chambre, Charpentier, Mezeray, Furetier; ce sont treze, à chascun desquels en ont esté distribuez trois; c'est 39, et partant il en reste un.

Ce jeudy 16e Mars furent presents suivant le reglement Mrs Segrais, Talman min., Cotin, Chapellain, Corneille, Boyer, Racine, Des Marests, Mezeray, Balesdens, Le Clerc, Talman maj., La Chambre, Regnier, Charpentier; ce sont quinze, à chascun desquels en a esté distribué deux, et un à Mr Petit; ce sont trente et un, et partant il en reste dix.

Ce lundy 20e Mars furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Fleschier, Corneille, Des Marests, Talman maj., Boyer, Charpentier, Segrais, Cotin,

(1) La formule, qui n'est point terminée, est indiquée par cet etc. Ceci termine une page; on trouve ensuite une sorte d'ongle: forme par un feuillet enlevé et on lit en marge du feuillet suivant : « on a coupé ici un fueillet parce qu'il estoit tout barbouillé d'encre qui estoit tombée dessus. Il n'y avoit rien d'escrit. »

(2) Ces mots a été effacé.

(3) Note en marge : « Ils ne l'ont pas fait. »

Racine, Le Clerc, Mezeray, Furetier; ce sont treze, à chascun desquels en a esté distribué trois, ce sont 39, et un à Mr Petit, et partant il en reste dix (1).

Ce jeudy 23e Mars furent presents suivant le reglement : Mrs Des Marests, Chapellain, Talman, Talman, Cotin, Quinauld, Boyer, Charpentier, Regnier, Corneille, Galois, Le Clerc, Segrais, Furetier, Mezeray, Balesdens; ce sont seize, à chascun desquels trois, c'est 48, et partant il en reste deux.

Ce lundy 27 Mars furent presents Mrs Corneille, Boyer, Talman, Talman, Le Clerc, Chapellain, Segrais, Mezeray, Galois, Cotin, Quinauld, Balesdens, Des-Marests; ce sont treze, à chascun desquels trois, c'est 39. Partant reste trois.

Jeudy saint, samedy saint, lundy de Pasques.

Ce jeudy d'aprés Pasques 6e d'avril furent presents Mrs De la Chambre, Furetiere, Cotin, Charpentier, Regnier, Balesdens, Boyer, Le Clerc, Segrais, Chapellain, Corneille, Quinaud, Talman min.; ce sont treize, à chascun trois font 39, partant reste quatre. MEZERAY.

Ce lundy 10e Avril furent presents Mrs De la Chambre, Furetiere, Cotin, Charpentier, Regnier, Balesdens, Boyer, Le Clerc, Chapellain, Corneille, Quinaud; ce sont onze, à chascun trois, et un à Mr Petit, ce sont trente quatre, et partant reste dix. MEZERAY.

Ce jeudy 13 Avril furent presents suivant le Reglement Mrs Segrais, Chapellain, Cotin, Charpentier, Corneille, Regnier, Boyer, La Chambre, Furetiere, Des Marests, Fleschier, Talman min.; ce sont douze, à chascun quattre, distribuez par Mr. de Corneille, en l'absence du sieur de Mezeray detenu au lit par un rumatisme, et partant il en reste deux. MEZERAY.

Ce lundy 17 Avril furent presents suivant le reglement Mrs Quinauld, La Chambre, Cotin, Charpentier, Talman min., Balesdens, Le Clerc, Corneille, Chapellain, Segrais, Boyer, Talleman maj., Desmarests, Furetiere, Regnier; ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, c'est trente un, et partant il en reste onze (2). MEZERAY.

Ce jeudy 20 Avril furent presents suivant le reglement Mr Chapellain, Charpentier, Balesdens, Segrais, Boyer, Cotin, Quinauld, Corneille, Mézeray, Desmarests, Le Clerc, Doujat, Galois, Renier, Furetiere, Talman maj; ce sont seize, à chascun trois, c'est 48, et partant il en reste trois. MEZERAY.

(1) En marge : « plusieurs tard venus. »

(2) Les remaniements du *Dictionnaire* mentionnés dans la séance du 9 mars, nécessitèrent de nombreux travaux de copie. On lit sous la date du 19 avril 1673, dans les *comptes des bâtiments du Roi*, publiés par M. Jules Guifrey : « A Prudhomme, pour ceux qui transcrivent le Dictionnaire de l'Accadémie françois, et fournitures qu'il a faites... 1535 liv. 19 s. »

Ce lundy 24 Avril furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Balesdens, Segrais, Cotin, Charpentier, Boyer, Le Clerc, Talman maj., Furetier, Regnier, Quinauld, Desmarests, Corneille, Mezeray, Doujat, La Chambre ; ce sont seize à chascun deux font trente deux, et partant il en reste onze.

MEZERAY.

Ce jeudi 27 Avril furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Des Marests, Corneille, Balesdens, Charpentier, Furetier, Quinaud, Regnier, Cotin, Le Clerc, Boyer, Talman major, Segrais ; ce sont treze, à chascun trois font trente neuf, et partant il en reste douze.

Ce lundy estoit *St Jacques et St Philippe.*

Ce jeudi 4 May furent presents suivant le reglement Mrs Segrais, Chapellain, Balesdens, Charpentier, Le Clerc, Regnier, Boyer, Mezeray, Cotin, Corneille, Doujat, Desmarests, Talman maj., Fleschier, Quinauld, Furetier ; ce sont seize, à chascun desquels trois font 48, il en reste quatre. MEZERAY.

Ce lundy 8e May furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Segrais, Desmarests, Le Clerc, Boyer, Cotin, Mezeray, Charpentier, Talleman min., Talleman maj., Balesdens, Regniers, Corneille, Doujat, Furetier, Fleschier, Quinaud ; ce sont 17, à chascun desquels en a esté distribué deux faisant trente quatre, et partant il en reste dix. MEZERAY.

M^r^. Perrault, Chancelier, a proposé qu'il seroit bon que la Compagnie convinst et demeurast d'accord autant qu'il se pourroit de l'orthographe, qui depuis 40. ou 50. ans avoit esté fort corrompue par des demy sçavants, et estoit devenue presqu'arbitraire. La Compagnie ayant trouvé la proposition fort raisonnable et mesme necessaire, sur tout pour le dictionnaire, a chargé M^r^. de Mezeray de dresser des observations, et des regles les plus exactes qu'il pourra sur l'orthographe (1). Elle a aussy

(1) Le manuscrit original de ce travail existe à la Bibliothèque nationale où il porte le n° 9187 du fonds français. Son titre, plusieurs fois modifié, était d'abord : *Remarques de l'Académie françoise touchant l'orthographe, prises sur les propositions et recherches de Monsieur de Mezeray.* Ce cahier a passé successivement par les mains de treize membres de l'Académie, qui y ont ajouté leurs observations. La note suivante, placée en tête du troisième feuillet, indique avec précision la durée de cet examen : « Cet ouvrage a esté commencé au lundy 14 d'aoust et finy au jeudy 12 d'octobre 1673. »

Ces *Remarques*, après avoir été soumises à plusieurs reprises conformément aux remarques des membres de l'Académie, ont été imprimées deux fois, avec des modifications importantes, à un nombre fort restreint d'exemplaires, et seulement pour l'usage de la Compagnie. Elles ont été [illegible] plus tard sous ce titre : *Observations sur l'orthographe françoise. Pour estre examinées par Messieurs de l'Académie, avec des observations de Bossuet, Pellisson, etc.* Publiées avec une introduction, des Notes et une Table alphabétique, par Ch. Marty-Laveaux. — Paris, Jouaust, 1868. [illegible] exemplaires.

que chaque particulier de la Compagnie sera tenu et obligé de l'orthographe dont elle sera demeurée d'accord, et que l'on se ı des voyes d'insinuation qui seront jugées les plus propres pour e recevoir par le public. CONRART.

---

eudy suivant estoit la feste de *l'Ascension.*

---

undy 15e de May furent presents suivant le reglement Mrs Desmarests, llain, Regnier, Quinauld, Cotin, Segrais, Balesdens, Boyer, Furetier, Le Talman, Charpentier, Fleschier, Corneille, Mezeray, La Chambre, à n trois ce sont quarante huit, et partant il en reste deux.

---

eudy 18 May furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Des- s, Cotin, Segrais, Boyer, Talman maj,. Regnier, Perraut, Mezeray, Doujat, ens, Le Clerc, Furetier, Quinauld, Corneille; ce sont seize, à chascun t un à Mr Petit, ce sont 33. Il en reste neuf.

---

undy suivant estoit des festes de la *Pentecouste.*

---

eudy 25 May furent presents suivant le reglement Mrs Doujat, Cotin, ı, Chapellain, Desmarests, Le Clerc, Boyer, Quinauld, Corneille, Bales- Furetier, L'abbé Talman maj., l'abbé Talman min., Racine, Meze- erraut, Regnier, l'Evesque de Condom; ce sont dix-huit, à chascun deux ı, et un à Mr Petit font 37. Il en reste donc douze.

---

undy 29 May furent presents suivant le reglement Mrs Furetier, Ba- ı, Chapellain, Regnier, Corneille, Talleman major, Cotin, Boyer, Talman)uinauld, Le Clerc, Mezeray, Conrard, Des Marests, Doujat, à chascun trois, uarante cinq. Il en reste sept.

---

eudy suivant fut la *feste Dieu.*

---

undy 5e Juin furent presents suivant le reglement Mrs Flechier, Con-)uinauld, Chapellain, Des Marests, le Clerc, La Chambre, Furetier, Char- ', Cotin, Balesdens, Regnier, Mezeray, Talman maj., Talman min., Boyer, lt, Corneille, Doujat; ce sont dix neuf, à chacun deux, et un à Mr Petit, ente neuf. Il en reste huit.

---

y la petite *feste Dieu.*

---

undy 12e de Juin furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, y, Cotin, Boyer, Furetier, Charpentier, Quinauld, Corneille, Le Clerc, ens, La Chambre, Regnier, Desmarests, Galois, Talman; ce sont quinze, à

chacun trois, font quarante cinq, et un à Mr Petit, c'est en tout quarante six. Il en reste deux.

Ce jeudy 15e de Juin furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Charpentier, Corneille, Desmarests, Cotin, Boyer, Doujat, Quinaud, Le Clerc, Balesdens, Regnier, Furetier, La Chambre, Talleman maj., Galois; ce sont quinze, à chacun deux jettons font trente. Il en reste douze.

Ce lundy 19e de Juin furent presents suivant le reglement Mrs Corneille, Fleschier, Talman major, Chapellain, Boyer, Furetier, Galois, Desmarests, Balesdens, Mezeray, Regnier, Charpentier, Cotin, La Chambre, Le Clerc, Talleman minor, Perrault, Quinaud, Doujat; ce sont dix neuf, à chascun deux, et un à Mr Petit, font 39. Il en reste treze.

Ce jeudy 22 juin furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Desmarests, Boyer, Cotin, Fleschier, Doujat, Quinauld, Galois, Balesdens, Renier, Charpentier, Corneille, La Chambre, Talman maj., Mezeray, Le Clerc, Furetier; ce sont dix sept, à chascun trois, font cinquante et un. Il en reste deux.

Ce lundy 26 Juin furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain, Quinaud, Desmarests, Cotin, La Chambre, Corneille, Balesdens, Mezeray, Talman maj., Talman min., Galois, Charpentier, Le Clerc, Regnier, Doujat, Furetier; ce sont seize, à chascun deux font trente deux, reste dix.

Jeudy suivant fut la *St Pierre.*

Ce lundy 3e Juillet furent presents suivant le reglement Mrs Doujat, Desmarests, Furetier, Charpentier, Flechier, Galois, Regnier, Le Clerc, Corneille, Cotin, Chapellain, Boyer, Balesdens, Mezeray, Quinaud, Talman, Conrard; ce sont 17, à chascun deux, et un à Mr Petit, font 35, et partant il en reste quinze.

La Compagnie estant au nombre de 17, Mr Conrart, Secretaire, s'y estant fait apporter en chaise, a dit : Qu'il luy avoit esté envoyé de diverses parts et mis entre les mains quarante pieces de prose pour le prix d'éloquence, et vingt neuf pour celuy de la poesie, toutes ayant les conditions requises par l'affiche de la publication, lesquelles il avoit chifrées au haut de leur premiere page, selon l'ordre et le temps qu'il les avoit receues, I. II. III. IV. V. etc. Il a esté fort remercié par la Compagnie de ses soins, et de sa peine, et on l'a prié de les vouloir remetre à Mr Perrault, comme il a fait aussytost, pour les faire examiner selon l'ordre qui seroit jugé le meilleur. A cet effet on a formé quatre bu-

x, chacun de cinq personnes, pour s'y assembler au jour et heure
s resoudroient entre eux. Le 1. chez Mr. de Gomberville; le 2. chez
Chapellain; le 3. chez Mr. Perrault; le 4. chez Mr. Talman l'aisné;
lieux d'assemblée ayant esté choisis pour la commodité et sans
ıdice du droit des anciens, chez lesquels selon l'ordre de toutes les
pagnies, les plus nouveaux receus doivent se rendre. A chacun de
bureaux on a distribué un paquet contenant dix discours de prose
n autre paquet qui en contient sept de vers aux trois premiers,
ı celuy du dernier en contient huit.

'ordre de cet examen a esté reglé de la sorte : Tous ceux de chaque
au liront et examineront les pieces de chaque paquet en leur par-
ier, aprés ils se les envoyeront les uns aux autres, puis, lorsque
les auront lues, ils s'assembleront dans leur bureau et marqueront
e eux les pieces qui leur sembleront les meilleures; cela fait, ils
yeront leur paquet de prose et celuy de vers au bureau suivant. De
sorte tous les paquets rouleront dans tous les quatre bureaux, et
ue tous les auront veus et examinez et marqué les meilleures pieces,
aporteront leurs resultats particuliers dans l'assemblée generale et
naire, laquelle, suivant leur sentiment particulier, et prenant aussy
y des particuliers, choisira un nombre de pieces qu'elle jugera de-
estre lues publiquement et conferées et examinées jusqu'à juge-
ıt definitif, pour les deux à qui le prix sera adjugé.

ıu mesme temps, aprés une tres meure et tres exacte deliberation,
esté resolu tout d'une voix, que personne ne pourra donner sa voix
r le prix s'il n'a esté des bureaux et travaillé avec eux, ou si du
ns il n'a veu tous les discours, et qu'outre cela il n'assiste à la con-
nce generale des bureaux, et de plus au jour de la prononciation.
a aussy estably pour reglement perpetuel et inviolable, qu'en nulle
e occasion ou affaire que ce soit, aucune personne de la Compagnie
ourra envoyer son suffrage, ny par escrit ny par l'organe d'un au-
et que s'il le fait on ny aura aucun esgard, et on ne le comptera
t. Et si quelqu'un apporte un suffrage de cete sorte, Messieurs les
ers luy remonstreront qu'il n'a pas bien fait de s'en charger.

CONRART.

---

jeudy 6e Juillet furent presents suivant le reglement Mrs Chapellain,
aarests, Cotin, Charpentier, Corneille, Galois, Boyer, Quinauld, Balesdens,
ray, Le Clerc, Talman maj.; ce sont treze, à chascun quatre, font cinquante
. Il en reste trois.

Ce lundy 10e Juillet furent presents suivant le reglement Mrs Boyer, Chambre, L'abbé Testu, Desmarests, Cotin, Doujat, Charpentier, Regnier, Talman minor, Talman major, Balesdens, Galois, Quinaud, Corneille, Mezeray, Clerc, Furetier; ce sont dix huit, à chascun deux, et un à Mr Petit font trente sept. Il en reste six.

Ce jeudy 13 Juillet, furent presents suivant le reglement Mrs Doujat, Cotin, Corneille, Chapellain, Charpentier, Mezeray, Regnier, Desmarests, Balesdens, Boyer, Talman major, Le Clerc; ce sont douze, à chascun trois, et un à Mr Petit font trente sept. Il en reste neuf (1).

Ce lundy 17e Juillet furent presents suivant le reglement Mrs Corneille, Desmarests, Chapellain, Boyer, Doujat, Fleschier, Charpentier, Galois, Mezeray, Le Clerc, Balesdens, Furetier, Talman maj.; ce sont treze, à chascun trois, c'est 39, et un à Mr. Petit font quarante. Il en reste neuf.

Le jeudy 20e de Juillet furent presents suivant le reglement Mrs Le Clerc, Chapellain, Charpentier, Furetiere, Cottin, Doujat, Corneille, Boyer, Mezeray, Regnier, Balesdens, Desmarests, Galois, Talman major, Quinauld, Perrault, Testu, Talman minor; ce sont dix huit, à chascun deux, font trente six. Il en reste treze.

Ce lundy 24e Juillet veille de Saint Jaques, furent presents Mrs Chapellain, Cotin, Boyer, Corneille, Quinauld, Balesdens, La Chambre, Charpentier, Le Clerc, Doujat, Desmarests, Talman maj., Perrault, Regnier, Mezeray, Furetier, Galois; ce sont dix sept, à chascun trois, font cinquante et un. Il en reste deux.

Le jeudy 27 Juillet ont esté presents Mrs Corneille, Chapellain, Cotin, Doujat, Balesdens, Perrault, Charpentier, Regnier, Le Clerc, Fleschier, Desmarests, Talman, Talman, Mezeray, Testu, Gallois, Boyer, Conrard; ce sont dix huit à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente sept. Il en reste cinq.

La Compagnie estant au nombre de 18, chascun des quatre bureaux ayant examiné les pieces de prose et de vers a rapporté son resulta touchant celles qu'il a crues les plus passables. Outre ces resultats on a pris encore les voix de chaque particulier; la pluspart s'en sont tenus

(1) On lit dans une lettre de Chapelain, adressée : « A M. de Pellisson, Maitre des requestes à l'armée » (t. II, p. 828), datée, probablement par erreur, du XV juillet : « Je vous suis... tres obligé de la copie de l'ode de Mr. Genest que j'ay trouvée tres belle et bien digne de l'applaudissement qu'elle a eüe du Roy et de la Cour, lorsque vous l'y avés produitte. Vous avés fait faveur à l'Academie de prendre ordre de S. M. ou du moins permission de la luy envoyer. Je ne manqueray pas des aujourd'huy de l'y porter et de l'y faire lire et admire pour vous rendre demain conte des loüanges qu'elle y aura receües comme de l'agrement que je suis assuré qu'elle m'ordonnera de vous tesmoigner de vos offices et de vostre souvenir. »

à l'advis de leur bureau, et suivant la pluralité des voix ; on a trié et mis sur le tapis sept pieces de prose et six de vers, et dés l'heure mesme on s'est mis à lire celles de prose, et on a commencé par celle qui estoit chifrée XVII, puis on a lu celle qui estoit marquée XII, mais cete derniere n'a pas esté jugée assez bonne pour concourir avec l'autre et a esté rejettée. CONRART.

Ce lundy 31 Juillet furent presents Mrs Chapellain, Boyer, Corneille, Desmarests, Regnier, Cotin, Doujat, Le Clerc, Fleschier, Charpentier, Talman maj., Talman min., Mezeray, Testu, Galois, Perrault, Balesdens, Quinault ; ce sont dix huit, à chascun deux jettons, et un à M^r^. Petit, font trente sept. Il en reste huit.

La Compagnie estant au nombre de dix huit, Mr Perrault a apporté une lettre de Mr Pelisson, par laquelle il le prioit de supplier la Compagnie de vouloir bien, si elle le jugeoit à propos, luy envoyer cinq ou six des meilleures pieces de vers, afin de les faire voir à la Cour et d'en divertir le Roy, desirant de se servir de cete occasion pour rendre de bons offices à la Compagnie, et la tenir agreablement dans le souvenir de sa Majesté. La Compagnie a eu cete demande fort agreable, et incontinent M^r^. Perrault s'est chargé de faire copier les six pieces susdites, et de les envoyer au plustost, dont la Compagnie l'a remercié. Aprés quoy on a trouvé bon de laisser la lecture et l'examen des pieces de prose pour travailler tout sur l'heure à celles de vers, de peur que le jugement de la Cour ne previnst celuy de la Compagnie. CONRART.

Ce jeudy 3e jour d'Aoust, furent presents Mrs Chapellain, Fleschier, Cotin, Boyer, Regnier, Charpentier, Corneille, Testu, Balesdens, Desmarests, Mezeray, Le Clerc, Quinaud, Galois, Talman maj. ; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Il en reste deux.

La Compagnie estant au nombre de 18, on a lu les six pieces de vers, et, aprés une longue et exacte discussion, on en a rejetté quatre, l'une aprés l'autre, comme n'estant pas assez bonnes pour concourir avec la XXIX, si bien qu'on n'en a gardé qu'une, qu'on a cru pouvoir debatre le prix avec celle là. CONRART.

Ce lundy 7e d'Aoust, furent presents Mrs de Condom, Chapellain, Talman maj., Talman min., Racine, Galois, Fleschier, Balesdens, Corneille, Quinauld, Perrault, Testu, Regnier, Desmarests, Charpentier, Boyer, Mezeray, Le Clerc ; ce sont dix huit, deux à chascun, et un à Mr Petit. Reste six, trois de cete fois cy et trois de l'autre.

La Compagnie estant au nombre de 18, on a relu les deux pieces de vers qui estoient en concurrence, Mr l'abbé Talman le jeune faisant cet office, puis on les a donné successivement à chascun de la Compagnie pour y faire ses remarques de vive voix et les discuter le plus exactement qu'il pouroit, sans pourtant declarer son advis. Ce que tous ayant soigneusement fait et avec une critique fort judicieuse, on a resolu que les suffrages seroient donnez par scrutin. Et pour cela on fait dix huict billets chifrez 29 et dix huict chifrez XV, chascun de Messieurs en a pris un d'une sorte et un de l'autre et, ayant ployé celuy qu'il luy a plu, l'a mis sur la table devant Mr Perrault, lequel les ayant comptez et ensuite ouverts, il s'est trouvé que la 29 avoit onze suffrages, et que l'autre n'en avoit que sept, et partant qu'elle emportoit le prix. Cete 29 avoit pour sentence : *Audite qui longe estis quæ fecerim.* La XV : *Plus laudem quam dona moror.*

Ce mesme jour ayant esté consideré que jeudy suivant seroit la feste de St Laurent et que le temps pressoit, il a esté resolu qu'on s'assemblera le lendemain, qui sera vendredy, et qu'affin que Messieurs s'en souviennent, Mr Petit fera courir le billet pour les inviter de n'y manquer pas. CONRART.

Saint-Laurent.

Ce vendredy 11e d'Aoust, (car ayant esté feste le jeudy, et le temps pressant pour l'adjudication du prix de la prose, la Compagnie a trouvé bon de s'assembler le jour suivant) ont esté presents Mrs Chapellain, Charpentier, Desmarests, Gomberville, Balesdens, Cotin, Talman maj., Corneille, Le Clerc, Mezeray, Boyer, Perrault, Galois, Talman min.; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux, et un a Mr Petit, c'est 43. Il en reste trois.

La Compagnie estant au nombre de 17, on a procedé à la lecture et examen des sept pieces de prose, de mesme qu'on avoit procedé a celles des vers. La 17 estoit demeurée sur le tapis et avoit exclu la XII, les cinq autres ayant esté lues toutes par un mesme organe, sçavoir M. l'abbé Talman le jeune, ont esté trouvées foibles pour contester avec elle, et par consequent ont esté rejettées l'une aprés l'autre, et il n'en est demeuré que la XIII qu'on a cru pouvoir concourir. CONRART.

Ce lundy 14 Aoust furent presents Mrs Doujat, Cotin, Desmarest, Boyer, Charpentier, Gomberville, Regnier, Balesdens, Le Clerc, Corneille, Talman maj., Talman min., Testu, Perrault, Galois, Quinauld, Mezeray; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq, reste cinq et trois de la precedente.

La Compagnie estant au nombre de 17, les deux pieces de prose qui estoient demeurées ont esté discutées avec autant de critique que celle de poesie. Les billets ayant esté donnez et puis ouverts de la mesme maniere que ceux pour la poesie, la XVII l'a emporté de beaucoup, ayant eu 14 suffrages. Cete XVII avoit pour sentence : *Beati qui sperant in Domino* et la XIII : *Accedite ad eum et illuminamini.* Cela ayant esté reglé, Mr Perrault s'est chargé de s'enquerir qui estoient ceux qui avoient remporté le prix et de leur en donner advis afin qu'ils puissent venir le recevoir. Il s'est aussy chargé d'advertir M^r^ l'Archevesque de tout ce qui s'estoit passé dans la Compagnie sur ce sujet, et de le prier de se trouver à l'assemblée le jour de Saint Louis, ou tel autre qu'il jugera plus commode pour donner le prix. CONRART.

Ce jeudy 17 Aoust furent presents Mrs Desmarests, Charpentier, Cotin, Boyer, Corneille, Balesdens, Quinauld, Doujat, Regnier, Testu, Perrault, Talman, Talman, Chapellain, Mezeray ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Il en reste trois (1).

La Compagnie estant au nombre de quinze Mr Perrault, Chancelier, a demandé l'advis de Messieurs sur la conduite qu'elle devoit tenir touchant l'impression des pieces qui avoient eu le prix, et si elle devoit en prendre connoissance, comme aussy touchant la matiere et la ceremonie qu'on observeroit à donner les prix. A l'esgard du premier point on a resolu que la Compagnie en devoit prendre connoissance, et elle a chargé Mr de Mezeray de faire sçavoir à Mr Petit : Qu'il pouvoit imprimer separement les deux pieces qui avoient remporté le prix, sans toutefois les faire voir ny paroistre aucunement que le jour de la distribution des prix, auquel il en apporteroit bon nombre d'exemplaires, pour Messieurs et autres personnes considerables : Qu'au devant de ces deux pieces il metra un advis de sa part au lecteur, disant que sçachant l'extreme impatience que le public avoit de les voir, il s'estoit hasté de les mettre au jour, par la permission de Messieurs de l'Académie, et que ce pendant il travailloit à en faire imprimer quelques autres, qu'il croyoit les plus capables de contenter la curiosité des lecteurs.

En effet la Compagnie veut bien qu'il en imprime encore six de prose et cinq de vers, et mesme toutes les 40 de prose et les 29 de vers, si cela s'accomode à ses interests, mais elle entend et veut qu'il ne les debite que quinze jours aprés la distribution des prix, et qu'il les

(1) En marge : « Galois tard, Leclerc aussy. »

imprime d'un autre caractere que les deux premieres. Elle luy ordonnne aussy de n'en metre aucune au jour qu'auparavant quelqu'un de Messieurs ne l'ayt veue et collationnée sur l'original, sans souffrir qu'il y en soit seulement changé un mot.

A l'esgard du second point, il a esté resolu que les deux prix, qui sont deux medailles d'or, seront posez sur la table devant M^r^. le Directeur, de la maniere que M^r^. Perrault, auquel on a laissé entierement ce soin, jugera la plus convenable : Que M^r^. le Directeur les donnera de sa main aux deux auteurs s'ils sont presents, ou aux porteurs de leur procuration qui en auront fait apparoistre à quelqu'un des officiers dont il certifiera la Compagnie, et qu'avant la distribution les deux pieces seront lues a haute voix, celle de prose par M^r^. Regnier, et celle de vers par M^r^. Quinaud.

Cela fait, la Compagnie a commencé a travailler aux regles de l'orthographe sur les observations que M^r^. de Mezeray en a dressées (1), et en a arresté quelques articles.

Sur la fin de l'assemblée on a entendu la requisition de M^r^. l'abbé Testu, remonstrant, que pour rendre les deliberations de la Compagnie encore plus regulieres, et le travail plus doux et plus tranquille, on eust à donner ordre à empescher la confusion et le bruit qui naissoient des trop frequentes interruptions et des entretiens particuliers. Cete requisition a semblé tres juste à la Compagnie ; de sorte que, desirant pourvoir à ces desordres, elle a defendu expressement à tous les particuliers de parler hors de leur rang sans la permission de l'officier, ny d'interrompre celuy qui aura la parole, ce qui sera neantmoins permis a celuy qui presidera, sur peine de perdre un jetton, chasque fois qu'ils contreviendront à ce reglement, lequel ira au profit de celuy qui aura esté interrompu. Et a esté dit que l'officier, ou le plus ancien qui presidera pour lors en son absence, sera le juge de cete contravention, avec son prochain assesseur à main droite, sans que celuy qui aura esté condamné puisse reclamer contre ce jugement, à peine de perdre encore un autre jetton. Il a aussy esté arresté que dans les bureaux ce sera toujours le plus ancien de reception qui presidera, s'il n'y a un officier, et que Messieurs sont tous priez et exhortez de ne point faire des entretiens particuliers et de dire leurs advis le plus nettement et le plus brievement qu'ils pourront, sans y mesler des digressions, et des choses hors d'œuvre, sans rebatre les raisons et les remarques que les autres auront desja apportées,

(1) Voyez ci-dessus p. 62, note 1.

ans user de paroles aigres ny choquantes, mais d'agir toujours avec civilité et cete douceur honneste qui entretient l'amitié et la conde dans les compagnies. CONRART.

---

lundy 21 Aoust furent presents Mrs Chapellain, Desmarests, Cotin, Corneille, Boyer, Galois, Gomberville, Balesdens, Le Clerc, Doujat, Testu, Mezeray, Tallemant, Perrault; ce sont quatorze, à chacun trois, et un à Mr Petit, font quatorze et trois. Ne reste rien.

Monsieur Perrault, Chancelier, a rapporté à la Compagnie que le jour de la distribution des prix estoit assigné au vendredy suivant, jour de Louys, auquel Mgr l'Archevesque et Mgr Colbert ne manqueroient point de se trouver. Qu'ainsy Messieurs estoient tous exhortez de vouloir y apporter quelques pieces à la louange du Roy pour solemniser dignement une si belle journée (1).

---

vendredy 25 d'Aoust, jour saint Louys, furent presents Mrs Doujat, Mezeray, Corneille, Balesdens, Chapellain, Boyer, Testu, Desmarests, Le Clerc, Cotin,

Il n'y a pas, dans le *Registre*, de séance du jeudi 24 août, mais nous devons placer sous cette date la mention suivante qui se trouve à la fin d'un volume in-8° de 64 pages intitulé : *Catalogue des livres donnez par le Roy à l'Academie françoise.* — A Paris, de l'Imprimerie de Pierre le Petit, Imprimeur de sa Majesté, et de l'Academie. M. DC. LXXIV. (Bibliothèque de l'Institut AA. 1682 A.) :

« *Total des volumes contenus au present mémoire*
six cens soixante.

DE PAR LE ROY.

Il est ordonné au sieur Evesque d'Auxerre, garde de la Bibliotheque de sa Majesté, de remettre entre les mains du Secrétaire de l'Academie Françoise, ou autre de ceux qui la composent qui seront à cet effet par ladite Academie, les livres contenus au present inventaire, et d'en tirer décharges suffisantes. Fait à Nancy le 21 jour d'Aoust 1673. Signé LOVIS, et plus bas COLBERT, *ainsi est écrit :*

Je soussigné, nommé par l'Academie Françoise, pour recevoir en son nom les livres contenus au present memoire, comme Bibliothequaire de ladite Academie, reconnois que lesdits livres ont été portez dans le lieu où elle s'assemble et mis en ma garde pour en avoir soin. Fait à Paris le 25 Aoust 1673. Signé PERRAULT. »

Perrault dans ses *Mémoires* (liv. III, p. 134), nous donne les détails suivants sur cette collection : « M. Colbert, affectionnant fort l'honneur de la compagnie, porta le Roi à lui donner tous les livres doubles de sa bibliotheque royale, ce qui forma une belle petite bibliotheque. Il fit encore mettre tous les livres de ceux de la compagnie qui étant morts n'avoient point d'héritiers qui les vinssent les fournir : ce qui alla à sept ou huit cens volumes. L'intention étoit que tous ceux de la compagnie qui composeroient des ouvrages en missent un exemplaire à cette bibliotheque, qui, avec le tems, auroit fait un amas de livres très beaux et très honorable à la compagnie; mais cela n'a pas été observé fort exactement. »

Le résumé assez confus que l'abbé d'Olivet a rédigé des faits que nous venons de rapporter a induit M. Livet en diverses erreurs (*Histoire de l'Académie*, t. II, p. 20). Cela l'a amené à rechercher fort inutilement une prétendue édition du *Catalogue* imprimé à Nancy, qui n'a jamais existé, bien que M. René Kerviler la cite aussi dans sa *Bibliographie* (n° 40) sur la foi de Livet, et à confondre Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, garde la Bibliothèque du Roi, avec Philippe de Chaumont, évêque de Dax, garde des livres du cabinet du Roi.

*

Gomberville, Galois, Quinaud, Charpentier, Talman minor, Conrard, Talman, maj., La Chambre, Regnier, Colbert, Perrault, Fleschier, Mr l'Archevesque, directeur, font 23, à chacun un, et un à Mr Petit, font 24. Il en reste seize.

Mgr l'Archevesque, Directeur, s'est assis au haut bout de la table, et Mgr Colbert le premier du costé de la cheminée : Les prix ayant esté posez devant Mgr l'Archevesque sur un coussin en broderie, dans une corbeille d'argent, il en a fait la distribution de la maniere qui est deduite cy apres dans l'article qui en a esté mis dans la gazete. Après la harangue de M. l'abbé Talman le jeune, et la lecture de diverses pieces de poesie faite par plusieurs de ces Messieurs, le Directeur s'est levé et ensuitte toute la Compagnie, et M. de Mezeray a presenté les jettons suivant la coustume.

Discours prononcé dans l'Académie françoise le jour de la distribution des prix par Monsieur l'abbé Talman le Jeune en 1673 (1).

MEZERAY en l'absence de Mr CONRARD.

Ce lundy (28 Aoust) furent presents Mrs Chapellain, Charpentier, Doujat, Le Clerc, Corneille, Boyer, Balesdens, Cotin, Talman maj., Mezeray, Perrault, Quinaud, Desmarest, Galois, chascun quatre, et un à Mr. Petit, font cinquante sept, et partant distribué un plus qu'il ne faloit, par mesgarde (2).

Ce jeudy (31 Aoust) furent presents Mrs Doujat, Cotin, Boyer, Charpentier, Le Clerc, Chapellain, Balesdans, Desmarests, Mezeray, Talman maj., Corneille, Galois, Testu; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf, en contant l'un de plus de l'autre fois, il ne reste rien.

Ce lundy 4 Septembre furent presents Mrs Boyer, Fleschier, Cottin, Desmarests, La Chambre, Corneille, Chapellain, Charpentier, Balesdens, Talleman maj., Le Clerc, Mezeray, Doujat; ce sont treize, à chascun trois, font trente neuf, et un à Mr Petit c'est quarante, et partant il ne reste rien (3).

Ce jeudy 7e Septembre furent presents Mrs Chappellain, Charpentier, Le Clerc, Doujat, Cotin, Talman major, Boyer, Balesdens, Corneille, Desmarests,

(1) Ce *Discours* figure aux pages 224-235 du *Recueil* de 1698, sous le titre suivant : *Panegyrique du Roy prononcé le 25. Aoust 1673. Par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune.* On lit à cette date, en marge de la *liste de présence* : « Les prix distribuez par les mains de Mr l'archevesque à Mr l'abbé de Maupertuis et à Mr Genest. »

(2) En marge : « Article concerté pour mettre dans la Gazette ». Malgré cette mention et ce qui est dit sous la date du 25 août on ne trouve dans la *Gazette* de 1673, rien qui se rapporte à la séance de la Saint-Louis.

(3) Furetière dit dans son *second factum* (éd. Asselineau. T. II, p. 163) : Il y a un petit registre

Quinauld, Mezeray; ce sont douze a chascun trois, font trente six. Reste quatre (1).

Ce lundy 11e Septembre furent presents Mrs Boyer, Cotin, Le Clerc, Chapellain, Desmarests, Balesdens, Fleschier, Talman maj., Talman min., Corneille, Doujat, Mezeray, Charpentier, Perrault, Quinaud; ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr. Petit, font trente un. Reste neuf et quatre l'autre fois, c'est treze.

Ce lundy 14 Septembre furent presents : Mrs Chappelain, Mezeray, Charpentier, Desmarest, Balesdens, Boyer, Le Clerc, Talman maj., Corneille, Cotin, Villayer; ce sont onze, à chascun quatre, et un à Mr. Petit, font quarante cinq. Reste huit (2).

Le jeudy 18 Septembre furent presents : Mrs Chapellain, Desmarests, Charpentier, Cotin, Le Clerc, Balesdens, Boyer, Corneille, Quinaud, Mezeray; ce sont dix, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante et un. Reste sept.

Le jeudy suivant fut la *Saint Mathieu.*

Ce jeudy 25e Septembre ont été presents ; Mrs Balesdens, Le Clerc, Chapellain, Desmarests, Charpentier, Cotin, Corneille, Mezeray, Quinaud, Boyer, ce sont dix à chascun quatre, font quarante et un à Mr. Petit, c'est quarante et un. Reste six.

Ce jeudy 28e de Septembre furent presents : Mrs Chappellain, Le Clerc, Quinault, Charpentier, Cotin, Desmarests, Balesdens, Corneille, Flechier, Mezeray, Boyer; ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste deux.

Ce jeudy 2e jour d'Octobre furent presents : Mrs Corneille, Desmarests, Chappellain, Le Clerc, Boyer, Cotin, Mezeray, Balesdens, Quinaud, Patru; ce sont dix, à chascun quatre, font quarante, et un à Mr. Petit, c'est quarante et un. Reste un (3).

Ce jeudy 5e d'Octobre furent presents : Mrs Patru, Balesdens, Le Clerc, Chapel-

sur le bureau, où sont écrites de la main du sieur Mezeray toutes les décisions de l'Académie... toutes ces belles décisions, faites depuis cinquante ans, qui ont chacune leur date, ne montent guère qu'à une douzaine. » Furetière, ici comme presque partout, fait preuve d'une extrême exagération. En réalité le registre, que nous reproduirons en entier dans l'*Appendice*, contient une quarantaine de décisions et ne s'étend que de 1673 à 1679. La première décision sur cette question : *S'il faut escrire fond* ou *fonds* a pour date : « le jeudy sept(embre) de l'an 1673 » sans quantième.

(1) En marge . « Testu s'en est allé avant la fin. »

(2) En marge : « Six ou sept de messieurs fort zelez n'ont point voulu prendre de vacances. »

(3) En marge : « On vient à trois heures. »

lain, Desmarests, Boyer, Corneille, Quinauld, Cotin, Mezeray; ce sont dix, à chascun quatre, font quarante. Reste un.

Le lundy 9e d'Octobre, la fête de *Saint Denys*.

Ce jeudy 12e Octobre furent presents : Mrs Balesdens, Cotin, Le Clerc, Doujat, Boyer, Corneille, Mezeray, Talman min., Flechier, Chapellain, Desmarests; ce sont onze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font trente quatre. Reste sept.

Ce lundy 16 Octobre furent presents : Mrs Doujat, Le Clerc, Patru. Corneille, Charpentier, Cotin, Balesdens, Furetier, Desmarests, Boyer, Chapellain, Quinauld, Mezeray, Talman min,; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit font quarante trois. Reste quatre (1).

Ce jeudy 19e Octobre furent presents : Mrs Doujat, Le Clerc, Chapellain, Corneille, Boyer, Patru, Balesdens, Mezeray, Cotin, Furetier, Charpentier, Quinauld; ce sont douze, à chascun trois, font trente six. Reste huict (2).

Ce lundy 23 Octobre furent presents : Mrs Cotin, Chapellain, Patru, Ballesdens, Boyer, Corneille, Charpentier, Doujat, Le Clerc, Mezeray; ce sont dix à chascun quatre, font quarante. Reste huit (3).

Mr Perraud a dit à la Compagnie qu'il luy sembloit que toutes les autres allant faire leur compliment au Roy sur ses grandes victoires et sur son heureux retour, elle ne devoit pas perdre cette occasion de se confirmer la possession de cet advantage; qu'il osoit l'asseurer qu'elle seroit bien receue du Roy, et qu'il se chargeoit de luy faire sçavoir le jour qu'il plairoit à Sa Majesté luy donner audience. La Compagnie ayant mis la chose en deliberation, a trouvé qu'il estoit de son devoir et de son honneur de ne pas perdre cette occasion, et tout sur l'heure elle a chargé M. l'abbé Talman le jeune de travailler à faire ce compliment, ce qu'il a accepté avec beaucoup de joye.

Ce jeudy 26e Octobre furent presents : Mrs Chapellain, Cotin, Racine, Patru, Boyer, Corneille, Balesdens, Mezeray, Charpentier, Perrault, Furetier, Le Clerc; ce sont douze, à chascun quatre, font quarante huit. Il ne reste rien (4).

(1) En marge : « Les questions touchant l'orthographe finissent. »
(2) En marge : « On recommence à travailler à deux bureaux. »
(3) En marge : « Furetier tard ».
(4) En marge : « Talman min. tard venu. — Ce soir mesme on m'a apporté 100 jettons. »

le lundy 30e Octobre, furent presents au compliment que l'Académie fit au y par la bouche de Mr l'abbé Talman le jeune, Mrs Colbert, Villayer, Peon, Boyer, Charpentier, Mezeray, Balesdens, Quinault, Fleschier, Le Clerc, rault, Desmarests, Doujat, et l'abbé Talman, qui harangua tres eloquemment le fort bonne grace; ce sont donc quatorze, à chascun deux jettons, et un à . Petit font vingt et neuf. Reste onze.

La Compagnie, qui avoit esté advertie par billets le soir precedent, se ıdit en corps à Versailles environ sur les neuf heures, et ayant esté ;roduite à l'audience un peu aprés midy dans la chambre où le Conseil noit de se tenir, Mr. l'abbé Talman fit ce discours :

Harangue de Monsieur l'abbé Talman le jeune prononcée devant le Roy à rsailles (1).

Le Roy fit l'honneur à la Compagnie de l'escouter avec grande atıtion, et luy fit cette obligeante responce : Que ce discours luy estoit t agreable, mais aussy qu'il ne pouvoit rien dire de plus agreable a Compagnie, que de l'asseurer de sa protection, dont il luy promet- : qu'elle receveroit tous les advantages qu'elle pouvoit souhaiter.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRARD.

---

e jeudy ensuivant fut feste, sçavoir le jour des *Trespassez.*

---

e lundy 6e de Novembre furent presents Mrs Corneille, Cotin, Le Clerc, esdens, Furetier, La Chambre, Fleschier, Talman maj., Talman min., ujat, Charpentier, Quinault, Perrault, Patru; ce sont quatorze, à chascun trois, t quarante deux. Reste neuf.

Ce lundy (car le jeudy il avoit esté feste) la Compagnie, estant au mbre de 17, remercia Mr l'abbé Talman de ce qu'il s'estoit bien acquitté compliment dont elle l'avoit chargé, et luy donna toutes les louanges e meritoit une si belle action (2). Cela fait on distribua les jettons à ıx qui avoient pris la peine de se trouver à Versailles, et à trois ou ıtre autres qui s'estoient rendus au Louvre le lundy precedent, n'ayant esté advertis de la deputation vers le Roy.

---

e jeudy 9e de Novembre, furent presents Mrs Cotin, Doujat, Balesdens,

1) Cette *Harangue* se trouve aux pages 236-237 du *Recueil* de 1698 sous le titre suivant : *Haue au Roy à son retour de la prise de Mastric. Prononcée le XXX Octobre M. DC. LXXIII. Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune.* La réponse du roi n'y est point.

2) Voyez ci-dessus p. 29, note 4.

Furetier, La Chambre, Desmarests, Mezeray, Boyer; ce sont huit, a chascun six, font quarante huit. Il en reste un (1).

Ce lundy 13e de Novembre furent presents Mrs Cotin, Patru, Desmarests, Le Clerc, Doujat, Balesdens, La Chambre, Segrais, Furetier, Charpentier, Talman maj., Talman min., Perrault, Quinauld, Mezeray, Boyer; ce sont seize, a chascun deux, font trente deux, et un à Mr Petit, font trente trois. Il en reste huit.

Le jeudy 16e Novembre furents presents Mrs Patru, Mezeray, Cotin, Le Clerc, Balesdens, Doujat, Charpentier, Boyer, Talman min., Furetier, Talman maj., Desmarests, Quinauld; ce sont treze, à chascun trois jettons, font trente neuf. Il en reste neuf.

Le lundy 20e Novembre ont esté presents Mrs Quinaud, Segrais, Furetier, Talman maj., La Chambre, Cotin, Balesdens, Doujat, Le Clerc, Charpentier, Mezeray, Boyer, Desmarests, Talman minor, Galois, Perrault; ce sont seize, à chascun trois jettons, font quarante huit. Reste un.

Ce jeudy 23 Novembre furent presents Mrs Cotin, Segrais, Doujat, Talleman maj., Le Clerc, Perrault, Furetier, Boyer, Charpentier, Desmarests, Quinauld, Mezeray; ce sont douze, à chascun trois jettons, et un à Mr Petit, font trente sept. Il en reste quatre.

Mr Petit a apporté à la Compagnie un gros paquet cacheté de la part de Mr Mauguin, Conseiller au siege Presidial de Mascon. Il y avoit dedans trois pieces manuscriptes. La premiere estoit une lettre de ce Conseiller à Messieurs de l'Académie, ou plustost un panegyrique de cette Compagnie, dans laquelle il luy rendoit grâce de ce qu'elle avoit bien voulu lire une piece en vers qu'il avoit composée pour le prix de la poesie, et qu'elle ne l'avoit pas jugée indigne d'estre mise au rang de celles qui avoient disputé le prix. Les deux autres pieces estoient deux Odes à la louange du Roy. La Compagnie s'estant fait lire la lettre et les deux Odes, a chargé Mr Petit de luy faire responce, et de luy dire par sa lettre, qu'elle se tenoit obligée de celle qu'il luy avoit escrite, et qu'elle avoit lu ses odes avec plaisir : Que veritablement elle n'approuvoit pas le sujet de la premiere, mais qu'au reste elle avoit trouvé grand nombre de fort beaux endroits dans toutes les deux, mais qu'elle y en avoit remarqué d'autres qui luy sembloient avoir besoin d'estre retouchez.

(1) En marge : « On m'a apporté 410 jetons. »

Le lundy 27 Novembre furent presents Mrs Des Marests, Furetier, Chartier, La Chambre, Segrais, Doujat, Le Clerc, Balesdens, Boyer, Flechier rault, Talleman maj., Mezeray, Quinauld ; ce sont quatorze, à chascun trois, t quarante deux. Il en reste deux.

Le jeudy dernier Novembre, La *St André.*

Le Lundy 4 Decembre furent presents Mrs Balesdens, Le Clerc, Segrais, zeray, Boyer, Charpentier, Doujat, Perrault, Quinauld, Furetier, Regnier, lman maj.; ce sont douze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font trente t. Il en reste cinq.

Mr Petit a apporté un paquet à la Compagnie, de M. de Brienne, devant Secretaire d'Estat, dans lequel il y avoit une lettre de luy Mr Petit, par laquelle il le prioit de vouloir presenter les pieces qui estoient incluses à Messieurs de l'Académie. C'estoient deux pieces poesie en vers françois, l'une à Msgr le Daufin (1) et l'autre au Roy. Perrault en ayant fait la lecture à la Compagnie, elle a chargé Petit d'escrire à Mr de Brienne, qu'elle se tenoit honorée de son souir, et qu'elle avoit trouvé beaucoup de belles choses dans les vers il avoit pris la peine de luy envoyer.

Le jeudy septieme Decembre, furent presents Mrs Regnier, Segrais, Corneille, zeray, Cotin, Furetier, Charpentier, Le Clerc, Balesdens, Talman. maj., lois, Doujat, Quinauld, Desmarests, Boyer, Talman min.; ce sont seize, à scun desquels deux jettons, et un à Mr Petit, font trente trois. Il en reste ize.

Le lundy onzieme de Decembre furent presents Mrs Charpentier, La Cham-, Boyer, Le Clerc, Corneille, Mezeray, Regnier, Racine, Segrais, Cotin, Perlt, Quinauld, Gallois, Furetier, Desmarests, Balesdens, Talman min.; ce sont sept, à chascun trois jettons, font cinquante et un. Il en reste un.

Mr Perrault a dit a la Compagnie qu'il luy apportoit deux bonnes velles : la premiere qu'il avoit esté resolu que doresnavant les mots des ises des jettons qui se font chaque année pour le tresor Royal, ir (2) seroient en françois, ce qu'il jugeoit fort advantageux à une

1) Il ne faut pas s'étonner de voir ce mot ainsi écrit. Doujat dit dans les *Observations sur l'Alographe* dont il est question plus haut : « Ne pourrait-on pas apporter... quelque distinc- entre *Dauphin*, poisson, et *daufin* homme. »

2) Ici un blanc qui n'a pas été rempli.

langue que l'Académie s'efforçoit tout les jours d'enrichir et perfectionner : la seconde que le Roy, à la recommandation de Mr Colbert, avoit rendu à l'Académie son Committimus au grand sceau (1) qui, par la declaration de S. M. de l'an (2), n'avoit esté laissé qu'aux quatre plus anciens, et au mesme temps il a monstré à la Compagnie les lettres toutes seellées. Il ne manquoit donc plus que de les faire verifier au Parlement (3); comme on estoit en peine de trouver la voye et les moyens qu'il falloit tenir pour cela, Mr Perrault a bien voulu se charger de travailler à cette procedure et d'achever un ouvrage si honorable à la Compagnie. L'ayant donc fort remercié de tant de bons offices, Elle l'a prié encore de sçavoir de Mr Colbert s'il n'auroit pas agreable qu'elle luy rendist grace de ce qu'il luy avoit procuré le restablissement de son Committimus, ce qu'il a promis de faire le plustost qu'il seroit possible, et cependant M. de Segrais a esté nommé pour porter la parole et prié de se tenir prest pour cela lorsqu'on luy en donnera advis.

Ce jeudy quatorzieme Decembre furent presents Mrs Segrais, Cotin, Corneille, Charpentier, Mezeray, Regnier, Balesdens, Quinault, Boyer, Gallois, Le Clerc; à chascun trois, font trente trois. Il en reste un de l'autre fois et sept de celle-cy, ce sont huit.

Ce lundy 18 Decembre furent presents Mrs Segrais, Quinauld, Cotin, Charpentier, Balesdens, Talleman maj., Corneille, Doujat, Le Clerc, Perrault, Boyer, Furetiere, Mezeray, Regnier; ce sont quatorze, à chacun trois, font quarante deux. Il en reste six.

Jeudy 21 Decembre fut la *St Thomas.*

Lundy 25 Decembre, le jour de *Noël.*

Ce jeudy 28 Decembre, jour des saints Innocents, car Messieurs ont voulu

(1) Voyez à l'*Appendice* les lettres patentes accordées par le Roi à l'Académie à ce sujet le 5 décembre 1673. Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, publiée en 1694, l'article *Committimus* est ainsi rédigé :

« COMMITTIMUS s. m. LETTRES DE COMMITTIMUS. Terme de Chancellerie. On appelle ainsi des Lettres de Chancellerie, par lesquelles les causes qu'on a, tant en demandant qu'en défendant, sont commises en premiere instance aux Requestes du Palais ou aux Requestes de l'Hostel.

On appelle *Committimus du grand sceau*, Les Lettres qu'on obtient pour les causes qui sont hors du ressort du Parlement de Paris; Et *Committimus du petit sceau*, Celles *qui* ne sont valables que dans l'estenduë d'un Parlement... *l'Académie Françoise a droit de committimus par* les *Lettres Patentes de son Institution.*

On appelle aussi, *Committimus*, Le droit de *committimus*... »

(2) La date est demeurée en blanc dans le registre. Cette déclaration est du mois d'août 1669.

(3) Cette vérification n'a eu lieu que le 17 février 1674. (Voyez *l'Appendice.*)

tenir contre la coustume quoy qu'il fust feste, furent presents Mrs Balesdens, Talman maj., Furetier, Boyer, Mezeray, Corneille, Cotin, Perrault, Quinauld, Doujat; ce sont dix, à chascun quatre, font quarante, et un à Mr Petit. Il en reste cinq, mais sur le troisieme millier qui m'a esté mis entre les mains (1) il en manquoit un, ainsy que le peut tesmoigner l'homme qui me les apporta de la part de M. Billet. Je le reprens donc, et ainsy il n'en reste que quatre.

Le lundy 1 JOUR DE L'AN (1674) *feste* (2).

Le jeudy 4 Janvier furent presents Mrs Balesdens, Corneille, Doujat, Cotin, Racine, Desmarets, Le Clerc, Furetier, Fleschier, Talman maj., Talman min., Galois, Boyer, Segrais, Charpentier, Quinault, Regnier, Mezeray; ce sont dix huit, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente sept. Il en reste donc sept, trois de cete fois et 4 de l'autre.

Mr Perrault, qui n'avoit receu de M. Colbert l'heure de l'audience pour la deputation de l'Académie que le jour precedent à dix heures du soir, pour ce jour de lundy mesme à midy, ayant envoyé advertir M. de Segrais, qui estoit chargé de porter la parole et tous ceux de Messieurs que l'on pût trouver à leur logis pour l'heure susdite, il s'en rendit huit dans sa maison rue Neuve des Bons Enfants, un peu aprés onze heures, mais M. Segrais ne s'estant pas trouvé chez luy le matin, ne receut l'advis qu'à la sortie de son disner, de sorte que l'on ne put accomplir la députation à l'heure assignée, et il falut la remettre aprés midy, esperant toujours qu'il viendroit. Cependant Mr Perrault retint à disner ces huict Messieurs qui estoient chez luy, et les traitta aussy honorablement qu'il se peut. Mr Segrais estant arrivé un peu avant deux heures, et l'homme que Mr Perrault avoit envoyé chez Mr Colbert pour luy rapporter quand il seroit plus en commodité de donner audience aux deputez de la Compagnie ayant rapporté qu'il estoit temps d'y aller, ils partirent aussy tost pour se rendre en son hostel. Là ayant esté introduits dans sa chambre où il les attendoit, aprés qu'ils luy eurent tous à la fois fait une profonde reverence, M. de Segrais luy fit ce compliment :

(1) Le registre porte : « qu'on m'a esté mis entre les mains. »
(2) On trouve dans le registre de presence, avant cette mention l'en tête suivant :

†
1674.
Au nom de Dieu
La distribution pour l'an 1674.
Janvier.

Harangue de M. de Segrais (1).

Monsieur,

De toutes les graces que l'Académie a obtenues du Roy, depuis que Sa Majesté l'honore de sa protection, aucune ne l'a plus sensiblement touchée que le restablissement de ses privileges. Cette faveur luy donne des marques d'une grande distinction; elle la délivre de l'importunité des affaires et luy conserve le plus beau sejour de la France : mais, ce que cette Compagnie estime encore davantage, elle se void maintenant asseurée du repos et de la tranquilité qu'elle souhaite si ardemment, pour se consacrer à la gloire d'un Roy qui est l'honneur du monde, qui, par sa valeur, sa prudence et sa justice, est digne de toutes les louanges qu'on peut meriter. En vain, Monsieur, vous essayez de nous cacher ce que nous vous devons en cette conjoncture, l'Académie reçoit trop de faveurs de Sa Majesté, pour meconnoistre la main qui a accoustumé de les respandre. Elle decouvre vostre maniere d'obliger à l'air et à la grace qui accompagnent ce bienfait, et elle void avec joye qu'elle le doit à ce merveilleux esprit, qui, au milieu des soins que vous donne le soustien d'une grande guerre, est encore occupé de tout ce qui peut faire l'advantage des lettres et la felicité du merite. Vous devriez donc, Monsieur, ne recevoir que de tres humbles remerciements de sa part; cependant, au lieu des graces qu'elle vous doit rendre, elle ose vous en demander une nouvelle. Elle vous conjure, Monsieur, par cette bonté toujours preste à la soustenir, de faire connoistre à Sa Majesté sa parfaite reconnoissance et la veneration qu'elle a pour ses admirables qualitez, et comme est persuadée que de publier les louanges de ce grand Roy est le plus seur moyen de vous plaire, elle m'ordonne de vous asseurer que, si elle y est portée par son inclination et par son devoir, elle y est encore poussée par le desir de meriter l'honneur de vostre estime, et de temoigner le respect et l'attachement qu'elle a pour vous.

Monsieur Colbert nous respondit :

Messieurs, Je n'ay eu aucune peine à obtenir du Roy vostre privilege, il n'a fallu que le proposer, il a esté aussy tost accordé, ce qui vous doit faire juger de l'estime que Sa Majesté a pour vostre Compagnie, et ce

(1) Cette *Harangue* est imprimée dans le *Recueil* de 1698, p. 238-239, sous le titre suivant : *Harangue de Monsieur de Segrais, faite à Monsieur Colbert le 4 Janvier* 1674. *Sur le rétablissement du* Committimus *de l'Académie Françoise.*

La réponse de Colbert ne s'y trouve point.

ıi la doit presser de finir ce grand ouvrage du dictionnaire, qui est ;tendu avec tant d'impatience. Comme le public en recevra de l'ins-uction, plus de personnes seront capables de travailler à la gloire de ce ;and Roy, c'est à quoy vous devez vous appliquer, et vous devez oire qu'en general et en particulier je feray ce qui me sera possible ɔur vous servir.

Le lundy 8ᵉ de Janvier furent presents Mʳˢ de La Chambre, Le Clerc, Re-ıier, Furetier, Segrais, Boyer, Corneille, Cotin, Desmarets, Quinauld, Doujat, acine, Balesdens, Perrault, Mezeray, Bezon, Danjeau, Galois, Taleman min.; sont dix neuf, à chascun deux, et un à Mʳ Petit, font trente neuf. Il en reste ıit.

La Compagnie, convoquée par billets, a procedé selon la forme ordi-ıire à l'election de nouveaux officiers; d'autant que Mʳ l'Archevesque ; Paris et Mʳ Perrault, qui l'avoient esté deux ans (contre les statuts ;ritablement, mais à l'instante priere et au grand honneur et advantage ; la Compagnie) desiroient estre deschargez. Le sort a donné la charge ; Directeur à Mʳ Pelisson, et celle de Chancelier à Mʳ l'abbé Talman le ıne.

MEZERAY en l'absence de Mʳ CONRART.

Le jeudy 11ᵉ Janvier ont esté presents Mʳˢ Balesdens, Corneille, Charpen-;r, Le Clerc, Mezeray, Cotin, Talman, Furetier, Segrais, Boyer, Quinauld, ılman minor, Doujat; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mʳ Petit, font ıarante. Il en reste huit.

Le lundy 15ᵉ Janvier furent presents Mʳˢ Balesdens, Le Clerc, Cotin, Tal-ıan maj., Talman min., Furetier, Racine, Boyer, Perrault, Charpentier, ;egnier, Mezeray; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mʳ. Petit, font quarante. ;este huit.

Messieurs ont esté tous invitez et exhortez par Messieurs les officiers ; vouloir apporter toutes les œuvres qu'ils avoient faites et qu'ils fe-ient desormais imprimer, pour les mettre dans les armoires qui es-ient destinées pour cet usage, et où on vouloit aussy ramasser toutes lles qui avoient esté données au public par Mʳˢ de l'Académie de-uis son institution (1). Ce mesme jour M. Perrault a rendu compte à Compagnie de la sollicitation qu'il avoit faite, accompagné de trois de essieurs, à Monsieur le premier President pour la verification des lettres

(1) Voyez ci-dessus p. 71, la fin de la note 1.

du Roy, qui retablissent le Committimus de l'Académie. Il a dit que Monsieur le premier President avoit receu la priere de la Compagnie avec beaucoup de civilité, et qu'aussy tost il avoit nommé Mr de Brillac pour rapporteur de ces lettres, lequel ayant esté voir quelques jours aprés, ce conseiller luy avoit promis d'y apporter toute la diligence possible ; de sorte que l'affaire devoit estre tenue pour faite, et il a asseuré la Compagnie qu'elle s'en pouvoit entierement reposer sur luy.

Le jeudy 18 Janvier ont esté presents Mrs Desmarest, Segrais, Charpentier, Corneille, Talman maj., Balesdens, Le Clerc, Regnier, Talman min., Cotin, Quinauld, Boyer, Mezeray ; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf, et un à Mr Petit, font quarante. Reste huit (1).

Le lundy (22 Janvier) furent presents Mrs Boyer, Quinaud, Cotin, Le Clerc, Balesdens, Regnier, Talman major, Charpentier, Corneille, Segrais, Furetier, Mezeray, Doujat ; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste huit.

Ayant esté proposé par Mr de Mezeray s'il ne seroit pas à propos de deputer comme faisoient les autres corps, vers Monseigneur d'Haligre pour luy faire compliment sur sa promotion de la charge de garde des sceaux à celle de chancelier de France, il fust resolu tout d'une voix que la Compagnie le devoit faire, tant à cause qu'il avoit toujours tesmoigné une estime particuliere pour elle et mesme l'avoit obligée en quelques occasions, que parce que le Chancelier est naturellement comme le chef et le patron des gens de lettres. Là dessus quelqu'un, par forme de discours, ayant parlé de M. Regnier pour porter la parole, la Compagnie l'en jugea tres capable, et le voulut bien, en cas toutefois que Mr Pelisson, Directeur, qui estoit absent, et Mr Talman, Chancelier, auxquels cette fonction appartenoit, refusassent de s'en charger.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRARD.

Le jeudy vingt et cinquieme Janvier ont esté presents Mrs Quinauld, Boyer, Cotin, Ballesdens, Charpentier, Corneille, Regnier, Mezeray, Segrais, Furetier, Doujat, Galois ; ce sont douze, à chascun trois, et un à Mr. Petit, font trente sept. Reste onze, trois de cete fois et huit de l'autre.

Mr Regnier asseura la Compagnie que Mr Pelisson, comme son amy particulier, avoit bien voulu luy ceder l'honneur de porter la parole

(1) En marge : « Tard venus Furetier, Perrauld, Doujat .»

à Monseigneur le Chancelier, ce qui fust confirmé par M. l'abbé Talnan, lequel témoigna aussy, qu'encore que cet employ luy apartinst au refus de M. Pelisson, neantmoins il s'en demetoit volontiers en faveur de M. Regnier; et alors M. Talman nomma six deputez pour l'accompagner à St-Germain le Dimanche ensuivant qui estoit le 28 du mois.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRARD.

Le lundy 29e Janvier furent presents Mrs Cotin, Boyer, Segrais, Perrault, Quinault, Furetière, Balesdens, Talman maj., Corneille, Le Clerc, Charpentier, Regnier, Talman min., Mezeray; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste huit (1).

Ce jour là (dimanche 28 Janvier) les desputez se rendirent à St-Germain au logis de M. Regniers, qui leur donna à disner fort honorablement en attendant l'heure de l'audience que Mr le Chancelier leur avoit marquée pour deux heures aprés midy. Mr l'Evesque de Condom, precepteur de Mr le Daufin, desira estre de cette deputation et conduisit les deputez dans son carosse au logis de Monsieur le Chancelier, où ayant été introduits dans sa chambre, M. Regniers, aprés de tres profondes reverences, luy fit ce compliment (2).

Monsieur le Chancelier respondit à ce compliment en termes tres obligeants : Qu'il se tenoit extremement redevable à l'Académie Françoise de l'honneur qu'elle luy rendoit, qu'il l'avoit toujours considerée comme un des plus beaux et des plus nobles ornements de la France et comme un corps composé de personnes de grande qualité et d'un mérite rare et singulier : Qu'aussy il ne souhaittoit rien tant que de pouvoir meriter les louanges qu'elle luy donnoit et de respondre aux bons sentiments qu'elle avoit de luy : Qu'en revanche il l'asseuroit qu'elle ne seroit jamais trompée dans la croyance qu'elle avoit qu'en toutes rencontres il la favoriseroit avec joye de son estime et de sa protection.

Cela dit, et les deputez luy ayant tous fait la reverence l'un aprés l'autre, il les conduisit à la porte de son cabinet et Mr de la Marguerie, Conseiller d'Estat ordinaire, son parent, les accompagna jusqu'à leur carosse qui estoit dans la cour.

(1) On lit en marge dans la *liste de présence :* « Le dimanche deputation à M. d'Haligre fait Chancelier, M. Regnier, portant la parole ; huit députez, ne s'y en est trouvé que quatre. » Il y avait même d'abord le mot *trois* qui a été effacé et remplacé par *quatre.*

(2) Il est imprimé aux pages 239-40 du *Recueil* de 1698 sous le titre suivant : *Harangue faite le 28. Janvier* 1674. *Par Monsieur l'Abbé Regnier, à Monsieur Daligre, sur sa promotion de la Charge de Garde des Sceaux, à celle de Chancelier.* — La réponse n'est point dans le *Recueil.*

Le lendemain lundy 29 Janvier, la Compagnie estant au nombre de 17, Mr Regnier luy rendit compte de ce qui s'étoit passé en la deputation faite à Monseigneur le Chancelier, la Compagnie tesmoigna en estre fort contente et le remercia comme elle devoit.

MEZERAY en l'absence de Mr. CONRARD.

Le jeudy premier Fevrier ont esté presents Mrs Le Clerc, Boyer, Balesdens, Segrais, Corneille, Charpentier, Cotin, Quinault, Racine, Furetier, Regnier, Mezeray; ce sont douze, à chascun quatre, font quarante huit. Reste rien.

Le lundy gras 5e de Fevrier ont esté présents Boyer, Segrais, Cotin, Ballesdens, Furetière, Charpentier, Corneille, Mezeray, Perrault; ce sont neuf, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font trente sept. Reste trois.

Mr l'abbé Cottin a presenté à la Compagnie, de la part de Mademoiselle La Croix de Fresmoy, des stances qu'elle avoit composées à la louange du Roy, sur ce qu'il a fait l'honneur à l'Académie de la loger dans son Louvre, et il a fait en mesme temps apporter un tableau d'Herodias tenant une teste coupée de Saint Jean, que cette mesme damoiselle avoit peint, et qu'elle désiroit exposer aux yeux et au jugement de la Compagnie. Ses stances ont esté lües avec grand applaudissement et son tableau curieusement consideré, et mis pour quelques jours au dessous de celuy du Roy, ces deux ouvrages passant au jugement de toute l'assemblée pour deux merveilles dans la poësie muete et dans la poësie parlante (1).

Le jeudy 8e Fevrier ont esté presents Mrs Balesdens, Corneille, Mezeray, Cotin, Racine, Charpentier, Talman maj., Boyer, Perrault, Segrais: ce sont dix, à chascun quatre, et un à Mr Petit font quarante et un. Reste deux (2).

Le lundy 12 Fevrier ont esté presents Mrs La Chambre, l'abbé Talman maj., Le Clerc, Balesdens, Cotin, Mezeray, Segrais, Quinauld, Charpentier, Talman min., Boyer, Corneille, Perrault; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit font quarante. Reste deux.

Le jeudy 15 Fevrier furent presents Mrs Doujat, Charpentier, Segrais, Regnier,

(1) Le registre des delibérations, place au 5 février la remise par Cotin de ces vers et de ce tableau; la liste de présence la met au 15 (voyez la note de la p. suivante.) Nous laissons subsister la contradiction que présentent les deux recueils, en faisant remarquer toutefois que les dates de la liste de présence, qui était une pièce de comptabilité, semblent plus exactes que celle du registre des délibérations. Lorsqu'il y a, ce qui arrive assez souvent, entre le quantième du mois et le jour de la semaine, une divergence, que l'examen du calendrier ou le plus simple calcul permet de rectifier, c'est presque toujours dans le registre des délibérations que l'erreur se trouve.

(2) En marge : « Furetier, Regnier, Quinauld, Galois tard venus. »

Corneille, Boyer, Fleschier, Le Clerc, Cotin; ce sont neuf, à chascun quatre, font trente six. Reste six (1).

Le lundy 19 Fevrier ont esté presents Mrs Cotin, Regnier, La Chambre, Talman maj., Charpentier, Le Clerc, Boyer, Corneille, Mezeray, Furetier, Perrault, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante cinq. Reste un.

Mr Mabre Cramoisy, imprimeur du Roy, estant introduit par Mr Petit dans la seconde sale, a presenté à chacun de ces Messieurs un livre ayant pour titre *Doutes sur la langue françoise* (2). Cet ouvrage estant sans aucun nom, on n'a pu faire autre chose que de remercier M. Mabre, et un de Messieurs l'a reconduit jusque dans la premiere sale.

Le mesme jour a esté resolu que s'il estoit apporté à la Compagnie quelque paquet, il ne seroit point ouvert publiquement, mais par les officiers assistez d'un ancien, lesquels en feront leur rapport pour sçavoir s'il devra estre lû.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRART.

Le jeudy 22 Fevrier furent presents Mrs Ballesdens, Cotin, Regnier, La Chambre, Talman min., Le Clerc, Boyer, Corneille, Racine, Mezeray, Perrault, Charpentier, Talman maj.; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste deux.

Ce lundi 26 Fevrier furent presents Mrs Cotin, Le Clerc, Boyer, Corneille, Racine, Furetier, Mezeray, Perrault, Fleschier, Doujat, Ballesdens, Talman maj., Charpentier, Talman min., La Chambre, Regnier; ce sont seize, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente trois. Reste neuf.

Ce jeudy 1 de Mars furent presents Mrs Le Clerc, Ballesdens, Boyer, Corneille, Racine, Furetier, Charpentier, Regnier, Talman maj., Doujat, Talman min., Fleschier; ce sont douze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste rien.

Ce lundy 5e Mars, furent presents Mrs Regnier, Le Clerc, Ballesdens, Quinauld, Segrais, Doujat, Talman maj., Corneille, Boyer, Talman min., Mezeray, Perrault,

(1) On lit en marge : « Fut apporté le tableau et les vers de Mlle. — Talman maj., Mezeray et Furetier tard. » (Voyez la note 1 de la page précédente.)

(2) Il s'agit de l'ouvrage du P. Bouhours dont le titre complet est : *Doutes sur la langue Françoise proposez à Messieurs de l'Académie Françoise par un gentilhomme de province.* — A Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes. M. DC. LXXIV. Avec Privilege du Roy (in-12). Si ce livre a réellement été présenté à l'Académie le 19 février cette présentation a eu lieu entre l'obtention du privilège accordé à Mabre-Cramoisy le 14. Fevrier 1674. » et l'enregistrement de ce privilège « sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, le 27. Février 1674. » Il est beaucoup plus probable que la présentation n'a eu lieu que le 12 mars, conformément à la mention du registre de présence. (Voyez la note 1 de la page suivante.)

Furetier, Cotin, Charpentier; ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente et un. Reste neuf.

Le jeudy 8e Mars furent presents Mrs Ballesdens, Segrais, Le Clerc, Talman maj., Quinaud, Cotin, Corneille, Mezeray, Boyer, Doujat, Furetier, Charpentier, Talman min.; ce sont treze, à chascun trois, et à Mr Petit, font quarante. Reste neuf.

Le lundy 12 Mars furent presents Mrs Segrais, Le Clerc, Ballesdens, Talleman maj., Corneille, Mezeray, Boyer, Talman min., Charpentier, Furetier, Doujat, Perrault, Cotin; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste neuf (1).

Le jeudy 15 de Mars furent presents Mrs Talman min., Boyer, Mezeray, Corneille, Balesdens, Furetier, Le Clerc, Doujat, Charpentier, Quinauld, Cotin, Segrais, Patru, Gallois, Talman maj., Regnier; ce sont seize, à chascun trois, font quarante huit. Reste un.

Le lundy de la semaine saint furent presents Mrs Corneille, Cotin, Segrais, Mezeray, Cotin, Charpentier, Talman maj., Talman min., Regniers, Furetier, Le Clerc, Boyer, Corneille, Patru; ce sont treze, à chascun trois, font 39, et un à Mr Petit, c'est quarante. Reste un.

On ne vient pas le **jeudy saint** ny le **lundy** de Pasques.

Ce jeudy d'après les festes de Pasques furent presents Mrs Corneille, Cotin, Segrais, Talman min., Talman maj., Doujat, Ballesdens, Mezeray, Perrault, Quinauld, Charpentier, Racine, Furetier, Le Clerc; ce sont quatorze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font vingt neuf. Reste douze (2).

Ce lundy 2 Avril.

Ce jeudy 5 Avril furent presents Mrs Furetier, Desmarests, Charpentier, Cotin, Fleschier, Talman maj., Talman min., Segrais, Le Clerc, Mezeray, Pelisson, Dangeau, Racine, Doujat, Boyer, Quinaud, Testu, Corneille, Perrault; ce sont dix-neuf, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente neuf. Reste treze (3).

La Compagnie convoquée et se trouvant au nombre de dix neuf, M. Pelisson a representé que le temps porté par les statuts estoit expiré depuis la mort de Mr Chapelain, et que la Compagnie devoit penser à reparer cette perte et à remplir cette place vacante de quelque digne

(1) En marge : « apporté par M. Cramoisy le livre des doutes sur la langue. »
(2) En marge : « Boyer, Fleschier, Regnier tard. »
(3) En marge : « On vient à quatre heures. »

sujet. Toute la Compagnie a esté d'avis d'y proceder tout sur l'heure, et pour cet effet le reglement qui a esté fait pour ce sujet et pratiqué dans la derniere election ayant esté lu attentivement, chacun a donné son billet cacheté contenant le nom de celuy à qui il donnoit sa voix. Ces billets ayant esté ouverts suivant le reglement, le nom de Mr de Benserade s'est trouvé escrit dans dix sept, ensuite de quoy on a procedé au premier scrutin de la proposition. Il s'y est trouvé admis par toutes les voix. Mr Pelisson s'est chargé de luy faire sçavoir qu'il estoit necessaire qu'il eust l'agrement du Roy, Protecteur de la Compagnie.

Le lundy 9 Avril furent presents Mrs Ballesdens, Segrais, Des Marests, Charpentier, Mezeray, Doujat, Quinauld, Cotin, Boyer, Corneille, La Chambre, Perrault; ce sont douze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste quatre (1).

Mr Pelisson ayant rendu tesmoignage à la Compagnie que Mr de Benserade avoit obtenu l'agreement du Roy, la Compagnie a procedé au scrutin de sa reception, et il a esté admis sans qu'il se soit trouvé aucun billet exclusif.

Le mesme jour, sur la proposition de Mr de Mezeray, la Compagnie a resolu de faire un compliment à Mr de Harlay, Archevesque de Paris, sur le nouvel honneur que le Roy luy venoit de faire de luy donner le titre et dignité de Duc et pair de France. Mr Pelisson, premier officier, estant obligé de faire un voyage en Bourgongne pour l'œconomat de Clugny, dont il avoit plu au Roy le charger, Mr Talman le jeune, second officier, s'est chargé de cet employ, et on a nommé cinq deputez pour l'accomgagner.

Le jeudy 12e Avril furent presents Mrs Desmarests, Le Clerc, Charpentier, Furetier, Ballesdens, Corneille, Mezeray, Racine, Cotin, Danjau, Boyer, Talman maj., Talman min., L'Évesque de Condom, Segrais, La Chambre, Regnier; ce sont dix-sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq. Reste huict.

Ce lundy 16 Avril ont esté presents Mrs Balesdens, Charpentier, Segrais, Doujat, Cotin, Corneille, Quinaut, Racine, Talleman maj., Boyer, Furetiere, Talleman min., Desmarests; sont treize, à chacun trois, font trente neuf, reste neuf.

La Compagnie estant au nombre de 17, M^r^ l'abbé Talman, Chancelier, luy a rendu compte de la deputation faite à M^r^ l'Archevesque. Il a dit que l'heure de l'audience luy ayant esté marquée entre une et deux, il

(1) En marge : « Apporté mille douze jetons. »

s'estoit trouvé à cete heure là à l'Archevesché, où il auroit esté condu dans la chambre de Mr l'Archevesque par un de ses gentilshommes, que là apres deux grandes reverences, il luy avoit fait son complime de cete sorte (1).

Il dit ensuite à la Compagnie que Monsieur l'Archevesque luy avc respondu à peu prés en ces termes : Que de tous les compliments q luy avoient esté faits sur sa promotion à la nouvelle dignité de Duc Pair, il n'en avoit point receu qui l'eust plus obligé que celuy de l'A cadémie : Qu'il souhaitoit avec passion que les grâces dont le Roy l'ho noroit luy pussent donner les moyens de tesmoigner efficacement à cet Compagnie les sentiments d'estime qu'il avoit pour elle, mais qu'el estoit si recommandable par elle mesme qu'elle n'avoit pas besoin d'a tre recommandation que de celle de son merite tres eminent ; Qu'il avc accompagné ce discours de toutes les honnestetez et de toutes les c resses les plus obligeantes que l'on scauroit souhaitter, qu'il avoit e suite reconduit les deputez jusqu'au bas du grand escalier et sur pas de la porte, le tenant toujours par la main.

La Compagnie ayant ouy ce rapport et entendu la lecture du con pliment de M. l'abbé Talman a tesmoigné luy estre bien obligée de cet action et l'en a fort remercié.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRART.

Ce jeudy 19 Avril ont esté présents Mrs Doujat, Cottin, Corneille, S grais, Balesdens, Furetier, Talleman maj., Desmarests, Boyer, Le Cle Regnier ; sont onze, à chacun quatre, et un à Mr Petit, font quarante cin reste quatre.

Ce lundy 23 Avril furent presents Mrs de Segrais, Balesdens, Corneill Cotin, Furetier, Taleman maj., Doujat, Quinaut, Le Clerc, Taleman mi Boyer, Flechier, Charpentier, Regniers, Perrault, Desmarais ; ce sont seize chacun deux, et un à Mr Petit, sont trente trois, reste onze.

Ce jeudy 26 Avril furent presents Mrs Balesdens, Charpentier, Le Cle Doujat, Talleman maj., Cotin, Corneille, Regniers, Flechier, Quinault, Segra Boyer, Racine, Furetiere, Mezeray ; ce sont quinze, à chacun trois, sont qu rante cinq, reste six.

(1) Imprimé aux pages 241-2 du *Recueil* de 1698, sous le titre suivant : *Compliment Fait d l'Archevêché le 16. Avril 1674. Par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune, à Monseigneur l'Archevê de Paris sur la dignité de Duc et Pair, où le Roy venoit de l'élever.* — L'analyse de la répo ne s'y trouve point.

30e Avril furent présents Mrs Ballesdens, Talman maj., Desmare, Boyer, Regnier, Cotin, Charpentier, Corneille, Le Clerc, Quis, Doujat, Perrault, Talman min., La Chambre, Mezeray, Flesit dix huit, à chascun deux, et un à Mr. Petit, font trente sept.

---

e **jeudy** *l'Ascension.*

' **May** furent presents Mrs Boyer, Ballesdens, Desmarests, Furetier, Clerc, Cotin, Charpentier, Quinaud, Segrais, Fleschier, Doujat, u, Mezeray, Talman maj., Fleschier, Talman min., La Chambre; ascun deux, et un à Mr. Petit, font . Reste (1).

---

dixieme de May furent presents Mrs Furetier, Talleman min., orneille, Charpentier, Boyer, Cotin, Segrais, Le Clerc, Desmarests, j., Mezeray, Fleschier, Regniers, Quinauld, Doujat; ce sont seize, ois, font quarante huit. Reste un.

---

rant, le lundy de la *Pentecoste.*

May ont esté presents Mrs Pelisson, Le Clerc, Corneille, Cotin, Talman maj., La Chambre, Quinaud, Gallois, Testu, Fleschier, ier, Doujat, Tallemans min., Bezons, Regniers, Mr l'Archevesque olbert, Charpentier, Testu, Mezeray, Ballesdens, Racine, Perraut, le récipiendaire; ce sont vingt et six, à chascun un, et un à Mr Petit, sept. Reste quatorze.

agnie, convoquée par billets pour installer Mr de Benserade , s'est trouvée au nombre de vingt six, desquels estoient esque et Mr Colbert. Mr de Benserade estant au bas bout de à vis de Mr Pelisson, Directeur, a fait son remerciment à peu termes (2).

iment finy, M. Pelisson, Directeur, a pris la parole et a fait fort eloquent qui sera mis au derriere de ce volume s'il le . (3) En suite plusieurs de Messieurs ont recité diverses pie- e qu'ils ont composées sur divers sujets, et principalement

s le manuscrit. Le nom Fleschier est inscrit deux fois, et le calcul n'est pas fait.
ciment, a été imprimé aux pages, 242-4 du *Recueil* de 1698 sous le titre suivant : *ué le 17. May 1674. Par Monsieur de Benserade, lorsqu'il fut reçû à la place de elain.*
qu'il n'a pas voulu le donner, car on ne le retrouve ni dans le *Registre*, ni dans 698, ni parmi les divers discours académiques de Pellisson imprimés à la suite *le l'Académie.*

sur les grandes actions du Roy. Aprés quoy la Compagnie s'est levée et chascun a pris des jettons dans la bourse qui leur a esté presentée suivant la coustume pratiquée en pareils jours.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRARD.

Lundy 21 May ont esté presents Mrs Balesdens, Cotin, Desmarests, Talman maj., Regnier, Charpentier, Benserrade, Le Clerc, Talman min., Furetier, Quinaud, Boyer, Fleschier, Corneille, Doujat, Mezeray ; ce sont dix sept, à chascun trois, et un à Mr Petit, font cinquante deux. Reste trois.

Jeudy 24, la *Feste Dieu.*

Lundy 28e de May ont esté presents Mrs Furetier, Talman min., Segrais, Cotin, Desmarests, Corneille, Ballesdens, Boyer, Charpentier, Benserrade, Talman maj., Fleschier, Regnier, Mezeray ; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font 43. Reste rien.

Jeudy 31 May la petite *Feste Dieu.*

Lundy 4 Juin ont esté presents Mrs Perraud, Talman min., Talman maj., Doujat, Charpentier, Balesdens, Cassaigne, Desmarests, Benserade, Corneille, Furetier, Le Clerc, Cotin, Regniers, Boyer, Quinaud, Testu, Mezeray; ce sont dix-huit, à chascun deux, et un à M. Petit, font 37. Reste trois.

M. Perrault a apporté de la part de Madame de Longueville le factum qu'elle a fait faire pour l'affaire du Comté de Neufchastel (1), et a tesmoigné à la Compagnie qu'elle la prioit de le vouloir mettre et garder dans sa bibliotheque. Le mesme jour on a procedé à l'election de nouveaux officiers, ayant esté resolu que doresnavant ils ne seroient plus en charge que trois mois, et que, ce temps expiré, ils ne pourroient plus faire aucune fonction. Le sort a fait M. Fleschier Directeur, et Mr de Villayer Chancelier.

Ce jeudy 7 Juin ont esté présents Mrs Fleschier, Ballesdens, Doujat, Cotin, Furetier, Desmarests, Regnier, Corneille, Talman maj., Benserade, Perrault, Quinauld, Charpentier, Mezeray, Le Clerc ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente, et un à Mr Petit, font trente un. Reste douze.

Lundy onzieme Juin ont esté presents Mrs Cotin, Mezeray, Ballesdens, Furetier, Le Clerc, Fleschier, Talman maj., Talman min., Boyer, Quinaud, Cor-

(1) Les d'Orléans-Longueville étaient propriétaires de ce comté depuis 1504 (voyez à l'année 1707 des *Mémoires* de Saint-Simon toute l'histoire des prétendants à Neufchâtel.)

neille, Benserrade, Cassagne, Regnier; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste dix (1).

Ce jeudy quatorzieme Juin ont esté presents Mrs Desmarests, Cotin, Furetier, Mezeray, Ballesdens, Charpentier, Boyer, Benserrade, Talleman maj., Le Clerc, Corneille, Regnier, Perrault, Quinauld, Fleschier, Doujat; ce sont seize, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste un.

Lundi 18e Juin ont esté presents Mrs Desmarests, Furetier, Balesdens, Fleschier, Quinauld, Corneille, Cotin, Conrard, Talman maj., Le Clerc, Charpentier, Boyer, Benserade, De la Chambre, Renier, Talman min.; ce sont seize, à chascun deux.

Madame de la Mothe le Vayer a envoyé les ouvrages de feu Monsieur son mary, contenus dans un volume in-folio, par Mr l'abbé de la Chambre, qui a supplié la Compagnie de sa part de les vouloir garder dans sa bibliotheque, où chascun de Messieurs a esté de nouveau exhorté d'apporter les livres qu'il a composez et mis au jour.

Jeudy vingt et un Juin ont esté presents Mrs Furetier, Ballesdens, Desmarests, Corneille, Doujat, Cotin, Fleschier, Villayer, Le Clerc, Charpentier, Benserrade, Mezeray, Boyer, Quinaud, Testu, Regnier, Talman maj., Perrault; ce sont dix huit, à chascun deux, font trente sept. Reste trois, et neuf de l'autre fois qui font douze.

Lundy 25 Juin ont esté presents Mrs Fleschier, Benserrade, Doujat, Corneille, Cotin, Desmarests, Regnier, Conrard, Ballesdens, Charpentier, La Chambre, Le Clerc, Boyer, Talman maj., Quinaud, Mezeray, Furetier, ce sont dix-sept, à chascun trois et un à Mr Petit, font cinquante deux. Reste rien.

Jeudy 28 Juin, veille de la Saint Pierre, ont esté presents Mrs Fleschier, Furetier, Balesdens, Desmarests, Mezeray, Corneille, Doujat, Boyer, Cotin, Talman, Le Clerc, Charpentier, Talleman min., Benserrade, Perrault, Quinauld, Regnier.

Lundy 2 Juillet ont esté presents Mrs Benserrade, Doujat, Corneille, Cotin, Desmarest, Corneille, Regnier, Ballesdens, Furetier, Mezeray, Le Clerc; ce sont onze (2), à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste rien.

(1) En marge : « Saint Barnabé point feste. »

(2) Il y a bien en effet onze présents, mais Corneille est nommé deux fois probablement à la place d'un autre membre de l'Académie. — On lit en marge : « Élection d'officiers M. Fleschier directeur et Villayer chancelier. » Cette mention d'abord inscrite en marge de la liste du 4 juin, où elle a été effacée, est restée à cette date dans le registre des délibérations. Comme le renouvellement avait lieu tous les trois mois, il tombe mieux le 2 juillet au commencement du trimestre.

Ce jeudy 2e Aoust furent presents Mrs Furetier, Desmarests, Cotin, Charpentier, Ballesdens, Mezeray, Boyer, Corneille, Quinauld, Cassagne, Perrault, Talman min., Benserrade; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante, reste un (1).

Ce lundy 6 Aoust ont esté presents Mrs Cassagne, Cotin, Benserrade, La Chambre, Corneille, Desmarests, Balesdens, Charpentier, Boyer, Mezeray, Talman maj., Le Clerc, Quinauld, Regnier; ce sont quatorze, à chascun deux, font vingt et huit, reste treze (2).

Ce jeudy 9e Aoust ont esté presents Mrs Charpentier, Le Clerc, Desmarests, Furetier, Patru, Doujat, Balesdens, Cotin, Talman maj., Talman min., Quassagne, Benserrade, Mezeray, Boyer, Regnier, Corneille, Quinaud; ce sont dix sept, à chascun trois, et un à Mr Petit, font cinquante deux, reste un.

Ce lundy 13 Aoust ont esté presents Mrs Fleschier, Doujat, Furetier, Villayer, Charpentier, Boyer, Talman min., Cotin, Ballesdens, Benserrade, La Chambre, Regnier, Gallois, Racine, Desmarets, Patru, Le Clerc, Perrault, Quinaud, Huet, D'Angeau, Mezeray, ce sont vingt et deux, à chascun un, et un à Mr Petit, font vingt et trois, reste dix huit.

La Compagnie convoquée par billets au nombre de vingt et deux, et les portes ouvertes, Mr Huet ayant pris sa place au bas bout de la table, a fait un Compliment qui a fort satisfait toute l'assistance (3). Mr Fleschier, Directeur, a pris la parole et luy a respondu fort obligeamment et suivant la dignité de la Compagnie. Les compliments de l'un et de l'autre se mettront au derriere de ce volume s'ils veulent bien les donner (4).

Le jeudy suivant, fut la *Saint Roch.*

Ce lundi 20e Aoust ont esté presents Mrs Fleschier, Benserrade, Furetier, Charpentier, Boyer, Talman maj., Talman min., Gallois, Perrault, Huet,

(1) En marge : « Testu Galois tard. »

(2) En marge : « On a apporté mille jettons dont Mr Perrault en a pris 10 et Mr Mezeray 6 lesquels avoient advancez. »

(3) Il y avait d'abord : « *la Compagnie* » mais le secrétaire a trouvé que ce n'était pas dire assez et il a surchargé ces mots pour les remplacer par *l'assistance.*

(4) Ces *compliments*, qui ont été mis à la fin du registre, sont imprimés aux p. 244-52 du *Recueil* de 1698, sous les titres suivants :

Discours Prononcé le 13. *jour d'Août* 1674. *Par Monsieur l'Abbé Huet, à present Evêque d'Avranches, lorsqu'il fût reçu à la place de Monsieur de Gomberville.*

Réponse de Monsieur l'Abbé Fléchier, alors Directeur, au Discours prononcé par Monsieur l'Abbé Huet, le jour de sa réception.

ıllesdens, Le Clerc, Cotin, Regnier, Quinaud, Mezeray, Doujat, Corneille; ce nt dix huit, à chascun trois, et un à Mr Petit, font cinquante cinq, reste trois.

Sur la proposition de M. Perrault, a esté resolu par la Compagnie ı nombre de dix huit, que doresnavant les pieces qui seroient pronones aux Receptions des nouveaux Académiciens, tant les compliments ı Recipiendaire et du Directeur, que les ouvrages de prose ou de poesie, ıi seroient lus ensuite, seroient imprimés et qu'on obligeroit les aurs de les donner, afin que le public vist paroistre de temps en temps quelıe chose qui partist de la Compagnie.

Le mesme jour M. Perrault a fait son rapport qu'il avoit plû au Roy, our illustrer de plus en plus la langue Françoise et la rendre plus oble et plus polie, ériger une Académie dans la ville de Soissons, à ondition qu'elle prendroit un protecteur dans l'Académie Françoise, insy qu'on le voit par les lettres d'érection dont la teneur s'ensuit.

Lettres d'érection d'une Académie dans la ville de Soissons.

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous resens et à venir salut. Les soins et l'application que nous sommes bligez de donner à la guerre, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous onner la paix, ne nous empeschant pas de donner une partie de nos soins faire fleurir les lettres et les arts dans notre Royaume; nous avons ien receu les supplications qui nous ont esté faites par diverses personnes tudieuses de notre ville de Soissons, qui par une loüable emulation de 'Académie Françoise instituée en nostre bonne ville de Paris par le feu Roy nostre tres honnoré Seigneur et pere de glorieuse memoire, et dont nous avons bien voulu nous declarer le protecteur, nous ont requis d'approuver et authoriser les assemblées qu'ils font depuis quelques années pour conferer de leurs lectures et de leurs estudes, et s'avancer ainsy dans la connoissance des belles lettres. A ces causes, ayant esgard a l'utilité que nos sujets peuvent recevoir des dictes conferences, et desirant traicter favorablement ceux de nostre ville de Soissons, nous avons de notre grace speciale, pleine puissance et authorité Royale, permis, approuvé et authorisé, permettons, approuvons et authorisons par ces presentes signées de nostre main, les dictes assemblées et conferences, voulons qu'elles continüent desormais dans nostre dicte ville sous le nom de l'*Académie de Soissons,* que le nombre en soit limité à vingt personnes; à condition que ceux qui composeront la dicte Académie envoyeront tous

les ans à l'Académie Françoise au jour et feste de Saint-Louis quelque ouvrage de leur composition en prose ou en vers, sur tel sujet utile et honneste que bon leur semblera. Et d'autant que, pour la conduite et pour la gloire mesme de cette Académie, il est besoin qu'elle ait pour protecteur une personne relevée en dignité et en merite, nous avons nommé et nommons par ces dites presentes pour protecteur de la dite Academie de Soissons, nostre cousin le Cardinal d'Estrées, duc et pair de France, l'un des quarante de l'Academie Françoise, Voulons qu'à l'advenir quand il y escherra, il soit permis ausdits Académiciens d'en choisir et eslire tel autre que bon leur semblera pourveu toutesfois qu'il soit de l'Académie Françoise, comme aussy leur donnons pouvoir de faire les statuts et reglemens necessaires pour la police et l'ordre de la dicte Académie, et d'avoir un sceau avec telle marque et inscription qu'ils voudront choisir pour sceeller les actes de la dicte Compagnie. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers, les gens tenans nostre cour de Parlement, et à tous autres nos officiers qu'il appartiendra, que ces presentes ils ayent à faire registrer et icelles garder et observer selon leur forme et teneur. Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre seel à ces dites presentes. Donné au camp de Dole au mois de Juin. L'an de grace mil six cens soixante et quatorze, de nostre regne le trente deuxieme. Signé Louis, et sur le reply : Par le Roy Colbert, et à costé : visa Daligre pour l'établissement d'une Académie de sciences à Soissons. Signé Colbert et seellé en plaquart de cire verte (1).

MEZERAY, en l'absence de Mr CONRART.

Ce jeudy 23 Aoust ont esté presents Mrs Boyer, Le Clerc, Charpentier, Furetier, Talman maj., Ballesdens, Cotin, Regnier, Quinauld, Corneille, Doujat, Benserrade, Talman min.; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante, reste trois.

Sur la proposition faite par M. de Mezeray, la Compagnie, au nombre de treize, a resolu qu'on ira voir Mr l'Archevesque par Deputez, pour luy tesmoigner la part qu'elle prend à la juste douleur qu'il a de la mort de M. le Marquis de Chanvalon, son neveu, qui a esté tué en combattant vaillamment pour le service du Roy à la journée de Seneff et Mr Fleschier, comme Directeur, a esté chargé de porter la parole,

(1) L'envoi de ces lettres patentes fut fait le 13 juillet 1674 par Colbert « A MM. de l'Académie des Belles-Lettres de Soissons ». (Voyez Clément, t. V, p. 367.) On trouvera ci-après, à date du 27 mai 1675, la visite de MM. de l'Académie de Soissons à l'Académie française.

il a nommé, de l'agreement de la Compagnie, six deputez pour l'accompagner.

Ce lundy 27 Aoust ont esté presents Mrs Flechier, Mezeray, Cotin, Boyer, Benserrade, Corneille, Charpentier, Furetier, La Chambre, Desmarests, Regnier, Le Clerc, Quinaud, Perrault, Talman min., Ballesdens, Talman maj.; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq, reste huit.

Mr Flechier a fait rapport à la Compagnie, que s'estant rendu au logis de M^r^ l'Archevesque de Paris avec les six deputez, ce jourdhuy à une heure aprés midy, il avoit esté introduit dans la chambre de M^r^ l'Archevesque, qui estoit environné d'un grand nombre de personnes de qualité, et qu'apres luy avoir fait la reverence il luy auroit fait le compliment (qui sera mis au derriere de ce volume s'il le veut donner) (1). Que M^r^ l'Archevesque luy avoit respondu qu'il se sentoit extremement obligé à Messieurs de l'Académie, d'avoir eu la bonté de le vouloir consoler dans son affliction, la plus grande qu'il pust recevoir, et que si quelque chose estoit capable de soulager sa douleur, c'estoit le tesmoignage qu'ils luy donnoient de leur affection dans cete rencontre, qu'il en conserveroit eternellement le souvenir, et qu'il ne perdroit jamais aucune occasion de leur en donner des marques. Qu'aprés cela, les ayant entretenus un peu de temps, il les avoit conduits jusque sur le pas du vestibule, qui est au bas du grand escalier, de la maniere la plus honneste et la plus civile du monde.

La Compagnie, au nombre de dix sept, a ordonné qu'il seroit procedé à la publication du prix d'Eloquence et du prix de Poesie, et que pour cet effet il seroit apposé des affiches par toute la ville de Paris, et que, pour rendre la chose publique et connue à tout le royaume, on en fera mettre un article dans la Gazette. L'affiche est de pareille forme et teneur que celle de l'année 1673, hormis les sujets des prix qui sont pour celuy de l'Eloquence, suivant l'intention de M. de Balsac, ce passage de l'Evangile : *Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima, porro unum est necessarium*, et pour la Poesie *L'amour que le Roy a pour les lettres et pour les armes, comme il paroist entre autres choses par le bastiment de l'Observatoire et l'establissement de l'Académie des Sciences, et par l'hostel des Invalides, et l'establissement de la discipline militaire.*

(1) Ce *Compliment* ne se trouve ni dans le Registre, ni dans le *Recueil* de 1698.

Ce jeudy 30e Aoust ont esté presents MM^rs^ Furetier, Doujat, Ballesdens, Benserrade, Cotin, Perrault, Boyer, Desmarests, Quinaud, Corneille, Charpentier, Mezeray, Talman maj., Regnier; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois, reste cinq.

Ce lundy 3e septembre ont esté presents Mrs Doujat, Cotin, Balesdens, Boyer, Corneille, Racine, Talman minor, Furetier, Le Clerc, Desmarests, Talman maj., Benserade, Huet, Regnier, Charpentier, Quinaud, Mezeray; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq. Reste dix.

Ce jeudy 6 septembre ont esté presents Mrs Balesdens, Furetier, Doujat, Boyer, Le Clerc, Desmarets, Cassagne, Mezeray, Corneille, Benserrade, Charpentier, Talman major, Quinaud, Regnier; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste dix.

Ce lundy 10e septembre ont esté presents Mrs Doujat, Ballesdens, Cassagne, Furetier, Quinaud, Benserrade, Talman maj., Boyer, Le Clerc, Regnier, Desmarests, Cotin, Corneille, Mezeray, Perrault; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Reste quatre.

Ce jeudy 13e septembre ont esté presents Mrs Desmarests, Cotin, Corneille, Boyer, Le Clerc, Regnier, Ballesdens, Furetiere, Benserrade, Charpentier, Quinaud, Mezeray, Perrault, Doujat, Talman maj.; ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente et un. Reste treze, neuf de cete fois et quatre de la precedente.

Ce lundy 17e septembre ont esté presents Mrs Desmarests, Furetier, Ballesdens, Charpentier, Corneille, Cotin, Benserrade, Perrault, Regnier, Boyer, Mezeray, Le Clerc, Huet; ce sont treze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font cinquante trois. Reste rien.

Ce jeudy 20 septembre ont esté presents Mrs Balesdens, Cotin, Furetier, Benserrade, Mezeray, Corneille, Regnier, Charpentier, Quinaud, Desmarets, Boyer, Testu, Le Clerc, Huet, Fleschier; ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente et un. Reste neuf.

Ce lundy 24 septembre ont esté presents Mrs Balesdens, Furetier, Cotin, Desmarests, Corneille, La Chambre, Regnier, Charpentier, Quinaud, Perrault Boyer, Mezeray, Le Clerc, Huet; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste sept.

Ce jeudy 27 septembre, ont esté presents : Mrs Fleschier, Furetier, Cotin Desmarests, Le Clerc, Ballesdens, Corneille, Boyer, Charpentier, Mezeray Quinaud, Regnier, Perrault; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste sept.

e lundy 1er Octobre 1674 ont esté presents Mrs Boyer, Cotin, Benserrade, neille, Regnier, Desmarests, Talman maj., Quinaud, Charpentier, Perrault, esdens, Mezeray, Le Clerc, Furetier, La Chambre, Fleschier; ce sont quinze, ıascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Reste un (1).

ıa Compagnie estant au nombre de quinze, on a fait de nouveaux ciers selon la forme ordinaire. Mr l'abbé Testu Directeur, et Mr Desrests Chancelier.

Le mesme jour, aprés longue deliberation, a esté resolu : Que les ciers par preference seront chargez de faire les harangues et les npliments importants, chascun d'eux en son rang, et s'ils ne peut ou ne veulent pas en prendre la peine, ils nommeront celuy qu'ils riseront pour cet employ, comme aussy pour les simples compliments, ıis toujours sous le bon plaisir et agreement de la Compagnie.

Le mesme jour encore, sur ce que Mr l'abbé Testu a representé e, Madame la Duchesse d'Aiguillon desirant faire mettre deux insptions sur le tombeau de feu Monseigneur Le Cardinal de Richeeu, l'une en latin, l'autre en françois, et Messieurs de Sorbonne estant chargez de faire celle qui doit estre en latin, il sercit de l'honur de l'Académie de faire celle qui doit estre en françois, a jugé qu'il toit de son honneur et de son devoir, ayant des obligations infinies mme elle en a à la mémoire de ce grand Cardinal, de travailler au ustost a cete inscription, et sur l'heure mesme elle a prié M. l'Abbé stu d'en prendre le soin, ce qu'il a accepté avec beaucoup de joye.

Le mesme jour a esté aussy resolu que si aucun de la Compagnie ıt mettre quelque chose en deliberation, il ne le pourra faire qu'avec greement de Mr le Directeur ou, en son absence, du Chancelier qui en endront l'advis des deux plus anciens.

MEZERAY en l'absence de Mr CONRARD.

Ce jeudy 4 Octobre ont esté presents Mrs Furetier, Balesdens, Le Clerc, alman maj., Cotin, Boyer, Mezeray, Desmarests, Corneille, Regnier; ce sont ix, à chascun quatre, font quarante. Reste un.

Ce lundy 8 Octobre ont esté presents Mrs Testu, Cotin, Corneille, Racine, Benserrade, Boyer, Desmarests, Talman maj., Perrault, Quinaud, Charpentier, Talman min., Balesdens, Mezeray; à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Je les ay donnez, et il n'y en avoit que 41, et partant je me suis trompé de deux, à déduire sur la premiere distribution.

(1) En marge : « On vient à trois heures. »

Ce jeudy 11 (Octobre) ont esté presents Mrs Testu, Cotin, Charpentier, Desmarests, Fleschier, Balesdens, Corneille, Huet, Quinaud, Talman min., Talman maj., Benserrade, Mezeray; ce sont treze, à chascun trois, font trente-neuf. Reste rien parce qu'il en estoit dû deux distribuez de trop à la trois (iesme) fois, desquels deux on en reprend un sur celle cy (1).

Ce lundy 15 (Octobre) ont esté presents Mrs Huet, Boyer, Charpentier, Perrault, Quinauld, Benserrade, Cotin, Talman maj., Corneille, Furetier, Balesdens, Perrault; ce sont douze, à chascun trois, et un qui estoit dû au distributeur, font trente sept. Reste trois (2).

Ce jeudy 18 (Octobre) ont esté presents Mrs Furetier, Cotin, Testu, Desmarests, Corneille, Talman maj., Benserrade, Balesdens, Huet, Boyer, Regnier; ce sont onze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font trente quatre. Reste six et trois de l'autre fois, ce sont neuf.

Ce lundy 22 (Octobre) ont esté presents Mrs Fleschier, Furetier, Cotin, Corneille, Charpentier, Boyer, Balesdens, Desmarests, Quinauld, Regnier, Perrault, Mezeray, Huet et Talman maj.; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste six (3).

Ce jeudy 25 Octobre ont esté presents Mrs Huet, Cotin, Regnier, Balesdens, Talman maj., Boyer, Desmarests, Benserrade, Corneille, Mezeray, La Chambre; ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste deux (4).

Ce lundy 29 Octobre ont esté presents Mrs Ballesdens, Cotin, Huet, Regnier, Boyer, Desmarests, Benserrade, Corneille, Doujat, Talman maj., Charpentier, Perrault, Talman min., Quinauld, Mezeray; ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente un. Reste neuf, et deux de l'autre fois, font onze.

Le jeudy ensuivant 1er Novembre. *La Toussainct*s.

Ce lundy 5 Novembre ont esté presents Mrs Testu, Corneille, Ballesdens, Benserrade, Charpentier, Mezeray, Doujat, Huet, Talman maj., Boyer, Perrault, Quinaud, Cotin; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste onze (5).

(1) En marge : « Apporté mille jettons. »
(2) En marge : « M^r^ Le Clerc malade. »
(3) En marge : « Affiches pour le prix resolues. »
(4) En marge : « Mr Testu tard. »
(5) En marge : « Mr Desmarests tombé malade d'une grande vapeur. »

Ce jeudy 8e Novembre ont esté présents Mrs Testu, Quinaud, Cotin, Charpentier, Doujat, Balesdens, Benserrade, Talman maj., Corneille, Regnier, Huet, Mezeray, Charpentier, Boyer, Perrault; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste encore onze.

Ce lundy douzieme Novembre, ont esté présents Mrs Le Clerc, Quinault, Perrault, Charpentier, Cotin, Doujat, Balesdens, Desmarests, Talman, Corneille, Regnier, Huet, Boyer, Mezeray; ce sont seize (1), à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste deux.

Ce jeudy 15 Novembre ont esté presents Mrs Desmarests, Cotin, Regnier, Ballesdens, Charpentier, Doujat, Huet, Boyer, Talman min., Perrault, Benserrade, Le Clerc, Quinauld, Corneille, Talman maj., Mezeray; ce sont seize, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente trois. Reste neuf (2).

Ce lundy 19 Novembre ont esté presents Mrs Desmarests, Furetier, Ballesdens, Le Clerc, Mezeray, Cotin, La Chambre, Benserrade, Charpentier, Regnier, Huet, Boyer, Segrais, Talman min.; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste six.

Ce jeudy 22 Novembre ont esté presents Mrs Testu, Segrais, Charpentier, Cotin, Corneille, Mezeray, Balesdens, Boyer, Huet, Perrault, Quinauld, Cassagne, Renier, Doujat, Desmarests, Furetier; ce sont seize, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante neuf. J'avois commencé de payer sur le pied de quinze seulement, il s'en est trouvé seize, et partant j'en ay advancé trois sur la prochaine fois et il n'y en aura que trente sept.

Ce lundy 26 Novembre furent presents Mrs Desmarests, Furetier, Huet, Balesdens, Regnier, Boyer, Segrais, Charpentier, Doujat, Le Clerc, Mezeray, Talman, Benserrade, Cotin, Perrault; ce sont quinze, à chascun deux, et un a Mr Petit, font trente un. Il n'en reste donc que six, car il n'y en avoit que trente sept.

Ce jeudy 29 Novembre ont esté presents Mrs Desmarests, Boyer, Cotin, Huet, Segrais, Cassagne, Balesdens, Doujat, Charpentier, Furetier, Regnier, Le Clerc, Talman min., Quinauld, Corneille, Benserrade, Mezeray; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq. Reste cinq, et six de l'autre fois. En tout c'est onze.

Ce lundy 3e Decembre ont esté presents Mrs Desmarests, Boyer, Cotin, Huet, Segrais, Cassagne, Balesdens, Doujat, Charpentier, Regnier, Le Clerc,

(1) Testu et Benserade, qui avaient été inscrits sur la liste, ont été rayés.
(2) En marge : « Plusieurs tard. »

Talman. Quinauld, Corneille, Benserrade. Mezeray, Furetier, ce sont dix sept, à chascun trois, font cinquante et un. Reste rien.

Ce jeudy 6 Decembre ont esté presents Mrs Desmarests, Boyer, Cotin, Huet, Segrais, Ballesdens, Charpentier, Furetier, Fleschier, Regnier, Le Clerc, Talman min., Quinauld, Corneille, Mezeray, Benserrade; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste dix.

Ce lundy dixieme Decembre ont esté presents Mrs Desmarests, Charpentier, Furetier, Corneille, Benserrade, Mezeray, Regnier, Boyer, Segrais, Cotin, Perrault; ce sont onze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante cinq. Reste cinq (1).

Ce jeudy 13 Decembre ont esté presents Mrs Desmarets, Charpentier, Furetier, Corneille, Benserrade, Regnier, Boyer, Segrais, Cotin, Perrault, Ballesdens; c'est onze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font 45. Reste rien.

Ce lundy 17 Decembre ont esté présents Mrs Desmarests, Charpentier, Quinauld, Corneille, Cotin, Ballesdens, Huet, Boyer, Segrais, Le Clerc, Fleschier, Benserrade, Perrault, Talman, Furetier; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste dix.

Ce jeudy 20 Decembre ont esté presents Mrs Desmarests, Doujat, Furetier, Balesdens, Segrais, Quinaud, Corneille, Cotin, Le Clerc, Boyer, Charpentier, Huet, Talman min., Cassagne, Perrault; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Reste quatre.

Ce lundy 24 (Decembre) ont esté presents Mrs Desmarests, Segrais, Le Clerc Corneille, Furetier, Doujat, Benserrade, Ballesdens, Huet, Charpentier, Boyer, Quinauld, Perrault; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste cinq.

Jeudy jour des *Innocents*.

Ce lundy, dernier jour de l'an 1674; ont esté presents Mrs Desmarests, Ballesdens, Charpentier, Mezeray, Boyer, Quinauld, Cassagne, Le Clerc, Benserrade, Huet, Furetier, Corneille, Doujat, Segrais, Cotin, Regnier; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux. Reste huit, et cinq de l'autre fois font treze.

Jeudy jour de *Sainte-Geneviève*.

Ce lundy 7e de Janvier 1675 ont esté presents Mrs Testu, Desmarests, Cassagne, Mezeray, Benserrade, Furetier, Fleschier, Corneille, Charpentier.

(1) En marge : « Testu, Balesdens, Huet, tard. »

Cotin, Perrault, Balesdens, Doujat, Boyer; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste six.

La Compagnie estant au nombre de quatorze, on a fait de nouveaux officiers, M. Corneille Directeur, et M. Regnier Chancelier.

MEZERAY, en l'absence de Mr CONRARD.

Ce jeudy dixieme (Janvier) ont esté presents Mrs Desmarests, Balesdens, Cassagne, Corneille, Mezeray, Segrais, Furetier, Cotin, Boyer, Benserrade, Charpentier, Le Clerc, Huet, Doujat ; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit. Reste sept.

M. l'abbé Talman a apporté à la Compagnie le livre du *Parfait negotiant* de la part de M. Savary (1), qui en est l'auteur. On a prié M. l'abbé de l'en remercier.

Ce lundy 14e (Janvier) ont esté presents Mrs Ballesdens, Cassagne, Corneille, Mezeray, La Chambre, Segrais, Desmarests, Furetier, Cotin, Huet, Regnier, Boyer, Racine, Benserrade, Charpentier, Le Clerc ; ce sont seize, à chacun trois, font quarante et huit. Reste moins que rien, car il y en a un donné de plus, d'autant qu'on ne comptoit que quinze personnes, et il s'en est trouvé (une) seiziesme, sçavoir, M. Regnier, qui avoit oublié de se faire inscrire, ainsy on m'en doit un.

Ce jeudy 17 Janvier ont esté presents Mrs Corneille, Boyer, Balesdens, Perrault, Quinaud, Charpentier, Talman min., Segrais, Cotin, Le Clerc, Furetier, Mezeray, Cassagne; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. En est toujours dû un.

Ce lundy 21 Janvier ont esté presents Mrs Corneille, Segrais, La Chambre, Talman, Charpentier, Huet, Desmarests, Cotin, Quinault, Boyer, Balesdens, Regnier, Furetier ; ce sont treze, à chascun trois, font 39. Il ne reste rien (2).

Ce jeudy 24 Janvier ont esté presents Mrs Cotin, Corneille, Cassagne, Le Clerc, Charpentier, Boyer, Benserrade, Furetier, Huet, Mezeray, Desmarests, Perrault, Regnier, Segrais, Talman, Balesdens; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux. Reste huict (3).

(1) Jacques Savary. L'ouvrage forme un gros volume in-4° dédié à Colbert et intitulé : *Le parfait négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France et des pays étrangers...*

(2) En marge : « Racine, Doujat, Benserrade, tard. »

(3) En marge : « Apporté 200 jettons. »

Ce lundy 28 (Janvier) ont esté presents Mrs Corneille, Cassagne, Desmarests, Le Clerc, Segrais, Benserrade, Huet, Charpentier, Ballesdens, Mezeray, Boyer, Cotin, Talman ; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste huit.

La Compagnie convoquée par billets au nombre de dix sept, sur la proposition qu'en avoit faite le jour de la precedente assemblée Mr Perrault (1), qu'il estoit de la gloire et de l'advantage de l'Académie d'advancer le plus qu'elle pourra le travail du Dictionnaire, qui est attendu depuis si longtemps par le public ; il a esté resolu tout d'une voix, que l'Académie, outre les deux jours ordinaires du Lundy et du Jeudy, s'assemblera doresnavant encore le Samedy aux mesmes heures que les autres jours, et travaillera durant le mesme temps, jusqu'à tant que ce travail soit entierement achevé et parfait.

Ce jeudy 31 et dernier de Janvier ont esté presents Mrs Corneille, Furetier, Quinault, Mezeray, Cassagne, Huet, Desmarests, Cotin, Boyer, Regnier, Charpentier, Balesdens, Talman, Benserrade.

Ce lundy 4 Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Cassagne, Charpentier, Cotin, Desmarests, Racine, Boyer, La Chambre, Le Clerc, Huet, Balesdens, Furetier, Talman, Segrais, Regnier, Quinauld, Mezeray, Benserrade ; ce sont dix huit, à chascun deux, font trente six.

Ce jeudy 7e Fevrier ont esté presents Mrs Corneille. Cassagne, Charpentier, Desmarests, Racine, Boyer, Le Clerc, Huet, Fleschier, Balesdens, Segrais, Regnier, Quinauld, Mezeray, Benserrade ; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Reste trois.

Ce samedy 9e Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Charpentier, Boyer, Mezeray, Balesdens, Cotin, Segrais, Furetier, Begnier, Desmarests, Le Clerc ; ce sont onze, à chascun trois, font trente trois. Reste dix (2).

Ce lundy 11 (Fevrier) furent presents Mrs Corneille, Cassagne, Boyer, Le Clerc, Cotin, Desmarests, Ballesdens, Segrais, Regnier, Quinaud, Benserrade, Furetier, Doujat, Mezeray, La Chambre ; ce sont seize (3), à chascun trois, font quarante huit. Reste deux.

Ce jeudy 14e Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Regnier, Boyer, Desmarests, Ballesdens, Cassagne, Doujat, Segrais, Huet, Charpentier, Le Clerc,

(1) Le texte porte : « qu'en avoit faite le jour de la precedente assemblée par M. Perrault. »

(2) On lit en marge de la liste de cette première réunion du samedi : « le samedy est adjousté par ordre de nos supérieurs. » Voyez ci-dessus la délibération du 28 janvier.

(3) Il n'y a que quinze noms, mais dans la liste celui de Furetière est répété à tort.

Cotin, Quinaud, Furetier, Benserrade, Mezeray, ce sont seize, à chascun deux et un à Mr Petit, font trente trois, Reste sept, et deux de l'autre fois neuf.

Ce samedy 16e Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Cassagne, Charpentier, Ballesdens, Quinault, Cotin, Segrais, Doujat, Boyer, Desmarests, Le Clerc, Huet, Mezeray, Benserrade.

Ce lundy 18 Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Furetier, Ballesdens, Desmarests, Cassagne, Quinauld, Huet, Cotin, Segrais, Mezeray, Charpentier, Le Clerc, Boyer, Talman ; ce sont (quatorze), à chascun trois, font quarante deux. Reste cinq.

Ce jeudy 21 Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Furetier, Balesdens, Cassagne, Quinauld, Huet, Cotin, Segrais, Mezeray, Doujat, Boyer, Desmarests, Charpentier, Le Clerc, Regnier; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste rien.

Ce samedy 23 Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Charpentier, Cotin, Quinauld, Le Clerc, Boyer, Benserrade, Desmarests, Cassagne, Regnier, Huet, Furetier, Balesdens, Testu, Perrault, Mezeray, Segrais ; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste six (1).

Ce lundy gras 25e Fevrier ont esté presents Mrs Corneille, Boyer, Segrais, Balesdens, Charpentier, Le Clerc, Furetier, Huet, Desmarest, Benserrade, Quinauld, Mezeray, Regniers ; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste sept.

Ce jeudy 28 (Fevrier) 2e jour de Karesme ont esté presents Mrs Corneille, Benserrade, Regnier, Furetier, Cotin, Cassagne, Le Clerc, Huet, Balesdens, Segrais, Talman, Charpentier, Boyer; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste quatre.

Ce Samedy 2 (Mars) ont esté presents Mrs Corneille, Benserrade, Cotin, Furetiere, Le Clerc, Huet, Balesdens, Segrais, Talman, Charpentier, Mezeray, Quinauld, Perrault ; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste cinq.

Ce lundy 4 (Mars) ont esté presents Mrs Cotin, Furetier, Ballesdens, Segrais, Cassagne, Quinauld, Charpentier, Desmarests, Huet, Le Clerc, Mezeray, La Chambre, Regnier ; ce sont quatorze (2), à chascun trois, et un à Mr Petit font quarante trois. Reste deux.

(1) En marge : « Travail des Remarques de l'orthographe quitté pour faire la liste des mots. » Ce n'est cependant que le 4 mai que le registre des délibérations mentionne la même résolution.

(2) Treize, mais dans la liste Furetière est nommé deux fois. Segrais y figure aussi deux fois.

Ce jeudy 7e Mars ont esté presents Mrs Corneille, Mezeray, Doujat, Desmarests, Cotin, Charpentier, Segrais, Balesdens, Talman min., Boyer, Furetier, Quinauld, Regnier; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste deux.

Ce samedy 9 (Mars) ont esté presents Mrs Mezeray, Corneille, Huet, Furetier, Cassagne, Quinauld, Charpentier, Boyer, Segrais, Desmarests, Balesdens, Regnier, Le Clerc, Talman; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante et deux. Reste rien.

Ce lundy (11 Mars) ont esté presents Mrs Corneille, Furetier, Charpentier, Cotin, La Chambre, Boyer, Le Clerc, Huet, Benserrade, Desmarests, Talman, Doujat, Regnier, Quinauld, Ballesdens, Segrais, Mezeray; ce sont dix huit, à chascun deux, font trente six. Reste quatre.

Ce jeudy 14 Mars ont esté presents Mrs Corneille, Furetier, Cotin, Desmarests, Balesdens, Huet, Cassagne, Doujat, Corneille, Le Clerc, Benserrade, Boyer, Talleman, Charpentier, Segrais, Regnier, Mezeray; ce sont seize, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente trois. Reste onze.

Ce samedy 16 (Mars) ont esté presents Mrs Corneille, Cassagne, Cotin, Boyer, Ballesdens, Furetier, Segrais, Huet, Charpentier, Le Clerc, Desmarests, Mezeray, ce sont treze (1), à chascun trois, font trente neuf. Reste douze.

Ce lundy 18e Mars ont esté presents Mrs Huet, Corneille, Cassagne, Cotin, Furetier, Boyer, Talman, Ballesdens, Segrais, Doujat, Charpentier, Le Clerc, Perrault, Quinaud, Desmarests, Mezeray; ce sont seize, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste trois.

Ce jeudy 21 (Mars) ont esté presents Mrs Corneille, Boyer, Cassagne, Cotin, Furetiere, Talman min., Ballesdens, Segrais, Charpentier, Le Clerc, Quinauld, Desmarests, Mezeray, ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste quatre.

Ce samedy 23 (Mars) ont esté presents Mrs Corneille, Leclerc, Cassagne, Boyer, Cotin, Furetier, Ballesdens, Segrais, Doujat, Charpentier, Huet, Perrault, Quinaud, Desmarests, Regnier, La Chambre, Benserrade, Mezeray; ce sont dix huit à chascun deux, font trente six. Reste 5.

Lundy 25, jour *Nostre dame.*

Ce jeudy 28 Mars ont esté presents Mrs Corneille, Regnier, Desmarests

(1) Dans la liste Boyer est mentionné deux fois.

Ce samedy 4 May ont esté presents Mrs Segrais, Furetier, Charpentier, Cassagne, Boyer, Corneille, Cotin, Talman maj., Doujat, Mezeray, La Chambre, Balesdens, Le Clerc, Benserrade; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste quatre.

La Compagnie, au nombre de quatorze, voyant que le travail qu'elle avoit entrepris pour regler l'orthographe sur les observations imprimées (1) ne s'avançoit pas comme il eust esté à desirer, a jugé à propos d'y proceder en parcourant tous les mots suivant l'ordre alphabetique des Lettres, et qu'aprés cela, si elle le croyoit necessaire, elle reviendroit à continuër l'examen des observations; Mr de Mezeray s'est chargé de dresser la liste de tous les mots par l'ordre de l'alphabet, et il a esté dit que l'on y travaillera dés la semaine ensuivante, et que l'on y employera les assemblées du jeudy et du samedy, et que la troisiëme, savoir celle du lundy, sera pour les mots de l'E depuis le mot *Eschaper* jusqu'à la fin de cette lettre, lesquels n'ont pas esté faits par Mr de Vaugelas, ou ont esté perdus. Mr de Mezeray s'est aussy chargé volontairement d'y travailler et d'en apporter les cahiers à la Compagnie.

Mezeray en l'absence de Mr Conrard.

Ce lundy 6e May ont esté presents Mrs Segrais, Ballesdens, Furetier, Charpentier, Boyer, Quinauld, Corneille, Cotin, Talman maj., Le Clerc, Regnier, La Chambre, Cassagne, Mezeray, Fleschier; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste quatorze.

Mr Charpentier a proposé qu'il y avoit à Paris deux Messieurs de l'Académie d'Arles, sçavoir M. le Marquis de Chasteau-Renard et M. Giffon, qui desiroient avec passion de venir saluer la Compagnie et d'assister à une de ses seances. L'Académie a bien receu cete composition, et a chargé Mr Charpentier de les asseurer qu'ils seroient les bien venus.

Ce jeudy 9e May ont esté presents : Mrs Segrais, Boyer, Le Clerc, Furetier, Charpentier, Quinauld, Boyer, Corneille, Doujat, La Chambre, Balesdens, Talman maj., Mezeray, Cassagne; ce sont quinze (2), et les deux Messieurs de l'Académie d'Arles, dix-sept, à chascun trois, font cinquante et un. Reste trois.

Messieurs les Académiciens de l'Académie d'Arles ayant esté intro-

(1) Ces observations imprimées sont les *cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour estre examinez par chacun de Messieurs de l'Académie*. Voyez ci-dessus, p. 62, note 1.

(2) Dans la liste Corneille est nommé deux fois.

duits dans la Compagnie par Mr Charpentier à la seconde heure, ont pris seance à la main gauche des officiers, au haut bout. On a travaillé devant eux jusqu'à six heures, et on a pris leurs advis sur les choses mises en question. La Compagnie se levant on leur a fait une distribution pareille à celle qu'on fait à Messieurs, sans consequence pour l'advenir. Puis Messieurs Corneille et Charpentier les conduisirent jusque sous le vestibule du Louvre (1).

Ce samedy onzieme May ont esté presents : Mrs Segrais, Furetier, Cotin Le Clerc, Balesdens, Boyer, Talman maj., Talman min., Corneille, Cassagne, Perrault, Mezeray, Charpentier, Quinauld ; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à M. Petit font quarante trois. Reste rien.

Ce lundy 13 May ont esté presents : Mrs Segrais, Furetier, Boyer, Le Clerc, Cotin, Ballesdens, Talman maj., Talman min., Cassagne, Corneille, Mezeray, Charpentier, Perrault, Benserrade, Quinauld ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste dix.

Ce jeudy 16e Ma y ont esté presents : Mrs Segrais, Furetier, Cotin, Desmarests,

(1) Un intéressant ouvrage de M. l'abbé A.-J. Rance nous fait connaître les impressions de Giffon, l'un des deux membres de l'Académie d'Arles, et nous donne, sur la séance à laquelle il avait assisté, un assez grand nombre de renseignements précis : « Le 28 mai 1675, M. Giffon, revenu de Paris, avait fait le récit de son voyage (Registres de l'Académie d'Arles, fol. 130) sans oublier aucun détail de nature à intéresser ses collègues. Il raconta que, grâce au duc de Saint-Aignan, il avait pu assister à une séance ordinaire de l'Académie... avec M. de Chateaurenard, au palais du Louvre. Le grand Corneille lui-même « les receut à la porte, et les conduisit, et les accompaigna, M. de Châteaurenard et luy, jusques au hault de la table, à l'entour de laquelle dix huit ou vingt de ces illustres estoient rangés, un chascun ayant le chapeau à la main et debout, dans un scilance et une modestie venerable, digne de l'ancien areopage d'Athennes. » Segrais, Directeur, les complimenta et les traita comme des confrères, en leur permettant de prendre part à la discussion sur le mot *Air*, et en leur demandant leur avis, comme aux autres Académiciens... Segrais leur fit donner à chacun trois médailles ou jetons de présence et les pria d'assister toutes les semaines aux séances durant leur séjour à Paris. » (*L'Académie d'Arles au XVIIe siècle.* — Paris, 1886, in-8°, t. I, p. 292.) On trouve dans les mêmes registres, en tournant le feuillet, une sorte de plan de la séance académique : « *Ordre de la séance de Messieurs de l'Académie françoise en la réception de MM. le marquis de Chateaurenard et Giffon...* Directeur (à la droite), M. de Segrais, Chancelier (à la gauche), M. l'abbé Tallemant. Tous deux autour de laquelle estoient rangés :

M. de Marais.
M. de la Furetiere.
M. l'abbé Cottin.
M. de Corneille.
M. Racine.
M. Doujat.
M. Ballesdans.
M. l'abbé Fléchier.
M. Pelisson.
M. Perrault.
M. Quinault.
M. l'abbé Cassagne.
M. de Mezeray.
M. Boyer.
M. Charpentier.
M. Giffon.
M. de Chateaurenard. »

Ce qui charme dans ce document, c'est de voir que Corneille et Racine, libres de choisir leur place, sont venus s'asseoir l'un à côté de l'autre.

Corneille, Quinauld, Le Clerc, Boyer, Benserrade, Cassagne, Balesdens, Huet, Mezeray, Talman maj., Talman min., Charpentier, Perrault ; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste six, et dix de l'autre fois c'est seize.

Ce samedy 18e May Mrs Segrais, Cassagne, Furetier, Balesdens, Charpentier, Mezeray, Le Clerc, Corneille, La Chambre, Boyer, Benserrade, Doujat, Cotin, Desmarests, Perrault, Quinaud, Talman min., Huet ; ce sont dix huit, à chascun trois, font cinquante quatre. Reste deux.

Ce lundy 20 May Mrs Segrais, Furetier, Balesdens, Charpentier, Mezeray, Corneille, La Chambre, Cassagne, Boyer, Benserrade, Cotin, Doujat, Desmarests, Quinauld, Huet, Talman maj., Talman min. ; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste huit.

La Compagnie assemblée au nombre de dix neuf, M. Segrais luy a dit que les deputez de l'Académie nouvellement érigée à Soissons par lettres patentes du Roy, avec quelque dependance de l'Académie Françoise, devoient venir à Paris cette semaine pour luy rendre leurs devoirs. A cause de quoy il a prié Messieurs d'adviser à la maniere de laquelle il faudroit les recevoir. Les suffrages recueillis, on a resolu : Que les deputez seront receus dans la premiere sale par deux de Messieurs, et reconduits de mesmes jusqu'à la derniere porte de la premiere sale : Qu'ils prendront leur place au bout de la table comme les recipiendaires, et qu'ils auront part à la distribution des jettons, pour cette fois seulement, sans tirer à consequence.

MEZERAY en l'absence de M. CONRART.

Jeudy 23, feste de *l'Ascension.*

Ce samedy 25 (May) Mrs Segrais, Cassagne, Furetier, Balesdens, Mezeray, Cotin, Benserrade, Quinault, Boyer, Talman maj., Talman min., Charpentier, Corneille, Doujat, Huet, Desmarests ; ce sont seize, à chascun deux, et un à M. Petit font trente trois. Reste sept, et huit de l'autre fois c'est quinze.

Ce lundy 27 (May) Mrs Segrais, Talman min., Balesdens, Cotin, Benserrade, Charpentier, Corneille, Huet, Fleschier, Boyer, Doujat, Quinauld, Benserrade, Furetier, Perrault, Le Clerc, Testu, Colbert, Galois, Patru, La Chambre, Talman maj., et les quatre deputez de Soissons, font 26, à chascun deux, font cinquante deux, et deux par munificence au marquis de Salvage, resident de Gex, et puis à Mr Petit, et un à Granger portier, font en tout cinquante six. Reste rien.

La Compagnie convoquée exprès, et estant au nombre de 23, du

nombre desquels estoit Mr Colbert, on a fait entrer les deputez de l'Académie de Soissons, et quand ils ont eu pris seance on a fait lecture des lettres de leur Establissement. Elles sont cy dessus (1).

Aprés cette lecture, Monsieur Guérin, advocat du Roy à Soissons, et l'un des deputez a parlé de cette sorte (2).

Ce discours achevé, M. de Segrais, Directeur, a pris la parole et a répondu.

Monsieur de Segrais ayant finy, a invité suivant la coutume ceux de la Compagnie qui auroient apporté quelque ouvrage d'en faire la lecture pour employer agreablement le reste de la seance, ce que plusieurs ont fait avec grand applaudissement de toute l'assistance (3).

Ce jeudy 30e May Mrs Segrais, Talman min., Talman maj., Balesdens, Cotin, Huet, Benserrade, Charpentier, Boyer, Le Clerc, Furetier Cotin, Corneille, Perrault, Quinauld, Doujat, Balesdens, Mezeray; ce sont dix huit, à chascun deux, font trente six.

Ce samedy 1 de Juin Mrs Segrais, Talman min., Perrault, Boyer, Quinauld, Talman maj., Charpentier, Doujat, Balesdens, Huet, Furetier, Cotin, Le Clerc, Benserrade, Corneille, Mezeray; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux. Reste huit, et trois de l'autre fois font onze.

Lundy 3e (Juin), feste de la *Pentecouste*.

Ce jeudy 6 (Juin) Mrs Segrais, Talman maj., Boyer, Le Clerc, Cotin, Balesdens, Benserrade, Talman min., Furetier, Charpentier, Cassagne, Doujat, Corneille, Mezeray; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste huit.

Ce samedy 8 Juin Mrs Segrais, Cassagne, Furetier, Mezeray, Boyer, Corneille, Charpentier, Le Clerc, Cotin, Doujat, Quinaud, Balesdens, Huet, Benserrade, Talman maj., Perrault, Talman min.; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste six, et huit de l'autre fois, qui font en tout quatorze.

Ce lundy 10e Juin Mrs Segrais, Cotin, Boyer, Charpentier, Corneille, Cassa-

(1) Voyez p. 95.

(2) Le discours de Guérin et la réponse de Segrais sont imprimés, aux p. 252-257 du *Recueil* de 1698, sous les titres suivants :

Discours prononcé dans l'Académie Françoise le 27. May 1675. *Par Monsieur Guérin, l'un des Deputez de Messieurs de l'Académie de Soissons, lorsqu'ils vinrent luy faire compliment, sur l'établissement de leur Académie.*

Réponse de Monsieur de Segrais, alors Directeur, au Discours de Monsieur Guérin de l'Académie de Soissons.

(3) On trouve aux p. 258-68 du *Recueil* de 1698, un *Discours de l'utilité des Académies, Prononcé le 27. May* 1675. *Par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune.*

Balesdens, Huet, Talman, Furetier, Le Clerc, Mezeray, Benserrade, Testu, ult, Quinaud, ce sont seize, à chascun trois, font quarante-huit, et un à petit, font 49. Reste cinq.

---

dy 13 Juin, la *Feste Dieu.*

Samedy 15 Juin, Mrs Doujat, Cassagnes, Cotin, La Chambre, Charpentier, erc, Boyer, Corneille, Mezeray, Huet, Talman, maj., Balesdens, Furetier, , Desmarests, Quinauld, ce sont seize, à chascun deux, et un à Mr Petit rente trois. Reste douze.

---

lundy 17 Juin, Mrs Furetier, Cotin, La Chambre, Corneille, Talman Cassagne, Boyer, Desmarests, Le Clerc, Charpentier, Mezeray, Doujat, lens, Racine, Huet, ce sont seize, à chascun trois, font 48. Reste quatre.

---

dy, la petite *Feste Dieu.*

---

iedy 22 (Juin), Mrs Talman min., Corneille, Mezeray, Cassagne, Talman Huet, Le Clerc, Racine, Quinauld, Benserade, Cotin, Doujat, Balesdens, entier, Boyer, ce sont quartorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font nte trois. Reste un.

---

idy 24 (Juin), Mrs Talman, Corneille, Cotin, Doujat, Boyer, Furetier, gne, Mezeray, Charpentier, Le Clerc, Balesdens, Talman maj., Quinauld, ult, Huet, ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente et este huit.

---

dy 27 Juin, Mrs Furetier, Corneille, Cotin, Charpentier, Talman maj., erc, Balesdens, Benserrade, Boyer, Mezeray, Testu, Huet, Quinauld, Cassa- ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste rien.

Compagnie estant au nombre de quinze, comme il avoit esté ad- lans l'assemblée precedente qu'il estoit temps de travailler à exa- r les pieces de prose et celle de poësie pour pouvoir adjuger le avant la feste de la St Louis, M. Perrault les a toutes apportées part de M. Conrart, Secrétaire perpetuel de la Compagnie, chif- au haut de la premiere page et par luy signées avec un paraphe. en avoit trente deux dans le pacquet de la prose et vingt sept celuy des vers, lesquelles ayant esté présentées à la Compagnie. résolu, conformement à ce qui a desjà esté pratiqué en pareilles ions, de les partager en trois pacquets, et de faire trois bureaux squels ils rouleront, et seront envoyez de l'un à l'autre ; Que cha-

cun de Messieurs qui composeront ces bureaux auront communication de toutes ces pieces, et se les envoyeront de l'un à l'autre suivant l'ordre qui sera entreux arresté; Qu'en suite elles seront luës publiquement dans leur bureau, lequel en marquera deux ou trois dans chaque pacquet, s'il s'en trouve d'assez passables, et les cottera sur un billet qui sera apporté à la conference generale d'une assemblée ordinaire, mais pourtant convoquée exprés; Qu'en cette assemblée on lira toutes ces pieces reservées, et que, par comparaison, on exclurra et fera tomber les moins bonnes l'une aprés l'autre, jusqu'à tant qu'il n'en demeure que deux. De ces trois bureaux l'un a esté estably chez Mr Conrart, ruë du Grand Chantier, l'autre chez Mr Perrault, ruë des Bons Enfans et le troisieme chez M. Furetier, prés des Grands Augustins. On les a ordonnez de la sorte pour la commodité de ces assemblées; sans prejudice neantmoins du droit des Anciens chez lesquels les autres se doivent rendre, suivant l'ordre qui s'observe dans tous les corps bien reglez.

Samedi, *St Pierre*.

Lundi 1 Juillet, Mrs Benserrade, Cotin, Charpentier, Huet, Le Clerc, Boyer, Corneille, Talman min., Perrault, Balesdens, Quinauld, Furetiere, Talman maj., ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste un.

La Compagnie estant au nombre de treize, on a procedé par scrutin à l'Election des officiers. M. Quinault a esté fait Directeur et M. Corneille Chancelier.

Jeudi 4 Juillet Mrs Quinaud, Benserrade, Corneille, Cotin, Charpentier, Le Clerc, Boyer, Talman maj., Balesdens, Furetier, Cassagne, Mezeray, Huet, Doujat, Desmarests, ce sont quinze, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente et un. Reste dix.

Samedy 6 Juillet Mrs Quinaud, Corneille, Desmarests, Cotin, Boyer, Doujat, Cassagne, Le Clerc, Furetier, Balesdens, Talman min., Mezeray, La Chambre, Benserrade, Charpentier, Huet, Talman min. Ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste six, et dix de l'autre fois font seize.

Lundy 8e Juillet, Mrs Quinauld, Corneille, Charpentier, Benserrade, Le Clerc, Desmarests, Cotin, La Chambre, Cassagne, Furetier, Balesdens, Talman maj., Mezeray, Boyer, Huet, œ sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq et un à Mr Petit 46.

Jeudy onze (Juillet), Mrs Quinaud, Boyer, Desmarests, Cassagne, Doujat, Cotin,

Benserrade, Furetier, Talman min., Corneille, Le Clerc, Balesdens, Charpentier, Mezeray, ce sont quatorze, à chascun font (1).

Samedy 13e (Juillet) Boyer, Benserrade, Desmarests, Cotin, Talman maj., Corneille, Balesdens, Cassagne, Doujat, Mezeray, La Chambre, Charpentier, Furetier, Le Clerc, ce sont quatorze, à chascun trois, et un par honneur à Mr l'evesque de Daqs.

Lundy 15 (Juillet) Quinaud, Doujat, Desmarests, Furetier, Boyer, Talman min., Cotin, Balesdens, Benserrade, Corneille, La Chambre, Cassagne, Mezeray, Huet, Doujat, Charpentier, le Clerc, Perrault.

Jeudy 18 (Juillet) Mrs Quinaud, Cassagne, Doujat, Le Clerc, Cotin, Desmarests, Boyer, Talleman maj., Charpentier, Corneille, La Chambre, Mezeray, Balesdens, ce sont treze, à chascun quatre, font cinquante deux. Reste rien.

Samedy 20e (Juillet) Mrs Quinaud, Furetier, Cassagnes, Benserrade, Cotin, Desmarests, Boyer, Talleman maj., Charpentier, Corneille, La Chambre, Mezeray, Balesdens, ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste un.

Lundy 22 Juillet : Mrs Quinaud, Furetier, Benserrade, Cassagnes, Cotin, Desmarests, Boyer, Talman maj., Charpentier, Corneille, La Chambre, Mezeray, Balesdens, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste deux.

La Compagnie estant au nombre de quinze, il a esté proposé par M. l'abbé Tallement le Jeune que le Roy estant de retour de l'Armée, il luy sembloit que la Compagnie ne devoit pas oublier d'aller rendre ses tres humbles respects à sa Majesté et le feliciter sur les grands et glorieux succés de son expedition. La Compagnie tout d'une voix a repondu qu'elle le devoit, et a chargé Mr Perrault de prier Mr Colbert de faire cette grace à l'Académie d'obtenir pour cela un jour d'audience de Sa Majesté.

Jeudy 25, *feste de St Jaques Apostre.*

Samedy 27 Juillet Mrs Doujat, Furetier, Cassagnes, Desmarests, Boyer, Mezeray, Benserrade, Cotin, Huet, Corneille, Talman min., Talman maj., Balesdens. Ce...

Lundy 29 (Juillet) Mrs Quinauld, Charpentier, Desmarests, Furetier, Balesdens, Boyer, Cassagne, Doujat, Cotin, Corneille, La Chambre, Talman min.,

(1) Le compte est resté en blanc.

Huet, Talman maj., Mezeray, ce sont quinze, à chascun deux, et un à M. Petit, font trente et un.

Jeudy 1 Aoust, Mrs Quinaud, Corneille, Doujat, Furetier, Desmarests, Boyer, Cotin, Balesdens, Talman maj., Charpentier, Mezeray, Cassagnes, Talman min., ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste un.

Mr Quinault, Directeur, a fait rapport à la Compagnie que Mr. Colbert ayant obtenu audience de sa Majesté pour la deputation de l'Académie au mardi trentieme de juillet, il s'estoit rendu à Versailles ce jour là : Qu'y ayant recueilly quatorze ou quinze de Messieurs qui s'y estoient trouvez, il estoit entré avec eux dans la sale, où Mr Bontemps, capitaine de Versailles, les avoit placez, à costé d'une autre sale où estoient Messieurs les deputez du grand Conseil, pour attendre l'heure de sa Majesté : Que sur la funeste nouvelle de la mort de Monsieur de Turenne, il avoit ajousté quelques periodes à son compliment : Que sur le midy M. de Saintot, Maistre des ceremonies, estoit venu les prendre et les avoit introduits dans la chambre du Conseil, où ils avoient trouvé Sa Majesté assise dans un fautueil, Monsieur le comte d'Ayen, capitaine de ses gardes, derriere luy, Monsieur le Daufin à son costé droit, debout; et tout à l'entour M. le Chancelier et grand nombre de seigneurs et de gens de son conseil : Et que là, aprés de profondes reverences, il luy avoit fait ce compliment (1).

Il a adjousté que sa Majesté avoit escouté ce Discours avec grande attention, et qu'ensuite, s'estant levé, il avoit repondu d'une maniere tres obligeante qu'il savoit tres bon gré à l'Académie des bons sentimens qu'elle avoit pour luy : Qu'aussy il avait beaucoup d'estime pour cette Compagnie, et qu'elle pouvoit s'asseurer que sa protection ne luy manqueroit jamais.

La Compagnie ayant entendu le rapport de M. le Directeur l'a remercié comme elle doit, et a donné beaucoup de louanges au discours qu'il a fait au Roy.

MEZERAY.

(1) Il est imprimé aux p. 269-71 du *Recueil* de 1698, où il porte le titre suivant : *Harangue au Roy sur ses heureuses conquestes, prononcée le 30 Juillet 1675, par M. Quinault.* Voici le passage ajouté à l'occasion de la mort de Turenne : « La guerre est un Theatre où les plus belles vies ne sont pas exemptes de donner des spectacles funestes. La foudre qu'on y entend éclater, y frappe sans aucune distinction, et n'y respecte point les lauriers qui couvrent les plus nobles têtes. On y voit des Heros mille fois vainqueurs tomber à la fin eux-mesmes en élevant de nouveaux trophées et, sans chercher dans des temps éloignez, nous en avons de tristes exemples, qui ne sont que trop recens, et qui ne touchent vôtre Majesté que de trop prés. »

Samedy 3 (Aoust) Mrs Quinaud, Corneille, Doujat, Benserade, Furetier, Desmarests, Huet, Boyer, Cotin, Mezeray, Charpentier, Balesdens, Regnier, Fleschier, Cassagne, Talman maj., La Chambre, Talman min., Perrault, Testu, Le Clerc, ce sont vingt et un, à chascun deux, et un à Mr Petit, font quarante trois. Je les ay distribuez, partant deux de plus.

On a r'apporté à l'Académie les pieces de Prose et celles de Vers qui ont esté reservées par les Bureaux, comme capables d'estre luës et examinées. On a conferé les billets de tous les trois, et il s'est trouvé neuf pieces de Prose reservées et huit de Vers, dont les unes n'ont que l'approbation de deux bureaux, et les autres l'ont de tous les trois. On a jugé à propos d'en faire la lecture dés cette mesme seance, et de commencer par celles de Prose. M^r l'Abbé Tallemant le Jeune voulant bien faire cet office, comme il sçait s'en acquiter de bonne grace, ayant une prononciation claire et distincte, et un ton de voix sonore et fort agreable. On a aussy ordonné que chacun opinera sur chaque piece, aprés qu'elle aura esté luë, et dira s'il la juge digne de concourir, ou non. Pour cet effet on a lu pour la premiere celle qui estoit chiffrée 25, laquelle avoit esté retenuë par les trois bureaux. En suite on en a lu deux autres, dont l'une a esté retenuë et l'autre excluse.

MEZERAY.

Lundy 5 Aoust : Mrs Quinauld, Furetier, Desmarests, Boyer, Mezeray, Cassagne, Cotin, Corneille, Benserrade, Talman maj., Renier, Charpentier, Pelisson, Balesdens, Huet, Fleschier, Doujat, Talman min., Perraud, La Chambre, Le Clerc, ce sont vingt et un, à chascun deux, et un à Mr Petit, font quarante trois, c'est trop de cinq.

La Compagnie, au nombre de 21, a travaillé à la lecture et à l'examen des six pieces de prose restantes et en a retenu seulement une pour concourir avec la 26e, celle qu'on avoit retenuë dans la séance precedente pour debattre avec la 25e ayant esté rejettée.

Jeudy 8e d'Aoust, Mrs Quinauld, Furetier, Desmarests, Talman maj., Cassagne, Cotin, La Chambre, Racine, Charpentier, Boyer, Regnier, Ballesdens, Le Clerc, Huet, Talman min., Pelisson, ce sont seize, à chascun deux, font trente deux, et un à Mr Petit, font trente trois. Reste deux.

La Compagnie, au nombre de 16, a lu et examiné les huit pieces de vers reservées. Elle a jugé à propos d'en garder quatre qu'elle a cru pouvoir debattre le prix.

Samedy 10, *St Laurents.*

Lundy 12 (Aoust) Mrs Quinauld, Furetier, Doujat, Desmarets, Cottin, Ballesdens, Bezons, Mezeray, Testu, Le Clerc, Talman min., Corneille, Boyer, Huet, Racine, Charpentier. Pelisson, Perrault, Talman maj, Cassagne, La Chambre, ce sont vingt et un, à chascun un, et un à Mr Petit font vingt et deux. Reste vingt.

La Compagnie estant au nombre de vingt un, il a esté resolu qu'en cette seance on adjugeroit le prix de la prose, et qu'en suite, l'on procederoit à la lecture des six pieces de Poesie, quatre desquelles estoient demeurées en concurrence, et les deux autres n'avoient pas encore esté luës publiquement, mais seulement reservées par les Bureaux. Mr l'Abbé Tallemant ayant donc lu d'un ton égal les deux pieces de prose, et chacun de Messieurs y ayant fait ses remarques, on a procedé par scrutin au choix de la meilleure, et pour cela Mr de Mezeray a fait quarente deux billets, sçavoir vingt un chiffrés 16 et autant de chiffrés 25. Il les a roulez et en a presenté un de chaque sorte à chacun de Messieurs, qui les ayans depliez et remis celuy qu'il leur a plu, bien replié, dans son chapeau; il les a portez à Mr le Directeur lequel les ayant ouverts à la veuë de toute la Compagnie, et specialement à l'Inspection de Monsieur le Chancelier, et des deux plus anciens, Il s'est trouvé que tous estoient marquez 25, et ainsy Monsieur le Directeur a declaré que cette piece remportoit le Prix. Elle a pour sentence : *Audiam quid loquatur in me Dominus.*

Jeudy 15, *la feste de l'Assomption.*

Samedy 17 (Aoust). Mrs Quinaud, Corneille, Desmarests, Furetier, Cassagne, Testu, Huet, Talman major, Bezons, Charpentier, Cotin, Benserade, la Chambre, Perrault, Talman min., Mezeray, Boyer, Regnier, Le Clerc, Pelisson, Doujat; vingt et un, à chascun deux, et un à Mr Petit font quarante trois. Reste dix sept.

La Compagnie estant au nombre de 21, on a proposé si on porteroit jugement tout à la fois sur les quatre pieces de vers qui estoient demeurées en concurrence, ou si l'on les reduiroit aux deux meilleures en excluant par comparaison les deux moins bonnes. Il a esté resolu apres diverses raisons apportées pour et contre, qu'on les reduiroit à deux. M. l'Abbé Tallemant les ayant donc relues toutes quatre, chacun de Messieurs a marqué les fautes et les perfections qu'il trouvoit en chacune, quelques-uns mesmes les ayant mises par escrit de peur de les

oublier. Toutes ces remarques ayant esté entenduës et considerées, il y a eu quatre avis differens, lesquels ayant esté reduits aux deux plus grands selon l'ordre des Compagnies reglées, la 23e et la 26e ont esté excluses et la 16e et la 18e conservées. On a resolu que le Lundy ensuivant on les compareroit ensemble, et qu'on adjugeroit le prix à celle qu'on en croiroit la plus digne.

Lundy 19 (Aoust), Mrs. Quinaud, Corneille, Furetier, Cotin, Desmarests, Cassagne, Testu, Huet, Talman maj., Charpentier, Benserrade, La Chambre, Perrault, Talman min., Boyer, Mezeray, Regnier, Le Clerc, Pelisson; ce sont dix huit (1), à chascun trois, et un à M. Petit, font cinquante cinq. Reste deux.

La Compagnie estant au nombre de dix neuf Monsieur l'abbé Tallemant a relu fort posément les deux pieces de vers qui avoient esté reservées dans la seance precedente. Cela fait Messieurs les ont prises toutes deux l'un aprés l'autre et en ont marqué, les uns fort au long, les autres plus briévement, les defauts et les beautez. Aprés cela on a procedé par billets au choix de ces deux pieces, tout de la mesme maniere qu'on avoit procedé la penultiême seance pour celles de la prose. La XVI, qui a pour sentence *Apud ipsum est fortitudo et sapientia*, ayant quatorze suffrages et l'autre seulement cinq, Monsieur le Directeur a prononcé que le Prix luy appartenoit. En suite on a resolu que la Compagnie s'assemblera extraordinairement Dimanche, jour de St-Loüis, afin de donner les prix de la maniere accoutumée, et que cependant Mr Petit recherchera qui est l'auteur de la piece de vers qui l'a remporté.

Jeudy 22 Aoust, Mrs. Quinaud, Corneille, Furetier, Desmarests, Cassagne, Huet, Talman maj., Charpentier, Benserrade, La Chambre, Perrault, Talman min., Cotin, Boyer, Le Clerc, Doujat, Regniers; ce sont dix sept, à chascun deux et un à M. Petit font trente cinq. Reste sept.

Samedy 24, *St Barthelemy.*

Dimanche 25 (Aoust), St Loüys, la Compagnie fut assemblée pour donner les prix. Mrs Quinaud, Corneille, Bezons, Charpentier, Pelisson, d'Aqs, Condom, Furetier, Charpentier, Cotin, Cassagne, Fleschier, Benserrade, La Chambre, Talman maj., Talman min., Regnier, Le Clerc, Boyer, Perrault, Doujat, Mezeray; ce sont vingt et deux, à chascun deux, et un à Mr Petit, font quarante cinq. Reste deux.

(1) Il y a en réalité dix-neuf noms. C'est aussi ce nombre qui est indiqué en tête de la délibération.

Ce Dimanche, jour de la feste St Loüis, la Compagnie convoquée extraordinairement, et estant au nombre de vingt deux, les portes ont esté ouvertes à ceux de dehors qui ont voulu assister à cette solemnité. Il s'y est trouvé grand nombre de Gents de qualité et de gens de Lettres, et quatre heures estant sonnées, Mr le Directeur a expliqué en peu de mots la maniere que la Compagnie avoit observée pour juger les pieces de prose et de vers; et aprés il a declaré les deux qui avoient emporté le Prix les designant toutes deux par leurs sentences, et celle de prose encore par le nom de l'Auteur qui est le sieur le Tourneur. Pour celle de vers celuy qui l'a faite ne s'est point encore manifesté ny par luy ny par aucun de ses amis, et on ne sçait point qui il est (1). Le Tourneur aussy ne s'est point presenté ny en personne ny par procureur, de sorte que les deux prix sont demeurez entre les mains de Monsieur le Directeur pour les distribuër aux Auteurs ou à ceux qui seront porteurs de leur procuration quand ils l'iront voir.

Aprés cela Monsieur le Directeur a prié Monsieur Regnier de lire la piece de Prose et Monsieur Le Clerc celle de Poesie. L'un et l'autre s'estant bien acquittez de cet employ, il a semblé que toute l'assistance par ses applaudissemens et par ses gestes a approuvé le jugement de l'Académie. Cela fait Mr l'abbé Tallemant le Jeune ayant dit que Messieurs de l'Académie de Soissons luy ont envoyé une piece de Prose pour la presenter à l'Académie Françoise, afin de satisfaire à l'obligation portée par les Lettres patentes de leur establissement, Monsieur le Directeur l'a prié d'en faire la lecture. C'est la harangue que Monsieur Bertemer, l'un de cette Compagnie là, Advocat du Roy au Presidial de Soissons, avoit faite en ce siege là pour y demander l'enregistrement des Lettres de leur Académie. La piece contient trois points : l'Eloge des belles Lettres avec leur utilité et leur necessité; les loüanges du Roy qui en est le Protecteur et le remunerateur, et celles de l'Académie Françoise relativement à celles de Sa Majesté. Cette lecture faite la Compagnie s'est levée et le Sieur de Mezeray a fait la distribution.

Lundy 26 (Aoust), Mrs Quinault, Corneille, Charpentier, Cotin, Cassagne, Huet, Benserrade, Talman min., Le Clerc, Boyer, Furetier, Mezeray, Desmarests, Doujat : ce sont quatorze, à chascun deux, et un à Mr Petit font 29. Reste treze.

La Compagnie estant au nombre de quinze, Mr l'abbé Tallemant luy a exposé qu'un particulier de l'Académie de Soissons, luy ayant adressé

(1) Il y a en marge : « On a sceu quinze jours aprés que c'estoit le Sr de La Monnoye, Correcteur des comptes de Dijon, lequel en a envoyé sa quittance en bonne forme et legalisée. »

rangue qu'il avoit lüe le jour precedent, et l'ayant prié par une de luy faire sçavoir si cete piece a esté assez heureuse de plaire adémie Françoise, surquoy M. Talman desiroit scavoir en quels s la Compagnie vouloit qu'il fist reponse ; la chose ayant esté fort ée, la Compagnie l'a chargé de repondre en son nom seulement particulier qui luy avoit envoyé la harangue, de luy rendre compte e cette piece avoit esté luë à portes ouvertes le jour St-Loüis avec audissement de tous les assistans, et de luy temoigner, de la ma- la plus civile qu'il se pourra, la pleine satisfaction que l'Académie ecenë.

suite Monsieur Petit a dit à la Compagnie que l'Auteur de la 18e de Poësie qui estoit seule demeurée en concurrence avec la 16e eu le prix l'estoit venu prier de ne la point imprimer. Mais qu'il t point voulu luy donner aucune reponse sans avoir sur cela un exprés de la Compagnie. La chose ayant esté mise en deliberation urement examinée la Compagnie a ordonné à Mr Petit d'imprimer c pieces de Prose et les quatre ou cinq de Poesie qui ont debatu rnieres. Car elle a consideré que les pieces qui sont envoyées à mpagnie pour les prix ne sont plus aux auteurs, mais au public, si on les leur rendoit, ils pourroient les corriger et les rendre meil-, soit en adjoustant, soit en retranchant ou changeant les choses Compagnie auroit jugées defectueuses, puis les faire imprimer, et r par ce moyen presumer au Public qu'elle auroit mal jugé puis es pieces ainsy raccommodées se trouveroient peut estre meilleures elles a qui elle auroit donné le Prix.

rés cela plusieurs de Messieurs ayant representé que, nonobstant le nent qui avoit esté fait que ceux qui composeroient des pieces le Prix ne feroient point scavoir leur nom, mais y mettroient seule- une sentence au bas pour se faire connoistre quand il en seroit , il estoit neantmoins arrivé que quelques uns s'estoient declarez quement, et long temps auparavant le Jugement de la Compagnie, pouvoit causer de grands inconvenients, et partant qu'il estoit d'y apporter un remede efficace ; la Compagnie ayant ouy ces rai- t pesé les consequences, a ordonné tout d'une voix que dorena- i quelqu'un de ceux qui auront composé pour le Prix declare son vant le dernier jugement de la Compagnie, ou s'il sollicite et fait igues directement ou indirectement, par soy ou par autruy, sa piece jettée quelque excellente qu'elle puisse estre.

MEZERAY en l'absence de M. CONRART.

Jeudy 29 Aoust, Mrs Quinauld, Corneille, Furetier, Desmarests, Benserrade, Cotin, Boyer, Huet, Cassagne, Doujat, Le Clerc, Charpentier, Mezeray ; ce sont treze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font cinquante trois. Reste rien.

Ce samedy 31 et dernier d'Aoust, Mrs Quinauld, Corneille, Furetier, Cotin, Desmarests, Talman min., Charpentier, Doujat, La Chambre, Cassagne, Benserrade, Boyer, Huet, Mezeray, Le Clerc : ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste dix.

Ce lundy 2 Septembre, Mrs Corneille, Desmarests, Regnier, Furetier, Doujat, Cotin, Benserrade, Boyer, Cassagne, Le Clerc, Charpentier, Huet, Mezeray ; ce sont treze, à chascun quatre font cinquante deux, mais Mezeray n'en a pris que deux. Reste rien.

Ce jeudy 5e Septembre, Mrs Quinauld, Corneille, Cassagne, Cotin, Furetier, Mezeray, Boyer, Le Clerc, Regnier, Benserrade, Corneille, Huet, Charpentier, Perrault, Doujat ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste rien.

Ce samedy 7 Septembre, Mrs Quinaud, Corneille, Cassagne, Benserrade, Desmarests, Cotin, Furetier, Doujat, Charpentier, Talman min., Huet, Boyer, Talman maj., Perrault : à chascun trois, font quarante deux. Reste cinq (1).

Ce lundy 9e de Septembre, veille de la nativité Nostre Dame, Mrs Quinaud, Corneille, Talman maj., Charpentier, Cotin, Cassagne, Doujat, Benserrade, Le Clerc, Mezeray, Perrault, Boyer, Huet : à chascun quatre, font cinquante deux, c'est deux d'advancez.

Ce jeudy 12e Septembre, Mrs Quinaud, Corneille, Charpentier, Boyer, Le Clerc, Cassagne, Doujat, Benserrade, Cotin, Le Clerc, La Chambre, Talman maj., Talman min., Desmarests, Huet, Mezeray : ce sont seize, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente trois. Reste cinq.

La Compagnie, estant au nombre de quatorze (2), jugeant sur les remonstrances de Mr Perrault que son affaire la plus pressante est de faire veoir au public quelque chose de son Dictionnaire, a resolu de quitter pour un temps l'examen de l'Orthographe qu'elle avoit entrepris de faire par ordre Alphabetique, et dont elle estoit à la lettre H, pour commencer à revoir les mots et phrases de la Lettre A, et d'en faire imprimer les fueilles à mesure qu'elle les aura repassées, corrigées, et mises en bon ordre, à quoy elle travaillera incessamment les Mercredis et les Sa-

(1) On lit sous cette date dans le registre : « Oublié, j'en perdis le memoire. » Mais sous la date du « samedy 17 septembre » on trouve la liste que nous venons de transcrire. Elle a été effacée et on lit en marge : « cela est transposé, c'est le samedy 7e. »

(2) Il y a bien seize, dans la liste et [illegible] dans la délibération.

medis, mais employera les seances des Lundis à achever ce qui reste de la lettre E.

Ce samedy 14 Septembre, Mrs Corneille, Furetier, Desmarests, Doujat, Benserrade, Cotin, Racine, Mezeray, La Chambre, Charpentier, Boyer, Perrault, Talman min.; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste six.

Ce lundy 16 Septembre, ont esté presents, Mrs Quinaud, Corneille, Le Clerc, Furetier, Desmarests, Cotin, Patru, Charpentier, Boyer, Benserrade, Talman maj., Le Clerc, Mezeray, Cassagne, Racine; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Reste rien.

Ce jeudy 19e (Septembre), Mrs Quinaud, Furetier, Desmarests, Corneille, Cotin, Patru, Charpentier, Corneille, Boyer, Benserrade, Talman maj. Le Clerc, Mezeray, Cassagne; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste un.

Samedy 21 (Septembre), *feste St Mathieu.*

Ce lundy 23 (Septembre), Mrs Quinaud, Furetier, Desmarests, Cotin, Le Clerc, Benserrade, La Chambre, Corneille, Regnier, Cassagne, Charpentier, Talman maj., Perrault, Boyer, Patru, Huet, Mezeray; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq. Reste six.

Ce jeudy 26 septembre, Mrs Quinaud, Corneille, Desmarests, Furetier, Benserrade, Cotin, Boyer, Talman maj., Charpentier, Talman min., La Chambre, Le Clerc, Patru, Cassagne, Mezeray; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Reste rien.

La Compagnie ayant appris avec douleur les tristes nouvelles de la mort de M. Conrart, on a parlé d'élire un Secretaire de l'Académie en sa place; mais parce qu'il est besoin que la Compagnie soit convoquée exprés, on a remis la chose au jeudy ensuivant auquel on doit aussy élire un Directeur et un Chancelier.

MEZERAY.

Ce samedy 28 Septembre, Mrs Corneille, Furetier, Desmarets, Bezons, Cotin, La Chambre (1), Charpentier, Talman maj., Boyer, Patru, Huet, Mezeray, Le Clerc; ce sont quatorze, à chascun deux, font 28. Reste douze.

Ce lundy dernier Septembre, Mrs Corneille, Desmarests, Furetier, La

(1) Le nom de La Chambre est répété; il en remplace sans doute un autre, nécessaire pour arriver au chiffre de quatorze.

Chambre, Charpentier, Boyer, Quinauld, Patru, Huet, Mezeray, Talman maj., Le Clerc, Perrault; ce sont treze, à chascun quatre, font cinquante deux. Reste rien.

Ce jeudy 3e Octobre, Mrs Corneille, Furetier, Desmarests, Regnier, Perrault, Charpentier, Patru, Mezeray, Boyer, Huet, Le Clerc; ce sont onze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font trente quatre. Reste six.

La Compagnie estant au nombre de douze seulement, on a procedé à l'Election des Officiers selon les formes. Mr Regnier a tiré le billet de Directeur et Mr de Furetier celuy de Chancelier. Cela fait Mr Corneille a representé que les statuts portoient en termes formels que pour élire un Secretaire, il faut que l'assemblée soit pour le moins de vingt personnes. Sur cela, estant constant que les statuts le disent ainsy, on a jugé qu'on ne pouvoit pas faire autrement que de remettre cette Election à la premiere fois que ce nombre se pourra trouver à une assemblée, ce qui arrive ordinairement un peu aprés la St Martin, parce qu'alors ceux de Messieurs qui estoient allez à la campagne reviennent à Paris. On l'a donc remise à ce temps là; et l'on a arresté que cependant Mr de Mezeray fera la charge de Secretaire par commission, comme il l'a exercée en plusieurs chefs depuis vingt deux ans, durant l'indisposition de Mr Conrart. MEZERAY.

Ce samedy 5 (Octobre), Mrs Regnier, Corneille, Cassagne, Charpentier, Talman maj., Boyer, Patru, Le Clerc, Mezeray, Huet, Desmarests; ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste deux.

Ce lundy 7e Octobre, Mrs Regnier, Desmarests, Corneille, Cassagne, Patru, Boyer, Quinault, Talleman maj., Le Clerc, Mezeray, Huet; ce sont onze, à chascun trois, font trente trois. Reste sept.

Ce jeudy 10e (Octobre), Mrs Quinauld, Talman maj., Perrault, Boyer, Corneille, Patru, Mezeray, Desmarests, Cassagne, Huet; ce sont dix, à chascun quatre et un à Mr Petit, font quarante et un. Reste huit.

Ce samedy 12 (Octobre), Mrs Regnier, Quinaud, Talman maj., Cassagne, Corneille, Patru, Desmarests, Mezeray, Huet, Boyer; ce sont dix, à chascun quatre. Reste huit.

Ce lundy 14e Octobre, Mrs Regnier, Quinauld, Desmarests, l'Evesque de Daqs, Talman maj., Perrault, Cassagne, Boyer, Mezeray, Fleschier, Charpentier, Patru; ce sont douze, à chascun quatre (1), font quarante huit. Reste rien.

(1) Le texte porte ici par erreur *douze* au lieu de *quatre*.

Ce jeudy 17 (Octobre), Regnier, Quinauld, La Chambre, Boyer, Perrault, Charpentier, Talman, Patru, Cassagne, Huet, Corneille, Mezeray, Desmarets; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste rien.

Ce samedy 19 (Octobre), Mrs Regnier, Charpentier, Desmarests, Huet, Boyer, Quinauld, Cassagne, Patru, Corneille, La Chambre, Mezeray; ce sont onze, à chacun trois, font trente trois. Reste sept.

Ce lundy 21 (Octobre), Mrs Charpentier, Cassagne, Boyer, Mezeray, Patru, Desmarests, La Chambre, Corneille, Quinault, Talman maj., Talman min., Huet, Doujat; ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante. Reste sept.

Ce jeudy 24 (Octobre), Mrs Regnier, Desmarests, Mezeray, Charpentier, Huet, Boyer, Cassagne, La Chambre, Le Clerc, Talman maj., Doujat, Talman min., Corneille, Quinauld, Testu; ce sont quinze, à chacun trois, font quarante cinq. Reste deux.

Ce samedy 26 (Octobre), Mrs Regnier, Corneille, Charpentier, Boyer, Cassagne, Talman min., Doujat, Mezeray, Huet, Talman maj., Benserrade, Quinauld, Racine; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste trois.

Lundy 28e, *feste de St Simon et St Jude.*

Jeudy 31, vigile de Toussaincts, Mrs Regnier, Boyer, Corneille, Le Clerc, Patru, Racine, Flechier, Perrault, Doujat, Talman maj., Mezeray, Charpentier, Talman min., Cassagne, Benserrade, Quinauld; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux. Reste onze; huit de cete fois, trois de l'autre.

La Compagnie estant au nombre de seize, Mr de Mezeray a fait apporter à l'assemblée un gros paquet, et a presenté une lettre, laquelle il a dit estre du Sieur Gregorio Leti, Italien, qui escrivoit à Messieurs et leur envoyoit 24 exemplaires d'un livre Italien qu'il avoit composé intitulé *l'Italia regnante* et divisé en trois parties dont il leur dedioit la derniere. M^r^ l'Abbé Regnier, Directeur, a pris la peine de faire la Lecture de la Lettre qui a esté trouvée tres civile et tres obligeante. Aprés cela on a chargé Mr de Mezeray d'y faire reponse pour le remercier, non pas au nom de toute la Compagnie, mais seulement par son ordre, et d'apporter la Lettre qu'il auroit faite pour ce sujet à la premiere assemblée, afin d'y estre examinée suivant l'usage accoustumé en pareils cas. Quant aux exemplaires comme il n'y en a que neuf de reliez, on a ordonné qu'il en sera mis un de ceux là dans la bibliotheque et

que l'on tirera par billets ausquels de Messieurs les autres huit seront distribuez. Ce qui a esté fait sur l'heure.

MEZERAY.

Samedy 2 (Novembre), *feste des morts.*

Ce lundy (4 Novembre), Mrs Regnier, Benserrade, Charpentier, Patru, Corneille, Boyer, Doujat, Testu, Mezeray, Talman, Huet ; sont onze, à chascun quatre et à un Mr Petit, font quarante cinq.

Mr de Mezeray a apporté à la Compagnie la Lettre qu'il a faite pour remercier le Sieur Gregorio Leti ; M^r^ le Directeur en a fait la lecture. On l'a trouvée bien selon les intentions de la Compagnie à la reserve de deux ou trois termes qu'on a jugé à propos d'y changer.

Lettre à Mr Gregorio Leti, qui luy a esté envoyée par le moyen de Mr Justel.

Monsieur,

Aussy tost que Mr Justel m'a envoyé les exemplaires de vostre *Italie reynante* pour les presenter de vostre part à Messieurs de l'Académie Françoise, je les ay fait porter au Louvre où nos assemblées se tiennent et je les ay presentez à la Compagnie dés le jour mesme. M^r^ l'Abbé Regnier, qui est nostre directeur, a pris la peine de faire la lecture de vostre lettre, et on la trouvée tres honneste et tres obligeante. Je puis bien vous dire, Monsieur, combien la Compagnie a esté satisfaite des favorables sentimens que vous avez pour elle et de l'affection que vous tesmoignez pour les belles Lettres qui font ses plus nobles entretiens et ses plus cheres occupations. Mais je ne sçaurois pas vous exprimer quelle a esté sa joye quand elle a veu dans vostre Lettre que vous vous efforciez de seconder le zèle qu'elle a pour la gloire du Roy, son auguste Protecteur. On la touche en sa partie la plus sensible, lorsqu'on luy fait entendre les Loüanges de ce grand Prince qui ne sera jamais assez loüé. Et veritablement, Monsieur, c'est par là que vous l'avez le plus obligée. Elle est ravie de voir que les nations estrangeres, quoy-qu'elles ayent diverses langues, n'ont toutefois qu'une mesme voix pour celebrer les merveilleuses victoires de nostre invincible Monarque. Aussy, Monsieur, elle m'a ordonné de vous tesmoigner qu'elle se tient honnorée de vostre present, et de ce que vous luy avez dedié la troisieme partie de vostre livre. Elle vous en rend mille graces, et vous asseure qu'en revanche elle embrassera toutes les occasions de vous donner des marques de sa reconnoissance et de l'estime qu'elle fait de vostre merite. Pour ce qui est de moy, je vous supplie de croire que j'ay bien eu de la joye de vous rendre ce petit service, comme Mr Justel l'a désiré, et que j'en auray encore davantage si vous agréez que je me dise.

Monsieur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

MEZERAY, Secretaire de l'Académie Françoise.

Ce jeudy 7e Novembre, Mrs Regnier, Charpentier, Benserrade, Corneille, Boyer, Doujat, Testu, Talman maj., Talman min., Perraut, Huet, Testu, La Chambre, Furetier, Quinauld, Patru, Mezeray ; ce sont dix sept, à chacun deux et un à Mr Petit, font trente cinq. Reste onze.

Ce samedy 9 (Novembre), Mrs Furetier, Patru, La Chambre, Talman min., Corneille, Quinaud, Doujat, Charpentier, Huet, Mezeray, Boyer, Talman maj., Benserrade, Testu ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste neuf.

Lundy 11, *feste St Martin.*

Jeudy quatorze de Novembre, Mrs Regnier, Quinaud, Testu, Corneille, Boyer, Doujat, Talman maj., Le Clerc, Huet, Talman min., La Chambre, Mezeray, Benserrade, Patru, Furetier, Charpentier ; ce sont dix sept (1), à chascun deux, font trente quatre. Reste quinze, six de cete fois et neuf de l'autre.

Samedy 16 (Novembre), Mrs Regnier, Quinaud, Furetier, Corneille, Boyer, Talman maj., Talman min., Le Clerc, Desmarests, Patru, Segrais, Benserrade, Huet, Doujat, La Chambre, Charpentier, Mezeray ; ce sont dix sept, à chascun trois, font cinquante et un. Reste quatre.

Lundy 18 Novembre, Mrs Regnier, Furetier, Doujat, Charpentier, Talman maj., Benserrade, Patru, Le Clerc, Segrais, Huet ; ce sont dix, à chascun quatre, font quarante. Reste quatre (2).

Jeudy 21 Novembre, Mrs Furetier, Cotin, Corneille, Talman maj., Desmarests, La Chambre, Charpentier, Quinaud, Huet, Benserrade, Doujat, Segrais, Boyer, Talman min., Mezeray ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste quatorze.

Samedy 23 Novembre, Mrs Boyer, Doujat, Benserrade, Mezeray, Talman maj., Corneille, Cotin, Desmarests, Segrais, La Chambre, Charpentier, Huet, Fleschier ; ce sont treze, à chascun quatre, font cinquante deux. Reste deux (3).

Lundy 25 de Novembre, Mrs Regnier, Furetier, Patru, Doujat, Benserrade, Villayer, Le Clerc, Huet, Boyer, Mezeray, Talman min., La Chambre, l'Évesque de Condom, Flechier, Desmarests, Testu, Segrais, Cotin, Talman maj., Perrault, Racine, Charpentier, Bezons ; ce sont 23, à chascun un, font 23. Reste dix sept et deux de l'autre fois, c'est dix neuf (4).

(1) Le nombre est exact, parce que le nom de Quinaud figure deux fois dans la liste.

(2) En marge : « Talman min., Quinaud et Mezeray arriverent dans la premiere sale l'orloge sonnant, on leur tint la rigueur. »

(3) En marge : « Quinaud, Talman minor. Le Clerc, Testu et Bezons tard. »

(4) En marge : « Pelisson, Quinaud tard. »

L'Académie estant convoquée exprés et se trouvant au nombre de 25, pour nommer à la charge de Secretaire perpetuel vacante par la mort de Mr Conrart, Et pour remplir aussy deux places d'Académicien l'une vacante par la mort du mesme Mr Conrart, et l'autre par celle de Mr de Balesdens, Monsieur l'abbé Regnier, Directeur, a dit à la Compagnie qu'avant que de proceder à l'élection d'un Secretaire il seroit bon d'aviser s'il ne faudroit pas changer quelque chose au Statut qui porte que le Secretaire doit tousjours presider en l'absence des deux Officiers, Attendu que plusieurs de Messieurs trouvoient quelque inconvenient à cette presidence perpetuelle. La chose mise en deliberation et meurement examinée, il a esté resolu qu'on ne toucheroit point à ce Statut, Et qu'il seroit observé comme auparavant.

En suite M. le Directeur a demandé encore à la Compagnie si l'on éliroit le Secretaire par suffrages de vive vòix, ou par scrutin. Les opinions prises sur cela, il a esté trouvé à propos d'y proceder de vive voix, Ce qui s'est fait aussy tost et tous les suffrages ont esté pour Mr de Mezeray en consideration de ce qu'il a exerçé cette charge pendant plus de vingt ans durant l'indisposition de Mr Conrart. Ainsy Mr le Directeur a prononcé qu'il estoit élu Secretaire perpétuel de l'Académie Françoise, et l'a mis tout sur l'heure en possession de cette charge aprés que Mr de Mezeray a rendu tres humbles graces à la Compagnie de l'honneur qu'elle luy fait.

Cela achevé quelques uns de la Compagnie ont representé, Qu'à une autre pareille nomination il seroit difficile que tous les suffrages de la Compagnie concourussent unanimement pour une mesme personne, comme ils avoient fait pour Mr de Mezeray. Et que probablement il y auroit plusieurs competiteurs. Et par consequent diverses brigues qui pourroient causer des aigreurs et des chagrins tres nuisibles à l'union et à la concorde, si on venait à donner son suffrage de vive voix. Ces raisons ayant esté meurement pesées, la Compagnie a jugé à propos de declarer que ce qu'elle avoit fait pour Mr de Mezeray ne pourroit tirer à consequence, et partant a ordonné qu'à l'avenir l'élection du Secretaire se fera par scrutin. MEZERAY, Secretaire élu.

Cette affaire expediée on a procedé à l'election pour remplir les deux places d'Académicien. Et pour cela on a premierement tiré au sort pour scavoir qui seroit l'Evangeliste (1). Ce qui est escheu à Mr l'abbé Fles-

(1) « On appelle au Palais, *Evangeliste*, Celuy qui tient l'inventaire d'un procès pendant qu'on lit les pieces. *On se défioit de ce Rapporteur, on luy donna un Évangeliste* (*Dictionnaire de l'Aca-*

hier. Puis tous Messieurs ont porté leur billet cacheté et contenant es noms de deux personnes devant Mr le Directeur, lequel, apres es avoir comptez, les a pris et est passé dans la premiere salle avec Mr l'abbé Furetier, Chancelier, M. de Mezeray, Secretaire, et M. l'abbé Fleschier, Evangeliste. Ces trois assistants ayans l'inspection sur les billets, Il les a ouverts et ayant escrit les noms qui s'y sont trouvez sur une fueille de papier ployée par colomnes, Il les a comptez, et aussy ost est retourné dans la premiere salle, où la Compagnie s'estant rasise, Il a declaré que Mr Cordemoy, et Mr Rose, Secretaire du Cabinet lu Roy, avoient les suffrages requis pour estre admis à la proposition. Aussy tost le Secretaire a mis 25 billets d'*oüy* dans une boiste et 25 de *non* dans une autre, pour balotter premierement sur Mr de Cordemoy, parce qu'il estoit celuy des deux qui avoit eu le plus de suffrages, Et l les a presentez de rang à Messieurs, lesquels les ayant ouverts, et mis celuy qui leur a plû devant Mr le Directeur, Il les a comptez, les a ouverts, t a trouvé que Mr Cordemoy estoit receu par le scrutin de la proposition. On y a procedé de la mesme maniere pour Mr Rose, et il a eu pareil succés. Mr l'Evesque de Condom s'est bien voulu charger d'en donner avis à Mr Cordemoy et Mr l'abbé Testu a promis de rendre le mesme office a 'esgard de Mr Rose.

La Compagnie, avant que de se lever, a esté advertie par Mr le Directeur de se tenir convoquée à Lundy prochain, second jour de Decembre, pour proceder au second scrutin.

MEZERAY.

Jeudy 28 Novembre, Mrs Regnier, Furetier, Doujat, Boyer, Talman maj., Quinaud, Corneille, Segrais, Racine, Charpentier, Huet, Benserrade, Mezeray, Desmarests, Perrault ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste quatorze (1).

Samedy 30e, *feste de St André.*

Lundy 2 Decembre, Mrs Regnier, Furetier, Mezeray, Doujat, Benserrade, Boyer, Talman maj., Talman min., La Chambre, Condom, Desmarests, L'Abbé Testu, Bezons, Pelisson, Quinauld, Segrais, Le Clerc, Cotin, Charpentier, Racine, Perrault, Corneille (2) ; ce sont vingt et deux, à chascun deux, font quarante quatre. Reste dix.

lémie, 1694). « On appelle encore *Evangeliste*, Celui qui dans une Compagnie Littéraire est nommé pour être témoin et inspecteur d'un scrutin. » (Même ouvrage, 1762.)

(1) En marge : « Cotin tard. »

(2) En marge : « Corneille ne se trouva pas au I. scrutin. »

La Compagnie estant au nombre de 23, et convoquée exprés pour l[illegible] second scrutin des deux Recipiendaires cy dessus nommez, M[r] le Dire[illegible] teur a dit qu'il avoit eu l'honneur de voir le Roy, Et que luy aya[illegible] fait rapport que Messieurs Cordemoy et Rose avoient esté admis p[illegible] le scrutin de la proposition sous le bon plaisir de S. M., Et que [illegible] Compagnie la supplioit tres humblement de luy faire savoir si elle l[illegible] avoit agreables, S. M. luy avoit repondu qu'elle les agreoit, Et que [illegible] Compagnie pouvoit proceder à leur reception selon ses formes ordinaire[illegible] On y a donc procedé aussy tost ; On a balotté par billets selon la cou[illegible] tume, premierement sur Mr Cordemoy puis sur Mr Rose ; Et s'esta[illegible] trouvé que tous deux avoient les suffrages necessaires, M[r] le Directeur prononcé qu'ils estoient receus dans l'Académie ; Et a dit qu'il leur [illegible] donneroit avis, et qu'il arresteroit avec eux le jour qu'ils viendroie[illegible] prendre leurs places. Apres cela on a tiré au sort suivant l'usage or[illegible] naire pour sçavoir lequel des deux parleroit le premier, le jour de [illegible] reception. Pour cela on a escrit les noms des Recipiendaires dans deux billets : On les a mis dans un chapeau, et Mr de Benserade, nom[illegible] pour cet effet, ayant tiré au hazard celuy où estoit le nom de Mr Rose, Il a esté arresté qu'il auroit la parole avant Mr Cordemoy, Et qu'il succédoit en la place de feu M. Conrart comme Mr de Cordemoy en celle de Mr Balesdens. En suite plusieurs de Messieurs ayant repre-senté que tous les soins et les reglemens que la Compagnie avoit faits pour empescher les brigues dans les élections n'y avoient encore peu en-tierement remedier, et qu'il estoit à propos de trouver un moyen pour couper cours à toutes les sollicitations qui empeschoient en quelque façon la liberté des suffrages ; La chose mise en deliberation, on a jugé qu'il n'y avoit point de meilleur et de plus seur expedient de retran-cher entierement cet abus que de faire un reglement qui portast qu'à l'advenir aucun académicien ne fera ny ne souffrira faire aucune brigue directement ny indirectement et qu'il ne promettra ny n'engagera sa voix, ny celle de ses amis, à qui que ce soit, ny de quelque maniere que ce puisse estre, Et à l'heure mesme chacun a promis sur son honneur et sa conscience d'observer ce reglement à la rigueur et de bonne foy.

MEZERAY.

Ce Jeudy 5 Decembre, Mrs Regnier, Furetier, Mezeray, Doujat, Boyer, Tal-man maj., Segrais, Corneille, Cotin, Le Clerc, Charpentier ; ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste six.

Ce Samedy 7 Decembre, Mrs Furetier, Cotin, Segrais, Boyer, Mezeray, Benser-

rade, Huet, Le Clerc, Charpentier, Corneille ; ce sont dix, à chascun quatre, font quarante. Reste six.

Lundy 9 Decembre, M^rs treze en nombre, à chascun trois, et un à Mr Petit, font 40.

Jeudy 12 (Decembre), se trouverent Messieurs à la reception de Mrs Rose et Cordemoy ; on n'en a pas dressé la liste exacte, mais constant il y en avoit 23, du nombre desquels estoit Monsieur Colbert, à chascun deux, font quarante six. Reste rien. Ce Jeudy 12 avoit esté oublié.

La Compagnie estant convoquée exprés et se trouvant au nombre de 23, entre lesquels estoit Monsieur Colbert, pour la reception de Mr Rose et de Mr de Cordemoy, les portes estant ouvertes à tous les honnestes gens qui ont voulu assister à cette solemnité, les deux recipiendaires ont pris leur place au bas bout de la table, vis à vis des officiers. Un moment aprés que les trois heures ont sonné, M^r l'abbé Regnier, Directeur, les ayant saluez du chappeau, et avec une inclination de teste, pour les advertir qu'ils pouvoient parler, M. Rose, qui estoit le premier des deux, a fait ainsy son compliment.

Discours prononcé par Mr Rose, Con^er du Roy ord^re en ses Con^eils, Secretaire du Cabinet de Sa Majesté, le 12. de Decembre 1675 (1).

Mr Rose ayant achevé son discours, Mr de Cordemoy, lecteur ordinaire de Monseigneur le Dauphin, a fait ensuite celuy cy (2).

Mr Rose et Mr Cordemoy ayant parlé, M^r l'abbé Regnier, Directeur, leur respondit en cette sorte (3).

Ces discours achevez, Messieurs ont esté invitez par M^r le Directeur de lire quelques pieces de leur composition pour honorer cete ceremonie. M. Charpentier en a lu une de prose, dans laquelle il a entrepris de prouver que les Inscriptions des monuments que l'on érige à la gloire du Roy, et pour memoire des grandes actions, doivent estre en Langue Françoise (4). Son discours a esté fort beau, et a satisfait toute l'assis-

(1) Ce *Discours* est imprimé aux p. 271-273 du *Recueil* de 1698, sous le titre suivant : *Discours prononcé le 12. Decembre 1675. Par Monsieur Rose lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Courart.* Voyez ci-dessus p. 15, note 1.

(2) *Discours prononcé le même jour 12. Decembre 1675. Par Monsieur de Cordemoy, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de Balesdens. Recueil* de 1698, p. 274-280.

(3) *Réponse de Monsieur l'Abbé Régnier, alors Directeur de l'Académie, aux Discours prononcez par Monsieur Rose, et par Monsieur de Cordemoy. Recueil* de 1698, p. 280-285.

(4) C'est probablement, au moins quant au fond, un des deux *discours* qui composent la *Defense de la langue françoise, pour l'inscription de l'arc de triomphe, dédiée au Roy. Par Monsieur Charpentier, de l'Académie Françoise,* Paris, Claude Barbin, MDC. LXXVI ; in-12, qui porte à la fin du privilège : *Acheré d'imprimer pour la première fois le 2. iour de Mars* 1676.

tance. Aprés cela, Monsieur Colbert s'est levé et ensuite toute la Compagnie; Et Mr de Mezeray a presenté les jettons dans une bourse ouverte comme il a accoustumé en de pareilles occasions.

MEZERAY.

Samedy 14 (Decembre), Mrs Regnier, Furetier, Benserrade, Corneille, Boyer, Charpentier, Le Clerc, Cotin, Segrais, Talman, Huet, Quinaud; ce sont douze, à chascun trois, font 36. Reste quatre.

Lundy (16 Decembre), Mrs Regnier, Segrais, Furetier, Cotin, Charpentier, Boyer, Quinaud, Rose, Corneille, Talman maj., Huet, Talman min., Benserrade, La Chambre; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste deux.

Jeudy 19 Decembre, Mrs Furetier, Segrais, Charpentier, Cotin, Boyer, Quinaud, Talman maj., Talman min., Rose, Corneille, Cordemoy, La Chambre, Huet; ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste trois.

Samedy, *la St Thomas.*

Lundy 23 Decembre, Mrs Regnier, Furetier, Boyer, Quinaud, Talman maj., Corneille, Rose, Talman min., Charpentier, Huet, La Chambre; ce sont onze, à chascun trois, font 33. Reste dix.

Jeudy, *St Estienne.*

Samedy, *les Innocents.*

Lundy 30 Decembre, Mrs Regnier, Furetier, Boyer, Rose, Talman min., Charpentier, Huet, Segrais, Cotin, Doujat, Talman maj., Corneille, Quinauld; ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste onze.

Jeudy 2 de Janvier (1676), Mrs Regniers, Furetier, Rose, Doujat, Corneille, Boyer, Segrais, Charpentier, Huet, Cordemoy, Talman maj., Talman min., Benserrade; ce sont treze, à chascun quatre, font cinquante deux. Reste rien.

La Compagnie estant convoquée exprés pour l'election des officiers, et se trouvant au nombre de vingt, le sort luy a donné pour Directeur Mr de Benserrade, et pour Chancelier Mr Quinaud.

On a commencé ce mesme jour la revision du Dictionnaire, à deux bureaux, dont le premier a pris la lettre A et le second la lettre B. Il a esté ordonné que les cahiers seroient transcripts et mis au net à mesure qu'ils seront achevez, et que le Directeur et le Chancelier reliront et col-

lationneront aprés qu'ils seront hors de charge, ceux qui auront esté faits dans leur bureau.

MEZERAY.

Samedy 4e (Janvier), Mrs Benserrade, Mezeray, Huet, Rose, Boyer, Corneille, Segrais, Doujat, Charpentier, Regnier, Cotin ; ce sont onze, à chascun trois, font trente trois. Reste sept.

---

6 Lundy, *les Rois.*

Jeudy 9 (Janvier), Mrs Mezeray, Cotin, Flechier, Corneille, Rose, Boyer, Huet, Talman min., Segrais, Talman maj., Charpentier, Testu ; ce sont douze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font trente sept. Reste dix.

Samedy onze (Janvier), Mrs Benserrade, Cotin, Corneille, Charpentier, Talman maj., Segrais, Huet, Mezeray, Boyer, Talman min.; ce sont dix, à chascun cinq, font cinquante. Reste rien.

Lundy 13e (Janvier), Mrs Benserrade, Rose, Charpentier, Boyer, Talman maj., Talman min., Boyer, Corneille, Segrais, Cotin, La Chambre, Huet, Mezeray ; ce sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante. Reste rien.

Jeudy 16e (Janvier), Mrs Benserrade, Huet, Cotin, Charpentier, Rose, La Chambre, Boyer, Talman min., Quinaud, Mezeray, Corneille, Le Clerc, Talman maj., Furetier, Flechier ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste dix.

Samedy 18 (Janvier), Mrs Quinauld, Rose, La Chambre, Boyer, Huet, Cotin, Corneille, Le Clerc, Talman maj., Segrais, Talman min., Furetier, Flechier, Mezeray; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste huit.

Lundy 20 (Janvier), Mrs Quinauld, Rose, Furetier, Talman maj., Corneille, Huet, Cordemoy, Boyer, Charpentier, La Chambre, Talman min., Mezeray, Segrais, Corneille, Regnier ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste trois.

Jeudy 23e (Janvier), Mrs Quinauld, Furetier, Rose, Segrais, Corneille, Talman maj., Huet, Boyer, Charpentier, Talman min., La Chambre, Benserrade, Mezeray, Regniers ; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste quatre.

Samedy 25 (Janvier), Mrs Benserrade, Mezeray, Rose, Cordemoy, Huet, Talman maj., Le Clerc, Cotin, Corneille, Regnier, Segrais, Talman min., Boyer, Charpentier, Furetier ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq ; et je me suis trompé d'un.

Lundy 27 (Janvier), Mrs Benserrade, Cotin, La Chambre, Talman maj., Furetier, Mezeray, Huet, Roze, Corneille, Talman min., Charpentier, Boyer, Le Clerc, Segrais, Quinauld, Perrault; ce sont seize, à chascun deux, et un Mr Petit, font trente trois. Reste sept.

Mr Rose ayant demandé audience, a dit qu'ayant affectionné depuis longtemps tout ce qui regardoit l'honneur et les interests de l'Académie et son zele s'estant encore plus augmenté depuis qu'elle luy a fait l'honneur de le recevoir, Il avoit pris la liberté de supplier le Roy de vouloir accorder quelques places à cette Compagnie, pour voir la representation de l'Opera, comme il luy avoit plû d'en donner aux Compagnies Souveraines; que sa Majesté, ayant receu favorablement sa tres humble priere avoit accordé six places à la Compagnie pour tel jour qu'elle voudroit choisir, qu'ainsy il luy sembloit qu'elle devoit adviser le plus promptement qu'elle pourroit à jouir d'une grace si honorable. Ce rapport entendu avec beaucoup de joye, la Compagnie, aprés avoir bien fort remercié Mr Rose de ses bons et genereux offices, a jugé qu'elle devoit recevoir cet honneur avec un profond respect; Et pour cet effet elle a prié ceux de Messieurs, qui seroient en commodité pour cela, de se vouloir rendre à St Germain le mercredy prochainement suivant; ce que Mr Charpentier, Mr Furetier et quelques autres ont promis positivement.

Jeudy 30e Janvier, Mrs Quinauld, Cotin, Rose, Segrais, Boyer, Doujat, Mezeray, Corneille, Le Clerc, Regnier, Furetier, Talman min., Charpentier, Talman maj., ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste cinq.

M. Charpentier a fait son rapport à la Compagnie comme quelques uns de Messieurs et luy avoient assisté à la Representation de l'Opera. Il a dit que le jour d'hier qui estoit mercredy, M. Furetier, trois autres de Messieurs et luy s'estoient rendus en ce lieu là; qu'ils y avoient trouvé M. Rose, qui les avoit introduits avec toute la facilité qu'ils pouvoient desirer dans la sale des Comedies, que là ils avoient trouvé un Garde auprés d'un banc, qui leur avoit dit qu'il leur gardoit six places par l'ordre du Roy; que s'y estant assis, on estoit venu à quelque temps de là, leur presenter des fruits et des confitures dans des corbeilles; qu'en suitte ils avoient veu avec ravissement et admiration representer l'opera. Qu'au sortir de là Monsieur le Duc de la Fueillade les avoit fait conduire dans son hostel, où ils avoient esté regalez à soupé et qu'aprés le souper Mr de Benserade les avoit pris et menez dans une maison où ils avoient esté fort commodément logez. Ce rapport ouy, l

Compagnie a remercié Mr Rose et Mr de Benserade de leurs soins officieux et de leur honnesteté, et a dit qu'on devoit sçavoir bon gré à ceux de Messieurs qui estoient allez à St Germain, et qui par leur présence l'avoient mise pour ainsy dire en possession d'un honneur si avantageux.

MEZERAY.

Samedy 1 (Fevrier), Mrs Benserade, Quinauld, Le Clerc, Furetier, Corneille, Cordemois, Rose, Huet, Talman maj., Cotin, Charpentier, Mezeray; ce sont douze, à chascun trois, font trente six. Reste quatre, et cinq de l'autre fois, c'est neuf.

Lundy 3e Fevrier, Mrs Benserade, Quinauld, Mezeray, Segrais, La Chambre, Rose, Le Clerc, Cotin, Talman min., Boyer, Huet, Corneille, Doujat, Charpentier, Furetier; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste quatre.

Jeudy 6e Fevrier, Mrs Benserade, Quinaud, Cotin, Rose, Talman maj., Segrais, Huet, Talman min., Regnier, Corneille, Boyer, Doujat, Charpentier, Le Clerc, Furetier; ce sont quinze, à chascun deux, et deux à Mr Petit qui a dit luy en estre dû un, font trente deux. Reste huit, et quatre de l'autrefois, c'est douze.

Samedy 8e Fevrier, Mrs Benserade, Mezeray, Rose, Huet, Cotin, Segrais, Boyer, Talman maj., La Chambre, Quinauld, Talman min., Charpentier, Corneille, Fleschier, Furetier, Cordemois, Perrault; ce sont dix sept, à chascun trois, font cinquante et un. Reste un.

Lundy 10 (Fevrier), Mrs Benserade, Mezeray, Rose, Huet, Talman maj., Le Clerc, Furetier, Cotin, Corneille, Talman min., Boyer, La Chambre, Charpentier, Regnier, Doujat, Perrault; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux. Reste neuf, sçavoir huit de cete fois et un de la précedente.

Jeudy 13e (Fevrier), Mrs Quinauld, Talman maj., Rose, Furetier, Cordemoy, Cotin, Mezeray, Doujat, Charpentier, Le Clerc, Boyer, Regnier; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste dix.

Samedy 15e (Fevrier), Mrs Benserade, Quinauld, Mezeray, Rose, Huet, Segrais, Corneille, Cotin, Talman maj., Charpentier, Boyer, Doujat, Furetier, Talman min.; ce sont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste sept.

Lundy gras 17e Fevrier, Mrs Benserade, Mezeray, Rose, Furetier, Charpentier, Huet, Boyer, Segrais, Corneille, Le Clerc, Regnier; ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste trois.

Jeudy 20e Fevrier, Mrs Benserade, Mezeray, Rose, Corneille, Cotin, Talman.

Boyer, Doujat, Furetier, Huet, Charpentier, Talman min., Quinaud, Le Clerc. Segrais, Regnier, Testu ; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre, et un à Mr Petit font trente cinq. Reste huit.

Samedy 22 Fevrier, Mrs Benserrade, Mezeray, Segrais, Talman maj., Rose, La Chambre, Huet, Furetier, Corneille, Cotin, Le Clerc, Charpentier, Talman min., Boyer, Doujat ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste trois.

Lundy 24 Fevrier, Mrs Quinauld, Mezeray, Talman maj., Rose, Regnier, Cotin, Corneille, Talman min., Boyer, Huet, Furetier, La Chambre, Cordemoy, Segrais, Doujat, Charpentier, Le Clerc ; ce sont dix sept.

Jeudy 27 Fevrier, Mrs Benserrade, Quinauld, Mezeray, Segrais, Huet, Rose, Charpentier, Cotin, Boyer, Talman min., Doujat, Corneille, Talman maj., Regnier, Perrault, Le Clerc, Furetier ; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font trente cinq. Reste treze.

Samedy 29 (Fevrier), Mrs Benserrade, Mezeray, Cotin, Rose, Talman maj., Huet, Segrais, Quinauld, Doujat, Charpentier, Boyer, Regnier, Corneille, Talman min. ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste onze.

Ce Lundy 2 jour de Mars, Mrs Benserrade, Mezeray, Rose, Talman maj., Cotin, La Chambre, Quinaud, Huet, Segrais, Charpentier, Talman min., Corneille, Boyer, Le Clerc, Regnier ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste six.

Jeudy 5e de Mars, Mrs Benserrade, Quinauld, Doujat, Furetier, Huet, Rose, Cotin, Boyer, Segrais, Talman min., Talman maj., Mezeray, Cordemois, Corneille, Charpentier, Le Clerc, Regnier ; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste douze.

Samedy 7e Mars, Mrs Benserrade, Mezeray, Furetier, Rose, Cotin, Huet, Talman maj., Charpentier, Le Clerc, Segrais, Corneille, Quinaud, La Chambre, Cordemois, Boyer, Talman, Regnier, Perrault ; ce sont dix huit, à chascun deux, font trente six. Reste seize.

Lundy 9e (Mars), Mrs Benserrade, Quinauld, Mezeray, Huet, Boyer, Talman maj., Corneille, Furetier, Doujat, Cotin, Segrais, Rose, Fleschier, Cordemoy, Le Clerc, Charpentier ; ce sont seize, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste sept.

Jeudy 12e Mars, Mrs Benserrade, Quinauld, Mezeray, Rose, Huet, Talman maj., Cotin, Segrais, Furetier, Le Clerc, Charpentier, Corneille, Talman min., Boyer, Regniers, Doujat ; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux. Reste quinze.

Samedy 14 (Mars), Mrs Benserrade, Quinauld, Mezeray, Talman maj., Cotin, Rose, Huet, Furetier, Corneille, Le Clerc, Charpentier, Talman min., Boyer, Doujat, La Chambre ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq, et un à Mr Petit, c'est 46. Reste neuf.

Ce Lundy 16 Mars, Mrs Benserrade, Quinaud, Mezeray, Doujat, Rose, Huet, Regniers, Cotin, Corneille, Furetier, Talman maj., Segrais, Talman min., Boyer, Le Clerc ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste quatre.

Jeudy 19 (Mars), Mrs Benserrade, Mezeray, Cotin, Rose, Doujat, Talman maj., Huet, Furetier, Segrais, Corneille, Boyer, La Chambre, Le Clerc, Perrault, Talman min.; ce sont quinze, à chascun deux, font trente, et un à Mr Petit, font trente et un. Reste treize.

Samedy 21 (Mars), Mrs Benserrade, Mezeray, Cotin, Furetier, Huet, Rose, Corneille, La Chambre, Quinaud, Boyer, Segrais ; ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste neuf.

Lundy 23 (Mars), Mrs Benserrade, Mezeray, Cotin, Furetier, Rose, Huet, Regnier, Quinaud, Boyer, Corneille, La Chambre, Segrais, Talman min., Le Clerc ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux, et un à Mr Petit. Reste six.

Jeudy 26 Mars, Mrs Benserrade, Quinaud, Mezeray, Rose, Cotin, Charpentier, Boyer, Le Clerc, Talman maj., Perrault, Talman min., Segrais, Corneille, Furetier, La Chambre ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste un.

Samedy 28e Mars, Mrs Benserrade, Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Huet, Rose, Doujat, Quinaud, Cordemoy, Regnier, Boyer, Talman min., Le Clerc, Talman maj. ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste onze.

Lundy 30e (Mars), Mrs Benserrade, Mezeray, Quinaud, Corneille, Boyer, Furetier, Talman maj., Le Clerc, Huet, Charpentier, Cotin, Quinaud, Regnier, Cordemoy, Doujat, Rose, Testu, Perrault ; ce sont dix sept, à chascun trois, font cinquante et un, mais Mr Petit qui s'estoit tenu en la sale du second bureau ayant paru prés la distribution, il falut luy en donner un, Et partant l'emprunter sur la distribution suivante.

Jeudy 2 Sainct on ne vient point, c'est le 2 Avril.

Samedy 4 Sainct non plus.

Ny le **Lundy** 6 de Pasques.

Jeudy 9e d'Avril, Mrs Benserrade, Mezeray, Huet, Furetier, Segrais, Testu, Cotin, Doujat, Talman min., Regnier, Charpentier, Boyer, Corneille, Talman maj.,

Quinaud, Fleschier ; ce sont seize, à chascun deux, font trente deux, et un qui avoit esté donné à Mr Petit le lundy 30 mars, font trente trois. Reste sept.

Mr de Bezons est fait Directeur et Mr Huet Chancelier.

MEZERAY.

Samedy onze d'Avril, Mrs de Besons, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Quinaud, Segrais, Boyer, Doujat, Charpentier, Huet, Talman min., Testu, Benserrade, Le Clerc ; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante six. Restoit un, je l'ay presté à Mr Rose. Partant, reste rien.

Ce Lundy trezе Avril, Mrs Huet, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Segrais, Boyer, Charpentier, Talman min., Perrault, La Chambre, Doujat ; ce sont douze, à chascun trois, font trente six. Reste quatre.

Ce Jeudy 16 (Avril), Mrs Mezeray, Huet, Furetier, Corneille, Cotin, Doujat, Le Clerc, Boyer, Segrais, Regnier, Quinaud, Benserrade, Talman min., Charpentier ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste deux.

Ce Samedy 18 (Avril), Mrs Huet, Mezeray, Boyer, Furetier, Doujat, Corneille, Cotin, Talman min., Segrais, Talman maj., Charpentier, Quinaud, Benserrade, Regniers ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste un.

Ce Lundy 20 (Avril), Mrs Huet, Mezeray, Corneille, Cotin, Charpentier, Regnier, Furetier, Benserrade, Talman min., Boyer, Doujat, Perrault, Talman maj.; ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste deux.

Ce Jeudy 23 (Avril), Mrs Huet, Mezeray, Corneille, Charpentier, Regnier, Furetier, Benserrade, Talman min., Boyer, Perrault, Talman maj., Cotin ; ce sont douze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font trente sept. Reste cinq.

Ce Samedy 25 (Avril), Mrs Huet, Mezeray, Cotin, Corneille, Racine, Boyer, Talman maj., Quinaud, La Chambre, Charpentier, Le Clerc, Talman min., Regnier, Furetier ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste treze.

Ce Lundy 27e Avril, Mrs Huet, Mezeray, Furetier, Cotin, Benserade, Talman min., Racine, Boyer, Corneille, Talman maj., Quinaud, La Chambre, Regnier Charpentier, Le Clerc ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq et un à Mr Petit c'est 46. Reste huit.

Ce Jeudy 30e Avril, Mrs Huet, Mezeray, Cotin, Furetier, Doujat, Talman maj., Charpentier, Boyer, Corneille, Quinaud, Benserade, Le Clerc ; ce sont douze, à chascun quatre, font quarante huit. Reste rien.

» **Samedy 2 jour de May**, Mrs Huet, Mezeray, Cotin, Boyer, Corneille, ɛtier, Charpentier, Talman maj., Benserrade, Quinaud, Racine, Le Clerc ; ce douze, à chascun trois, font trente six. Reste quatre.

» **Lundy 4e May**, Mrs Besons, Huet, Furetier, Cotin, Benserrade, Corneille, rpentier, Le Clerc, Talman maj., Perrault, Talman min., Quinaud, Doujat, er ; ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste deux (1).

dr de Bezons ayant fait lecture d'un projet d'Acte présenté par les itiers de Mr Conrart par lequel ils offrent de remettre entre les mains Messieurs de l'Académie tous les papiers qui regardent cete Compagnie leur donnant une descharge suffisante, il a esté arresté que Mr de zons seroit prié de faire conjointement avec Mr Huet Chancelier, et de Mezeray, Secretaire, ce qui sera necessaire tant pour le reglement l'. projet que pour ce qui regle le compte qui est à faire avec le Petit touchant le Legs qui a esté fait à l'Académie par feu Mr de Balzac, a Compagnie leur a donné plein pouvoir et promis d'agréer ce qu'ils nt. Il a aussy esté resolu que tous les papiers seroient remis dans les oires de l'Académie, d'où ils ne pourront estre retirez aprés l'inven- prealablement fait, pour quelque cause que ce soit, que par delibera- de la Compagnie. Il a esté encore resolu que les seaux y seroient aussy ortez pour y demeurer, sans que celuy qui sera Chancelier puisse les orter chez luy, mais sera obligé de seller dans le lieu où s'assemble adémie.

MEZERAY.

» **Jeudy 7e (May)**, Mrs Huet, Mezeray, Segrais, Charpentier, Boyer, Cotin, Le ɔ, Corneille, Benserrade, Talman maj., Quinaud, Testu, Talman min., aiers, Furetier ; ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste douze, le cete fois et deux de l'autre.

» **Samedy 9 (May)**, Mrs Huet, Mezeray, Talman maj., Boyer, Cotin, Corneille, ine, Doujat, Charpentier, Furetier, Quinaud, Regnier, Segrais, Talman min., Chambre ; ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste sept.

» **Lundy 11e May**, Mrs de Bezons, Huet, Mezeray, Perrault, Charpentier, Cotin, man maj., Segrais, Quinauld, Boyer, Furetier, Regnier, Corneille, La Chambre ; ont quatorze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font quarante trois. Reste re (2).

(1) En marge, de l'écriture de Mézeray : « J'ay esté à Basville. »
(2) En marge dans la *liste*, de l'écriture de Mézeray : « Papiers rendus par Mr Conrad (*sic*) de feu Mr Conrad », et, en tête de la séance, cette date évidemment erronée : « Ce lundy e May. »

Mr Conrart neveu et Legataire de feu Mr Conrart Secretaire de l'Ac démie, a remis entre les mains des trois Officiers, les papiers qui se so trouvez entre ceux de feu son oncle, concernants la dite Académie, sçavoi

Les Statuts de l'Académie en Original signez de feu Monseigneur Cardinal de Richelieu, et scellez de son seau, sans datte.

Les lettres patentes de l'Erection de l'Académie, en date du mois janvier 1636, signées De Lomenie et seellées en cire verte, Registr au Parlement le dixieme Juillet 1637, et aux Requestes de l'hostel 29e dudit mois avec les arrests de vérification.

Le contract de donation de deux mille livres, faite par feu Mr de Bal et exécutée par ses héritiers le 21e février 1656.

Le contract de constitution passé au profit de l'Académie par le sie Petit et sa femme, le 30 de May 1663, de six vingts livres de rente pour fond de deux mille quatre cents livres.

Quatorze lettres de plusieurs particuliers, entre autres une de Christ Reine de Suede, en date du 20e juin 1654.

Quarante neuf discours tant de remerciments et de réponses à remerciments que de harangues faites au Roy, et sur autres sujets.

Discours des prix de 1671 et 1673.

Quittance de Mr de la Monnoye pour le prix de poesie de 1671, celle de Mr l'Abbé de Maupertuis pour le prix de la prose de 16

Quittance de la veuve du Loir, orfevre, de 300 liv. pour un St L d'Argent avec le pied d'ebene, qui a esté donné pour le prix de la pr à Mademoiselle de Scudery, l'an 1671. Elle est en date du 21 aoust 16

Quittance par laquelle Mr Houson, orfévre, reconnoist avoir recer somme de 300 liv. pour quatre onces d'or d'un lys émaillé, et cent fra pour la façon.

Plus, huit lettres d'Académicien seellées du seau de l'Académie. L veloppe en est suscrite des noms de ceux ausquels il les faut don

De toutes lesquelles pieces Mr de Mezeray Secretaire, a donné son re audit Mr Conrart (1). Aprés cela ledit Mr de Mezeray a demandé n'avoit point aussy trouvé des Registres, soit reliez en livres, soit fueilles volantes, des deliberations et résolutions de l'Académie, tant celles que feu Mr son Oncle avoit recueillies tandis que sa santé permettoit de venir à l'Académie, que de celles dont Mr de Mezeray avoit porté les primitifs (2), car il parroissoit qu'il les avoit par les ci

(1) Celles de ces pièces qui se trouvent encore aux Archives de l'Académie sont reprodu à l'*Appendice*.

(2) Voyez ci-dessus, p. 1, note 1.

; que Mr Pelisson en a faites en plusieurs endroits de son Histoire Académie, Et d'ailleurs on connoist trop son exactitude pour croire eust laissé perdre tant de choses si importantes. Sur quoy ledit : Conrart a respondu qu'il n'en avoit rien trouvé dans les papiers ;u son Oncle, Et qu'il croyoit que toutes ces pieces estoient demeu- entre les mains de Mr Pelisson, auquel elles avoient esté communi- s par l'Ordre de la Compagnie, ainsy qu'il le disoit luy mesme dans histoire (1). La Compagnie a donc ordonné que l'on s'adresseroit à Pelisson pour en apprendre des nouvelles (2), et le prier s'il les avoit ;s vouloir remettre dans les Archives. Mr de Mezeray a esté chargé aire cette diligence.

---

udy, *feste de l'Ascension.*

Samedy 16 (May), Mrs Huet, Mezeray, Boyer, Talman maj., Cotin, Doujat, tier, Corneille, Cordemoy, Regnier, Benserrade, Quinaud, Le Clerc, Char- ier, La Chambre, Testu, Talman min.; ce sont dix sept, à chascun deux, font e quatre. Reste dix.

Lundy 18 May, Mrs Huet, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Le Clerc, hambre, Talman min., Regniers, Segrais, Charpentier, Quinaud, Talman Doujat, Perrault, Boyer, Testu ; ce sont dix sept, à chascun deux, et un à etit, font trente cinq. Reste quinze.

Jeudy 21 May, Mrs Huet, Mezeray, Boyer, Segrais, Doujat, Corneille, , Talman maj., La Chambre, Furetier, Benserade, Charpentier, Regnier, lerc, Quinauld, Testu, Talman min., Fleschier ; ce sont dix huit, à chascun , font cinquante quatre, et un à M. Petit, cinquante cinq.

---

medy 23 May, Mrs Bezons, Huet, Mezeray, Furetier, Boyer, Segrais, Dou- Cotin, Benserade, Charpentier, Quinaud, Talman maj., Corneille, Testu, ier, Talman min.; ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. e six (3).

---

ndy 25, *Pentecouste.*

Mercredy 27 (May), lendemain des festes de Pentecouste pour remplacer le ly, Mrs Mezeray, Huet, Furetier, Cotin, Corneille, Charpentier, Talman

« Je ne craindray donc point de rapporter fort exactement sur mon sujet, tout ce que j'ay lly... des Registres... » (*Relation contenant l'Histoire de l'Académie*, p. 4.) « Ces Registres ay tiré la meilleure et la plus grande partie de cette Relation... » (P. 28.)

On ne trouve dans les *Registres* aucune trace d'une réponse faite à ce sujet par Pellisson. l'*Avertissement*, p. 2.

En marge : « Trois bureaux et trois jours, sans avoir esgard aux festes qu'on remplacera. *si dolosi spes affulserit annis*, etc. » Ce sommaire conviendrait mieux à la séance du 30, con- au Dictionnaire, mais la devise latine semble appartenir à quelque pièce de concours à ner.

Le Clerc, Boyer, Segrais, Talman maj., La Chambre, Cotin, Quinaud, Charpentier, Benserade, Talman min.; ce sont seize, à chascun deux font trente deux. Reste huit, et cinq de l'autre fois c'est treze.

Ce Lundy 22 (Juin), Mrs Huet, Mezeray, Corneille, La Chambre, Doujat, Cotin, Furetier, Charpentier, Cordemoy, Talman maj., Quinaud, Boyer, Talman min., Le Clerc, Testu; ce sont quinze, à chascun trois c'est 45. Reste huit (1).

Ce Jeudy 25 (Juin), Mrs Huet, Mezeray, Quinaud, Cotin, Furetier, Le Clerc, Talman maj., Corneille, Regnier, Charpentier, Benserade; ce sont onze, à chascun quatre font quarante deux (*sic*). Reste six.

Ce Samedy 27 (Juin), Mrs Mezeray, Talman, Doujat, Cotin, La Chambre, Charpentier, Corneille, Talman maj., Le Clerc, Furetier, Boyer; ce sont onze, à chascun quatre font quarante deux (*sic*). Reste six.

Lundy, *St Pierre.*

Ce Mardy 30 (Juin), pour remplacer, Mrs Mezeray, Corneille, Talman maj., Cotin, Regnier, Furetier, Charpentier, Flechier, Boyer, Talman min., Le Clerc, Quinaud; ce sont douze, à chascun trois font trente six. Reste dix.

Jeudy second jour de Juillet, Mrs Cotin, Huet, Mezeray, Quinaud, Furetier, Doujat, Talman maj., Flechier, Le Clerc, Charpentier, Corneille, Boyer, Talman min.; ce sont treze, à chascun trois font trente neuf. Reste onze.

La Compagnie convoquée exprés, ne se trouvant neantmoins qu'au nombre de treze, a procedé à l'élection des officiers par le sort, qui a fait M. Pelisson Directeur, et M. Cotin Chancelier.

Ce Samedy 4e (de Juillet), Mrs Cotin, Mezeray, Talman maj., Charpentier, Corneille, Le Clerc, Furetier, Quinaud, Huet, Talman min., Boyer; ce sont onze, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante cinq. Reste six.

La Compagnie ayant appris que le Roy estoit revenu de sa campagne de Flandre, a jugé qu'il estoit de son devoir et de son honneur de luy aller faire harangue suivant sa coutume ordinaire sur son heureux retour et sur ses glorieuses conquestes. Monsieur Pelisson auquel il appartient, comme Directeur, de porter la parole, a voulu s'excuser de cette commission et en charger M. de Bezons qui s'estoit préparé sur ce sujet, mais Monsieur Cotin, Chancelier, a insisté qu'au refus du Directeur elle luy appartenoit. Et là dessus Mr Rose a representé qu'au défaut des officiers, la parole, aussy bien que la Direction, devoit descendre d'ancien en ancien, mesme jusqu'à

(1) En marge : « Bezons tard. »

y dernier receu, ce qu'il a appuyé de plusieurs raisons. La Compagnie sant consideration sur ces remontrances et ayant fort meurement dis-té cette question, a ordonné que les Officiers successivement porteroient parole et qu'à leur défaut ou refus elle seroit devolue d'ancien en an-en. Ainsy Mr Cotin a déclaré qu'il se chargeoit comme Chancelier de ire la harangue du Roy, si Monsieur Pelisson s'en excusoit, et a assuré l'il se tiendroit prest pour cela.

MEZERAY.

Ce lundy 6e Juillet, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, La Chambre, Quinaud, arpentier, Regnier, Corneille, Boyer, Talman maj., Doujat, Le Clerc, ce sont uze, à chascun trois, font trente six. Reste dix.

Mr Pelisson, Directeur, a fait entendre qu'il se chargeoit de faire la ha-ngue au Roy.

MEZERAY.

Ce jeudy 9 (Juillet), Mrs Cotin, Mezeray, Doujat, Rose, Furetier, Corneille, e Clerc, Boyer, Charpentier, ce sont neuf c'est chascun quatre. Reste huit.

Ce samedy 11 (Juillet), Mrs Cotin, Mezeray, Rose, Doujat, Corneille, Furetier, egnier, La Chambre, Le Clerc, Boyer, Talman maj., ce sont onze, à chascun atre, font quarante quatre. Reste quatre.

Ce lundy 13e Juillet, Mrs Cotin, Mezeray, Doujat, Talman min., Rose, Huet, alman maj., Furetier, La Chambre, Charpentier, Le Clerc, Boyer, Racine, Ben-rrade, Quinaud, Corneille, ce sont seize, à chascun deux et un à Mr Petit, font ente trois. Reste onze.

Mr Pelisson Directeur est venu rendre compte à la Compagnie de la ommission dont il s'estoit chargé. Il a dit que la Compagnie s'estant ndue à Versailles le douze de ce mois, Monsr de Saintot l'avoit prise ns la sale des Ambassadeurs et l'avoit conduite dans la chambre du nseil, où le Roy l'attendoit. Que là luy Directeur et toute la Compagnie ant fait trois profondes reverences au Roy qui estoit debout, il luy oit fait sa harangue au nom de l'Académie Françoise, en ces termes (1).

Que le Roy luy ayant presté une audience aussy favorable qu'il pou-oit desirer, luy avoit repondu que (2)...

(1) On trouve aux pages 285-288 du *Recueil* de 1698 : *Harangue au Roy sur ses heureuses nquestes ; prononcée le* 25, *Juillet* 1676. *par M. Pelisson, alors Directeur de l'Académie.*

(2) Cette réponse, demeurée en blanc dans le *Registre*, ne figure pas dans le *Recueil.*

troduits dans la Compagnie par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune qui est allé au devant d'eux jusqu'à la porte de la seconde salle. Ils ont pris seance au costé de devers la porte, où ils ont assisté au travail du Dictionnaire, et Monsieur Hébert a lu une pièce de prose qui est un discours qu'il avoit fait a celuy qui luy a succedé dans la Mairie de Soissons sur les devoirs et obligations de sa charge. Aprés cela Monsieur... a lu une Pastorale de sa façon dont les vers ont paru fort tendres et l'invention bien ingenieuse. Tous quatre ont participé à la distribution des jettons, et ont esté recondnits fort civilement jusqu'à la dernière porte de la seconde salle par Mr L'abbé Tallemant et un autre de Messieurs.

MEZERAY.

Ce jeudy 27e Aoust, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Quinault, Boyer, Charpentier, Corneille, Benserade, Le Clerc, Talman major, ce sont dix, à chascun cinq, font cinquante. Reste trois.

Ce samedy 29 Aoust, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Charpentier, Talman maj., Corneille, Le Clerc, Quinauld, Boyer, Talman min., ce sont dix, à chascun quatre, font quarante. Reste trois.

Ce lundy 31 Aoust, Mrs Cotin, Mezeray, Charpentier, Corneille, La Chambre, Le Clerc, Furetier, Quinault, Talman minor, Boyer, Talman maj., ce sont onze à chascun (1)...

Ce jeudy 3 Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Doujat, Corneille, Charpentier, Boyer, Benserade, Le Clerc, Talman maj., Talman minor, ce sont onze, à chascun quatre, c'est 44. Reste six.

Ce samedy 5e Septembre, Mrs de Mezeray, Talman, Corneille, Quinault, La Chambre, Charpentier, Boyer, Le Clerc, ce sont huit, à chascun cinq et un à M. Petit, font quarante et un. Reste cinq.

Ce lundy 7e Septembre, Mrs Mezeray, Charpentier, Corneille, Boyer, Quinault, La Chambre, Talman maj., Benserade, ce sont huit, à chascun cinq, c'est quarante. Reste cinq.

La nouvelle de la mort de Messire Nicolas Colbert Evesque d'Auxerre, Prelat d'une rare piété et l'une des plus grandes lumieres de l'Église gallicane, ayant esté apportée à la Compagnie elle en a esté extrêmement touchée, et a jugé qu'elle devoit députer à Monsieur Colbert, son frere,

(1) Le compte n'est pas fait.

ır luy témoigner la douleur qu'elle avoit de cette perte (1). Pour cet :t Monsieur Pelisson Directeur a promis de faire ce compliment, et il ommé cinq deputés pour l'accompagner, laissant néanmoins à la liberté n chascun de s'y joindre. On a prié Monsieur Perrault de savoir de nsieur Colbert le jour et l'heure qu'il pourroit donner audience à te deputation.

---

e jeudy 10e Septembre, Mrs Mezeray, Boyer, La Chambre, Charpentier, nault, Corneille, Taleman, ce sont sept, à chascun six, font quarante deux. te trois.

Monsr Pelisson Directeur a rapporté à la Compagnie que Monsr Colbert ayant donné audience le de ce mois heure du (2) il itoit rendu en son hostel avec les deputés, et qu'ayant esté introduit is le cabinet de Monsieur Colbert par deux gentilshommes qui estoient ius au devant d'eux jusque hors la porte de la salle il luy avoit fait compliment.

S'il le veut donner ou le mettra à la fin de ce registre (3).

Que Monsieur Colbert luy avoit répondu avec la plus grande honnesteté monde et témoigné à la Compagnie qu'il se sentoit extrêmement igé de l'honneur qu'elle luy faisoit dont il chercheroit toutes les occa- is de se revancher (4).

MEZERAY.

---

e samedy douziesme Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Boyer, Charpentier, Clerc, Benserade, Talman maj., Quinault, La Chambre, tardé Corneille (5), ce t neuf, à chascun 4, c'est 36. Reste sept.

---

e lundy 14 Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Charpentier, Benserade, Chambre, Le Clerc, ce sont onze, à chascun 4, c'est quarante quatre. Reste is.

---

e jeudy 17e Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Benserade, Furetier, Corneille,

1) Cette délibération commence par : « Ce... », le jour et le quantième sont restés en blanc ; s, Nicolas Colbert étant mort le cinq, c'est nécessairement à la séance suivante de l'Académie, t-à-dire au sept, qu'elle doit être placée.

2) Ces espaces blancs existent dans le Registre.

3) Le *compliment* ne se trouve pas à la fin du Registre, et n'est imprimé ni dans le *Recueil* 1698, ni dans les discours de Pellisson.

4) « SE REVANCHER... Rendre la pareille d'une injure, d'un mal qu'on a receu... Il se dit si quelquefois en bien. *Se revancher d'un bien-fait. Vous m'avez fait un plaisir, je m'en revanray.* » (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

5) Cette formule assez singulière, qui annonce que Corneille est arrivé en retard, réduit à f le nombre des académiciens ayant droit aux jetons.

Charpentier, Talman maj., Le Clerc, Quinault, Boyer, ce sont dix, à chascun quatre et Mr Petit un, c'est 41. Reste deux.

Ce samedy 19 Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Talman maj., La Chambre, Corneille, Boyer, Charpentier, Quinault, Talman min., Le Clerc, Benserade, ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit, c'est trente sept. Reste cinq.

Lundy *St Mathieu*, 21.

Ce mardy 22e Septembre, le lendemain de la St Mathieu qui est arrivée le lundy, Mrs Cotin, Mezeray, Charpentier, La Chambre, Benserade, Furetier, Talman maj., Talman min., Le Clerc, Boyer, Quinault, ce sont onze, chascun quatre, font quarante quatre. Reste rien.

Ce jeudy 24 Septembre, Mrs Mezeray, Furetier, Charpentier, Corneille, Benserade, Quinaud, Boyer, Le Clerc, Talman maj., ce sont neuf, à chascun quatre, font trente six. Reste cinq.

Ce samedy 26 Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Boyer, Charpentier, Talman maj., La Chambre, Corneille, Le Clerc, ce sont neuf, à chascun quatre, font 36. Reste neuf.

Ce lundy 28 Septembre, Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Talman maj., Corneille, Boyer, Le Clerc, Charpentier, c'est huit, à chascun six, font 48, et un à Mr Petit. Reste rien.

Ce jeudy 1 Octobre, Mrs Cotin, Mezeray, Quinaud, Furetier, Racine, Talman maj., Perraud, Charpentier, Boyer, Corneille, Talman min., ce sont onze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 34. Reste six.

Monsieur de Benserade a esté fait Directeur et Monsieur Quinault Chancelier.

MEZERAY.

Ce samedy 3 Octobre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Furetier, Charpentier, Cotin, Corneille, Talman min., Boyer, Le Clerc, ce sont dix, à chascun quatre et un à Mr Petit, font quarante et un. Reste cinq (1).

Ce lundy 5 Octobre, Mrs Quinaud, Mezeray, Le Clerc, Talman min., Boyer, Charpentier, Cotin, Corneille, Furetier, ce sont neuf, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font 37. Reste huit.

(1) En marge : « Talman maj. tard. »

Ce jeudy 8 Octobre, Mrs Quinaud, Mezeray, Furetier, Talman maj., Charpentier, Boyer, Corneille, Le Clerc, Cotin, ce sont neuf, à chascun cinq, c'est 45. Reste trois.

Ce samedy 10 Octobre, Mrs Quinaud, Talman maj., Furetier, Cotin, Charpentier, Corneille, Boyer, Mezeray, Talman min., ce sont neuf, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 37. Reste six.

Ce lundy 12e Octobre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Talman maj., Cotin, Corneille, Furetier, Boyer, Charpentier, ce sont neuf, à chascun cinq et un à Mr Petit font quarante six. Reste rien.

Ce jeudy 15 Octobre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Charpentier, Talman maj., Cotin, Corneille, Furetier, Talman min., Boyer, ce sont dix, à chascun quatre. Reste rien.

Ce samedy 17 Octobre, Mrs Quinaud, Mezeray, Cotin, Furetier, Charpentier, Corneille, Talman maj., Boyer, ce sont neuf, à chascun quatre, font 36. Reste quatre.

Ce lundy 19 (Octobre), Mrs Cotin, Mezeray, Furetier, Quinaud, Corneille, Talman maj., Charpentier, Boyer, ce sont huit, à chascun cinq, font quarante. Reste quatre.

Ce jeudy 22 Octobre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cotin, Charpentier, Boyer, Talman maj., Furetier, Corneille, ce sont neuf, à chascun quatre, font trente six. Reste huit.

Ce samedy 24 Octobre, Mrs Quinaud, Mezeray, Talman maj., Cotin, Boyer, Charpentier, ce sont six, à chascun huit, font 48. Reste rien.

Ce lundy 26 Octobre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Furetier, Cotin, Boyer, Corneille, Talman min., Charpentier, ce sont neuf, à chascun quatre, font 36. Reste quatre.

Ce jeudy 29 Octobre, Mrs Quinauld, Mezeray, Talman maj., Talman min., Corneille, Furetier, Charpentier, Cotin, Boyer, La Chambre, ce sont dix, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 41. Reste trois.

La Compagnie a appris la mort de Monsieur Desmarests l'un de ses plus illustres sujets, et qui par son crédit auprés du Cardinal de Richelieu avoit beaucoup contribué à l'Institution et aux avantages de l'Academie Françoise. Cet excellent homme aprés avoir fait quantité de beaux

ouvrages en prose et en vers, et s'estre signalé dans le genre dramatique et dans le genre épique, a couronné sa vieillesse en la consacrant entierement à la gloire et au service de Dieu par les travaux de son esprit.

MEZERAY.

Ce samedy 31 Octobre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Boyer, Cotin, Talman maj., Furetier, Corneille, Charpentier, ce sont neuf, à chascun quatre, font 36. Reste sept.

Lundy 2 novembre *Toussaints*.

Ce mardy 3 Novembre, Mrs Quinaud, Mezeray, Cotin, Furetier, Talman, Perrault, Boyer, Corneille, Doujat, ce sont neuf, à chascun cinq, font 45. Reste deux (1).

Ce jeudy 5 Novembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cotin, Charpentier, Furetier, Talman maj., La Chambre, Corneille, Boyer, ce sont dix, à chascun 4, font 40. Reste deux.

Ce samedy 7 Novembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Boyer, Charpentier, Corneille, La Chambre, Talman maj., Cotin, Talman min., dix assistants, chascun quatre, c'est quarante. Reste deux.

Ce lundy 9e Novembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Corneille, Furetier, Cotin, Charpentier, Cordemoy, Boyer, Talman maj., ce sont dix, à chascun quatre, et un à Mr Petit, font quarante et un. Reste un.

Ce jeudy 12 Novembre, Mrs Quinauld, Mezeray, Furetier, Cotin, Charpentier, Doujat, Boyer, Huet, Talman maj., Renier, Corneille, c'est onze, à chascun trois et un à Mr Petit, font trente quatre. Reste sept.

Ce samedy 14 Novembre, Mrs Mezeray, Charpentier, Cotin, Corneille, Talman maj., Furetier, ce sont six, à chascun sept, font quarante deux. Reste cinq.

Ce lundy 16e Novembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Furetier, Boyer, Corneille, Cotin, Charpentier, La Chambre, Doujat, Talman maj., Talman min., ce sont douze, à chascun trois, font trente six. Reste onze (2).

Ce jeudy 19 (Novembre), Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Corneille, Boyer, Charpentier, Cotin, Talman maj., Furetier, La Chambre, Talman min., Racine, ce sont douze, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 49. Reste deux.

(1) En marge : « Remplage pour les trespassez. »
(2) En marge : « Icy sont dues 78 assistances. »

Ce samedy 21 Novembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Charpentier, Cotin, Furetier, Boyer, Corneille, La Chambre, Talman min., Regnier, Talman maj., Perrault, ce sont treze, font 39. Reste trois.

Ce lundy 23 Novembre, Mrs de Mezeray, Furetier, Charpentier, La Chambre, Cotin, Boyer, Corneille, Talman min., ce sont huit, à chascun cinq, font 40. Reste trois.

Ce jeudy 26 Novembre, Mrs Mezeray, Benserade, Quinaud, Cotin, Charpentier, Furetier, La Chambre, Corneille, Boyer, Racine, Talman maj., Talman min., Huet, ce sont douze, à chascun trois, font 36. Reste six.

Ce samedy 28 (Novembre), Mrs Benserade, Mezeray, Huet, La Chambre, Boyer, Charpentier, Cotin, Quinaud, Talman maj., Furetier, Corneille, Talman min., ce sont douze, à chascun trois, font trente six. Reste dix.

Ce mardy 1 Decembre, remplacement du lundy feste de St André, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cordemoy, La Chambre, Rose, Talman maj., Cotin, Doujat, Charpentier, Perrault, Boyer, Talman min., Huet, Corneille, Regnier, seize assistants, chascun trois. Reste rien (1).

Le mois estant passé depuis la mort de feu Monsieur Des Marests, avant lequel temps il n'est pas permis de proposer, ny en public ny en particulier, aucune personne pour remplir la place du défunt (2), Monsieur le Directeur du consentement de la Compagnie a ordonné qu'elle s'assembleroit le Jeudy ensuivant pour procéder au scrutin de la proposition.

MEZERAY.

Ce jeudy 3 (Decembre), Mrs Quinaud, Mezeray, Charpentier, Furetier, Cotin, Boyer, Corneille, Talman maj., Talman min., Perrault, ce sont dix, à chascun quatre. Reste rien.

Ayant esté procédé au scrutin de la proposition par billets cachetés, et ces billets ayant esté ouverts par les trois Officiers et deux Assistants Deputez ou Évangelistes dans l'autre salle selon la coutume, il s'est trouvé que Monsieur de Mesmes estoit receu à la proposition par tous les suffrages. Monsieur Regnier a esté prié de luy en donner avis, et Monsr de Benserade de sçavoir du Roy nostre Auguste Protecteur s'il auroit cette nomination agreable.

MEZERAY.

(1) En marge : « 1e distribution de mille jetons. M. de Mesme proposé. »

(2) Mezeray avait d'abord écrit ici : « Monsieur Regnier a proposé Messire de Mesme, President du Parlement, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, » puis il a effacé ces mots.

Ce samedy 5 Decembre, Mrs Benserade, Quinaud, Furetier, Charpentier, La Chambre, Cotin, Regnier, Boyer, Corneille, Talman maj., Mezeray, Talman min., douze assistants, chascun trois et un à Mr Petit. Reste trois.

Ce lundy 7 Decembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Charpentier, Patru, Talman min., Regnier, Boyer, Talman maj., La Chambre, Cordemois, Testu tard, treze assistants (1), à chascun trois et un à Mr Petit. Reste trois (2).

Monsieur de Benserade ayant rapporté que le Roy non seulement approuvoit la proposition de Monsieur de Mesmes, mais encore qu'il en sçavoit bon gré à la Compagnie, et qu'elle ne pouvoit pas faire un choix qui luy fust plus agréable, on a procédé à sa reception suivant les formes ordinaires, et il s'est trouvé par l'ouverture des billets qu'ils y concouroient unanimement. Monsr Regnier a donc esté chargé de luy en donner avis et de luy dire qu'il viendroit faire son compliment à la Compagnie et y prendre place quand il luy plairoit aprés qu'il auroit rendu visite aux Officiers selon la coutume, et fait sçavoir le jour qu'il viendroit dans la Compagnie.

Ce jeudy 10 Decembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cotin, Charpentier, Furetier, Rose, Regnier, Talman maj., Corneille, La Chambre, Boyer, Talman min., quatorze assistants [13] à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante trois [40]. Reste rien (3).

Ce samedy 12 Decembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Charpentier, Corneille, Cotin, Furetier, Talman maj., Boyer, Perrault, La Chambre, onze assistants, à chascun trois et un à Mr Petit, font 34. Reste six (4).

Ce lundy 14 Decembre, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Charpentier, La Chambre, Cotin, Corneille, Talman min., Boyer, Furetier, Rose, Perrault, douze assistants, chascun trois et un à Mr Petit, font trente sept. Reste neuf.

Ce jeudy 17 (Decembre), Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cotin, Furetier, Boyer, Charpentier, Talman, Corneille, Talman maj., Talman min., onze assistants (5), à chascun quatre, font 44. Reste cinq.

Ce samedy 19 (Decembre), Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Furetier, Cor-

(1) On trouve cependant quatorze noms, sans compter Testu venu tard.
(2) En marge : « 2e distribution d'autres mille. M. de Mesme receu. »
(3) En marge : « 3e distribution. »
(4) En marge : « Reste 400 jetons dans le 3e sac. »
(5) Le compte est faux, car la liste mentionne trois Tallemant au lieu de deux.

neille, Cotin, Talman maj., Perrault, Rose, Regnier, Talman min., Boyer, Charpentier, La Chambre, quatorze assistants, et un à Mr. Petit font 43. Reste deux.

St-Thomas.

Ce mardy (22 Decembre), pour remplacement de St Thomas, Mrs Benserade, Quinaud, Mezeray, Cotin, Corneille, Boyer, Charpentier, Talman maj., Talman min., La Chambre, Rose, Regnier, Furetier, ce sont treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste trois.

Ce mercredi 23 avant veille de Noël, car on ne jugea pas à propos de venir la veille, la Compagnie estant au nombre de vingt neuf, dont Mrs Colbert, l'Archevesque et St Aignan estoient, à recevoir Mr le Pres. de Mesme, on a présenté à chascun un jetton, tous joinct celuy de Mr Petit, font trente. Reste treze.

Monsieur le President de Mesmes estant en Robe, est venu prendre sa place à l'Académie Françoise, et s'est assis au bas bout de la Table vis à vis du Directeur. L'heure sonnée il a fait son Compliment de cette sorte (1).

Monsieur de Benserade Directeur de la Compagnie luy repondit en cette maniere (2). En suite Monsieur l'abbé Tallemant le jeune a prononcé un discours pour servir de reponse a celuy du R. P. Lucas Jesuite qui soutenoit que les monumens publics doivent avoir des inscriptions latines.

Ce discours se trouvera à la fin du present Registre (3).

(1) Imprimé aux pages 289-291 du *Recueil* de 1698, sous ce titre : *Discours prononcé le 23. Decembre 1676. Par Monsieur de Mesmes, President au Mortier, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Desmarêts.*

(2) Ce discours est aux p. 292-294 du *Recueil* de 1698, sous ce titre : *Réponse de Monsieur de Benserade alors Directeur de l'Académie, au Discours prononcé par Monsieur le President de Mesmes, le jour de sa Reception.*

(3) Il y est en effet, et il a été imprimé aux p. 295-307 du *Recueil* de 1698, sous le titre suivant : *Discours prononcé par Monsieur l'abbé Tallemant le jeune, le même jour 23. Decembre 1676. Pour servir de réponse à celuy du R. P. Lucas Jesuite, qui soûtenoit que les Monumens publics doivent avoir des Inscriptions latines.*

Charpentier nous apprend, dans le premier chapitre de son livre *De l'excellence de la langue françoise* (Paris, Claude Barbin, 1683, 2 vol. in-12), qu'il parla dans cette séance sur le même sujet : « Lorsque Monsieur le Premier Président du Parlement de Paris fut reçeu à l'Académie Françoise, nous dit-il, je ne pus me dispenser d'y lire un petit Discours que plusieurs de mes amis m'avoient demandé, et qui fait partie de ce Traité *de l'excellence de la langue françoise.* »

Le lendemain de cette séance le duc de Saint-Aignan en rendait compte en ces termes à Bussy-Rabutin : « Je fus hier à l'Académie, à la réception du président de Mesmes. Il a fait une fort jolie harangue, et le directeur Benserade y a dignement répondu. Entre autres choses, il a dit, en parlant de la délicatesse du roi sur la langue, que Sa Majesté pouvoit aussi peu souffrir un mot hors de sa place qu'un soldat hors de son rang. Quinault a lu le prologue de l'opéra que nous verrons dans les premiers jours de l'année prochaine. On en a trouvé les vers fort beaux. Le jeune abbé Tallemant a fait un fort beau discours en faveur de la langue françoise contre la langue latine. L'archevêque de Paris et M. Colbert y étoient, et nous vous y avons trouvé fort à dire. » (*Correspondance de Roger de Rabutin*, éd. Lalanne, t. III, p. 194.)

Dans une lettre adressée au P. Brulart le 14 janvier 1677 (t. III, p. 202), Bussy explique

Samedy *St Estienne.*

Ce mardy 29 Decembre, Mrs de Benserade, Quinaud, Mezeray, Boyer, Furetier, Charpentier, de Mesme, Cotin, Rose, Regnier, Huet, La Chambre, Talman maj., Corneille, Talman min., ce sont quatorze [15], à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante trois [46]. Reste rien (1).

Ce jeudy 31 Decembre, Mrs Benserade, Charpentier, Cotin, Corneille, Talman maj., Regnier, Huet, Boyer, Mezeray, ce sont neuf, à chascun 4 font 36. Reste quatre.

Ce samedy 2e de Janvier (1677), Mrs Benserade, Mezeray, Cotin, Furetier, Charpentier, Talman min., Talman maj., Rose, Boyer, Huet, Regnier, Corneille, Doujat, ce sont 13 à chascun trois font 39, et un à Mr Petit. Reste 4.

Monsieur Boyer a esté fait Directeur et Monsieur l'abbé Tallemant premier aumosnier de Madame, Chancelier suivant la forme ordinaire qui est le scrutin.

AFFICHE

POUR LES PRIX D'ÉLOQUENCE ET DE POESIE DE L'ANNÉE 1677.

Publiée au mois de Janvier de la mesme année.

L'Académie Françoise fait sçavoir au public que l'année prochaine 1677, le 25 jour d'aoust feste de Saint Loüis, elle donnera le prix d'Éloquence, qui sera un crucifix ou un Saint Loüis d'or, de la valeur de trois cens livres, a celuy qui aura le mieux réussy dans un Discours dont le sujet sera pour cette fois, suivant l'intention de feu Monsr de Balzac, de l'Académie Françoise *De la pureté de l'Esprit et du Corps et par occasion de la vie innocente et juste des premiers Chrestiens.* Et à la fin du Discours, qui ne doit estre tout au plus que de demy heure de Lecture, sera ajoutée une courte prière à Jésus Christ, par laquelle il faudra finir.

Ceux qui prétendront au Prix mettront leurs Discours dans le premier

ainsi le motif de son absence : « Je ne fus pas à la réception de M. le président de Mesme, parce que je ne vais point à l'Académie ; j'ai voulu faire voir au roi (qui m'a donné permission d'être ici sur le prétexte de mes affaires) que je ne songeois qu'à voir mes juges. Je n'ai pas laissé de savoir comment cela s'est passé. » Ici il donne un extrait de la lettre du duc de Saint-Aignan, puis il termine ainsi : « Il est vrai que l'Académie se remplit fort de gens de qualité; il faut pourtant y laisser toujours un nombre de gens de lettres, quand ce ne seroit que pour achever le Dictionnaire et pour l'assiduité, que des gens comme nous ne sauroient avoir en ce lieu-là. »

(1) En marge : « Remplage pour les Innocents. »

mois de Juin prochain, entre les mains de Monsieur de Mezeray conseil-
du Roy, historiographe de France, Secretaire de l'Académie Françoise
sa Maison Rue Montorgueil ou, en son absence, chez le sieur le Petit,
primeur du Roy et de l'Académie, rue Saint-Jacques à la croix d'or.
On ne recevra aucun Discours, sans une approbation signée de deux
cteurs de la faculté de Théologie de Paris, et y résidants actuellement.
Les autheurs n'y mettront point leur nom, mais une marque ou para-
e, avec un passage de l'Escriture sainte, qu'on écrira sur le registre du
crétaire de l'Académie, et dont il délivrera son recepissé au porteur de
que Discours.
Toutes personnes seront receües à faire des Discours pour obtenir ce
x, horsmis les quarante de l'Académie qui doivent en estre les Juges.
Sous les mesmes conditions et au mesme jour elle donnera un Prix de
eille valeur pour la Poesie Françoise à la louange du Roy dont le sujet
a, *l'Éducation de Monseigneur le Dauphin, et le soin que Sa Majesté*
nd d'escrire elle mesme des Memoires de son regne pour l'Instruction de
ieune prince. Il sera permis d'y joindre tel autre sujet de Loüange que
cun voudra sur quelques actions particulieres de Sa Majesté, ou sur
tes ensemble, pourveu qu'on n'excede point les cent vers portés par
stitution. On exhorte ceux qui composeront, à y ajouter une courte
ere pour le Roy séparée du corps de l'ouvrage, et de telle mesure de vers
il leur plaira.

MEZERAY.

Le lundy 4 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Charpentier, Cotin, Talman
n., Corneille, Furetier, Benserade, Regnier, de Mesme, Huet, Mezeray, ce
nt douze, à chascun 3 et un à M^r^. Petit, font 37. Reste sept.

Ce jeudy 7 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Furetier, Cotin, Charpentier,
inaud, Corneille, Regnier, ce sont dix [8], à chascun quatre et un à Mr Petit,
nt 41. Reste six (1).

Ce samedy 9 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Charpentier, Cotin, Cor-
ille, Furetier, Regnier, Rose, Quinauld, La Chambre, Benserade, Mesme, ce
nt treze [12], à chascun trois, font 39. Reste sept.

Ce lundy onze Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Talman min., Charpentier,
retier, Quinauld, Huet, Corneille, Cotin, Regnier, Rose, La Chambre, Bense-
e, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit font 40. Reste sept.

(1) En marge : « Mezeray malade. »

Ce jeudy 14 (Janvier), Mrs Boyer, Corneille, Charpentier, Quinaud, Regnier, Furetier, ce sont six, à chascun sept font 42 devroit rester cinq, mais il s'est je ne scay comment esgaré deux jettons en les envoyant par un homme à l'Académie, desquels si on le veut je suis responsable. Reste donc effectivement trois.

Ce samedy 16 (Janvier), Mrs Boyer, Talman maj., Rose, Furetier, Cotin, Corneille, Charpentier, Quinaud, Regnier, Talman min., de Mesmes, Perrault, à chascun trois, font 39 [36]. Reste quatre.

Ce lundy 18 Janvier, Mrs Talman maj., Boyer, Regnier, Mezeray, La Chambre, Charpentier, Cotin, Corneille, Quinauld, Talman min., Huet, Perrault, à chascun trois font trente six. Reste huit, mais j'oubliois Mr Petit. Reste sept.

Ce jeudy 21 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Benserade, Cotin, Furetier, Rose, Corneille, Charpentier, Quinauld, Huet, Regnier, ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit. Reste dix.

Ce samedy 23 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Charpentier, Cotin, Corneille, Huet, Regnier, Quinauld, Benserade, ce sont (1), à chascun cinq, font 45. Reste cinq.

Ce lundy 25 (Janvier), Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Furetier, La Chambre, Corneille, Charpentier, Cotin, Quinaud, Benserade, Talman min., Huet, ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 37. Reste huit.

Ce jeudy 28 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Corneille, La Chambre, Furetier, Cotin, Quinaud, Rose, Huet, Regnier, Mezeray, Charpentier, Perrault, sont treze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font 40. Reste huit.

Ce samedy 30 Janvier, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Corneille, Rose, Charpentier, Quinaud, Huet, Benserade, Furetier, Regnier, ce sont douze à chascun 4, font quarante huit.

Ce lundy 1 de Fevrier, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Corneille, Charpentier, Rose, Quinaud, Huet, Regnier, ce sont dix, à chascun quatre. Reste rien (2).

Ce jeudy 4 Fevrier, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Charpentier, Corneille, Rose, Quinaud, Huet, Regnier, La Chambre, ce sont onze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font 34. Reste six (3).

(1) Il y a ici un blanc. La liste porte dix noms ; mais, le compte de cinq jetons à chacun donnant un total de quarante-cinq, indiquerait seulement neuf membres présents.

(2) En marge : « Furetier et quelques autres tard. »

(3) En marge : « Perrault, Furetier tard. »

Ce samedy 6 Fevrier, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Charpentier, rneille, Rose, Furetier, Huet, Regnier, Benserade, Quinaud, ce sont douze, hascun trois, font 36. Reste dix (1).

Ce lundy 8 Fevrier, Mrs Boyer, Mezeray, Furetier, Quinaud, Charpentier, lman min., Corneille, Huet, Benserade, Regnier, Cotin, La Chambre, ce sont ıze, à chascun quatre et un à Mr Petit, font quarante neuf. Reste un (2).

Ce jeudy onziesme Fevrier, Mrs Boyer, Talman, Mezeray, Rose, Quiud, Furetier, Benserade, Huet, Corneille, Cotin, Charpentier, Regnier, ce sont uze, à chascun trois, font 36. Reste cinq.

Ce samedy 13 Fevrier, Mrs Boyer, Talman maj., Quinaud, Mezeray, Cotin, ɔse, Charpentier, Corneille, Talman min., La Chambre, Huet, Furetier, Testu, rrault, ce sont quatorze, à chascun trois, font 42. Reste trois.

Monsieur Boyer, Directeur, a dit à la Compagnie, que pour satisfaire à ttente publique et aux desirs du Roy, il estoit temps de travailler à npression du Dictionnaire d'autant plus tost que les Lettres A et B ɔient esté reveuës exactement et les cahiers de ces Lettres relus et ɛngés par Monsr de Mezeray Secretaire. La Compagnie ayant entendu xaminé cette proposition, a ordonné que l'on commenceroit le plustost il seroit possible cette impression tant attenduë et que l'on mettroit remier Cahier de l'A entre les mains de Monsieur Petit.

MEZERAY.

---

e lundy 15 (Fevrier), Mrs Talman maj., Mezeray, Rose, Charpentier, Corle, Huet, Flechier, Cotin, Furetier, Quinaud, ce sont dix, à chascun quatre, quarante. Reste trois.

---

e jeudy 18 (Fevrier), Mrs Boyer, Talman maj., Cotin, Regnier, Mezeray, rpentier, Quinauld, Furetier, Rose, Corneille, Benserade, Huet, Flechier, ce treze, à chascun trois, font trente neuf. Reste quatre.

---

e samedy 20 (Fevrier), Mrs Boyer, Talman maj., Quinaud, Cotin, Regnier, neille, Mezeray, Flechier, Huet, Charpentier, Doujat, Benserade, Furetier, sont treze, à chascun trois, font 39.

---

e lundy 22 (Fevrier), Mrs Boyer, Mezeray, Furetier, Cotin, Talman min., gnier, Quinaud, Charpentier, Corneille, Rose, de Mesmes, Huet.

1) En marge : « Jay advancé 24 jettons. »
2) En marge : « Testu et Perraud tard. »

Ce jeudy (25 Fevrier), Mrs Boyer, Mezeray, Furetier, Rose, Quinaud, Cotin, Corneille, Charpentier, Regnier, Cordemoi, ce sont dix, à chascun quatre, font 40. Reste (1)....

Ce samedy (27 Fevrier), Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Furetier, Talman min., Perrault, Doujat, Huet, Charpentier, Corneille, La Chambre, Benserade, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste dix.

Ce lundy gras 1 de Mars, Mrs Boyer, Talman maj., Furetier, Cotin, Charpentier, Corneille, Huet, Benserade, Mezeray, ce sont neuf, à chascun cinq, font 45. Reste cinq.

Ce jeudy 4e (Mars), Mrs Talleman maj., Boyer, Mezeray, Cotin, Regnier, Quinauld, Doujat, Furetier, Talleman min., Corneille, Charpentier, Huet, de Mesme, Benserade, ce sont quatorze, à chascun trois, font 42. Reste trois.

Ce samedy 6e (Mars) Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Benserade, Regnier, Cordemois, La Chambre, Condom, Charpentier, Quinaud, Huet, Talman min., Flechier, ce sont seize, à chascun deux et un à Mr Petit, font 33. Reste dix.

Ce lundy 8e Mars, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Furetier, Cotin, Charpentier, Huet, Corneille, Talman min., Regnier, La Chambre, Quinauld, Doujat, ce sont treze, à chascun trois et ur à Mr Petit, font 40. Reste dix (2).

Ce jeudy onze (Mars), Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Charpentier, Cotin, Regnier, Doujat, Cordemoy, Flechier, Corneille, Huet, Quinaud, Benserade, Racine, Furetier (3).

Ce samedy 13 Mars, Mrs Boyer, Talman maj., Cotin, Mezeray, Furetier, Corneille, Charpentier, Quinauld, Talman min., Huet, Regnier, ce sont onze, à chascun quatre, font 44. Reste rien.

Ce lundy 15 Mars, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Corneille, Furetier, Quinauld, Charpentier, Doujat, de Mesme, Cordemois, Flechier, Furetier, Regnier, ce sont quatorze, à chascun deux, font 28. Reste douze.

Ce jeudy 18 Mars, Mrs Boyer, Talman maj., Mezeray, Cotin, Corneille, Qui-

(1) En marge : « Mesmes et Huet tard. »
(2) En marge : « Testu, Racine, Flechier tard. »
(3) En marge : « Testu tard. »

nauld, Furetier, Talman min., Charpentier, Regnier, Cordemois, Doujat, Flechier, ce sont treze, à chascun quatre, font cinquante deux. Reste rien.

Ce samedy 20e Mars, Mrs Boyer, Talman, Mezeray, Cotin, Furetier, Benserade, Corneille, Cordemoy, Regnier, Furetier, Quinaud, Charpentier, Talman min., Huet, ce sont treze [14], à chascun trois, font 39 [42]. Reste un.

Ce lundy 22 Mars, Mrs Boyer, Talman, Mezeray, Cotin, La Chambre, Benserade, Furetier, Doujat, Talman min., Charpentier, Cordemoy, Regnier, Quinauld, Flechier, Huet; ce sont quinze, à chascun deux, font 30. Reste onze.

Ce mercredy 24 (Mars) pour remplacement de la Nostre Dame du jour suivant, Mrs Boyer, Talman, Cotin, La Chambre, Furetier, Benserade, Doujat, Charpentier, Regnier, Cordemoy, Quinaud, Flechier, Talman min., Huet, Racine; ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font 46. Reste cinq.

Ce samedy 27.

Ce lundy 29.

Ce jeudy 1 Avril, Mrs Quinaud, La Chambre, Cotin, Furetier, Benserade, Doujat, Charpentier, Racine, Talman min., Testu, Talman maj., de Mesme, Regnier, Huet; ce sont quinze [14], à chascun deux et un à Mr Petit, font 32 [29]. Reste douze.

Monsieur Quinault a esté fait Directeur, et Monsieur de La Chambre, Chancelier selon la forme ordinaire.

En suite de quoy, comme l'Académie avoit esté aussy convoquée pour déliberer sur l'impression des premieres lettres du Dictionnaire, il a esté resolu que les cahiers de l'A et du B, qui ont esté exactement reveus, seront incessamment imprimés, et remis pour cet effet entre les mains du sieur Le Petit, Imprimeur de l'Académie. Que Mr le Directeur avec le Chancelier et le Secretaire et tel autre de la Compagnie qu'il voudra appeller aura soin de revoir les fueilles à mesure qu'elles seront imprimées, de corriger les fautes d'impression qui s'y trouveront, et de corriger aussy celles qui pourroient s'estre glissées dans les cahiers, s'il s'en rencontre quelqu'une dont on ne puisse douter; Et que quant aux choses qui pourront recevoir de la difficulté et de la contestation, et qu'il jugera mériter la décision de la Compagnie, il luy en fera rapport, ou du moins prendra advis de deux des plus anciens. Que le sieur le Petit pourra tirer tel nombre d'exemplaires qu'il jugera à propos, à la charge toutefois qu'il n'en laissera

veoir aucune fueille, et n'en donnera ny débitera aucun exemplaire, sans un ordre exprés de la Compagnie, ce qu'il a promis de faire. Que l'impression desdites deux Lettres se fera sans titre, et avec un simple avertissement à la teste; et que quand elle sera achevée la Compagnie décidera de la publication desdits exemplaires (1).

MEZERAY.

Ce samedy 3 Avril, Mrs Mezeray, Quinaud, La Chambre, Cotin, Furetier, Boyer, Benserade, Doujat, Charpentier, Racine, Talman min., Testu, Huet, de Mesme, chascun quatre, font 12 [56].

Ce lundy 5 Avril, Mrs Quinauld, Furetier, Corneille, Boyer, Cotin, Benserade, Talman min., Talman maj., Charpentier, Racine, Doujat, Testu, Regnier, Huet.

La Compagnie sçachant que M^r le Cardinal d'Estrée estoit à Paris de retour de son voyage de Rome, où il avoit esté envoyé pour des affaires tres importantes au service du Roy, a jugé qu'il estoit de la bienseance (2) de luy envoyer faire compliment par des députés suivant la loüable coutume qu'elle pratique envers tous les Académiciens, de les féliciter quand il leur est arrivé quelque chose d'heureux, ou de se condouloir avec eux quand ils sont dans quelque affliction. Monsieur Charpentier a esté chargé d'acquitter l'Académie de ce devoir.

Ce jeudy 8 Avril, Mr Quinaud, Talman min., Boyer, Cotin, Corneille, Charpentier, Regnier, Talman maj., Huet, Doujat, Furetier, Testu.

Ce samedy 10 (Avril), Quinaud, Furetier, Cotin, Talman min., Benserade, Racine, Corneille, Talman maj., Charpentier, Regnier, Doujat, Boyer, Huet, Testu.

Ce lundy 12 (Avril), Mr Quinaud, Mezeray, Furetier, le Duc de St Aignan, Cotin, Talman min., Benserade, Charpentier, Doujat, Talman maj., Boyer, Huet, Regnier, Testu, Racine, Corneille.

(1) D'après le temoignage de Furetière, ce fut Perrault « qui fit commencer à imprimer les feuilles du Dictionnaire à mesure qu'on en faisoit la seconde revision » (ASSELINEAU, t. I, p. 3). Elles furent, à ce qu'il dit, imprimées jusqu'à l'M à douze cents exemplaires (t. I, p. 226). Il faut remarquer cependant que dans un autre passage (t. I, p. 27), il fixe à mille le chiffre du tirage. C'est de ces feuilles que Furetière fait la critique. Il reproduit dans la seconde partie de son premier factum « un cahier du G, contenant huit pages, depuis la 433, jusqu'à la 440. » Ces feuilles s'imprimaient en vertu du privilège du 28 juin 1674. Voyez l'*Appendice* à cette date.

La Bibliotheque de l'Arsenal en possede, sous le n° 814 à B-L fol., un exemplaire de 656 pages, sans avertissement ni titre, qui s'arrête au mot *Nouveau*. Le feuillet de garde porte cette désignation manuscrite : « Les premieres feuilles du Dictionnaire de l'Academie françoise imprimées par feu M^r Le Petit. » On lit en tête de la page 1 : « Oratorii Parisiensis catalogo inscriptus. »

(2) Le procès-verbal, transcrit par un copiste, porte : « son devoir ». C'est Mézeray qui a effacé ces deux mots et les a remplacés par : « la bienseance ».

Jeudy Sainct.

Samedy Sainct.

Lundy de Pasques.

Ce mercredy 21 (Avril), pour remplacement du Lundy de Pasques, M^rs^ La Chambre, Mezeray, Furetier, Boyer, Cotin, Doujat, Corneille, Talman maj., Regnier, de Mesmes, Huet, Talman min., ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 37. Reste huit.

Ce jeudy 22 (Avril), Mrs Furetier, Doujat, Cotin, Corneille, Cordemoy, Segrais, Regnier, Boyer, Huet, Testu, à chascun quatre, c'est 40. Reste huit.

Ce (samedy) 24 Avril, Mrs Quinaud, La Chambre, Cotin, Charpentier, Corneille, Furetier, Boyer, Doujat, Racine, Testu, Regnier, Segrais, Talman maj., Huet, ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste six.

Monsieur Charpentier a rendu compte à la Compagnie du Compliment qu'il avoit fait à Monsieur le Cardinal d'Estrée. Il a dit qu'estant accompagné de Messieurs le Duc de Saint-Aignan, l'abbé Tallemant l'aisné, l'abbé Tallemant le jeune, l'abbé Regnier et Benserade, il avoit esté receu au bas de l'Escalier par un Maistre de Chambre et deux gentilshommes de Monsieur le Cardinal, qui l'avoient conduit dans sa chambre, et que là il avoit fait le Compliment suivant à Son Éminence (1).

Monsieur Charpentier a ajousté qu'il luy seroit bien difficile de redire à la Compagnie les termes aussy choisis et éloquents qu'obligeans, et pleins d'affection et d'estime dont Monsieur le Cardinal s'estoit servy pour exprimer le ressentiment (2) qu'il avoit de l'honneur que luy faisoit une si illustre Compagnie. Qu'aprés les compliments Son Éminence estoit entrée en conversation familiere avec eux et qu'au bout de quelque temps il les avoit conduits jusqu'à la porte de la salle, d'où son Maistre de Chambre et ses deux gentilshommes les avoient remenez à leurs carosses, et ne s'estoient point retirez qu'ils ne les eussent veus monter dedans.

MEZERAY.

Ce lundy 26 Avril, M^rs^ La Chambre, Boyer, Doujat, St Agnan, Talman min.,

(1) Imprimé aux p. 307-310 du *Recueil* de 1698, sous ce titre : *Compliment fait le 24. Avril 1677, à Monseigneur le Cardinal d'Estrées, à son retour de Rome, par M. Charpentier alors Directeur de l'Académie.*

(2) Voyez p. 22, note 2.

Cotin, Talman maj., Furetier, Charpentier, Corneille, Huet, Benserade, ce s douze, à chascun trois, font 36. Reste dix.

Ce jeudy 29 Avril, Mrs Quinaud, La Chambre, Cotin, Boyer, Charpenti Doujat, Talman maj., Talman min., Corneille, Huet, Furetier, Regnier, ce s douze, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 49. Reste un.

Ce vendredy 30e et dernier Avril, Mrs Quinaud, La Chambre, Mezeray, Co Boyer, Charpentier, Doujat, Talman maj., Talman min., Corneille, Huet, Fu tier, ce sont douze, à chascun trois et un à M. Petit, font 37. Reste quatre.

Ce lundy 3e May, Mrs Quinaud, La Chambre, Mezeray, Furetier, Cornei Charpentier, Cotin, Boyer, St Agnan, Doujat, Regnier, Talman maj., Segr le Cardinal d'Estrée, Testu, ce sont quinze, à chascun deux et un à Mr Petit, f 31. Reste treze.

Ce jeudy 6 May, Mrs Quinaud, Mezeray, Furetier, Charpentier, Cotin, Bo Doujat, Talman maj., Segrais, Regnier, Perrault, ce sont onze, à chas quatre, font 44. Reste neuf.

Ce samedy 8e May, Mrs Quinauld, Mezeray, Boyer, Cotin, Corneille, Furet Benserade, Segrais, Doujat, Charpentier, Regnier, ce sont onze, à chas quatre et un à M. Petit, font quarante cinq. Reste quatre.

Ce lundy 10e May, Mrs Quinauld, Mezeray, Cotin, Furetier, Talman m Corneille, Regnier, Testu, Boyer, St Agnan, Talman maj., Doujat, Benser Charpentier, ce sont quatorze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quara trois. Reste un.

Ce jeudy 13e May, Quinaud, Mezeray, Talman min., Furetier, Benserade, Co Corneille, Charpentier, Doujat, Regnier, le duc St Agnan, Talman maj., Bo Testu, Villayer, Racine, ce sont seize, à chascun deux, font 32. Reste neuf

M. Quinault, secondé de quelques autres a fait remettre en déliberat de quelle maniere on rangeroit les mots du Dictionnaire, ou tout à selon l'ordre alphabetique comme avoient fait tous les autres Dictionnai François ou bien selon les racines, mettant les composés et les dérivés s les simples. La chose ayant esté fort agitée, et les raisons proposées de p et d'autre, Il a esté résolu que les mots seroient rangés sous les Raci dont on jugeroit indubitablement qu'ils viendroient, ou avec lesquels

(1) En marge : « On resout le Dictionnaire par racines nonobstant les efforts de M^r Q naud, secondé de Mrs Huet, Regnier et le Président de Mesmes. »

aroient connexité de plusieurs lettres et de signification, quoy qu'ils 'eussent point de primitif commun qui fust en usage; par exemple qu'on ıettroit ensemble *Construire* et *Destruire, Astreindre* et *Restreindre* uoy que *struire* et *streindre* ne soient point connus. Les principaux motifs de cette résolution ont esté : I, La premiere institution de la Companie qui a toujours fait son Dictionnaire par Racines, tant sur les cahiers ıe feu Monsieur de Vaugelas que sur ceux de Monsr de Mezeray, ce qu'on ıe pouvoit pas changer aprés trente sept ans de travail uniforme sans une marque de légereté et d'inconstance et sans blesser l'honneur et le jugement de tant de sages et sçavants hommes qui nous ont précedez, à la mémoire desquels nous devons de la véneration. II, Que cet ordre faisoit voir la richesse de la langue, estalant de suite tous les composés, les dérivés, et s'il faut ainsi dire, toute la famille d'un mot. III, Que cet ordre épargne beaucoup de peine et de Définitions qu'il faudroit répeter aux composés et dérivés, Et que leur primitif estant une fois bien expliqué donnoit une grande lumiere à toute sa suite. IV, Que si on vouloit prendre un autre ordre il faudroit recommencer tout de nouveau, et qu'ainsy nostre ouvrage seroit la toile de Pénelope qui ne s'acheveroit jamais. V, Qu'une si célebre Compagnie faisant un nouveau Dictionnaire devoit prendre une route nouelle, qui ne fust point frayée par des gents du commun, et qui ne pust ıtre tenue que par des gents tres sçavants dans toutes les parties de stre langue, ce qui distingueroit son ouvrage de tant de petits Dictionires qui sortent tous les jours en foule des colleges.

MEZERAY.

Le samedy 15 May, Mrs Quinauld, Mezeray, Furetier, Cotin, Doujat, Chartier, Talman maj., Talman min., Racine, Corneille, Huet, Testu, ce sont ze, à chascun quatre et un à Mr Petit font quarante-neuf. Reste rien.

Le lundy 17 May, M^rs La Chambre, Mezeray, Furetier, Boyer, Corneille, Cotin, man min., le Duc de St Aignan, Testu, Charpentier, ce sont dix, à chascun is et un à Mr Petit, font 31. Reste neuf.

Le Jeudy 20 May, Mrs Quinaud, Mezeray, Furetier, Benserade, Talman min., tin, Doujat, Talman maj., Corneille, Charpentier, ce sont dix, à chascun atre et un à Mr Petit, font 41. Reste huit.

Le samedy 22 (May), Mrs Quinaud, Mezeray, La Chambre, Doujat, Furetier, tin, Corneille, Talman maj., Regnier, Boyer, Charpentier, Racine, Testu, sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 40. Reste huit.

Ce lundy 24 (May), Mr Quinaud, La Chambre, Mezeray, Doujat, Cotin, Furetier, Benserade, Talman maj., Corneille, le duc de St Aignan, Regnier, Charpentier, Boyer, ce sont treze, à chascun trois, font **39**. Reste neuf.

Ce jeudy (27 May), Mr Quinaud, Mezeray, Furetier, Cotin, Doujat, Corneille Regnier, Boyer, Charpentier, Talman maj., Benserade, ce sont onze, à chascun quatre, font 44 et un à Mr Petit, font 45. Reste quatre.

Ce samedy 29 (May), Mr Quinaud, La Chambre, Mezeray, Doujat, Cotin, Boyer, Benserade, Cordemoy, Talman maj., Corneille, Regnier, Charpentier, Talman min., Furetier, ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste deux.

Ce lundy 31 de May, Mr Quinaud, La Chambre, Mezeray, Charpentier, Cordemoy, Talman maj., Talman min., Rose, Doujat, Cotin, Boyer, Benserade, Corneille, Regnier, Furetier, ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste douze.

Ce jeudy 3e Juin, Mr Mezeray, Furetier, Benserade, Cotin, Boyer, Talman min., Corneille, Doujat, Talman maj., Charpentier, Rose, Regnier, ce sont douze, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 49. Reste trois.

Ce samedy 5e (Juin), Mrs Quinauld, Mezeray, Benserade, Corneille, Furetier, Cotin, Charpentier, Rose, Talman maj., Regnier, Boyer, Doujat, Testu, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante. Reste trois (1).

La Compagnie a chargé Monsieur Quinault comme son Directeur, d'aller haranguer le Roy sur son heureux retour et sa glorieuse campagne.

Ce mercredy 9 (Juin), pour remplacement du Lundy de la Pencouste, Mr Quinaud, La Chambre, Rose, Benserade, Furetier, Mezeray, Cotin, Regnier, Boyer, Charpentier, Doujat, ce sont onze, à chascun trois et un à Mr Petit, font trente quatre. Reste neuf (2).

Ce jeudy 10 de Juin, Quinauld, Mezeray, Cotin, Talman min., Benserade, Furetier, Rose, Regnier, Boyer, Charpentier, Corneille, ce sont onze, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 45. Reste cinq.

Mr Quinault Directeur a fait voir à la Compagnie une lettre de Monsieur le Marquis de Seignelay secretaire d'Estat, qui l'avertissoit que le

(1) En marge : « Trois bureaux pour juger des prix chez les trois Officiers, Mrs Quinaud, La Chambre et Mezeray. » Ceci est placé à la séance du 10, dans le Registre des délibérations.

(2) En marge : « Testu et Talman tard. »

ıneroit audience à l'Académie Françoise le samedy suivant 12 du
nois. Monsr le Petit s'est chargé d'en donner advis à Messieurs
émiciens qui ne se sont pas trouvés ce jour là à l'assemblée.
s les pieces de prose et toutes celles de vers pour les prix d'Élo-
et de Poësie ont esté mises avec leurs sentences entre les
le Monsieur de Mezeray Secretaire perpetuel de la Compagnie.
ı avoit trente de Prose et vingt sept de Vers) elles ont esté par
ɔrtées à la Compagnie marquées par les lettres de l'alphabet A.
etc., et divisées celles de Prose et celles de Vers en trois paquets
Sur quoy la Compagnie jugeant bien qu'elle n'auroit pas trop de
our les faire lire à tous les particuliers, elle a fait trois bureaux,
Mr Quinault, Directeur, le second chez Monsieur de La Chambre
ier et le troisieme chez Monsieur de Mezeray Secretaire. Dans
s bureaux on a partagé tous ceux de la Compagnie selon la
té et la commodité de chacun, et l'on a fait une liste de leurs
ɔur chaque bureau, afin que l'on fasse tourner les pieces selon
e et puis d'un bureau passer à l'autre, apres que tous ceux qui
e ce bureau se seront assemblés chez l'officier qui en est le
ıns en particulier diront leur sentiment des pieces qui y auront
ɜ et sur cette lecture on en reservera les plus passables. On pro-
e mesme dans tous les bureaux, puis on rapportera toutes les
, la Compagnie.

MEZERAY.

ıedy 12 (Juin), ont esté à Versailles Messrs Quinaud qui portoit la pa-
ardinal d'Estrée, l'Archevesque de Paris, Dangeau, Pelisson, Corde-
ɜtu, Villayer, Boyer, Talman maj., Talman min., Renier, Benserade,
ıier, Flechier, Doujat, Rose, La Chambre, Racine, ce sont vingt [19],
ı deux et un à Mr Petit, font [89] 41.

ıdémie Françoise en corps s'est renduë au chasteau de Versailles
ıeures du matin, et a esté receüe dans la salle des Ambassadeurs
s'est reposée quelque temps. Monsieur de Rhodes et Monsieur
tot, grand Maistre et Maistre des céremonies ont averty sur les
:es la Compagnie que le Roy l'attendoit, et ils l'ont conduite
chambre de sa Majesté. Le Roy estoit assis dans un fauteuil.
ıeur le Daufin accompagné de Monsieur le duc de Montausier
ıverneur, Messieurs les Princes de Conty et Monsieur le Chance-
ɔient proches de sa Majesté, et toute la chambre estoit remplie

d'un grand nombre de personnes de la Cour et du Conseil. Messieurs de Rhodes et de Saintot ont fait ouvrir un passage au milieu de la foule et si tost que Monsr Quinault Directeur a apperceu le Roy, il a fait une profonde réverence, puis une seconde en s'avançant, et une troisieme en s'arrestant. Sa Majesté a osté son chappeau à chascune des trois réverences, et Monsieur le Directeur présenté par Monsieur Colbert, et accompagné de 21 académiciens, du nombre desquels estoient M^r^ le Cardinal d'Estrée et Monsieur l'archevesque de Paris, a parlé ainsy (1).

Monsieur le Directeur en achevant ce discours, a fait une profonde réverence. Le Roy s'est levé, et a dit qu'il confirmoit avec plaisir à l'Académie Françoise les assurances qu'il luy avoit données de sa Protection, et a tesmoigné une satisfaction extraordinaire du compliment qu'il venoit d'entendre. Monsieur le Directeur a esté reconduit par Messieurs les grands Maistre et Maistre des céremonies jusqu'à la salle des Ambassadeurs. Apres quoy la Compagnie s'est renduë à l'hostel de Monsr le Marquis Dangeau qui l'avoit invitée à disner et qui l'a traitée avec beaucoup de magnificence.

Ce lundy (14 Juin), Messrs Quinaud, La Chambre, Mezeray, Benserade, Corneille, Cotin, Boyer, Doujat, Furetier, Talman maj., Cordemoy, Charpentier, Regnier, Rose, Talman min., Testu, ce sont seize à chascun deux, font 32. Reste douze.

Ce récit fait par Monsieur le Directeur dans l'assemblée du Louvre le lundy ensuivant, Monsr Rose a representé à la Compagnie qu'on avoit remarqué que dans cette céremonie il avoit manqué quelque chose pour l'honneur et la dignité de la Compagnie, et par la faute des Academiciens mesmes, lesquels ne s'estoient pas tous rendus auprés du Directeur pour aller à l'audience. Que ceux qui s'y estoient rendus avoient marché confusément devant et derriere luy, et qu'au retour ils l'avoient presque tous abandonné, demeurant dans la chambre du Roy ou dans les salles, ce qui pourroit enfin attirer le mespris sur l'Académie, et faire que Messieurs le grand Maistre et le Maistre des céremonies voyant un si petit nombre de deputés dédaigneroient de les conduire et ne les traiteroient plus comme un grand et célebre corps, mais comme des particuliers. Et partant Monsr Rose a requis et supplié la Compagnie de remedier efficacement à ce désordre.

(1) Ce discours est imprimé aux p. 310-3 du *Recueil* de 1698, sous ce titre : ***Harangue au Roy Prononcée le 12. Juin 1677. Sur son heureux retour de sa glorieuse Campagne, par M. Quinaut, alors Directeur de l'Académie.***

Sur cela l'Académie ayant mis en déliberation de quelle maniere et dans quel ordre on iroit désormais à l'audience de sa Majesté les jours qu'elle fait l'honneur à la Compagnie de l'escouter, Il a esté resolu qu'en arrivant au lieu où est sa Majesté on se rendra tous ensemble à l'endroit destiné pour l'assemblée, d'où l'on partira et l'on suivra M^r^ le Directeur, marchant tous suivant l'ordre du tableau et le Discours fait, qu'on retournera au mesme lieu dans le mesme ordre.

En suite de cette délibération il a esté aussy résolu tout d'une voix que désormais le seul Directeur aura un fautueil dans la Compagnie.

Ce mercredy 16 (Juin) remplacement de la feste Dieu au jour suivant, Mrs Quinaud, Mezeray, Furetier, Cotin, Rose, Corneille, Doujat, Boyer, Talman maj., Charpentier, Regnier, Benserade, Talman min., ce sont treze, à chacun trois et un à Mr Petit, font 40.

Ce samedy 19 (Juin), Mrs Boyer, Talman maj., Quinaud, La Chambre, Mezeray, Corneille, Cotin, Doujat, Huet, Charpentier, Furetier, Regnier, ce sont douze, à chascun quatre, font 48. Reste quatre.

Ce lundy 21 (Juin), Mrs Quinaud, Mezeray, Corneille, Doujat, Cotin, Huet, Boyer, Charpentier, Furetier, Regnier, Talman maj., ce sont onze, à chascun quatre, font 44. Reste rien.

Ce mercredy (23 Juin) pour remplacement du jeudy petite feste Dieu, Mrs Quinaud, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Boyer, Charpentier, Talman maj., Regnier, Testu, Doujat, ce sont onze, à chascun trois, font trente trois. Reste sept.

Ce samedy 26 (Juin), Mrs Quinaud, La Chambre, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Regnier, Charpentier, Racine, Boyer, Talman maj., Doujat, ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 37. Reste dix.

Ce lundy 28 Juin, Mrs Quinaud, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Regnier, Charpentier, Talman, Testu, Perrault, ce sont dix, à chascun cinq, font cinquante. Reste rien.

Ce jeudy 1 Juillet, Mrs Quinauld, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Boyer, Talman min., Cordemoy, Regnier, Talman maj., Rose, Charpentier, Testu, Benserade, Doujat, ce sont quinze, à chascun deux et un à Mr Petit, font trente un. Reste neuf.

Monsieur Tallemant le jeune est fait Directeur et Monsieur l'abbé Testu

Chancelier par la voye du sort ou billets que chacun tire pour soy présent, et le Directeur pour les absents.

Ce samedy (3 Juillet), Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Furetier, Corneille, Boyer, Cotin, Doujat, Charpentier, Talman maj., Quinaud, Benserade, ce sont douze, à chascun 4, font quarante huit. Reste un.

Ce lundy (5 Juillet), Mrs Talman, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Charpentier, Boyer, Quinaud, Talman maj., Regnier, ce sont dix, à chascun 4, font quarante. Reste un.

Ce jeudy 8e (Juillet), Mrs Testu, Mezeray, Furetier, Doujat, Charpentier, Corneille, Cotin, Huet, Boyer, ce sont neuf, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 37. Reste quatre (1).

Ce samedy 10e (Juillet), Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Charpentier, Furetier, Doujat, Corneille, Cotin, Huet, Boyer, Benserade, Regnier, Quinaud, ce sont douze [13], mais Mr Talman estant sorty on l'a retranché, restoit donc onze [12] et en comptant un à Mr Petit, et trois à chascun, font 34 [36]. Reste dix.

Ce lundy 12 (Juillet), Mrs Testu, Mezeray, Furetier, Corneille, Benserade, Boyer, Regnier, La Chambre, Dangeau, Huet, Charpentier, ce sont douze [11], à chascun 4, font 48 [44]. Reste deux.

Ce jeudy (15 Juillet), Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Corneille, Furetier, Boyer, Quinaud, Charpentier, Regnier, Cotin, Racine, ce sont onze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 34. Reste huit.

Ce samedy (17 Juillet), Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Furetier, Racine, Charpentier, Cotin, Quinaud, Boyer, Doujat, La Chambre, Benserade, Regnier, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 40.

Ce lundy 19 (Juillet), Mrs Talman min., Mezeray, Furetier, La Chambre, Boyer, Corneille, Charpentier, Talman maj., Cotin, Quinaud, Racine, Regnier, Cordemoy, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste neuf.

Ce jeudy 22 Juillet, Mrs Talman, Testu, Mezeray, Cotin, Flechier, Furetier, Doujat, Corneille, Boyer, Benserade, Charpentier, Huet, Regnier, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 40. Reste neuf.

Ce samedy 24 Juillet, Mrs Testu, Mezeray, Furetier, Cotin, Doujat, Boyer,

(1) En marge : « Cordemoy, Regnier et autres tard. »

lle, Racine, Huet, Charpentier, Talman maj., Regnier, ce sont douze, à n quatre, font 48. Reste un.

---

undy 26 (Juillet), Mrs Testu, Mezeray, Corneille, Furetier, Cotin, La ore, Doujat, Boyer, Charpentier, Talman maj., Regnier, ce sont onze, à n trois, font 33. Reste huit.

---

eudy 29 Juillet, Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Corneille, Furetier, Talman maj., Racine, Boyer, Charpentier, Regnier, Benserade, Huet, ce eze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 40. Reste huit.

---

samedy 31 et dernier Juillet, Mrs Talman, Testu, Mezeray, Furetier, lle, Cotin, Quinauld, Talman maj., Boyer, Doujat, Charpentier, Regnier, ade, Racine, La Chambre, ce dernier s'en est allé, partant on est demeuré ze, à chascun trois et un à M. Petit, font 43. Reste cinq.

---

undy (2 Aoust), Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Furetier, Corneille, Quinaud, Talman maj., Boyer, Charpentier, Regnier, Racine, ce sont à chascun trois et un à M. Petit, font 37. Reste huit.

---

jeudy (5 Aoust), Mrs Talman, Testu, Mezeray, La Chambre, Furetier, ille, Cotin, Talman maj., Cordemoy, Doujat, Boyer, Racine, Quinaud, entier, Regnier, Huet, ce sont seize, à chascun deux et un à Mr Petit, 3. Reste quinze.

ıtes les pieces ont esté rapportées à la Compagnie qui s'est trouvée mbre de quinze. Il y en avoit (1) de réservées, les unes par tous ois bureaux, les autres par deux, ou mesme par un seul. On a com- à la lecture de celles de prose par une qui avoit esté réservée par es trois et estoit marquée N. Monsieur de la Chambre a bien voulu ırger de cette peine et les a lües fort clairement. La premiere a esté ·ée, les deux autres ont esté rejettées par comparaison avec celle-

MEZERAY.

---

rendredy (6 Aoust) remplacement du Samedy lendemain parce qu'à ce jour e l'Academie devoient se trouver aux theses de Mr d'Ormoy 3e fils de ılbert : Mrs Talman, Testu, Mezeray, Furetier, Boyer, Cotin, Charpentier, e, Quinaud, Huet, Talman maj., ce sont onze, à chascun quatre et un à tit, font 45. Reste dix.

Compagnie estant seulement au nombre d'onze a continué l'examen ieces de prose. Monsieur de Cordemoy a lu celle qui estoit marquée

(1) Ici un blanc dans le Registre.

N, qui a esté réservée, puis Monsieur Regnier a lu celle qui estoit marquée F qui a esté rejettée, aprés celle d'E, qui a esté réservée. Il restoit donc trois pieces, l'N, l'E, et le P. On a résolu de les lire toutes trois de suite à la prochaine assemblée, d'en faire tomber une des trois, et puis de juger entre les deux autres, sans les lire.

MEZERAY.

Ce lundy 9e Aoust, Mrs Talman min., Testu, Mezeray, La Chambre, Furetier, Cotin, Corneille, Talman maj., Cordemoy, Benserade, Doujat, Huet, Charpentier, Regnier, Boyer, Quinaud, Perrault, ce sont dix sept, à chascun deux et un à Mr Petit, font 35. Reste quinze.

La Compagnie estant au nombre de 18, Monsieur Tallemant Directeur a lu les trois pieces de prose restantes. La pluralité des voix a rejetté l'N. En suite chaque particulier prenant selon son rang les deux pieces concurrentes en main, en a marqué les beautés et les imperfections sans dire néanmoins ouvertement son avis pour la préférence de l'une des deux. Cela fait on a procedé par le scrutin au jugement de celle qu'on trouveroit la meilleure. On a pour cet effet donné à chacun des Messieurs deux billets, l'un marqué E, l'autre marqué P. Ils ont remis dans une escuelle celuy qu'ils ont voulu, et ces billets ayant esté ouverts par Monsieur le Directeur, il s'est trouvé que la piece E n'avoit que sept voix, et que la piece P en avoit onze, par consequent que cette derniere emportoit le prix, et aussy tost il luy a esté adjugé. Sa sentence est *beati immaculati in via.*

Avec quatre fermesses (1).

Le mesme jour sur la remontrance de Monsieur Perrault la Compagnie a ordonné que desormais on ajouteroit dans les affiches de Prix, que chaque auteur qui envoyera des pieces pour cela, en donnera deux et qu'elles seront escrites lisiblement et proprement.

Aprés le jugement des pieces de prose on a procédé à celuy des pieces de Poesie, lisant dans l'assemblée generale, d'une voix claire et distincte, toutes celles que les bureaux avoient conservées, et rejettant ensuite celles qui avoient le moins de voix, tant qu'enfin il n'en est demeuré que deux sur le tapis, lesquelles ayant esté examinées avec la derniere séverité, ont esté trouvées toutes deux fort bonnes : mais la pluralité des suffrages par le scrutin qui s'est fait comme pour les pieces de prose, a adjugé le

(1) Ici quatre S majuscules traversées obliquement par une barre, signe souvent employé autrefois pour indiquer un renvoi.

, celle qui commence par ces mots : Grand Roy etc, et a pour de-
Qui docet filium suum laudabitur in illo.
a sceu aussy tost que Monsr de la Monnoye en estoit l'autheur.

MEZERAY.

---

eudy 12 (Aoust), Talman, Testu, Furetier, Corneille, Boyer, Mezeray, Benserade, Talman maj., Rose, Racine, Regnier, Quinaud, de Mesme, ntier, ce sont quinze, à chascun trois et un à M. Petit, font 46. Reste

---

amedy 14 (Aoust), Mrs Talman, Testu, Furetier, Cotin, Corneille, Tal- aj., Mezeray, Regnier, Charpentier, Boyer, ce sont dix, à chascun quatre Mr Petit, font quarante et un. Reste huit.

---

nardy 17 (Aoust), Mrs Talman min., Mezeray, Corneille, Furetier, Cotin, ambre, Charpentier, Talman maj., Boyer, Quinauld, Benserade, Perraud, d'Arles, qui a apporté un obelisque, ce sont treze, à chascun trois et un Petit, font quarante. Reste huit.

ns l'entretemps que l'on examinoit les pieces pour les prix, savoir d'aoust, Monsieur Robin, de l'Académie d'Arles, a esté introduit dans mblée et lui a présenté de la part de sa compagnie, l'Estampe d'un que des anciens Romains qui a esté trouvé en fouissant sous la ville es, et lequel elle a consacré à la gloire du Roy par une inscription fort élegante (1). Ce gentilhomme a esté receu et traité fort honorablement. On a envoyé au devant un de Messieurs pour le recevoir à la de la seconde sale, on luy a fait prendre place du costé droit au us du Chancelier vis à vis du Secretaire, et il a eu part à la distri- n. Lorsqu'il a eu pris seance, il a fait ce compliment (2).
nsieur Tallemant Directeur, l'a remercié en peu de paroles, mais nergiques et convenables à la dignité de l'Académie Françoise et à ilité de celle d'Arles.

MEZERAY.

---

eudy 19 (Aoust), Mrs Talman min., Mezeray, Furetier, Corneille, Charpen-

Cette estampe avait été accrochée dans la salle de l'Académie. On l'aperçoit à droite de dans la gravure dont nous avons donné la description, p. 8.

l est imprimé aux p. 314-316 du *Recueil* de 1698, sous le titre suivant : *Harangue à l'Académie françoise, Prononcée le 17. Aoust 1677. Par Monsieur Robin, de l'Académie d'Arles, au ladite Académie d'Arles en presentant à l'Académie Françoise l'Obelisque trouvée sous la Arles.*

tier, Cotin, Boyer, Quinauld, Talman maj., Huet, Regnier, ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste quatre.

Ce samedy 21 (Aoust), Mrs Testu, Mezeray, Furetier, Cotin, Charpentier, Regnier, Corneille, Boyer, Huet, Talman maj., ce sont dix, à chascun quatre et un à Mr Petit, font quarante un. Reste trois.

Ce lundy 23 (Aoust), Mrs Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Doujat, Quinaud, Regnier, Benserade, Boyer, Charpentier, Talleman maj., ce sont onze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 34. Reste neuf.

Monsieur l'abbé Tallemant le jeune a présenté à la Compagnie, de la part de Messrs de l'Académie de Soissons, deux pieces de Prose quoy qu'ils ne soient tenus que d'en envoyer une tous les ans ; et ces deux pieces estoient accompagnées d'une lettre dont voicy la teneur :

Messieurs,

Nous avons choisy ces discours entre d'autres ouvrages d'une plus grande estendüe pour vous faire voir à quoy nous nous exerçons quelquefois. Quelque jugement que vous fassiez de ces pieces, nous sommes persuadés, Messieurs, que vous ne desapprouverés point cette sorte d'exercices. C'est une route que vous avés tenüe, si nous en croions l'histoire de vostre illustre corps. Mais parce que nous pourions nous y esgarer sans nous en apercevoir, nous vous prions tres humblement d'avoir quelque attention sur nous, et de ne nous pas refuser les conseils que vous verrés nous estre nécessaires. Votre propre gloire, Messieurs, demande que vous ayés cette bonté pour une compagnie que vous avez formée, et à laquelle vous avés donné des tesmoignages si solemnels de vostre estime et de vostre affection. Nous sommes avec un respect inviolable,

Messieurs,

Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs,

Guerin, secretaire à l'Académie de Soissons.

A Soissons ce 21 d'Aoust 1677.

Monsieur le Secretaire de l'Académie fut chargé quelques jours aprés d'y faire réponse, ce qu'il fit en ces termes :

Messieurs,

On nous a rendu il y a quelques jours les deux Discours de Prose que vous avez bien voulu nous envoyer suivant vostre loüable institution. Nous ne les avons pas receus comme une dette, mais comme un présent qui nous a esté fort agreable, ainsi que le seront asseurément toutes les choses qui nous viendront de vostre part. Ces pieces ont esté lües en grande assemblée, et avec beaucoup d'ap-

ıdissement le jour de Saint Louis, dans la mesme seance où nous avons distri-
les Prix de l'Éloquence et de la Poesie. Ne nous demandés donc pas, Messieurs,
nous vous donnions des advis sur des ouvrages qui ont eu l'approbation
ɾerselle : vous ne devez attendre de nous que des remerciemens et des éloges.
cadémie Françoise se connoist assés aux belles choses pour contribuer, comme
fait avec joye, aux loüanges que vous meritez. Et tous ceux qui la composent
; si sensibles à l'affection que vous leur tesmoignés, qu'ils y répondront toujours
me ils doivent, et ne perdront jamais aucune occasion de vous faire paroistre
ls sont avec une estime toute particuliere,

Messieurs

Vos tres humbles et obeissans serviteurs,

MEZERAY, Secretaire PP.

---

le mercredy 25 d'Aoust, jour St Louis destiné pour la distribution des prix,
Talman Dir., Testu, Mezeray, Regnier, Furetier, Racine, Bezons, Charpen-
, Cordemois, Roze, Benserade, Corneille, Doujat, Cotin, Talman maj.,
yer, Perrauld, Flechier, ce sont dix huit, à chascun deux et un à Mr Petit,
ıt 37. Reste douze.

La Compagnie a entendu une Messe haute dans la chapelle du Louvre,
i luy avoit esté fort honnestement offerte par Monsieur l'abbé du Pont
en est le fondateur et le chappelain. Monsieur l'abbé Tallemant, Di-
teur, a eu soin d'y faire trouver une bande d'excellents Musiciens
:c de la symphonie, lesquels y ont chanté plusieurs motets, Et Mon-
ur l'abbé de Saint-Martin curé de Noisy-le-Sec, y a fait un tres élo-
:nt sermon contenant le panegyrique de ce saint Roy, et indirecte-
nt l'éloge de l'Académie Françoise.

Le mesme jour de relevée, la Compagnie s'est assemblée pour la dis-
ɔution des prix. Sur les quatre heures les portes estant ouvertes, et
estant rendu plus de trois cens personnes de qualité, et gens de
les lettres, Mr l'abbé Tallemant Directeur, a exposé en peu de mots
l estoit le sujet de cette célebre assemblée. En suite il a fait lire les
x pieces de Prose que Messieurs de l'Académie de Soissons avoient
oyées. Puis il a fait faire lecture des deux pieces qui avoient remporté
prix, premiérement de celle de Prose, et aprés de celle de vers, dont
:e l'assistance a esté merveilleusement satisfaite. A cela il a adjousté
excellent Discours qu'il a fait pour couronner les vertus héroïques et
merveilleuses victoires du Roy. En voicy la teneur (1).

(1) Imprimé dans le Recueil de 1698 (p. 317-24) : sous ce titre : *Panegyrique du Roy sur la conquête de Flandre. De l'année* 1677. *Prononcé par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune, le* 25. *de la mesme année.*

Ce discours finy la Compagnie se leva fort satisfaite tant de la lecture des pieces qui avoient remporté les prix, que de la déclamation fort éloquente de Mr Talman Directeur.

On a sceu d'abord que Monsieur de la Monnoye estoit l'autheur de la piece en vers qui avoit remporté le prix. Mais pour celle de prose on n'a appris que longtemps aprés que c'estoit le fils de Monsr de Cordemoy qui en estoit l'autheur. Son Pere a protesté solennellement à la Compagnie qu'il n'avoit point sceu que son fils eust mis une piece pour le Prix, et que s'il en eust eu la moindre conjecture il se fust abstenu d'estre des juges.

MEZERAY.

Ce samedy (28 Aoust), Mrs Talman, Mezeray, Furetier, Charpentier, Benserade, Corneille, Regnier, Bezons, Huet, Boyer, Talman maj., Cotin, ce sont douze, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 49. Reste trois.

Ce lundy 30 Aoust, Mrs Cotin, Corneille, Doujat, Boyer, Charpentier, Furetier, Huet, ce sont sept, à chascun six, font quarante deux. Reste un.

Ce jeudy (2 Septembre), Mrs Boyer, Benserade, Corneille, Furetier, Regnier Cotin, Charpentier, Doujat, Huet, à chascun quatre, font 36. Reste cinq.

Ce samedy 4 Septembre, Mrs Mezeray, Charpentier, Furetier, Boyer, Cotin. Corneille, Huet, Benserade, Regnier, ce sont neuf, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 37. Reste huit.

Ce lundy 6 Septembre, Mrs Talman Dir., Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Doujat, Benserade, Huet, Perrault, Regnier, Charpentier, Boyer, ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 37. Reste onze.

Ce jeudy 9 (Septembre), Mrs Talman Dir., Mezeray, Furetier, Corneille, Benserade, Cotin, Huet, Perrault, Regnier, Charpentier, Boyer, ce sont dix [11], à chascun cinq et un à Mr Petit, font cinquante et un [56]. Reste rien.

Ce samedy (11 Septembre), Mrs Testu, Mezeray, Furetier, Benserade, Corneille, Cotin, Huet, Charpentier, Boyer, Quinaud, ce sont dix, à chascun quatre, font quarante. Reste rien.

Ce lundy (13 Septembre), Mrs Testu, Mezeray, Cotin, Corneille, Benserade, Charpentier, Talman maj., Furetier, Huet, Boyer, Quinaud, ce sont onze, à chascun trois, font 33. Reste sept.

Ce jeudy 16 Septembre, Mrs Talman Dir., Mezeray, Furetier, Benserade, ɔujat, Cotin, Charpentier, Huet, Corneille, Talman maj., Boyer, Quinaud, ce nt douze, à chascun trois, font trente six. Reste onze.

Ce samedy (18 Septembre), Mrs Mezeray, Furetier, Benserade, Boyer, Corːille, Regnier, Charpentier, Huet, Quinaud, Talman maj., Cotin, ce sont onze, chascun quatre, font 44. Reste rien.

Lundy 20e (Septembre), Mrs Furetier, Cotin, Corneille, Charpentier, Quinauld, Talman maj., Regnier, Huet, Boyer, ce sont neuf, à chascun cinq, font 45. Reste leux (1).

Ce jeudy (23 Septembre), Mrs Talman Dir., Doujat, Corneille, Cotin, Charentier, Benserade, Racine, Furetier, Quinaud, Huet, Boyer, Regnier, Perrault, ' sont treze, à chascun trois, font 39. Reste trois.

Ce samedy (25 Septembre), Mrs Testu, Mezeray, Boyer, Corneille, Quinaud, retier, Doujat, Charpentier, Cotin, Regnier, Huet, ce sont onze, à chascun s, font trente trois. Reste dix.

Le lundy (27 Septembre), Mrs Mezeray, Boyer, Corneille, Furetier, Charpen-, Cotin, Regnier, Talman, Huet, Doujat, ce sont dix, à chascun cinq, font quante. Reste rien.

Ce jeudy dernier de Septembre, Mrs Testu, Mezeray, Boyer, Furetier, Doujat, nserade, Cotin, Talman, Charpentier, Corneille, Quinaud, ce sont onze, à ascun trois et un à Mr Petit, font 34. Reste six (2).

(1) En marge : « Je vais au Plessis. »

(2) *Le Mercure galant* raconte dans le numéro d'octobre 1677 (p. 127-142) une fête que Colrt donna à ses collègues de l'Académie. Voici un extrait de cette relation, intitulée à la table : *'égal donné à Messieurs de l'Académie Françoise, par Monsieur Colbert.*

... Il leur fit dernierement l'honneur à tous de les régaler dans sa belle Maison de Sceaux. Il les roit conviez le jour précedent par un Billet qu'ils trouverent chacun chez eux. M. l'Archevesque e Paris, qui considere infiniment cette Illustre Compagnie dont il est, ne manqua pas à s'y renre, et il faudroit amasser bien du monde pour fournir autant d'Esprit qu'il s'en trouva en eu de temps chez l'Illustre Ministre qui les attendoit. M^r l'Abbé Béguin luy presenta en arriant, un tres-beau Livre qu'il a composé de la *Perfection du Chrestien*. On se mit à table. Il y en it deux servies en mesme temps, et le Repas fut digne de celuy qui le donnoit. Il se dit mille ioses agreables pendant le Disner, qui ne finit que pour mettre ces Messieurs dans une liberté us entiere de faire paroistre qu'ils n'estoient qu'Esprit.

Au sortir de table, toute la Compagnie fut dans une autre Salle, où il se fit une agreable Conrsation. Mr Quinaut y lut un fort beau Sonnet qu'il avoit fait en venant à Sceaux, et Monsur Colbert demanda à M^r l'Abbé Furetiere s'il n'avoit rien fait de nouveau. Il se trouva qu'il oit sur luy quelques Vers sur les derniers Exploits du Roy... (*La Prise de Valenciennes. — Le ege de Cambray. — S.-Omer, et la Bataille de Cassel.*)

Apres la lecture de ces Vers, l'on passa de la Salle où l'on estoit dans un lieu appellé *le Cabinet de*

Ce samedy (2 Octobre), Mrs Talman min., Testu, Mezeray, Furetier, Corneille, Charpentier, Boyer, Benserade, Doujat, Quinaud, Cotin, Talman maj., Huet, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante. Reste six.

La fortune des billets nous donne Monsieur Fleschier pour Directeur et Monsieur de Mesme pour Chancelier.

Ce lundy 4 (Octobre), jour St François, Mrs Mezeray, Furetier, François Charpentier, Benserade, Boyer, Doujat, Corneille, Cotin, Talman min., Talman maj., Huet, Quinauld, ce sont onze [12], à chascun quatre et un à Mr Petit, font 45 [49]. Mezeray pour estre venu trois moments trop tard, parce que son carrosse s'est rompu dans la rue St-Honoré, a pris le jetton restant, ainsy il ne reste rien (1).

Ce jeudy 7 Octobre, Mrs Mezeray, Corneille, Regnier, Furetier, Boyer, Charpentier, Cotin, Benserade, Huet, Quinaud, Testu, ce sont onze, à chascun trois, font 33. Reste sept.

Ce vendredi (8 Octobre), remplacement du samedy feste St Denis, Mrs Mezeray, Boyer, Regnier, Furetier, Corneille, Charpentier, Doujat, Quinaud, Huet, La Chambre, Cotin, Benserade, ce sont treze [12], à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante [37]. Reste sept.

Ce lundy 11 Octobre, Mrs Mezeray, Furetier, Corneille, La Chambre, Cotin, Quinaud, Huet, Benserade, Boyer, Talman maj., ce sont dix, à chascun quatre et un à Mr Petit, font 41. Reste six.

Ce jeudy 14e Octobre, Mrs Mezeray, Cotin, Furetier, Charpentier, Corneille, Quinaud, Boyer, La Chambre, Talman maj., Regnier, Huet, ce sont onze, à chascun trois, font quarante trois [33]. Reste trois.

Ce samedy (16 Octobre), M^rs De Mesme, Mezeray, Doujat, Corneille, Charpentier, Cotin, Boyer, Benserade, Quinaud, Talman maj., Regnier, Huet, Furetier, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante. Reste trois.

Ce lundy 18 Octobre, Mrs Mezeray, Corneille, Charpentier, Quinaud, Talman

l'Aurore. Ce fut là que Mr Quinaut recita cinq ou six cens Vers sur les Peintures de cette charmante Maison. M^r l'Abbé Tallemant le jeune en loüa les Eaux par un Poëme dont il fit part à l'Assemblée. Il est fort à la gloire de M^r le Jongleur, qui a trouvé le secret d'en faire venir où il n'y en a point et où il n'y a pas mesme apparence qu'il y ait moyen de les conduire. Mr Perrault Intendant des Bastimens, parla le dernier. Il ne dit que peu de Stances, mais qui réveillerent les attentions. Les fréquens applaudissemens qu'elles receurent sont une preuve incontestable de leur beauté... Au sortir du Cabinet, on alla voir les Appartemens, et on se promena en suite de tous côtez dans le Jardin...

(1) En marge : « Fin du sac de 1000. »

ıan min., Boyer, Regnier, Huet, ce sont neuf, à chascun quatre et tit, font 37.

(21 Octobre), Mrs Mezeray, Furetier, Boyer, Corneille, Cotin, La Quinaud, Talman maj., Talman min., Huet, Doujat, ce sont dix [11], quatre et un à Mr Petit, font 41 [45]. Reste cinq (1).

---

dy 23 Octobre, Mrs Mezeray, Corneille, Doujat, Charpentier, Cotin, a Chambre, Talman maj., Huet, ce sont dix [9], à chascun quatre et tit, font 41 [37]. Reste quatre.

(25 Octobre), Mrs Mezeray, Corneille, Cotin, Charpentier, Boyer, La Quinauld, Regnier, Huet, Furetier, Doujat, Talman maj., ce sont ıscun trois, font 36. Reste huit (2).

---

redi 27 Octobre, remplacement du lendemain St Simon, Mrs Boyer, neille, Furetier, Quinauld, Charpentier, Talman maj., Doujat, Huet, alman min., La Chambre, ce sont douze, à chascun quatre et un à ont 49. Reste rien.

---

y (30 Octobre), avant veille de la Toussaint, Mrs Mezeray, Benserade, arpentier, Boyer, Cotin, Quinauld, Furetier, Regnier, Talman maj., ıan min., Corneille, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste

ıpagnie (3) ayant sceu que le Roy avoit honoré Messire Michel Secretaire d'Estat, de la charge de Chancelier de France, elle a qu'en cette qualité il estoit le Chef des gens de lettres et lle luy devoit faire compliment comme les autres grandes com- lonsieur Fleschier estant encore un peu indisposé d'une fievre ce, a demandé quelques jours pour se fortifier, pendant lesquels que Monsieur le chancelier viendroit à Paris. Et cependant il a députés pour l'accompagner demeurant néanmoins en la liberté académiciens de se joindre à eux.

4e de Novembre, Mrs Mezeray, Charpentier, Furetier, Cotin, Regnier, Corneille, Talman maj., Doujat, Huet, Benserade, Boyer, ce sont ıscun trois et un à Mr Petit, font 37. Reste quatre.

ge : « Perrault, Talman min. et Regnier tard. »
ge : « Mille jettons. »
Registre des délibérations cette séance commence par Ce... avec la date en blanc; nation de Le Tellier, qui est du 28, la place naturellement ici.

Monsieur Flechier a rendu compte à la Compagnie du compliment qu'il avoit fait de sa part à Monsieur le Chancelier. Il a raconté que luy estant introduit dans la chambre de Monsieur le Chancelier par Monsieur l'Archevesque de Rheims et deux conseillers d'Estat, plus de deux cens personnes de la Robe estant présens, il luy a fait le compliment qui suit (1).

Monsieur le Chancelier l'ayant escouté avec une attention tres favorable luy a repondu : Qu'il avoit toujours consideré l'Académie Françoise comme un des plus rares et des plus brillans ornemens de la France ; Qu'il en feroit toujours une estime tres particulière ; Que tous ses interests luy seroient tres chers et qu'il n'auroit point de plus grande joye que de luy faire service.

Ce samedy 6 Novembre, Mrs Mezeray, Talman min., Cotin, Boyer, Talman maj., Corneille, Benserade, Regnier, Quinaud, Huet, Furetier, ce sont onze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 34. Reste dix.

Ce lundy (8 Novembre), Mrs Huet, Furetier, Boyer, Talman maj., Cotin, Quinaud, Regnier, Boyer, Corneille, ce sont neuf, à chascun cinq, font quarante cinq. Reste cinq.

Ce mercredy (10 Novembre), pour remplacement du Jeudy lendemain feste St Martin, Mrs Talman maj., Cordemoy, Corneille, Furetier, Charpentier, Boyer, Huet, Talman min., Cotin, Quinaud, Doujat, Regnier, ce sont douze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 37. Reste huit.

Ce samedy 13 (Novembre), Mrs Mezeray, Charpentier, Corneille, Cotin, Regnier, Furetier, Talman maj., Quinaud, Boyer, ce sont neuf, à chascun cinq et un à Mr Petit, font quarante six. Reste deux.

Ce lundy 15e (Novembre), Mrs Mezeray, La Chambre, Furetier, Boyer, Charpentier, Huet, Talmant maj., Doujat, Cotin, Regnier, Quinaud, Corneille, Testu, ce sont treze, à chascun trois et un à M. Petit, font quarante. Reste deux.

Ce jeudy 18 (Novembre), Mrs Mezeray, Furetier, Boyer, Charpentier, Doujat, Cotin, La Chambre, Boyer, Quinaud, Regnier, Talman maj., Corneille, Testu, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 40. Reste deux.

(1) On trouve ici dans le Registre un espace blanc en marge duquel on lit : « Ce vuide a esté laissé pour la harangue de M. Fleschier qu'il a promis plusieurs fois de donner. » Cette harangue, qu'on ne trouve dans le Registre ni à la place qui lui avait été réservée, ni à la fin du volume, n'a pas été imprimée dans le *Recueil* de 1698 et ne figure point dans les *œuvres* de Flechier.

samedy (20 Novembre), Mrs Mezeray, Benserade, Cotin, Talman min., er, Corneille, Huet, Charpentier, Doujat, Regnier, Quinaud, Talman maj., etier, Perrault, ce sont quatorze, à chascun deux et un à Mr Petit, font vingt . Reste treze.

---

lundy (22 Novembre), Mrs Mezeray, Furetier, Corneille, Boyer, Cotin, Re- r, Benserade, Talman maj., ce sont huit, à chascun six, font 48. Reste cinq.

---

jeudy 25 Novembre, Mrs Mezeray, Furetier, Boyer, Benserade, Talman, n, Corneille, Talman min., Quinaud, ce sont neuf, à chascun quatre et un Petit, font trente sept. Reste huit.

---

samedy (27 Novembre), Mrs Mezeray, Furetier, Talman maj., Cotin, Boyer, neille, Benserade, Talman min., Quinaud, Regnier, ce sont dix, à chascun re, font quarante. Reste huit.

---

lundy (29 Novembre), Mrs Fleschier, Mezeray, Quinaud, Talman maj., Co- Corneille, Talman min., Benserade, Furetier, Boyer, ce sont dix, à chascun re, font quarante. Reste huit.

---

jeudy (2 Decembre), Mrs Flechier, de Mesme, Mezeray, Doujat, Charpentier, neille, Cotin, Quinaud, Talman maj., Benserade, Furetier, Boyer, Talman ., ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste neuf.

---

samedy (4 Decembre), Mrs Flechier, Mezeray, Charpentier, Corneille, La mbre, Quinaud, Cotin, Talman maj., Talman min., Furetier, Boyer, ce sont e, à chascun quatre, font 44. Reste quatre.

---

lundy 6e Decembre, Mrs de Mesme, Mezeray, Furetier, Cotin, Talman min., tin, Corneille, Talman maj., Quinaud, Boyer, Charpentier, ce sont onze, à cun quatre. Reste rien.

---

jeudy 9e Decembre, Mrs Charpentier, M. M... (1)

Janvier (1678), Monsieur Quinault Directeur, et Monsieur Rose Chan- .

---

samedy 5e Mars, Mrs Regnier, Mezeray, Furetier, La Chambre, Corneille, nan maj., Boyer, Cotin, Charpentier, Talman min., Doujat, Quinauld, ce douze, à chascun trois, font 36. Reste six (2).

Cette mention inachevée se trouve à la fin du recto d'un feuillet du Registre de présence; rso, presque entièrement blanc, porte seulement en regard du 5e mars 1678, qui commence au let suivant : « Officiers Regnier Directeur, et Rose Chancelier. »
En marge : « On m'envoye mille jettons. »

Ce lundy 7 (Mars), Mrs Regnier, Mezeray, Cotin, Corneille, Boyer, Charpentier, Testu, Quinaud, Talman maj., Doujat, ce sont dix, à chascun quatre, font 40. Reste six.

Ce jeudy 10 (Mars), Mrs Regnier, Mezeray, Corneille, Quinaud, Doujat, Talman min., Talman maj., Boyer, Cotin, Testu, Furetier, ce sont onze, à chascun quatre, font 44. Reste deux.

Ce samedy 12 (Mars), Mrs Regnier, Mezeray, Doujat, Quinaud, Corneille, Boyer, Talman, Cotin, Talman min., Charpentier, Cotin, Quinaud, Furetier, Talman maj., Boyer, La Chambre, à chascun trois, font 33 [*sic*]. Reste neuf.

Ce lundy (14 Mars), Mrs Regnier, Mezeray, Boyer, Charpentier, Corneille, Cotin, Quinaud, Talman maj., Doujat, Testu, ce sont dix, à chascun quatre, font 40. Reste...

Ce jeudy 17 Mars, Mrs Regnier, Mezeray, Corneille, Cotin, Furetier, Le Clerc, Charpentier, Boyer, Quinaud, ce sont neuf, à chascun cinq, font 45. Reste...

Ce samedy (19 Mars), Mrs Mezeray, Furetier, Corneille, Doujat, Talman, Talman, Boyer, Cotin, Charpentier, Le Clerc, Quinaud, Testu, Cordemoy, ce sont treze. Reste 0.

Ce lundy 21 (Mars), Mrs Regnier, Mezeray, La Chambre, Cotin, Talman maj., Corneille, Talman min., Boyer, Le Clerc, Quinaud, Perrault, Doujat, Charpentier, ce sont treze, à chascun trois. Reste un.

Ce jeudy 24 Mars, Mrs Regnier, Mezeray, Cotin, Talman maj., Corneille, Doujat, Charpentier, Le Clerc, Quinaud, Furetier.

Ce samedy 26 (Mars).

Ce lundy 28 (Mars), Mrs Regnier, Mezeray, Corneille, Talman maj., Boyer, Cotin, Charpentier, Perrault, La Chambre, Doujat, Testu, Le Clerc, ce sont...

Ce Mars, sur le bruit que le retour du Roy estoit fort proche aprés les prises des fameuses villes de Gand et d'Ypres, quelques uns ont remis sur le tapis la question, sçavoir qui feroit la harangue au Roy, en cas que le Directeur futur et les autres Officiers ne pussent s'acquitter de cette commission ou voulussent s'en excuser. Quelques uns ont soutenu que c'estoit au Directeur de nommer celuy qu'il jugeroit à propos pour porter la parole, et ont allegué pour cela l'exemple de Monsieur Charpentier, qui en avoit esté trois fois chargé par le Directeur. Mais les autres ont reparty que c'estoit blesser la liberté de la Compagnie d'attribuer le pouvoir despotique au Directeur. Monsieur Charpentier luy mesme a advoüé que son

estoit un passedroit et une usurpation. Et Monsieur Cotin a allé-
Monsieur Pelisson Directeur ayant voulu se descharger de faire la
e au Roy sur Monsieur de Bezons, toute la Compagnie s'y estoit
La chose estant donc mise en déliberation, et n'ayant pu estre
ent décidée, on a ordonné que cette fois si le cas y escheoit, la
roit déferée au plus ancien, de celuy-là au suivant, et ainsy du

---

y 31 (Mars), Mrs Regnier, Mezeray, Furetier, Corneille, Boyer, Talman
n, Charpentier, Huet, Le Clerc, Quinaud, Doujat, Talman min., ce
.

---

edy deux^e^ (Avril), Mrs Charpentier, Mezeray, Regnier, Boyer, Cotin,
Testu, Quinaud, Talman maj., Talman min., Doujat, Furetier, Le
Chambre, ce sont treze [14], à chascun trois et un à Mr Petit, font
[43]. Reste quatre.

eur Perrault Directeur, et Monsieur Charpentier Chancelier.

MEZERAY.

---

y 4e Avril, Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Le Clerc, Talman min.,
orneille, Rose, Huet, Boyer, Regnier, Cotin, Talman maj., Quinaud,
atorze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 43. Reste un.

---

st point venu ny le mercredy ny le samedy de la semaine saincte.

---

edy neuvième d'Avril (1), la Compagnie ayant sceu l'heureux retour du
ieux et triomphant, a resolu que Monsieur le Directeur si sa santé le
ttoit, iroit haranguer sa Majesté. Que si elle ne le permettoit pas, cet
eroit dévolu à Monsieur Charpentier Chancelier, et à son défaut à Mon-
ezons comme le plus ancien de la Compagnie.

---

redy (13 Avril), pour remplacement du Lundy de Pasques, Mrs Charpen-
ay, Boyer, Cotin, Doujat, Furetier, Le Clerc, Talman maj., Corneille,
in., La Chambre, Quinaud, Testu, Regnier, Rose, ce sont quinze, à
eux et un à Mr Petit, font trente un. Reste dix.

---

y 14 Avril, Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille,
ujat, Boyer, Regnier, Quinaud, Talman maj., Talman min., Testu,
ze, à chascun trois, font trente neuf. Reste onze.

---

edy 16 Avril, Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Corneille, Quinaud,

rticle du procès-verbal semble contredire la mention précédente du Registre de pré-

Boyer, Talman maj., Regnier, Furetier, Rose. Testu, ce sont onze, à chascun quatre, font quarante quatre. Reste sept.

Ce lundy 18 (Avril), Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Doujat, Corneille, Rose, Benserade, Talman min., Furetier, Talman maj., Boyer, Testu, La Chambre, Quinaud, ce sont quatorze, à chascun trois, font 42. Reste cinq.

Ce jeudy 21 Avril, Charpentier, Mezeray, Corneille, Cotin, Rose, Doujat, Talman maj., Boyer, Testu, Benserade, La Chambre, Le Clerc, Quinaud, Talman min., Furetier, ce sont quinze, à chascun deux et un à Mr Petit, font trente et un. Reste quatorze.

Ce samedy 23 (Avril), on fut à St Germain faire la harangue au Roy, Mr Perrault Directeur portant la parole. Il s'y trouva 21 académiciens à chascun desquels on a distribué deux jettons le lundy ensuivant et un à Mr Petit, ce sont quarante trois. Reste onze.

Ce lundy 25 Avril, Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Furetier, Cotin, Doujat, Corneille, Benserade, Boyer, Talman maj., Rose, Huet, Quinaud, Le Clerc, La Chambre, Talman min., Regnier, ce sont dix sept, à chascun deux et un à Mr Petit, font 35. Reste cinq et onze de l'autre fois font seize.

Monsieur Perrault Directeur a rendu compte à la Compagnie du compliment qu'il avoit fait au Roy à Saint Germain le samedy dernier passé. Il a dit que Monsieur de Segnelay Secretaire d'Estat luy ayant fait sçavoir que le Roy donneroit audience à l'Académie ce jour là, il avoit aussy tost fait courir le billet chez tous les particuliers de la Compagnie. Que tous ceux qui sont présentement à Paris ou à la Cour n'ont pas manqué de s'y trouver, horsmis deux qui estoient indisposés. Que s'estant rendus dans la salle de Monsieur l'Evesque d'Orléans premier aumosnier où les compagnies souveraines et les ambassadeurs. . . . . (1) pour les mener à l'audience, Monsieur de Saintot Maistre des céremonies les y estoit venu prendre. Qu'ils avoient esté receus à la porte de la Chambre du Roy par Monsieur le Marquis de Rhodes grand Maistre des céremonies. Que Monsieur Segnelay Secretaire d'Estat les avoit présentés au Roy, et que luy Directeur aprés trois profondes reverences avoit parlé de cette sorte (2).

(1) Ces points se trouvent dans le Registre.

(2) Imprimé dans le *Recueil* de 1698 (p. 325-328) sous ce titre : *Harangue au Roy aprés la prise de Cambray. Prononcée le 25. Avril 1678. Par Monsieur Perrault, alors Directeur de l'Académie.* On a confondu dans le Recueil la date du 25 avril, jour de l'assemblée de l'Académie où Perrault a rendu compte du discours qu'il a fait à Saint-Germain, avec celle du 23, jour où il l'a prononcé.

Que sa harangue achevée (Nous pouvons dire avec une tres grande satisfaction de S. M. et un applaudissement universel de toute la Cour) Monsieur de Saintot l'avoit reconduit dans la salle de l'Evesque d'Orleans, tous ceux qui l'avoient accompagné le suivant deux à deux selon l'ordre de leur réception. Entre autres Mr de Harlay archevesque de Paris, et M. de Bezons Conseiller d'Estat ordinaire.

Ce mesme jour 25 Avril la Compagnie au nombre de dix-sept, aprés que Mr Perrault luy a rendu conte du discours qu'il avoit fait au Roy, Monsr Rose ayant representé que quelques-uns de Messieurs de la Compagnie qu'il s'est excusé de nommer, qui estoient dans la chambre du Roy, estant advertis par luy qui en avoit ordre de Monsr le Directeur, de se rendre à la chambre de Monsr l'Evesque d'Orleans où la Compagnie avoit eu ordre de s'assembler pour de là aller haranguer S. M. n'avoient tenu compte d'y satisfaire, La Compagnie a resolu que la déliberation faite en cas pareil l'année derniere seroit ponctuellement executée et qu'à cet effet ceux qui cy apres se trouvant sur les lieux où se fera la harangue, et en estant düement advertis, manqueront de se rendre auprés du Directeur, et de l'accompagner en allant et en revenant, seront tenus de rendre raison de ce manquement à la Compagnie, et que faute d'en donner une excuse valable, elle y pourvoira comme elle doit. Cependant les presens qui se sont trouvez au nombre de 15, ont esté chargés d'en vouloir, chascun d'eux, advertir un des absents qui leur a esté nommé, de la résolution de la Compagnie et de l'exhorter fraternellement de s'y vouloir conformer.

MEZERAY.

Ce jeudy (28 Avril), Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Doujat, Rose, Benserade, Boyer, Talman min., Quinaud, La Chambre, Regnier, Talman maj., ce sont quatorze [15], à chascun quatre font 56 [60]. Reste rien. A esté ordonné à chascun des presents d'advertir un des absents qu'il a esté resolu qu'on accompagneroit le Directeur ou autre qui feroit harangue du lieu de l'assemblée où il partiroit et le reconduiroit de mesme.

Ce samedy 30 Avril, Mrs Charpentier, Furetier, Doujat, Le Clerc, Benserade, Cotin, Corneille, Rose, Talman min., Talman maj., Quinaud, Regnier, Boyer, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste rien.

Messieurs qui avoient esté chargés d'avertir celuy des absents qui leur avoit esté nommé, ont rendu compte de leur commission, et ont dit que tous ceux à qui ils avoient parlé, avoient receu avec respect et approbation l'ordonnance de la Compagnie. Et sur tous Monsieur l'Ar-

chevesque qui avoit fait entendre à Monsieur Charpentier dans les termes les plus obligeans et les plus civils qu'on sçauroit desirer, Qu'il ne manqueroit jamais à ce devoir, et qu'il ne pouvoit croire que pas un de la Compagnie quel qu'il fust voulust y manquer.

MEZERAY.

Ce lundy 2 jour de May, Mrs Charpentier, Mezeray, Benserade, Cotin, Quinaud, Rose, Furetier, Corneille, Boyer, Regnier, Talman min., La Chambre, Talman maj., ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante. Reste rien (1).

Ce jeudy (5 May), Mrs Perraud, Charpentier, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Rose, Quinaud, Benserade, Boyer, Le Clerc, Testu, La Chambre, ce sont treze et un à Mr Petit, font 40. Reste rien.

Ce samedy 7e de May, Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Furetier, Rose, Cotin, Corneille, Boyer, Benserade, Talman maj., Quinaud, Le Clerc, Talman min., Flechier, ce sont quatorze, à chascun deux font vingt huit. Reste douze.

Ce lundy (9 May), Mrs Charpentier, Mezeray, Corneille, Le Clerc, Cotin, Furetier, Boyer, Doujat, Talman min., Regnier, Rose, Quinaud, Benserade, La Chambre, ce sont quatorze, à chascun deux font 42 [28]. Reste douze.

Ce jeudy (12 May), Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Regnier, Quinauld, Talman min., Talman maj., Benserade, Boyer, Doujat, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste onze.

Ce samedy 14 May, Mrs Charpentier, Mezeray, Doujat, Cotin, Furetier, Corneille, Le Clerc, Cordemois, Quinaud, Talman min., Talman maj., Benserade, Racine, Testu, Regnier, Boyer, ce sont seize, à chascun trois et un à Mr Petit, font 49. Reste deux.

Ce lundy 16 May, Mrs Charpentier, Mezeray, Boyer, Furetier, Corneille, Cotin, Quinaud, Doujat, Regnier, Cordemois, Racine, Testu, La Chambre, Talman min., Talman maj., ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste douze.

Ce mercredy (18 May), pour remplacement du Jeudy lendemain jour de l'Ascension, Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Furetier, de Mesmes, Doujat, Corneille, Benserade, Cotin, Quinaud, Regnier, Talman maj., Le Clerc, Talman min., Boyer, La Chambre, à chascun trois, font 48. Reste quatre.

(1) En marge : « Officiers Perrault et Charpentier. »

Ce samedy (21 May), Mrs Charpentier, Mezeray, Corneille, Doujat, Cotin, Renier, Boyer, Benserade, Furetier, Huet, Quinaud, Testu, Talman, Le Clerc, Racine, Talman maj., ce sont seize, à chascun trois, font 48. Reste quatre.

Ce lundy (23 May), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille, Segrais, Doujat, Cotin, Benserade, Talman maj., Boyer, Regnier, Huet, Quinaud, ce sont treze, qui font 39.

Ce jeudy 26 May, Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Benserade, Doujat, Segrais, Quinaud, Boyer, Talman, Regnier, Talman min., Cordemois, Huet, ce sont quinze, à chascun deux et un à Mr Petit, font trente un. Reste douze.

Ce samedy (28 May), veille de Pentecouste, Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Furetier, Benserade, Corneille, Doujat, Segrais, Quinaud, Talman maj., Regnier, Boyer, Testu, Huet, Racine, ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste sept.

Ce mercredy (1er Juin), pour remplacement du lundy de la Pentecouste, Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Benserade, Doujat, Talman min., Boyer, Regnier, Quinaud, Talman maj., Segrais, Le Clerc, ce sont quatorze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante trois.

Ce jeudy (2 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Benserade, Doujat, Talman maj., Boyer, Le Clerc, Quinaud, ce sont onze, à chascun trois. Reste dix.

Ce samedy (4 Juin), Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Furetier, Segrais, Corneille, Cotin, Benserade, Doujat, Talman, Talman, Boyer, Regnier, Le Clerc, Quinaud, ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste cinq.

La Compagnie estant au nombre de seize ; Sur la question qui s'est mue sçavoir si le Directeur ou à son defaut le Chancelier presentement en charge a droit de haranguer le Roy sur la conclusion de la paix à l'exclusion du Directeur qui sera eslu le mois de Juillet prochain ; parce qu'il se pourra faire que le Roy n'en voudra recevoir les compliments que dans ce quartier là, Il a esté resolu que le Directeur présentement en charge, et à son défaut le Chancelier haranguera S. M. à l'exclusion du Directeur futur, jusqu'au dernier jour de juillet inclusivement sans neantmoins que cela puisse tirer à consequence pour l'advenir ; et il a esté dit qu'aprés ce jour là précisement le droit en appartiendra au Directeur qui pour lors sera en charge.

MEZERAY.

Ce lundy (6 Juin), Mrs Charpentier, Doujat, Mezeray, Corneille, Furetier, Segrais, La Chambre, Boyer, Racine, Regnier, Cotin, Benserade, Le Clerc, Quinaud, Talman maj.. ce sont quinze, à chascun deux et un à Mr Petit, font trente et un. Reste quatorze.

Ce mercredy (8 Juin), pour remplacement par anticipation du lendemain jeudy feste Dieu, Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Segrais, Boyer, Regnier, Testu, Le Clerc, Quinaud, Talman maj., Rose, La Chambre, Talman min., ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste neuf.

Ce samedy (11 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Segrais, Boyer, Regnier, Le Clerc, La Chambre, Doujat, Quinaud, Talman maj., Rose, Talman min., ce sont quinze, à chascun trois, font quarante cinq. Reste sept.

Ce lundy (13 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Corneille, Furetier, Benserade, Le Clerc, Boyer, Quinaud, Cotin, La Chambre, Talman maj., Segrais, Rose, Regnier, Doujat, ce sont quinze, à chascun trois font 45. Reste deux.

Monsieur Rose ayant demandé audience à Monsieur le Directeur, a dit qu'il avoit appris que Monsieur Charpentier avoit obtenu de la Compagnie que si elle faisoit harangue au Roy sur ses heureuses victoires, ce seroit à luy de porter la parole quand mesme le temps de sa magistrature seroit expiré, ce qui paroissoit estrange à plusieurs Académiciens et estoit entierement contre les formes, et contre l'honneur du Directeur qui pour lors seroit en charge ; Monsieur Charpentier a soutenu son droit avec beaucoup de force, et l'un et l'autre a parlé fort éloquemment. Sur quoy la Compagnie les ayant entendus et déliberé là dessus avec de grandes et sérieuses considerations, a enfin resolu qu'ayant accordé cette grace à Monsieur Charpentier, elle ne devoit pas la révoquer mais qu'elle la devoit limiter à certain temps assez court ; et pour prévenir que cela ne blessast l'honneur d'un autre Directeur qui devoit estre eslu au premier de Juillet, on ne feroit point d'Officiers que lorsqu'on seroit certain que le Roy ne recevroit point de harangues ce qui ne s'estendroit que jusqu'à la fin de juillet tout au plus ; aprés quoy on éliroit des Officiers et que s'il arrivoit occasion de faire quelque harangue ou compliment, cet honneur appartiendroit au nouveau Directeur, et à son défaut au Chancelier, et de suite à celui qui seroit le plus ancien, mais que dans les députations ordinaires il appartiendroit aux Officiers de nommer les députez et que l'ancien de la députation porteroit tousjours la parole. Le mesme jour on a resolu unanimement qu'aucun Académicien de quelque qualité qu'il puisse estre n'aura de fauteuil

dans l'Assemblée, que Monsieur le Directeur seul, ou celui qui en son absence tiendra sa place.

Ce mercredi 15 Juin, par anticipation du jeudy petite feste Dieu, Mrs Charpentier, Mezeray, Benseradde, Furetier, Boyer, Corneille, Cotin, Talman maj., Doujat, Rose, Quinauld, Cordemois, Segrais, Regnier, ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste rien (1).

Ce samedy (18 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Boyer, Benserade, Talman maj., Le Clerc, Quinaud, Segrais, Regnier, Doujat, ce sont treze, à chascun trois et un à Mr Petit, font quarante. Reste rien.

Ce lundy (20 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Benserade, Boyer, Talman maj., Le Clerc, Quinaud, Segrais, Doujat, Testu, La Chambre, ce sont quatorze, à chascun deux, font vingt et huit. Reste douze (2).

Ce jeudy (23 Juin), veille de la St Jean, Mrs Charpentier, Mezeray, Corneille, Cotin, Furetier, Quinaud, Doujat, La Chambre, Boyer, Talman maj., Regnier, Segrais, Le Clerc, La Chambre, ce sont quatorze, à chascun trois, font quarante deux. Reste dix.

Ce samedy (25 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Benserade, Corneille, Furetier, Quinaud, Doujat, La Chambre, Boyer, Talman maj., Regnier, Segrais, Testu, Talman min., Le Clerc, ce sont seize, à chascun trois, font 48. Reste deux.

Ce lundy (27 Juin), Mrs Charpentier, Mezeray, Doujat, Cotin, Corneille, Boyer, La Chambre, Furetier, Regnier, Segrais, Le Clerc, Regnier [*sic*], Benserade, Quinaud, ce sont quatorze. Reste rien.

Ce jeudy dernier Juin, Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Boyer, Corneille, Cotin, La Chambre, Rose, Doujat, Segrais, Testu, Le Clerc, Regnier, Quinaud, Benserade, ce sont quinze, à chascun deux, font trente. Reste douze (3).

Ce samedy 2 Juillet, Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Segrais, Corneille, Benserade, Furetier, Cotin, Rose, Talman maj., Le Clerc, Racine, La Chambre, Testu, Boyer, Regnier, Quinaud, Doujat, Talman min., ce sont dix neuf, à chascun deux et un à Mr Petit, font 39. Reste treze (4).

Ce lundy 4 Juillet, Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Benserade, Cotin, Cor-

(1) En marge : « Perraud tard. »
(2) En marge : « Regnier tard. »
(3) En marge : « Plainte de Mr Rose. » Le Registre de délibérations la place au 13.
(4) En marge : « Création des Officiers remise au dernier de juillet. Icy finit le milier de jettons. »

neille, Le Clerc, Doujat, Boyer, Testu, Flechier, Racine, La Chambre, Talman maj., Regnier, ce sont quinze, à chascun trois et un à Mr Petit, font 46. Reste sept (1).

On a proposé plusieurs prédicateurs célebres pour faire le sermon de la St Louis à la Messe que l'Académie a accoustumé de faire célebrer dans le Louvre, en l'honneur de ce Saint qu'elle a pris pour son Patron. On a jugé à propos d'en choisir un par le Scrutin des billets pliez. Mr l'Abbé des Alleurs ayant eu le plus grand nombre de suffrages on a résolu qu'il en seroit prié par deux Députez de la Compagnie.

Ce jeudy 7e (Juillet), Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, Doujat, Boyer, Testu, Flechier, Talman maj., Regnier, ce sont onze, à chascun quatre, font 44. Reste trois (2).

Ce samedy 9 (Juillet), Mrs Charpentier, Doujat, Corneille, Cotin, Testu, Le Clerc, Regnier, La Chambre, Boyer, Talman min., Furetier, Talman maj., Racine, Quinaud, ce sont quatorze, à chascun trois, font 42. Reste un (3).

La Compagnie estant assurée de bonne part que le Roy ne recevroit point de harangues sur la Paix de Hollande on a procedé selon la forme accoustumée à la nomination des Officiers. Monsieur l'abbé Tallemant l'aisné a esté fait Directeur et Monsieur Tallemant le jeune, Chancelier.

Ce lundy 11e (Juillet), Mrs Charpentier, Mezeray, Doujat, Furetier, Corneille, Cotin, Benserade, Boyer, Talman maj., Regnier, Quinaud, Testu, ce sont douze, à chascun trois, font 36. Reste cinq.

Ce jeudy 14e (Juillet), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Corneille, Rose, Cotin, Benserade, Talman maj., Boyer, Le Clerc, Doujat, Regnier, Talman minor, Quinaud, ce sont quatorze, à chascun trois, 42. Reste trois.

La Compagnie a appris le deceds de Monsieur Esprit, arrivé en Languedoc. Il estoit de la premiere nomination, du temps du grand Cardinal de Richelieu, mais depuis trente trois ans on ne l'avoit point veu à l'Académie (4).

Ce samedy 16e (Juillet), Mrs Charpentier, Mezeray, Furetier, Doujat, Cotin, Benserade, Cordemois, Racine, Corneille, Quinaud, Boyer, Talman maj., Rose, Regnier, Le Clerc, Testu, ce sont seize, à chascun deux, font 32. Reste onze.

(1) En marge : « Cordemois tard. »
(2) En marge : « Racine, Le Clerc, La Chambre tard. »
(3) En marge : « Mezeray tard. »
(4) Jacques Esprit, né à Béziers, le 22 octobre 1611, y mourut le 6 juillet 1678.

Ce lundy 18 Juillet, Mrs Charpentier, Mezeray, Corneille, Furetier, Doujat, Cotin, Talman maj., La Chambre, Boyer, Le Clerc, Huet, ce sont onze, à chascun quatre, font 44. Reste sept.

Ce jeudy 21 Juillet, Mrs Charpentier, Mezeray, Cotin, Furetier, Benserade, Corneille, Le Clerc, Talman maj., Rose, Huet, Doujat, Boyer, Quinaud, Furetier [*sic*], ce sont quatorze, à chascun trois, font 42. Reste cinq.

Ce samedy (23 Juillet), Mrs Perrault, Charpentier, Mezeray, Flechier, Rose, Benserade, Doujat, Furetier, Corneille, La Chambre, Cotin, Talman, Boyer, Quinaud, Regnier, Huet, Bezon, Testu, Talman, ce sont 19, à chascun deux et un à Mr Petit, font 39. Reste six (1).

Ce mardy (26 Juillet), remplacement du lundy qui estoit la St Jacques, Talman maj., Talman min., Mezeray, Cotin, Furetier, Corneille, La Chambre, Testu, Quinauld, Flechier, Benserade, Charpentier, Boyer, ce sont treze, à chascun trois, font 39. Reste sept.

Ce jeudy (28 Juillet), Mrs Talman, Talman, Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, La Chambre, Testu, Quinaud, Charpentier, Flechier, Boyer, Le Clerc, Perrault, Regnier, ce sont quinze, à chascun trois. Reste deux.

Ce samedy (30 Juillet), Mrs Talman, Mezeray, Furetier, Benserade, Cotin, Corneille, Doujat, Regnier, Testu, Boyer, Quinaud, Charpentier, Le Clerc, Perrault, Huet, Racine, La Chambre, ce sont dix sept, à chascun deux, font trente quatre. Reste huit.

Ce lundy (1er Aoust), Mrs Talman maj., Talman min., Mezeray, Corneille, Furetier, Cotin, Benserade, Charpentier, Regnier, Le Clerc, Racine, Boyer, Quinaud, Huet, La Chambre, Doujat, Cordemoy, ce sont dix sept, à chascun deux, font 34. Reste quatorze.

Ce jeudy (4 Aoust), Mrs Talman, Talman, Mezeray, Doujat, Corneille, Cotin, Boyer, Charpentier, Furetier, Regnier, Rose, Le Clerc, Huet, Racine, Quinauld, ce sont quinze, à chascun trois, font 45. Reste neuf.

Ce samedy (6 Aoust), Mrs Talman maj., Mezeray, Furetier, Benserade, Corneille, Cotin, Quinaud, Regnier, Charpentier, Le Clerc, Boyer, Flechier, La Chambre, Testu, Doujat, ce sont quinze, à chascun trois, et un à Mr Petit, font 46. Reste trois.

Ce lundy 8 Aoust, Mrs Talman maj., Mezeray, Cotin, Corneille, Doujat, Furetier, Regnier, Charpentier, Quinaud, Boyer, Racine, ce sont onze, à chascun trois, font trente trois. Reste dix (2).

(1) En marge : « Officiers Talman maj., Talman min. »
(2) En marge : « Cordemois tard. »

Ce jeudy (11 Aoust), Mrs Talman maj., Talman min., Mezeray, Cotin, Corneille, Cordemois, Doujat, Regnier, Charpentier, Boyer, Racine, Rose, Quinaud, Benserade, La Chambre, Le Clerc, Perrault, ce sont dix sept et un à M. Petit, font 35. Reste quinze.

Ce samedy 13e Aoust, Mrs Talman, Talman, Mezeray, Corneille, Furetier, Cotin, Doujat, Cordemois, Benserade, La Chambre, Le Clerc, Perrault, Regnier, Charpentier, Boyer, Racine, Rose, Quinaud, Villayer, ce sont dix neuf, mais Mr de Villayer s'en est allé avant le temps, partant n'en est demeuré que 18, à chascun trois et un à Mr Petit, font cinquante cinq. Reste rien (1).

La Compagnie a esté convoquée à la huitaine, selon les formes, pour proceder à la proposition d'un nouvel Académicien afin de remplir la place vacante par la mort de Monsieur Esprit.

Ce mercredy (17 Aoust), remplacement de lundy l'Assomption, Mrs Talman, Talman, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Doujat, Cordemois, Benserade, Le Clerc, Regnier, Charpentier, Racine, Rose, Quinaud.

Ce jeudy (18 Aoust), Mrs Talman, Talman, Mezeray, Furetier, Corneille, Cotin, Doujat, Cordemois, Benserade, Le Clerc, Regnier, Charpentier, Racine, Rose, La Chambre, ce sont quatorze [15], à chascun trois, font 42 [45]. Reste...

La Compagnie assemblée au nombre de dix neuf, tous Messieurs selon l'ordre ont donnez leurs billets cachetez, contenant le nom de celui qu'ils vouloient proposer. Les trois Officiers et un Évangéliste choisy au sort s'étant retirez dans la premiere Salle les ont ouverts, et ont trouvé dans tous, sans aucune exception le nom de Monsieur l'abbé Colbert (2) ainsy il a esté receu à la proposition. La mesme chose est arrivée au scrutin qui s'est fait en suite par des billets d'ouy et de non, et on a chargé M. Rose d'en faire rapport au Roy, pour sçavoir si S. M. l'auroit agreable dont on ne doutoit pas.

Ce samedy 20 (Aoust), Mrs Talman, Talman, Mezeray, Corneille, Cotin, Doujat, Benserade, Cordemois, Charpentier, Racine, Rose, La Chambre, Quinaud, Huet, Le Clerc, Boyer, Regnier, font dix sept, à chascun deux, et un à Mr Petit, font 35. Reste treze.

Monsieur Rose ayant rapporté à la Compagnie que le Roy avoit tres agreable la proposition de Monsieur l'abbé Colbert, on a procedé selon les formes ordinaires, à sa reception, dans laquelle il a eu toutes les voix,

(1) En marge : « Proposition de l'abbe Colbert. »
(2) Né en 1651, il n'avait alors que vingt-quatre ans.

comme il avoit eu à la proposition. Monsieur Perrault a eu ordre de l'avertir qu'il pourroit venir prendre sa place quand il luy plairoit, pourveu qu'il en donnast advis à Monsieur le Directeur, afin qu'il convoquast la Compagnie.

Ce lundy (22 Aoust), moy absent, Mr Corneille distribua les jettons. Mrs Talman, Talman min., Furetier, Benserade, Corneille, Charpentier, La Chambre, Doujat, Quinaud, Boyer, Testu, Huet, ce sont treze; à chascun quatre, font cinquante deux. Reste un.

Ce mercredy (24e) d'Aoust, Monsieur Perrault a fait rapport à la Compagnie que Messieurs de Soissons, suivant leur institution, avoient envoyé non seulement une piece de Prose à l'Académie, mais de plus une piece en Vers. Sur cela quelques uns ont mis en avant qu'il les faloit lire le jour de St Louis, comme on avoit fait l'année precedente. Mais pour d'autres raisons plus fortes, on a résolu qu'elles ne seroient plus lues à cette celebre journée, mais à la premiere ou seconde seance d'aprés, entre ceux de la Compagnie seulement.

Ce jeudy, jour St Louys, on a distribué les jettons à ceux qui ont esté presents à la messe et au sermon dans la Chapelle du Louvre, sçavoir Mrs Talman, Talman, Corneille, Charpentier, Quinaud, Furetier, Cotin, Huet, Le Clerc, Boyer, Doujat, Benserade, Perrault, La Chambre, ce sont quatorze, et Mr Petit.

La Compagnie a assisté à la Messe Solemnelle qui a esté celebrée avec Musique dans la haute Chapelle du Louvre et au Sermon qui a esté fait en suite par Monsieur l'Abbé des Alleurs.

Au sortir de là plusieurs de la Compagnie furent ensemble au logis de Monsr Petit au Fauxbourg St Antoine où un traiteur leur avoit preparé à disner, Monsr l'Abbé Tallemant aisné, Directeur, voulut généreusement, comme je l'ay appris, défrayer la Compagnie, mais on l'en remercia, et on ne jugea pas à propos de le charger de cette dépense, chacun de ceux qui ont esté de la partie en a payé sa part.

Ce samedy 27 Aoust, Mrs Talman, Mezeray, Cotin, Le Clerc, Furetier, Benserade, Corneille, Doujat, Charpentier, Quinauld, Boyer, La Chambre, Huet, Perrault, Regnier, ce sont quinze, à chascun deux et un à Mr Petit, font trente et un. Reste neuf.

Ce lundy 29 Aoust, Mr^s^ Talman maj., Mezeray, Furetier, Cotin, Corneille, Benserade, Charpentier, Le Clerc, Quinaud, Doujat, Boyer, Huet, Regnier, La Chambre, ce sont quinze [**14**], or on a distribué les jettons de la St Louys aux presents de ce jour là, qui estoient quatorze, deux à chascun et un à Mr Petit ont fait 29. Restoit donc onze, un de la fois precedente et neuf du samedy, tous les quels ensemble avec les 40 du jour present faisoient soixante et un, on en a donné quatre aux assistants qui sont quatorze, cela fait cinquante six et un à Mr Petit, c'est cinquante sept. Reste donc quatre (1).

Ce 1 d'Octobre, Officiers, Monsieur Racine Directeur, et Monsieur de Mesme Chancelier.

Ce 30e d'Octobre (2), la Compagnie estant au nombre de vingt-sept les portes ouvertes et grand nombre de personnes de qualité, entr'autres sept ou huit Evesques y assistant, Monsieur l'abbé Colbert prit sa place au bas bout de la table vis à vis de Monsieur le Directeur (3). Aprés que toute l'Assemblée a fait silence, et que Monsr le Directeur l'a salué pour luy faire signe de parler, Il s'est levé à demy et ayant salué fort civilement la Compagnie il a parlé de cette sorte (4).

Ce discours a esté suivi de grands éloges, et aprés que le murmure des applaudissemens a cessé, Monsieur Racine Directeur luy a respondu ainsy.

Si ces Messieurs veulent donner leurs Discours on les mettra à la fin de ce volume (5).

Lorsque Mr Racine a eu achevé, il a prié ceux de Messieurs qui au-

(1) Fin du premier registre de présence, qui se termine par cette mention placée en marge : « Icy finit le millier de jettons. »

Pour la description du second registre, voyez l'*Avertissement*, p. 11.

(2) Cette date, qui a été reproduite dans le *Recueil* de 1698 et a passé de là presque partout, est bien probablement fausse, ainsi que plusieurs autres précédemment corrigées à l'aide des listes de présence qui ici nous font defaut. Le 30 était un dimanche, la réunion n'a donc pu avoir lieu ce jour-là, et il est probable qu'il faut s'en rapporter au rédacteur du *Mercure galant* de novembre 1678, qui y a assisté et la place « au dernier jour de l'autre Mois » (p. 146), c'est-à-dire au lundi.

(3) « Celuy qu'on reçoit est assis au bout d'en bas de la Table, parce que n'ayant point encor eu de place dans l'Academie, il semble qu'il ne la doive prendre qu'apres sa Reception. Le Directeur est vis-à-vis de luy à l'autre bout de la Table, seul de toute l'Académie, assis dans un Fauteuil. Les Officiers sont à ses côtez, et le reste des Academiciens sur des Chaises autour de la Table. » (*Mercure galant* de nov. 1678, p. 152.)

(4) « M. l'archevesque de Paris, M. Colbert et M. l'Abbé son Fils estant entrez, ajoute le *Mercure*, ce dernier eut à peine pris sa place, que, sans se donner le temps de respirer apres avoir traversé une grande foule, il commença son Compliment. »

(5) Les discours ne se trouvent pas à la fin du volume. Celui de l'abbé Colbert figure aux pages 328-333 du *Recueil* de 1698 sous le titre suivant : *Discours Prononcé le 30. Octobre 1678. Par Monsieur l'Abbé Colbert, à present Archevesque de Rouen, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur l'Abbé Esprit.* « On assure, dit d'Alembert, qu'il eut recours à Racine pour composer sa harangue. » (*Histoire des membres de l'Académie*, t. II, p. 376.) Quant à celui de Racine, il fut publié pour la première fois en 1747 par Louis Racine, à la suite des *Mémoires* sur la vie de son père.

de belles pieces de Prose ou de Poesie, d'en vouloir faire lecture onorer cette Ceremonie. Cinq ou six en ont lu plusieurs, presque à la louange du Roy (1), dont toute l'Assistance a esté charmée : retirée merveilleusement satisfaite.

---

e **de Novembre**, la Compagnie a ordonné à Monsieur Petit de ettre les Affiches pour les Prix d'Éloquence et de Poesie. Le sujet mier est De la vraye et de la fausse humilité, celuy du second est Victoire a toujours rendu Sa Majesté plus facile à la Paix.

---

e **de Janvier 1679**, on a procédé à l'Election des nouveaux Offit le sort pratiqué exactement selon toutes les formes, a donné à pagnie Monsieur Colbert pour Directeur, et Monsieur l'abbé pour Chancelier.

---

ndy de la semaine sainte 27e de Mars, Monsieur Perrault a fait à la Compagnie d'une Machine trés-ingenieuse qu'il a inventée, roceder par le moyen de 40 boules blanches et autant de noires, les Scrutins qu'on doit faire. Il est difficile de l'expliquer, mais cile de la comprendre, quand on la voit (2).

---

ercredy 5e d'Avril, Officiers, Monsieur Galois Directeur, et Monose Chancelier, eslus par le Scrutin de la Machine de Monsieur lt, comme le seront cy-aprés tous les autres.

---

amedy 8e d'Avril, la Compagnie convoquée exprés, et se trouvant bre de 21, on a procédé en la maniere accoustumée, à la propo-

Mercure donne à ce sujet les détails suivants (p. 176) : « Mr Racine, comme Directeur démie, demanda aux Académiciens s'ils avoient quelque chose à lire. Cette demande se urs dans leurs Actions publiques. Il n'y a qu'eux qui ayent ce droit de lecture. Ils la font verts, et le papier à la main. Mr l'Abbé Cotin commença par un Discours de Philosoe fit sur ce que M. l'Abbé Colbert qu'on recevoit ce jour-là étoit un tres habile Phi- Il n'en lût qu'une partie, son âge ne lui laissant pas assez de voix pour se faire entenune si grande Assemblée. Mr Quinault lût ensuite deux petits Ouvrages de Vers. Il y en sur la modestie de M. Colbert (le ministre)... Le second Ouvrage de Mr Quinault étoit er à l'avantage de Mr l'Abbé Colbert, sur ce que dans le bel âge il avoit uny les lettres id sçavoir. Apres qu'il eut achevé Mr l'Abbé Furetiere fit entendre quelques Vers sur endroits de la Vie du Roy... Un dialogue de la Paix. et de la Victoire fût lû par ... D'autres Vers de M. Corneille l'aîné sur la Paix furent écoutez avec beaucoup de M. le Clerc lût apres luy diferens Ouvrages de Poësie. »

retière, dans un de ses *factums* (éd. ASSELINEAU, t. I, p. 185), l'explique ainsi à sa façon : rault) lui a fait aussi présent (à l'Académie) d'une machine propre à jouer des gobelets aux élections pour le scrutin. »

sition d'un Académicien, pour remplir la place vacante par la mort de Monsieur de Montmor. On a eslu un Inspecteur, ou Évangeliste par le Scrutin de la Machine de Monsieur Perrault. Tous les 21 ont donné leurs billets cachetez ; trois Officiers et l'Inspecteur s'estant retirez dans la premiere Salle et les ayant ouverts, il s'est trouvé que Monsr l'abbé de Lavau avoit le nombre de voix necessaire pour estre admis à la Proposition.

Ce lundy dix sept d'Avril, sur le rapport fait à la Compagnie par Monsieur Galois Directeur, que le Roy avoit agreable la proposition faite de M[r] l'abbé de Lavau, on a procédé au second Scrutin, dans lequel cet Abbé a eu aussy les Suffrages nécessaires.

Ce 4e de May, La Compagnie convoquée exprés et se trouvant au nombre de 23, avec une tres-grande affluence de gens de dehors, Monsieur l'Abbé de Lavau y est venu prendre sa place, et l'heure sonnée, aprés que Monsieur Gallois Directeur luy a faict signe par un salut de parler, il a fait ce Compliment (1).

Monsieur Gallois luy a respondu fort obligeamment, selon la gravité du sujet et la dignité de l'Académie. Aprés deux de Messieurs ont fait lecture de quelques petites pieces de Poesie, mais comme il y en avoit peu qui eussent apporté de quoy entretenir cette Seance, elle n'a pas esté si remplie comme la Compagnie l'eust souhaitté.

Ce l'Académie au nombre de quinze ayant appris que les Compagnies Souveraines feroient des harangues au Roy sur le sujet de la Paix que S. M. avoit si glorieusement procuré à toute la Chrestienneté et à son Royaume, a jugé qu'il estoit à propos de ne pas laisser perdre une si belle occasion de se maintenir dans l'advantage que S. M. luy avoit accordé, Et pour cet effet que Monsieur Colbert seroit prié de sçavoir d'Elle si Elle auroit agreable de l'escouter (2).

Ce 19e de May, Monsieur le Marquis de Seignelay a fait sçavoir à l'Académie Françoise de la part du Roy, que sa Maj[té] la recevra à

(1) Le compliment de l'abbé de Lavau ne se trouve ni dans le Registre ni dans le *Recueil* de 1698, la réponse est aux p. 334-336 du *Recueil*, sous ce titre : *Discours prononcé le 4. May 1679 Par Monsieur l'Abbé Gallois, lorsque Monsieur l'Abbé de Lavau fut receu à la place de Monsieur de Montmor.*

(2) Il y avait ici dans le Registre : « En suite Monsieur Rose s'est chargé de porter la parole. » Mais ces mots ont été effacés.

l'audience le 23e de ce mois. Sur quoy tous ceux qui estoyent présents se sont mutuellement exhortez de ne pas manquer d'assister à une action si advantageuse à la Compagnie, Et ils ont promis d'observer ponctuellement le reglement qui fut fait l'année passée, portant qu'en semblables actions tous ceux qui se trouveroyent à la Cour, se rendroyent dans le lieu qui leur seroit marqué pour estre de là conduits à l'audience, Qu'ils accompagneroyent celuy qui porteroit la parole dans la Chambre du Roy, et le reconduiroyent au mesme lieu d'où ils seroyent partis marchant deux à deux selon l'ordre de leur reception.

Ce 23e de May, Messieurs de l'Académie Françoise se sont rendus entre dix et onze heures du matin à St Germain en Laye, et se sont assemblez dans une sale de l'appartement de Mr l'Évesque d'Orléans où ont accoustumé de se rendre les Ambrs et les Compagnies souveraines que l'on doit mener à l'audience du Roy. Leur nombre s'est trouvé plus grand qu'on ne l'avoit jamais veu en pareille occasion, Car ils estoyent 28 ou 29. Incontinent aprez, Mr de Saintot Maistre des ceremonies précedé de Mr Martinet Ayde des ceremonies est venu les prendre pour les conduire à l'audience. Mr l'abbé Galois Directeur et Mr Rose Chancelier qui devoit porter la parole, marchoyent à la teste de la Compagnie, Le premier à la droite, Le second à la gauche. Ils estoyent suivis de Mr de Mezeray Secretaire perpetuel de l'Academie, et de tous Messieurs qui marchoyent deux à deux suivant l'ordre de leur reception. Estant arivez à la porte de la chambre du Roy, Ils y ont trouvé Monsieur Colbert Secretaire et Ministre d'Estat qui les y a introduits et présentés au Roy. Sa Majté estoit assise dans un fauteuil, environnée de toute sa Cour et avoit auprés de sa personne Monseigneur le Dauphin et Messeigneurs les Princes de Conti et de la Roche-sur-Yon. Aprés de profondes reverences, Mr Rose a parlé de cette sorte (1).

Le Roy l'a écouté avec une grande attention, et tous les courtisans sont demeurez dans un profond silence se souvenant que sa Majté avoit dit tout haut en se plaçant dans son fauteüil, que le moindre bruit qui se feroit pendant cette audience ne luy plairoit pas. Ce discours achevé, Sa Majté s'estant levée de son siège a repondu à peu prez en ces termes, Je suis tres persuadé du Zele de tous les Académiciens pour la gloire de mon nom, J'en ay receu beaucoup de preuves, et comme je

(1) Voyez dans le *Recueil* de 1698 (p. 336-340) : *Harangue au Roy sur la paix. Prononcée le* 23. *jour de May* 1679. *Par Monsieur Rose, alors Chancelier de l'Académie.*

m'en promets la continuation, Ils doivent aussy estre assurez de ce de ma bienveillance. Puis s'adressant à Mr Rose en particulier, Il l dit, J'ay encore mieux veu vostre cœur que vostre esprit dans le disco que vous venez de me faire.

Aprez cela la Compagnie comblée d'honneur et de joye s'est reti au mesme ordre et avec le mesme accompagnement de Mrs les Mais et Ayde des Ceremonies dans l'appartement de Mr l'Evesque d'Orléa où chacun de Messieurs a pris party selon ses habitudes et ses affai

Ce mesme jour la Compagnie estant dans la salle des Ambassade a appris la mort de Mr l'Abbé de Cassagne decedé à St Lazare dans retraite.

Ce 25e de May, Monsieur Rose a fait un ample récit à la Compag de ce qui s'estoit passé à l'audience du Roy conformement à ce qui contenu dans l'article précédent.

Ce 15e de Juin, Monsieur de Mezeray a rapporté à la Compagnie tou les Pieces tant de Prose que de Vers qu'on luy avoit envoyées pour Prix. Là dessus on a fait trois Bureaux pour les examiner, un chez lui, en la maison de Monsieur Perrault et le troisième en celle de a d'examiner les Pieces suivant la coustume ordinaire. Toutes ces Pie ayant passé par l'examen des trois Bureaux, et en suite estant rapporté on a lu celles qui avoient esté reservées, premierement celles de Ve desquelles celle qui a pour sentence *Cum iratus fueris, misericordiæ cordaberis.* Cant. Habac. C. 13 a esté jugée la meilleure. Aprés entre cel de Prose, on a trouvé celle dont la sentence est *Discite à me quia m sum et humilis corde.* Math. 11. la passable de toutes. Ce qui a e fait en cinq Séances, La derniere le Lundy 21e. d'Aoust. Je raconte t cela d'une mesme suite, quoy qu'il se soit fait en six semaines temps.

Ce 2e jour de Juillet, Officiers, Monsieur de Bezons Directeur et M sieur Boyer Chancelier.

Ce 4e de Juillet, ayant esté remonstré par Monsieur Boyer Chance qu'il estoit temps de nommer un Prédicateur pour la feste de S Louys, il s'est excité quelques difficultez sur la maniére dont il fa proceder à ce choix. Il y a eu divers advis, Il sembloit à plusieurs q n'y avoit point de meilleur moyen que celuy des billets cachetez d

on s'estoit servy en l'an 1678, et qui avoit heureusement reussy puisqu'il nous avoit donné Mr l'Abbé des Alleurs pour Prédicateur ; mais d'autres y ont voulu trouver des inconveniens ; Et ils ont emporté que chacun de Messieurs proposeroit celuy qu'il luy plairoit, et que sur cela on en choisiroit un à la pluralité des voix. On en a donc proposé trois ou quatre, et Mr l'Abbé de la Broue a eu le plus grand nombre de suffrages. Monsieur Rose a esté chargé de luy en donner advis, la Compagnie estant bien assurée qu'il ne refuseroit pas cet honneur. Cette maniére de choisir un Prédicateur n'a pas agréé à tout le monde. Quelques-uns sur l'heure mesme ont remonstré qu'il y avoit un grand inconvenient, parce que cette nomination de plusieurs sujets se faisant publiquement, celuy qui auroit esté choisy en auroit véritablement une plus grande obligation à la Compagnie, mais que les autres auroient sans doute quelque sujet de chagrin contre cette préférence. Sur cela la Compagnie est entrée dans de sérieuses réflexions, Et enfin aprés une longue discussion, comme Elle est en droit de changer ses résolutions quand il luy plaist, Elle a ordonné qu'à l'advenir on procéderoit au choix d'un Prédicateur en cette sorte : Elle a déféré le pouvoir de le choisir à Messieurs les Officiers, mais a voulu qu'on leur adjoignist quelques-uns de la Compagnie qui seroient tirez au sort, Sçavoir un seulement si tous les trois Officiers se trouvoient présents, deux quand les Officiers ne se trouvoient que deux, et trois s'il ne s'y en trouvoit qu'un. Que cela fait tous conjointement passeroient dans la premiere Salle et y ayant conféré ensemble, feroient le choix d'un Prédicateur ; Bien entendu qu'ils soient assurez par l'un d'eux, ou par quelqu'autre de la Compagnie qu'il recevra de bonne grâce la priere qui luy en sera faite par deux Députez.

Ce 10e Juillet, le mois estant expiré depuis la mort de Mr l'Abbé de Cassagne, la Compagnie convoquée exprés, et se trouvant au nombre de vingt-quatre, a procédé au Scrutin de la proposition pour remplir la place vacante. Le Scrutin a esté fait par le moyen des boules. Monsieur Verjus, Secretaire du Cabinet du Roy s'est trouvé avoir le nombre suffisant pour estre admis à la proposition. Monsieur l'Abbé Regnier a esté chargé de luy en donner advis, et luy dire qu'il devoit avoir l'agréement du Roy avant qu'on pust passer outre.

Ce 14e de Juillet, la Compagnie estant assurée que Monsieur Verjus avoit l'agréement de S. M. avec éloge, a procedé au second Scrutin dans lequel il a eu encore plus grand nombre de suffrages qu'à celuy de la

proposition, tellement que M. Boyer Chancelier a déclaré qu'il estoit recen et qu'il seroit adverty de venir prendre sa place quand il luy plairoit, en donnant advis auparavant à Messieurs les Officiers afin qu'ils convoquent la Compagnie.

Ce 24e de Juillet, la Compagnie estant au nombre de 23, et l'assistance des gens de dehors fort nombreuse, Monsieur Verjus est venu prendre sa place. Le compliment qu'il a fait à la Compagnie a monstré qu'Elle avoit fait un digne choix en sa personne, et Monsieur Boyer Chancelier, quoy qu'il n'eust eu que trois jours de temps pour se préparer à une action si importante, par ce que Monsieur Verjus estoit pressé par les ordres du Roy de partir pour l'Allemagne, luy a respondu d'une maniére qui fait voir que les Sujets de l'Académie sont toujours prests pour les grandes actions et trouvent sur le champ de l'Éloquence et de l'Esprit pour les occasions les plus promptes et les plus importantes.

Si l'on peut avoir la harangue de M. Verjus on la mettra à la fin de ce registre. Cependant nous mettrons icy la responce de Mr Boyer.

Discours prononcé à l'Académie Françoise,
le 24 juillet 1679.

Pour reponse à celuy de Mr Verjus Coner du Roy en ses Conseils, Secretaire de son Cabinet, et Plenipotentiaire pour Sa Mte à la Diete de Ratisbonne, au jour de sa Reception (1).

Ces discours achevez Monsieur le Chancelier a invité ceux de la Compagnie qui avoient des pieces de Poesie à la louange du Roy d'en vouloir régaler l'assistance, ce qu'ils ont fait aussy-tost pendant une demie-heure (2), puis Monsieur de Mezeray a apporté quelques endroits mémorables de son histoire de l'Origine des François, Et Monsieur le Marquis de Dangeau luy a fait la grace de les lire, ce qui ne leur a pas donné peu de poids et d'estime.

Ce 25e d'Aoust, jour de St Louis, Messieurs se sont rendus en la Chapelle du Louvre sur les onze heures du matin, où ils ont

(1) Le discours de Verjus n'a été ni copié dans le Registre ni publié dans le *Recueil* de 1698. Celui de Boyer s'y trouve aux pages 340-42 : *Discours Prononcé le 24. Juillet 1679. Par Monsieur Boyer lorsque Monsieur Verjus Comte de Crecy fut reçû à la place de Monsieur de Cassaignes.*

(2) On trouve dans le *Recueil* de 1698 (p. 343-49) : *Panegyrique du Roy sur la Paix. Prononcé le 24. Juillet 1679. Par Monsieur Charpentier, le mesme jour que Monsieur le Compte* (sic) *de Crecy fut reçû à l'Académie Françoise.*

entendu la Messe accompagnée d'un Concert de voix et d'Instrumens et en suite le Sermon de Mr l'Abbé de la Broue, nommé à l'Evesché de Mirepois, en Rochet et Camail, qui a traitté fort noblement son sujet et remply entierement l'attente de la Compagnie.

La relevée du mesme jour à quatre heures, la Compagnie estant fort nombreuse et l'assistance des gens de dehors fort grande, Monsieur Boyer a exposé quel estoit le sujet de cette assemblée, et aprés a déclaré quelles Piéces de Prose et de Vers avoient remporté le Prix (1), et en a fait faire la lecture. En suite Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune a fait un excellent Discours à la louange du Roy qui a ravy l'admiration de l'assistance (2).

On a donné place selon la coustume aux Deputez de l'Académie de Soissons dans cette assemblée, où ils ont eu la satisfaction d'entendre lire par un de Mrs les deux pieces l'une de Prose, l'autre de Vers que leur Compagnie est obligée d'envoyer tous les ans à l'Académie Françoise. L'assemblée finie, ils ont eu part à la distribution des jettons qui est une honnesteté en leur endroit et non pas une chose due.

Cet onziesme de Septembre, l'aprésdinée, Monsr Boyer Chancelier de l'Académie avec huit de Messieurs s'est rendu au Palais Royal pour faire harangue à la Reyne d'Espagne (3), suivant l'ordre du Roy. Ces Messieurs se sont assemblez dans la chambre de Mr de Benserade qui a son appartement dans ce Palais. Aprés qu'ils ont attendu en cet endroit là environ un quart-d'heure, un Aide des Cérémonies est venu les y prendre. Monsr de Saintot les a accueillis dans la Cour, et les a menez dans l'antichambre. Monsr de Rodes les y a receus, et tous deux ensemble les ont conduits dans la chambre de la Reyne, où Monsieur Boyer et tous ses Confreres ayant fait deux profondes réverences à cette Princesse, Monsieur Boyer a fait ce Discours (4).

Ce discours a merveilleusement satisfait toute la Cour. La Reine l'a entendu debout comme elle avoit fait les harangues des Cours souve-

(1) On lit en marge du Registre : « M. Savary chanoine de St Maur celuy de la Prose et M. l'abbé Jarry celuy des Vers. »

(2) Il n'est pas dans le Registre. On lit ici en marge : « Ce discours a esté imprimé avec quelques autres Panegyriques pour le Roy du mesme Abbé. » Il est reproduit aux p. 352-8 du *Recueil* de 1698 : *Panegyrique du Roy sur la paix. Prononcé le* 25. *Aoust* 1676 (sic, 1679). *Par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune.*

(3) Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe, duc d'Orléans, et de sa première femme, Henriette d'Angleterre. Elle venait d'être mariée, le 31 août, à Charles II.

(4) Imprimé dans le *Recueil* de 1698 (p. 350-351). *Harangue à la Reine d'Espagne. Prononcée en* 1679. *Par Monsieur Boyer alors Chancelier de l'Académie.*

raines, Et Monsieur de Rodes et Monsr de Saintot ont reconduit ces Messieurs avec la mesme cérémonie et au mesme ordre qu'ils les avoient pris.

Le Octobre, Officiers, Monsieur de Benserade Directeur et Monsieur Boyer Chancelier.

Le jeudi 4e de Janvier 1680, on a fait des Officiers, Monsieur de Bezons Directeur, et Monsieur le Duc de St Aignan Chancelier. Monsieur de Bezons avoit esté Directeur l'année précédente au quartier de Juillet.

Le lundy 8e du mesme mois, la Compagnie a jugé à propos de nommer deux Reviseurs pour repasser la veue sur les Cahiers du Dictionnaire qui s'imprimeront, Ce sont Monsieur Rose et Monsieur de Benserade pour ce présent quartier.

Le 22e jour de Mars, Monsieur le Duc de St Aignan Chancelier est venu réciter à l'Académie une harangue qu'il avoit préparé pour la Dauphine, mais comme les autres Compagnies n'en avoient point fait, il avoit esté obligé de la conserver dans sa mémoire, et neantmoins il avoit crû qu'il ne devoit pas priver l'Académie d'un discours qui estoit digne de luy estre communiqué (1).

Le lundy premier Avril, Officiers créez suivant la coustumé par le sort des boules, sçavoir Monsieur Furetier Directeur, et Monsieur de Mezeray Chancelier.

Le lundy 29e d'Avril, Monsieur l'Abbé Tallemant a remonstré qu'il seroit bon de nommer un Prédicateur pour la St-Louis : quelqu'un a trouvé que cette requisition estoit prématurée, par ce qu'il y a prés de quatre mois d'icy là; Mais il s'est levé une autre plus grande difficulté touchant la maniére de faire ce choix (2). Enfin aprés de longues contestations,

(1) Ce discours, qui n'a pas été transcrit dans le Registre, est imprimé dans le *Recueil* de 1682 (p. 360-1), sous ce titre, qui ne laisse pas supposer qu'il n'a pas été prononcé : *Harangue à Madame la Dauphine. Faite en* 1680. *Par Monsieur le Duc de S. Aignan alors Chancelier de l'Académie.*

(2) On lit ici, dans le Registre, la phrase suivante, qui a été raturée : « et sur ce que l'un de Messieurs s'est persuadé qu'il y avoit du complot. »

Il a esté ordonné que l'on en délibereroit sur le Registre et que Monsieur de Mezeray le rapporteroit lundy prochain.

Le lundy 6e de May, Le Registre ayant esté rapporté par Mr de Mezeray et l'article qui parle du choix d'un Prédicateur ayant esté lu (1), on a procedé suivant ce qui y est prescrit à en choisir un. La pluralité des voix a esté pour Monsr l'Abbé de La Montagne. Mr l'abbé Talman a esté chargé de l'en prier de la part de la Compagnie.

Le 3e Juillet, Officiers Mr de La Chambre Directeur, et Mr de Benserade Chancelier.

Ce d'Octobre, Officiers Mr Quinaud Directeur, et Mr le Marquis de Dangeau Chancelier.

Ce jeudy 2e de Janvier 1681, Officiers Mr Perrault Directeur, et Mr Cordemois Chancelier.

Ce de l'on a eu nouvelle de la mort de Mr Patru (2) décedé en sa maison au fauxbourg St Marceau d'un ulcere à la racine de la langue.

Ce de on a proposé à la Compagnie Mr de Novion premier President, pour remplir la place vacante par la mort de Mr Patru, on l'a convoquée pour le ensuivant.

Ce de La Compagnie convoquée exprés, on a procedé au Scrutin pour la proposition de Mr de Novion. Il y a esté receu par tous les suffrages, et on a chargé Mr de luy en porter la nouvelle, afin qu'il en prenne l'agreement de S. M.

Ce jeudy 15 de Mars, Mr de Mezeray a remonstré à la Compagnie qu'estant chargé comme Officier, les deux premiers estant absents, d'aller recevoir l'agreement du Roy sur ce que l'Académie avoit admis Mr de Novion premier President au Scrutin de la proposition dont le dit Seigr

(1) Voyez ci-dessus, p. 199.
(2) Probablement le jeudi 16 janvier, jour même de la mort de Patru.

Le samedi 31 Juillet 1683 (1). Ce jour la Compagnie estant assemblée Monsieur de Cordemoy Directeur a dit qu'elle avoit esté convoquée pour élire un Secretaire à la place de feu Monsieur de Mezeray. Mais qu'avant que de proceder à cette élection il estoit bon de voir s'il n'y auroit point

cadémie françoise jetèrent les yeux sur M. l'abbé de Dangeau pour remplir sa place. » Ce dernier passage a été mille fois cité et les biographes n'ont cessé depuis de placer en 1682 la mort de l'abbé Cotin survenue à la fin de 1681. (CH. LIVET, *Précieux et Précieuses*, l'abbé Cotin, p. 129.)

On trouve dans le *Recueil de* 1698 (p. 367-375) : *Discours Prononcé le 26. Février* 1682. *Par Monsieur l'Abbé Galloys, Directeur, lorsque Monsieur l'Abbé de Dangeau fut reçû à la place de Monsieur l'Abbé Cotin.*

Bussy Rabutin étant rentré dans les bonnes grâces du Roi, qui le reçut le dimanche 12 avril 1682, (voy. *Correspondance de Bussy*, t. V, p. 297), l'Académie l'en complimenta et il répondit à ce compliment par un très court *Remerciment Prononcé en Avril* 1682. *Dans l'Académie Françoise par Monsieur le Comte de Bussy.* (*Recueil* de 1698, p. 376.) Il s'y exprime ainsi : « Messieurs, quoyque je sçache bien que le Compliment dont vous m'avez honoré, est une suite de la grace que j'ay receuë du Roy, je ne laisse pas de vous en estre extrémement obligé, parce que je sçay que vous ne feriez pas cet honneur à tous ceux de vostre corps qui sortiroient de disgrace... Ce seroit icy un bel endroit, Messieurs, pour vous parler de ce grand Roy... mais dix sept ans d'absence de l'Académie m'ont fait perdre les dispositions que je pouvois avoir à ces beaux tours et à ces nobles expressions qu'on apprend si bien avec vous. »

Le 10 juillet 1683, Mézeray mourut et l'Académie crut devoir prendre alors quelques mesures, qui sont ainsi exposées dans une pièce dirigée contre Furetière (*Dialogue de Monsieur D.* (Despréaux), *de l'Académie Françoise, et de Monsieur L. M.* (Le Maistre), *Avocat en Parlement.* Voyez ASSELINEAU, *Factums de Furetière*, t. II, p. 229) : « L'Académie s'estant opposée au scellé pour avoir les papiers qui appartiennent à la Compagnie, dont il estoit le depositaire, Furetiere se fit commettre pour assister à l'Inventaire et reclamer les choses qui appartenoient à l'Académie ; il ne manqua pas de s'assurer de ses jettons, se disant absent *Reipublicæ causâ*. Il nous rapporta avec fidelité tout ce qui se trouva de ridicule à l'Inventaire de son amy Mezeray, et garda avec soin tout ce qu'il devoit rapporter à l'Académie. Mezeray avoit un exemplaire du Dictionnaire imprimé jusqu'à la lettre M ; il avoit les cahiers du reste, que l'on revoyoit tous les jours. Le fidele deputé vola l'exemplaire imprimé, ces cahiers, un tableau que Balesdens avoit laissé par Testament, et rapporta un vieux portefeuille de quelques papiers volants qui contenoient quelques deliberations de la Compagnie, et quelques copies des harangues de ceux qui avoient esté receus ; le voilà riche en un jour, et son Dictionnaire achevé. » Une autre pièce également hostile à Furetière, mais rédigée avec un peu plus d'impartialité, la *Lettre de l'Abbé Tallemant l'aîné, sur le différent de Furetiere* (ASSELINEAU, t. II, p. 352), nous apprend qu'un autre Académicien, l'Abbé de la Chambre, assistait à l'inventaire et ajoute quelques détails précis à ceux qu'on vient de lire sur la visite faite chez Mézeray : « M. l'abbé de La Chambre et M. l'abbé de Furetiere s'offrirent d'y aller, et, s'y estant transportés, ils nous raportèrent qu'il n'y avoient point trouvé la lettre P dont nous estions en peine et que nous croyions avoir esté confondue avec une infinité d'autres papiers qui traînoient dans les chambres du défunt. M. de Furetiere, qui avoit son intérêt caché, profita de l'occasion, sans que M. de La Chambre s'en apperceust, et s'empara de toutes les feuilles que M. de Mezeray, comme secrétaire de l'Académie, avoit soin de retirer de chez le sieur Le Petit, libraire, à mesure qu'on les imprimoit. » Enfin Furetière, en cherchant à se disculper, nous apprend le nom d'un troisième Académicien, délégué avec lui pour cette perquisition : « Il n'y a point d'apparence à ce qu'ils alleguent, pour colorer leur calomnie, que j'en ay volé un (un exemplaire du Dictionnaire) lors que je fus deputé par l'Académie pour assister au scellé du sieur de Mezeray, puisque j'estois assisté du sieur Le Clerc et du sieur Abbé de la Chambre qu'on m'avoit donnés pour Collegues, et qu'il se levoit en presence de plusieurs Heritiers et Creanciers animés, qui ne laissoient pas délivrer la moindre chose qu'aprés beaucoup de contestation et une bonne décharge de l'inventaire. » (*Apologie de l'Abbé Furetiere.* Voyez ASSELINEAU, t. II, p. 79.)

(1) Ici commence le second registre de délibérations ; pour sa description, voyez l'*Avertissement*, p. 10.

quelque reglement à faire touchant la charge de Secretaire, et particullierement touchant le statut qui donne droit au Secretaire de présider la Compagnie en l'absence du Directeur et du Chancelier; sur quoy la chose ayant esté mise en déliberation, et aprés une longue et meure réflexion, il a esté resolu que les statuts qui regardent la fonction et les prérogatives de la charge de Secretaire et le reiglement du 25e. Novembre 1675 qui les confirme seroient observez comme auparavant. Et neantmoins la Compagnie considerant qu'encore qu'elle deust avoir ordinairement ses deux premiers Officiers à sa teste, ou l'un des deux dans toutes ses assemblées, cependant il arrive souvent qu'ils ne s'y trouvent ni l'un ni l'autre par diverses raisons qui les en empeschent, il a esté resolu pour remédier en quelque sorte à cet inconvénient, et affin que la Compagnie fust moins depourveue d'Officiers, que quand le Directeur et le Chancelier qui seront en charge manqueront touts deux à la fois à se trouver aux assemblées de la Compagnie, le Directeur qui sera sorti immediatement de charge présidera en leur place, et en l'absence du Directeur, le Chancelier qui sera aussi sorti immédiatement de charge, le droit de présider au deffaut des uns et des autres demeurant cependant au Secretaire comme auparavant.

Les choses ayant esté ainsi reiglées on a procedé à l'élection d'un Secretaire et Monsieur l'abbé Regnier des Marais a esté eleu (1), aprés quoy ayant esté instalé en la place de Secretaire par Monsieur le Directeur, il a rendu graces à la Compagnie de l'honneur qu'elle luy faisoit, et l'a asseurée qu'il essayeroit d'y repondre du moins par son application et par ses soins.

De Cordemoy.

Du lundy 2 Aoust. Ce jour on a travaillé à l'examen des pieces pour le prix qui ont esté reservées dans les bureaux particuliers, Et on a commencé par celle de Prose qui se sont trouvées au nombre de huit cottées par G Q R S T X Z AA; la pièce cottée S qui avoit este retenue par tous les Bureaux a esté leüe la premiere et il a esté jugé qu'elle devoit estre reservée pour concourir. La piece cottée 2 ayant esté leüe ensuite a esté rejettée comme fort inferieure à la premiere; aprés quoy la piece cottée R ayant aussi esté leüe, elle a esté reservée pour concourir avec l'S.

Regnier Desmarais Secr.

(1) Les Archives de l'Académie possèdent l'acte authentique de cette nomination; nous le donnerons dans l'*Appendice*.

Du jeudy 5 Aoust. Ce jour on a continué l'examen des pieces de prose et on a commencé par la piece cottée G qui a esté rejettée. Aprés on a leu la piece cottée T qui a esté pareillement rejettée. Ensuite on a leu la piece cottée X qui a esté retenue pour concourir au prix avec l'S et l'R. Aprés cela on a leu la piece marquée L et la pièce marquée AA qui ont esté toutes deux rejettées ; de sorte qu'il n'est resté que trois pieces de prose pour concourir au prix qui sont l'R, l'S, et l'X.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 7 Aoust. On a procedé à l'examen des trois pièces de prose qui avoient esté reservées pour concourir au prix, et l'ordre dans lequel elles devoient estre leues ayant esté tiré au sort, *l'*S a esté leüe la premiere ensuite *l'*X et puis *l'*R. Après quoy l'X ayant esté rejettée à la pluralité des voix, comme inferieure aux deux autres, on a ensuite agité laquelle des deux pieces de l'S ou de l'R devoit emporter le prix ; Et aprés que chacun de Messieurs a eu dit son advis publiquement sur l'une et sur l'autre, on a procedé au scrutin ; et de dix huit suffrages il y en a eu seize pour la pièce marquée S qui a pour sentence : *In omni gente quæ audient nomen tuum magnificabitur super te Deus Israel.* Judith 13, et qui est approuvée par Mrs Courier et Havard docteurs de Sorbonne.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 9 Aoust. On a travaillé à l'examen des pieces de vers qui ont esté retenues dans les bureaux particuliers au nombre de sept cottées C D F H L N T entre lesquelles l'F et l'N ne font que la mesme chose, et la mesme piece deux fois copiée, Et l'ordre dans lequel elles devoient estre leües ayant esté tiré au sort, on a commencé par le C et de toutes les sept pieces on n'en a retenu que trois pour concourir, sçavoir Le C, L'F et le T. Aprés quoy les trois ayant esté de nouveau releües, la piece cottée T a esté jugée inferieure aux deux autres, et l'heure ayant sonné, on a remis à la séance prochaine à juger entre les deux autres.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 12 Aoust. On a procédé à l'examen des deux pieces de vers cottées C et F qui avoient esté retenues pour concourir au prix, et aprés une longue discussion du merite et des deffauts de l'une et de l'autre, les voix se sont trouvées partagées, dix voix ayant esté pour le C et dix pour l'F, et ainsi l'affaire a esté remise à la premiere assemblée suivant

statuts. Ensuite de quoy comme la Compagnie avoit esté convoquée
a de proceder à la proposition et au premier scrutin pour remplir
lace d'académicien vacante par la mort de Feu Mr de Mezeray, cha-
de Messieurs a donné son billet pour la proposition, et tous les billets
nt esté ouverts par Mr de Cordemoy Directeur, et Mr l'abbé Regnier
retaire en présence de Mr l'abbé de la Chambre qui avoit esté tiré
sort pour estre inspecteur, Mr le Directeur a raporté à la Compagnie
Mr Barbier d'Aucourt avoit esté nommé par plus de voix qu'aucun
re, et par beaucoup plus que le reglement n'en demande. Cela fait et
s qu'un de Messieurs a respondu à la Compagnie que si elle choisis-
led. Sr d'Aucourt il recevroit cet honneur avec joye, on a procédé au
tin pour sçavoir s'il seroit admis, et toutes les ballottes ont esté en
aveur.

Regnier Desmarais.

---

u **samedy 14 Aoust.** La Compagnie a déliberé ce qu'elle auroit à
pour la distribution du prix de poesie entre les deux pieces qui ont
ouru, et pour lesquelles les voix ont esté partagées à la derniere as-
blée ; Et aprés plusieurs partis et plusieurs expedients qui ont esté
osés, on s'est enfin arresté à celuy qui suit, sçavoir que le jour de la
ribution des prix Mr le Directeur diroit publiquement que les suffrages
a Compagnie s'estoient trouvez partagez entre les deux pieces mar-
s C et F, qu'ainsi chacun des autheurs de ces deux pieces avoit rem-
é le prix ; mais que n'y en ayant qu'un à donner à deux la Compa-
leur proposoit de s'accorder entre eux soit pour tirer au sort, soit
composer chacun de nouveau une piece de 40 ou 50 vers sur le
me sujet sur lequel ils avoient dejà travaillé. Et que s'ils ne pouvoient
venir ensemble de l'un ou de l'autre de ces deux partis, on prendroit
y de faire faire deux medailles chacune de la valeur de la moitié
prix, pour estre distribuées à chacun d'eux, le jour que la Compagnie
queroit, lorsque les médailles seroient faites.

Regnier Desmarais.

---

u **19 Aoust.** Mr Perrault a rapporté à la Compagnie qu'il avoit
lé à celuy qui a accoustumé de faire les médailles pour les prix
u'il luy avoit repondu que si la Compagnie vouloit il feroit deux
lailles pour le prix des vers, et qu'elles seroient prestes pour le
de Saint Louis. Sur quoy la Compagnie qui n'avoit esté d'advis de

faire tirer au sort, ou de faire composer de nouveau les deux autheurs des Pieces de vers marquées C et F que dans la supposition qu'on ne pourroit pas avoir deux médailles prestes pour le jour de Saint Louis qui est celui de la distribution des prix, a resolu que cette difficulté se trouvant levée, le prix qu'on avoit accoustumé de donner pour les vers seroit partagé en deux, et qu'on donneroit une médaille à chacun des autheurs des deux pieces de vers qui ont partagé les suffrages pour le prix.

REGNIER DESMARAIS.

Du 21 Aoust. Mr de Cordemoy Directeur a rapporté à la Compagnie que Mr l'Evesque de Meaux Chancelier avoit rendu conte au Roy de la proposition qui avoit esté faitte de la personne de Mr Barbier d'Aucourt pour remplir la place d'Académicien vacante par la mort de Mr de Mezeray, et que sa Majte l'avoit eu pour agreable. Sur quoy on a résolu qu'on procéderoit au second scrutin à la prochaine assemblée. Ensuite Mr l'abbé Regnier a leu à la Compagnie une lettre qu'il avoit receue de Mr Rose qui portoit que Mr le Marquis de Seignelay ayant demandé au Roy quel jour il luy plairoit que l'Académie Françoise allast luy rendre ses tres humbles devoirs sur la mort de la Reine, Sa Majté avoit donné jour au 28e de ce mois. Cela fait Mr le Directeur s'est excusé de porter la parole à cause de ses affaires, et a fait en mesme temps les excuses de Mr l'Evesque de Meaux Chancelier. C'est pourquoy aprés qu'on a dit que Mr de Bezons Doyen estoit malade, et aprés que Mrs Corneille et Doujat se sont pareillement excusez, ce droit de porter la parole est tombé à Mr Charpentier comme au plus ancien aprés eux, et il s'en est chargé.

REGNIER DESMARAIS.

Du 23 Aoust. On a procédé au second scrutin pour Mr Barbier d'Aucourt suivant la forme ordinaire, et toutes les ballotes ont esté en sa faveur. De sorte que ne luy restant plus aprés cela qu'à venir faire son compliment à l'Académie, et y prendre place, il a esté dit que Mr le Directeur auroit soin de prendre jour avec luy pour sa reception publique et d'en avertir la Compagnie. Aprés cela Mr le Secretaire a dit qu'il avoit receu un paquet adressant à la Compagnie, et contenant une lettre de Mrs de l'Académie de Soissons, avec deux discours que cette Académie envoye pour satisfaire aux obligations de son institution. La lettre a esté leue et trouvée tres honneste, et la lecture des discours a esté remise à

la première assemblée après la St Louis suivant le reglement qui en a esté fait.

REGNIER DESMARAIS.

Du 25 Aoust. L'Académie qui avoit célébré le matin la feste de St Louis dans la Chapelle du Louvre et assisté au sermon que Mr l'abbé Boisleau y avoit prononcé, s'estant assemblée l'apresdinée pour la distribution publique des prix, Mr le Secretaire a leu les pieces qui les ont remportez, et on a commencé par la prose, qui est un discours cotté S, avec cette sentence : *In omni gente quæ audient nomen tuum magnificabitur super te Deus Israel.* Judith 13. Les deux pieces de vers ont esté leues ensuite, sçavoir une ode cottée C avec ces mots : *Vincenti dabitur*, et une piéce en vers alexandrins cottée F avec ces paroles de l'Escriture : *Imperium dabit Regi suo, et sublimabit cornu Christi sui.* Aprés cela le Sr Torreuil autheur de la piece de prose ne paraissant point ny personne pour luy, et l'autheur de la piece de vers cottée F n'estant point encore cognu, les deux prix qui leur ont esté adjugez ont esté mis entre les mains de Mr le Secretaire pour leur estre rendus. L'autre prix des vers a esté publiquement délivré au Sr Santeuil Chanoine regulier de St Victor en vertu d'une procuration par laquelle le Sr de la Monnoye autheur de l'Ode qui a remporté le prix, non seulement luy donne pouvoir de le recevoir, mais le luy cede aussi entierement comme recognoissant que son Ode n'est qu'une traduction d'une Ode latine dudit Sr de Santeuil. Le reste de la seance a esté employé à la lecture que Mrs Boyer, Quinaut, Perrant et Benserade ont fait de divers ouvrages de Poesie avec une extrême satisfaction de toute l'assistance.

REGNIER DESMARAIS.

Du 26 Aoust. On a fait lecture des deux pieces de Prose envoyées par Mrs de l'Académie de Soissons, dont l'une est composée au sujet d'une lettre par laquelle Mr Colbert recommande à l'Intendant de Soissons d'exciter les gens de lettres de son département à travailler à la gloire du Roy, et l'autre est un discours prononcé dans l'Académie de Soissons sur la mort de la Reine. Et d'autant que cette Académie dans la lettre qui les accompagne, presse instamment la Compagnie de vouloir bien luy donner ses avis sur ces deux pieces, on a résolu de luy accorder cette satisfaction quoyque jusqu'icy la Compagnie eust résisté à de semblables prieres par esprit de retenue. Pour cet effet, et affin que cependant le travail du Dic-

tionnaire ne fust point interrompu, on a chargé Mr Perrault et Mr l'abbé de Dangeau d'examiner ces deux pieces et d'y faire leurs remarques, lesquelles aprés avoir esté communiquées à Mrs les Officiers, et ensuite rapportées à la Compagnie seroient rédigées par Mr le Secrétaire pour estre envoyées à Mrs de l'Académie de Soissons avec une reponse à leur lettre : Et en mesme temps les deux discours ont esté remis entre les mains de Mr Perrault l'un des deux commissaires. Cela fait il a esté résolu que la Compagnie se rendroit à Fontainebleau pour y estre le 28 à l'audience qu'il a pleu au Roy de luy marquer pour ce jour là, et chacun de Mrs a esté exhorté de s'y trouver.

Le mesme jour, Mr l'abbé Regnier a dit à la Compagnie que Mr Torreuil estoit venu luy demander le prix qui luy avoit esté adjugé, et qu'il luy avoit délivré ; en tesmoignage de quoy il a raporté à la Compagnie le receu du Sr Torreuil.

REGNIER DESMARAIS.

Du 30e Aoust. La Compagnie estant de retour de Fontainebleau où elle estoit allée faire ses complimens de condoleance au Roy à Monseigneur le Dauphin et à Madame la Dauphine, sur la mort de la Reine, Mr Charpentier qui avoit porté la parole a rendu conte de ce qui s'estoit passé en cette occasion et a dit : Que la Compagnie s'estoit rendue le 28e au matin dans la Salle des Suisses à Fontainebleau pour y attendre le temps de l'audience de sa Mté, et que ceux qui s'y estoient trouvez estoient luy Mr Charpentier qui portoit la parole, Mr l'Evesque de Meaux, Chancelier, Mr l'abbé Regnier, Sre perpetuel, Mr de Villayer, Mr le Duc de St Aignan, Mr l'abbé Testu, Mr l'abbé Talleman le jeune, Mr le Marquis de Dangeau, Mr Quinaut, Mr Perraut, Mr l'Archevesque de Paris, Mr l'abbé Fleschier, Mr Racine, et Mr Rose. Que sur les dix heures Mr le Marquis de Rodes grand Maistre des Ceremonies estoit venu advertir la Compagnie qu'il estoit temps d'aller, et qu'aussitost elle avoit marché en corps chacun selon son rang de réception jusques à la Chambre du Roy où ayant esté introduite par Mr le Marquis de Rodes et présentée à sa Majesté par Mr le Marquis de Seignelay Secretaire d'Estat, il avoit prononcé la harangue qu'il avoit préparée pour le Roy (1), à laquelle sa Mté avoit répondu précisement ces paroles : *Je reçois toujours avec plaisir les marques des sentimens de l'Académie, et quand elle vient se réjouir, et quand elle vient s'affliger*

(1) Voyez dans le *Recueil* de 1698 (p. 393-394) : *Harangue au Roy sur la mort de la Reine. Prononcée le* 28. *Aoust* 1683. *Par Monsieur Charpentier.*

moy, et vous pouvez vous assurer Messieurs que je seray bien aise de donner en toute sorte d'occasion des marques de mon affection mon estime. Qu'au sortir de l'audience de Sa M^té^ on avoit marché le mesme ordre à celle de Monseigneur le Dauphin (1) qui avoit réu pareillement de la maniére du monde la plus obligeante pour la pagnie, et que sur le midy on avoit esté à celle de Madame la Dauhe (2) qui avoit aussi tesmoigné recevoir avec beaucoup de bonté les ects de la Compagnie. Mr Charpentier aprés tout ce détail a esté conle lire les trois harangues qu'il avoit prononcées, et que quelques uns es Messieurs n'avoient peu entendre, et il a donné cette satisfaction Compagnie qui l'en a loué et remercié. Ces trois harangues et toutes utres qui se feront dans la suitte par ordre de la Compagnie, ou dans éceptions publiques sont renvoyées à la fin de ce Registre pour ne pas bler l'ordre.

REGNIER DESMARAIS.

---

u lundy 6 Septembre. On a resolu de faire faire un service pour leine dans la Chapelle du Louvre, et M^r^ l'abbé de la Chambre a esté mé pour faire l'Oraison funebre, et s'en est chargé. Ensuitte, comme la t de Mr Colbert arrivée la nuit du 4 au 5e de ce mois a touché sensiuent la Compagnie, M^r^ le Directeur a demandé s'il ne seroit pas à os que la Compagnie fist en cette rencontre quelque chose de plus ce qu'elle a accoustumé de faire à la mort des autres Académiciens, a esté résolu qu'outre les complimens de condoleance qu'on feroit à e coadjuteur de Rouen, comme on a accoustumé en pareille occasion, ompagnie iroit aussi par députez faire ses complimens de condoleance Mme Colbert, et à M^r^ le Marquis de Seignelay. De plus il a esté resolu la Compagnie pour marquer en quelque sorte sa reconnoissance en- la mémoire de Mr Colbert luy feroit faire un service aux Billettes une Oraison funebre dont quelqu'un de Messieurs seroit chargé. s parce que la pluspart de ceux de la Compagnie qui sont dans les Or- et à qui il est permis de monter en chaire, ou ont déjà esté retenus r l'Oraison funebre de la Reine, ou se trouvent dans d'autres engage- s indispensables, il a esté arresté qu'en tous cas le jour du service n feroit pour luy on tiendroit une seance publique qui seroit employée

(1) Voyez dans le *Recueil* de 1698 (p. 395-396) : *Harangue à Monseigneur le Dauphin sur la mort de la Reine, Prononcée le mesme jour. Par Monsieur Charpentier.*

(2) Voyez dans le même *Recueil* (p. 396) : *Harangue à Madame la Dauphine sur la mort de la Reine. Prononcée le mesme jour. Par Monsieur Charpentier.*

toute entiere à célebrer sa memoire, et Mr le Directeur a exhorté chacu de Messieurs de s'y préparer.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 13 Septembre. Mr l'abbé Testu qui s'estoit chargé de voi Madme Colbert, Mr le Marquis de Seignelay, et Mr le coadjuteur de Roue pour sçavoir d'eux quel jour les députez de la Compagnie pourroient leu aller faire les complimens de condoleance sur la mort de Mr Colbert, rapporté que les ayant tous veus sur ce sujet, ils avoient tesmoigné esti sensiblement obligez à l'Académie des marques publiques qu'elle voulo leur rendre de la part qu'elle prenoit à leur douleur, mais que comme dan la conjoncture présente, ils estoient bien aises d'éviter toute sorte d'écla ils la supplioient de vouloir bien que ce qu'il leur avoit dit au nom de Compagnie leur tinst lieu du compliment qu'elle leur vouloit faire da les formes, et dont ils luy rendoient mille graces. Sur cela il a esté e resté que pour se conformer à leurs sentimens, on s'abstiendroit de faire députation qui avoit esté résolue, et que cependant il seroit inseré dans Registres que ce n'est qu'à leur priere qu'on s'est dispensé de donn cette marque d'estime à la mémoire de Mr Colbert.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 2 Octobre. Ce jour la Compagnie a procedé à faire nouveaux officiers selon la forme ordinaire, et le sort est tombé s Mr Doujat pour Directeur, et sur Mr l'Archevesque de Paris pour Chan celier (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du mardy 26 Octobre. Ce jour la Compagnie a fait faire un service

(1) Furetière raconte, avec sa malignité ordinaire, « la querelle remarquable qui se fit le d Octobre 1683, entre l'Abbé Tallemant l'aîné et le sieur Charpentier. Le sujet étoit fort leg on élisoit un Directeur par scrutin sur la liste de ceux qui étoient presens. L'Abbé Tallem demanda d'être tiré de cette liste, craignant que le sort ne tombât sur lui, sous pretexte d voyage qu'il feignit devoir faire à Lyon, et qu'il ne fit pourtant pas. Mais la verité ét qu'il vouloit s'exempter du hazard d'une dépense de deux pistoles pour un service qu'il aur été obligé de faire, si quelque confrere fût mort pendant sa direction. Charpentier, son anci ennemi, s'opposa à sa demande; ils se prirent de paroles... Mr Cordemoy, Directeur, après longues délibérations les accorda. Enfin on les fit embrasser, sans préjudice de la continuation leur haine. » (*Second factum*, voyez ASSELINEAU, t. I, p. 196.) — Nous n'avons pas de proc verbal pour la séance du 13, employée en entier au travail du Dictionnaire; Furetière la résu ainsi : « Toute la séance du 13 octobre 1683 s'est passée à condamner cette phrase, *le pole du No* et celle-ci *aller au Nort*, pour dire *aller vers le Nort*, et s'il falloit dire *vent de Nort* ou *du Nort* (*Second factum*, voyez ASSELINEAU, t. I, p. 187.)

Le Dictionnaire de l'Académie de 1694 ne donne en effet ni *le pole du Nord* ni *aller au No* mais on y trouve : *le vent du Nord, il regne un vent de Nord.*

lemnel (1) pour feu Mr Colbert dans l'Église des R. P. Carmes des Billettes. Le dessus de la porte de l'Église par dehors, et tout le dedans de l'Église estoit tendu de trois lez de drap avec un lez de velours chargé des écussons des armes du deffunt, et au milieu de l'Église estoit une representation de velours noir à bandes d'argent avec un poile au dessus, le tout chargé des armes du deffunt ainsi que les cierges des chandeliers qui estoient disposez autour de la representation, et que les cierges et les paremens de l'autel. On avoit mis à droit et à gauche deux rangées de bancs avec un priez Dieu au ban d'en haut de chaque costé et plusieurs carreaux le tout couvert de deuil ; ceux de la droite pour Mrs les Parents que la Compagnie avoit fait inviter deux jours auparavant par billets escrits, et ceux de la gauche pour l'Académie. Ceux de Messieurs qui se sont trouvez au service sont Mrs Charpentier, de Villayer, Pelisson, Furetiere, Le Clerc, l'Abbé Testu, l'Abbé Talleman le jeune, Boyer, le Marquis de Danjeau, l'Abbé Regnier, l'Abbé de La Chambre, Quinaut, Perraut, l'Abbé Fleschier, l'Abbé Galois, Racine, de Benserade, Rose, l'Abbé de Lavau, et l'Abbé de Dangeau, lesquels s'estant rendus de bonne heure dans le cloistre, et ayant esté ensuite avertis que Mr le Marquis de Seignelay Secretaire d'Estat et Mr le Coadjuteur de Rouen enfans de Mr Colbert, et plusieurs autres de sa parenté estoient arrivez à leurs places dans l'Église ont marché en corps suivant l'ordre de leur réception, Mr l'Abbé Regnier estant à la teste en qualité de Secrétaire perpetuel, et en l'absence de Mr le Directeur, et de Mr le Chancelier. Chacun de Messieurs ayant pris place on a commencé le service lequel estant fini et la Compagnie estant debout Mrs les Parents ont passé devant elle pour la saluer, aprés quoy elle est retournée dans le cloistre dans le mesme ordre qu'elle estoit venue, et y a trouvé Mrs les Parents qui l'ont remerciée, et auxquels Mr l'Abbé Regnier a répondu pour la Compagnie en parlant à Mr le Mar-

(1) Furetière, chargé d'organiser ce service, fut accusé d'avoir abusé de la confiance de la Compagnie : « Une de ses dernieres friponneries fut au sujet du service de Monsieur Colbert. L'Académie, qui devoit toute chose à ce grand Ministre, voulut luy faire un service avec plus de ceremonie qu'on n'en fait à tous les autres particuliers ; pour contribuer aux frais, on convint que chacun donneroit une pistole. Furetiere dit qu'il connoissoit des crieurs, fit un detail de tenture, de cierges, et de bancs, ce qui fit qu'on luy confia l'argent de la Compagnie ; mais il verifia le proverbe *au plus larron la bourse*. Ce service fait, où l'on remarqua bien des pauvretés, on le pria de donner un memoire de depense ; il injuria tous ceux qui en parloient. Il essuya plusieurs fois, en pleine assemblée, des paroles fâcheuses là-dessus, et par lassitude, enfin, on luy a laissé le tout, dont sa conscience est chargée, mais qui ne luy pese guere... Au service de la Reine, où l'on se cotisa de même, comme on voulut se remettre en de plus sûres mains, et qu'on choisit pour cela Benserade, qui s'en voulut bien charger, notre infâme vilain ne voulut rien donner, quelque avance qu'on luy fist ; mais on connut par le compte de Benserade la friponnerie de Furetiere, car, quoy que la depense fût plus grande, il resta assez de quoy payer les Musiciens, et de quoy donner honnêtement aux pauvres. » (*Dialogue de M. D* (Despréaux).... *et de M. L. M* (le Maître). ASSELINEAU, t. II, p. 226.)

quis de Seignelay que l'Académie ne pouvoit jamais assez reconnoistre les obligations qu'elle avoit à Mr Colbert et qu'elle en conserveroit éternellement le souvenir. Cela fait la Compagnie s'est séparée, et d'autant que Mr l'abbé Tallemant le jeune qui s'estoit chargé de prononcer l'Éloge de Mr Colbert l'aprésdinée de son service dans la séance publique qui devoit estre tenue ce jour là pour cet effet, suivant la délibération du 6e septembre, a tesmoigné que son indisposition ne luy permettoit pas de le pouvoir faire ce jour là, on est demeuré d'accord que cette fonction seroit remise au jour que l'on recevroit publiquement dans l'Académie celuy dont la Compagnie feroit choix pour remplir la place de Mr Colbert (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 27 Octobre. Ce jour la Compagnie estant assemblée en un seul bureau et travaillant à son ordinaire on luy est venu donner avis que. . . . . deputez par la maison de Sorbonne demandoient à entrer pour l'inviter à l'oraison funebre de la Reine qui se devoit prononcer le lendemain au College du Plessis par Mr Hersant. Mr l'Abbé de la Chambre auquel on s'estoit addressé a esté député pour les recevoir, aprés quoy estant entrez et ayant salué la Compagnie ils ont pris place au bout de la table, et l'un d'eux par un discours rempli d'Éloges pour l'Académie l'a invitée au nom de la Sorbonne d'assister à cette oraison funebre. Mr l'Abbé Regnier qui présidoit ce jour là la Compagnie en l'absence du Directeur et du Chancelier, et en qualité de Secretaire perpetuel, a respondu, qu'il eust souhaité pour l'honneur de la Compagnie, et pour les confirmer dans les sentimens avantageux qu'ils en avoient fait paroistre, qu'ils eussent trouvé tout autre que luy dans la place qu'il occupoit, mais que s'il n'estoit pas propre à en bien soutenir l'honneur, il en connoissoit bien du moins les sentimens : qu'il les assuroit donc au nom de toute l'Académie qu'elle recevoit avec beaucoup d'estime et de reconnoissance l'honneur qu'il plaisoit à la Sorbonne de luy faire, et que la Compagnie ne manqueroit pas d'en profiter, et d'aller entendre l'oraison funebre où ils prenoient la peine de l'inviter. Aprés cela ces Messieurs ont donné des affiches ou programmes à chacun de la Compagnie, et Mr l'Abbé Regnier a prié celuy qui avoit prononcé la harangue d'en

(1) Voyez dans le *Recueil* de 1698 (p. 397-409) : *Éloge funebre de Messire Jean Baptiste Colbert Contrôleur general des Finances, Ministre et Secretaire d'Estat, Surintendant des Bastimens du Roy Arts et Manufactures de France, l'un des Quarante de l'Académie françoise. Par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune.*

donner une copie pour estre mise dans les Registres, et ensuite les deux Députez ont esté reconduits jusques hors de la deuxieme chambre par Mr Boyer et par Mr l'Abbé de la Chambre.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 15 Novembre. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour songer à remplir la place d'Académicien vacante par la mort de Mr Colbert, on y a procedé selon la forme ordinaire, en commençant par tirer au sort celuy de Messieurs qui assisteroit à l'ouverture des billets avec Mrs les Officiers. Le sort estant tombé sur Mr le Marquis de Dangeau, et chacun de Messieurs ayant ensuite donné son billet contenant le nom de celuy auquel il donnoit sa voix, Mr Doujat Directeur, et Mr l'Abbé Regnier Secretaire sont passez dans la première chambre avec Mr le Marquis de Dangeau, où ils ont examiné les billets qui estoient au nombre de vingt trois. Ils ont trouvé le nom de Mr de la Fontaine escrit dans treize de ces billets, et ils en ont fait rapport à la Compagnie qui a procedé sur luy au premier scrutin selon la forme ordinaire. Il y a esté admis par seize suffrages (1), ce qui estant suffisant, Mr le Directeur l'a déclaré admis à la proposition, et s'est chargé ensuite de sçavoir du Roy s'il auroit agreable que l'on procedast dans la huitaine au scrutin de l'Élection.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 20e Novembre. Mr Doujat Directeur a raporté à la Compagnie qu'il avoit esté à Versailles pour rendre compte au Roy de ce qui s'estoit passé dans l'assemblée du 15, et pour sçavoir s'il agreoit que l'on procedast au second scrutin sur Mr de la Fontaine qui avoit été admis au premier sous le bon plaisir de Sa Mté. Que Sa Mté luy ayant fait l'honneur de l'entendre avec beaucoup de bonté, luy avoit dit ensuite qu'elle avoit appris qu'il y avoit eu du bruit et de la cabale dans l'Académie. Qu'il avoit respondu qu'il estoit vray que quelqu'un avoit tesmoigné publiquement n'agreer pas le choix qui avoit esté fait de Mr de la Fontaine à la pluralité des voix, et en avoit parlé avec un peu de chaleur, mais que du reste tout s'estoit passé avec tranquillité et dans les formes ordinaires. Que là dessus ayant voulu expliquer à Sa Mté quelles estoient ces formes, elle l'avoit interrompu en luy disant qu'elle les sçavoit

(1) Contre treize en faveur de Boileau. Voyez D'OLIVET, *Histoire de l'Académie*, éd. LIVET, t. II, p. 25. L'histoire de l'élection de la Fontaine y est racontée tout au long. Voyez aussi PAUL MESNARD, *Notice sur la Fontaine*, t. I, p. CXXIV et suiv. des *Œuvres*, dans la collection des *Grands Écrivains*.

fort bien, mais que pour ce coup, elle n'estoit pas encore bien déterminée, et qu'elle feroit sçavoir ses intentions à l'Académie.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 27 Novembre. La Compagnie estant occupée à son travail ordinaire et séparée en deux bureaux, Mr Huet auquel on s'estoit addressé est venu dire à Mr le Directeur au premier bureau que le R. P. de la Baune Jésuite, demandoit à entrer pour inviter la Compagnie à entendre le Panegyrique du Roy, qu'il devoit prononcer publiquement le mardy dernier du mois au College des Jésuites. M. le Directeur a fait aussitost assembler les deux bureaux dans la chambre du premier bureau, et puis on a fait entrer le R. P. de la Baune qui a distribué des affiches ou programmes à Mrs les Officiers et ensuite à chacun de Messieurs. Aprés quoy Mr le Directeur l'a remercié au nom de la Compagnie, et l'a fait reconduire par deux de Messieurs jusques hors de la chambre du second bureau.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 29 Novembre. La Compagnie ayant esté convoquée par billets a tenu une séance publique pour la réception de Mr d'Haucourt, lequel a pris sa place au bout de la table vis à vis des Officiers, attendant qu'il pleust à Mr le Directeur d'ouvrir la seance. Trois heures estant ensuite sonnées et Mr le Directeur luy ayant fait signe du chapeau qu'il pouvoit parler, il a fait son compliment de remerciment à la Compagnie, et Mr Doujat Directeur luy a répondu (1). Aprés cela Mr le Directeur ayant demandé s'il n'y avoit point quelqu'un de Messieurs qui eust quelque chose à lire à la Compagnie, Mr Boyer à leu une petite piece dramatique qu'il a faite sur le voyage que le Roy fit l'esté dernier pour voir les camps de la Saône et de la Saar, et la séance a fini par là.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardy 4 Janvier 1684. Ce jour la Compagnie a procedé à faire un nouveau Directeur et un nouveau chancelier à la place de ceux qui sor-

(1) *Discours Prononcé le* 19. (sic, 29) *Novembre* 1683. *Par Monsieur Daucour, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de Mezeray. — Réponse de Monsieur Doujat, au Discours prononcé par Monsieur Daucour, le jour de sa reception.* (*Recueil* de 1698, p. 377-392.)

charge, et le sort est tombé sur Mr de Lavau pour Directeur et Furetiere pour chancelier.

Regnier Desmarais (1).

---

je **Avril.** Ce jour la Compagnie a procedé à faire un nouveau ur et un nouveau chancelier à la place de ceux qui sortent de et le sort est tombé sur Mr l'abbé de La Chambre pour Direc- sur Mr l'abbé Testu pour chancelier.

Regnier Desmarais.

---

amedy 8e **Avril.** La Compagnie estant assemblée pour déliberer ésolution qu'on avoit à prendre pour l'élection d'un académicien ce de feu Mr de Bezons Conseiller d'Estat, et pour voir quelles dé- s on auroit à faire là dessus vers Sa Mte, il a esté arresté que l'on endre ses ordres à Versailles; et d'autant que Mr l'abbé de La re Directeur à qui il apartenoit de les aller recevoir, a tesmoigné estoit pas en estat de le pouvoir faire, il a esté résolu que Mr l'Abbé hancelier s'acquiteroit incessamment de ce devoir, et en informe- Compagnie au plustost.

Regnier Desmarais.

---

eudy 13 **Avril.** Ce jour la Compagnie estant assemblée Mr l'abbé hancelier a dit qu'il avoit parlé au Roy suivant les intentions Compagnie et qu'aprés avoir expliqué en peu de mots à sa quel est l'usage de l'Académie dans l'élection des Académiciens, avoit adjousté qu'encore que le mois ne fust pas encore entiere- xpiré depuis la mort de Mr de Bezons, et que l'on n'eust pas en- ocedé au premier scrutin pour proposer un Académicien ce qu'on oujours accoustumé de faire avant que d'aller au Protecteur, il eantmoins esté chargé de venir recevoir les ordres de sa Mte et mander si elle n'avoit rien à prescrire à la Compagnie ou pour le r pour la forme de cette Election qui estoit à faire; quelques bruits stoient répandus au sujet de la derniere, ayant persuadé l'Aca- qu'elle estoit plus obligée de donner de nouvelles marques de sa ssion et de son respect à sa Mte que de s'attacher à des reigles et rmalitez anciennes. Que sa Mte avoit respondu qu'elle sçavoit bon

(1) Il se trouve dans le *Recueil* de 1698 (p. 410-137) le discours suivant, non mentionné au registre : *Oraison funebre de Marie Therese d'Autriche Reine de France et de Navarre. Prononcée le 24. Janvier* 1684. *Dans la chapelle du Louvre, par Monsieur l'Abbé de la Chambre.*

gré à l'Académie de la démarche qu'elle faisoit et de la disposition où elle estoit ; mais que cependant son intention estoit que dans l'élection qui estoit à faire, elle se conduisist selon l'usage qu'elle avoit suivi dans toutes les autres, et se servist de sa liberté ordinaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 17e Avril. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour songer à remplir la place d'Académicien vacante par la mort de Mr de Bezons, on y a procedé suivant la forme ordinaire en commençant par tirer au sort celuy de Messieurs qui assisteroit à l'ouverture des billetz avec Messieurs les officiers. Le sort est tombé sur Mr l'Evesque de Meaux ; aprés que Mrs les Directeur chancelier et secretaire estant passez dans la premiere chambre avec Mr l'Evesque de Meaux, ils ont examiné les billetz qui estoient au nombre de dix huit, et ayant trouvé le nom de Mr Despreaux escrit dans la pluspart de ces billetz, ils en ont fait rapport à la Compagnie qui a procedé selon les formes ordinaires au premier scrutin où il a esté admis par tous les suffrages, Mr Racine s'est chargé de l'en avertir ; et Mr l'abbé Testu chancelier s'est chargé pareillement, au deffaut de Mr le Directeur, d'en aller rendre conte à Sa Mte et de sçavoir d'elle si elle auroit agreable que dans la huitaine on procedast au scrutin de l'Election.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 20e Avril. Mr l'abbé Testu chancelier a dit qu'il avoit rendu compte au Roy de ce qui s'estoit passé au premier scrutin sur le sujet de l'Election d'un Académicien pour remplir la place de Mr de Bezons ; et qu'aprés avoir appris à Sa Mte que Despreaux avoit esté proposé tout d'une voix, il l'avoit suppliée de la part de l'Académie de vouloir bien luy donner ses ordres là dessus, à quoy Sa Mte avoit respondu que ce choix luy estoit tres agreable et qu'il seroit géneralement approuvé. Que proffitant ensuitte de cette occasion il avoit marqué à Sa Mte que les intentions de l'Académie estoient toujours de faire de bons choix, et qu'elle s'estimeroit heureuse lorsqu'il luy arriveroit d'en faire qui fussent suivis non seulement du consentement mais de l'approbation de Sa Mte. Que comme il alloit adjouster encore quelque chose elle l'interrompit en le chargeant de dire à l'Académie qu'elle travaillast incessamment à consommer l'Election de Mr de la Fontaine qui jusques là avoit esté

endue (1) ; et que luy, aprés avoir tesmoigné à Sa Mté la joye qu'il
: d'estre chargé de cet ordre, il l'assura que l'Académie l'executeroit
ablement et promptement.

REGNIER DESMARAIS.

---

u lundy 24 Avril. On a procedé au second scrutin pour remplir les
es vacantes par la mort de Mrs Colbert et de Bezons, et premiere-
it on a procedé au second scrutin sur Mr de la Fontaine qui avoit
proposé à celle de Mr Colbert, et les choses s'estant faittes selon
formes ordinaires, toutes les ballottes ont esté à la reception, et
le Directeur l'a déclaré éleu et receu. Aprés cela on a procedé de mesme
Mr Despreaux proposé à la place de Mr de Bezons, et il a esté pa-
lement éleu par tous les suffrages, ce que Mr le Directeur a ensuitte
laré de la mesme sorte a la Compagnie. Cela fait on a parlé du jour
la réception publique des nouveaux Académiciens, sur quoy il a esté
qu'à l'égard de Mr de la Fontaine, Mr le Directeur le reigleroit avec
et qu'à l'égard de Mr Despreaux il falloit remettre à en parler
qu'il seroit de retour du voyage qu'il va faire à la suitte du Roy
ordre de Sa Mté. Cependant comme il avoit esté résolu que le jour
a réception publique de celuy qui rempliroit la place de Mr Colbert,
l'abbé Tallemant prononceroit l'Eloge qu'il avoit composé en l'hon-
de ce ministre, on a consideré que Mrs ses enfans estant absents
ıtenant à cause de leurs emplois, il estoit bon de differer cette so-
ıité jusqu'à leur retour, et jusqu'à celuy de la cour, tant affin que
ion se faisant en leur présence se passast avec plus d'éclat qu'affin
la Compagnie pust estre plus nombreuse ; et pour cet effet on a pris
à présent le jour que Mr Despreaux seroit receu publiquement dans
ompagnie.

REGNIER DESMARAIS.

---

u mardy 2 May. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique
r la réception de Mr de la Fontaine qui a fait son compliment de
erciment à la Compagnie auquel Mr l'abbé de la Chambre Directeur
spondu (2).

) D'Olivet, citant les *Registres de l'Académie*, qu'il avait sous les yeux, termine le compte rendu donne de cette séance du 20 avril par ces mots, qu'il attribue à Louis XIV : « Vous pou- ecevoir incessamment La Fontaine ; il a promis d'être sage. » Louis Racine, dans ses *Mémoires*, ent beaucoup plus près de la vérité : « Le Roi, lorsqu'on lui demanda son agrément (pour eau), l'accorda en ajoutant : « Maintenant vous pouvez recevoir La Fontaine. »

) Voyez dans le *Recueil* de 1698 (p. 438-446) : *Discours Prononcé le 2. May* 1684. *par Monsieur a Fontaine, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Colbert Ministre et Secretaire d'Estat.* — *Ré-*

une scéance publique pour la réception de Mr Des Preaus lequel a pris sa place au bout de la table, vis à vis des officiers attendant qu'il plust à Mr le Directeur d'ouvrir la sçeance. Quatre heures estant ensuite sonnées, et Mr le Directeur luy ayant fait signe du chapeau qu'il pouvoit parler, il a fait son compliment de remerciement à la Compagnie, et Mr l'abbé de la Chambre Directeur luy a répondu (1). Aprez quoy Mr le Directeur ayant demandé s'il n'y avoit point quelqu'un de Mrs qui eust quelque chose à lire à la Compagnie, Mr Boyer a leü quatre sonnets, le premier sur la prise de Luxembourg, le 2e sur Mr le chancellier, un 3e à la louange de Mr de Louvoy, et le dernier à la louange de Mr Pelletier controlleur general des finances. Aprez luy Mr Le Cler a leü un sonnet sur la mort de Mme la Duchesse de Richelieu, et Mr de Benserade a leu la traduction de deux psaumes (2), et puis Mr De la Fontaine a leu une fable (3) qui a fini la sceance.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 8e Juillet. Sur ce qui a esté representé à la Compagnie que quelques uns de Messieurs faisoient imprimer les discours qu'ils pronon-

(1) Voyez dans le *Recueil* de 1698 (p. 447-458) : *Discours Prononcé le 3. Juillet 1684. par Monsieur Boyleau Despreaux lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de Bezons, Conseiller d'Estat. — Réponse de Monsieur l'Abbé de la Chambre au Discours prononcé par Monsieur Boyleau Despreaux le jour de sa reception.* On a pu remarquer que la réception de Boileau, fixée au 1er juillet par le Registre, est donnée comme ayant eu lieu le 3 dans le Recueil de 1698. La date du 1er, qui paraît la plus certaine, est confirmée par une lettre du 2 juillet, dans laquelle Perrault rend compte de cette séance. Cette lettre, publiée dans *l'Amateur d'autographes* du 16 avril 1867, p. 125, et qui a fait partie successivement des collections Donnadieu et Bovet, renferme les détails suivants : « L'Assemblée se trouva tres belle et tres nombreuse. M. le Mareschal de Vivonne y étoit. La harangue de M. Despreaux me sembla bien faite et il la prononça fort bien. Il se fit assez justice en parlant de luy sur l'estonnement où il se trouvoit de se voir receu dans l'Académie, aprés les obstacles de toute nature qui s'y rencontroient. M. l'Abbé de la Chambre, quoique regulierement son directorat fust fini, luy répondit, n'y ayant point encore de nouveaux officiers eslus, ce qui se doit faire demain. »

(2) Perrault fait remarquer, dans la lettre que nous avons citée dans la note précédente, que ces deux psaumes étaient destinés aux *heures* du Roi, ainsi que le *Miserere* dont il a été question, p. 222, note.

(3) Le *Mercure galant* (juillet 1684, p. 180) s'exprime ainsi à ce sujet : « M. de la Fontaine régala les auditeurs d'une fable que l'on écouta deux fois avec beaucoup de plaisir. La morale étoit qu'il y a de la prudence à se défier d'un inconnu. » M. Mesnard fait observer dans sa *Notice biographique sur la Fontaine* (*Œuvres de la Fontaine*, collection des *Grands Écrivains de la France*, t. I, p. CXXVII, note 4) que « la fable *le Renard, le Loup et le Cheval*, la XVIIe du liv. XII, est par là désignée. »

C'est ici l'endroit le plus propre à placer un curieux fragment d'une lettre de Perrault à Huet, en date du 30 juillet 1684, qui montre avec quelle irrégularité les discours prononcés dans les séances publiques étaient alors publiés. J'en dois la communication à M. Charles Nepolsky, qui se livre aux recherches les plus approfondies sur tout ce qui est relatif à l'histoire de la vie et des œuvres de Charles Perrault.

« Si la pluspart de nos messieurs sont incompréhensibles dans leurs manieres la Compagnie en corps me semble l'estre encore davantage. Ceci soit dit entre nous. Quand Monsieur le Président de Mesmes fut receu, on luy dit qu'il falloit que sa harangue fut imprimée avec la responce du

çoient dans l'Académie par un autre que le Sr Le Petit et sur l'instance qu'on a faite aussi que ceux qui estoient receüs donnassent leurs discours pour estre imprimez aussi bien que ceux qui lisoient quelques ouvrages les jours qu'on ouvre les portes au public, il a esté résolu de laisser la liberté aux particulliers de faire là dessus ce qu'il leur plaira, et de les exhorter seulement en cas qu'ils veuillent donner au public ce qu'ils prononcent, ou ce qu'ils lisent les susdits jours, de préferer Mr Le Petit à un autre, estant Imprimeur du Roy et de l'Académie.

DELAVAU dans l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 17e Juillet. Mr l'abbé de Lavau directeur et secretaire de l'Académie en l'absence de monsieur l'abbé Regnier secretaire perpetuel, a leü à la Compagnie une lettre qui luy avoit esté adressée par monsieur Pelisson, escrite par Monsieur Allard de Grenoble, qui demande à l'Académie son avis sur un ouvrage intitulé Dictionnaire dont il joint un imprimé du projet à sa lettre (1), qui ayant esté leüe, il a esté ordonné à la pluralité des voix que l'on feroit une response fort civile à monsieur Allard, ce qui a esté exequté par Mr l'abbé Delavau suivant les ordres qu'il en a receu de la Compagnie.

A Paris le 20e Juillet 1684.

Monsieur,

L'Académie Françoise a receü la lettre que vous avez pris la peine de luy escrire, elle a fait lire le project que vous luy avez envoyé de l'ouvrage que vous faites, et il a esté fort loué de tout le corps; vostre reputation luy estoit desja connue, ce qui luy fera voir avec plaisir dans sa bibliotheque les livres que vous aurez composez, et elle vous donnera dans toutes les occasions qui se présenteront des marques de son estime. Mr l'abbé Dangeau a souhaité qu'on luy remist l'imprimé du project de vostre livre et il desire estre en commerce avec vous; il est

directeur et tout ce qui se lut le jour de sa réception, que c'estoit un usage inviolable de la Compagnie et mesme le reglement en fut renouvellé en cette occasion et pleinement executé.

« Le jour ou le lendemain que Mr de la Fontaine fut receu, sa harangue fut par luy remise entre les mains de Mr l'Abbé de la Chambre pour estre imprimée. Il prend fantaisie à Mr l'Abbé de La Chambre de faire imprimer sa responce toute seule sans la harangue de Mr de La Fontaine et de la faire imprimer non point par Mr Le Petit, qui est l'imprimeur naturel de ces sortes de choses, mais par le Sr Martin, son imprimeur ordinaire. Quand on lui a demandé raison de ce procedé, il a dit de si belles choses pour sa deffence que l'advis le plus fort de la Compagnie a esté qu'il avoit raison, qu'on estoit libre, etc. Je m'estois imaginé qu'en faisant imprimer la seance de la réception de Mr Despreaux on imprimeroit celle de Mr de La Fontaine; mais on ne parle plus de tout cela, et je me vois hors d'esperance de vous regaler de toutes ces harangues, comme je me l'estois proposé. Je fais ce que je puis, qui est de vous envoyer l'epistre que je lus le jour que Mr de La Fontaine fut receu... »

(1) *Dictionnaire... du Dauphiné* de Guy Allard, ancien conseiller du roi, président de l'élection de Grenoble, publié pour la première fois et d'après le manuscrit original par H. Gariel. — Grenoble, E. Allier, 1864, 2 vol. in-8°.

lecteur du Roy, homme de qualité et fort estimé dans la Compagnie, par la mesme raison qu'il l'est de touts ceux qui le connoissent, et moy, monsieur, j'ay receu avec joye les ordres de l'Académie de vous remercier de sa part, et je vous assure en mon particullier que j'aurois une tres grande joye de pouvoir vous marquer par mes services que je suis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

DELAVAU, secretaire de l'Accadémie en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le mesme jour Monsieur l'abbé de la Chambre a presenté à la Compagnie une lettre en vers latins que luy avoit escritte monsieur l'abbé Regnier pendant qu'il estoit encor directeur. Il luy demande par cette lettre des nouvelles de ce qui se passe dans l'Accadémie, luy tesmoigne le regret qu'il a d'en estre esloigné, et dit les causes de son absence après avoir racconté ce qu'il fait touts les jours. Monsieur l'abbé Fleschier lut la lettre, qui ayant esté trouvée d'une grande beauté, la Compagnie jugea à propos d'en faire mention dans le registre, et de la conserver dans une cassette parmi les pieces qu'elle juge dignes d'estre gardées.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 29 Juillet. Monsieur l'abbé de la Chambre a remercié la Compagnie de la part de monsieur l'abbé Regnier, de ce qu'elle avoit fait lire la lettre sus mentionnée, et de ce qu'elle avoit ordonné là dessus, et aprés a presenté une Ode latine du mesme monsieur Regnier sur la prise de Luxembourg qui a esté leue par Monsieur l'abbé Talman le jeune et fort applaudie de ceux qui l'ont entendue.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 12e Aoust. Monsieur de la Chambre rendit à la Compagnie une lettre de Messieurs de l'Accadémie de Soissons qui se plaignoient de ce qu'on ne leur avoit pas envoyé les remarques qu'ils avoient demandées, et qu'on leur avoit fait esperer, sur les deux pieces en prose qu'ils avoient envoyées l'année passée le jour de Saint Louis suivant la coustume. La Compagnie aprez avoir escouté la lecture de la lettre ordonna qu'on y feroit la response suivante :

Messieurs,

Aussitost que vostre lettre et les deux ouvrages que vous nous envoyastes l'année passée suivant la coustume nous eurent esté rendus, nous chargeames mon-

sieur Perrault et monsieur l'abbé Dangeau de faire les observations que vous souhaittiez et vous devez les avoir receues. Nous donnasmes cette commission à ces Messrs pour satisfaire à l'empressement que vous faisiez paroistre, qui est plustost l'effet de la defference que vous avez pour nostre Compagnie que du besoing que vous avez de nos avis. On peut vous asseurer, Messieurs, que si l'on ne vous a pas satisfaits plustost, ce n'est ni par négligence, ni par manque de consideration. Nous avons pour vostre corps toute l'estime et l'affection possible, ce que vous sprouverez en general et en particullier dans toutes les occasions qui s'en presenteront, et que nous sommes,

Messieurs,

Vos tres humbles et obeissants serviteurs.

Au Louvre à Paris, le 14e Aoust 1684.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 25e d'Aoust. Monsieur Charpantier a esté appellé et a trouvé monsieur de Vertron qui luy a rendu une lettre que luy escrivoit monsieur le Duc de Saint Aignan, et une autre adressée à l'Accadémie; par cette lettre monsieur de Saint Aignan prie la Compagnie de recevoir Monsieur de Vertron deputé de l'Accadémie Royale d'Arles, et de vouloir juger sur le différent qui est entre plusieurs sçavants touchant la statue envoyée par la ville d'Arles au Roy; les uns soustenant que c'est une Diane, et les autres une Venus. Monsieur Charpantier introduisit ce deputé par ordre de la Compagnie, il s'assit où sont d'ordinaire assis les Academiciens qu'on reçoit, il fit un discours avec son éloquence ordinaire sur le sujet qui faisoit sa deputation, fit present d'une estampe où estoit gravée cette statue avec deux petits livres des deux autheurs qui soustiennent l'un le parti de Diane et l'autre celuy de Venus (1). Monsieur l'abbé de Lavau directeur luy respondit au nom de la Compagnie, qu'on feroit mettre l'estampe avec celle de l'obelisque que ces messieurs de l'Académie d'Arles ont envoyée il y a desja quelques années, qu'on mettroit dans sa biblioteque les deux livres qu'il presentoit, et qu'on n'oublieroit pas à faire mention des marques d'amitié et de l'honneur que ces messieurs nous faisoient, et qu'au surplus on feroit response à monsieur le Duc de Saint Aignan. Aprez cela monsieur de Vertron s'est retiré et a esté reconduit jusqu'à la derniere porte de la derniere Sale par monsieur Charpantier, qui ayant dit que monsieur de Vertron demandoit qu'on luy fist present d'un jetton pour marquer la consideration qu'on avoit pour luy, la Compagnie voulant marquer celle qu'elle a pour l'Acca-

(1) *La Venus et l'obélisque d'Arles*, par M. Terrin. — Arles, Gaudion, 1680, in-12. — *Réflexions sur les sentimens de Callisthène touchant la Diane d'Arles* (par P. Albert Daugières). — Arignon, M. Mallard (s. d.), in-12.

démie d'Arles et pour monsieur le Duc de Saint Aignan qui en est le protecteur, luy a fait donner un jetton et ordonné qu'on fist la response suivante à monsieur de Saint Aignan.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Monsieur,

Nous sentons tous comme nous le devons l'avantage qu'il y a de vous avoir dans nostre corps, et nous avons esprouvé en plusieurs occasions que vous prenez toujours beaucoup de part aux interests de la Compagnie; on respond aussi à vos sentiments de la maniere que vous le souhaittez. Mr de Vertron vous aura pü dire qu'à peine eusmes nous receü vostre lettre du 19e de ce mois qui nous fut rendue par Monsr Charpantier, qu'on le fit entrer dans la Chambre où on s'assemble. Il a esté receü à la porte de la premiere sale par un de Messrs qui l'a reconduit de mesme, il a pris sa place au bout de la table où il a fait un discours avec son éloquence ordinaire, et puis il nous a fait present de la part de l'Academie Royale d'Arles d'une estampe où est gravée la statue que cette ville vient d'envoyer au Roy, il a adjousté à ce present deux petits livres contenants les differentes opinions de ceux qui ont escrit les uns pour prouver que c'est une Diane, et les autres une Venus, dont il nous a demandé la décision de la part de ses confreres. Monsr le Directeur luy a respondu en tres peu de mots, que l'Academie Françoise recevoit avec plaisir les marques de consideration et d'amitié que luy donnoit celle d'Arles, qu'elle feroit mettre le tableau dont elle nous faisoit présent avec l'obelisque qu'elle avoit eü la bonté de nous envoyer il y a desja quelques années, que nous n'oublierions pas à faire mention dans nos registres de l'honneur que nous en recevions, et qu'au surplus on vous feroit response. Ensuite on a admis Mr de Vertron à la distribution des jettons.

Nous n'avons pas creü qu'il fust à propos de respondre autrement que par des civilitez et des tesmoignages de reconnoissance à la proposition de Messrs de l'Académie d'Arles. Vous sçavez bien que l'Académie Françoise ne doit point faire de ces sortes de décisions qu'on luy demande, et puis nous sommes persuadez qu'il n'y aura rien à adjouster à celle de ces Messrs, qui sont touts tres esclairez et gens d'une profonde érudition. Pour ce qui vous regarde, monsieur, nous souhaittons que vous soyez content de nous, et que vous soyez persuadé que nous aurons tousjours une joye tres sensible de faire les choses qui pourront vous donner quelque plaisir, et vous marquer que nous sommes, monsieur,

Vos tres humbles et tres obeissants serviteurs.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 25e Aoust. Le jour de Saint Louis la Compagnie s'assembla à son ordinaire dans la chapelle du Louvre. On y entendit une messe basse où l'on chanta un motet composé par le Sr Oudot, aprez laquelle M^r l'abbé Denize clerc de chapelle du Roy et chanoine de Troye prononça le panegyrique de Saint Louis qui eüt un aplaudissement general.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

2e Octobre. Avant qu'on procedast à faire des officiers Monsr é Delavau directeur et secretaire en l'absence de Monsieur l'abbé ıier donna part à la Compagnie de la mort de monsieur de Cor- e qui estoit decedé le jour devant premier du mois, et demanda à qui partenoit de faire faire son service. Il fut jugé à la pluralité des , conformement à ce qui avoit esté jugé dans une pareille occasion :'estoit au dit Sr abbé de Lavau, attendu qu'il ne pouvoit estre censé de charge que lorsqu'un autre auroit rempli sa place. Cette delibera- faite on fit les officiers à la maniere accoustumée, et le sort tomba Monsieur Racine pour directeur, et sur Monsieur Boyer pour Chan- r.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

ı **lundy 16 Octobre.** Ce jour Mr l'abbé Regnier secretaire, revenu de jours auparavant de son voyage, a donné part à la Compagnie ı mort de Mr de Cordemoy qu'il avoit apprise le jour d'auparavant, dlant pour s'informer de l'estat de sa maladie, et cette nou- : a esté recene de toute la Compagnie avec beaucoup de déplaisir.

REGNIER DESMARAIS.

ı **vendredi 27 Octobre.** Ce jour la Compagnie convoquée par billets te au service que Mr l'abbé de Lavau Directeur du précedent quar- ı fait faire aux Billettes suivant la coustume pour feu Mr Corneille.

REGNIER DESMARAIS.

ı **lundy 30 Octobre.** Ce jour Mr Boyer Chancelier Présidant la Compa- en l'absence de Mr Racine Directeur, on a proposé s'il n'estoit pas 's de songer à remplir la place vacante par la mort de Mr Corneille ; uoy il a esté arresté à la pluralité des voix que le lundy 6e novem- la Compagnie s'assembleroit pour cet effet, et que cependant abbé Regnier secretaire en donneroit avis à Mr Racine Directeur, qu'il peust présider à l'assemblée, si ses affaires le luy pouvoient ettre.

REGNIER DESMARAIS.

---

samedy 4e Novembre. Ce jour Mr Racine Directeur a dit à la Com- ie qu'il estoit venu expres de Fontainebleau sur le billet que Mr le :taire luy avoit escrit de la part de la Compagnie, et ensuite il a re- tré qu'il croyoit avoir quelque sujet de se plaindre de la précipitation

qu'on avoit eue en son absence de résoudre la convocation de la Compagnie pour remplir la place vacante par la mort de Mr Corneille, avant que le mois fust expiré depuis son decez. Sa remonstrance a esté appuyée de plusieurs de Messieurs qui l'ont trouvée bien fondée, et sur l'instance qu'il a faite ensuite à la Compagnie de trouver bon qu'on en differast encore quelques jours la convocation pour des raisons qui regardoient les intérests de la Compagnie en géneral, la chose a esté entierement remise à sa disposition.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 6e Novembre. Ce jour avant que la Compagnie se partageast en deux bureaux pour travailler à son ordinaire, Mr Racine Directeur a dit qu'il croyoit luy devoir rendre conte de l'estime et de la consideration que Monsieur le duc du Maine avoit fait paroistre depuis peu pour la Compagnie à l'occasion des deux places vacantes. Que cela avoit mesme esté jusqu'à tesmoigner au Roy qu'il eust fort souhaité d'en avoir une, et que Sa Majesté luy ayant respondu qu'il estoit encore trop jeune, il avoit dit qu'il falloit donc attendre à une autre fois mais que ce retardement là ne luy en feroit pas perdre l'envie. Mr le Directeur ayant ensuite fait un détail de la conversation qu'il avoit eu l'honneur d'avoir là dessus avec ce jeune Prince, où il avoit encore donné de nouvelles marques de consideration pour la Compagnie, elle a prié Mr le Directeur de vouloir bien à la premiere occasion qu'il en trouveroit se charger de luy en faire de tres humbles remerciments au nom de la Compagnie, et de luy faire connoistre qu'elle avoit receu avec beaucoup de joye et de respect les marques de sa bonne volonté (1).

REGNIER DESMARAIS.

(1) L'étendue assez grande de ce procès-verbal prouve l'extrême exagération du récit que Furetière a fait de cette séance. « La premiére demi-heure se passe à faire le procez à l'horloge, car il n'y a de participans aux jettons que ceux qui sont arrivés quand l'heure sonne ; ce qu'on observe avec une précision geometrique. On voit alors une grande joie sur le visage des diligens, et une grande consternation sur celui des paresseux : ceux-ci accusent les autres d'avoir avancé l'aiguille, comme il est arrivé souvent ; on confere les montres, on cite les cadrans qu'on a vus en chemin ; les brailleurs tâchent à se faire rétablir, et y réussissent quelquefois ; et quand on vient à opiner là dessus, cela s'étend jusqu'à la fin de la vacation. J'ay remarqué, entr'autres, que cela est arrivé le 6 novembre 1684. » (*Second factum*, voyez ASSELINEAU, t. I, p. 184.)

A en croire Perrault, dans les premiers temps de la distribution des jetons, on péchait par un excès d'indulgence, qu'il se vante d'avoir fait disparaître. « Pour empêcher qu'on ne donnât des jettons à ceux qui viendroient après l'heure sonnée, ce qui commençoit à se pratiquer par une espèce d'honnêteté qu'on avoit les uns pour les autres, et qui eût anéanti tout le fruit qu'on en pouvoit attendre, je n'entrai exprès deux ou trois fois qu'un moment après l'heure sonnée : on voulut me mettre sur la feuille pour participer aux jettons ; je ne le souffris point, afin qu'étant établi qu'on ne me faisoit point de grace, lorsque j'arrivois à l'heure sonnée, personne ne s'en plaignît si on en usoit de même à son égard. » (*Mémoires*, p. 139.) Voyez le règlement de la distribution des jetons, p. 50.

9 Novembre. La Compagnie jugeant qu'il estoit à propos de faire nne heure la publication des prix pour l'année prochaine, affin que qui voudront y travailler puissent avoir plus de temps, on a arqu'elle se feroit incessamment selon la forme accoustumée, et pour 'et Mr l'abbé Regnier Secretaire a esté chargé d'en donner l'ordre à Petit imprimeur ordinaire de l'Académie.
sujet proposé pour le prix de Prose suivant l'intention de Mr Balzac *le la douceur de l'esprit* sur ces paroles de Nre Seigneur dans ngile : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* Et le sujet le prix des vers suivant l'intention de ceux qui l'ont envoyé est *La raison du Roy et d'Auguste* sur ces paroles de Suetone en la vie uste : *Loca in urbe publica juris ambigui possessoribus adjudicavit,* ne recherche du Domaine, pour des places dans Rome, dez que le luy parut douteux, il les adjugea à ceux qui en estoient en posses-

REGNIER DESMARAIS.

11e Novembre. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a asu service que Monsieur Racine Directeur a fait faire aux Billettes it la coustume pour feu Mr de Cordemoy.

REGNIER DESMARAIS (1).

---

jeudy 23 Novembre. La Compagnie convoquée par billets esassemblée au nombre de vingt et quattre pour proceder à la proon d'un Académicien à la place de feu Mr Corneille, on a commencé irer au sort pour scavoir qui seroit inspecteur des billets avec Mrs les ers, et le sort estant tombé sur Mr l'abbé de Furetiere, chacun de leurs a mis son billet pour la proposition entre les mains de Mr l'abbé ier Secretaire, lequel est passé aussitost dans la premiere chambre Mr Racine Directeur, Mr Boyer chancelier, et Mr de Furetiere insar, où les billets ayant esté ouverts par Mr le Directeur, et les noms s à mesure sur une feuille de papier par Mr le Secretaire, tous les s à la reserve d'un seul, se sont trouvés remplis du nom de Mr Corfrere du deffunt. Mr le Directeur estant ensuite repassé dans la

(1) La séance du 18, pour laquelle nous n'avons pas de procès-verbal, fut employée au Dictionnaire : « J'ay remarqué... que toute l'après-dinée du 18 novembre 1684 se passa à examiner ce qui doit *avoir la puce à l'oreille.* » (*Second factum*, voyez ASSELINEAU, t. I, p. 186.) Voici comment le *Dictionnaire* de 1694 explique cette locution : « On dit... prov. qu'*un homme a la puce à l'oreille*, pour dire, qu'il est inquiet touchant le succès de quelque affaire. *Son procès est sur le bureau, il a maintenant la puce à l'oreille.* »

chambre de l'assemblée avec Mrs les officiers et inspecteur, on a fait rapport à la Compagnie et aprés que Mr l'abbé de Lavau a assuré la Compagnie que le Proposé recevroit avec joye l'honneur qu'elle luy faisoit, on a procedé au premier scrutin selon les formes ordinaires, et toutes les boules se sont trouvées favorables pour Mr Corneille. Cela fait Mr le Directeur s'est chargé de rendre conte au Roy de ce qui s'estoit passé, et de sçavoir si sa Majesté agréoit la proposition de la Compagnie; et cependant il l'a convoquée au lundy 27. pour apprendre la reponse du Roy, et proceder au scrutin de l'Election, en cas que Sa Majesté l'eust agréable.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy (27 Novembre). Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets, Mr le Directeur a dit qu'il avoit eu l'honneur de voir le Roy pour luy rendre conte de ce qui s'estoit passé dans l'assemblée du 23. et que sa Majesté avoit pour agréable la proposition qui avoit esté faite de Mr Corneille. On a procedé ensuite au scrutin de l'Election selon les formes accoustumées, et toutes les boules s'estant trouvées favorables, Mr le Directeur l'a déclaré éleu. Aprés cela on a agité s'il viendroit prendre sa place avant qu'on procedast à remplir celle de feu Mr de Cordemoy; et ayant esté jugé qu'il estoit plus à propos pour l'acceleration du travail de la Compagnie, et pour la commodité de Mr le Directeur de ne tenir qu'une seule assemblée publique pour les deux places, on a arresté la convocation de la Compagnie pour la seconde place au lundy 4e Decembre. REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 4e Decembre. Ce jour la Compagnie estant assemblée au nombre de vingt sept pour la proposition d'un Académicien à la place de feu Mr de Cordemoy, le sort est tombé sur Mr l'abbé Tallemant le jeune pour estre inspecteur des billets avec Mrs les officiers. Aprés quoy chacun de Messieurs ayant mis le sien entre les mains de Mr le Secretaire, Mr le Directeur les a ouverts l'un aprés l'autre, et le nom de Mr Bergeret s'estant trouvé escrit dans quinze de ces billets, il en a fait rapport à la Compagnie; Mr l'abbé de Dangeau ayant ensuite assuré à la Compagnie que le proposé recevroit avec joye l'honneur qu'elle luy faisoit, on a procedé au premier scrutin, où il a eu dix neuf suffrages pour luy, ce qui estant plus que suffisant Mr le Directeur l'a declaré admis au scrutin de la proposition, et s'est chargé de sçavoir du Roy s'il auroit agréable que l'on procedast au second scrutin qui est celui de l'élection. Cependant il a esté

:esté que si la response de sa Majesté se trouvoit favorable, la Compa-ie seroit convoquée le lundi 11e pour le scrutin de l'Election.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 7 Decembre. Ce jour Mr le Directeur a dit à la Compagnie l'il avoit rendu conte au Roy de ce qui s'estoit passé dans la derniere semblée, et que sa Majesté avoit pour agréable la proposition qui avoit été faite de Mr Bergeret. Il a esté resolu ensuitte que la Compagnie s'as-mbleroit le lundy 11 du mois pour le scrutin de l'élection, et cependant le s'est partagée en deux bureaux pour travailler à ses exercices ordi-aires.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 11 Decembre. La Compagnie ayant esté convoquée par llets on a procedé au scrutin de l'élection pour Mr Bergeret selon les rmes ordinaires, et il a esté receu par tous les suffrages; ensuite il a esté solu que Mr le Directeur prendroit jour avec luy et avec Mr Corneille ur leur installation publique dans la Compagnie, et arresté en mesme nps que Mr Corneille comme ayant esté éleu le premier auroit le pre-er la parole, et seroit mis aussi le premier dans l'ordre du tableau.

REGNIER DESMARAIS.

Du vendredy 23 [22] Decembre. Sur ce qui a esté représenté à la mpagnie que Mr l'abbé de Furetière avoit obtenu un privileige pour mpression d'un Dictionnaire universel de tous les mots de la langue qu'il le faisoit actuellement imprimer au préjudice du travail ordi-ire de la Compagnie et au préjudice du privileige par elle obtenu ur l'impression de son Dictionnaire, La chose mise en déliberation a esté résolu que cette affaire estant d'une extreme importance, la mpagnie seroit convoquée exprés pour ce sujet : et le jour de la convo-tion a esté pris pour le premier jeudy de janvier 1685 (1).

REGNIER DESMARAIS.

(1) Ici commencent les démêlés de Furetière avec l'Académie. Il ne nous appartient pas d'en faire istoire, qui fournirait facilement, à elle seule, la matière d'une publication spéciale. Nous nous con-terons de donner en notes de courts éclaircissements qui permettront de suivre la marche du procès. ici d'abord quelques indications générales. D'Olivet a donné un court résumé de l'affaire d'après séances de la Compagnie dont nous publions pour la première fois le texte *in extenso*. « J'en is, dit-il, rendre un compte exact, parce que les Registres m'en apprennent tout le détail. » (*Histoire de l'Académie*, éd. Livet, t. II, p. 38-44.) M. Livet, qui accuse, un peu vivement, d'Olivet de s'être montré fort partial », place dans les *pièces justificatives* du même volume, sous ce titre : *Le procès de uretière*, une excellente *analyse des factums*, qui peut suffire pour être très exactement renseigné.

Du mardy 2 Janvier 1685. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la réception de Messieurs Corneille et Bergeret, et l'un et l'autre ayant fait leur compliment à la Compagnie dans l'ordre de leur élection, Mr Racine qui n'estoit pas encore sorti de son Directorat leur a respondu au nom de la Compagnie ; Ensuite quelques uns de Messieurs ont fait lecture de quelques ouvrages de leur composition et l'assemblée s'est séparée. La harangue des deux Récipiendaires et celle de Monsieur Racinè Directeur se trouveront dans ce mesme livre au rang des autres harangues (1).

REGNIER DESMARAIS.

Les lecteurs plus exigeants et plus curieux devront avoir recours au *Recueil des factums d'Antoine Furetière, de l'Académie Françoise, contre quelques-uns de cette Académie... avec une introduction et des notes historiques et critiques par M. Charles Asselineau.* — Paris, Poulet-Malassis, 1859, 2 vol. in-12, ouvrage que nous avons déjà cité et auquel nous allons avoir occasion de renvoyer souvent. — L'abbé Tallemant l'aîné nous donne d'intéressants détails, qui nous font connaître ce qui avait précédé cette séance du 22 décembre 1684, et en complètent le compte rendu d'une manière assez piquante. « Le privilége (de Furetière) ne fut pas sitost obtenu (14 août 1684) que le sieur Le Petit, libraire de l'Académie, l'ayant appris, nous vint avertir que M. de Furetiere faisoit imprimer un Dictionnaire François, contre le privilége de l'Académie. M. Charpentier expliqua à la Compagnie la manière dont il avoit été surpris. On se plaignit à M. de Furetiere; et cependant les officiers, qui estoient M. Racine, directeur, et M. Boyer, chancelier, laissèrent passer le tems de leur magistrature sans y donner d'autre ordre que d'exhorter M. de Furetiere de renoncer au dessein qu'il avoit formé de faire un Dictionnaire, où apparemment il feroit entrer beaucoup de choses qui seroient tirées du nostre... Enfin l'affaire alla si loin, que M. de Louvois en ayant esté instruit en parla chez luy à ceux qui composent l'Académie des Médailles, dont sont M. Tallemant le jeune, M. Charpentier, M. Quinaut, et depuis quelque tems MM. Racine et Des Préaux, avec quelques autres qui ne sont point de l'Académie Françoyse. Quelques jours après, M. Tallemant le jeune ayant rapporté le discours de M. de Louvois à quelques-uns de la Compagnie, avant que tout le monde fust venu, on le pria d'en parler en pleine Assemblée, puisque les officiers gardoient le silence. M. de Furetiere s'y trouva et ce fut en sa présence que M. l'abbé Tallemant le jeune dit ce qu'il avoit appris; à quoy M. de Furetiere répondit entre ses dents, sans vouloir s'expliquer entierement. La rencontre des Festes de Noël me donna lieu de luy dire qu'apparemment il ne laisseroit pas passer de si bons jours sans nous restituer ce qu'il avoit pris de nostre Dictionnaire. M. de Benserade luy dit quelque chose d'approchant. M. Boyer, M. Le Clerc, M. de La Fontaine en firent à peu près de même. M. Charpentier, M. Quinaut, M. d'Aucourt, M. Perraut, M. de Lavau, M. Regnier et M. Doujat lui remontrerent le tort qu'il avoit. Il les écouta sans leur témoigner aucun chagrin de leurs remontrances, mais il semble qu'il les ait distingués de tous les autres, puisqu'il les a particulierement attaqués dans ses *Factums.* » (*Lettre de l'abbé Tallemant l'aîné.* Voyez ASSELINEAU, t. II, p. 354.) — A la fin de 1684, Furetière avait publié la première édition de ses : *Essais d'un Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, et les termes de toutes les Sciences et des Arts,* Sçavoir la Philosophie, Logique et Physique... Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens et modernes. Recueilli et compilé Par Messire ANTOINE FURETIERE, Abbé de Chalivoy, de l'Academie Françoise. (Sans lieu ni imprimeur.) M. DC. LXXXIV. Avec privilege du Roy. in-4°. Les préliminaires forment six feuillets non chiffrés. Il n'y a pas de spécimen des lettre Q X Y Z. Chacune des autres forme une feuille in-4° de 8 pages, avec pagination particulière, à l'exception de l'H et de l'I, qui n'ont, à elles deux, que 8 pages, et de l'U et du V, qui, suivant l'usage du temps, sont confondus. Asselineau a publié (t. II, p. 163) la curieuse épître « au Roy » et l' « Avertissement » de ces *Essais*, d'après l'édition in-12 donnée à Amsterdam l'année suivante.

(1) Ces harangues ne se trouvent pas dans le Registre. Elles sont imprimées dans le *Recueil* de 1698 (p. 459-481) : *Discours Prononcé le 2. Janvier 1685, par Monsieur de Corneille lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de Corneille son frere. — Discours prononcé le mesme jour 2. Janvier 1685, par Monsieur Bergeret, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur de Cordemoy. — Réponse de Monsieur Racine, aux Discours prononcés par Monsieur de Corneille, et par Monsieur Bergeret...*

Le discours de Racine eut un tel succès qu'on le fit venir à la cour pour l'y répéter. On lit dans

Du jeudy 4e Janvier. Ce jour on a fait de nouveaux officiers au sort suivant la forme d'ordinaire, et le sort est tombé sur Monsieur de Novion premier Président pour Directeur (1), et sur M^r^ l'Evesque d'Aqs pour chancelier. Ensuite M^r^ l'Evesque d'Aqs ayant pris sa place, et présidant la Compagnie en l'absence de M^r^ le Directeur, M^r^ l'abbé Regnier S^re^ a dit que la Compagnie ayant esté convoquée au sujet du Privileige obtenu par M^r^ l'abbé Furetiere pour l'impression d'un Dictionnaire universel par luy composé, il croyoit ne pouvoir mieux faire voir à la Compagnie le droit qu'elle avoit de s'y opposer qu'en luy faisant lecture de celuy que le Roy luy a fait la grace de luy accorder en datte du 28 Juin 1674 par lequel Sa M^té^ fait expressement deffense à tous Imprimeurs d'imprimer

le *Journal de Dangeau* : « *Vendredi 5 janvier* 1685, *à Versailles*. Il (le Roi) se fit réciter par Racine la harangue qu'il avoit faite à l'Académie le jour de la réception de Bergeret et du jeune Corneille, et les courtisans trouvèrent la harangue aussi belle qu'elle avoit été trouvée à l'Académie. Racine la récita dans le cabinet du Roi. » Il nous rapporte le compliment que lui fit Louis XIV. « Quand je lui eus recité mon discours, il me dit devant tout le monde : « Je vous louerois davantage si vous ne me louiez pas tant. » (*Œuvres de Racine*, collection des *Grands Écrivains de la France*, fragments et notes historiques, bons mots du Roi, t. V, p. 124.) Il a dit une autre fois le même mot à Boileau, si ce que rapporte Brossette est exact, remarque Louis Racine, en publiant cette note de son père. Suivant Brossette, c'est à propos des derniers vers de la première *épître* que le Roi parla ainsi à Boileau.

Racine fut rappelé à la cour après sa lecture; c'est encore le *Journal de Dangeau* qui nous l'apprend : « *Mardi 23 janvier* 1685, *à Versailles*. Madame la Dauphine fit dire, dans son cabinet, . Racine la harangue qu'il fit à l'Académie. »

Parmi les ouvrages lus à la séance de réception de Thomas Corneille il en est un qui touche le fort près à l'histoire de l'Académie et sur lequel, par cette raison, nous devons insister un peu. C'est une pièce assez étendue de Benserade. Elle comprenait près de deux cents vers. Son titre est très diversement cité. C'était suivant le Père Lelong : *Portraits des quarante Académiciens vivants en* 1684, suivant d'Olivet : *Liste de Messieurs de l'Académie Françoise*. Elle n'a jamais été imprimée, mais elle demeura connue à l'état manuscrit pendant le cours du XVIIIe siècle. D'Olivet prétend qu'elle existe « dans la Bibliothèque du Roi ». On ne l'y trouve plus aujourd'hui. Nous donnons les fragments qui nous en ont été conservés par d'Olivet (éd. Livet, t. II, p. 242 et 295) et par d'Alembert (t. II, p. 130). Voici le début :

De ce corps célèbre et rare
Louis le Grand se déclare
Le protecteur, le soutien ;
Et l'on peut mettre à la marge,
Que tous les Rois voudroient bien
Qu'il s'en tînt à cette charge.

Ailleurs Benserade, faisant allusion à la voix retentissante d'un de ses confrères et à la surdité un autre académicien, disait :

Et le tonnant Charpentier,
Qu'entend l'Abbé de la Chambre.

Plus loin il parlait des réclamations soulevées par l'élection de Bergeret,

Dont la troupe de Ménage,
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phebus.

On peut voir dans le *Menagiana* (t. II, p. 410) les épigrammes latines échangées à ce sujet.

(1) Furetière comptait beaucoup sur la bienveillance de Monsieur de Novion : « La direction de . Racine estant finie, M. le premier président fut directeur. M. de Furetiere crût par là avoir trouvé une grande protection, se fondant sur l'amitié de M. de Gone qui demeure chez M. le pre-

aucun Dictionnaire de la langue françoise, sous quelque titre que ce puisse estre avant la publication de celuy de l'Academie, ny pendant l'estendue de vingt années à conter du jour de la publication. Cela fait il a leu pareillement l'extrait de celuy que Mr l'abbé de Furetiere a obtenu pour son Dictionnaire, led. extrait en bonne forme, signé du Sindicq des notaires, et portant permission pour un Dictionnaire universel de tous les mots françois. Aprés quoy il a fait aussi lecture de quelques feuilles imprimées dud. Dictionnaire dans lesquelles il a fait voir que le travail de la Compagnie estoit entierement compris, et ensuite ayant remonstré en peu de paroles à la Compagnie le droit et l'interest qu'elle avoit de s'opposer au dit privileige et à l'impression dud. Dictionnaire, il l'a requise d'y pourveoir promptement par toutes les voyes qu'elle jugeroit les plus convenables. Sur cela Mr Charpentier, sur l'attestation duquel le privileige obtenu par Mr de Furetiere a esté expedié, a dit à la Compagnie qu'affin qu'elle ne creust pas qu'il eust été capable de donner une attestation pour un Dictionnaire qui eust embrassé le travail de l'Académie, il avoit voulu s'en justifier en luy raportant copie de son attestation prise sur l'original, et a fait effectivement voir que l'attestation par luy donnée n'estoit que pour un Dictionnaire des Arts et des Sciences, ce qui n'estoit d'aucun préjudice à celuy de la Compagnie. La chose ayant esté éclaircie de cette sorte, Mr le Chancelier a demandé les avis à la Compagnie, et aprés que chacun de Messieurs a dit sur ce sujet ce qu'il a creu de plus à propos, le résultat enfin de la Compagnie a esté qu'il ne falloit rien décider là dessus sans entendre auparavant Mr de Furetiere, que pour cet effet Mr le Secretaire seroit chargé de le voir, et de luy dire de la part de la Compagnie qu'il eust à se trouver le lendemain à l'assemblée pour y dire ses raisons : et qu'ensuite sur ce qu'il representeroit à la Compagnie, ou sur le refus qu'il feroit de s'y trouver, elle prendroit une nouvelle resolution.

REGNIER DESMARAIS.

Du vendredy 5 Janvier. Ce jour Mr le P. Président de Novion Directeur est venu à l'assemblée qu'il a exhortée en termes géneraux à l'Esprit de paix et de moderation : aprés quoy Mr l'abbé Regnier Secretaire ayant dit à la Compagnie que suivant son ordre il avoit veu Mr de Furetiere et l'avoit adverty de se trouver à l'assemblée, Mr le P. Président Direc-

mier président. En effet ils engagerent cet illustre magistrat, malgré ses grandes occupations, à venir à l'Académie, à laquelle il proposa que, pourvû qu'on suspendist la plainte qu'on avoit dessein de faire à M. le Chancelier de la surprise du sceau, il accommoderoit toutes choses. » (*Lettre de l'abbé Tallemant l'aîné.* ASSELINEAU, t. II, p. 355.)

teur l'a interrompu et a dit qu'il la prioit de n'imputer point à Mr Furetiere s'il n'estoit pas venu, que c'estoit luy mesme qui l'en avoit empesché, et qui l'avoit retenu exprés chez luy affin qu'il n'y vinst pas, et ayant exhorté de nouveau la Compagnie à l'Esprit de paix et de moderation, il a proposé que Mr de Furetiere pourroit se porter à remettre son privileige, et mit son Dictionnaire entre ses mains avec les feuilles volantes qu'il en a fait imprimer : et cette ouverture ayant esté approuvée par chacun de Messieurs, la Compagnie a suplié Mr le P. Président d'obliger Mr Furetiere à s'y soumettre au plustost, et a résolu cependant qu'on ne procederoit à aucune autre résolution qu'on n'eust sceu quel succes la proposition de Mr le P. Président auroit eu.

Regnier Desmarais.

Du lundy 8 Janvier. Ce jour la Compagnie continuant ses déliberations au sujet de l'entreprise de Mr l'abbé Furetiere pour lesquelles elle a interrompu son travail ordinaire, Mr Charpentier a dit qu'ayant esté invité par Mr le P. Président Directeur à se trouver aujourd'huy chez luy pour pouvoir rendre compte à la Compagnie des diligences qu'il auroit faites auprés de Mr Furetiere pour l'obliger à se soumettre entierement à la Compagnie, il y avoit esté, et que Mond. sr le P. Président luy avoit dit avoir tiré parole de Mr Furetiere qui (*sic*, qu'il) luy remettroit entre les mains tout son travail et son prétendu privileige, que cela supposé Mr le P. Président croyoit qu'il seroit aisé de terminer promptement cette affaire à l'amiable et au desir de la Compagnie ; et que pour y parvenir il jugeoit à propos qu'elle nommast des commissaires, à qui elle en donnast la charge. Sur quoy la chose ayant esté mise en déliberation, il a esté résolu que la nomination des commissaires seroit réferée à Mr le Directeur ; mais qu'ils n'auroient charge que de rapporter à la Compagnie, et que cependant Mr Charpentier et Mr Perraut seroient chargés de voir Mr le P. Président Directeur, pour le remercier, et pour rapporter à la prochaine assemblée si Mr Furetiere auroit executé la parole qu'il avoit donnée.

Regnier Desmarais.

Du jeudy 11e Janvier. Ce jour la Compagnie estant assemblée pour continuer ses déliberations sur le prétendu Dictionnaire universel de Mr l'abbé Furetiere, Mr Charpentier a dit que suivant l'ordre que Mr Perraut et luy avoient receu de la Compagnie, ils avoient esté chez Mr le P. Président Directeur, et avoient sceu de luy que Mr Furetiere luy avoit

fait remettre entre les mains la premiere lettre de son Dictionnaire et le Privileige par luy obtenu. Ils ont dit ensuitte que Mr le P. P. Directeur avoit nommé commissaires pour travailler avec luy Mr l'Evesque de Dacqs chancelier, et Mrs Charpentier, Perraut et Corneille, et que luy ayant demandé quand il luy plairoit qu'ils vinssent chez luy pour essayer de terminer cette affaire, il avoit donné jour au lendemain 12 de ce mois. Sur quoy la Compagnie ayant agité ce qu'il y avoit à faire et ayant appris en mesme temps que Mr Furetiere avoit fait imprimer une lettre au Roy, dans laquelle non seulement il expose mal à propos qu'il n'y a que l'Imprimeur de l'Académie appuyé de quelques Académiciens qui s'oppose à l'impression de son Dictionnaire, mais il attaque le privileige de l'Académie comme ayant esté surpris, et parle injurieusement du travail de la Compagnie, il a esté résolu tout d'une voix que les Commissaires qui iroient chez Mr le P. President Directeur luy marqueroient combien elle avoit esté scandalisée d'un procedé si injurieux, et luy feroient connoistre que sans le respect et la déference qu'elle a pour luy, cette nouvelle conduite l'auroit obligée de prendre sur le champ une résolution vigoureuse contre Mr Furetiere. Cependant la Compagnie outre les quattre Deputez nommez par Mr le P. Président Directeur a nommé encore Mr l'abbé Regnier Secretaire pour estre adjoint à la Députation et comme ce n'est point à une négotiation qu'elle les envoye ny à une discussion contentieuse des Droits de la Compagnie, elle leur a prescrit de faire entendre qu'il faut absolument que Mr Furetiere consente à la révocation de son Privileige, et à la suppression de tous les essays ou feuilles volantes qu'il a fait imprimer de son Dictionnaire, et qu'il retranche généralement de son Dictionnaire tous les mots communs de la langue, tant dans le sens propre que dans le figuré, et toutes les phrases et tous les Proverbes qui tombent sous chaque mot. De plus comme elle a apris qu'il estoit arrivé à Mr Furetiere de s'eschapper en paroles à l'égard de la Compagnie, elle leur a recommandé de faire entendre à Mr le P. Président Directeur que s'il arrivoit quelque chose de semblable en leur présence aud. Sr Furetiere, ils se retireront aussitost. Et en mesme temps, elle les a chargez qu'en cas que Mr Furetiere refusast de se sousmettre à ce qu'elle desire de luy, ils dissent à Mr le P. President, qu'ils avoient ordre de le suplier de se joindre à la Compagnie, et d'y venir prendre sa place de Directeur, pour appuyer par l'authorité de sa présence les déliberations qu'elle est résolue de prendre contre led. Sr Furetiere.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 13 Janvier. Ce jour la Compagnie estant assemblée, r l'Evesque d'Aqs chancelier luy a rendu conte de ce que luy et les ıtres avoient fait chez Mr le P. Président Directeur pour l'affaire du ictionnaire de Mr Furetiere, et a dit que la conference qui s'y devoit nir le 12 pour ce sujet ayant esté remise au 13 à dix heures du matin, ı s'y estoient tous rendus à l'heure marquée, et qu'aprés s'estre aquitez ɜ ce que la Compagnie les avoit chargez de dire à Mr le Premier Prédent sur les nouveaux sujets qu'elle avoit de se plaindre de Mr Furetiere t dont ils l'avoient suffisamment éclaircy, la conclusion de la conference ui avoit duré prés de trois heures avoit esté que Mr le P. Président ɔncevant encore une nouvelle esperance de réduire entierement Mr Fu-ːtiere à se sousmettre à la Compagnie, les avoit chargez de la prier de , part de vouloir bien differer encore jusques à lundy prochain, auquel ur il avoit invité les députez à se trouver de nouveau chez luy : Et qu'il oit ajouté qu'ils raporteroient alors à la Compagnie toutes sortes de tisfactions de la part de Mr Furetiere, ou que s'il estoit assez mal conillé pour ne le pas faire, il ne s'en mesleroit plus en aucune sorte. Penınt que les deputez rendoient ainsi conte par la bouche de Mr l'Evesque Aqs, et en termes géneraux de la conference qui s'estoit tenue chez r le P. Président, un gentilhomme envoyé de sa part à Mr Charpentier, ıy est venu dire que Mr le P. Président en remettant à lundy la conusion de l'affaire de Mr Furetier ne s'estoit pas souvenu qu'il estoit bligé d'aller lundy à Versailles, et qu'ainsi il prioit la Compagnie de ouloir bien que le terme qu'il luy avoit demandé pour le lundy s'estendit usques au mardy : ce qui ayant esté raporté par Mr Charpentier à la ompagnie, il a esté résolu qu'il iroit trouver Mr le P. Président pour uy dire qu'encore que la Compagnie n'ayt point accoustumé de s'assemler les mardy, cependant par déference pour luy, elle a remis l'assemblée le lundy à mardy prochain pour prendre ce jour là une derniere résoluion suivant ce qui seroit raporté par les deputez.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardy 16 Janvier. Ce jour la Compagnie estant extraordinaireent assemblée pour entendre le rapport que Mrs les Députez auroient faire, Mr l'Evesque de Daqs chancelier a dit que nonobstant les espeıces que luy et les autres députez avoient conceu (1) de la disposition

1) Il y avait d'abord *conceues*, mais les deux dernières lettres, marquant l'accord du participe, ont été soigneusement effacées.

où ils avoient laissé Mr Furetiere à la conference tenue le samedy 13e chez Mr le Premier Président Directeur, et nonobstant celles que Mr le Directeur luy mesme en avoit conceues, il estoit obligé de dire à la Compagnie qu'il ne falloit plus s'attendre que Mr Furetiere rentrast de luy mesme dans son devoir. Que ny les raisons convaincantes qui avoient esté déduites par Mrs les Députez pour l'y obliger, ny les remonstrances et les instances vives et pressantes de quelques uns d'eux qui l'en avoient conjuré à diverses reprises en l'embrassant, ny enfin la déclaration expresse de Mr le P. Président Directeur qu'il estoit impossible qu'on s'empeschast de le condamner (1), n'avoient peu rien obtenir de luy. De sorte que c'estoit à la Compagnie de voir quelle résolution elle avoit à prendre sur cette affaire. Là dessus Mr l'abbé Regnier Secretaire a pris la parole et a dit que comme dans la Seance du 13 on n'avoit fait que toucher en substance ce qui avoit esté arresté ce jour là chez Mr le P. Président Directeur, il estimoit à propos que toute la Compagnie en fust maintenant instruite en détail : Ensuite il a raporté que pour éclaircir pleinement Mr le P. P. Directeur et convaincre Mr Furetiere en sa presence, il avoit fait voir à Monsr le Directeur le privileige obtenu par la Compagnie pour l'impression de son Dictionnaire et luy en avoit fait remarquer les clauses qui portent deffenses à qui que ce soit d'imprimer ny de publier aucun autre Dictionnaire de la langue françoise avant la publication de celuy de l'Académie ny durant l'estendue de vingt années aprés la premiere publication. Qu'il luy avoit pareillement montré l'extrait en bonne forme de celuy qui a esté surpris par Mr l'abbé Furetiere; et que par l'inspection de l'un et de l'autre, Mr le P. P. Directeur avoit esté entierement convaincu que Mr Furetiere n'avoit pas esté en droit d'impetrer le sien, et que par consequent il falloit qu'il s'en désistast. En mesme temps Mr Charpentier un des deputez et celuy sur l'attestation duquel comme examinateur commis par Msgr le Chancelier le Privileige de Mr Furetiere a esté obtenu, a dit qu'il avoit aussi fait voir à Mr le P. President Directeur par une copie figurée (2) de cette attestation qu'elle n'avoit esté donnée que pour un Dictionnaire des Arts seulement, de quoy Mr Furetiere ne pouvoit pas disconvenir, et ensuite il a adjousté que

(1) D'après d'Olivet (éd. Livet, t. II, p. 41), « M. le premier Président... finit par lui dire qu'il ne pouvoit, « ni comme juge, ni comme académicien, ni comme son ami », se dispenser de le condamner. » La *lettre de l'abbé Tallemant* (voyez ASSELINEAU, t. II, p. 356) lui prête un propos moins vraisemblable : « M. le premier Président estant demeuré convaincu que l'abbé de Furetiere avoit tort, dit : que jusque là il l'avoit connu pour un homme de mauvais goût, mais qu'il commençoit à le connoistre pour un homme de mauvaise foi. »

(2) Furetiere a donné aussi de son côté une *copie figurée du certificat donné par le sieur Charpentier*... (Voyez ASSELINEAU, t. II, p. 138.)

pour plus grand éclaircissement de Mr le P. P. Directeur touchant les matieres que Mr Furetiere avoit prises du Dictionnaire de l'Académie, il avoit fait voir à Monsr le Directeur un exemplaire des Essays du prétendu Dictionnaire de Mr Furetiere (1), et par la lecture de plusieurs mots qui y sont traittez l'avoit absolument convaincu que non seulement Mr Furetiere avoit entrepris le mesme travail dont l'Académie est saisie depuis longtemps, ce qui se vérifioit assez par le seul titre qu'il avoit mis à la teste de ses Essays, mais qu'il l'avoit traitté de la mesme maniere et dans la mesme méthode que l'Académie et que mesme en plusieurs endroits de ses Essays il avoit employé les définitions, les phrases, et enfin les propres termes du Dictionnaire de l'Académie, ou sans aucun changement, ou avec un changement si léger que cela ne servoit qu'à faire paroistre l'affectation du déguisement. Mr l'abbé Regnier Secretaire a adjousté de plus à cela que comme Mr l'abbé Furetiere avoit mis dans ses Essays au mot de *Feu* un nota par lequel il dit *que l'on ne devra pas s'estonner s'il se trouve en cet endroit quelque conformité entre son travail et celuy de l'Académie, parce que c'est luy mesme qui a fait le canevas de ce mot*, il avoit, luy Secretaire, fait voir à Mr le P. P. Directeur tout le contraire de ce que Mr Furetiere avoit avancé mal à propos. Que pour cet effet il avoit porté à Monsr le Directeur le cahier Original du mot *Feu* escrit tout entier de la main de Mr de Vaugelas et cotté 19 cahier de la lettre F, et la transcription au net du mesme cahier faitte sur l'original et cottée pareillement 19 cahier de la lettre F. Que de plus il luy avoit porté le 18e cahier des transcriptions de l'F et luy avoit fait observer que sur le 18e cahier estoit escrit que le 19 avoit esté mis entre les mains de Mr Furetiere, ce qui le convainquoit entierement de mauvaise foy lorsqu'il se disoit l'autheur du canevas de ce mot, puisqu'il paroissoit par des tesmoignages incontestables que le canevas en avoit esté fait longtemps auparavant, et luy avoit esté remis entre les mains, comme il s'est pratiqué plusieurs fois à l'égard de plusieurs autres mots dont les cahiers ont esté renvoyez à plusieurs académiciens, tant pour voir s'il n'y avoit rien à y retrancher ou adjouster que pour examiner si les mots et les phrases y estoient dans un bon ordre. Qu'en outre pour convaincre Mr Furetiere à cet egard par son propre tesmoignage et par son propre escrit, il avoit produit à Mr le P. P. Directeur la feuille que Mr Furetiere avoit dressée du mesme mot sur le cahier qui luy avoit esté remis entre les mains et laquelle avoit esté

(1) Voyez ci-dessus, p. 234, la fin de la note.

trouvée dans le mesme cahier toute escrite de sa main ; qu'ensuitte il luy avoit fait observer par la lecture de l'un et de l'autre que Mr Furetiere n'avoit rien mis du sien dans sa feuille que quelques phrases de chirurgie, et de chimie ; que du reste tout ce qu'il y avoit mis estoit dans le cahier de Mr de Vaugelas, et que mesme il avoit supprimé dans cette feuille et ensuitte dans celle du Dictionnaire de l'impression de laquelle il avoit eu ordre de prendre soing, suivant la coustume, plusieurs phrases et façons de parler fig. qui se trouvoient dans le cahier qu'on luy avoit remis entre les mains. Que sans entrer là dessus dans la discussion si cette suppression s'estoit faite à dessein ou si elle n'estoit arrivée que par négligence, il avoit fait voir seulement à Mr le P. P. Directeur que Mr Furetiere avoit depuis transporté dans ses Essays les mesmes phrases qu'il avoit ou obmises par négligence ou supprimées à dessein dans le Dictionnaire de l'Académie ; Et que tout cela avoit tellement achevé de convaincre Mr le P. P. Directeur, qu'il avoit dit à Mr Furetiere qu'il n'y avoit rien à respondre là dessus et qu'il falloit qu'il se sousmit de bonne grace à sa Compagnie. Aprés ce détail de la conference du 13 et aprés que Mr l'abbé Regnier Secretaire a fait voir les mesmes choses à la Compagnie en luy produisant les cahiers dont il a esté fait mention et la feuille qui s'est trouvée dans le 19e cahier escrite de la main de Mr Furetiere, il a encore adjousté que dans la conference d'aujourdhuy, voyant que Mr Furetiere ne laissoit plus aucune esperance à la Compagnie qu'on le peust ramener à son devoir par les voyes d'honnesteté et de douceur, il avoit en consequence de la déliberation du 11e de ce mois suplié Mr le P. P. Directeur de se joindre à la Compagnie et d'y venir prendre sa place pour appuyer par l'authorité de sa présence les déliberations qu'elle est résolue de prendre contre Mr Furetiere ; et que là dessus Mr le Directeur avoit respondu qu'il estoit entré dans cette affaire dans l'esperance qu'elle pourroit estre terminée à l'amiable, qu'il voyoit bien que la dureté de Mr Furetiere estoit invincible et qu'ainsi la Compagnie seroit obligée de prendre d'autres voyes ; mais qu'il la suplioit de le dispenser de se trouver à sa teste pour cet effet, et de luy espargner le chagrin d'agir contre un homme qui avoit recours à luy. Toutes ces choses ayant esté exposées à la Compagnie, on a déliberé sur ce qu'il y avoit à faire, et on a résolu qu'on députeroit à Monseigr le Chancelier pour luy demander la cassation du Privileige surpris par Mr Furetiere et on a nommé pour deputez Mr l'abbé Regnier Secre et Mr l'abbé Tallemant le jeune et Mr de la Fontaine, avec ordre à Mr Charpentier de les accompagner, affin que comme c'estoit sur son attestation que Mr Furetiere avoit surpris son privileige, il peust rendre

conte à Mgr le Chancelier de quelle maniere la chose s'estoit passée. Du reste Mr l'abbé Regnier a esté chargé de porter la parole, et de porter aussi le privileige obtenu par l'Académie, affin qu'il peust le faire voir à Mgr le Chancelier en cas qu'il le desirast, et on a exhorté Messieurs les Deputez à s'aquitter incessamment de leur commission, et le plustost qu'il se pourroit.

REGNIER DESMARAIS.

Cependant arresté que la Compagnie sera convoquée dans les formes ordinaires à lundy prochain pour affaires importantes.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 18 Janvier. Ce jour sur la difficulté faitte par Mr l'abbé Tallemant le jeune de suivre Mr l'abbé Regnier Secretaire à la deputation destinée à Monseigneur le Chancelier, prétendant qu'en toutes sortes de députations c'estoit au plus ancien à porter la parole, la Compagnie pour n'entrer point dans une discussion contentieuse hors de saison, a trouvé bon pour cette fois que Mr l'abbé Tallemant le jeune s'abstinst de se trouver à la députation, et que Mr l'abbé de Lavau fust député en sa place, sans toutefois vouloir donner aucune atteinte aux prérogatives de la charge de Secretaire : Et ensuitte les Députez ayant esté exhortez à ne point perdre de temps, ont pris pour aller le samedy 20e à Versailles. Aprés cela il a esté arresté que l'on feroit courir les billets à l'ordinaire pour l'assemblée convoquée au lundy 22e du mois affin d'avertir ceux qui ne s'estoient point trouvez à la précedente seance et qui n'estoient point encore présens à celle cy de se rendre à celle là à laquelle on a exhorté tous Messieurs de se trouver, s'agissant d'une affaire si importante à la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 22 Janvier (1). Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets et se trouvant au nombre de dix neuf, Mr l'abbé Regnier Secretaire a dit que suivant l'ordre qu'il avoit receu de la Compagnie il s'estoit transporté à Versailles avec Mr l'abbé de Lavau et Mr de La Fon-

(1) Nous ne possédons plus le registre de présence de cette époque, mais d'Olivet, qui l'avait sans doute sous les yeux, nous dit (édit. Livet, p. 42, note 1) : « La séance étoit ce jour-là composée de MM. de Chaumont, évêque d'Acqs, chancelier ; Régnier, secrétaire ; Charpentier, l'abbé Tallemant l'aîné, Le Clerc, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant le jeune, Boyer, Quinault, Perrault, Racine, l'abbé Gallois, de Benserade, l'abbé Huet, le président Rose, l'abbé de Lavau, l'abbé de Dangeau, d'Aucour, de La Fontaine, Thomas Corneille. « Cela fait juste vingt membres. Le registre des délibérations n'en mentionne d'abord que dix-neuf, mais le nombre réglementaire de vingt se trouve ensuite complété par l'arrivée de d'Aucour.

taine députez, et avec Mr Charpentier qui avoit eu charge d'accompagner la députation. Que là ayant premierement eu le soing de voir s'ils ne pourroient point joindre à leur Députation quelqu'un des Académiciens qui se trouveroient pour lors à la cour ils n'avoient rencontré personne, et qu'ensuitte ils estoient allez chez Mgr le Chancelier pour l'attendre à son retour du Conseil et avoir l'honneur de luy parler lorsque sa commodité le luy pourroit permettre. Qu'estant arrivé quelque temps aprés, Mr Charpentier qui s'estoit chargé de l'introduction des Députez à cause qu'il est particulierement connu de luy s'estoit avancé vers luy, et luy ayant parlé à l'oreille leur avoit ensuitte raporté qu'ils eussent patience, que Mgr le Chancelier entroit dans sa chambre pour se délasser un moment, et qu'il les feroit appeller. Que dans ce temps là Mr de la Reynie Conseiller d'Estat qui attendoit dans la mesme antichambre avec beaucoup d'autres Conseillers d'Estat et maistres des Requestes estoit entré dans la chambre de Mgr le Chancelier qui l'avoit fait appeller, et où il avoit esté tres long-temps. Que cela faisant juger aux Députez que peut estre Mgr le Chancelier n'avoit pas entendu qu'il y eust une députation de l'Académie, il avoit parlé, luy abbé Regnier, à l'exempt qui est auprés de Mgr le Chancelier et l'avoit prié de l'en advertir ; que peu de temps aprés les portes de la chambre ayant esté ouvertes, le mesme exempt luy avoit dit de s'avancer, ce qu'il avoit fait avec les autres Députez derriere luy : mais que Mr Charpentier l'ayant alors prévenu avoit parlé quelque temps tout bas à Mgr le Chancelier, et luy avoit mesme leu quelques papiers qu'il avoit tirez de sa poche pour luy faire voir, qu'aprés qu'il se fust retiré il s'estoit avancé, et mis en devoir de dire à Mgr le Chancelier ce qu'il avoit préparé, mais que soit que Mgr le Chancelier n'eust pas esté suffisamment averti du dessein qu'il avoit de le haranguer de la part de la Compagnie, soit qu'il se fust suffisamment éclaircy de l'affaire par ce que Mr Charpentier luy en avoit dit, il l'avoit interrompu dés le commencement de son discours pour luy dire qu'il estoit informé de l'affaire, qu'il y mettroit ordre, et estimoit la Compagnie, et qu'ensuitte aprés luy avoir fait un signe de teste obligeant, il s'estoit avancé pour aller disner, ce qui avoit obligé les Députez à se retirer. Que les autres estant retournez sur le champ à Paris il estoit demeuré à Versailles, que là ayant eu l'honneur de voir des personnes qui appartiennent de tres prés à Mgr le Chancelier, il avoit remis entre les mains d'une de ces personnes là la harangue qu'il avoit préparée, qu'elle avoit esté leue par Mgr le Chancelier lequel avoit tesmoigné qu'on ne luy avoit point expliqué que les Députez de la Compagnie demandoient à le haranguer, et que si on l'en eust averti il n'auroit pas

qué de leur donner toute l'audiance qu'ils pouvoient souhaitter. Ensuite la Compagnie ayant demandé à voir cette harangue il l'a leue tout ;, et il a esté ordonné qu'elle seroit mise dans les Registres (1). Aprés r Mr Charpentier a dit que la premiere fois qu'il avoit parlé à Mgr le ncelier il n'avoit pas peu avoir le loisir de luy faire entendre que la ıpagnie avoit dessein de le haranguer, et qu'ensuitte il s'estoit avancé econde fois, croyant qu'il estoit nécessaire qu'avant que Mgr le Chan- r entendist la Compagnie, il l'eust préalablement éclaircy de ce qui rdoit l'attestation qu'il avoit donnée, et sur laquelle estoit fondé le ileige surpris par Mr Furetiere. Cela fait Mr l'Evesque de Dacqs chan- r a dit à la Compagnie que chacun de Messieurs sçavoit assez pour sujet elle estoit assemblée, qu'il s'agissoit de prendre une derniere lution à l'égard de Mr Furetiere qui avoit refusé de se rendre aux onstrances reiterées de la Compagnie en la personne de son Secre- e premierement, et ensuite à celles de ses Commissaires, assemblez z Mr le P. P. Directeur, et enfin à celles de son Directeur mesme qui en avoit fourny un moyen si honneste par son entremise. Que la npagnie n'avoit rien à se reprocher là dessus ; puisqu'outre qu'elle it mis en usage pour cet effet tout ce qui pouvoit dépendre d'elle avoit mesme engagé les plus particuliers et les plus anciens amis qu'il t dans l'Académie à le conjurer de ne vouloir pas se perdre : et que tout n'ayant de rien servy, il estoit question de voir ce qu'il plairoit à la ıpagnie de faire sur ce sujet. Sur quoy la chose mise en déliberation, et ieurs avis ayant déja esté à le destituer de la Compagnie selon les ıes prescrittes par les statuts, il a esté observé par un de Messieurs que ombre de vingt estant requis par les statuts pour proceder à la des- tion, il croyoit que l'on ne pouvoit prendre aucune déliberation valalà dessus que ce nombre ne fust complet, et presque toute la Compa- est entrée dans ce mesme sentiment, mais Mr Daucourt estant alors enu et le nombre de vingt Académiciens requis par les statuts estant plet par son arrivée, toute la Compagnie a conclu qu'il falloit pro- r au Scrutin par boules noires et blanches pour juger si on destitue- ou non Mr Furetière.

our cet effet les boulles blanches et noires ayant esté distribuées à sieurs par Mr l'abbé Regnier Secre : les noires devant servir pour la des- tion, et les blanches pour le contraire, chacun de Messieurs a mis dans oëte ordonnée pour cet effet la boule qu'il luy a pleu, et toutes en

) Elle ne s'y trouve pas.

ayant esté tirées en présence de la Compagnie, elles se sont trouvées toutes pour la destitution à la réserve d'une seule, ce qui a esté déclaré ensuite par Mr l'Evesque de Daqs chancelier. Aprés quoy la Compagnie a chargé Mr Rose d'aller rendre conte au Roy de ce qu'elle venoit de faire, et de recevoir là dessus les ordres de sa Majesté : Et en mesme temps pour empescher que le Roy n'apprist la chose d'ailleurs avant que Mr Rose peust l'en informer, il a esté résolu que l'on tiendroit toute la déliberation secrette, et chacun de Messieurs s'y est obligé sur son honneur, la Compagnie ayant mesme pour plus grande précaution exigé que jusques à nouvel ordre on n'en diroit rien aux Académiciens qui ne s'estoient pas trouvez à l'assemblée.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 25 Janvier. Ce jour la Compagnie estant assemblée pour continuer ses déliberations sur le privileige obtenu par Mr Furetiere, Mr Charpentier a dit que Mgr le Chancelier l'avoit envoyé querir, et qu'aprés luy avoir fait entendre en substance qu'il estoit tres favorablement disposé pour l'Académie, et qu'il avoit l'intention de révoquer le privileige dud. Sr Furetiere, il avoit adjousté que pour y parvenir il faloit faire les choses dans les formes, et pour cet effet luy faire présenter une Requeste au nom de la Compagnie par un advocat au Conseil, ensuitte de quoy il donneroit ordre que l'Académie fust satisfaite. Ce rapport fini et toute la Compagnie se conformant à suivre la voye prescrite par Mgr le Chancelier, on a deliberé sur la forme de la Requeste et sur le choix d'un advocat, et il a esté résolu que la requeste seroit dressée au nom de l'Académie, et signée du Secre perpetuel qui auroit soin de la dresser, et que Mr Charpentier la reverroit avec luy et avec l'advocat qui seroit choisi : et cela fait la Compagnie considerant que le Sr Lauthier gendre du Sr Le Petit estoit advocat au Conseil, elle a résolu qu'il seroit chargé d'occuper pour elle.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 27 Janvier. Ce jour Mr Rose a raporté à la Compagnie que suivant l'ordre qu'il en avoit receu il avoit rendu conte au Roy de ce qui s'estoit passé au sujet de la destitution de Mr Furetiere dans l'assemblée du 22e de ce mois, et que sa Majesté aprés l'avoir escouté favorablement luy avoit fait entendre qu'on luy avoit dit que les choses ne s'estoient pas passées entierement dans les formes ; et qu'aussi avant que de s'ex-

pliquer sur la déliberation prise par la Compagnie. elle vouloit estre éclaircie sur quattre choses : Premierement si Mr Furetiere avoit effectivement pris et usurpé le travail de la Compagnie. 2 s'il avoit donné à la Compagnie un véritable sujet de proceder contre luy. 3 si dans la convocation qui s'est faite pour l'assemblée du 22 on avoit observé toutes les formes; et enfin si la déliberation qui est intervenue avoit esté conforme à ce qui est prescrit par les statuts de la Compagnie. Ces choses ainsy raportées, il a esté résolu que pour obeir aux ordres de sa Mté il seroit dressé incessamment un mémoire qui contiendroit l'éclaircissement de tout ce qu'elle desiroit sçavoir et qui pour plus grande justification de la conduite de la Compagnie seroit accompagné de toutes les preuves nécessaires, que Mr l'abbé Regnier Secre auroit soin de le dresser, et de rassembler et rédiger toutes les preuves ; et que cependant Mr Rose seroit chargé de raporter au Roy que l'Académie travailleroit incessamment à obeir aux ordres de sa Mté et à luy rendre raison de sa conduite.

Regnier Desmarais.

Du lundy 29 Janvier. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a leu à la Compagnie la Requeste par luy dressée au nom de l'Académie, et par luy communiquée auparavant à Mr Charpentier, et au Sr Lauthier advocat au Conseil, suivant les ordres de la Compagnie. Elle a esté approuvée de tous Messieurs, et il a esté arresté que Mr le Secretaire seroit chargé de l'aller porter le lendemain mardy à Versailles à Mgr le Chancelier, avec le Sr Lauthier advocat, suivant l'avis duquel il en a esté dressé deux copies l'une en forme de simple Requeste et l'autre en veu d'arrest affin que Mgr le Chancelier choisist des deux laquelle il luy plairoit.

Regnier Desmarais.

Du jeudy 1er Febvrier. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a raporté à la Compagnie que suivant l'ordre qu'il avoit receu d'elle il estoit allé à Versailles le mardy 30e Janvier avec le Sr Lauthier advocat; et qu'y estant arrivez avant l'heure de la tenue du Conseil, ils avoient esté trouver Mr Jonquieres Secre du Roy et Segre de Mgr le Chancelier, auquel ayant dit qu'ils avoient à présenter à Mgr le Chancelier la Requeste de l'Académie, il avoit répondu qu'il avoit ordre de luy de la recevoir, et qu'ils n'avoient qu'à la luy remettre entre les mains ; qu'ensuitte luy en ayant présenté deux en forme differente pour choisir celle

qu'il plairoit à Mgr le Chancelier, il avoit dit qu'il n'estoit besoin que de celle qui estoit en veu d'arrest, laquelle ils luy avoient laissée, et que s'estant retirez aprés cela ils avoient voulu au sortir du Conseil s'éclaircir de ce qui avoit esté fait sur ce sujet, mais qu'ils avoient esté obligez de revenir sans en pouvoir rien apprendre, sinon que Mgr le Chancelier avoit signé lad. Requeste. Ce rapport achevé Mr l'abbé Testu a dit à la Compagnie qu'ayant eu occasion de parler à Mr l'Archevesque de Rheims (1) du Privileige surpris par le Sr Furetiere, et de l'interest que la Compagnie avoit à le faire révoquer il l'avoit trouvé dans des sentiments tres favorables à la Compagnie dont il avoit donné déja des marques par les bons offices qu'il luy avoit rendus là dessus auprés de Mgr le Chancelier son pere. Ce qui ayant esté encore confirmé par le tesmoignage de Mr l'abbé Regnier Secretaire, qui a dit que Mond. Sr l'Archevesque luy avoit parlé diverses fois de la Compagnie dans les mesmes sentiments, il a esté résolu que Mr l'abbé Regnier Secretaire seroit chargé de luy faire là dessus les compliments de la Compagnie et de luy tesmoigner combien elle se sentoit obligée à l'honneur qu'il luy faisoit, et que pour cet effet il le chercheroit au plustost chez luy soit à Paris soit à Versailles.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 3 Febvrier. Mr l'abbé Regnier Secre a raporté qu'il avoit sceu que Mr le Boulanger d'Hacqueville Maistre des Requestes avoit esté chargé de la Requeste de la Compagnie ; que l'arrest qui avoit esté donné dessus estoit un arrest de communiqué et qu'ainsi cette affaire devant estre raportée par Mr d'Hacqueville, il seroit à propos que quelqu'un de la Compagnie fust particulierement chargé de le voir, et de solliciter auprés de luy les interests de la Compagnie. Ce qui ayant esté approuvé par tous Messieurs, il a esté résolu que Mr le secretaire seroit seul chargé de la sollicitation de cette affaire, et qu'il seroit prié d'y donner les soins et le temps nécessaires, en sorte que la Compagnie peust s'en reposer sur luy, et continuer cependant le travail ordinaire du Dictionnaire. Aprés cela il a leu à la Compagnie le projet du mémoire pour le Roy, lequel ayant esté trouvé tres bien, il a esté chargé de le mettre en forme, et de le communiquer ensuitte à Mr l'Evesque de Daqs chancelier et à Messieurs l'abbé Testu, l'abbé Talleman, et le Président Rose affin de se reigler suivant leurs avis avant que de l'aller porter au Roy.

REGNIER DESMARAIS.

(1) Charles-Maurice Le Tellier.

) Febvrier. Mr l'abbé Regnier Secre a dit à la Compagnie que rdres qu'elle luy avoit donnés de prendre soin de l'affaire re le Sr Furetiere pour raison de son Privileige, il avoit esté cqueville Rapporteur, luy avoit mis entre les mains la re- Compagnie avec copie du privileige par elle obtenu, et copie u Roy et de l'avertissement que le Sr Furetiere a mis à la sais ; et qu'ayant fait voir de plus que les sommations requises aites, il l'avoit suplié de vouloir raporter l'affaire au premier ue la Compagnie avoit fait pour cet effet toutes les diligences ; qu'il estoit visible que le Sr Furetiere ne cherchoit qu'à tirer longueur. Mais que neantmoins Mr d'Hacqueville avoit tes- faloit donner encore du delay aud. Sr Furetiere, et qu'ainsi un arrest qui fust contradictoire il falloit attendre que le ust pareillement présenté sa requeste, et voir ce qu'il pourroit effense. Ce raport fait on a fait les bureaux et on a travaillé s quoy Mr le secretaire a leu à Mrs l'Evesque de Daqs, abbé e le mémoire par luy dressé pour le Roy, et la forme et la ayant esté approuvées, il a esté résolu qu'il le mettroit in- en estat de pouvoir estre presenté au Roy avec les pieces et que le vendredy ensuivant il l'iroit porter à sa Mte de la mpagnie.

REGNIER DESMARAIS.

---

y 10 Febvrier. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a dit à la ue le jour précedent il estoit allé à Versailles pour présenter noire de la Compagnie touchant la déliberation par elle prise e Mr Furetiere. Que pour cet effet ayant concerté avec Mr le se Secre du Cabinet l'heure qui pourroit estre la plus propre, lu au lever de sa Mte, aprés lequel sa Mte estant entrée dans avec les seuls officiers qui ont droit d'y entrer, et Mr Rose ie que la Compagnie avoit envoyé son Secre pour luy porter ements que sa Mte desiroit, elle l'avoit fait appeller quel- ués, luy faisant dire en entrant qu'elle ne vouloit point de r'il estoit entré aussitost ayant eu ses mains le mémoire de t les pieces justificatives qu'il en avoit rassemblées, et qu'a- t une profonde réverence à sa Mte il luy avoit dit ces propres *tre Majesté a commandé à l'Académie de l'éclaircir particu- ce qui s'est passé au sujet de Mr l'abbé Furetiere, voilà, Sire, l'elle a dressé pour obeir à vos ordres, et pour vous faire*

voir la régularité de la conduite qu'elle a tenue. Que sa M^te^ luy ayant dit alors : *donnez le moy je le verray*, il avoit ajousté en le luy présentant : *l'Académie, Sire, m'a aussi chargé des pieces justificatives de son mémoire affin de ne rien avancer à vostre Majesté qu'elle ne luy prouve*, et que le Roy luy ayant encore dit : *donnez les moy je les verray*, il les avoit pareillement données à sa M^te^ qui les avoit prises en luy faisant un léger signe de teste ; aprés quoy il s'estoit aussitost retiré. Ce rapport achevé la Compagnie s'est séparée en deux bureaux et on a travaillé à l'ordinaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 12 Febvrier. Ce jour M^r^ l'abbé Regnier Sec^re^ a rendu conte à la Compagnie de l'état du proces qu'elle a contre l'abbé Furetiere, et a dit que comme les intentions de Mr Furetiere ne sont que d'éluder autant qu'il peut et de traisner les choses en longueur, il prenoit pour cet effet toutes les voyes de chicane qui pouvoient le plus alonger l'affaire ; qu'ainsi au lieu de donner sa requeste comme il l'avoit dit à M^r^ d'Hacqueville raporteur il n'avoit fait autre chose que de faire signifier au Sr Lauthier advocat de l'Académie un acte de sommation par lequel il demande communication des pieces de l'Académie ; que ce qui avoit esté fait là dessus c'estoit de luy faire répondre aussitost par un autre acte que toutes les pieces de l'Académie consistoient dans son privileige, et qu'encore qu'il en eust une entiere connoissance, cependant pour ne luy laisser aucun prétexte de chicane, on luy en donneroit communication ; et que la chose avoit esté executée dés le jour mesme. Que de plus affin de faire voir à M^r^ le Raporteur quel estoit l'esprit de l'Académie dans cette affaire il l'avoit, luy abbé Regnier, esté trouver, et aprés luy avoir dit la sommation que Mr Furetiere avoit fait faire et ce qui y avoir esté repondu, il luy avoit adjousté que quelque chose que led. Sr Furetiere peust dire dans la suitte, quelques requestes et quelques repliques qu'il peust employer, l'Académie ne prétendoit point y respondre autrement que par sa premiere requeste, ny entrer davantage avec luy dans une contestation inutile ; et qu'ainsi il suplioit M^r^ le Raporteur au nom de la Compagnie de vouloir au plustost luy faire la grace de raporter son affaire. Que là dessus M^r^ le Raporteur luy avoit dit qu'il ne pouvoit pas se dispenser de garder les formes ordinaires, et qu'il faloit encore attendre que Mr Furetiere eust donné sa requeste, qu'il l'en feroit presser affin qu'il n'eust plus aucun sujet d'excuse, et qu'aprés cela il prendroit son temps pour raporter l'affaire. M^r^ l'abbé Regnier ayant ainsi rendu conte de l'estat de la chose, et des

diligences par luy faites, la Compagnie l'a remercié de ses soings et elle s'est ensuitte partagée en deux bureaux (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 17 Febvrier. Sur ce qui a esté raporté par Mr l'abbé Regnier Secre qu'ayant esté diverses fois solliciter Mr d'Hacqueville de raporter l'affaire de l'Académie, il luy avoit paru que, quelque bien intentionné qu'il fust pour rendre justice à l'Académie, cependant la maniere dont il prenoit la chose alloit à la tirer extremement en longueur : parce qu'il la traittoit comme une affaire à l'ordinaire et outre les délais qu'il croyoit devoir donner encore au Sr Furetiere, il ne vouloit point la raporter devant Mgr le chancelier, qu'auparavant, suivant ce qui se passe dans les affaires particulieres, il n'en eust parlé dans l'assemblée de Messieurs les Maistres des Requestes ; la Compagnie aprehendant surtout les longueurs d'une affaire qui la détourne de son travail ordinaire a résolu que Mr l'abbé Regnier secretaire seroit chargé d'aller trouver à Versailles Mgr le chancelier, et de luy representer là dessus les interests de la Compagnie le plus vivement qu'il lui seroit possible. Et en mesme temps il a esté aussi résolu que ceux de la Compagnie qui par leur dignité se trouvent avoir le plus d'accés et de consideration auprés de luy seroient conviez à joindre leurs prieres et leurs bons offices pour ce sujet : et Mr l'abbé de Dangeau ayant offert d'envoyer dés le lendemain matin un carosse à six chevaux à Mr l'abbé Regnier Secre pour le mener à Versailles, il a esté arresté qu'il partiroit dés le lendemain pour s'aquiter de sa commission.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 19 Febvrier. Mr l'abbé Regnier Secre a rendu conte de la commission dont il avoit esté chargé et a dit que le dimanche précedent ayant esté à Versailles avec Mr l'abbé Tallemant l'aisné, ils y estoient arrivez dans le temps que Mgr le chancelier partoit de chez luy pour aller chez le Roy au conseil, et que l'ayant suivi chez le Roy, cette cononcture s'estoit trouvée heureuse, d'autant que Mgr le chancelier s'estant

(1) D'après Furetière, on s'est encore occupé ce jour-là d'une autre affaire, dont on ne trouve ailleurs nulle trace dans les Registres. « J'ai appris, depuis qu'on m'a empêché d'aller à leur assemblée, que toute la seance du 12 Fevrier 1685 fut consommée en une deliberation pour la distribution des jettons, sur ce que Mr l'Abbé de Coaslin ayant porté des Theses à l'Académie, pour inviter ces Messieurs à assister à un acte qu'il faisoit pour les soûtenir, la Compagnie eut le cœur partagé entre l'amour des jettons et le desir de faire sa cour à ce seigneur, parce que cet acte se faisoit un jeudi, jour d'Académie : enfin il fut resolu que ceux qui voudroient assister à cette ceremonie ne risqueroient point leurs jettons, parce qu'ils seroient reputés absents *reipublicæ causa*. (*Troisiesme factum*. ASSELINEAU, t. I, p. 185.)

arresté dans le sallon où le Roy s'habille y avoit trouvé Mrs le Duc de St Aignan, l'Evesque de Meaux, et le Président de Mesmes qui s'estant avancez vers luy avoient commencé à luy parler de l'affaire de l'Académie et à rendre toutes sortes de bons offices à la Compagnie. Qu'estant entrez tous deux aussi dans le salon en ce moment là, ces Messieurs en le voyant avoient dit à Mgr le chancelier : voilà Mr l'abbé Regnier Secre de l'Académie qui vient vous solliciter, et que là dessus, luy abbé Regnier, s'estoit aproché de Mgr le chancelier, luy avoit representé qu'en obeissant à ses ordres la Compagnie lui avoit présenté sa requeste, que sur le « fut communiqué » qui y avoit esté mis, elle avoit fait ses diligences auprés de Mr d'Hacqueville, qui en avoit esté chargé, pour obtenir qu'il la raportast au plustost, mais que les chicanes et les longueurs affectées de Mr l'abbé Furetiere l'en empeschoient, d'autant plus qu'il supposoit que c'estoit une affaire qui se devoit traitter à l'ordinaire ; Que la Compagnie qui n'aprehendoit rien davantage que les longueurs qui la pouvoient détourner de son travail, imploroit sa protection là dessus et le suplioit tres humblement de vouloir achever entierement la grace qu'il avoit commencé de luy faire. Que Mgr le chancelier avoit respondu positivement là dessus qu'il vouloit terminer cette affaire, que son intention estoit que le Privileige du Sr Furetiere fust rapporté, et que ses Essais, et la lettre au Roy, et l'avertissement qui suit à la teste fussent supprimez ; et que c'estoit son affaire. Que là dessus luy ayant demandé s'il trouveroit bon qu'il dist cela de sa part à Mr d'Hacqueville, il luy avoit dit qu'il le vouloit bien, et qu'ensuitte apres luy avoir rendu grace de la part de la Compagnie et estre encore resté là quelque temps il s'estoit retiré. Ces choses ainsi rapportées Mr le Secre a encore adjousté qu'il venoit de trouver Mr d'Hacqueville auquel il avoit dit la response de Mgr le Chancelier, sur quoy il l'avoit assuré que dés que Mr Furetiere auroit donné sa Requeste, ce qu'il n'avoit pas encore fait, il ne manqueroit pas d'en faire son Rapport à Mgr le Chancelier. Mr l'abbé Regnier a ensuite rendu conte à la Compagnie de quelques procedures nouvelles faites par Mr Furetiere et tendantes à alonger l'affaire, aprés quoy on a fait les bureaux et on a travaillé au Dictionnaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 22e Febvrier. Ce jour Mr l'abbé Regnier a raporté à la Compagnie qu'enfin Mr l'abbé Furetiere, aprés avoir essayé inutilement de faire commettre un autre maistre des Requestes que Mr d'Hacqueville pour le charger de sa Requeste, il l'avoit remise entre ses mains ; et que

ela estant il y avoit lieu d'esperer que la chose seroit bientost jugée, Mr d'Hacqueville qu'il venoit de voir luy ayant fait entendre qu'il la aporteroit au premier Conseil. Aprés cela comme cette Requeste qui avoit sté donnée en communication au Sr Lauthier advocat, estoit entre les nains de Mr le Secre, la pluspart de Messieurs ont demandé à la voir par uriosité ; de sorte qu'elle a esté leue publiquement et trouvée remplie de eaucoup de choses fausses injurieuses et inutiles. Mr le secretaire a pris nsuite occasion de dire à la Compagnie que comme Mr Furetiere avoit épandu beaucoup de choses contre elle dans le public, il avoit creu que our justifier la Compagnie tant à l'égard de ce qu'elle a fait contre uy, qu'à l'égard de l'empeschement qu'elle aporte à la publication du Dictionnaire qu'il a compilé, et à l'égard de la lenteur qu'on reproche à 'Académie dans son travail, il avoit fait un ample mémoire dans lequel l s'estoit proposé trois choses : Que dans la premiere partie il avoit fait le récit en détail de tout ce qui s'estoit passé au sujet de Mr Furetiere et faisoit voir les justes raisons que l'Académie avoit eu (1) de proceder contre luy. Que dans la seconde il examinoit la premiere feuille ou pour mieux dire la premiere page des Essais de Mr Furetiere, et faisait voir qu'il pechoit dans les principes de la langue et de la grammaire, et que par consequent son travail bien loing de pouvoir estre utile au public en matiere de langue, ne pourroit servir qu'à luy donner de fausses notions et de fausses lumieres. Et qu'enfin dans la troisieme il justifioit pleinement l'Académie du reproche qu'on luy fait sur la lenteur de son travail. La Compagnie l'a prié là dessus de luy en vouloir faire la lecture ce qu'il a fait, aprés quoy toute la Compagnie qui a tesmoigné en estre entierement satisfaite l'a invité et mesme pressé de le faire imprimer ; mais comme elle ne se trouvoit alors assemblée qu'au nombre de quinze, il s'en est excusé sur ce qu'il y a un statut qui porte expressement qu'en cas que quelqu'un escrive contre l'Académie, aucun académicien ne pourra rien publier pour sa deffense que cela n'ayt esté résolu dans une assemblée de vingt personnes. On a proposé là dessus de faire agreer la chose dans une autre assemblée par un nombre suffisant d'académiciens et la seance ayant esté toute consommée à ces choses on s'est levé.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 1er Mars. Ce jour Mr l'abbé Regnier a dit à la Com-

(1) Il y avait d'abord *eues*, mais les deux dernières lettres ont été soigneusement effacées.

pagnie que le mardy 27 de febvrier Mr d'Hacqueville maistre des Requestes avoit raporté à Mr le chancelier l'affaire qu'elle a avec Mr l'abbé Furetiere, et luy avoit mesme remis entre les mains le privileige surpris par Mr Furetiere qui s'en desistoit, qu'en consequence de cela Mr d'Hacqueville avoit tesmoigné à Mr le chancelier que led. Sr Furetiere eust esté bien aise qu'il n'y eust point d'arrest, mais que Mr le chancelier avoit respondu que si Messieurs de l'Académie n'en desiroient point, il n'estoit pas nécessaire d'en donner, mais que s'ils en vouloient, il faloit les satisfaire. Que de plus Mr de Villayer doyen du Conseil, et un des membres de l'Académie s'estant trouvé alors auprés de Mr le chancelier, Mr le chancelier avoit dit qu'il faloit luy remettre le privileige entre les mains et le charger de sçavoir si la Compagnie desiroit qu'il y eust arrest ou si elle se contentoit du seul raport du privileige. Tout cela ayant esté exposé à la Compagnie suivant ce que Mr d'Hacqueville l'avoit dit à Mr l'abbé Regnier, on a esté aux opinions pour sçavoir si on demanderoit un arrest, et il a esté résolu qu'on en demanderoit un, la Compagnie jugeant que c'estoit une chose nécessaire pour ne laisser aucun lieu à de nouvelles entreprises de la part de Mr Furetiere, et cependant on a chargé Mr l'abbé Regnier de voir là dessus Mr de Villayer, affin qu'il peust rendre conte à Mr le chancelier du sentiment de la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 8e Mars. Ce jour avant qu'on procedast à faire les bureaux Mr l'abbé Regnier Secre a dit à la Compagnie que suivant son ordre il avoit esté chez Mr de Villayer, mais qu'il avoit sceu qu'il estoit demeuré à Saint Germain, et qu'il ne viendroit à Paris que dans quelques jours, et que cela l'avoit obligé d'aller trouver Mr d'Hacqueville raporteur pour luy en donner part, et luy dire en mesme temps que l'Académie souhaitoit d'avoir un arrest, et le suplioit que ce fust au plustost. La Compagnie a approuvé ce qu'il avoit fait, et l'en a remercié aprés quoy on a travaillé à l'ordinaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 10e Mars. Ce jour la Compagnie a esté avertie par Mr l'abbé Regnier Secre qu'il y avoit eu arrest le jour précedent (1) comme elle

(1) Cet arrêt rendu « au Conseil privé du Roy tenu à Versailles le neuvième jour de Mars 1685 » est rapporté en ces termes dans les *Nouvelles de la République des lettres* du mois de may : « Ouy le rapport du sieur le Boulanger d'Hacqueville, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître

voit souhaité, et qu'il en avoit remercié Mr d'Hacqueville en attendant
e l'Académie l'en remerciast par deputez.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 12 Mars. Ce jour sur ce qu'on a proposé qu'il estoit né-
saire de remercier Mr le chancelier de l'arrest qu'il avoit donné en
eur de la Compagnie, il a esté resolu que Mr l'abbé Regnier Secre
oit chargé de luy aller faire les remerciments de la Compagnie, avec
x du corps qui pourroient se rendre à Versailles ou qu'il y pourroit
uver, et qu'il auroit soin de rassembler pour l'accompagner, et
l'abbé de Lavau s'est offert d'y aller. Il a esté aussi résolu que
l'Evesque de Daqs chancelier, et Mr l'abbé Regnier Secre seroient
argés d'aller faire les remerciments de la Compagnie à Mr d'Hacque-
le raporteur.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 15e Mars. Ce jour Mr l'Evesque de Daqs chancelier a dit à
Compagnie que suivant ce qui avoit esté résolu à l'assemblée préce-
nte il avoit esté avec Mr l'abbé Regnier Secre remercier Mr d'Hacque-
le de l'arrest qui avoit esté donné à son rapport, Et en mesme temps
l'abbé Regnier a monstré ledt arrest en bonne forme à la Com-
gnie qui a ordonné qu'il seroit inseré dans les Registres (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 19 Mars. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a dit à la Com-
gnie que s'estant transporté à Versailles le samedy 17e pour s'aquiter
la commission qui luy avoit esté donnée de faire les remerciments
l'Académie à Mr le chancelier sur l'arrest qu'il a donné en sa faveur, il
it fait entendre à Mond. sr le chancelier la charge que la Compagnie luy
it donnée, et l'avoit fait suplier de luy marquer une heure où elle
st luy aller faire ses compliments, et que l'heure ayant esté donnée
ux heures aprés midy du mesme jour, il en avoit averti Mrs le Duc

Requêtes ordinaires de son Hôtel, Commissaire à ce député, et tout considéré, le Roi en son
eil, faisant droit sur lesdites Requêtes respectives, de l'avis de Monsieur le Chancelier, a
mé et ordonne que le Privilege obtenu par l'Abbé Furetiere, le 24 août 1684, sera rapporté
luy rayé, tant sur le Registre des grands Audienciers de France que sur celuy de la Commu-
é des Libraires de Paris ; avec défense audit Furetiere de s'en servir, et que les Essais, Épître
Catoire et Avertissement seront supprimez. Défenses à tous Libraires de les imprimer, vendre
biter, à peine de trois mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts. » (Voyez As-
NEAU, *Factums*, t. II, p. 183.)

) Il ne s'y trouve pas. Voyez la note précédente.

plus à propos. Cependant comme quelques uns de Messieurs avoient dit dans leurs avis qu'il seroit bon que Mr l'abbé de la Roche attendist à parler de cette affaire dans son journal, lorsque l'escrit de Mr l'abbé Regnier paroistroit en public, cela ayant surpris quelques uns de ceux qui ne s'estoient point trouvez aux assemblées où il avoit esté résolu de le faire imprimer, a donné lieu à une nouvelle proposition sur ce sujet. De sorte que la chose ayant esté mise de nouveau en déliberation, et les uns croyant qu'il ne faloit absolument rien donner au public là dessus, d'autres insistant au contraire, et quelques autres enfin voulant qu'on attendist pour cet effet la response de sa Mte sur la destitution de Mr Furetiere, ce dernier avis a enfin prévalu, et il a esté résolu qu'on ne feroit rien imprimer là dessus jusqu'à ce temps là, aprés quoy l'Académie délibereroit ce qu'il seroit à propos de faire ; et Mr l'abbé Regnier qui n'avoit consenti à l'impression que sur les pressantes instances de la Compagnie s'est rangé aisement à cette opinion.

Regnier Desmarais.

Du lundy 2 Avril. Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la forme ordinaire, et le sort est tombé sur Mr Le Clerc pour Directeur, et sur Mr l'abbé Huet pour Chancelier. Cela fait, sur la remonstrance de Mr l'abbé de Dangeau, il a esté proposé s'il ne seroit point plus expedient de continuer à s'assembler à trois heures aussi bien dans les quartiers d'Avril et de Juillet que dans ceux d'Octobre et de Janvier ; mais avant que la chose eust passé par la déliberation de la Compagnie, Mr l'abbé Regnier ayant representé qu'il y avoit déja un reiglement contraire à cela et qu'ainsi il estoit nécessaire que la Compagnie fut convoquée exprés pour voir si elle le voudroit annuller pour une plus grande commodité, il a esté résolu que la Compagnie seroit convoquée exprés pour cet effet à la huitaine, pour prendre là dessus telle déliberation qu'elle jugeroit à propos.

Regnier Desmarais.

Du lundy 9e Avril. La Compagnie ayant esté convoquée dans les formes ordinaires le 9e avril 1685 sur la proposition qui avoit esté faite le 2e jour du dt mois de changer l'heure des assemblées qui se tiennent à quattre heures depuis le 1er Avril jusques au 1er Octobre, et de la remettre à celle de trois comme estant plus commode pour diverses raisons qui furent alleguées, et pour convenir qu'à chacune des premieres

ir lorsqu'il

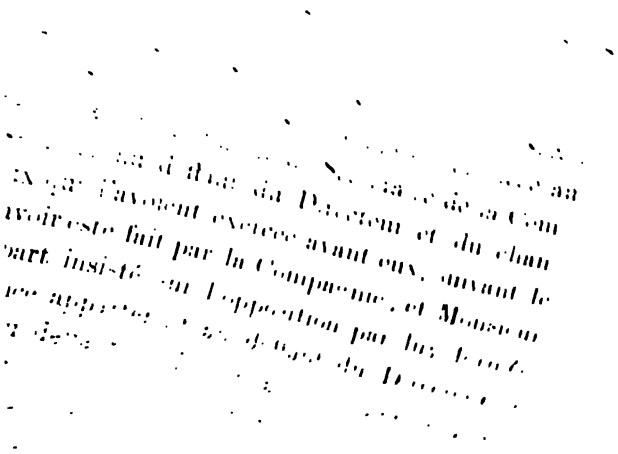

à
n-
, et
que
e de
hacun
elle de

nté à la
composée
l'a remer-

RAIS.

it à la Compa-
senter des The-
prochain en Sor-
u'elle peut à cet
ite, Sçavoir que la
tient le premier bu-
autre chambre à l'en-
ant esté introduit par

Du samedy 9e Juin. Ce jour avant que l'on eust fait les bureaux Mr de Benserade a dit que le Sr Baile qui fait le journal des sçavans en Hollande luy avoit escrit pour le suplier d'en présenter un exemplaire en son nom à la Compagnie (1). Sur quoy la Compagnie aprés avoir eu lecture de la lettre, a receu le livre et a chargé Mr de Benserade d'en remercier l'autheur.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 28 Juin. Ce jour la Compagnie estant sur le point de se lever M^r^ le Président de Mesmes est survenu qui a dit que M. le comte d'Avaux son frere Ambassadeur ex^re^ du Roy en Hollande luy avoit addressé deux exemplaires d'un livre Italien divisé en 3 volumes et intitulé *Ceremoniale historico e politico*, et luy mandoit que le Sr Gregorio Leti qui en est l'autheur l'avoit prié de le luy faire tenir avec une lettre pour la Compagnie. Aprés quoy les exemplaires ayant esté apportez sur le bureau, et la lettre ayant esté remise entre les mains de M^r^ le Secretaire, il en a fait lecture à la Compagnie qui l'a chargé d'y faire response de sa part, et d'en remercier l'autheur.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 2 Juillet. Ce jour la Compagnie ayant procedé à faire un nouveau Directeur et un nouveau Chancelier selon les formes ordinaires, le sort est tombé sur M^r^ l'abbé de Dangeau pour Directeur, et sur M^r^ l'abbé Fleschier pour chancelier. Aprés quoy M^r^ le Directeur ayant pris sa place a dit que conformement au reiglement du 9e avril dernier qui porte que le 1er jour de chaque quartier sera destiné à déliberer des affaires de la Compagnie, il croioit devoir proposer qu'on eust à reigler à qui ce seroit à porter la parole lorsque le Directeur ou le Chancelier ne la porteroient pas; parce qu'encore qu'il y eust des reiglements sur ce sujet, ils n'avoient pas, toutesfois pourveu suffisamment à toutes choses. Là dessus M^r^ l'abbé Regnier Sec^re^ a fait lecture de deux reiglements déja faits sur cette matiere, l'un du 1er octobre 1674 et l'autre du 12 juin 1678. Et l'affaire mise en déliberation il a esté résolu

(1) Probablement le n° de mai des *Nouvelles de la République des lettres*, dans lequel se trouve un *Mémoire concernant le procez intenté par Messieurs de l'Académie Françoise à Monsieur l'abbé Furetiere*. Ce mémoire se termine ainsi : « Monsieur Regnier Desmarais, secretaire perpetuel de l'Académie Françoise, a fait deux discours fort éloquens à Monsieur le Chancelier, l'un pour luy demander cet Arrest, l'autre pour le remercier de ce qu'il étoit rendu. Quant à Monsieur Furetière, il ne se trouve plus aux assemblées de l'Académie, mais on ne sçait pas si l'on mettra un autre Académicien à sa place. » (Voyez ASSELINEAU, *Factums*, t. II, p. 181-183, et ci-dessus, p. 254 et 257, notes.)

les reiglements cy dessus seroient abrogez, et qu'à l'avenir lorsqu'il uroit occasion de haranguer le Roy, et dans les autres Députations es deux premiers officiers se trouveroient, ce seroit toujours au Direc-r, et à son deffaut au Chancelier à porter la parole et que l'un et ıtre venant à s'excuser pour quelque raison que ce fust, ce seroit au ecteur à nommer pour cet effet tel de la Compagnie, qu'il estimeroit ropos. Qu'en l'absence du Directeur ce droit de porter la parole, ou nommer celuy qui la porteroit appartiendroit au Chancelier, et en absence à celuy qui présideroit alors la Compagnie, suivant le reigle-ıt du 9e avril dernier ; Et que du reste dans les députations où les ciers ne marcheroient pas, ce seroit à celuy qui présideroit alors la npagnie à nommer celuy qui porteroit la parole. Cela fait on a mis déliberation l'ordre qu'il y auroit à garder pour la marche soit dans députations soit dans les autres occasions de céremonie, et il a esté ɔlu que dans les marches non plus que dans les séances de la Com-ɲnie les Directeur, Chancelier et Secre ne pourroient estre coupez par un autre de la Compagnie ; Que dans les seances de la Compagnie le ecteur seroit entre le Chancelier et le Secre l'un à sa droitte l'autre à gauche, que dans la marche d'une députation le Directeur et le Chan-ıer marcheroient les premiers, et ensuitte le Secretaire, et le Doyen, et rés cela tous Messieurs deux à deux suivant l'ordre du tableau : et que ns les autres occasions de céremonie comme à celle de la feste de Louis et autres, les officiers ayant pris tous trois leur seance chacun on son rang, l'ordre du tableau seroit ensuitte gardé pour celle de acun de Messieurs.

Ce mesme jour un des fils de feu Mr de Cordemoy a présenté à la mpagnie un exemplaire du 1er tome de l'Histoire de France composée · Mr son Pere un peu avant sa mort, et Mr le Directeur l'a remer-au nom de la Compagnie.

Regnier Desmarais.

Du jeudy 19e Juillet. Ce jour Mr de Benserade ayant dit à la Compa-e que Mr l'abbé de Lorraine y viendroit pour luy présenter des The-, et l'inviter à l'acte qu'il doit soustenir samedy prochain en Sor-ne, et la Compagnie voulant respondre autant qu'elle peut à cet neur a resolu qu'il seroit receu en la forme suivante, Sçavoir que la mpagnie estant assemblée dans la chambre où se tient le premier bu-u, quattre de Messieurs l'iroient recevoir dans l'autre chambre à l'en-e de la porte qui donne dans la Cour ; et qu'ayant esté introduit par

eux on luy présenteroit un fauteuil au bout de la Table vis à vis de Mr le Directeur, et que lorsqu'il s'en iroit les quattre qui l'auroient esté prendre à la porte de la premiere Chambre le reconduiroient ensuitte à son carosse. Cela ayant esté ainsi reiglé Mr l'abbé de Lorraine est venu vers les cinq heures et aprés avoir esté receu en la forme cy dessus et s'estre assis, il a dit à la Compagnie qu'il avoit creu ne luy pouvoir mieux marquer l'estime qu'il avoit pour elle qu'en lui venant présenter ses theses aprés les avoir présentées à l'assemblée du clergé ; qu'il la suplioit d'agreer le tesmoignage qu'il luy en donnoit ; et qu'il esperoit en mesme temps qu'elle voudroit bien ne pas désaprouver l'ambition qu'il avoit de pouvoir se rendre digne de mériter quelque jour une place dans un si illustre corps. Mr l'abbé de Dangeau lui a répondu au nom de la Compagnie qu'elle estoit extremement sensible à l'honneur qu'il luy faisoit, qu'elle esperoit de voir revivre quelque jour en luy la réputation des Cardinaux de Lorraine dont le nom estoit si recommandable à toute l'Eglise et à tous les gens de lettres ; et que ce seroit alors un des plus grands avantages que l'Académie peust recevoir que d'estre parée d'un nom comme le sien. Aprés cela Mr l'abbé de Lorraine s'estant levé a donné des Theses à chacun de Messieurs, et a esté ensuite reconduit en la forme qui avoit esté prescrite.

Regnier Desmarais.

Du samedy 4e Aoust. Ce jour la Compagnie jugeant qu'il estoit à propos de commencer à examiner dans l'assemblée les pieces de prose et de vers qui auroient esté réservées dans les bureaux qui avoient esté establis pour cet effet dés le mois de juin chez Mr le Clerc alors Directeur, chez Mr l'abbé Regnier Secre et chez Mr l'abbé de Dangeau, il a esté arresté que l'on feroit courir le billet pour convoquer tous Messieurs à cet effet et que le 1er jour seroit marqué pour le 9 d'aoust ; et que cependant dés le lundy 6 toutes les pieces seroient rapportées, et les résultats de chaque bureau seroient leus, affin de mettre dés lors à part toutes les pieces de prose et de vers qui auroient esté retenues.

Regnier Desmarais.

Du lundy 6e Aoust. Ce jour toutes les pieces de prose et de vers ont esté apportées sur le Bureau par Mr l'abbé Regnier Secre, Scavoir trente quattre pieces de prose cottées par alphabet suivant l'ordre dans lequel elles ont esté receues, la 1re commençant par *A* et la derniere finissant

vingt trois pieces de vers cottées de mesme, la 1re commençant
derniere finissant par *Z.* Aprés cela les résultats de chaque
nt esté examinez il a esté trouvé que les pieces de prose cottées
V. T. AA. CC. DD. KK et *LL* avoient esté retenues, sçavoir
K et *LL* par un seul des bureaux, *H.* et *AA.* par deux ; et *M. N*
ous les trois ; et il a esté arresté qu'à l'assemblée prochaine on
oit par lire celles qui avoient esté retenues par tous les bureaux.
ts de chaque bureau sur les pieces de Poësie ont esté ensuite
trouvé que les pieces cottées *A. D. V. X.* et *Y*, avoient esté
avoir *A.* par tous les trois bureaux *D.* par deux *V.* et *X.* par
is, et *Y.* par deux. Cela fait il a esté dit que la lecture des
feroit qu'aprés que toutes les pieces de prose auroient esté

REGNIER DESMARAIS.

---

y 9e Aoust. La Compagnie estant assemblée pour l'examen
le prose Mr le Directeur a tiré au sort laquelle des trois pieces
r les trois bureaux seroit leue la 1re, et le sort estant tombé
cottée *DD.* et ensuitte sur *M.*, Mr le Secre les a leues toutes
te ; et par l'avis de la Compagnie elles ont esté retenues toutes
à ce qu'on en trouvast quelque autre meilleure.

REGNIER DESMARAIS.

---

dy 11e Aoust. On a leu la piece cottée *N*, la seule qui restoit
avoient esté retenues par les trois bureaux, et quoy que jugée
ux deux premieres elle a esté retenue. Aprés quoy la Compa-
jugé que pour rendre la comparaison des pieces plus aisée il
elles qui n'avoient esté retenues que par un bureau, on a tiré
voir celles qui seroient leues les premieres et le sort les ayant
a cet ordre *F. T. CC. KK. LL.* on a leu l'*F.*, et à la pluralité
a esté jugé qu'elle devoit exclure l'*N.*, et qu'elle seroit ré-
estre leue de nouveau avec *M.* et *DD.*

REGNIER DESMARAIS.

---

y 13 Aoust. On a leu les pieces *F. T. CC.* et *KK.* et la der-
é reservée pour concourir au prix.

REGNIER DESMARAIS.

---

y (14e Aoust). On a leu la piece *LL*, et elle a esté jugée inferieure

à celles qui avoient esté réservées pour concourir au prix. Aprés cela on a tiré au sort laquelle des deux pieces qui restoient seroit leue la premiere, et le sort estant tombé sur l'*H*, on l'a leue, et on l'a réservée. On a leu ensuitte la piece cottée *A*., et elle a esté rejettée ; n'y ayant de pieces réservées pour estre leues une seconde fois et examinées de nouveau que *F. H. M. DD.* et *KK.* il a esté résolu qu'elles seroient leues toutes cinq à la prochaine assemblée, suivant l'ordre auquel le sort les feroit venir.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 18 (Aoust). On a leu les cinq pieces réservées dans cet ordre : *M. KK. DD.* et F. et aprés qu'elles ont esté leues toutes cinq par M^r^ le Sec^re^ il a esté jugé que les pieces *M. KK.* et *H.* seroient réservées pour concourir et estre leues de nouveau, que la piece cottee *DD.* seroit ensuitte retenue pour estre imprimée, et que celle qui estoit cottee *F.* estant fort inferieure aux autres ne seroit pas mesme retenue pour l'impression.

REGNIER DESMARAIS.

Du Lundy 20e (Aoust). On a leu les trois pieces réservées dans l'ordre que le sort leur a donné scavoir *H.* la 1re, ensuite *KK.* et puis *M.* et toutes trois ayant esté leues également par M^r^ le secretaire il a esté jugé que la piece cottée *M.* qui a pour sentence *Ex forti dulcedo* et qui est approuvée de M^rs^ d'Espalungne et Longuet, docteurs de Sorbonne, en datte des 25. et 26. may dernier, avoit emporté le prix ; que la piece cottée *KK.* ayant pour sentence *Beati justi quoniam ipsi possidebunt terram*, et approuvée par Mrs Hideux et Pivot le 31. may dernier estoit ensuitte la meilleure, et que celle qui est cottée *H.* estoit la moindre des trois ; qu'on la feroit néantmoins imprimer avec les deux autres, à la suitte du *KK*, et que la piece cottée *DD.* seroit pareillement imprimée aprés *H.*

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 23 Aoust. On a procedé à la lecture des pieces de poësie qui avoient esté retenues, sçavoir *A. D. V. X.* et *Y.* et aprés une exacte lecture de toutes les cinq, on a rejetté le *D.* l'*X.* et l'*Y.* et on a réservé l'*A.* et l'*V.* pour les relire une seconde fois et les conferer de nouveau ensemble. ensuitte de quoy il a esté jugé que la piece cottée *A*, qui a pour sentence *Tu autem Dominator virtutis cum tranquillitate judicas* avoit emporté le prix, et que la piece cottée *V.* ayant pour sentence *Sub bono principe mala causas fisci* seroit imprimée comme ayant concouru.

REGNIER DESMARAIS.

u Samedy 25 (Aoust). Ce jour l'Académie qui avoit célebré le matin
ste de St Louis dans la chapelle du Louvre, et assisté au sermon que
'abbé Capot y avoit prononcé, s'est assemblée l'apresdinee pour la dis-
ıtion publique des prix ; et aprés l'ouverture de la seance faitte par M[r] le
cteur les pieces qui les ont remportez ont esté leues par M[r] le secre-
, celle de prose cottée *M.* ayant pour sentence *Ex forti dulcedo*, et celle
oësie cottée *A. Tu autem Dominator virtutis cum tranquillitate judicas.*
discours qui a concouru pour la prose a pour sentence *Beati justi*
iam ipsi possidebunt terram, et la piece qui a concouru pour la poësie
ne ode avec cette sentence *Sub bono principe mala causa fisci.*

REGNIER DESMARAIS.

---

u 1er Octobre. Ce jour avant que de proceder à faire de nouveaux offi-
s au sort M[r] l'abbé de Dangeau qui estoit encore en charge de Direc-
a proposé que chacun de Messieurs donnast à la Compagnie le
rait de son predécesseur, et il a esté résolu à la pluralité des voix, que
noins on essayeroit de rassembler les estampes de ceux qui avoient
tirez autrefois, et qu'à chacune l'Eloge de celuy qu'elle represente se-
adjousté par celuy qui luy avoit succedé. En mesme temps M[r] l'abbé
la Chambre s'est offert de fournir douze portraits d'académiciens, et
l'abbé de Dangeau et Mr Perrault se sont chargez de faire les dili-
ces nécessaires pour executer la déliberation de la Compagnie. En-
te de quoy on a procedé à faire de nouveaux officiers suivant la cous-
e; et le sort est tombé sur M[r] le Duc de St Aignan pour Directeur,
ur Mr Doujat pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS (1).

---

u lundy 17 Decembre. Ce jour ayant esté representé à la Compa-
e que M[r] l'abbé Furetiere continuoit à faire et à débiter des libelles
matoires contre l'Académie en géneral et contre plusieurs particu-
s de la Compagnie il a esté résolu que M[r] l'abbé Regnier Sec[re] escri-
à M[r] le Duc de St Aignan Directeur pour le prier de la part de
adémie de representer au Roy les sujets de plainte que led[t] S[r] Fu-
ere donne tous les jours à la Compagnie, et de marquer respectueuse-

(1) C'est ici que se place la *Harangue faite en* 1685, *par Monsieur Boyer, à Monseigneur Bou-
sur son élevation à la dignité de Chancelier.* (*Recueil* de 1698, p. 481-483.) Les Registres n'en
rien et le Recueil n'en donne point la date précise, mais nous lisons dans le *Journal de
au*, sous celle du mardi 27 (novembre) : « L'Académie françoise harangua Mr Boucherat,
dignité de chancelier. » Sa nomination était du 1er novembre.

ment à sa M^té^ que l'Académie espere de sa bonté et de sa justice qu'elle voudra bien y pourveoir.

REGNIER DESMARAIS.

Lettre escrite à M^r^ le Duc de St Aignan par M^r^ le Sec^re^, de la part de la Compagnie, le 17e Dec^bre^ 1685.

Monseigneur,

L'Académie recevant tous les jours de nouvelles offenses par des libelles diffa-matoires de M^r^ l'abbé Furetiere, elle a creu que comme il n'y avoit point de meil-leur moyen pour y remedier que d'en porter ses plaintes au Roy, il n'y en avoit point aussi de meilleur pour les faire entendre à Sa Majesté que de vous sup-plier de vous en vouloir charger. Le zele que vous avez toujours tesmoigné pour les interests de la Compagnie l'auroit engagée en tout temps à s'addresser pour cela plustost à vous qu'à qui que ce soit, mais l'avantage qu'elle a de vous avoir maintenant pour Directeur l'y oblige encore plus particulierement aujourd'hu[illegible]. Elle m'a ordonné, Monseigneur, de vous en suplier de sa part, et elle ne doute poi[illegible]t que quand ses interests auront esté representez par une personne comme vous [illegible]a M^té^ ne prenne bientost les résolutions nécessaires pour empescher qu'une Com-pagnie qui a l'honneur d'estre particulierement sous sa Protection demeure pl[illegible]s longtemps exposée aux outrages et aux insultes d'un particulier. Je suis avec res-pect,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

REGNIER DESMARAIS.

Response de M^r^ le Duc de St Aignan.

Monsieur,

Je receus hier la lettre qu'il vous a pleu de m'escrire, et dés ce matin j'ay p[illegible]ris la liberté de parler au Roy. Sa M^té^ a bien receu ce que j'ay eu l'honneur de l[illegible]uy dire, et comme je suis certain de n'avoir oublié aucune des raisons que M^rs^ de l'Académie avoient eu agreable de me prescrire, et que vous m'avez confirmées, j[illegible] croy, monsieur, que S. M. toujours éclairée et toujours juste nous accordera la grace que nous luy demandons, ayant pris toutefois un peu de temps pour en c[illegible]é-cider entierement. Je suis toujours,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

Le Duc DE SAINT AIGNAN.

A Versailles le 18 Decembre 1685.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardy [mercredy] 2 Janvier 1686. Ce jour on a fait de nouveaux[illegible]ix

ciers selon la coustume et le sort est tombé sur Mr l'abbé Tallemant le ne pour Directeur et sur M...

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 19 Janvier. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par ets pour déliberer sur ce qu'il y auroit à faire touchant une nouvelle ueste que le Sr Furetiere avoit presenté contre l'Académie, et que Turgot Maistre des Requestes qui s'en estoit chargé, avoit par or- de Mr le Chancelier communiqué à la Compagnie (1), La chose mise déliberation et lecture faite de la dite Requeste par Mr l'abbé Regnier re il a esté ordonné qu'il la reporteroit à Mr Turgot de Saint Cler et luy oit que l'Académie l'ayant veue avoit trouvé qu'elle ne consistoit qu'en ectives, et que d'ailleurs les moyens dont le Sr Furetiere se servoit pour assation de l'arrest obtenu contre luy par la Compagnie estoient si roles qu'ils ne méritoient aucune response.

REGNIER DESMARAIS.

Du 1er Avril. Ce jour la Compagnie ayant procedé à faire un nouveau Di- teur et un nouveau Chancelier au sort suivant la coustume, le sort est abé sur Mr l'abbé Regnier pour Directeur, et sur Mr l'archevesque de ris pour Chancelier. Ensuite de quoy sur ce qui a esté representé qu'on pouvoit apporter trop de soin et trop d'exactitude à la révision des uilles déja imprimées du Dictionnaire, tant pour en suppleer les obmis- ns, que pour en corriger les fautes qui peuvent s'y estre glissées, il a é résolu que quatre de Messieurs tous les jours d'assemblée reverront d. feuilles aprés l'heure du travail ordinaire de la Compagnie, Que ur cet effet les quattre plus anciens par l'ordre du Tableau commen- roient cette révision à laquelle ils vaqueroient pendant trois mois ; et ensuite les quatre autres plus anciens leur succederoient, et que l'on ntinueroit à garder le mesme ordre, en changeant de commissaires au mmencement de chaque quartier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 10e Juin. Sur ce qui a esté rapporté à la Compagnie que Mon- ur le Chancelier fatigué des continuelles importunitez du Sr Fure- re, et desirant terminer entierement l'affaire que l'Académie a avec

(1) Il s'agit évidemment de la requête non datée, intitulée : *Au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil*, qui résume brièvement toute l'affaire. (Voyez ASSELINEAU, t. II, p. 13.) On lit à la suite : « De cette requête Monsieur Turgot de Saint-Clair, maître des requestes, a esté chargé. »

luy, vouloit bien se donner la peine d'en prendre une connoissance particuliere (1) et souhaitoit que pour cet effet on luy donnast des mémoires qui l'en instruisissent à fond, La chose mise en déliberation, il a esté résolu que Mr l'abbé Regnier Directeur et secretaire dresseroit tous les mémoires nécessaires pour ce sujet.

REGNIER DESMARAIS.

Du 22e Juin. Ce jour Mr l'abbé Regnier Directeur et secretaire a dit que suivant les ordres de la Compagnie il avoit dressé les mémoires instructifs touchant l'affaire du Sr Furetiere pour estre remis entre les mains de Monsieur le Chancelier : Mais que comme il s'agissoit en cela de la réputation de l'Académie qui ne devoit rien laisser aller dans le public qui ne fust digne d'elle, il suplioit la Compagnie de trouver bon qu'il y eust des Commissaires nommez pour les examiner, sur quoy la Compagnie aprés luy avoir tesmoigné à diverses reprises qu'elle se raportoit volontiers à luy de ce qui regardoit les interests et la réputation de l'Académie, a enfin trouvé bon qu'on nommast des examinateurs dont elle luy a laissé le choix en qualité de Directeur : et led. Sr Regnier Directeur a nommé aussitost pour Commissaires examinateurs Messieurs l'abbé Testu, le Marquis de Dangeau, le Président de Mesme et Despreaux.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 1er Juillet. Ce jour on a fait un nouveau Directeur et un nouveau chancelier au sort suivant la coustume ; Et le sort est tombé sur Mr l'abbé de Lavau pour Directeur, et sur Mr Despreaux pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 4e Juillet. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre ayant tesmoigné à la Compagnie qu'il seroit bien aise que les mémoires qu'il avoit dressez pour la Compagnie et par son ordre fussent leus en pleine assemblée, il a esté arresté que samedy prochain on s'assembleroit pour en entendre la lecture, Aprés quoy ledit Sr abbé Regnier et les commissaires par luy nommez pour les examiner, auroient plein pouvoir de les

(1) Furetière terminait une lettre « Du 4 juin 1686, A monseigneur le chancelier » par ces mots : « Je ne vous demande, Monseigneur, pour toute grace que de finir cette affaire, soit par un mot de vôtre bouche, soit par un examen de Commissaires. » (ASSELINEAU, t. II, p. 28.)

er, et qu'ensuitte on les iroit présenter à Mr le Chancelier le supliant s regarder comme des mémoires qu'on luy mettoit entre les mains luy obeir, et non pas comme des pieces d'escritures qu'on eust faites servir à un proces, et pour y estre produites, puisque celuy que l'Amie avoit avec le Sr Furetiere avoit esté terminé par l'arrest du conqui estoit intervenu.

Regnier Desmarais.

---

u samedy 6 Juillet. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a leu publiquet à la Compagnie les mémoires qu'il avoit dressez par son ordre estre présentez à Mr le Chancelier : Et toute la compagnie aprés en r eu lecture l'a loué et remercié de son travail et de son zele.

Regnier Desmarais.

---

u lundy 8e Juillet. Ce jour la Compagnie ayant mis en déliberation ordre et quel pouvoir elle donneroit à ceux qui iroient porter de art à Mr le Chancelier les mémoires dressez par Mr l'abbé Regnier , il a esté résolu que lorsque Mrs les Commissaires nommez les nt examinez avec Mr le Directeur, et avec ledit Sr abbé Regnier, rendront jour pour les aller présenter à Mr le Chancelier sans se ger d'autre chose que de l'assurer de la defference et du respect que démie a pour luy, et de rapporter ensuitte à la Compagnie ce qu'il aura fait l'honneur de leur dire.

Regnier Desmarais.

---

a 13e Juillet. Ce jour sur l'avis qui a esté donné à la Compagnie que r Furetiere ayant trouvé moyen d'avoir un exemplaire d'une partie Dictionnaire de l'Académie le prétendoit faire imprimer en Hole, il a esté résolu que Mr l'abbé Regnier Secre escriroit sur ce sujet om de la Compagnie à Mr le Comte d'Avaux Ambassadeur exre du en Hollande, le suppliant de s'interposer pour empescher que le Dicnaire de l'Académie n'y fut contrefait. Et parce que l'on a eu advis nesme temps que ledit Sr Furetiere faisoit imprimer à Lyon ses is et ses factum contre l'Académie, et que Mr l'abbé Tallemant le e a assuré la Compagnie que Mr du Mousseaux Procureur du Roy à offroit d'en arrester et d'en faire saisir l'impression pourveu qu'on emist entre les mains les pieces nécessaires pour cet effet; La Comie a aussi résolu que l'arrest par elle obtenu sur ce sujet contre le- r Furetiere sera remis par Mr le Secre entre les mains dudit Sr Abbé

pescheroient de vaquer à l'examen du Dictionnaire du Sr Furetiere, avoit destiné de substituer Mr l'abbé de Dangeau en sa place, il a esté arresté que Mr le Directeur iroit trouver Mr le chancelier pour scavoir ce qu'il a résolu sur ce sujet; qu'ils luy tesmoigneroient en mesme temps que dez qu'il se seroit expliqué là dessus, les commissaires s'assembleroient incessamment chez Mr le President de Mesmes mais que la Compagnie avoit sujet d'aprehender que le Sr Furetiere ne se voulust pas soumettre à leur authorité, nonobstant les asseurances qu'il sembloit en avoir données à Mr le chancelier. Que ce qui donnoit lieu de le croire estoit la nouvelle conduite du Sr Furetiere, qui débitoit tous les jours de nouveaux libelles diffamatoires contre l'Académie, qui avoit fait imprimer ses factums à Lyon remplis de choses atroces contre le géneral et les particuliers de l'Académié, et qui depuis peu avoit eu l'impudence de faire imprimer un placet (1) plein de calomnies et d'injures. En mesme temps on a chargé Mr le Directeur de faire voir ce placet à Monsieur le Chancelier, et d'insister à ce qu'enfin il luy plaise d'arrester une fois pour toutes la licence que le Sr Furetiere se donne de débiter insolemment toutes sortes de calomnies et d'injures contre l'Académie. De luy representer pour cet effet qu'il ne s'agit point d'entrer en discussion pour faire aucune preuve là dessus contre l'autheur parce que c'est une chose qui regarde les juges ordinaires, mais qu'à l'exemple de feu Mr le Chancelier, il peut statuer contre les escrits comme injurieux et diffamatoires, et que c'est une chose que la Compagnie attend de sa justice et où il n'est besoin d'aucune preuve juridique et contentieuse, Et enfin qu'elle espere qu'il voudra bien faire connoistre encore d'aillieurs au Sr Furetiere que s'il continue à en user de la sorte, il ordonnera aux juges ordinaires de le réprimer.

REGNIER DESMARAIS.

Du 7 Septembre. Ce jour Mr le Directeur a rendu compte à la Compagnie de ce qui s'estoit passé le jour précedent chez Mr le Président de Mesmes où il s'estoit trouvé avec Mrs les Abbez Testu et de Dangeau, tous nommez Commissaires par Mr le Chancelier pour examiner le Dictionnaire du Sr Furetiere : et a dit que led. Sr Furetiere s'y estant aussi trouvé leur avoit fait differentes propositions qui ne tendoient qu'à éluder les intentions de Mr le Chancelier; que contre les ordres qu'il en avoit receus il refusa de leur confier les cahiers de son Dictionnaire, et que de

(1) *Placet et tres-humbles Remonstrances à Monseigneur le Chancelier* (6 juillet 1686. — Voyez ASSELINEAU, t. II, p. 29-36.)

us il voulut estre toujours présent au travail pour le contredire ; prétenant que les retranchemens qu'on feroit sur une lettre suffiroient pour rvir de reigle à l'égard des autres, et que du reste il faudroit s'en rarter à sa bonne foy. De sorte que ce procedé et ces prétensions estant peu nformes aux ordres de Mr le Chancelier et tout à fait contraires aux inrests de l'Académie, Mrs les Commissaires furent obligez de rompre la nference, sans avoir rien conclu que d'aller trouver Mr le Chancelier pour y rendre compte du peu de docilité du Sr Furetiere, et pour le suplier de nner un ordre où il fut force d'obeir (1).

Regnier Desmarais.

Du 3 Octobre. Ce jour la Compagnie estant assemblée pour faire de ouveaux officiers suivant la coustume, on a agité si, attendu l'utilité des ins que Mr l'abbé de Lavau Directeur a rendus à la Compagnie dans affaire du Sr Furetiere, et qu'il l'avoit mise en estat de pouvoir estre entost terminée, il ne seroit pas à propos qu'il continuast à en estre argé : Et d'autant qu'on a jugé qu'il pourroit servir plus utilement en emeurant dans la place de Directeur, il a esté résolu qu'on differeroit core un mois à faire de nouveaux officiers au sort ; aprés quoy suivant s besoins qui se presenteroient, on verroit les résolutions qu'on auroit à rendre.

Regnier Desmarais.

Du 17 Octobre. Ce jour Mr de Lavau, Directeur continué, a dit que dans

(1) Voici en quels termes Furetière rend compte de cette assemblée qu'il place au 6 septembre : Monsieur le Chancelier... a ordonné qu'on fist une conference chez Monsieur le Président de esme avec Messieurs les Abbez de Lavau, Testu, Dangeau, et Despreaux, pour connoistre les rétentions de l'Académie, et les revendications qu'elle avoit dessein de demander... enfin ils y sont trouvez le vendredi 6 septembre dernier : ç'a esté pourtant à la réserve de Monsieur espreaux, qui s'este excusé d'y venir à cause de la chicane que luy a faite Monsieur de Lavau, ui luy a soûtenu qu'il n'avoit point d'ordre précis de Monsieur le Chancelier, quoy qu'il luy ust esté porté par Monsieur Lemaître de Ferrieres. J'ay grand sujet de me loüer de la civilité de Monsieur le Président de Mesme ; mais j'ay lieu de me plaindre de la tyrannie et de la hauteur vec laquelle les Abbez m'ont traité ; car au lieu d'agir avec moy comme mes Parties, et de m'exliquer leurs demandes, ils ont prétendu estre mes Juges, et qu'ayant esté nommez Commisaires par Monsieur le Chancelier, ils estoient ses Subdeleguez, qu'ainsi ils avoient son pouvoir n main, et que je leur devois le même respect qu'à sa propre personne. Ils m'ont demandé que leur donnasse sur le champ une soûmission par écrit, par laquelle je leur promettois d'exeuter leurs Jugements, et de ne rien faire imprimer de mon Ouvrage que leur rebut, ou ce qu'ils e voudroient bien laisser. Ils m'ont déclaré qu'ils vouloient examiner tout mon livre mot à ot et lettre pour lettre, et le doucereux abbé Testu a protesté qu'il ne donneroit aucun consenment qu'il ne l'eût vû depuis le commencement jusqu'à la fin. Pour cet effet ils m'ont sommé leur mettre entre les mains toutes les minuttes de ma copie, et de leur délivrer sur l'heure une aisse où estoit contenuë la lettre A, que j'avois fait porter avec moy pour leur faire la lecre de quelques mots et pour servir de modele aux retranchements qu'ils prétendoient. Qui est, ils m'ont déclaré qu'ils vouloient travailler à cet examen en mon absence, et ils m'ont

l'assemblée qui s'estoit tenue le 15 (1), chez Mr le Président de Mes le Sr Furetiere, persistant dans sa mauvaise conduite avoit refusé de sousmettre aux ordres de Mr le Chancelier qui luy avoient esté expliq par Mrs les Commissaires ; ce qui les avoit obligez à rompre la conferen Et ensuite Mr le Directeur a leu à la Compagnie un projet de lettre q escrit à Mondit Sr le Chancelier pour luy rendre compte de tout. La let a esté approuvée et il a esté résolu qu'elle seroit envoyée incessamment qu'on iroit chez Mr le Procureur du Roy au Chastelet pour le porte agir contre led. Sr Furetiere suivant le devoir de sa charge.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2e Janvier 1687. Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nc veaux officiers suivant la forme ordinaire, et le sort est tombé sur Mr Boy pour Directeur, et sur Mr le Président Rose pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 27 Janvier. Cejour la Compagnie a tenu une seance publique p marquer publiquement sa joye de la parfaite guerison du Roy. L'ouv ture de la seance a commencé par un discours que Mr l'abbé Tallem le jeune a prononcé sur ce sujet (2). Plusieurs de Messieurs ont ens leu divers ouvrages de Poësie sur la mesme matiere (3) Et Mr Bar

voulu obliger à m'aller cependant promener dans le jardin, agissant en cela avec moy co si j'eusse esté leur client et leur justiciable. Ils ont enfin témoigné que sans ces conditions i travailleroient point, et qu'ils n'avoient rien davantage à me dire. Leur refus a esté si loin Monsieur le Président de Mesme leur ayant voulu faire lecture du mot d'*Aide*, que le hazar fit trouver sous sa main en foüillant dans la quaisse de la lettre A, il n'auroit pû obtenir c audience que pour une douzaine de lignes, et ils auroient formé de témeraires contestation auroient rompu la conference. Ils ont entre autres choses soûtenu que les mots d'*Aide à* et d'*Aide de Camp*, qui à la verité avoient esté autrefois des termes de l'Art, estoient passez l'usage commun de la langue, et partant qu'ils estoient de leur domaine, et qu'ils avoient de les revendiquer ». (ASSELINEAU, t. I, p. 331-332.)

(1) Furetière rend ainsi compte de cette réunion : « Je fus invité par Monsieur le Présid une seconde conference qui se fit chez lui le quinzième octobre, apres l'esperance qu'il me d que ces Messieurs feroient leur réformation en deux ou trois vacations. Je m'y rendis don j'y fis porter la charge d'un homme de mes minutes, afin de leur donner à choisir. Il ne s'y t que Monsieur l'Abbé Dangeau qui ne dit rien contre moy, car il n'ouvrit pas la bouche, et sieur l'abbé de Lavau qui s'étoit fait continuer directeur expressement pour estre mon jug fus bien surpris quand il me demanda comme la premiere fois une soûmission par écrit d'exec tous ses jugements et que je luy misse entre les mains, sur sa bonne foy, toutes mes min afin qu'il les examinât en particulier et en mon absence, sans vouloir que j'y formasse auc contestation. » (ASSELINEAU, t. II, p. 64.)

(2) *Panegyrique sur l'heureux retour de la santé du Roy, Prononcé le 27. Janvier* 1687. *Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune* (p. 483-491 du *Recueil* de 1698).

(3) Regnier y a lu un poème *sur la rivière d'Eure*, que Furetière traite fort dédaigneusem dans son *troisième factum* (voyez ASSELINEAU, t. I, p. 302). Il y a parlé un peu plus avantage ment du *Siècle de Louis le Grand* de Perrault : « Il a lû un Poëme à l'Académie, à la demi

Aucourt a terminé la seance par un autre discours (1) qu'il a prononcé sur le mesme sujet.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 3 Avril. Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr Pelisson Maistre des Requestes pour Directeur et sur...

Le samedy 19e Avril. Mr Perrault dit à la Compagnie que Mr l'abbé Huet nommé à l'Evesché de Soissons, qu'une indisposition empeschoit de sortir, l'avoit prié de faire sçavoir à la Compagnie que M. Turgot de St Clair Me des requestes estoit venu chez luy le jour précedent luy dire de la part de Mr le Chancellier que Mondit Sr le Chancellier ne voulant pas priver le public de l'utilité qu'il pourroit recevoir du Dictionnaire de Mr l'abbé Furetiere, ni le Sr Furetiere du proffit qu'il en esperoit, estoit résolu de luy donner un privilege, mais que d'un autre costé ne voulant rien faire qui préjudiciast aux droits de l'Académie, il avoit résolu de joindre à Mrs Fiubet et Bignon Conrs d'Estat, et à Mr le P. Cousin, un de ceux que Mr le Chancellier nomme ordinairement pour l'examen des livres qu'on desire d'imprimer, une personne de l'Académie pour réclamer ce qui se trouveroit apartenir à l'Académie dans le Dictionaire de Mr l'abbé Furetiere, et que Mr le Chancellier avoit jetté les yeux sur luy. Qu'il s'en estoit excusé parce qu'il partoit incessament pour aler aux eaus de Bourbon à cause d'une debilité de genouil qui l'y obligeoit. L'Accadémie qui croyoit ne plus entendre parler de cette affaire, aprés ce qui s'estoit passé aux conferences tenues chez Mr le Président de Mesme, chargea Mr Perrault de prier Mr l'abbé Testu de la part de la Compagnie de voir Mr le Chancellier sans qu'il

Assemblée dont j'ai parlé, qui eut quelque applaudissement. Il est vrai que l'impression lui a fait perdre beaucoup des agrémens qu'on y trouva par la lecture qu'en fit excellemment l'Abbé de Laraun... Il y a de plus à craindre pour lui que les maximes qui servent de fondement à cet ouvrage, n'attirent sur lui les anathémes du Parnasse ; elles scandalisérent tellement M. Despreaux qu'il ne put entendre cette lecture sans éclatter et faire des protestations publiques de leur fausseté. Il promit hautement d'écrire contre, sitôt que son emploi lui en laisseroit le loisir. Toute l'assemblée donna plus volontiers son aplaudissement à cette protestation qu'elle n'avoit fait au Poëme. »

Bergeret s'exprime ainsi en parlant de Saint-Aignan, dans sa *Réponse* au Discours de réception de l'abbé de Choisy (voyez ci-après, p. 282) : « Il me semble que je le vois encore dans ce beau jour où nous nous assemblasmes pour tesmoigner nostre joye du restablissement de la santé du Roy. On y lut une ode magnifique qu'il avoit faite sur ce sujet. »

(1) *Discours sur le retablissement de la santé du Roy. Prononcé le mesme jour 27. Janvier 1687. Par monsieur Daucour* (p. 492-500 du *Recueil* de 1698). Les *Œuvres* de Racine contiennent une épigramme dirigée contre les lectures faites dans cette séance, mais il n'est pas certain qu'il en soit l'auteur. (Voyez t. IV, p. 244, collection des *Grands Écrivains.*)

parust en estre député, affin de sçavoir au vray ses intentions, et luy representer les inconveniens qu'il y avoit à faire cet examen.

REGNIER DESMARAIS.

Le lundy 21ᵉ Avril. Monsieur Perrault dit qu'en arrivant chez luy le samedi precedant, il avoit trouvé un billet conceü en ces termes : « De chez Monsieur Turgot de St Clair maistre des requestes pour un ordre de Monsieur le chancelier. » Que le lendemain au matin il s'estoit acquité de sa commission envers Mʳ l'abbé Testu qui dans le moment mesme avoit fait ses diligences pour voir Monsieur le Chancellier, mais inutilement, parce qu'on ne le voyoit point ce matin là, et que l'apresdisnée il ala à sa maison de campagne. Qu'au sortir de chez Monsieur l'abbé Testu il avoit esté trouver Monsieur Turgot de St Clair, qui luy avoit dit la mesme chose qu'à Monsieur de Soissons, adjoustant que sur l'excuse de ce prélat Monsieur le Chancellier l'avoit nommé. Qu'aprés avoir tesmoigné à Mʳ Turgot combien il estoit sensible à l'honneur de cette nomination, il avoit dit que ne pouvant disposer de luy sur cette affaire, et qu'apartenant à l'Accadémie, il ne pouvoit rendre de réponse positive qu'il ne luy eust rendu comte auparavant de ce qu'il venoit de luy dire. L'Accadémie ayant ouy ce raport ordonna que l'affaire estant de consequence elle s'assembleroit exprez pour en déliberer et que touts les accadémiciens seroient convoquez pour le lundy suivant.

Le dit jour Monsieur le Chancelier a envoyé à la Compagnie un projet de Lettres d'establissement d'une Académie à Grenoble pour sçavoir si dans ces lettres il n'y avoit rien qui blessast l'Académie, sur quoy, et aprés que par la lecture des lettres on a recogneu qu'il n'y avoit rien qui peust faire préjudice à la Compagnie, il a esté ordonné qu'on députeroit à Mʳ le Chancelier pour le remercier.

REGNIER DESMARAIS.

Le lundy 28ᵉ Avril. L'Académie ayant déliberé sur l'affaire pour laquelle on l'avoit assemblée, ordonna que monsieur l'Evesque de Meaux, monsieur l'abbé Testu et monsieur Perrault seroient priez de voir incessamment Monsieur le Chancellier pour sçavoir de luy mesme ses intentions et luy representer les interests de l'Accadémie.

REGNIER DESMARAIS.

Le mercredy 30ᵉ Avril. Monsieur l'abbé Testu dit à la Compagnie que s'estant rendu à Versailles avec Monsieur Perrault le jour précedent, et

'estant joints à monsieur l'Evesque de Meaux, ils avoient esté ensemble hez monsieur le Chancellier à l'issue de son disner, où il avoit ouvert a conference par les remerciements que l'Accadémie l'avoit chargé de luy aire de la communication qu'il avoit eu la bonté de luy donner du projet les Lettres d'establissement d'une Accadémie à Grenoble; qu'ensuite nonsieur l'Evesque de Meaux et luy avoient expliqué le sujet principal le leur députation, qui estoit de sçavoir directement de sa propre bouche es véritables intentions sur l'examen dont monsieur Turgot avoit parlé monsieur de Soissons, et à monsieur Perrault, sur quoy monsieur le hancellier avoit dit mille choses obligentes pour l'Accadémie et promis e nouveau qu'il ne donneroit jamais aucune atteinte au privilege de l'Acidémie, qu'ensuite il avoit leü à monsieur le Chancellier l'acte du 3e feubvrier 1685 par lequel l'abbé Furetiere se restreint aux termes des ts et des sciences, et consent que les mots communs de la langue soient stez de son Dictionaire par telle personne que sa Majesté voudra choir qui ne soit ni suspecte ni interressée, sur quoy monsieur le Chancellier oit dit qu'il n'y avoit qu'à porter cet acte à monsieur le président Cousin, que c'estoit la reigle qu'il avoit à suivre dans l'examen du Dictionnaire l'abbé Furetiere, pour lequel ledit Sr président Cousin suffisoit sans qu'il st bezoing d'y apeller Messieurs les conseillers d'Estat qu'il avoit ommez, et que quand le retranchement en seroit fait, on appelleroit quelie accadémicien pour voir si l'ouvrage ne porteroit aucun préjudice à luy de l'Accadémie. Monsieur l'abbé Testu adjousta que monsieur le hancellier avoit tesmoigné souhaitter que l'Accadémie donnast incesmment la moitié de son Dictionnaire, que neantmoins il s'en remettoit ntierement à l'Accadémie. Aprés ce raport de monsieur l'abbé Testu la ompagnie ordonna qu'à l'issue de l'assemblée monsieur l'abbé Testu et nonsieur Perrault iroient conformement à l'intention de monsieur le Chanelier trouver monsieur le président Cousin et luy porter l'acte de l'abbé 'uretiere, dont ils luy laisserent une coppie, et qu'à l'égard de ce que nonsieur le Chancelier avoit tesmoigné souhaitter que l'Accadémie donast incessamment au public la moitié de son dictionnaire, la Compagnie eroit convoquée exprés le 10e du présent mois pour en déliberer.

Regnier Desmarais.

Du samedy 10e May. La Compagnie ayant esté convoquée par billets on proposé, attendu que Mr le Chancelier, lorsque les députez avoient esté our sçavoir ses intentions sur le sujet du Sr Furetière avoit tesmoigné

qu'il eust extremement souhaitté que l'Académie donnast dés à présent au public la partie de son dictionnaire qui est desja imprimée, La chose mise en déliberation, il a esté arresté que monsieur l'abbé Testu seroit chargé de remercier monsieur le Chancelier de la bonté qu'il a d'entrer dans ce qui regarde les interests de la Compagnie, et de luy dire que pour satisfaire à ce qu'il souhaitte, elle a résolu de faire touts ses efforts pour donner au plustost non seulement la partie du dictionnaire qui est desja imprimée, mais mesme tout le dictionnaire, et que pour cet effet elle s'y alloit appliquer avec toute sorte de soing et de diligence. Ensuite on a déliberé des moyens d'accelerer le travail, tant à l'esgard de la partie desja imprimée qu'à l'esgard de l'autre, et il a esté résolu que touts les jours d'assemblée, et aprez l'assemblée finie, trois académiciens examineroient avec soing les feuilles imprimées, et marqueroient ce qu'ils y auroient trouvé à retrancher ou à adjouster : que les trois plus anciens par l'ordre du tableau commenceroient le premier mois; aprés lequel les trois plus anciens aprés eux continueroient le travail, et ainsi successivement par ordre, de mois en mois, Et que lorsque quelqu'un de ceux qui sera en mois pour travailler ne pourra pas y vacquer, le plus ancien académicien, aprez luy suppleera en sa place.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 22e May (1). Ce jour Monsieur l'abbé Regnier Secretaire ayant dit à la Compagnie qu'il estoit obligé de s'absenter pour quelques mois, et representé en mesme temps qu'il estoit nécessaire qu'on nommast quelqu'un de Messieurs entre les mains duquel il pust remettre les papiers concernant les affaires et le travail de l'Académie, La chose mise en déliberation la Compagnie a nommé Mr l'abbé de Lavau pour recevoir les dits papiers et pour faire en l'absence du dit Sr abbé Regnier toutes les fonctions de secretaire.

REGNIER DESMARAIS.

Le 18 Juin, l'Académie receut une lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons, dattée du 18e juin 1687, qui ayant esté leue il fut ordonné qu'elle seroit escrite dans le registre, dans la forme suivante.

(1) Furetière, qui ne mourut cependant que le 14 mai de l'année suivante, était alors fort malade, comme nous l'apprend ce passage d'une lettre écrite par Boileau à Racine, le 19 mai : « On me vient dire que Furetière a été à l'extremité, et que, par l'avis de son confesseur, il a envoyé querir tous les academiciens offensés, et qu'il leur a fait une amende honorable dans les formes, mais qu'il se porte mieux maintenant. J'aurai soin de m'éclaircir de la chose, et je vous en manderai le détail. » (*Œuvres de Racine*, collection des *Grands Écrivains*, t. VI, p. 547.)

Messieurs,

;ous vous remercions tres humblement de vos dernieres observations : Vous levez pas douter qu'ayant esté attendues nous ne les ayons receues avec joye. n ne nous anime davantage que ces sortes de tesmoignages de bonté que vous s donnez depuis quelques années; mais permettez-nous, Messieurs, s'il vous st, de vous dire que pour cette fois le petit nombre des remarques nous fait ndre que nostre discours n'ayt esté examiné avec trop d'indulgence. Bien es- né de chercher des applaudissements nous tendons uniquement au proffit, et ; vostre critique sera exacte et rigoureuse, plus nous vous en serons obligez. endant nous vous demandons la continuation de l'honneur de vostre estime e vostre affection, et nous vous asseurons que nous sommes avec autant de sous- sion que de reconnoissance,

'os tres humbles et tres obeissants serviteurs,

Les accadémiciens de l'accadémie de Soissons.

GUERIN Secretaire.

A Soissons ce 18e de Juin 1687.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

'e **Juillet.** Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux offi- 's suivant sa forme ordinaire, et le sort est tombé sur Monsieur Bergeré r directeur, et sur Monsieur le marquis d'Angeau pour chancelier. Cela Monsieur Perrault a requis la Compagnie d'ordonner si l'on recom- nceroit l'impression du dictionnaire ou si l'on la continuera comme a commancé. Monsieur le directeur aprez avoir pris l'avis de mes- irs qui estoient présents, a dit qu'il falloit continuer comme l'on avoit jusqu'icy avec le plus diligence qu'il seroit possible, et qu'on conti- roit aussi à revoir les feuilles imprimées, qu'on feroit des cartons pour fautes grossieres, et qu'on feroit un errata pour les autres, avec un ier pour les omissions.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

ie samedy 5e Juillet, Monsieur l'abbé de La Chambre a rendu à la npagnie une lettre de Mr le Cardinal d'Estrée en réponse de celle on avoit escrite à son Éminence sur la mort de Monsieur le Duc 'strée son frere ambassadeur à Rome, qui ayant esté leue par Mon- ir l'abbé de Lavau secretaire, Il fut résolu qu'elle seroit mise dans le istre dans la forme qu'elle a esté escrite.

Messieurs,

'ous avez pris tant de part jusqu'icy aux avantages qui me sont arrivez, et s m'en avez donné en diverses occasions des marques si publiques et si obli-

geantes, que je n'ay pas de peine à me persuader que vostre Compagnie n'a pas esté indiferente à ma sensible affliction. Je sçay qu'elle ne s'applique pas moins aux devoirs de l'amitié et de l'honnesteté qu'à la perfection de nostre langue et à l'estude des belles lettres, de l'éloquence, et des sciences qu'on trouve rependue dans ces ouvrages fameux qu'elle donne si souvent au public; par un si juste motif, et par la consideration du rang élevé, et du merite éclatant de ceux qui la composent, je l'ay tousjours extrêmement honorée, et je n'estime pas moins la place que voste illustre corps m'y a donnée depuis si longtemps. Vous aurez lieu d'estre persuadez de cette vérité en toutes occasions, et de me croire avec beaucoup de reconnoissance et de passion,

Messieurs,

Vostre tres affectionné et tres veritable serviteur,

Le Cardinal D'ESTRÉE.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

10e Juillet. Monsieur Bergeré estant venu prendre sa place de directeur a proposé la convocation de la Compagnie pour proceder à l'élection d'un accadémicien en la place de feu Monsieur le Duc de Saint Aignan, et il a esté résolu sur le champ à la pluralité des voix qu'elle seroit convoquée pour le jeudy 16e juillet 1687 (1).

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

17e Juillet. La Compagnie assemblée au nombre de 24 a procedé à l'élection d'un nouvel accadémicien pour remplir la place de monsieur le Duc de St Aignan et monsieur l'abbé de Choisi a esté celuy qui a eü le plus de suffrages, et monsieur Bergeré directeur s'est chargé de sçavoir du Roy si le choix luy en seroit agréable.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

24e Juillet. Sur ce qui a esté proposé à la Compagnie si elle devoit observer au second scrutin qui se devoit faire ce jour là pour la réception de Monsieur l'abbé de Choisi ce qui est porté dans les statuts, qu'il faudroit estre vingt, il a esté resolu que cette condition seroit tousjours observée au premier scrutin, et qu'au second on feroit comme on avoit accoustumé. Aprez cela Monsieur Bergeré directeur a dit que le Roy protecteur agréeoit le choix de l'Accadémie, de la personne de Monsieur l'abbé de

(1) Malgré cette mention formelle la séance suivante est datée du 17, ce qui est probablement une erreur.

si pour remplir la place de Monsieur le Duc de Saint Aignan. On a dé ensuite au second scrutin, et on a trouvé le nombre de boules hes suffisant, puis il a esté résolu qu'il viendroit prendre sa place e d'aoust jour de Saint Louis, Monsieur Bergeré directeur ayant as- qu'ils seroient prests ce jour là l'un et l'autre.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

udy 7e d'Aoust. Ce jour a esté choisi pour commancer à lire les s qui ont esté composées pour le prix de prose.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

ercredy 13e Aoust. La Compagnie a jugé que la piece d'Eloquence avoit pour sentence..... estoit la plus digne du prix, que l'on don- it le second rang à celle qui a pour sentence *Patientia autem opus ectum habet;* et le 3e à celle dont la sentence est *Deus bene omnia fecit, m est subditum esse Deo.*

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

ndy 18e Aoust. Le prix de Poesie a esté adjugé à l'ode qui a pour ence *Non degeneres progenerant aquilæ columbam,* le second lieu l'impression à celle qui a pour sentence *Judica me Deus,* et le 3e à ode dont la sentence est *Suscitavit Dominus spiritum Cyri.*

e mesme jour on a nommé pour libraire le Sr André Pralard, et en me temps on a nommé Messieurs Charpantier, Perrault et l'abbé de au Secretaire en l'absence de Monsieur l'abbé Regnier, pour passer luy le contract de cent vingt livres de rante, et de deux mille re cent livres de fond pour le prix d'éloquence fondé par feu Mon- de Balsac, qui se donne touts les deux ans par l'Accadémie le jour t Louis feste de sa Majesté, que ledit Sr Pralard payera doresnavant eu du feu Sr le Petit auparavant luy libraire de l'Accadémie.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

ndy 25e d'Aoust. L'Accadémie assemblée pour la feste de St Louis la chapelle du Louvre, comme elle a accoustumé de faire tous les ans, esse y a esté célebrée par monsieur l'abbé de Lavau et on y a té un motet de la composition de Mr Oudot. Le panegyrique de St s a esté ensuite prononcé par monsieur l'abbé Courcier Theologal de

l'esglise de Paris qui a receu de grands applaudissements de la nombreuse assemblée qui y a assisté.

Aprés midi la compagnie s'est rassemblée dans sa sale ordinaire pour la distribution des prix, et pour la réception de monsieur l'abbé de Choisi, qui a commancé la seance et fait un remerciement à la Compagnie où l'on a loué unanimement et les choses et les expressions (1), et monsieur Bergeré directeur luy a répondu par un discours également applaudi, et pour l'éloquence et pour la maniere dont il a esté prononcé (2).

Aprés que ces deux discours ont esté achevez Mr l'abbé de Lavau secretaire de l'Accadémie en l'absence de Monsieur l'abbé Regnier, a leü les pieces qui ont remporté les prix, celle de l'éloquence composée par Monsieur de Corneille et celle de poësie par Mademoiselle des Houlieres fille de l'illustre Madame des Houlieres. Messieurs les accadémiciens de Soissons ont fait aprés présenter une lettre à la Compagnie avec un ouvrage en prose comme ils sont obligez de faire tous les ans à pareil jour, suivant qu'il est porté par les lettres patentes qu'ils ont obtenues pour leur establissement. La lettre et l'ouvrage ont esté mis entre les mains de Monsieur le directeur par Mr... (3), qui est de leur corps. La lettre a esté leue par Mr l'abbé de Lavau, et le discours par Monsieur l'abbé Tallement le jeune.

Monsieur Perrault a prié ensuite Mr l'abbé de Lavau de lire une Epistre au Roy touchant l'avantage que sa Majesté fait remporter à son siecle sur les autres siecles, elle a esté extremement applaudie, et pour la beauté des vers et la richesse des pensées, aussi bien que par le sujet. Et la sçeance a esté fermée par la lecture que Monsieur Le Clerc a faite de plusieurs beaus ouvrages de sa composition.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Lettre de Messieurs de l'Accadémie de Soissons.

Messieurs,

Si le discours que nous vous envoions cette année n'a pas dans sa forme touts les agremens qu'il pourroit avoir, nous esperons qu'il vous plaira par sa matiere, et que vous ne le trouverez pas indigne de vostre attention. Ayés, Messieurs, la

(1) *Discours Prononcé le 25 Aoust 1687. Par Monsieur l'Abbé de Choisy, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur le Duc de Saint Aignan.* (p. 503-507 du *Recueil* de 1698).

(2) *Réponse de Monsieur Bergeret au discours prononcé par Monsieur l'Abbé de Choisy le jour de sa reception* (p. 508-515 du *Recueil* de 1698).

(3) Ici le nom est demeuré en blanc, mais la *Response* qui suit (p. 283) donne celui de « Monsieur Hebert ».

ɜ de l'examiner, et de vous souvenir en faisant vos remarques combien dans ɔrtes de rencontres la séverité des maistres sert à l'avancement des disciples. sommes avec une soumission parfaite,

Messieurs,

ɜs tres humbles et tres obeissants serviteurs,

Les académiciens de l'Académie de Soissons.

Soissons le 21e Aoust 1687.

GUÉRIN Secretaire.

Response à la lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.

Messieurs,

ɔus avons receu vostre lettre du 21e aoust avec le discours que nous a porté ɜstre part Monsieur Hebert. L'un et l'autre ont esté leüs le jour de St Louis. ɜ avons loué l'exactitude avec laquelle vous satisfaites aux conditions que avez bien voulu qui vous fussent prescrites par vos lettres d'establissement. ɜ vous remercions aussi de la defference que vous continuez à avoir pour Compagnie qui vous chérit et vous considere tres fort et dont vous esprou- ɜ en toute occasion une cordiale et sincere amitié, et nous ɜommes de bon ɜ,

Messieurs,

ɜs tres humbles et obeissants serviteurs.

ɪVAU Secretaire de l'Accadémie en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Paris le 30e Aoust 1687.

ɪ **jeudy 4e Septembre.** Monsieur le Marquis de Chasteaurenard de ɔadémie Royale d'Arles ayant fait demander à la Compagnie par sieur Charpantier qu'il luy fust permis de venir luy donner part de la e que le Roy avoit fait à la dte Accadémie de luy accorder Monsieur Marquis Dangeau pour protecteur en la place de feu Monsieur le Duc ɔaint Aignan, l'Accadémie l'a fait recevoir à la porte de la premiere par le mesme monsieur Charpantier accompagné de Monsieur Per- t. Estant entré dans le lieu où se tient le premier bureau, il a fait un pliment à la Compagnie, assis au bout de la table, et monsieur Doujat ɔn faisant la fonction de directeur luy a répondu avec beaucoup d'é- ɜence et de dignité; ce qui estant achevé il a esté reconduit par les mes accadémiciens jusques où on l'avoit receü.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

ɪndy 23e [22] Septembre. L'Accadémie se trouvant obligée de trai-

ter avec un autre libraire que le Sr Pralart devant mesme que d'en avoir fait le choix, a confirmé celuy qu'elle avoit fait des commissaires Messieurs Charpantier Mr Perrault et Mr l'abbé de Lavau.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Jeudy 26e [25] Septembre. L'Accadémie avertie que le choix du Sr Pralart pour son libraire n'estoit pas agréable au Roy, elle a procedé au choix d'un autre, et le Sr Coignart a esté celuy de ceux qui ont esté proposez qui a eü le plus de suffrages lesquels on a donné par des billets cachetez. Aprés que sa proposition a esté agréée de la Compagnie monsieur l'abbé Delavau secretaire en l'absence de monsieur l'abbé Regnier a esté chargé d'en donner part à sa Majesté pour sçavoir si le dit Cognart seroit agréable à sa de Majesté.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Samedy 28e [27] Septembre. Monsieur l'abbé de Lavau a rendu compte à la Compagnie de la commission qui luy avoit esté donnée, et raporté que le Roy agréeoit le choix du Sr Cognart et qu'on pouvoit le recevoir en la place du feu Sr Le Petit; le raport achevé la Compagnie a procedé suivant la coustume à un second scrutin, et on a trouvé toutes les boules blanches.

Le mesme jour la Compagnie a chargé Messieurs Charpantier Perrault et l'abbé de Lavau de traitter avec le Sr Coignart pour tout ce qui regarde l'exercice et fonction de sa qualité d'imprimeur et libraire de l'Accadémie, et de plus de passer avec luy un contract de constitution de la somme de deux mille quatre cent livres, et de donner quittance aux héritiers de feü Mr le Petit cy devant imprimeur et libraire de la de Accadémie de la mesme somme de deux mille quatre cent livres, et elle authorise les dits Srs Charpantier Perrault et de Lavau pour touts les actes qu'ils passeront en son nom.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Du jeudy 2 Octobre. On a procedé à faire de nouveaux officiers suivant la forme ordinaire, et le sort est tombé sur Mr l'abbé Regnier Secre perpetuel pour Directeur, et sur Mr le P. Président pour Chancelier. Aprés quoy on a proposé diverses choses pour estre reiglées par l'avis de la Compagnie. La premiere qui a esté mise sur le tapis a esté de sçavoir si on envoyeroit à Mrs de l'Accadémie de Soissons un recueil imprimé de

ance du jour de St Louis ; et il a esté résolu que le libraire de l'A-
mie seroit chargé de leur en envoyer un par ordre de la Compagnie.
ı déliberé ensuite si on rassembleroit dans un volume toutes les
ngues faites dans l'Académie ou au nom de l'Académie : et il a passé
pluralité des voix qu'on feroit un recueil de toutes les harangues
'on pourroit avoir, et qu'aprés cela on délibereroit pour l'impression
esté proposé en troisieme lieu que chacun de Messieurs fist des mé-
es pour la continuation de l'histoire de l'Académie, et quelqu'un
choisi pour les rassembler ; Et la résolution a esté, que Messieurs se-
t exhortez de faire des mémoires là dessus suivant les connoissances
culieres que chacun pourroit avoir ; qu'on remettroit d'abord ces mé-
es entre les mains de M^{r} l'abbé de Dangeau, et qu'aprés qu'il les
t rassemblez il les remettroit entre celles de M^{r} le secretaire. Et
ayant esté proposé qu'attendu que M^{r} le Secretaire est Directeur,
ıe les grandes occupations de M^{r} le P. Président ne peuvent guere
ermettre de vaquer à la révision des feuilles qui s'impriment, il se-
bon que M^{r} le Directeur nommast deux personnes pour les revoir
luy ; la chose ayant passé par les avis, il a nommé pour réviseurs de
emiere feuille Messieurs Charpentier et l'abbé de Dangeau.

REGNIER DESMARAIS.

ı **2e Janvier 1688.** Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers
nt la coutume, et le sort est tombé sur Mr Despreaux pour Directeur,
r Mr Barbier Daucourt pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

ı **jeudy 9e Janvier.** Ce jour la Compagnie estant assemblée pour tra-
er à son ordinaire, elle a appris la mort de M^{r} le Président de Mesmes ;
a receu la nouvelle avec beaucoup de déplaisir, chacun de Messieurs
oignant un extreme regret de la perte d'un si illustre confrere, qui
ıy les grandes occupations de sa charge, avoit toujours donné aux
nblées et aux exercices de la Compagnie toute l'assiduité qui luy
esté possible.

REGNIER DESMARAIS.

---

jeudy 16e Janvier. Ce jour Mr Barbier Daucourt chancelier a dit
Compagnie qu'il avoit receu une lettre de Mgr le Prince de Conti,
aquelle ce Prince luy demandoit son suffrage en faveur de M^{r} de

la Chapelle Sec^re^ de ses commandements, pour la place d'académicien vacante par la mort de M^r^ le Président de Mesmes; et qu'il se croioit d'autant plus obligé d'en rendre compte à la Compagnie que la lettre luy avoit esté escrite comme au chancelier de la Compagnie, et qu'il apprenoit par M^r^ l'abbé Regnier Sec^re^ qu'il en avoit aussi receu une et que Mr Despreaux Directeur en avoit recen aussi une autre pour le mesme sujet. Les deux lettres ont esté ensuite leues; et comme celle qui s'addresse au Sec^r^ de la Compagnie est remplie de marques d'affection et d'estime pour l'Académie de la part de Mgr le Prince de Conti, il a esté jugé à propos d'en inserer la copie dans les Registres. La Compagnie s'estant ensuite séparée pour travailler à deux Bureaux, elle a esté advertie que le Premier valet de chambre de Monsieur demandoit à parler à la Compagnie de la part de son Altesse Royale. Aussitost tous Messieurs se sont rassemblez dans le premier Bureau, où ayant esté introduit, il a dit à la Compagnie que Monsieur l'avoit chargé de venir tesmoigner à la Compagnie qu'elle luy feroit un singulier plaisir de vouloir jetter les yeux sur M^r^ l'abbé Testu Mauroy Précepteur de Mademoiselle, pour remplir la place vacante par la mort de Mr de Mesmes; et ensuite il a adjousté que Mademoiselle l'avoit aussi chargé de tesmoigner la mesme chose de sa part à la Compagnie, et qu'elle luy recommandoit instamment son Précepteur. M^r^ le chancelier a respondu à cela au nom de la Compagnie, Que l'Académie recevoit avec respect l'honneur qu'il plaisoit à Monsieur de luy faire au sujet de la place vacante; et que quand il s'agiroit de la remplir elle tascheroit de mériter par sa conduite la bienveillance et l'estime de son Altesse Royale. Que Mademoiselle en recommandant son Précepteur à la Compagnie faisoit voir son amour pour les lettres; et que la Compagnie feroit voir aussi le respect qu'elle avoit pour une recommandation comme celle de Mademoiselle.

REGNIER DESMARAIS.

Copie de la lettre escrite par Mgr le Prince de Conti à M^r^ l'abbé Regnier, Sec^re^ perpetuel de l'Académie.

Si j'avois peu aller aujourd'hui à Paris, Monsieur, je vous aurois prié chez vous d'accorder vostre suffrage au Sr de la Chapelle secretaire de mes commandements pour la place de l'Académie qu'avoit feu Mr de Mesmes. Je croy qu'il n'en est pas tout à fait indigne, et il souhaite avec passion que mon crédit luy fasse obtenir cette marque d'honneur et de distinction dont je connois parfaitement tout le prix, ayant une estime infinie pour le corps illustre dont vous estes secretaire, et pour tous ceux qui le composent. Je vous seray tres sensiblement

obligé si en attendant que je puisse vous voir, vous voulez bien avoir égard à la priere que je vous fais et estre persuadé que je regarderay ce qui sera fait pour la Chapelle en cette occasion, comme s'il estoit fait pour moy mesme qui suis, Monsieur, avec beaucoup de vérité entierement à vous.

François Louis DE BOURBON.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 9 Febvrier. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour proceder au premier scrutin sur la place vacante par la mort de M^r^ le Président de Mesmes, aprés que les formes accoustumées ont esté observées, et que le nom de M^r^ l'abbé Testu Mauroy s'est trouvé dans le plus grand nombre de billets, suivant les reiglements, et qu'en suitte la pluralité des ballottes a esté en sa faveur, M^r^ le Directeur l'a declaré admis à la proposition, et s'est chargé de sçavoir du Roy s'il agréoit que l'on procedast au scrutin de l'élection.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 16 Febvrier. Ce jour Mr Despreaux Directeur ayant raporté à l'assemblée que le Roy agréoit que l'on procedast à l'Election sur le sujet de M^r^ l'abbé Testu Mauroy, et la Compagnie ayant esté convoquée pour cet effet par billets, on a procedé à cette élection suivant les formes ordinaires, et le d^t^ S^r^ abbé Testu Mauroy a esté éleu à la pluralité des suffrages. Aprés cela la Compagnie considerant que Monsieur avoit bien voulu s'interresser dans cette élection, elle a chargé M^r^ le Directeur de luy aller rendre conte du succes, et de remercier en mesme temps Son Altesse Royale des bontez qu'elle avoit tesmoignées pour l'Académie.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 8 Mars. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la Réception de M^r^ l'abbé Testu Mauroy, lequel ayant pris sa place au bout de la table vis à vis des officiers a fait son compliment de Remerciment à la Compagnie (1). Mr Barbier d'Aucourt chancelier y a respondu au nom de l'Académie et à la place de Mr Despreaux Directeur (2) : et la seance a fini par la lecture de quelques ouvrages de poësie que quelques uns de Messieurs ont leu dans l'assemblée.

REGNIER DESMARAIS.

(1) *Discours Prononcé le 8. Mars 1688. Par Monsieur l'Abbé Testu de Mauroy, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de Mesmes Président au Mortier.* (p. 514-519 du *Recueil de 1698*).

(2) *Réponse de Monsieur Daucour, au Discours prononcé par Monsieur l'Abbé Testu de Mauroy le jour de sa Reception* (p. 519-526).

Du 13 Mars. Ce jour il a esté agité dans la Compagnie si à l'advenir on continueroit à imprimer les discours prononcez dans les seances publiques, et les autres ouvrages de vers ou de prose qui y seroient leus : et il a esté résolu à la pluralité des voix qu'il seroit libre à chacun de Messieurs de les faire imprimer ou non ; mais que chacun estoit exhorté de conferer avec deux ou trois de ses amis, lorsqu'il voudroit donner au public ce qu'il auroit prononcé ou leu dans la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du 1er Avril. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr Charpentier pour Directeur, et sur Mr le comte de Bussi pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 17e May. Ce jour la Compagnie ayant sceu que le Sr Furetiere qui avoit esté exclus de l'Académie par la déliberation du 22 janer 1685, mais à la place duquel on n'avoit pas encore pourveu, estoit mort depuis quelques jours (1) on a agité si, attendu que sa place n'avoit point esté remplie, on devoit le considerer comme ayant esté du corps de l'Académie jusqu'à la mort, et luy faire faire par consequent un service selon ce qui se pratique à l'egard de tous les académiciens qui viennent à mourir. Sur quoy la chose mise en déliberation, tous ceux de la Compagnie qu'il avoit le plus grievement offensez ont declaré qu'ils luy pardonnoient de bon cœur tous les outrages qu'il leur avoit faits : Et en mesme temps, parceque les services qu'on a accoustumé de faire faire aux académiciens deffunts sont des marques publiques de l'honneur qu'on rend à la mémoire de ses confreres, aussi bien que des actes de pieté et de Religion, et que le Sr Furetiere ne pouvoit plus estre consideré comme tel depuis son exclusion, il a esté résolu qu'on ne luy feroit point faire de service. Cependant affin de satisfaire aussi aux devoirs de la charité chrestienne envers un homme qui avoit esté longtemps du corps, tous Messieurs ont esté exhortez à prier et à faire prier Dieu pour luy ; et chacun a promis de n'y pas manquer (2).

REGNIER DESMARAIS.

(1) Le 14 mai.

(2) « A la mort de Furetière, il fut délibéré dans l'Académie si l'on feroit un service au défunt selon l'usage pratiqué dès son établissement. M. Despréaux y alla exprès avec M. Racine le jour que la chose devoit être décidée, mais voyant que le gros de l'Académie prenoit parti pour la négative, lui seul osa parler ainsi à cette compagnie : « Messieurs, il y a trois choses à considérer ici : Dieu, le public et l'Académie. A l'égard de Dieu, il vous saura sans doute un très bon gré de lui sacrifier votre ressentiment et de lui offrir des prières pour un mort qui en

Du 21e Juin. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets ur proceder au premier scrutin touchant la place vacante dans la Com-gnie, aprés que les formes ordinaires ont esté observées et que le nom Mr de la Chapelle Secre des commandements de Mgr le Prince de Conti it trouvé escrit dans le plus grand nombre des billetz, Mr Charpentier ecteur a demandé s'il y avoit quelqu'un dans la Compagnie qui vou-t rendre tesmoignage que ledt Sr de la Chapelle souhaitoit d'estre l'Académie, et Mr de la Fontaine s'estant alors présenté pour cet effet, a procedé au scrutin de la proposition, et la pluralité des balottes ayant esté favorables conformement aux réglemens, Mr le Directeur declaré admis à la proposition et s'est chargé de sçavoir si le Roy réoit que l'on proc e dast ensuite au scrutin de l'Élection.

REGNIER DESMARAIS.

Du 28 Juin. Ce jour Mr Charpentier Directeur ayant raporté à la Com-gnie que le Roy agréoit le choix qu'elle avoit fait de Mr de la Chapelle is le premier scrutin, et qu'elle continuast selon les formes ordinaires ur le second; on y a procedé, et les suffrages s'estant trouvez favorables le Directeur a déclaré à la Compagnie qu'il estoit éleu; et d'autant on supposoit qu'il pourroit y venir prendre place aux premiers jours mois prochain, la Compagnie a résolu que Mr Charpentier demeureroit ecteur jusqu'au jour de sa réception, et qu'elle ne feroit point d'of-ers nouveaux jusqu'à ce temps là.

REGNIER DESMARAIS.

Du 12 Juillet. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour réception de Mr de la Chapelle, lequel ayant pris sa place au bout de table vis à vis des officiers, a fait son compliment de remerciment (1) à Compagnie. Mr Charpentier Directeur y a respondu (2), et la seance ini par la lecture de divers ouvrages de Poësie.

REGNIER DESMARAIS.

oit besoin plus qu'un autre, quand il ne seroit coupable que de l'animosité qu'il a montrée tre vous. Devant le public, il vous sera très glorieux de ne pas poursuivre votre ennemi par à le tombeau. Et pour ce qui regarde l'Académie, sa modération sera très estimable quand elle ondra à des injures par des prières, et qu'elle n'enviera pas à un chrétien les ressources qu'of-l'Église pour apaiser la colère divine. D'autant mieux qu'outre l'obligation indispensable de r Dieu pour vos ennemis, vous vous êtes fait une loi particulière de prier pour vos confrè-» (*Bolœana*, p. 68.)

1) *Discours Prononcé le* 12. *Juillet* 1688. *Par Monsieur de la Chapelle, Conseiller du Roy, Re-ur general des Finances de la Rochelle, le jour de sa Reception* (p. 526-532 du *Recueil* de 1698).

2) *Réponse de Monsieur Charpentier au Discours prononcé par Monsieur De la Chappelle le jour a Reception* (p. 532-545).

a Chapelle ne fait dans son discours qu'une assez rapide allusion à Furetière et aux accu-

Du Jeudy 15 Juillet. Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort qui est tombé sur M^r^ l'Archevesque pour Directeur, et sur Mr Bergeret pour Chancelier. Aprés quoy en l'absence desd^ts^ nouveaux officiers, et en celle du Secretaire, il a esté résolu que pour accelerer le travail de la Compagnie le Sr Coignard imprimeur apportera trois espreuves de chaque feuille qui seront reveues à un petit bureau séparé et composé de trois personnes telles qu'il plaira au Directeur ou à l'officier en place de les nommer à chaque seance, et du nombre desquelles le Secretaire sera toutes les fois qu'il voudra, sans qu'il soit permis à aucun de la Compagnie d'emporter les feuilles imprimées chez soy : Et de plus il a esté ordonné que l'original sur lequel elles auront esté tirées sera apporté dans led^t^ bureau pour y demeurer jusqu'à ce qu'elles ayent esté entierement reveues; ce qu'on essayera de faire en deux seances s'il est possible.

REGNIER DESMARAIS.

Du 25 Aoust. Ce jour on s'est assemblé suivant la coustume dans la Chapelle du Louvre pour célebrer la feste de St Louis, et M^r^ l'Archevesque s'y estant rendu avec la croix, M^r^ l'abbé de Lavau a dit la messe pendant laquelle la musique a chanté un motet de la composition du Sr Oudot. Le Panegyrique de St Louis a esté ensuite prononcé par M^r^ l'abbé Rose : et aprés cela la Compagnie a reconduit M^r^ l'Archevesque son Directeur jusqu'à son carrosse.

REGNIER DESMARAIS.

Du 28 Aoust. Le Discours envoyé par M^rs^ de L'Académie de Soissons suivant ce qu'ils ont accoustumé de pratiquer pour le jour de St Louis a esté leu dans la Compagnie avec la lettre dont il estoit accompagné et M. Quinaut et M. Perraut ont esté chargez de l'examiner pour mettre ensuite leurs remarques entre les mains de M^r^ l'abbé Regnier Sec^re^ qui prendra le soing de les envoyer à M^rs^ de l'Académie de Soissons.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2 Septembre. Ce jour la Compagnie a résolu que dans la révision

sations dirigées contre lui. Parlant des premiers temps de l'Académie, il dit : « Alors nulle infidelité n'avoit encore obligé l'Académie à retrancher aucun de ses membres, et nul autre avant moy en prenant sa place parmy vous, n'avoit esté reduit à déplorer les égaremens de son predecesseur, au lieu de donner des loüanges à son merite, et des pleurs à sa memoire. » Moins retenu, Charpentier, tout en disant : « N'attendez pas, Monsieur, que je vous fasse un long recit de la conduite odieuse de cet Académicien, » couvre d'invectives plus de six pages in-4°.

i sera faite au petit bureau ainsi qu'il est porté par la déliberation du Juillet, on ne pourra rien changer à la feuille imprimée que du commun sentement des trois qui y travaillent et que quand il n'y en aura que ux qui seront d'avis de quelque changement, il faudra consulter l'Acamie.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2e Octobre. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire de uveaux officiers au sort et le sort est tombé sur Mr le Président Rose ur Directeur, et sur M. Boyer pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 29 Novembre. Ce jour la Compagnie estant assemblée pour traailler à son ordinaire a receu avec douleur la nouvelle de la mort de Mr Quinaut et de Mr Doujat decedez touts deux presque en mesme temps, çavoir Mr Quinaut le 26 et Mr Doujat Doyen de la Compagnie entre le 7 et le 28 : et cette perte l'a d'autant plus vivement touchée qu'elle avoit ujours reconnu en eux beaucoup de zele et d'affection pour la Comgnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du 17 Décembre. Ce jour la Compagnie a assisté au service que r le Président Rose Directeur a fait faire aux Carmes des Billettes ur feu Mr Quinault suivant ce qui a accoustumé de se pratiquer pour s Académiciens qui viennent à mourir.

REGNIER DESMARAIS.

Du 20 Décembre. Ce jour la Compagnie a pareillement assisté au rvice que Mr le Président Rose Directeur a fait faire dans la mesme glise pour feu Mr Doujat doyen de la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du 23 Décembre. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour roceder au scrutin de la proposition aux places vacantes par la mort e Mrs Quinaut et Doujat, on a commencé par tirer un inspecteur au sort ui est tombé sur Mr Corneille. Aprés quoy chacun de Messieurs ayant is son billet pour la proposition entre les mains de Mr le Secretaire il passé avec Mr le Président Rose Directeur, Mr Boyer Chancelier, et

Mr Corneille Inspecteur, dans une chambre séparée où tous les billets ayant esté ouverts et examinez, Mr l'abbé Renaudot et Mr de Caillieres se sont trouvez avoir un plus grand nombre de suffrages. Mr le Directeur en a fait ensuite le raport à la Compagnie qui a procedé au scrutin de la proposition premierement pour Mr l'abbé Renaudot qui avoit esté proposé par plus de voix et qui a esté admis, et ensuite pour Mr de Caillieres qui a esté admis pareillement. Et aprés que deux de Messieurs ont respondu pour l'un et pour l'autre que si on les élisoit ils recevroient cet honneur avec joye, Mr le Directeur s'est chargé de rendre conte à sa Majesté de tout ce qui s'estoit passé à ce premier scrutin, et de sçavoir d'elle si elle agréoit qu'on procedast au second.

REGNIER DESMARAIS.

Du ... Décembre. Ce jour Mr le Président Rose Directeur a raporté à l'assemblée qu'ayant rendu conte au Roy que la Compagnie avoit jetté les yeux sur Mr l'abbé Renaudot et sur Mr de Caillieres pour remplir les places vacantes, sa Majesté avoit eu l'un et l'autre pour agréable. Aprés quoy il a esté résolu qu'à la prochaine assemblée on procederoit sur eux au scrutin de l'Election.

REGNIER DESMARAIS.

Du ... Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets suivant la coustume, on a procedé au scrutin de l'Election dans les formes ordinaires pour les deux places vacantes premierement sur Mr l'abbé Renaudot qui a esté receu et ensuite sur Mr de Caillieres qui a esté receu pareillement. Aprés quoy on a tiré au sort pour l'un et l'autre, affin de reigler qui des deux auroit le premier rang dans le tableau et le sort est tombé sur Mr de Caillieres, qui par ce moyen a succedé en la place de Mr Quinaud, Mr Renaudot succedant en celle de Mr Doujat.

REGNIER DESMARAIS.

Du 3e Janvier 1689. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire deux nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr de Villayer conseiller d'Estat pour Directeur, et sur Mr Racine Thresorier de France pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 5 Janvier. Ce jour sur ce que l'on a sceu que Mr de Villayer Direc-

ur estoit malade et hors d'estat de pouvoir venir aux assemblées de la ompagnie, et sur ce que Mr Racine Chancelier a remonstré que des affaires des occupations indispensables l'empeschoient aussi d'y pouvoir venir ı longtemps; il a esté mis en déliberation à qui il appartiendroit de rece- ıir les deux académiciens nouveaux, et de porter la parole pour la Com- ıgnie : Et là dessus Mr le Secretaire ayant produit les dernieres délibe- ıtions de la Compagnie sur ce sujet, il a esté résolu qu'au deffaut des eux premiers officiers, cette fonction appartiendroit au Doyen; et au effaut du Doyen au Secretaire : et à son deffaut à celuy qui seroit le plus ncien par l'ordre du tableau. En consequence de quoy Mr Charpentier en ualité de Doyen s'est chargé de faire cette fonction.

REGNIER DESMARAIS.

Du 7 Février (1). Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par illets pour la réception de Mr de Cailleres et de Mr l'abbé Renaudot ı tenu une seance publique pour cet effet : Et les deux Récipiendaires s'es- ant mis au bout de la table, et vis à vis de Mr le Doyen qui présidoit en 'absence de Mr le Directeur et de Mr le Chancelier, Mr de Cailleres a ıit son remerciment (2). Mr l'abbé Renaudot a fait ensuite le sien (3) : t puis Mr le Doyen leur a respondu au nom de la Compagnie (4). Aprés la quelques uns de Messieurs ayant fait lecture de quelques ouvrages : vers et de prose pour remplir le temps de la seance, la Compagnie s'est vée.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2 Avril. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire deux ıuveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr Corneille pour Di- cteur, et sur Mr le Président Rose pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du ... Avril. Ce jour Mr l'abbé Renaudot a dit à la Compagnie que r l'abbé de Louvoy en continuant ses estudes et ses exercices sur les

(1) Le Registre porte ici : « Du Janvier » sans indication de quantième. Il semble à propos de bstituer à ce renseignement vague la date précise du 7 février donnée par le *Recueil* de 1698.
(2) *Discours Prononcé le 7 Février* 1689. *Par Monsieur de Callieres, lorsqu'il fut reçû à la place feu Monsieur Quinault* (p. 545-551 du *Recueil* de 1698).
(3) *Discours Prononcé le mesme jour 7. Février* 1689. *Par Monsieur l'Abbé Renaudot, lorsqu'il reçû à la place de feu Monsieur Doujat* (p. 552-558 du *Recueil* de 1698).
(4) *Réponse de Monsieur Charpentier, aux Discours prononcez par Monsieur de Callieres, et par onsieur l'Abbé Renaudot...* (p. 558-568 du *Recueil*).
L'auteur de ce Discours indique le plan suivi par l'Académie dans son Dictionnaire ; il dit qu'elle

Poëtes grecs devoit le jeudy suivant répondre dans la biblioteque du Roy aux difficultez qui luy seroient proposées sur Theocrite : Et qu'il l'avoit prié de tesmoigner à la Compagnie qu'il se sentiroit extrememeнt honnoré si elle vouloit bien s'y trouver. Que véritablement il n'osoit pas l'en prier tant parce qu'il croiroit que la chose ne le méritoit pas, que parce qu'il sçavoit que ce jour là estoit un jour d'assemblée pour l'Académie : mais que pour ce qui regardoit le jour il avoit esté obligé de le prendre tel que Mr son Pere avoit peu le luy donner parmi tant d'importantes affaires dont il est chargé, Et que du reste quoy qu'il deust plustost craindre que souhaiter d'avoir des auditeurs aussi eclairez que Messieurs de l'Académie, il connoissoit bien cependant qu'il ne pouvoit trouver aillieurs de plus illustres tesmoings de ses estudes ny dont la présence pust l'encourager davantage à les continuer. La chose ainsi expliquée, la Compagnie a tesmoigné une grande joye d'apprendre par là les nouveaux progres que Mr l'abbé de Louvoy faisoit tous les jours dans les lettres : et ensuite affin que chacun de Messieurs peust en estre tesmoing luy mesme, elle a résolu que l'assemblée de jeudy prochain seroit remise au vendredy suivant.

Regnier Desmarais.

Du ... Avril. Ce jour la Compagnie estant assemblée à l'ordinaire, et continuant son travail sur la revision du Dictionnaire, on l'a avertie que Mr l'abbé de Louvoy venoit pour la remercier de l'honneur qu'elle luy avoit fait d'assister le jeudy précedent à son action. Aussitost on a envoyé deux de Messieurs pour le recevoir et le faire entrer, et on luy a donné un siege au bout de la table vis à vis de Mr le Directeur, où s'estant mis il a fait ses remerciments à la Compagnie, auxquels Mr Corneille Directeur a respondu, en luy tesmoignant la satisfaction que tous Messieurs avoient eu de son avancement dans les lettres; qu'ils avoient esté surpris agréablement de voir qu'à son âge il y avoit desja fait des progres qu'ils n'auroient peu croire s'ils n'en eussent esté tesmoings : et qu'ils ne doutoient point qu'en continuant comme il faisoit, il ne fust un jour aussy utile à la France par son sçavoir que Mr son Pere l'estoit par les grans et

« nous donne une image de la Langue Françoise, en son estat de perfection ; non point comme elle estoit autrefois ; c'est pourquoy elle rejette les mots qui sont entierement hors d'usage ; ny comme elle est dans la bouche des Artisans ou de ceux qui enseignent les Sciences ; c'est pourquoy elle rejette les mots d'Arts et de Sciences, la pluspart desquels mesme ne sont pas François ; mais Grecs ou Arabes. Elle s'est retranchée à la Langue commune telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, et telle que les Orateurs et les Poëtes l'employent. Par ce moyen elle embrasse tout ce qui peut servir à la noblesse et à l'élegance du discours. »

ortants services qu'il rendoit au Roy et à l'Estat depuis si longtemps. és cela on l'a reconduit en la forme qu'il avoit esté receu.

REGNIER DESMARAIS.

---

u ... **Avril.** Ce jour le temps de nommer un Prédicateur pour le jour St Louis estant venu, on a tiré au sort qui de Messieurs auroit droit de hoisir avec les trois officiers : Et le sort estant tombé sur Mr l'abbé et nommé à l'Evesché de Soissons, les trois officiers et luy sont passez s la chambre prochaine, où tous quatre ils ont nommé Mr l'abbé Ri- tti, sur l'assurance que l'un d'eux a donné qu'il seroit bien aise d'estre isy pour ce sujet.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2 Juin. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a apporté à la Com- gnie toutes les pieces de prose et de vers qui luy ont esté remises re les mains sur le sujet donné par l'Académie pour les prix d'Elo- nce et de Poësie : Les pieces de prose au nombre de vingt trois, et cot- s par A. B. C. D. E. F. G. H. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. V. X. et Z. Et les pieces de poësie au nombre de vingt huit et cottées par A. C. D. E. F. G. H. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. V. X. Y. Z. AA. . CC. DD. et EE. Ensuite on a partagé toute la Compagnie en trois reaux pour le premier examen de toutes les pieces qui ont esté aussi rtagées en trois paquets differents tant la prose que les vers, affin de avoir estre veues plus commodement, et il a esté dit que les bureaux tiendroient chez les trois officiers, et au refus de quelqu'un d'eux chez uy de la Compagnie qui seroit le plus ancien de chaque bureau, et chez i on pourroit plus commodement s'assembler.

REGNIER DESMARAIS (1).

(1) Ici se place une curieuse lettre de Perrault à Huet, en date du 1er juillet 1689, qui renferme lques détails curieux sur les travaux de l'Académie ; elle appartient à la Bibliothèque de tor Cousin, où elle figure parmi les lettres autographes sous le no M. 1003. Nous en devons ommunication à l'obligeance de M. Charles Nepolsky.

« Je voudrois bien, monsieur, pouvoir vous mander quelques nouvelles de l'Académie, mais l'y a rien de nouveau à son égard. Demain expirera la magistrature de Mr Corneille, le plus onnaire de tous les directeurs qu'a jamais eu l'Académie, et celle de Mr Rose, le plus vigou- x et le plus rigide des chancelliers qu'elle aura jamais. On travaille à le S. dans un bureau, on fit hier le mot de *sien* et *sienne*, pronom possessif et relatif, et dans l'autre, on travailla au t de *tâche*. On a beau faire, le travail ne va pas plus viste qu'à l'ordinaire et il ira toujours mesme. La difficulté et le retardement sont dans la chose qui demande du temps, et mesme proportion de l'habilité des ouvriers, qui nuit plus à l'acceleration de l'ouvrage qu'elle n'y rt. »

Du 2 Juillet. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire deux nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur M^r^ l'abbé Tallemant pour Directeur, et sur Mr de Caillieres pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 4e Aoust. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour examiner en pleine assemblée les pieces de prose et de vers, ensuite de l'examen qui s'en estoit déja fait dans les bureaux, On a commencé par mettre à part les pieces retenues dans les trois bureaux ou dans quelqu'un des trois, et on a rejetté toutes les autres comme déja condamnées. Les pieces retenues ont esté pour la prose celles qui sont marquées *E. F. M. N. K. O. R. V. X. Y. Z.* et pour les vers *A. F. K. Z. BB. CC. DD. EE.* Et comme suivant la coustume on a jugé à propos d'examiner d'abord la prose, et que les pieces de prose marquées *E. N. X. Y.* avoient esté retenues par tous les trois bureaux on a tiré au sort laquelle des quattre seroit leue la premiere, et le sort est tombé sur la piece marquée *N.*, aprés la lecture de laquelle on a leu la piece *F.* retenue par un seul bureau, puis les pieces *K. O. R.* retenues encore par un seul bureau, lesquelles toutes ont esté trouvées fort inferieures à *M.* et rejettées.

REGNIER DESMARAIS.

Du 6 Aoust. Ce jour on a continué l'examen des pieces de Prose commençant par la piece marquée *Z.* retenue par un seul bureau, et ensuite on a leu les pieces marquées *M.* et *V.* aprés la lecture desquelle la Compagnie a retenu la piece marquée *V.* et rejetté *Z.* et *M.* Cela fait on a leu encore les pieces marquées *C.* et *X.* lesquelles ont esté trouvées inferieures à *V.* et rejettées.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 8 Aoust. Ce jour on a commencé la lecture de la piece de prose marquée *Y.* laquelle a esté trouvée inferieure aux pieces *N.* et *V.* que l'on a reservées pour concourir et pour estre examinées de nouveau dans une autre seance. Aprés cela on a mis sur le bureau les pieces de poësie retenues dans les trois bureaux ou en quelqu'un des trois : et la piece marquée F. ayant esté leue la premiere, on a leu ensuite les pieces marquées Z. CC. DD. EE. et on a retenu avec F. les pieces Z. et DD. pour estre releues une autre fois ; les autres marquées CC. et EE. ont esté rejettées.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 11e Aoust. Ce jour on a continué l'examen des pieces de Poësie : et les pieces BB. et A. qui restoient à lire ayant esté leues et conservées, la piece marquée A. a esté rejettée, Aprés quoy les pieces *Z. DD.* et *F.* ayant esté leues consecutivement et comparées avec *BB.* les pieces *Z.* et *DD.* ont esté jugées inferieures aux pieces *F.* et *BB.* qui ont esté retenues pour concourir, et enfin aprés une derniere lecture de ces deux pieces, le prix a esté adjugé à la piece *BB.* à la pluralité des voix. Cette piece a pour sentence *Non est qui se abscondat a calore ejus.*

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 13 Aoust. Ce jour on a employé toute la seance à lire et à comparer les deux pieces de prose cottées *N.* et *V.* et le prix a esté adjugé à la piece *N.* à la pluralité des voix. Cette piece a pour sentence *Beati qui scrutantur testimonia.*

REGNIER DESMARAIS.

Du 25 Aoust. Ce jour la Compagnie s'estant rendue selon la coustume dans la Chapelle du Louvre à neuf heures du matin, elle y a entendu la messe célebrée par Mr l'abbé de Lavau, et un motet de musique de la composition du Sr Oudot, et le Panegyrique de St Louis prononcé par Mr l'abbé Riquet. L'apresdinée elle a tenu une seance publique pour la distribution des Prix ; et Mr l'abbé Tallemant Directeur ayant fait entendre à toute l'assemblée que la piece de Prose qui a pour sentence *Beati qui scrutantur testimonia* avoit remporté le Prix par le jugement de la Compagnie, Mr l'abbé Regnier Secre a déclaré ensuite à la Compagnie que c'estoit Mr Raguenet de Beausejour qui avoit composé cette piece, suivant qu'il l'avoit vérifié par le rapport du récepissé qu'il en avoit donné. Aprés quoy ledt Sr abbé Regnier ayant leu cette piece à haute voix, le prix de prose a esté donné publiquement audt Sr Raguenet présent. Mr le Directeur a déclaré ensuite que la piece qui avoit remporté le prix de Poësie estoit une ode qui a pour sentence *Non est qui se abscondat a calore ejus* : Et Mr le Secretaire ayant pareillement tesmoigné qu'il avoit verifié que cette piece avoit esté composée par Mr Maumenet Chanoine de Beaune, il en a fait une lecture publique, aprés quoy il a leu aussi un sonnet que ledt Sr Maumenet adressoit à la Compagnie pour la remercier du prix donné à son ode. Et comme il ne s'est pas trouvé présent, Mr le Secre a gardé le prix pour le luy donner. Cela fait, deux de Mrs de l'Académie de Soissons placez au bout de la table, se sont levez

pour faire la réverence à la Compagnie : et l'un d'eux a fait la lecture d'une piece envoyée par lad^te^ Académie suivant l'obligation de son institution, et ensuite M^r^ le Directeur a fait un Discours à l'assemblée, dans lequel en faisant voir la tranquillité avec laquelle on vaquoit à l'exercice des lettres pendant que toute l'Europe estoit conjurée contre la France, il a donné une vive et noble idée du glorieux Estat de la France sous Louis le Grand (1). Quelques uns de M^rs^ ont leu aprés cela quelques pieces de leur composition et la seance a esté terminée par là.

REGNIER DESMARAIS.

Le samedi 1er Octobre. La Compagnie a fait ses magistrats à son ordinaire, et le sort est tombé sur M^r^ l'abbé Testu Mauroy pour Directeur, et sur Mr Despreaux pour Chancelier.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Lundy 10e Octobre. La Compagnie ayant appris par Monsieur le Président Rose que le Roy avoit agréé le choix qu'elle a fait du Sr Coignard fils imprimeur et libraire ord^re^ de sa Majesté pour remplir la place du feu Sr Coignard son pére, l'a receü aux mesmes conditions qu'elle y avoit receü son pere aprez la mort du S^r^ Le Petit, et ratifié son traitté pour l'impression du dictionnaire.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Lundi 28e Novembre. La Compagnie ayant esté avertie de bonne part que le dictionnaire de Furetiere estoit achevé d'imprimer en Holande, et qu'au mespris de son privilege, de ses arests confirmatifs, et mesme des deffenses expresses du Roy d'avoir commerce avec les Holandois enemis declarez de l'Estat, un libraire de Paris intéressé à cette impression se préparoit à le faire entrer dans le Royaume pour le débiter, il fut jugé à propos de tâcher à empescher une chose aussi injurieuse que celle là à l'Académie, et aussi préjudiciable aux interests de son Imprimeur. Plusieurs moyens furent proposez, mais on s'aresta à deux seulement, qui fut de donner cet avis à monsieur le Chancellier par la voye de M^r^ l'abbé de Choisi, dont ce chef de la Justice s'estoit servi pour nous faire sçavoir ses intentions en quelques rencontres, et l'affection qu'il a pour la Compagnie, et par qui il avoit eü part du Dictionaire, ce qui luy avoit donné de cet

(1) *Panegyrique du Roy Prononcé en l'année* 1689. *Par Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune. Directeur, le jour de la distribution des Prix* (p. 569-574 du *Recueil* de 1698).

age une opinion fort differente de celle que luy avoient autrefois u donner les partisans et amis de Furetiere. L'autre fut d'aler au Roy ı joint à tous les avantages qu'il a accordez à l'Accadémie celuy de oir estre son protecteur et de luy faire l'honneur d'en prendre le e. On jetta les yeux sur mons. le Président Rose pour une fonction ıportante et si délicatte. Son zele pour l'Académie si souvent esprouvé, ıccez presqu'infaillible des affaires dont il veut bien se mesler, et les émens qu'il a auprez de son maistre en furent les motifs, mais il cusa avec beaucoup de modestie de recevoir cette commission, pour raisons qui firent connoistre encor davantage son affection pour la ıpagnie. Il offrit pourtant de pressentir sa Majesté sur la maniere dont voudroit permettre que l'Académie alast luy demander sa protection, ui feroit aprés cela qu'on prendroit des mesures justes sur ce qu'il se- à propos de faire ; ce qui fut receü avec les marques de la reconnois- ːe deüe à un confrere si zellé. Deux jours aprez on fut surpris que ı dit S^r le Président raporta qu'il avoit non seulement pressenti la ɔnté du Roy, mais que l'ayant informé du fait, il avoit receü ordre de Majesté d'aler trouver de sa part monsieur le Chancelier et M^r de la ıie, et de leur dire que son intention estoit qu'ils envoyassent chercher eindic des libraires et ses adjoins, avec celuy de leur communauté qui suspect d'avoir commerce en Holande, et de leur ordonner de faire es les diligences nécessaires pour empescher que le dictionaire de etiere n'entre dans le Royaume et ne s'y débite. Mr Rose ala aussitost monsieur le Chancelier qu'il trouva avoir desja donné les ordres né- ıires sur les plaintes qui luy avoient esté faites le jour de devant par 'abbé de Choisi suivant la commission qu'il en avoit eue de l'Accadé- qu'il avoit executée avec beaucoup de zele et de ponctualité. Monsieur ıancelier dit à Mr Rose qu'il ne s'en tiendroit pas là, mais que le jour ınt il en rendroit compte à sa Majesté et qu'aprés l'avoir confirmée la justice des demandes de la Compagnie et dans la connoissance témerité des partisans de Furetiere, il luy rendroit tesmoignage de nté du dictionaire de l'Accadémie aussi bien que de la grande utilité le public en doit recevoir.

prez avoir executté les ordres du Roy auprez de monsieur le Chancelier, e Président Rose ala trouver Monsr de la Reynie qui receut la con- ıance de la volonté de sa Majesté avec beaucoup de respect, et promit executter ponctuellement quoy qu'il fust persuadé du mérite de l'ou- e de Furetiere, et de ceux qui estoient interessez à l'impression qui fait en Holande, ce que Mr Rose raporta au Roy avec une exactitude,

qui a esté une nouvelle marque de son affection pour la Compagnie, qui ne luy laisse ménager aucune chose quand il s'agit de ses interests ; Ce que l'on a ordonné qui fust mis dans les registres pour rendre à Mr Rose ce qui luy est deu, et servir d'exemple à ses confreres pour imiter dans les occasions qui s'en presenteront ce qu'il a fait si obligeamment en celle cy.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Du lundi 2 Janvier 1690. Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr de la Fontaine pour Directeur, et sur Mr l'abbé de Dangeau pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 1er d'Avril. Ce jour on a procedé à l'élection de deux nouveaux officiers suivant la coustume : et le sort est tombé sur Mr l'archevesque de Paris pour Directeur, et sur Mr l'abbé de Lavau pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 12 May. (1) L'Académie ayant sceu que les Compagnies alloient faire leurs compliments au Roy et à Monseigneur sur la mort de Madame la Dauphine, elle en avoit fait avertir Mr l'archevesque à qui il appartenoit de porter la parole pour elle comme Directeur. Et Mr l'archevesque ayant bien voulu déferer cet honneur à Mr l'abbé de Lavau Chancelier, et pris ensuite l'ordre du Roy pour le jour et l'heure de l'audience, La Compagnie se rendit le 12 de ce mois à neuf heures du matin à Versailles dans la salle des ambassadeurs, d'où quelque temps aprés elle se mit en marche pour aller à l'audience de sa Mté ayant Mr l'archevesque Directeur et M. de Lavau Chancelier à sa teste, suivis du Secr et du Doyen, et de seize autres de Messieurs suivant l'ordre de leur réception. Elle y fut conduite par Mrs de Saintot et Martinet Maistre et ayde des céremonies et au milieu du Degré par lequel on monte à la salle des gardes elle trouva Mr de Blainville Grand Maistre des céremonies qui dit qu'il venoit l'advertir que le Roy l'attendoit; et qui marchant ensuite avec elle la conduisit dans le sallon où le Roy a ac-

(1) L'Académie avait d'abord voulu faire un service pour la Dauphine, mais cela ne fut pas approuvé. Dangeau dit dans son *Journal*, sous la date du 4 : « Le roi n'a pas voulu que les compagnies fissent des services publics pour Madame la Dauphine, ni des oraisons funèbres; l'Académie avait voulu donner l'exemple, et S. M. a loué son zèle ; on a voulu marquer quelque différence entre la reine et Madame la Dauphine. M. l'archevêque a fait faire des prières particulières et point de publiques. »

mé de s'habiller, et où il estoit alors assis dans son fauteuil ayant de luy Monseigneur le Duc de Bourgogne, et estant environné de l y a de plus grand à la cour (1). Aprés les réverences accoustu- M^r l'arch. présenta M^r l'abbé de Lavau à sa M^té qui le fit appro- n peu plus prés que le lieu où il s'estoit arresté et M^r l'abbé de aprés avoir fait de nouveau une profonde réverence parla en ces (2).

compliment achevé, le Roy fit approcher M^r l'archevesque et)bé de Lavau encore plus prés, et respondit que l'Académie ayant rs pris part à ce qui luy estoit arrivé dans tous les temps, il ne t point qu'elle n'en eust pris aussi beaucoup dans la perte qu'il de faire, et qu'elle pouvoit s'assurer qu'il luy donneroit toujours)laisir des marques de son affection. La Compagnie s'estant en- etirée fut conduite avec les mesmes céremonies et dans le mesme , l'audience de Monseigneur ; et aprés les réverences ord^res M^r l'abbé 'au présenté par M^r l'archevesque fit le discours suivant (3).

ıseigneur respondit qu'il remercioit l'Académie de la part qu'elle t à la perte qu'il venoit de faire, qu'il en estoit obligé, et que dans les occasions qui s'en pourroient offrir il luy donneroit des mar- le son affection. Cela fait la Compagnie se retira dans le mesme à la salle des ambassadeurs, où aprés avoir remercié M^r le grand 'e et M^rs les Maistre et ayde des céremonies, chacun de Messieurs ;a de marquer sa reconnoissance à M^r l'archevesque. Il n'avoit ıblié de tout ce qui pouvoit marquer davantage son estime et son ement pour la Compagnie ; et pour luy en donner encore une nou- narque, il voulut bien nonobstant la délicatesse de sa santé se r au repas que M^r le Marquis de Livry premier Maistre d'hostel

ussy Rabutin donne, dans une lettre adressée à la comtesse de Toulongeon (*Correspon- Bussy*, éd. Lalanne, lettre 2549, datée à tort du 28 avril), des détails qui viennent com- préciser les renseignements que nous trouvons ici. Après avoir rapporté les paroles du n lever, auquel il assistait avec l'archevêque de Paris, de Harlay, il ajoute : « Quand le achevé de s'habiller, de prier Dieu et qu'il fut rentré dans son cabinet, l'archevêque et is allâmes dans une chambre, où MM. de l'Académie, avec Saintot, maître des cérémo- endoient qu'on les vînt prendre pour aller à l'audience. Nous marchâmes donc deux à hacun selon son rang d'ancienneté. L'archevêque étoit à notre tête, à droite de l'abbé u, qui devoit haranguer ; le second rang étoit l'abbé Regnier et l'abbé Tallemant ; le e Pellisson et moi, et le reste parmi lesquels étoient Dangeau, l'abbé son frère et l'abbé y. »

arangue au Roy sur la mort de Madame la Dauphine, Prononcée le 12 *May* 1690. *Par Mon- bbé de Larau* (p. 575-576 du *Recueil* de 1698).

arangue à Monseigneur le Dauphin sur la mort de Madame la Dauphine, Prononcée le mesme Monsieur l'Abbé de Lavau. (P. 576-576. L'irrégularité de cette pagination vient du rema- nécessité par l'omission de la *Harangue au Roy*, ajoutée après coup, et qui manque dans d nombre d'exemplaires.)

du Roy donna ensuite à la Compagnie. Il ne se contenta pas mesme de ces démonstrations publiques, car il prit son temps pour se plaindre au Roy de ce que Mr le Marquis de Seignelay n'avoit pas receu l'Académie à la porte de la salle des gardes (1) et ne l'avoit pas présenté à sa Mte suivant ce qui s'estoit toujours pratiqué en pareilles rencontres depuis qu'il avoit pleu au Roy d'admettre la Compagnie à son audience avec les mesmes prérogatives que les compagnies supérieures. Sur cela, comme tous les temps luy sont présents à l'esprit, il marqua à sa Mte quels honneurs les gens de lettres avoient toujours receu des plus grans Rois et des plus grans Princes, luy dit que Charlemagne et St Louis ne les croyoient pas d'un moindre ornement dans un estat que ceux qui le deffendoient et qui l'agrandissoient par les armes : et enfin il adjousta que François Premier qui avoit eu la gloire de restablir les lettres en France avoit accoustumé de faire trois pas au devant d'un homme de lettres qu'on luy présentoit. La Compagnie estant informée de toutes ces choses et ne se contentant pas de l'en avoir remercié avec les termes du monde les plus expressifs, a voulu aussi que ses Registres fussent chargez des marques de sa reconnoissance, affin que quand on y verra ce qu'il a fait pour elle, on y voye en mesme temps combien elle en est touchée (2).

REGNIER DESMARAIS.

Du 27e May. La Compagnie fut avertie par Mr l'abbé de Lavau chancelier que Mr l'archevesque Directeur de l'Académie et Président de l'assemblée du Clergé avoit harangué le Roy à la teste du clergé le

(1) En marge : « On a voulu dire à la porte de la Chambre du Roy. »

(2) La lettre de Bussy que nous avons citée (p. 301 note 1) renferme sur la fin de cette journée les détails suivants : « Après la messe du roi, nous vînmes une douzaine d'académiciens sans ordre au dîner de Sa Majesté, qui mangeoit à son petit couvert. M. le Duc y étoit, M. le prince de Conti, M. de Vendôme, le duc de Villeroi, le duc de Roquelaure, le comte de Gramont, l'archevêque, deux autres courtisans entre lui et moi et cette douzaine d'académiciens. Le roi dit à M. de Vendôme : « Vous qui avez de l'esprit, monsieur, vous devriez songer à être de l'Académie. — Je n'en ai guère, Sire, répondit M. de Vendôme ; mais peut-être me feroit-on grâce, et je crois qu'il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir tant d'esprit. — Comment, reprit le roi, il n'est pas nécessaire? Voyez M. l'archevêque, voyez M. de Bussy et tous ces autres Messieurs, s'il ne faut pas avoir de l'esprit? » Ensuite on parla des faiseurs de harangues, combien il étoit difficile de s'en bien acquitter et des accidents qui arrivoient tous les jours aux harangueurs. Ce discours dura pendant tout le dîner du roi, après lequel nous allâmes, l'archevêque et moi et dix académiciens, dîner au Chambellan, où le roi avoit commandé à Livry de bien nous régaler ; ce qu'il fit. Nous fûmes six heures à table, où la santé du protecteur de l'Académie ne fut pas oubliée. » M. Lalanne a ajouté à ce passage la note suivante : « *Chambellan* se dit d'une des deux grandes tables que le roi tient pour les courtisans, qui étoit autrefois tenue par le grand-Chambellan et que le maître d'hôtel tient aujourd'hui. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

Bussy s'est plu à répéter cette conversation flatteuse pour lui ; on la retrouve presque textuellement dans une lettre adressée par lui à Mme de Sévigné le 19 novembre 1690. (Édit. des *Grands Écrivains*, t. IX, p. 588. Voyez aussi, sur cette journée, le *Journal de Dangeau*, au 12 mai, la *Gazette* du 13, et *le Mercure* de mai 1680, p. 299-301.)

[12] du mesme mois; et que la harangue avoit non seulement donné de l'admiration à tous ceux qui l'avoient ouye, mais qu'elle avoit mesme tellement plu à sa M^té^ qu'elle avoit voulu en avoir une copie quoy qu'elle fût informée qu'il n'en avoit presque rien mis par escrit. Comme la Compagnie s'interresse particulierement à tout ce que font ceux de son corps, et principalement lorsqu'ils se trouvent en charge, elle ordonna une députation extraordinaire pour aller tesmoigner à M^r^ l'archevesque la part qu'elle prenoit à une action si célebre, et aprés que les Députez qu'il recent de la maniere du monde la plus honneste, luy eurent fait les complimens de l'Académie et marqué une partie de ce qu'on y pensoit de luy, il respondit avec beaucoup de politesse et d'éloquence tesmoignant qu'il se sentoit infiniment obligé à l'honneur que la Compagnie luy faisoit, et qu'il s'en feroit un toute sa vie de luy donner en toutes sortes d'occasions des marques de son estime, de son respect et de son attachement pour elle.

REGNIER DESMARAIS.

Du 29 May. Ce jour on a tiré au sort qui de Messieurs auroit droit de choisir avec les officiers le Prédicateur pour le jour de St Louis, et le sort est tombé sur M^r^ ... qui est passé dans la chambre prochaine avec M^r^ l'abbé de Lavau Chancelier, et M^r^ l'abbé Regnier Sec^re^. Et d'une commune voix on a choisy M^r^ l'abbé de Pesennes sur l'assurance que l'un de M^rs^ a donnée qu'il se tiendroit honnoré de ce choix.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 1er Juillet. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire deux nouveaux officiers, et le sort est tombé sur Mr Daucourt pour Directeur, et sur Mr Charpentier pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 25 Aoust. Ce jour la Compagnie s'estant rendue selon la coustume dans la chapelle du Louvre à neuf heures du matin, elle y a entendu la messe célebrée par M^r^ l'abbé de Lavau, pendant laquelle on a chanté un motet en musique de la composition du Sr Oudot. Et ensuite M^r^ l'abbé de Pesennes a prononcé le Panegyrique de St Louis.

REGNIER DESMARAIS.

Du 26 Aoust. Ce jour Mr Bocquillon l'Académicien de Soissons ayant

esté introduit dans la Compagnie assemblée au premier Bureau, et ayant pris place vis à vis de Mr le Directeur, il a présenté une lettre de Mrs de l'Académie de Soissons avec un sonnet. La lettre et le sonnet ont esté leus par Mr le Secre aprés quoy la Compagnie s'estant séparée en deux Bureaux, Mr Bocquillon est demeuré au premier et a eu part au travail de la Compagnie et à la distribution des jettons.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2e Octobre. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire de nouveaux officiers, et le sort est tombé sur Mr Boyer pour Directeur, et sur Mr l'abbé Renaudot pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 19e Octobre. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par Billetz Mr l'abbé Regnier Secre a exposé à la Compagnie que le temps de proposer les sujets pour les prix commençoit à approcher, et que les dix sujets donnez par Mr de Balzac pour le prix de l'Eloquence estant consommez, c'estoit à elle de voir ce qu'elle avoit à faire là dessus. Alors quelques uns de Messieurs ayant dit que l'intention de Mr de Balzac estoit que ces dix sujets fussent répetez de vingt ans en vingt ans, et qu'ainsi il n'y avoit autre chose qu'à redonner de nouveau au public le premier de ces sujets, la Compagnie s'est fait raporter la disposition dud. feu Sr de Balzac, et la ratification de ses héritiers et aprés en avoir eu la lecture à plusieurs fois, et en avoir meurement consideré tous les termes, elle a jugé que cette intention n'y paroissoit point suffisamment expliquée et éclaircie pour s'en faire une reigle et une loy, que d'ailleurs il paroissoit par les termes mesme des actes que tout ce qui regardoit la distribution du prix de l'éloquence estoit référé au jugement de la Compagnie, et qu'enfin l'inconvenient de la répetition des mesmes sujets estoit si grand, qu'il en falloit abandonner entierement la pensée. C'est pourquoy aprés une longue et exacte discussion de la chose, il a esté résolu que doresenavant la Compagnie proposeroit tous les deux ans de nouveaux sujets qui seroient toujours de pieté conformement à l'intention de Mr de Balzac; et quand à la maniere de choisir lesd. sujets il a esté dit que Mr le Directeur proposeroit trois sujets de pieté à la prochaine assemblée et que la Compagnie choisiroit celuy des trois qu'elle jugeroit le plus à propos.

REGNIER DESMARAIS.

u 21 Octobre. Ce jour Mr Boyer Directeur suivant la déliberation e dans l'assemblée précedente a aporté à la Compagnie trois sujets de é affin qu'elle en choisist un pour estre le sujet du prix de l'Eloquence 'année prochaine, et la Compagnie a choisi celui qui a pour titre *du : de la Religion,* suivant ces paroles : *Zelus Domus tuæ comedit me.*

REGNIER DESMARAIS.

---

u... Janvier 1691. On a procedé suivant la coustume à faire de nou- ux officiers, et le sort est tombé sur M^r^ l'abbé de Lavau pour Directeur, ur M^r^ le Président Rose pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du... Mars. Ce jour la Compagnie voulant en mesme temps et accelerer pression du Dictionnaire et pourveoir à rendre son travail le plus ct et le plus correct qu'il se peut, a résolu que doresenavant les feuilles s'imprimeront se reverront soigneusement dans un Bureau à part par l'abbé Regnier Sec^re^ à qui elles seroient remises pour cet effet, et par sieurs Barbier d'Aucourt et Corneille, auxquels elle a donné charge de ir exactement les espreuves tant pour ce qui regarde les additions que r ce qui regarde les corrections ; les advertissant cependant de n'y : aucun changement notable sans prendre l'avis des autres bureaux.

REGNIER DESMARAIS.

---

u 2e Avril. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort ant la coustume, et le sort est tombé sur M^r^ l'abbé Testu pour Direc- , et sur Mr Corneille pour chancelier. Aprés quoy comme la Compagnie t esté convoquée pour remplir la place vacante par la mort de M^r^ de ayer, on a procedé suivant les formes ordinaires au scrutin de la pro- tion, et la plus grande partie des billets s'estant trouvés remplis du de Mr de Fontenelle, M^r^ le Directeur l'a déclaré à la Compagnie, En- e de quoy chacun ayant receu des boules blanches et des boules noires, s ayant mises dans la boete, la boete a esté ouverte par M^r^ le Directeur résence de toute la Compagnie, et toutes les boules s'estant trouvées rables à la réserve d'une, il a esté declaré admis au premier scrutin. le Corneille chancelier a assuré la Compagnie que led. Sr de Fonte- e recevroit avec plaisir l'honneur qu'elle luy faisoit : et M^r^ le Directeur

s'est chargé d'escrire à Mr Rose pour le prier de sçavoir du Roy qui estoit au siege de Monts s'il agréoit le choix de la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 5e Avril. La Compagnie ayant esté convoquée par billets sur ce que Mr l'abbé Testu Directeur luy avoit fait entendre qu'il desiroit sçavoir à qui il appartiendroit de porter la parole pour l'Académie, en cas que durant son Directorat il ne se trouvast pas en estat de la pouvoir porter, et qu'il y eust cependant quelque occasion publique de haranguer le Roy, comme il y avoit lieu de croire que cela arriveroit bientost par la prise de Mons dont sa Mté avoit fait le siege en personne, la chose a esté mise en déliberation. Pour cet effet tous les reiglemens faits en pareille rencontre ont esté representez à la Compagnie par Mr l'abbé Regnier Secretaire, aprés la lecture desquels elle a jugé qu'attendu qu'ils estoient assez differents les uns des autres, et que cette diversité pouvoit donner lieu à de grandes difficultez sur ce sujet à l'avenir s'il n'y estoit pourveu, il falloit reigler positivement à quoy on s'en devroit tenir. Ainsi il a esté dit que tous les précedents reiglements faits sur cette matiere demeureroient abolis, et qu'on n'y auroit plus aucun égard ; Et qu'à l'advenir on ne suivroit sur ce sujet que le reiglement fait dans la présente assemblée par laquelle il a esté résolu : Que toutes les fois qu'il y auroit occasion de haranguer le Roy et que la Compagnie marcheroit en corps ce seroit au Directeur en quartier à porter la parole, Qu'en l'absence ou au deffaut du Directeur ce seroit au Chancelier en quartier, et comme par le reiglement du 9e avril 1685 il avoit esté dit qu'en l'absence et au deffaut du Directeur et du Chancelier la présidence de la Compagnie appartiendroit au Doyen, il a esté résolu par la déliberation présente que la parole lui appartiendroit aussi en leur absence ou à leur deffaut, et aprés luy seroit dévolue au Secretaire aussi bien que la Presidence. Du reste, pour ce qui regarde les Députations où aucun des trois officiers ne marcheroit pas, il a esté dit qu'on observeroit là dessus le reiglement du 2. juillet 1685, auquel la Compagnie n'entend déroger que pour les choses qui sont reiglées au contraire par le reiglement présent.

REGNIER DESMARAIS.

(1) Racine, dans une lettre écrite à Boileau, « Au camp devant Mons, le 3e avril » (édit. des *Grands Écrivains*, t. VII, p. 15-20), paraît avoir quelque peine à se résigner à ce choix. « Je suis, comme vous, tout consolé de la réception de Fontenelle. M. Rose paroît fâché de voir, dit-il, l'Académie *in pejus ruere*. » Voyez ci-après la note 5 de la p. 307.

Du ... Avril. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour proeder au second scrutin pour Mr de Fontenelle, aprés l'agréément u'elle en avoit eu de Sa Majesté, le scrutin s'est fait à la maniere accoutumée, et toutes les boules se sont trouvées favorables. Ensuite de quoy Mr le Directeur l'a déclaré éleu ; et le jour pour sa réception a esté marqué au 8e du mois de May.

REGNIER DESMARAIS.

Du 5e de May. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour la réception de Mr de Fontenelle a tenu une seance publique pour et effet. Et le récipiendaire s'estant mis au bout de la table vis à vis de Mr le Chancelier qui présidoit en l'absence de Mr le Directeur, a fait son remerciement à la Compagnie (1), auquel Mr Corneille Chancelier a respondu (2). Aprés cela Mr Charpentier Doyen, lequel au deffaut de Mrs le Directeur et le Chancelier devoit porter la parole au Roy en cas que Mté eust receu des complimens sur la prise de Mons, a prononcé Discours qu'il avoit préparé sur ce sujet (3). Ensuitte de quoy Mr l'abbé Lavau qui s'estoit chargé de la lecture de diverses pieces en vers a is de là occasion de prononcer aussi un discours sur la réception de de Fontenelle et sur la prise de Mons (4), Et puis a leu diverses pieces vers faites par Mrs Le Clerc, Boyer et Perraut sur la prise de Mons, et e Epitre en vers faite sur le mesme sujet par Mmo des Houillieres. r de Benserade a leu aussi des vers qu'il avoit faits là dessus et sur verses autres matieres, et le temps de la seance ayant esté ainsi rempli Compagnie s'est levée (5).

REGNIER DESMARAIS.

Du 19 May. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets Mr l'abbé Testu Directeur a representé qu'il avoit appris que dans la seance publique qui s'estoit tenue pour la réception de Mr de Fontenelle

(1) *Discours Prononcé le 5. May* 1691. *Par Monsieur de Fontenelle, lorsqu'il fut reçû à la place Monsieur de Villayer, Doyen du Conseil d'Estat* (p. 577-580 du *Recueil* de 1698).
(2) *Réponse de Monsieur de Corneille alors Chancelier de l'Académie au discours prononcé par onsieur de Fontenelle le jour de sa reception* (p. 580-585 du *Recueil* de 1698).
Il explique qu'il prend la parole à cause du « peu de santé » de l'Abbé Testu, Directeur.
(3) *Compliment fait au nom de l'Académie françoise, Pour estre prononcé devant* LE ROY *à son our de la Conqueste de Mons. Par Monsieur Charpentier* (p. 586-588 du *Recueil* de 1698).
(4) *Discours Prononcé le mesme jour 5. May* 1691. *Par Monsieur l'Abbé de Lavau, à l'occasion a Reception de Monsieur de Fontenelle* (p. 589-591 du *Recueil* de 1698).
(5) Voyez une sorte de compte rendu satirique de cette séance dans des *Couplets sur la réion de Fontenelle*, attribués à Racine. (éd. des *Grands Écrivains*, t. IV, p. 245-248).

et à laquelle il n'avoit peu se trouver, il s'estoit passé diverses choses contraires aux formes et à l'usage de la Compagnie ; et ces choses ayant esté ensuite expliquées et la matiere ayant esté mise en déliberation, Il a esté résolu que doresenavant dans les seances publiques de la Compagnie il ne seroit leu nul ouvrage en prose ou en vers que de la composition de quelqu'un des Académiciens, que nul particulier de la Compagnie ne pourroit prononcer ny lire ces jours là aucun discours sur le mesme sujet que celuy sur lequel le Président de la Compagnie auroit parlé : Et que ceux de Messieurs qui voudroient y lire quelques uns de leurs ouvrages, seroient obligez de les communiquer auparavant à deux ou trois personnes de la Compagnie, et d'en passer par leurs avis, sans quoy ils ne seroient point receus à les lire publiquement ny à les faire imprimer.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2e Juin. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secretaire a aporté toutes les pieces qui luy avoient esté remises entre les mains pour les prix de prose et de poësie, sçavoir vingt six de prose cottées de sa main par alphabet et vingt neuf de vers cottées de mesme, et suivant la coustume on a résolu que pour les examiner il se tiendroit trois bureaux chez les trois officiers, et pour cet effet on a partagé la Compagnie en trois classes, ayant égard le plus qu'on a peu à partager les classes par rapport au voisinage des quartiers où les bureaux se doivent tenir. Ensuite l'acceleration de l'impression du Dictionnaire ayant esté remise sur le tapis, et la Compagnie s'estant trouvée quelque temps partagée sur les moyens les plus propres pour y parvenir, on s'est enfin determiné à vouloir que doresenavant à mesure que l'on continueroit l'impression de la lettre S. qui estoit déja avancée jusqu'au mot *Sainte*, les feuilles imprimées seroient reveues tous les jours d'assemblée par trois de Messieurs tels que le Directeur ou celuy qui présideroit la Compagnie en sa place voudroit choisir, et qu'à chaque jour d'assemblée on changeroit les réviseurs qui n'auroient droit que de revoir les feuilles, le plus succinctement qu'il seroit possible, sans y pouvoir faire aucun changement ny aucune correction ou addition notable que par le consentement et de l'advis de toute la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 2 Juillet. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mons. le Marquis de Dangeau pour Directeur, et sur Mons. l'abbé Testu Mauroy pour chan-

r. Aprés quoy on a reiglé qu'on donneroit des Lettres du Dictionnaire
voir à chacun de Messieurs qui voudroient bien s'en charger, et pour
ffet on a remis l'A. entre les mains de Mr Daucourt, le B. entre les
s de Mr l'abbé Tallemant, le C. à Mr l'abbé Renaudot, le D. à Mr Boyer,
à Mr Le Clerc, l'F. à Mr de la Fontaine, le G. à Mr Fontenelle, l'H. à
'abbé de Lavau, et l'N. à Mr l'abbé de Choisi, les autres lettres estant
urées sans estre distribuées (1).

Regnier Desmarais.

---

1 9e d'Aoust. On a apporté sur le bureau de la Compagnie les pieces de
e et de vers qui avoient esté examinées séparement par les bureaux
s sous chacun des trois officiers. Celles qui n'avoient esté retenues
aucun des trois bureaux ont esté rejettées, comme ne méritant pas
passer par une nouvelle révision : Et quant à celles qui ont esté rete-
pour estre examinées par la Compagnie, On a jugé que suivant la
tume il falloit commencer par celles qui avoient esté retenues dans
rois bureaux ; Pour cet effet l'usage estant de lire les pieces de prose
t celles de vers, on a mis sur le bureau les pieces cottées CC. et P.
sçavoir par la lecture de laquelle des deux on commenceroit, et le
est tombé sur la piece CC. aprés la lecture de laquelle on a selon la
e ordinaire procedé à la lecture des pieces de prose retenues ou par
eul bureau ou par deux. Et la piece marquée J. et retenue par un seul
au ayant esté leue elle a esté rejettée de toute la Compagnie qui s'est
ite séparée. Les pieces de prose retenues dans un ou plusieurs bureaux
les suivantes : Pour la prose les pieces cottées J. L. P. Q. S. BB. CC.
et pour les vers les pieces cottées C. D. E. L. R. S. X. CC. EE.

Regnier Desmarais.

---

1 samedy 11 Aoust. On a continué l'examen des pieces de prose par
cture des pieces L. S. et DD. retenues dans un seul bureau : Et elles
ontes esté rejettées, comme tres inferieures à la piece CC. Aprés cela
e Messieurs ayant prié la Compagnie de vouloir bien que les pieces
es V. et X. fussent leues publiquement quoy qu'elles n'eussent esté
nues par aucun des bureaux, la Compagnie a bien voulu luy donner

On lit en note au bas de cette délibération : « Cette distribution a esté ensuite négligée pluspart de ceux à qui elle avoit esté faite, ainsi que celle qui a esté faitte depuis des J. K. L. M. Q. et R. »

cette satisfaction, mais s'estant trouvées toutes deux tres inferieures au CC. elles ont esté pareillement rejettées.

REGNIER DESMARAIS.

Du 13 Aoust. Led. jour la Compagnie continuant l'examen des pieces de prose on a leu la piece cottée BB. retenue par deux bureaux, et elle a esté rejettée comme ne traitant point son sujet. Ensuite la piece cottée Q. retenue pareillement par deux bureaux a esté leue et parce qu'on a observé qu'elle passoit la demie heure de lecture marquée dans l'affiche, il a esté proposé si cela seul n'estoit pas suffisant pour la faire exclure, et la Compagnie ayant décidé à la pluralité des voix que cela ne suffisoit pas, on a recueilli les voix pour en juger au fond : et par la pluralité des suffrages elle a esté retenue avec la piece marquée CC. Aprés quoy on a leu la piece cottée P. retenue par trois bureaux de mesme que CC. et elle a esté pareillement retenue avec les deux autres pour juger à une autre seance laquelle des trois on feroit tomber.

REGNIER DESMARAIS.

Le 14 Aoust. Les pieces de prose cottées P. Q. et CC. ont esté relenes de nouveau pour sçavoir laquelle des trois seroit rejettée, et aprés une longue discussion, on a rejetté la piece cottée Q. et retenu celles qui sont cottées P. et CC. affin de voir ensuite laquelle des deux seroit jugée la plus digne du prix. Aprés cela on a commencé à proceder à la lecture des pieces de vers retenues par quelqu'un des trois bureaux, et cottées comme il a déja esté dit, Et le sort estant tombé sur la piece cottée D. retenue par trois bureaux on l'a leue, et trouvée digne de prétendre au prix : On a leu ensuite la piece cottée L. retenue par un seul bureau, et elle a esté rejettée. Puis les pieces D. R. et J. ayant esté leues, elles ont esté jugées fort inferieures, et cependant retenues en attendant mieux.

REGNIER DESMARAIS.

Du 18 Aoust. Les pieces de vers R. et S. ayant esté relenes en comparaison du D. ont esté rejettées ; la piece E. retenue pareillement par un seul bureau et la piece C. retenue par deux ayant ensuite esté leues ont esté aussi rejettées comme ne pouvant pas concourir. Aprés quoy le CC. retenu par trois bureaux ayant esté leu a esté jugé digne de concourir avec le D. Puis la piece cottée EE. retenue aussi par trois bureaux et la seule qui restoit à lire ayant esté leue, elle a esté trouvée inferieure aux deux

autres, mais elle a esté cependant réservée pour estre imprimée dans le recueil aprés la seconde.

REGNIER DESMARAIS.

Du 20 Aoust. La Compagnie ayant choisi ce jour là pour juger des prix des pieces de prose et de vers qui avoient esté réservées dans les précedentes seances pour concourir, on a releu les deux pieces de prose P. et CC. et enfin aprés une longue et exacte discussion, le prix a esté adjugé à la piece cottée CC. ayant pour sentence *Viriliter agite in lege quia in ipsa gloriosi eritis*, et approuvée par Messieurs Galliot et Boytart Docteurs de la Faculté de Paris. On a passé ensuite à l'examen des deux pieces de vers D. et CC. retenues pour concourir et le prix a esté adjugé à la piece CC.

REGNIER DESMARAIS.

Du 23 Aoust. M^r^ l'abbé Regnier Secretaire a leu à la Compagnie une lettre de M^rs^ de l'Académie de Soissons qui luy avoit esté donnée par Mr Boquillon Académicien de Soissons. A cette lettre addressante à la Compagnie estoit joint un Discours que lad. Académie luy envoioit pour satisfaire à l'obligation de son institution, par laquelle elle est engagée à envoyer tous les ans quelque piece d'Eloquence à l'Académie Françoise pour le jour de St Louis, et le discours ayant esté leu aussi a esté remis entre les mains de M^r^ le Secretaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du 25 Aoust. Ce jour la Compagnie s'estant rendue selon la coustume dans la chapelle du Louvre à neuf heures du matin, Elle y a entendu la messe célebrée par M^r^ l'abbé de Lavau, pendant laquelle on a chanté un motet de la composition du Sr Oudot, Et ensuite M^r^ l'abbé de ... a prononcé le panegyrique de St Louis. L'apresdinée la Compagnie a tenu une seance publique pour la distribution des prix, dans laquelle M^r^ le Directeur ayant déclaré à toute l'assemblée que la piece de prose qui a pour sentence *Viriliter agite in lege quia in ipsa gloriosi eritis* avoit remporté le prix au jugement de la Compagnie, M^r^ le Secretaire a dit qu'il avoit vérifié que l'autheur de cette piece estoit Mr de Clerville. Aprés cela M^r^ le Directeur a pareillement déclaré à l'assemblée que la piece de vers qui a pour sentence *Aut Cæsar aut nihil* avoit remporté le prix des vers au jugement de la Compagnie : et M. le Secretaire a dit aussi qu'il avoit vé-

rifié que c'estoit Mademoiselle Bernard qui avoit composé cette piece, et les deux prix ont esté remis entre les mains de Mr le Secre pour estre rendus à l'un et à l'autre. La lecture des deux pieces de prose et de vers a esté faite ensuite publiquement, aprés quoy Mr Bocquillon Académicien de Soissons placé au bout de la table vis à vis de Mr le Directeur a leu le Discours envoyé par Mrs de l'Académie de Soissons ; et la seance s'est terminée par la lecture que quelques uns de Messieurs ont faite de divers ouvrages de leur composition.

REGNIER DESMARAIS.

Du 1er Octobre. Ce jour la Compagnie a procedé selon la coustume à faire deux nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr le P. Président de Novion pour Directeur, et sur Mr des Preaux pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 22 Octobre. Ce jour la Compagnie avant que de commencer son travail ordinaire a esté advertie que Mr de Benserade qui estoit malade depuis longtemps estoit mort le samedi précedent après avoir reçu tous ses sacrements.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 16e Novembre. Ce jour la Compagnie a assisté au service qui s'est fait aux Carmes des Billettes pour le repos de l'âme de Mr de Benserade.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 22 Novembre. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour voir sur quel sujet on jetteroit les yeux pour remplir la place vacante par la mort de Mr de Benserade, on y a procedé selon les formes ordinaires : et la pluralité des billets ayant esté pour Mr Pavillon on a ensuite esté au scrutin, dans lequel toutes les boules à la réserve d'une seule luy ont esté favorables : Mr l'abbé Regnier Secre a esté chargé d'en aller rendre compte au Roy, et de recevoir là dessus les ordres de sa Majesté.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 24 Novembre. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a dit à la Compagnie qu'il avoit eu l'honneur de rendre compte au Roy le jour

précedent de ce qui s'estoit passé dans la derniere assemblée au sujet de la place vacante ; que sa Majesté avoit agréé la proposition qui luy estoit faite de Mr Pavillon par la Compagnie, et qu'en mesme temps elle l'avoit chargé luy, de dire de sa part à la Compagnie qu'elle l'exhortoit de ne se point laisser préoccuper par les sollicitations lorsqu'il y auroit des places à remplir.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 1er Décembre. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour le second scrutin touchant la place vacante par la mort de Mr de Benserade, pour laquelle Mr Pavillon avoit déja esté proposé, on a procedé au scrutin en la maniere accoustumée, et toutes les boules se sont trouvées favorables. Cela fait Mr Charpentier Doyen et présidant alors la Compagnie l'a declaré éleu, et a dit qu'il concerteroit avec luy pour le jour de sa réception.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 10 Décembre. Ce jour la Compagnie a esté avertie que Mr Le Clerc estoit mort le samedi précedent aprés une maladie de huit jours dans laquelle il avoit receu tous ses sacrements.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 17 Décembre. Ce jour la Compagnie ayant este convoquée par billets a tenu une seance publique pour la réception de Mr Pavillon advocat géneral au Parlement de Metz, lequel s'estant mis au bout de la table a fait son remerciment à la Compagnie (1). Mr Charpentier Doyen y a respondu (2), Et ensuite Mr Perraut a leu à la Compagnie une partie d'un Poëme qu'il a composé en vers françois sur la creation du monde.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2 Janvier 1692. Ce jour on a procedé suivant l'usage ordinaire à faire de nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr Charpentier pour Directeur, et sur Mr Daucourt pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

(1) *Discours Prononcé le 17. Decembre 1691. Par Monsieur Pavillon lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur De Benserade* (p. 592-595 du *Recueil* de 1698).

(2) *Réponse de Monsieur Charpentier au Discours prononcé par Monsieur Pavillon le jour de sa reception* (p. 596-599 du *Recueil*).

Du 4ᵉ Janvier. Ce jour la Compagnie a assisté au service qui s'est fait aux Carmes des Billettes pour le repos de l'âme de Mʳ Le Clerc.

REGNIER DESMARAIS.

Du 12 Janvier. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé au premier scrutin touchant la place vacante par la mort de Mʳ Le Clerc. Et premierement les billets ayant esté remis entre les mains de Mʳ le Secʳᵉ ils ont esté examinez par Mʳ le Directeur, et par Mʳ le chancelier conjointement avec luy, et avec un de Messieurs qui avoit esté tiré au sort pour en estre l'inspecteur. La pluspart des billets se sont trouvez remplis du nom de Mʳ Toreil ; et Mʳ le Directeur l'ayant déclaré à la Compagnie, on a distribué des boules blanches et des boules noires à chacun de Messieurs ; et toutes à la réserve d'une seule luy ayant esté favorables, Mʳ le Secretaire a esté chargé d'aller prendre les ordres du Roy là dessus.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 14 (Janvier). Cejour l'abbé Regnier Secretaire a dit à la Compagnie qu'il avoit eu l'honneur de rendre compte au Roy de ce qui s'estoit fait dans la derniere assemblée ; et que sa Majesté avoit agréé la proposition que la Compagnie luy faisoit de Mʳ Toreil pour remplir la place vacante par la mort de Mʳ Le Clerc.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 19 Janvier. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé au second scrutin touchant la place vacante pour laquelle Mʳ Toreil avoit déja esté proposé et il a esté receu à la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du 14ᵉ Febvrier. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets a tenu une seance publique pour la réception de Mʳ Torreil lequel s'estant mis au bas de la table a fait son remerciment à la Compagnie (1) ; Mʳ Charpentier Directeur y a respondu (2) ; et ensuite Mʳ Perrault a

(1) *Discours prononcé le* 14. *Février* 1692. *Par Monsieur de Tourreil, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Le Clerc* (p. 599-603 du *Recueil* de 1698).

(2) *Réponse de Monsieur Charpentier, au discours prononcé par Monsieur De Tourreil le jour de sa reception* (p. 603-612). Cette réponse commence ainsi : « Vous entrez heureusement dans l'Académie Françoise immédiatement aprés que nostre Auguste Protecteur nous a exhortez de jetter tousjours les yeux dans nos élections, sur des personnes d'un sçavoir distingué... En remportant par deux fois le Prix de l'Eloquence au jugement de l'Académie mesme, vous vous en estes ouvert les portes. »

econde partie d'un Poëme qu'il a composé en vers françois sur la crea-
ı du monde. Mr Boyer a aussi leu deux pieces de vers de sa façon, et
és cela la Compagnie s'est levée.

REGNIER DESMARAIS.

)u 1er Avril. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort
vant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'Evesque d'Avranche
ır Directeur, et sur Mr Racine pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le 2e Juillet. La Compagnie estant assemblée, aprés avoir créé des of-
ers à la maniere ordinaire, et le sort estant tombé sur Monsieur
se (1) pour directeur, et sur Monsieur l'abbé Testu Mauroy pour chan-
lier, l'un et l'autre absents pour lors, Il a esté arresté que l'impression
Dictionnaire estant présentement achevée, chacun des Académiciens
ppliqueroit avec soing à revoir la feuille qui luy a esté donnée pour
)pléer aux omissions, faire l'errata, et marquer les cartons qui sont né-
saires, et sur ce qu'on a remontré que le Sr Coignard libraire de l'Aca-
nie estoit résolu de ne vendre aucun des cinq cent exemplaires qu'il a
dit dictionnaire qu'il n'en eust encore imprimé mille autres, affin de
ı point laisser manquer pendant qu'on travaillera à une seconde édi-
plus ample et plus correcte encor que la premiere; La Compagnie a
à propos de luy permettre d'inserer dans le corps du livre par ordre
abetique toutes les corrections qu'on luy fournira, et de ne faire des
)ns et des feuilles des mots oubliez avec un errata que pour les cinq
exemplaires desja imprimez qu'il ne pourroit debiter sans ce suplé-
t (2).

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

e 25 Aoust. La Compagnie s'assembla à son ordinaire sur les neuf
es du matin dans la chapelle du Louvre, la messe y fut célebrée par

Rose était alors à l'armée, où il accompagnait le roi. Racine, qui s'y trouvait également.
rime ainsi dans une lettre à Boileau, datée « Au camp devant Namur, le 3e juin » (éd. des
ds *Écrivains*, t. VII, p. 41-45) : « M. de Cavoye vous fait mille baise-mains, et M. Rose aussi.
m'a confié les grands dégoûts qu'il avoit de l'Académie, jusqu'à méditer même d'y faire re-
cher les jetons, s'il n'étoit, dit-il, retenu par la charité. Croyez-vous que les jetons durent
coup s'il ne tient qu'à la charité de M. Rose qu'ils ne soient retranchés? »

2) Le *Dictionnaire* était annoncé comme devant paraître dans le courant de l'année. Dans
ivre commode des adresses de Paris pour 1692, par Abraham du Pradel, publié par Édouard
rnier dans la *Bibliothèque elzévirienne*, à la suite de la liste de plusieurs ouvrages en vente
z Coignard, on lit (t. I, p. 203) : « *Nota.* Que dans le courant de la présente année 1692,
imprimera chez ledit Sieur Coignard fils, Imprimeur du Roy et de l'Académie Françoise, le
tionnaire de ladite Académie. »

Mr l'abbé de Lavau pendant laquelle on chanta plusieurs motets de la composition de Mr Oudot, et ensuite Mr l'abbé Bignon prononça le panegyrique de St Louis qui fut géneralement aplaudi.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Le 26e Aoust. Monsieur Bosquillon de l'Académie de Soissons a présenté à la Compagnie une Lettre de la part de ses confreres avec l'ouvrage qu'ils sont obligés par leurs lettres d'establissement d'envoyer touts les ans à la feste de St Louis comme une marque de la subordination de l'Académie de Soissons à l'Académie Françoise. Aprés que la lettre a esté leue par monsieur l'abbé de Lavau on a invité monsieur Bosquillon à lire luy mesme la piece en prose qu'il aportoit, qui a pour titre... Et aprés que la lecture en a esté faite, le mesme monsieur Bosquillon a présenté à la Compagnie un ouvrage en vers de sa façon qu'il a leu aussi luy mesme aprés y avoir esté invité par monsieur Rose directeur.

Lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.

Messieurs,

Comme nous reconnoissons depuis quelque temps à plusieurs marques que vous ne recevez plus nos pieces avec le mesme agréément qu'autrefois nous craignons de vous estre à charge lorsque nous vous en envoions de nouvelles. Celle d'aujourdhuy, messieurs, pourra-t-elle avoir un meilleur sort que les dernieres, à moins que vous ne repreniez les sentimens d'estime et d'amour dont vous honoriez nostre Compagnie dans les premieres années de son adoption ? De grace reprenez les ces sentimens si propres à nous encourager ; surmontez la répugnance que vous paroissez avoir à nous donner des remarques, et faites nous la justice de croire que nous sommes avec une sousmission parfaite,

Messieurs,

Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs,

Les Académiciens de l'Académie de Soissons.

GUÉRIN Secre.

Soissons ce 21e d'Aoust 1692.

Réponse à la lettre de Messieurs de l'Académie de Soissons.

Messieurs,

Nous avons receü vostre lettre du 22e aoust avec l'ouvrage en prose que vous avez envoyé par monsieur Bosquillon qui en a fait luy mesme la lecture à la Compagnie, et il peut vous rendre compte de la satisfaction qu'elle en a eue; il nous a

senté en mesme temps une piece de sa façon, qu'il a esté prié de lire dans nostre emblée, où on reconnoist aisement le fruit qui se retire de vos conferences. • On n'est pas d'avis de répondre aux plaintes que vous faites, nous ne nous imes point aperceüs d'avoir changé de sentimens à vostre egard, aussi conser- is nous tousjours pour vostre Compagnie la mesme estime, et cette mesme affec- ı que vous dites qui vous est chere. Vous le connoistrez dans toutes les occa- is qui s'en présenteront, et à quel point nous sommes sensibles aux démons- ions d'amitié que nous recevons de vostre part, et à la déference que vous z pour nous qui sommes tres sincerement,

Messieurs,

Vos tres humbles et obeissants serviteurs,

DELAVAU Secretaire en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

A Paris le 26e Aoust 1692.

Le 28e Aoust. Sur ce qui a esté remontré à la Compagnie que la con- sion avoit esté si grande le jour de St Louis dans la Chapelle du Lou- ; que messieurs les académiciens n'avoient pu avoir de chaises pour as- ter au sermon parce que celles qui leur avoient este preparées avoient é prises par des estrangers, La Compagnie a ordonné que doresnavant aura trante chaises qui formeront un demi cercle devant la chaise du dicateur, au millieu duquel sera le fauteuil destiné pour monsieur le cteur, ou celuy qui le representera, que les chaises seront liées de ma- e qu'on ne les pourra séparer et qu'on mettra un garde qui n'aura tre soing que d'empescher qu'elles ne soient occupées par des estran- . La Compagnie a ordonné de plus qu'on s'assemblera avant neuf res dans le lieu où elle a accoustumé de tenir ses conferences, où estant tie par Mr Coignard que le célebrant sera prest d'aler à l'autel on tera à la chapelle dans le mesme ordre qui s'observe quand on va ant le Roy, et de plus qu'on prendra sa sceance dans le lieu qui aura préparé pour entendre la messe et la prédication châcun suivant son e de réception, et que les officiers seront aussi placez suivant la cous- e, le Chancellier à la droite du directeur et le secretaire à la gauche.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

---

e 13e Septembre. Monsieur l'Evesque de Nismes estant venu à l'Aca- ie, monsieur le Président Rose directeur, aprés avoir convoqué les eaux a prié ce Prélat de vouloir réciter les harangues qu'il avoit faites Roy et à Monseigneur le Daufin en présentant les cahiers de la part Estats de Languedoc. Sa modestie seule l'a obligé à se deffendre quel-

que temps de donner cette satisfaction à la Compagnie, mais voyant l'empressement qu'elle en avoit, il a accordé de bonne grace ce qu'on luy demandoit, et il a aussi receu les applaudissements que méritoient deux ouvrages aussi achevez. Ensuite Monsieur le directeur voyant l'honneur qui en revenoit à l'Académie, a obtenu de luy ces deux pieces pour estre transcrites dans le registre.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Sire,

Nous venons présenter à vostre Majesté les vœux et les hommages d'une province attentive à touts ses devoirs et tousjours soumise à vos ordres Il y a dans nos cœurs une loy plus forte que la coustume qui nous amene. Nous voyons avec joye revenir ces beaus jours, où sous vos favorables regards nostre fidellité se renouvelle, et comme vostre gloire croist touts les ans, nous sentons aussi touts les ans croistre nostre respect, nostre zelle, et nostre reconnoissance.

Quelque experience, Sire, quelque confience que nous ayons, vos entreprises surpassent tousjours nostre attente, et rien ne nous paroist digne de vous que ce qui paroist impossible aux autres. Vous avez réduit sous vos loix une place qui ne connaissoit pas encor de vainqueur, qui se soustenoit par ses forces, et mesme par sa réputation, qui renfermoit dans ses murailles une armée entiere pour sa deffense, que les rivieres et les rochers, l'art et la nature à l'envy rendoient imprenable, et que la terre et le ciel par un désordre des saisons avoient rendu presque inaccessible. Il falloit vaincre tout ensemble le temps, les lieux, les enemis, et les elemens. Vous les avez vaincus, Sire, par vos fatigues, souffrez que nous le disions encor en tremblant, par vos perils : et cette conqueste vous doit estre d'autant plus chere qu'elle est le prix de vostre valeur et le fruit de vostre constance.

Vous jettez quelquefois sur vos desseins des voiles espais et impenetrables et vous ostez quand il vous plaist à un enemi vigilant le mérite de sa prévoyance Mais cette année, Sire, vous ne l'avez ni surpris, ni prévenu. Vous avez tracé devant ses yeux le plan de vos projets, et vous avez voulu qu'il fust le tesmoing presque le confident de vostre victoire. Vous luy avez donné le temps d'assembler ce corps nombreux de tant de nations ramassées. Le spectacle que vous donnie méritoit bien d'avoir tant et de si grands spectateurs.

Que n'ont ils pu voir de plus prez vostre Maiesté tranquille lorsqu'ils estoien les plus agitez, donner touts les ordres, pourvoir à touts les bezoings, disposer toute les attacques; Roy, ministre d'Estat, géneral d'armée tout ensemble, assister à tout, animer tout par son authorité, par ses soings, et par ses exemples. Vostre génie seul est capable de suffire à tout, la source de vos conseils est en vous mesme, vous soustenez seul le poids des affaires. Nous devons à vostre cœur et à vostre esprit tant de grands succés, vostre puissance les produit, vostre prudence les prépare; vous avez tout ensemble la gloire du dessein, et celle de l'execution, et ce que vous pensez n'a pas moins de grandeur que ce que vous faites.

Que si les flots et les orages ont esté contraires à nos souhaits, qui ne sçait qu'une aveugle fortune dérange quelquefois les ouvrages de la sagesse? Nous

mérité d'estre louez, mesme de nos enemis, et s'ils ont eü l'avantage des
et du nombre, nous avons eü celuy de la réputation et du courage.
s partout où vous avez paru, Sire, la victoire fidelle vous a suivi. Quelque
qu'il y ayt à vaincre vous avez moderé l'impatiente ardeur de vos troupes
spargner le sang de ceux qui vous servent, vous avez retardé vous mesme
conqueste, et pour satisfaire vostre bonté vous avez bien voulu dérober
es jours à vostre gloire. L'éclat de tant d'actions surprenantes ne vous a
ébloui : On entrevoit au plus fort mesme de la guerre la paix que vous
donner au monde. En triomphant de vos enemis vous compatissez à vos
s, et vous ne prenez tant de peine à les deffendre que pour avoir plustost
sir de les soulager.
s ce qui nous touche le plus, Sire, c'est cette foy et cette religion sincere
tire sur vous et sur nous des bénedictions immortelles. Dans le comble
grandeur où vous estes, vous protegez par vostre pieté un Roy, qui dans
lleurs se soustient encor par la sienne. L'Esglise et les autels n'ont plus
ous pour deffenseur. La cause du ciel est la vostre, et tandis que tant de
s armez contre vous se liguent avec tant de peine, intrepide et paisible
us mesme vous vous unissez avec Dieu : dans vos prosperitez vous recon-
z ses bienfaits : Dans toute sorte d'évenemens vous adorez les ordres se-
de sa providence, et comme vous ne combattez que pour luy, vous ne
z aussi vos lauriers que pour luy en faire des couronnes.
si a-t-il voulu bénir encor une fois vos armes, et confondre l'orgueil de vos
s dans ce combat sanglant où la valeur a triomphé de la rage et de l'artifice,
bataillons ont fait voir que tout ce qui combat pour vous est invincible,
n a veu de jeunes héros de vostre sang, Sire, se distinguer par leur courage
e ils se distinguent par leur naissance, et dans les périls les plus évidents
r leur propre conservation, et ne songer qu'à vostre gloire.
nous reste-t-il à souhaiter, Sire, sinon que les vœux que nous faisons pour
oient exaucez, et que les sentiments de nos cœurs vous soient connus, que
nesuriez vos bontez à nostre affection et à nostre zelle, que vous receviez
ns avec autant de plaisir que nous en avons à vous les offrir, et que vostre
té reconnoisse qu'il n'y eut jamais de plus profonde véneration ni de plus
te obeissance que la nostre.

A Monseigneur le Daufin.

Monseigneur,

és avoir rendu nos hommages au Roy nous venons autant par inclination
r devoir réverer en vous l'éclat de sa majesté qui vous environne. Honorez
royale protection, nous nous asseûrons de la vostre, et comme nous voyons
s les mesmes vertus, nous esperons aussi de vous le mesme honneur et la
e grace.
vertus, Monseigneur, qu'on acquiert avec tant de peine, vous ont esté
e naturelles : Quelque grande éducation que vous ayez eüe, vous ne devez
e qu'à vous mesme ce que vous estes, et Dieu qui vous a fait grand par nais-
vous a fait vertueux par inclination.

Nous admirons, Monseigneur, avec toute la France cette bonté qui attire l'amour des peuples, sans en diminüer le respect ; cette moderation qui retient les passions de la grandeur sous les régles de la sagesse ; cette modestie qui fait qu'on vous donne avec plaisir la gloire que vous vous refusez à vous mesme ; cette activité qui vous fait trouver vostre repos dans les exercices laborieux de la paix ou dans les fatigues honorables de la guerre ; cet air de grandeur qui vous éleve et qui fait voir qu'en obeissant au Roy, vous estes fait pour commander au reste du monde.

Avec quelle fierté quand il vous met sa foudre en main allez vous briser les remparts de ses enemis, et les forcer dans leurs murailles ! Le rivage du Rhin retentit encor du bruit de vos exploits et de vos louanges. C'est là que vous sçaviez selon les bezoings faire éclater vostre valeur ou la moderer. D'un costé vous preniez des villes, de l'autre vous gagniez des cœurs. Vostre vigilence, vostre douceur, vostre liberalité ne nous faisoient pas moins d'honneur que l'intrepidité de vostre courage, et vous n'estiez pas moins grand ni moins estimable par vos vertus que par vos victoires.

Vous venez, Monseigneur, de ranimer cette noble ardeur dans ce siége fameux, où pour la gloire du Roy vous avez fait briller la vostre. On vous a veü recevoir ses ordres avec joye, et les donner avec dignité ; prendre de luy cet esprit de force et de superiorité que vous alliez répendre aprés cela dans les troupes, commander en sa place comme il auroit commandé luy mesme, et montrer qu'il n'appartient qu'à vous d'imiter sa valeur, comme il n'appartient qu'à vous de représenter sa personne.

Agréez, Monseigneur, que suivant le mouvement de nostre cœur, nous allions renouveller dans nostre province ce que la renommée y a tant de fois publié de vos éclatantes vertus ; que nous y portions les agréables asseûrances d'une protection aussi puissante que la vostre ; et que nous vous asseurions par avance, Monseigneur, de la parfaite reconnoissance et de la profonde véneration des trois estats qui la composent.

Le 2e Octobre. La Compagnie a procedé à la creation des officiers suivant sa coustume, le sort est tombé sur monsieur de Toureil pour directeur, et sur monsieur l'archevesque de Rouan pour chancellier. On a ordonné le mesme jour pour empescher le retardement de l'impression du Dictionaire que celuy de Mrs qui a corrigé la lettre qui lui est escheuë reverra les espreuves sans qu'elles soient communiquées à aucun autre que ceux qu'il choisira luy mesme.

Le mesme jour monsieur l'Evesque de Nismes a proposé de mettre l'Académie de Nismes dont il est protecteur, dans l'alliance de la Compagnie, comme est celle d'Arles. On a receu la proposition comme l'on devoit venant d'un confrere dont elle reçoit tant d'honneur, et il a esté ordonné que les députez de cette Compagnie venant dans la nostre seront assis au bout de la table, et qu'ils seront receus à l'entrée de la premiere des

salles où l'Académie s'assemble, et reconduits de mesme par ceux de Mrs qu'aura nommez monsieur le Directeur.

Il a esté ordonné que cette déliberation seroit signée par monsieur le directeur.

De Tourreil Directeur.

Delavau en l'absence de Monsieur l'abbé Regnier.

Le 23 Octobre. La Compagnie estant assemblée à son ordinaire monsieur l'Evesque de Nismes luy a présenté les lettres patentes accordées par le Roy à l'Académie de Nismes, et la lecture en ayant esté faite par Mr l'abbé de Lavau secretaire en l'absence de Mr l'abbé Regnier, on a connu par les termes dans lesquels elles sont conceues l'estime que sa Majesté en fait. Quelqu'un de Messrs ayant ensuite representé qu'on s'estoit trompé sur ce qui avoit esté allegué dans une autre sceance, de la réception faite autresfois à des députez de l'Académie Royale d'Arles sur laquelle on avoit intention de se régler pour celle de ceux de Nismes, qui doivent faire compliment à l'Académie Françoise de la part de leur corps, dont le protecteur est monsieur leur Evesque, et Mr l'abbé de Lavau ayant leü ce qui se trouve escrit dans les registres de la réception de Mrs d'Arles (1), la Compagnie a ordonné que les députez de l'Académie Royale de Nismes seront receüs à la porte de la premiere salle par deux de Messieurs au choix de monsieur le Directeur, que celuy qui portera la parole sera placé immediatement aprés les officiers du costé gauche, qu'aprez que monsieur le directeur aura répondu à leur compliment on leur dira quelque chose du travail de la Compagnie, et qu'ensuite on leur distribuera à chacun un jetton, aprez quoy ces messieurs seront reconduits jusques à la porte de la troisiesme Salle parce que c'est là que finit l'appartement de l'Académie (2).

Delavau en l'absence de Monsieur l'abbé Regnier.

(1) Voyez ci-dessus, p. 110.

(2) Ce fut le 30 octobre que les députés de l'Académie de Nîmes remercièrent l'Académie française. Les Registres ne nous donnent aucun renseignement à ce sujet, mais le *Recueil* de 1698 supplée à ce silence. Nous y trouvons (p. 613-618) un *Discours Prononcé le 30 octobre* 1692. Par *Monsieur l'Abbé Begault l'un des Députez de Messieurs de l'Académie Royale de Nismes, lorsqu'ils vinrent remercier Messieurs de l'Académie Françoise de l'association qu'ils leur avoient accordée.*

L'auteur de ce discours s'exprime ainsi : « Dés l'origine de nostre establissement, nous avions soupiré aprés ce bonheur. Un de nos premiers Fondateurs, à qui l'Histoire de l'Académie Françoise est dédiée, avoit esté chargé de nous procurer ce glorieux avantage; mais les troubles qu'excita depuis dans le Languedoc la diversité de Religions suspendirent pour quelque temps l'accomplissement de nos vœux. » Le personnage dont il est question ici est un gentilhomme, parent de Pellisson, à qui son ouvrage fut dédié : Mr de Faure Fondamente. L'édition originale, in-

Du vendredi 2 Janvier 1693. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire deux nouveaux officiers, et le sort est tombé sur M. de Bergeret pour Directeur et sur Mr Racine pour chancelier : Aprés cela on a parlé de l'Epistre dédicatoire du Dictionnaire de laquelle la Compagnie avoit chargé Mr l'abbé Regnier Secretaire : mais d'autant que le Directeur et le chancelier ne se trouvoient point alors à l'assemblée, les déliberations à prendre sur ce sujet ont esté remises au premier jour que Mr le Directeur y viendroit prendre sa seance.

REGNIER DESMARAIS.

Du ... Janvier. Ce jour M. Bergeret Directeur estant venu à la Compagnie on a mis en déliberation ce qui seroit à propos de faire pour examiner l'épistre dédicatoire que Mr l'abbé Regnier Secretaire avoit dressée pour l'Académie; et il a esté arresté qu'affin que chacun de Messieurs peust l'examiner plus facilement, il en seroit tiré autant de copies imprimées qu'il y a d'académiciens, qu'on en donneroit une à chacun de ceux qui en voudroient, pour y faire plus commodement leurs observations ; qu'aprés cela elle seroit examinée en trois bureaux, et que les copies imprimées qui auroient esté données à chacun de Messieurs seroient remises ensuite par eux entre les mains de M. l'abbé Regnier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi [samedi] 7e Febvrier. Ce jour l'Académie estant assemblée pour son travail ordinaire a appris avec douleur que le matin du mesme jour Mr Pelisson, un de ses plus illustres et de ses plus célebres académiciens, estoit mort à Versailles aprés une maladie de peu de jours.

REGNIER DESMARAIS.

Du 21 Febvrier. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que Mr Bergeret Directeur a fait faire aux Carmes des Billettes pour feu Mr Pelisson, suivant ce qui a accoustumé de se pratiquer pour chaque académicien qui vient à mourir.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 7 Mars. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a

titulée *Relation contenant l'Histoire de l'Académie Françoise* — A Paris, chez Augustin Courbé M. DC. LII, in-8°, porte, en tête de la première page : *Relation... à Monsieur* D. F. F., et dans la cession à Augustin Courbé et Pierre le Petit : *Relation... à Monsieur de Faure Fondamente.*

A la suite du discours dont nous venons de parler, on trouve (p. 618-619) : *Réponse de Monsieur de Tourreil alors Directeur, au Discours de Monsieur l'Abbé Begault de l'Académie Royale de Nismes.*

procedé au premier scrutin pour remplir la place vacante par la mort de Mr Pelisson, et on a commencé par tirer au sort un inspecteur; aprés quoy tous les billets de Messieurs ont esté remis entre les mains de Mr l'abbé Regnier Secretaire, qui a passé dans une autre chambre pour les ouvrir et les examiner en présence de Mr Bergeret Directeur, et de l'inspecteur tiré au sort. Tous les billets au nombre de vingt et un se sont trouvez remplis du nom de Mr l'abbé de Fennelon précepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne : et Mr le Directeur en ayant rendu compte à la Compagnie l'a assurée en mesme temps que celuy sur lequel elle jettoit les yeux recevroit avec plaisir l'honneur qu'elle luy vouloit faire. Ensuite de cela on a distribué selon la coustume des boules blanches et des boules noires à chacun de Messieurs ; et toutes, à la réserve de deux, ayant esté favorables, Mr le Directeur l'a déclaré admis au premier scrutin, et s'est chargé en mesme temps de sçavoir si le Roy auroit agréable le choix que la Compagnie venoit de faire sous le bon plaisir de Sa Majesté.

Regnier Desmarais.

Du 12e Mars. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a donné part à la Compagnie d'une lettre qu'il avoit receue de Mr Bergeret Directeur, par laquelle il luy mandoit qu'il avoit escrit à Mr Racine Chancelier, qui estoit à Chantilli auprés du Roy, pour recevoir les ordres de Sa Mte touchant le choix que la Compagnie avoit fait de Mr l'abbé de Fennelon pour remplir la place vacante par la mort de Mr Pelisson, et que Mr Racine luy mandoit que le Roy avoit non seulement agréé le choix de la Compagnie, mais qu'il avoit tesmoigné qu'elle n'en pouvoit faire un meilleur. Sur cela il a esté ordonné que la Compagnie seroit convoquée le lundy 16e ensuivant pour proceder, selon les formes ordinaires, au second scrutin.

Regnier Desmarais.

Du lundi 16e Mars. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé, suivant les formes ordinaires, au second scrutin pour la place vacante par la mort de Mr Pelisson, et Mr l'abbé de Fennelon qui avoit desja esté admis au premier, a esté receu et confirmé au second.

Aprés cela comme on est sur le point de donner le Dictionnaire au public on a agité ce qu'il y auroit à faire, tant pour l'examen de l'Epistre dédicatoire que pour la Préface, Et aprés que la chose a esté mise quelque temps en déliberation, il a esté dit qu'à l'égard de l'Epistre on suivroit la résolution qui avoit déja esté prise là dessus, selon laquelle Mr l'abbé

Regnier secretaire avoit distribué des exemplaires imprimez de cette Epistre à tous ceux de l'Académie qui en avoient demandé : Et que toute la Compagnie pour l'examiner s'assembleroit au Louvre où elle se partageroit en trois Bureaux, suivant le résultat desquels on reigleroit ce qu'il y auroit à faire sur ce sujet. A l'égard de la Préface on a résolu pareillement qu'il y seroit travaillé dans la mesme forme, quand elle seroit en estat d'estre examinée, et pour cet effet la Compagnie a exhorté Mr l'abbé Regnier secretaire, de la tenir preste le plustost qu'il seroit possible.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardi 31 Mars. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets, a tenu une seance publique pour la réception de Mr l'abbé de Fennelon, lequel ayant pris place au haut de la Table a fait son remercîment à la Compagnie (1). Mr Bergeret Directeur y a respondu (2) : et ensuite on a fait diverses lectures, aprés lesquelles la Compagnie s'est levée.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 2 Avril. Ce jour la Compagnie a procedé suivant la coustume à faire deux nouveaux officiers, et le sort est tombé sur M. Despreaux pour Directeur, et sur Mr le Marquis de Dangeau pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 16 (Avril). Ce jour la Compagnie estant assemblée pour son travail ordinaire a appris avec douleur la perte de Mr le Comte de Bussi, mort à Autun le 9e d'Avril, et celle de Mr l'abbé de la Chambre mort à Paris le 15 du mesme mois; tous deux illustres dans les differentes professions qu'ils avoient embrassées, et tous deux recommandables par leur esprit et par leur mérite.

REGNIER DESMARAIS.

Du 30e (Avril). Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que Mr Despreaux Directeur a fait dire aux Carmes des Billettes pour feu Mr le Comte de Bussi.

REGNIER DESMARAIS.

(1) *Discours Prononcé le 31 Mars 1695. Par Monsieur l'Abbé de Fenelon, à present Archevesque Duc de Cambray, Precepteur des Enfants de France, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Pelisson Maistre des Requestes* (p. 620-626 du *Recueil* de 1698).

(2) *Réponse de Monsieur Bergeret Secretaire du Cabinet du Roy, au discours prononcé par Monsieur l'Abbé De Fenelon le jour de sa reception* (p. 627-634 du *Recueil* de 1698). La publication du *Dictionnaire* y est annoncée comme fort prochaine : « Ce seroit avoir servi utilement l'Eglise et l'Estat, si avec le secours d'un Dictionnaire que le Public verra dans peu de mois, la langue n'estoit plus sujette à changer ».

Du 4ᵉ May. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que Mʳ Despreaux Directeur a fait dire pour feu Mʳ l'abbé de la Chambre, dans l'Église des Carmes des Billettes.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 7 May. Ce jour la Compagnie estant assemblée pour son travail ordinaire a appris avec douleur que Mʳ l'abbé Tallemant abbé du Val Chrestien, sous doyen de l'Académie, et célebre par la traduction de Plutarque, estoit mort le jour d'auparavant.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 16ᵉ May. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour remplir les places vacantes par la mort de Monsieur le Comte de Bussi et de Mʳ l'abbé de la Chambre, on a commencé par voir sur qui on jetteroit les yeux pour remplir la place de Mʳ le Comte de Bussi : et les billets de Messieurs ayant esté remis pour cet effet entre les mains de Mʳ l'abbé Regnier Secretaire et ensuite ouverts en présence de Mʳ Despreaux Directeur et de Mʳ le Marquis de Dangeau Chancelier et de l'inspecteur tiré au sort, Mʳ l'abbé Bignon s'est trouvé nommé dans la plus part des billets. Aprés cela on a procedé au premier scrutin sur son sujet, et la plus part des boules ayant esté favorables il a esté déclaré admis à la proposition. On a procedé ensuite de la mesme sorte pour la place vacante par la mort de Mʳ l'abbé de la Chambre, à laquelle Mʳ de la Bruyere s'est trouvé nommé par la plus part des billets : aprés cela on a distribué les boules blanches et les boules noires pour le premier scrutin et la plus part des boules luy ayant esté favorables, il a esté pareillement déclaré admis à la proposition.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 25ᵉ May. Ce jour la Compagnie a esté avertie par une lettre de Mʳ le Marquis de Dangeau chancelier que le Roy avoit agréé le choix que la Compagnie avoit fait de Mʳ l'abbé Bignon et de Mʳ de la Bruyere pour les places qui vaquoient dans l'Académie par la mort de Mʳ le Comte de Bussi et de Mʳ l'abbé de La Chambre.

Du jeudi 28 (May). Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé suivant les formes ordinaires au scrutin de l'élection pour remplir les places vacantes par la mort de Mʳ le Comte de Bussi et de Mʳ l'ab-

bé de la Chambre ; et le scrutin ayant esté tenu pour la premiere à laquelle Mr l'abbé Bignon avoit déja esté proposé, il a esté éleu par la plus part des suffrages, presque toutes les boules luy ayant esté favorables. On a procedé ensuite de la mesme sorte pour l'autre place, et Mr de la Bruyere qui y avoit déja esté admis par le scrutin de la proposition, y a esté confirmé par le scrutin de l'élection par la plus part des boules. Aprés cela Mr Charpentier Doyen et président en l'absence des deux premiers officiers, a déclaré Mr l'abbé Bignon et Mr de la Bruyere éleus par la Compagnie, et a chargé quelques uns de Messieurs de leur en donner avis.

REGNIER DESMARAIS.

Du vendredi 29e May. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que Mr Despreaux Directeur a fait dire dans l'Eglise des Billettes pour feu Mr l'abbé Tallemant.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 15e Juin. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets a tenu une seance publique pour la réception de Mr l'abbé Bignon et de Mr de la Bruyere, qui ont pris tous deux leur place au bout de la Table. Mr l'abbé Bignon a parlé le premier suivant l'ordre de sa réception. Et comme il avoit déja prononcé une partie de son Discours Mr l'Archevesque de Paris est survenu, en faveur duquel on l'a prié de le recommencer, ce qu'il a fait avec la satisfaction de toute la Compagnie (1). Aprés cela Mr de la Bruyere a fait son remerciment (2), Et Mr Charpentier Doyen et président de l'assemblée en l'absence des deux premiers officiers a respondu au nom de la Compagnie (3). On a leu ensuite

(1) *Discours Prononcé le 15 Juin 1693. Par Monsieur l'Abbé Bignon lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur le Comte de Bussi* (p. 635-637 du *Recueil* de 1698).

(2) *Discours Prononcé le mesme jour 15 Juin 1693. Par Monsieur de la Bruyere, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur l'Abbé de la Chambre* (p. 638-648).

(3) *Réponse de Monsieur Charpentier aux Discours prononcez par Monsieur l'Abbé Bignon, et Monsieur de la Bruyere, le jour de leur réception* (p. 648-656).

Le *Mercure galant* de juin 1693 (p. 259 et suivantes), en rendant compte de cette séance, attaque avec la plus grande vivacité le discours de la Bruyère. Après avoir fait une analyse très défavorable du commencement, il ajoute, en faisant allusion au jugement que, dans le premier chapitre des *Caractéres*, la Bruyère avait porté du *Mercure* : « Je n'entre point dans le détail du reste de son discours, puisque toute l'assemblée a jugé qu'il étoit directement au-dessous de rien. Il auroit tort de se plaindre de la manière dont j'en parle. Je me sers des propres termes dont il s'est servi quand il lui a plu de se divertir à parler hors de propos du *Mercure galant*, et je veux bien mettre ici le même galimatias pour ne dire ni plus ni moins. »

La Bruyère ne répondit qu'en 1694, dans la *Préface* qu'il plaça en tête de son *Discours*, en publiant la huitième édition des *Caractères*. (Voyez l'édition des *Grands Écrivains*, t. II, p. 431 et suiv., et t. III, p. 192 et suiv.)

quelques ouvrages en vers de Mr Perraut et de Mr Boyer; aprés quoy la Compagnie s'est levée.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 22 Juin. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour pourveoir à la place vacante par la mort de Mr l'abbé Tallemant, chacun de Messieurs a remis son billet entre les mains de Mr l'abbé Regnier Secre, et les billets ayant esté ouverts par luy en présence de Mr Charpentier Doyen, et de Mr Boyer tiré au sort pour estre inspecteur, le plus grand nombre des billets s'est trouvé rempli du nom de Mr de la Loubere. Aprés cela on a distribué des boules blanches et des boules noires à chacun de Messieurs; et les blanches s'estant ensuite trouvées en nombre suffisant Mr Charpentier l'a declaré admis à la proposition, et la Compagnie a chargé Mr l'abbé Regnier Secre d'en donner avis à M. le Marquis de Dangeau chancelier, et de le prier de prendre sur cela les ordres du Roy, qui estoit alors en chemin pour revenir, et auprés duquel on supposoit qu'il avoit l'honneur d'estre.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardi 30e (Juin). Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a dit à la Compagnie que le jour précedent il estoit allé à Versailles; et qu'ayant voulu s'informer si Mr le Marquis de Dangeau auquel il avoit escrit suivant l'ordre de l'Académie avoit receu sa lettre, et avoit pris les ordres de sa Mte au sujet du dernier scrutin, il avoit appris que Mr le Marquis de Dangeau avoit quitté la cour dez Villers Cotretz pour aller aux eaux; de sorte qu'il n'avoit peu recevoir la lettre qui luy avoit esté escrite par ordre de la Compagnie, ny prendre par consequent les ordres de sa Mte là dessus. Que cette circonstance luy avoit fait prendre la résolution d'aller rendre compte au Roy de ce que la Compagnie avoit faict et de luy demander ce qui luy plaisoit d'ordonner à l'Académie. Qu'il avoit eu l'honneur de dire à sa Mte que la Compagnie avoit jetté les yeux sur Mr de la Loubere pour la place qui vaquoit, et que sa Mte avoit agréé le choix de la Compagnie. Sur ce rapport l'assemblée de la Compagnie pour le second scrutin a esté resolue au samedy suivant.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 2 Juillet. Ce jour la Compagnie a procedé suivant la coustume à faire deux nouveaux officiers, et le sort est tombé sur Mr l'abbé

de Dangeau pour Directeur, et sur Mr l'abbé Tallemant pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 4 Juillet. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets a procedé au Scrutin de l'élection pour remplir la place vacante à laquelle Mr de la Loubere avoit esté proposé, et la pluralité des suffrages ayant esté pour luy Mr l'abbé Tallemant Chancelier l'a déclaré éleu.

REGNIER DESMARAIS.

Du 25 Aoust. Ce jour la Compagnie s'est rendue le matin suivant sa coustume, dans la chapelle du Louvre pour y célebrer la feste de St Louis. Mr l'abbé de Lavau a dit la messe pendant laquelle la musique a chanté un motet de la composition du Sr Oudot, et le panegyrique de St Louis a esté ensuite prononcé par Mr l'abbé Nolet. L'apresdinée du mesme jour la Compagnie a tenu une Seance publique pour la réception de Mr de la Loubere et pour la distribution des prix et Mr de la Loubere ayant pris sa place au bout de la table a fait son remerciment à la Compagnie (1) auquel Mr l'abbé de Dangeau Directeur a respondu (2). Aprés cela Mr le Directeur a déclaré à toute l'assemblée que la piece de Prose qui a pour sentence *Dedit eis locum pœnitentiæ, et ille abutitur eo in superbiam* estoit celle qui avoit remporté le prix d'Eloquence, et qu'on avoit verifié que Mr l'abbé Philbert en estoit l'autheur. Il a declaré aussi que la piéce de poësie qui a pour sentence *Tenet ille immania saxa, vestras, Eure, domos* estoit celle qui avoit remporté le prix de Poësie, et qu'on avoit pareillement vérifié que c'estoit Mademoiselle Bernard qui l'avoit faite. On a leu ensuite publiquement les deux pieces de prose et de vers; et quelques uns de Messieurs ont leu divers ouvrages de leur composition aprés quoy la seance s'est terminée.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 3e Septembre. Ce jour la Compagnie estant assemblée pour son travail ordinaire a appris avec douleur que Monsieur le premier Président de Novion un des quarante de l'Académie, estoit mort à une de ses maisons de campagne.

REGNIER DESMARAIS.

(1) *Discours Prononcé le 25 Aoust 1693. Par Monsieur de la Loubere, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur l'Abbé Tallement l'aisné* (p. 657-662 du *Recueil* de 1698).

(2) *Réponse de Monsieur l'Abbé de Dangeau, au Discours prononcé par Monsieur de la Loubere, le jour de sa réception* (p. 662-665 du *Recueil* de 1698).

u mercredy 16 Sep^re^. Ce jour la Compagnie a assisté au service que l 'abbé de Dangeau Directeur a fait dire aux Carmes des Billettes r feu Monsieur le Premier Président de Novion.

REGNIER DESMARAIS.

'Académie ayant apris que M^r^ le Marquis de Chanvalon cornette de ompagnie des chevau legers de la garde du Roy estoit du nombre de ɛ qui avoient esté tuéz à la bataille de Nerveinde, députa Messieurs résident Rose et abbé de Lavau, pour aler faire ses compliments de loleance à M^r^ L'archevesque de Paris grand oncle paternel du deffunt. l les receut dans un grand cabinet du palais archiepiscopal et le d^t^ S^r^ e portant la parole fit le discours qui s'ensuit.

r, L'Académie nous a deputez pour venir icy vous tesmoigner la part qu'elle ıd à vostre affliction; elle regrette avec vous M^r^ un jeune héros que le ciel fait que montrer à la terre, l'unique ressource de vostre illustre branche, né r la combler de gloire, mais quand elle vient à considerer que c'est une ime immolée à la deffense des autels, non moins qu'à celle de l'Estat, elle sent ıcir ses regrets, et elle espere M^r^ que vostre piété trouvera dans cette réflexion ɨtienne toute la consolation que la Compagnie luy souhaitte, et nous partiierement qui avons touts deux l'honneur d'estre avec un respect fort distin, vos tres humbles et tres obeissants serviteurs.

l^r^ L'Archevesque répondit que la Sorbonne venoit de le consoler par nesme réflexion qui estoit aussi l'unique dont il fust capable d'estre ɔhé; qu'encor qu'il fust de l'Académie où l'on se forme à bien parler, ɔrenoit le parti du silence, tant par raport à sa douleur, qu'à la diffité de trouver des termes pour exprimer sa reconnoissance et son rest pour l'Académie; qu'il prioit les d. Srs Députez de l'asseurer de l'une le l'autre. Aprez quoy il voulut absolument les accompagner jusqu'à : carosse, et ils n'auroient pu se deffendre d'y entrer en sa présence ı ne luy eussent dit qu'ils alloyent à pied entendre la messe à N^tre^ me par la petite porte du cloistre, qui n'est qu'à dix pas de l'archeɔhé.

---

eudy 1er Octobre. La Compagnie a procedé à l'ordinaire à la creation ses officiers, et le sort est tombé sur M^r^ l'abbé Testu Mauroy pour ecteur, et sur monsieur de La Fontaine pour chancellier. Les officiers s, on a ordonné que la Compagnie seroit convoquée à jeudi prochain ır l'Election d'un nouvel académicien qui remplisse la place de feu nsieur le premier président de Novion.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Jeudy 8e Octobre. La Compagnie assemblée par billets pour élire un académicien en la place de feu monsieur le premier président de Novion, a procedé à cette élection suivant sa maniere ordinaire, et monsieur du Bois autrefois gouverneur de monsieur le Duc de Guise, et qui a traduit si heureusement les Epitres, les Confessions et plusieurs autres traittez de St Augustin, avec les Offices de Ciceron, Les traittez du mesme de l'Amitié, de la Vieillesse, et ses Paradoxes, a eu toutes les voix, et au scrutin n'a eü aucune boule noire.

Le mesme jour la Compagnie a ordonné à monsieur l'abbé de Lavau faisant la charge de Secretaire en l'absence de monsieur l'abbé Regnier d'escrire à monsieur le président Rose pour le prier de donner part au Roy protecteur, de ce qui s'estoit passé pour recevoir là dessus les ordres de sa Majesté, ce qu'il a executté le mesme jour.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

Lundi 12e Octobre. Monsieur l'abbé de Lavau a dit à la Compagnie qu'il avoit receu réponse de monsieur le président Rose à la lettre qu'il luy avoit escrite par ses ordres, et luy a fait la lecture de sa lettre.

Rien n'est plus obligent, monsieur, que la diligence avec laquelle vous m'avez envoyé les ordres dont l'Académie m'a honoré. Je les ay executtez sur le champ, et le Roy n'a pas plustost entendu le nom de mons^r^ Du Bois l'illustrateur de St Augustin et des plus beaux ouvrages de Ciceron qu'il a loué le bon goust de la Compagnie, et ordonné qu'elle procede à l'élection d'un si digne sujet. Je ne dois pas omettre une circonstance qui me semble mériter une sérieuse réflexion pour l'avenir. C'est la joye que Sa Majesté a tesmoigné de sçavoir que nos suffrages ont esté libres, et sans mélange de la moindre cabale ni recommandation estrangere. Je vous supplie, monsieur, de vouloir accompagner de vos bons offices ma prompte obeissance aux ordres d'un corps pour qui je fais gloire d'avoir un respect inviolable. J'oze esperer cette grace de l'honneur de vostre amitié estant de pere en fils,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur

ROSE.

à Fontainebleau le 10e Octobre 1693.

La Compagnie ayant ouy la lecture de la lettre de monsieur le président Rose, elle a ordonné au Sr Coignard d'envoyer des billets à touts ceux de M^rs^ qui ne se trouvent pas présents pour les advertir que jeudi prochain 15e du mois on procedera au second scrutin.

DELAVAU en l'absence de Monsieur l'abbé REGNIER.

ı **Jeudy 15e Octobre.** Ce jour la Compagnie convoquée par billets et nblée au nombre de dix huit a déliberé sur la maniere dont on pro- :oit à l'examen de l'Epistre dedicatoire et de la Préface du Diction- :, dont Mr l'abbé Regnier Secre avoit esté chargé et qu'il a mises sur le au : et il a esté résolu à la pluralité des voix qu'on nommeroit avec quatre commissaires pour examiner l'épistre, et quatre autres pareil- nt pour examiner la préface. Ensuite on a procedé à la nomination :ommissaires avec luy, pour l'Epistre Mr l'abbé Testu, M. l'abbé de si, Mr de Fontenelle et Mr Pavillon, Et pour la préface Mr Char- ier, Mr Daucourt, Mr l'abbé de Dangeau et Mr Corneille (1).

REGNIER DESMARAIS.

ı **samedy 2e Janvier 1694.** Ce jour on a procedé suivant la coustume

Le Registre ne contenant pas pour 1693 de procès-verbaux au delà du 15 octobre, nous ajou- ı quelques détails sur les faits postérieurs à cette date. « Quand le *Dictionnaire de l'Aca-* fut sur le point d'être publié, dit Regnier Desmarais, je dressai l'*Epître au Roy* et la *Pré-* mais ayant été obligé dans ce temps-là d'aller en Touraine et en Poitou, quelques :miciens qui avoient fait une autre Epître dédicatoire, la firent recevoir en mon absence; r Charpentier, qui avoit aussi composé une autre Préface sur celle que j'avois laissée rtant entre les mains de l'Académie, obtint de faire imprimer la sienne. » (*Mémoires de la M. l'Abbé Regnier Desmarais, Secretaire perpétuel de l'Académie françoise. Ecrits par lui-* p. XXV ; En tête de ses *Poësies françoises*, nouvelle édition. — Amsterdam, et Leipsik, ée et Merkus, M. DCC. LIII, 2 vol. in-18.) La Bibliothèque nationale possède (X + 1352 B.) rédactions d'une préface destinée à être soumise à l'Académie ; elle ne diffère guère de ıui a été publiée sous ce titre : *Préface pour le Grand Dictionnaire de l'Académie fran- composée par Mr Regnier, qui en est Secretaire* (*Recueil de pieces curieuses et nouvelles n Prose qu'en Vers*, t. I, 4e part., p. 627). Le même Recueil a donné (p. 648) la *Pré- composée par M. Charpentier... doyen.* Cette dernière ne s'écarte qu'en très peu de points de ıui est en tête de l'édition de 1694.

nt à l'*Épître dédicatoire*, il paraît, dit d'Alembert, qu'elle « avoit été pour les Académiciens and objet d'émulation ; car sans compter celle de l'Abbé Regnier qui n'existe plus, et ui est imprimée à la tête de la première édition, je trouve encore deux autres Épîtres qui composées en ce temps-là, l'une par Charles Perrault et l'autre par ce même M. Charpen- ıi avoit déjà fait la Préface de l'Ouvrage. L'Abbé Regnier, piqué du dégoût qu'on lui don- it sur l'Épître de M. Charpentier des remarques critiques, qui existent encore écrites de n. On ajoute qu'aidé de Racine, il en avoit fait de semblables sur l'Épître de Charles lt. » (*Histoire des membres de l'Académie Françoise*, t. III, p. 213.) D'Alembert donne ² (p. 245) 1° l'*épître de Perrault* avec les remarques de Regnier et celles qu'il attribue à ¹, publiée pour la première fois par d'Olivet en 1738, à la suite de ses *Remarques de gram- ur Racine* ; 2° l'*épître de Charpentier*, avec les critiques de l'abbé Regnier ; 3° l'*épître* placée ² de l'édition de 1694. Nous ferons remarquer qu'on trouve à la suite des essais de *Préface* ssède la Bibliothèque nationale une *épître* qui n'est autre, suivant toute apparence, que e Desmarais que d'Alembert déclare perdue, car au-dessous de ces mots de la souscription : *démiciens de l'Académie Françoise*, on lit : *Regnier Desmarets Sec.* Ajoutons que, dans l'édi- ² Racine publiée par M. Paul Mesnard, le savant éditeur déclare qu'il y a « bien des rai- e douter qu'il ait eu quelque part » à la critique qu'on lui attribue (t. V, p. 410). — Notons pour compléter ce que nous avons à dire de l'année 1693, les Discours suivants contenus e *Recueil* de 1698 (p. 665-674) : *Discours Prononcé le 12. Novembre 1693. Par Monsieur Du lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de Novion Premier Président au Parlement. — se de Monsieur l'Abbé Testu de Mauroy, au Discours prononcé par Monsieur Du Bois le jour réception.*

à faire les deux premiers officiers au sort : Et
Mr l'abbé de Fennelon pour Directeur, et sur M
lier.

Re

Du ... (1). Ce jour la Compagnie a assi
de Fenelon Directeur a fait dire pour feu
mes des Billettes.

Du ... Ce jour la Compagnie ayant
proceder au premier scrutin sur l
Mr l'abbé de Lavau, et les voix s'es
sçavoir douze pour Mr l'abbé de Cau
leau et une caduque (2) l'affaire a
formement aux statuts.

Du 2e Avril. Ce jour on a pr
ciers au sort, et le sort est ton
Mr Perrant pour Chancelier.

Du ... Avril. Ce jour la Co
ceder au premier scrutin su
Lavau, et Mr l'abbé de C

Du ... **Avril.** Ce
la Compagnie que

(1) Cette séance
ce mois.
(2) Cette voix
crite dans un
p. CXXVII-
partagèrent
Il semblait
Chancelier
[illegible]

S. Barthe
deux volumes.
qui accompa-
avoit donné l'heure pour
rendre. Mr le duc de Coislin.
mpagnie. Si tost que le Roy les
son compliment, Sa Majesté
particulier, qu'Elle les recevroit
Fourreil dit au Roy que l'Ou-
présenter avoit esté achevé dans son
« Pourrions-nous, Sire, n'avoir pas
inspire l'ambition de vous satisfaire.
que nostre Ouvrage explique les
doit une Langue qui se perfec-
de Vous. » Le reste du Compliment ren-
pour la Personne de Sa Majesté.
propres termes : « Messieurs.
d'habiles gens y ont travaillé, je ne
Langue. Je le reçois agreablement; je le
Des paroles si obligeantes furent un
de l'Académie, ne s'occupe maintenant
Dictionnaire, que tout le monde
dans les premiers jours du mois

dans la première édition du *Diction-*
Ouvrage à Louis XIV.
à Boileau : « M. de Tour-
au roi et à la reine d'Angleterre,
son présent d'un compliment, et
qu'on présentoit ainsi le Diction-
avoit présenté au Roi et aux
qui a été très bien reçu. C'est M. de
Cela a paru un assez bizarre contre-
pas tant de partisans que l'autre.
pas pour ce dernier diction-
peut-être même il ne le seroit pas
» (Édit. des *Grands Écrivains*.

présenté le 13 *Decembre* 1694. *Par*
du Roy en son Conseil

our Mr l'abbé de Caumartin Chancelier a
our l'année 1695, et la Compagnie
dans de certaines voyes qui
os Proverbes : *Est ira*
t ad mortem. Prov.

vant la coustume à faire
est tombé sur Mr ... pour
ncelier.

Regnier Desmarais.

Regnier Secre a rendu conte à la Com-
à Versailles touchant les divers sujets
le prix de Poësie, et aprés qu'il a raporté
qui avoit esté proposé en ces termes : *Que le*
table à ses ennemis par l'amour de ses sujets
rmes, ce sujet a esté choisi tout d'une voix par la

Regnier Desmarais.

---

y **31 Janvier.** Ce jour la Compagnie estant assemblée par
ur savoir à quoy elle s'appliqueroit dans son travail ordinaire,
mise en déliberation dans laquelle on a esté assez longtemps par-
les uns croyant qu'il falloit qu'elle travaillast à une grammaire, les
s prétendant qu'elle ne pouvoit guere travailler utilement en com-
qu'à la révision du Dictionnaire, et les autres proposant qu'elle s'oc-
t à la recherche et à la décision de quelques questions académiques,
sté enfin résolu qu'elle feroit son travail principal et ordinaire de

, *lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur d'Aucour.* Mais celui de l'abbé de Caumartin, qui, à
re la *Gazette* du 18 décembre, « répondit au nom de la Compagnie avec beaucoup d'esprit
quence », n'y a pas été recueilli. De l'esprit, il n'en contenait que trop, et l'éloquence qu'on
était une cruelle parodie de celle de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, dont
XIV voulait bien qu'on se moquât, mais avec plus de mesure. C'est dans les *Mémoires de*
imon de la collection des *Grands Écrivains* (t. II, p. 191-202), et dans les notes que M. A.
ilisle y a jointes, qu'on trouve les renseignements les plus complets sur cette réception et sur
a qui l'ont suivie. Voyez aussi : *Une réception en* 1694, *d'après Dangeau.* (Sainte-Beuve.
les du aris, Garnier, 1856, t. XI, p. 274-289.)

Du ... Novembre. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets on a procedé au second scrutin sur la place vacante par la mort de Mr Daucourt pour laquelle Mr l'Evesque de Noyon avoit déja esté proposé et il a esté éleu par tous les suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 13 Décembre. Ce jour l'Académie a tenu une seance publique pour la réception de Mr l'Evesque de Noyon. Il a fait son remerciment à la Compagnie, et Mr l'abbé de Caumartin chancelier, qui présidoit en l'absence de Mr de la Fontaine, luy a respondu au nom de la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

(p. 296-301) la raconte en ces termes : « Enfin, Madame, toute la France va estre contente. Cette Académie qui travaille depuis tant d'années à un Dictionnaire, attendu et souhaité de toutes parts, est prête à le publier, et vous n'en douterez point quand je vous auray dit qu'elle eut l'honneur de le presenter au Roy le 24e de ce mois, jour de la Feste de S. Barthelemy, et veille de celle de S. Louis. C'est un Livre in folio, divisé en deux volumes. Sa Majesté qui avoit voulu qu'il n'y eust qu'un petit nombre d'Académiciens qui accompagnassent M. de Tourreil, Directeur, qui devoit le presenter, leur avoit donné l'heure pour cela au sortir de son Prie-Dieu. Ils ne manquerent pas de s'y rendre. Mr le duc de Coislin, qui s'y rencontra, prit parmy eux sa place de Sous-Doyen de la Compagnie. Si tost que le Roy les vit, Mr de Tourreil, commençant à s'avancer pour luy faire son compliment, Sa Majesté leur dit avec cet air de bonté et d'honnesteté qui lui est particulier, qu'Elle les recevroit mieux dans son Cabinet. Ils y entrerent, et alors M. de Tourreil dit au Roy que l'Ouvrage que Sa Majesté vouloit bien leur permettre de luy presenter avoit esté achevé dans son Palais, par son ordre et sous sa protection; à quoy il ajoûta : « Pourrions-nous, Sire, n'avoir pas réussi? Nous avions pour gage de succes le zele attentif qu'inspire l'ambition de vous satisfaire, et la gloire de vous obëir. Il nous est donc permis de nous flatter que nostre Ouvrage explique les termes, developpe les beautez, découvre les delicatesses que vous doit une Langue qui se perfectionne autant de fois que vous la parlez, ou qu'elle parle de Vous. » Le reste du Compliment renfermoit des sentimens pleins d'un respect affectueux et tendre pour la Personne de Sa Majesté.

Le Roy, ayant écouté ce compliment, répondit tout haut en ces propres termes : « Messieurs, voicy un Ouvrage attendu depuis longtemps. Puisque tant d'habiles gens y ont travaillé, je ne doute point qu'il ne soit tres-beau et fort utile pour la Langue. Je le reçois agreablement; je le liray à mes heures de loisir, et je tâcherai d'en profiter. » Des paroles si obligeantes furent un prix glorieux de leur travail. Le Sr Coignard, Libraire de l'Académie, ne s'occupe maintenant qu'à faire relier un grand nombre d'exemplaires de cet excellent Dictionnaire, que tout le monde s'empresse à luy venir demander, et qu'il commencera à debiter dans les premiers jours du mois prochain. »

Une planche qui se trouve en tête de la dédicace *au Roy*, dans la première édition du *Dictionnaire*, représente la députation de l'Académie offrant l'ouvrage à Louis XIV.

Quelque temps après (le 28 septembre), Racine écrit de Fontainebleau à Boileau : « M. de Tourreil est venu ici présenter le *Dictionnaire de l'Académie* au roi et à la reine d'Angleterre, à Monseigneur et aux ministres. Il a partout accompagné son présent d'un compliment, et on m'a assuré qu'il avoit très bien réussi partout. Pendant qu'on présentoit ainsi le Dictionnaire de l'Académie, j'ai appris que Leers, libraire d'Amsterdam, avoit présenté au Roi et aux ministres une nouvelle édition du *Dictionnaire de Furetière*, qui a été très bien reçu. C'est M. de Croissy et M. de Pomponne qui ont présenté Leers au Roi. Cela a paru un assez bizarre contretemps pour le Dictionnaire de l'Académie qui ne paroît n'avoir pas tant de parties à [illegible] l'autre. J'avois dit plusieurs fois à M. Thierry qu'il auroit dû faire quelques pas [illegible] ce dernier dictionnaire, et il ne lui auroit pas été difficile d'en avoir le privilége [illegible] encore. Ne parlez qu'à lui seul de ce que je vous mande là. [illegible] t. VII, p. 124).

(1) On trouve dans le *Recueil* de 1698 (p. [illegible] 1694. *Par Monsieur l'Evesque Comte de Noyon, P[illegible]* au Cha[illegible]

u jeudy 30 Décembre. Ce jour Mr l'abbé de Caumartin Chancelier a ɔrté trois sujets du prix de prose pour l'année 1695, et la Compagnie oisi celuy qui suit : *Du danger qu'il y a dans de certaines voyes qui ɔissent seures,* conformement à ces paroles des Proverbes : *Est ira ɔidetur homini justa, novissima autem ejus deducunt ad mortem.* Prov. 14, v. 12.

---

u 4e Janvier 1695. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire deux premiers officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr ... pour ɔecteur, et sur Mr de la Chapelle pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

---

u 10e Janvier. Ce jour Mr l'abbé Regnier Secre a rendu conte à la Comnie d'un voyage qu'il avoit fait à Versailles touchant les divers sujets ɔosez par l'Académie pour le prix de Poësie, et aprés qu'il a raporté sa Mte approuvoit celuy qui avoit esté proposé en ces termes : *Que le ' n'est pas moins redoutable à ses ennemis par l'amour de ses sujets par la force de ses armes,* ce sujet a esté choisi tout d'une voix par la ıpagnie.

REGNIER DESMARAIS.

---

u lundy 31 Janvier. Ce jour la Compagnie estant assemblée par ɛts pour savoir à quoy elle s'appliqueroit dans son travail ordinaire, ıose mise en déliberation dans laquelle on a esté assez longtemps par-ɓ, les uns croyant qu'il falloit qu'elle travaillast à une grammaire, les ɛs prétendant qu'elle ne pouvoit guere travailler utilement en com-ɑ qu'à la révision du Dictionnaire, et les autres proposant qu'elle s'oc-ast à la recherche et à la décision de quelques questions académiques, esté enfin résolu qu'elle feroit son travail principal et ordinaire de

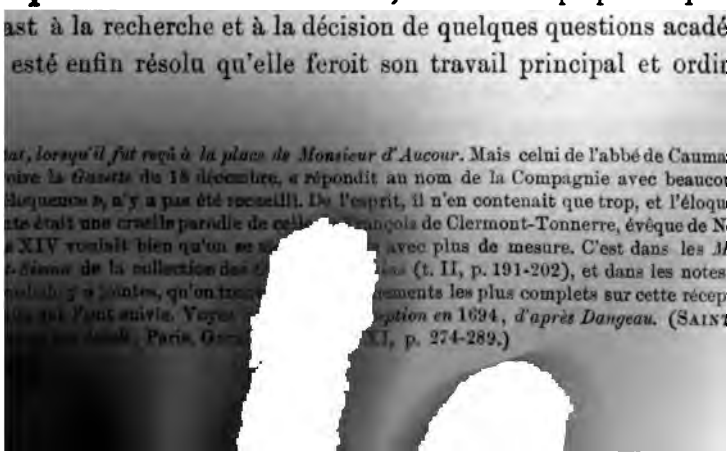

at, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur d'Aucour. Mais celui de l'abbé de Caumartin, qui, à vive la *Gazette* du 18 décembre, « répondit au nom de la Compagnie avec beaucoup d'esprit éloquence », n'y a pas été recueilli. De l'esprit, il n'en contenait que trop, et l'éloquence qu'on ıte était une cruelle parodie de celle [illegible] françois de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, dont XIV voulait bien qu'on se [illegible] avec plus de mesure. C'est dans les *Mémoires de* [illegible] de la collection des [illegible] (t. II, p. 191-202), et dans les notes que M. A. [illegible] 3 pointes, qu'on trou[illegible]ements les plus complets sur cette réception et sur [illegible] l'ont suivie. Voyez [illegible]*ption en* 1694, *d'après Dangeau.* (SAINTE-BEUVE. [illegible], Paris, Ga[illegible], t. XI, p. 274-289.)

la révision du Dictionnaire, et que neantmoins dans les temps où la Compagnie seroit assez nombreuse pour travailler à deux bureaux on en tiendroit un le reste du présent quartier pour la décision des questions académiques qui y seroient proposées.

REGNIER DESMARAIS.

Du 3e Mars. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la réception de Mr l'abbé de St Pierre éleu à la place de feu Mr Bergeret. Mr l'abbé de St Pierre a fait son remerciment à l'Académie, et Mr de la Chapelle chancelier et présidant la Compagnie en l'absence du Directeur a respondu au nom de la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 2 Avril. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire des officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr le Président Rose pour Directeur, et sur Mr ...

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 16 May. Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour proposer un académicien à la place de Mr de la Fontaine, a procedé suivant la coustume au scrutin de la proposition, et Mr l'abbé Clerembaut s'est trouvé avoir la pluspart des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 19 May. Ce jour sur la remonstrance que le Sr Coignard imprimeur a faite à l'Académie affin qu'il luy fust permis de travailler à la reimpression du Dictionnaire, la Compagnie a résolu que led. Sr Coignard pourroit s'il l'estimoit à propos faire une seconde édition dud. Dictionnaire à la charge toutefois que les feuilles de lad. édition seroient apportées à mesure à celuy de Messieurs que la Compagnie nommera pour cet effet, affin de voir si on n'y change rien, et si elle est entierement conforme à la premiere : et à la charge aussi qu'il ne pourra faire tirer que

(1) *Discours prononcé le 3. Mars 1695. Par M. l'Abbé de Saint Pierre premier Aumosnier de S. A. R.* MADAME, *lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur Bergeret Secretaire du Cabinet du Roy. — Réponse de Monsieur de la Chapelle, Conseiller du Roy, Receveur General des Finances de la Rochelle, au Discours prononcé par Monsieur l'Abbé de Saint Pierre...* (p. 703-712 du *Recueil de* 1698).

:s exemplaires de lad. réimpression sur laquelle il ne pourra tre de seconde édition, et à condition pareillement qu'il fourni-émie, et aux académiciens tant présents qu'absents, le nombre res qu'il est obligé de fournir à chaque réimpression (1).

REGNIER DESMARAIS.

---

y 23 May. Ce jour on a procedé au second scrutin sur la nte dans l'Académie par la mort de Mr de la Fontaine et e Clerembaut qui avoit esté proposé au premier scrutin pour et que le Roy avoit agréé, a esté éleu au second.

REGNIER DESMARAIS.

---

iin. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la e M^r^ l'abbé de Clerembaut. Il a fait son remerciment à l'Aca-l^r^ le Président Rose Directeur luy a respondu au nom de la (2).

REGNIER DESMARAIS.

---

dy 2 Juillet. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire emiers officiers au sort, et le sort est tombé sur M^r^ l'archevesbray pour Directeur, et sur Mr Renaudot pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

---

iillet. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets les pieces retenues en chaque bureau, il s'est trouvé sept pieces

ition, dont il est encore question ci-après, p. 341, n'est signalée par aucun biblio-iste une autre, publiée en Hollande par Marc Huguetan sous ce titre : « *Le grand l'Académie Françoise dédié au Roy.* Seconde edition. Reveüe et corrigée de plusieurs n a mis dans l'ordre alphabetique les additions qui estoient à la fin de l'edition ette édition, qui porte l'adresse de Coignard, est datée M. DC. XCVI. (Voyez *Les ns du Dictionnaire de l'Académie française* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École* XLIX), 1888, in-8° de 4 p.)

prononcé le 3. (sic) *Juin* 1695. *Par Monsieur l'Abbé de Clerembault, lorsqu'il fut reçû à sieur de la Fontaine. — Réponse de Monsieur Rose, Conseiller ordinaire du Roy en cretaire du Cabinet de Sa Majesté, President en sa Chambre des Comptes de Paris, noncé par Monsieur l'Abbé De Clerambault... — Discours de l'excellence et de l'utilité cadémiques. Prononcé dans l'Académie Françoise par Monsieur Charpentier Doyen le jour de la Réception de Monsieur l'Abbé de Clérembault. A Monseigneur l'Evesque a, Pair de France, Conseiller ordinaire du Roy en son conseil d'Estat, à l'occasion dans l'Académie Françoise* (*Recueil* de 1698, p. 713-731). Ce dernier discours pa-a série des louanges ironiques adressées au comte de Noyon. Il commence ainsi : ue vous avez fait à l'Académie Françoise, Monseigneur, d'en vouloir occuper une nemorable dans nos Fastes, le 13e jour de Decembre de l'année derniere, » et il con-s sur ce ton.

de prose réservées et cottées par A. F. G. N. V. Y. et GG., et pareillement sept pieces de vers cottées par B. D. H. N. P. Q. R. Ensuite on a tiré au sort quelles pieces de prose seroient leues les premieres, et elles ont esté tirées au sort l'une apres l'autre dans l'ordre suivant : A. GG. N. G. Y. F. V. aprés quoy on a leu l'A. puis le GG. et la Compagnie consultée sur les deux a fait tomber l'A. et retenu le GG. le reste de la seance a esté employé à lire l'N. qui a esté rejettée tout d'une voix.

REGNIER DESMARAIS.

Le 28 Juillet. On a continué l'examen des pieces de prose, et le G. ayant esté leu a esté retenu avec le GG. aprés on a leu l'Y. qui a fait tomber les précedentes, puis l'F. qui a esté rejettée, et enfin l'V. qui a esté trouvée meilleure que celles qui avoient esté rejettées mais inferieure à l'Y. Ainsi l'Y. a esté jugée la meilleure de toutes les pieces de Prose.

REGNIER DESMARAIS.

Le 30e Juillet. Ce jour on a procedé à l'examen des pieces de Poësie qui ont esté tirées au sort pour estre leues dans l'ordre suivant : R. P. H. Q. D. B. N. Dez la premiere lecture les pieces cottées P. D. B. N. ont esté rejettées, et les trois autres cottées R. H. et Q. ont esté retenues. Aprés quoy celles cy ayant esté de nouveau releues et confrontées, on a rejetté la piece cottée Q. et enfin l'H. et l'R. ayant esté encore releues, l'R. l'a emporté sur l'H. à la pluralité des voix et a esté jugée la meilleure.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 1er Octobre. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire les deux premiers officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr le Cardinal d'Estrée pour Directeur, et sur Mr l'abbé de Clerembaut pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du ... Novembre. Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour proceder au premier scrutin sur la place vacante par la mort de Mr l'archevesque de Paris, a donné ses billets suivant la forme ordinaire, et le nom de Mr Dacier s'estant trouvé escrit dans la pluspart, il a esté proposé ensuite à la Compagnie qui l'a admis par ses suffrages à la proposition.

REGNIER DESMARAIS.

.. **Decembre.** Ce jour la Compagnie aprés avoir sceu que le Roy la proposition de Mr Dacier pour la place vacante, a procedé pour scrutin de l'Election suivant les formes ordinaires, et il a esté la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

---

udi 29 Decembre. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publi- ır la réception de Mr Dacier. Il a fait son remerciment à la Com- et M^r^ l'abbé de Clerembaut chancelier, et présidant la Compagnie ience de M^r^ le Card^l^ d'Estrée Directeur, luy a respondu au nom de mie (1).

REGNIER DESMARAIS.

---

undy 2 Janvier 1696. Ce jour la Compagnie ayant procedé sui- coustume à faire de nouveaux officiers au sort, le sort est tombé l'abbé Tallemant pour Directeur, et sur M^r^ l'abbé de Choisi pour ier.

REGNIER DESMARAIS.

---

eudy 23 Febvrier. Ce jour la Compagnie convoquée par billets liberer de nouveau sur la matiere de son travail, et prendre une e résolution tant sur ce sujet que sur la forme de travailler, est ıe premierement que la révision du Dictionnaire seroit son prin- avail, qui se continueroit au premier bureau avec tout le soin et a diligence possible, et que lorsqu'il y auroit assez de gens dans pagnie pour travailler à deux bureaux le second bureau s'occu- ı la décision des doutes qui s'offriroient sur la langue. En mesme ıffin que le travail de chaque bureau fust mieux suivi et plus ıe, en passant ordinairement par les mains des mesmes personnes, oposé que dans chacun des deux bureaux il y eut quatre ou cinq sieurs qui ne changeassent point pendant tout un quartier; aprés eux qui pourroient estre les plus assidus aux assemblées ayant hortez de choisir celuy des bureaux qu'ils voudroient, Messieurs de Fontenelle, Tourreil et Dacier se sont offerts de travailler avec

(1) *Discours Prononcé le 29 Décembre 1695. Par Monsieur Dacier, lorsqu'il fut reçu à la place de Monsieur de Harlay Archevesque de Paris. — Reponse de Monsieur l'Abbé de Clerambault, au Discours de Monsieur Dacier...* (*Recueil de* 1698, p. 732-742). Indiquons à la fin de cette année un *Discours sur l'état de l'Académie Françoise remis à Louis XIV vers l'an* 1696, publié par Édouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires* (t. II, p. 5-11). Il est fort court et ne propose que des réformes assez vagues. L'auteur en est inconnu.

Mr l'abbé Regnier secretaire au premier bureau, auquel le Directeur en charge présideroit; et Messieurs Charpentier, Perraut, Corneille et l'abbé de Dangeau se sont offerts de travailler pareillement au second bureau auquel le chancelier en charge présideroit. Et d'autant que dans ce second bureau il estoit besoin de voir qui rédigeroit les déliberations qui s'y feroient Mr l'abbé de Choisi s'est offert de servir pour cet effet de secretaire pendant le reste du quartier (1); et Mr l'abbé Tallemant Directeur, s'est offert en mesme temps d'en servir au mesme bureau, lorsque le présent quartier seroit finy; ce qui a esté accepté et approuvé par la Compagnie (2).

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 2 Avril. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers, et le sort est tombé sur Mr Dacier pour Directeur, et sur Mr Charpentier pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du mercredy 13e Juin. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service qui s'est dit aux Carmes des Billettes pour feu Mr de la Bruyere décedé le ... [10] May de la présente année.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 23 Juin. Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour proceder au scrutin de la proposition à la place vacante par la mort de Mr de la Bruyere, y a procedé suivant la forme accoustumée, et Mr l'abbé

(1) D'Olivet nous apprend que l'Académie ne jugea pas à propos de permettre l'impression du recueil de l'abbé de Choisy, « parce qu'il l'avoit écrit de ce style gai, libre dont il a écrit son *Voyage de Siam*. Mais, bien loin qu'en cela il fût à blâmer, ajoute-t-il, la plupart des lecteurs lui auroient su gré, si je ne me trompe, d'avoir corrigé par un peu de badinage la sécheresse des questions grammaticales. » Après cette déclaration, nous ne devons pas être surpris qu'il ait pris soin d'insérer le *Journal de l'Académie Françoise. Par M. l'Abbé de Choisy,* dans le volume qu'il publia sous ce titre : *Opuscules sur la langue françoise. Par divers Académiciens.* Paris, B. Brunet, MDCC. LIV, in-12. — Le Recueil de l'abbé de Choisy, qui en occupe les pages 243-340, contient l'examen de vingt-six questions.

(2) Les notes rédigées par l'abbé Tallemant ont été publiées d'une façon quasi-officielle sous ce titre : *Remarques et decisions de l'Académie Françoise Recueillies par M. L. T.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, M. DC. LXXXXVIII, in-12. — Le volume contient soixante-dix-neuf remarques. Cependant, à en croire le P. Léonard (*Mémoires concernant l'Académie Royale de la langue Françoise de Paris, et quelques autres establies en differentes Villes.* — Archives nationales, M. 763), cette publication n'a pas été approuvée par l'Académie. Voici en quels termes il s'exprime à ce sujet : « Il a fait imprimer dans l'esté 1698... toutes les difficultés qu'on a proposées pendant qu'il estoit secretaire. Mrs de l'Académie ne sont par contens de ce qu'il l'a fait. Ils s'en sont expliquez en sa presence, et luy ont dit qu'il n'avoit point d'ordres de la Compagnie de faire voir le jour à ces observations. »

Fleuri sous précepteur de Mgr le Duc de Bourgogne a esté proposé et hoisi par la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 2 Juillet. Ce jour l'Académie a procedé à faire de nouveaux ofﬁciers au sort, et le sort est tombé sur M^r l'abbé Regnier pour Directeur, et sur M^r l'abbé Boisleau pour chancelier. Après quoy Mr Dacier ayant rendu conte à l'Académie que le Roy avoit agréé le choix qu'elle avoit fait de M^r l'abbé Fleury pour la place vacante, on a procedé au scrutin de l'élection, et il a esté éleu par tous les suffrages.

Ensuite sur ce que le Sr Coignard a demandé de nouveau à la Compagnie qu'il luy fust permis de débiter les premiers cinq cens exemplaires qui avoient esté livrez du Dictionnaire partie par le feu S^r le Petit, partie par led. Sr Coignard ou son pere, la Compagnie s'estant fait representer les déliberations déjà prises sur ce sujet, a résolu de nouveau que lesd. cinq cens exemplaires seront supprimez, et pour cet effet rapportez à la Compagnie, moyennant quoy elle luy a permis de faire une nouvelle impression de quinze cens exemplaires du Dictionnaire qu'elle a donné au public, pour à quoy proceder il sera obligé d'en aporter les feuilles à mesure chaque jour d'assemblée pour estre reveues dans le second bureau où l'on travaillera à oster seulement ce qui s'y pourra rencontrer de fautes les plus grossieres : en sorte que cette impression ne soit proprement qu'une continuation de la premiere, et ne puisse porter le titre de seconde édition. Le travail pour la révision et la correction exacte du Dictionnaire continuant toujours cependant suivant ce qui a esté résolu le 5 de febvrier de la présente année.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 16e Juillet. Ce jour l'Académie a tenu une seance publique pour la réception de M^r l'abbé Fleury. Il a fait son remerciment à la Compagnie, et M^r l'abbé Regnier Directeur luy a respondu au nom de la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 1er Octobre. Ce jour on a procedé suivant la coustume à faire de nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur M^r l'abbé

(1) *Discours Prononcé le 16 Juillet 1696. Par Monsieur l'Abbé Fleury, Sous-Precepteur de Monseigneur le Duc de Bourgogne, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur de la Bruyere. — Réponse de Monsieur l'Abbé Regnier au Discours prononcé par Monsieur l'Abbé Fleury...* (*Recueil* de 1698, p. 743-753).

Renaudot pour Directeur, et sur Mr de Fontenelle pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 1er Novembre. Ce jour Mr l'abbé Renaudot ayant proposé à l'Académie pour sujet du prix de Prose *Qu'il faut faire du bien aux hommes dans la seule veue de Dieu,* et pour sujet du prix de Poësie *Que le Roy par la paix de Savoye a rendu la tranquillité à l'Italie et donné à toute l'Europe l'esperance de la Paix générale,* la Compagnie a approuvé l'un et l'autre et a ordonné au Sr Coignard de les publier par affiches.

REGNIER DESMARAIS.

Du 2 Janvier 1697. Ce jour la Compagnie a procedé à faire des officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr... (1).

Du 1er Avril. Ce jour on a procedé à faire des officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr Dacier pour Directeur, et sur Mr l'abbé de Caumartin pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 19e Avril. Ce jour la Compagnie convoquée par billets s'est rendue le matin sur les onze heures dans l'Eglise des Billettes où elle a assisté au service qui s'y est dit pour le repos de l'ame de Mre Paul Philippe de Chaumont ancien Evesque d'Acqs décedé le ... [24] du mois précedent.

REGNIER DESMARAIS.

Du 29e Avril. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé suivant ses formes ordinaires à la proposition d'un Académicien à la place vacante par la mort de Mre l'Evesque d'Acqs. Et presque tous les suf-

(1) On lit dans les *Mémoires* du P. Léonard : « Au commencement de l'année 1697 on restablit dans ceste Académie (*l'Académie française*) les jettons d'argent qu'on n'avoit point donnez aux Assemblées il y a quelques années à cause des fascheux temps de guerre. Mr Charpentier en a eu dans le mois de Janvier soixante et douze. A chaque Assemblée on en distribue 40 valant chacun environ 18 s. et on les distribue aux presens. Et quand il n'y en a pas assez pour faire l'égalité, on reserve le surplus pour la prochaine assemblée. Ceste depense du Roy est de 2000 escus par an. On ne paye point le passé, mais seulement le courant. On n'approuve pas la devise latine françoise qu'on y a mise ceste année 1697. Il y a autour de la teste du Roy *Ludovicus magnus* puis « protecteur de l'Académie françoise. » Cela sent le discours du docteur de la Comédie qui parloit latin françois. »

frages ont esté pour Mr Cousin président en la cour des Monnoyes (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du 9e May. Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour proceder au second scrutin de l'élection d'un académicien à la place de Mr l'Evesque d'Acqs s'est rendue au Louvre à l'heure accoustumée, et aprés que Mr Dacier Directeur a assuré la Compagnie que le Roy agréoit la proposition qu'on luy avoit faite de Mr le Président Cousin pour la place vacante, on a procedé au scrutin de l'Election, et tous les suffrages luy ayant esté favorables il a esté déclaré éleu.

REGNIER DESMARAIS.

Du 1er de Juin. Ce jour l'abbé Regnier secretaire a aporté à la Compagnie et mis sur le bureau toutes les pieces de Prose et de vers, qui ayant esté composées pour les prix luy avoient esté remises entre les mains ; les Pieces de Prose au nombre de vingt cottées par les lettres de l'alphabet. Et les pieces de vers au nombre de vingt quattre cottées de la mesme sorte.

REGNIER DESMARAIS.

Du 15 Juin. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la réception de Mr le Président Cousin. Et Mr Dacier Directeur luy a respondu au nom de la Compagnie (2).

REGNIER DESMARAIS.

(1) « M. Dacier, directeur de l'Académie, alla le 1er jour de may 1697 à Versailles, pour instruire le Roy du choix que l'Académie vouloit faire de Mr Cousin et Sa Majesté luy dit : « Je le connois, c'est un homme de merite, » et ajouta : « l'Académie choisira toujours de meilleurs sujets d'elle-mesme, qu'elle n'en prendra à la priere et à la recommandation, » et le Roy luy repeta ces paroles par deux fois. Mr Dacier a fait ce recit en pleine Académie. Ceste Compagnie eut une veritable joie de ce que le Roy ne vouloit point qu'on deferast aux sollicitations et aux brigues ; mais qu'on donnast au merite. Elle pria Mr Dacier de rapporter, dans la harangue qu'il feroit à la reception de Mr Cousin les paroles du Roy. » (*Mémoires* du P. Léonard.) (Voyez la note suivante.)

(2) *Discours Prononcé le* 15 *Juin* 1697. *Par Monsieur Cousin, President en la Cour des Monnoyes, lorsqu'il fut reçû à la place de Monsieur l'Evesque d'Acqs.* — *Réponse de Monsieur Dacier au Discours prononcé par Monsieur Cousin...* (*Recueil* de 1698, p. 754-764). — On lit dans le dernier de ces discours : « Ce qui rend encore vostre entrée parmy nous très-heureuse et à jamais memorable, ce sont les nouveaux tesmoignages qu'elle nous a attirez de l'attention que le Roy daigne avoir pour nous au milieu de ses grands projets qui doivent faire le destin de l'Europe. Cette attention a paru glorieusement dans les termes dont le Roy s'est servi en approuvant nostre choix, lorsque j'ai eu l'honneur de luy en rendre compte. Qu'il me soit permis de rapporter icy publiquement ces paroles comme je les ai entenduës de cette bouche sacrée que la douceur et la majesté ne quittent jamais ; Vous le sçavez, Messieurs, le Roy m'a ordonné de vous dire qu'il aime beaucoup mieux les Sujets que l'Académie choisit elle-mesme que ceux qu'elle prend par complaisance et par deference pour des recommandations. Ce Prince qui fait regner dans tous ses Estats la Justice et la Liberté, vous rend entierement Maistres de vos suffrages. Il n'y a point d'ordre que vous deviez regarder comme souverain, et vous ne devez connoistre d'autre pouvoir que celuy du merite. Jusqu'icy les recommandations ausquelles vous avez quelquefois deferé, n'ont fait que vous soulager du choix en vous presentant des Sujets que vous auriez choisis vous mesmes ; mais le Roy

Du 1er Juillet. Ce jour la Compagnie a procedé à faire des officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'archevesque de Cambray pour Directeur, et sur Mr l'archevesque de Rouen pour chancelier.

Cela fait la Compagnie pour commencer à examiner les pieces composées pour les prix, s'est fait aporter sur le bureau toutes celles de prose. Et d'abord la piece cottée A. et la piece cottée B. ayant esté leues, ont esté retenues comme bonnes. Ensuite la piece cottée C. a esté leue et rejettée; et la piece cottée D. a esté aussi leue et retenue avec l'A. et le B.

REGNIER DESMARAIS.

Du 4 Juillet. Ce jour l'Académie a continué l'examen des Pieces de Prose. Et dans toute la seance on a leu les pieces cottées par C. F. G. H. J. L. desquelles il n'y en a eu que deux de retenues savoir C. et L.

REGNIER DESMARAIS.

Du 6 Juillet. Ce jour la Compagnie a continué l'examen des Pieces de Prose. On en a leu cinq, cottées M. N. O. P. Q. les deux premieres ont esté rejettées, et les trois autres retenues pour un plus ample examen.

REGNIER DESMARAIS.

Du 8e Juillet. Ce jour on a achevé de lire les Pieces de Prose R. S. T. V. et Y. et des cinq on n'a retenu que la Piece cottée V.

Après cela comme il restoit encore bien du temps on l'a employé à commencer l'examen des vers. Et les pieces A. B. C. D. E. F. G. et H. ayant esté leues, on les a toutes rejettées à l'exception de la piece cottée

qui par sa prudence et par sa sagesse prevoit tout et pourvoit à tout, sçait bien qu'un si grand bonheur ne peut pas durer; le vray merite ne sera pas toujours l'objet de la protection et de la faveur; ny le juste discernement le fidele compagnon du credit et de la puissance. Ne vous servez donc jamais que de vos lumières, messieurs, pour appeller à vous des hommes qui soient dignes de vous aider à soustenir le grand poids dont vous estes chargez. »

A l'occasion de cette réception, le P. Léonard décrit ainsi le cérémonial des séances publiques : « Le jour qu'un Académicien est reçu, la porte du lieu de l'Académie, qui est au Louvre, est ouverte à tous les honnestes gens. Au milieu, il y a un grand bureau, sur lequel, ce jour-là, on met un beau tapis. Il y a des chaizes d'un costé et d'autre, pour les académiciens seulement. Ceux de dehors sont au 2d et 3e rang. Celui qui doit estre receu est mené d'abord dans un petit cabinet, et, quand trois heures apres midy sonnent, le libraire de l'Académie avertit le candidat et l'amène dans le lieu de l'assemblée et lui montre sa place, qui est à un des bouts du bureau où il y a une chaize sans bras. A la teste du bureau, tout vis-à-vis, est le directeur de l'Académie, qui a une chaize à bras. Le candidat commence son discours, il saluë l'Assemblée et se couvre en mesme temps, et demeure couvert tant qu'il parle. Son discours finy, il se descouvre. Le directeur alors prend la parole et respond à son discours. Ayant achevé, on lit quelques pieces de la composition de quelques-uns des Académiciens : apres quoy, on finit l'Assemblée. »

G. qui a esté retenue, seulement en attendant qu'on en trouvast une moins mauvaise.

REGNIER DESMARAIS.

Du 11 Juillet. Ce jour on a continué et achevé la lecture des pieces de vers ; et de toutes celles qui ont esté leues en cette seance on n'a retenu que les pieces cottées N. S. Y. et BB. pour les conferer ensuite ensemble et avec la piece G. dans une autre seance.

REGNIER DESMARAIS.

Du 13 Juillet. Ce jour on a repris la lecture des Pieces de Prose qui avoient esté réservées pour un plus ample examen. Et les pieces cottées A. B. D. E. L. O. P. Q. et U. ayant esté mises sur le Bureau, on a tiré au sort dans quel ordre elles seroient leues, aprés quoy l'U. et l'L. qui avoient esté tirées les premieres ayant esté leues suivant leur ordre, on a exclus l'L. et retenu l'U. Cela fait on a leu la piece A. qui estoit la troisieme en ordre, et elle a esté retenue avec l'U.

REGNIER DESMARAIS.

Du 15 Juillet. Ce jour on a continué la lecture des Pieces de Prose suivant leur ordre, et premierement la piece E. et la piece B. ayant esté leues, le B. a esté préferé à l'E. Aprés quoy la Piece P. a esté leue et rejettée : De sorte que la Piece B. a esté la seule retenue dans cette seance.

REGNIER DESMARAIS.

Du 18 Juillet. Ce jour on a continué les lectures des Pieces de Prose en commençant par le Q. et le D. Et parce que le Q. estoit tres mal escrit et sans aucune ponctuation, on l'a releu une seconde fois, aprés quoy de douze voix il y en a eu cinq pour retenir le D. tout seul, et sept pour retenir le D. et le Q. Ainsi ils ont esté tous deux retenus ; apres quoy on a leu l'O. qui estoit resté pour estre leu le dernier, et il a esté rejetté.

REGNIER DESMARAIS.

Le 20 Juillet. On a procedé à un nouvel examen des pieces de Prose qui avoient esté réservées comme les meilleures dans les seances précedentes sçavoir A. B. D. Q. et U. Et d'abord on a leu le D. et le Q. tirées les premieres au sort pour estre leues. De douze voix il y en a eu sept pour

ne retenir que le D. et cinq pour retenir le Q. conjointement avec le D. et enfin le Q. a esté exclus. Aprés suivant le rang du sort on a leu l'U; et de douze voix il y en a eu sept pour le retenir avec le D. de sorte que de cette seance le D. et l'U. ont esté les seuls reservez.

REGNIER DESMARAIS.

Du 22 Juillet. Les deux Pieces de Prose A. B. qui restoient à lire ont esté leues et le B. ayant esté jugé inferieur à l'A. a esté exclus, et l'A. retenu pour concourir avec le D. et l'U. réservez dans la précedente seance.

Ensuite comme il ne restoit pas de temps suffisamment pour juger des trois Pieces de Prose réservées pour concourir, on a leu les cinq Pieces de Poesie qui avoient esté retenues, sçavoir les Pieces cottées G. N. S. Y. et BB., et les deux premieres ayant esté jugées inferieures aux trois autres on n'a reservé que S. Y. et BB. pour concourir et estre examinées de nouveau.

REGNIER DESMARAIS.

Du 24 Juillet. On a repris la lecture des Pieces de Prose réservées pour concourir D. U et A. et aprés un long examen le D. a esté jugé la meilleure de toutes les trois, et avoit remporté le prix, et quant aux deux autres on a préferé l'A. à l'U, et résolu qu'elles seroient toutes deux imprimées dans cet ordre avec le D. auquel le prix a esté adjugé.

REGNIER DESMARAIS.

Du 27 Juillet. Les trois pieces de Poësie S. Y. et BB. réservées pour concourir ont esté leues de nouveau, et le prix a esté adjugé à l'Y. avec lequel il a esté résolu qu'on feroit imprimer le BB. et puis l'S. Mais ensuite sur la remontrance de quelqu'un de Messieurs à qui il a paru qu'il y avoit des choses dans la piece Y. qui méritoient quelque plus grande réflexion, on a chargé M^r^ l'abbé Testu de la faire voir à Mr de Pontchartrain, affin que par luy la Compagnie peust recevoir les ordres du Roy sur ce sujet.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 8e Aoust. Ce jour M^r^ l'abbé Testu est venu rendre compte à la Compagnie de la commission qu'on luy avoit donnée sur le sujet de la piece de Poësie cottée Y., et il a aporté à la Compagnie la lettre suivante escrite à luy de Versailles le 6 Aoust par Mr de Pontchartrain.

Roy remet, Monsieur, à la pleine et entiere liberté des suffrages de Mes-s de l'Académie la discussion de cette piece, et se repose sur leur juste dis-ement de la distribution des prix qu'ils ont à donner à celle qu'ils jugeront eriter le mieux. C'est, Monsieur, ce que sa Majesté m'a commandé de vous sçavoir. Je suis tout à vous.

nsuite l'affaire mise en déliberation, on a de nouveau releu les trois es qui avoient en quelque sorte concouru, et on a confirmé le jugement 7 juillet en faveur de la Piece de Poësie cottée Y., et ayant pour de-*Cedant arma Togæ.*

REGNIER DESMARAIS.

---

u 22 Aoust. Ce jour la Compagnie a assisté le matin dans la chapelle ouvre à la messe qui s'y est dite, et pendant laquelle suivant la cous-on a chanté un motet en musique ; aprés quoy elle a entendu le pane-que de St Louis prononcé par M[r] l'abbé de Beaujeu qui avoit esté mé pour cet effet par les officiers du quartier précedent avec M[r] le Se-aire et un de Messieurs tiré au sort.

apresdinée du mesme jour l'Académie a tenu une seance publique la distribution des prix, dans laquelle Mr Charpentier Doyen, presi-la Compagnie en l'absence du Directeur et du Chancelier absents a aré à l'assemblée que la Piece de Prose qui a pour sentence *Discite facere* avoit remporté le prix au jugement de la Compagnie ; sur M[r] l'abbé Regnier Secretaire a dit qu'il avoit esté vérifié que... Nongin] estoit l'autheur de cette Piece. Aprés cela Mr Charpentier reillement déclaré à l'assemblée que la Piece de vers qui a pour ence *Cedant arma togæ* avoit remporté le prix au jugement de la pagnie ; et M[r] l'abbé Regnier a dit aussi qu'il avoit esté vérifié que piece avoit esté composée par Mademoiselle Bernard. La lecture deux pieces de Prose et de vers a esté faite ensuite ; aprés quoy Boyer ayant leu quelque ouvrage de sa composition, la Compagnie s'est é.

REGNIER DESMARAIS.

---

u 3 Octobre. Ce jour on a fait des Officiers au sort suivant la cous-, et le sort est tombé sur M[r] l'abbé de Dangeau pour Directeur, et M[r] l'abbé Boileau pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

---

1 27 Novembre. Ce jour la Compagnie est allée à Versailles pour ha-

ranguer le Roy sur la Paix que son amour pour ses peuples l'a porté à donner à toute l'Europe, et s'est rendue suivant la coustume dans la chambre des Ambassadeurs, pour y attendre l'heure qu'il plairoit à sa Majesté de l'envoyer querir. Sur les dix à onze heures Mr des Granges Maistre des céremonies estant venu l'avertir qu'il estoit temps d'aller, elle s'est mise en marche, conduite par luy, et ayant à sa teste Mr l'abbé de Dangeau Directeur, et Mr l'abbé Boileau Chancelier, suivis de Mr l'abbé Regnier Secretaire, et de Mr Charpentier Doyen, et de tout le reste de Messieurs deux à deux suivant l'ordre de leur réception. A l'entrée de l'antichambre du Roy elle a esté receue par Mr de Pontchartrain Secretaire d'Estat, et par Mr de Blainville grand Maistre des céremonies, l'un à droit, et l'autre à gauche, et ayant passé en cet ordre jusques au salon où estoit le Roy, elle a esté présentée par Mr de Pontchartrain à sa Majesté qui estoit dans son fauteuil, et à qui Mr l'abbé de Dangeau, aprés les réverences accoustumées en pareille occasion, a fait sa harangue au nom de la Compagnie. Quand elle a esté finie, le Roy qui avoit tesmoigné l'escouter tres favorablement a respondu qu'il savoit bien que l'Académie prenoit toujours beaucoup de part à tout ce qui le regardoit, et qu'elle luy feroit plaisir de continuer; adjoustant qu'il ne demandoit pas neantmoins qu'elle allast au delà de la vérité, mais qu'il estoit persuadé que quand il feroit quelque chose, elle seroit bien aise de le faire valoir. Aprés cela toute la Compagnie ayant fait une profonde réverence à sa Majesté, a esté reconduite par Mr de Pontchartrain et par Mr de Blainville jusques à la porte de l'antichambre, et puis par Mr des Granges Maistre des céremonies jusques à la chambre des ambassadeurs où il l'estoit venu prendre, et d'où elle a passé ensuite chez Mr le Marquis de Dangeau qui l'avoit invitée à disner, et qui l'a traittée magnifiquement.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 2 Janvier 1698. Ce jour la Compagnie a fait des officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr de Caillieres pour Directeur, et sur Mr l'abbé Renaudot pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 16 Janvier. Ce jour la Compagnie ayant este convoquée extraordinairement on a déliberé sur ce qui feroit à l'advenir le sujet de son travail dans des assemblées ordinaires; quelqu'un de Messieurs ayant proposé de continuer le partage des bureaux, en telle sorte que le premier

vailleroit à la révision du Dictionnaire, et le second à résoudre les tes qui s'offriroient sur la langue, Aprés que la chose a esté long-ps agitée et discutée, il a esté résolu presque tout d'une voix : Qu'on vailleroit incessamment aux deux bureaux à la révision du Dictionre, sans aucune interruption; et que quant aux doutes qui avoient esté posez et résolus dans le second bureau, ceux qui les avoient resez par escrit pourroient les faire imprimer si bon leur sembloit mais lement sous leur nom.

REGNIER DESMARAIS.

Du 3e Avril. Ce jour on a fait des officiers au sort suivant la cousie, et le sort est tombé sur Mr Charpentier pour Directeur, et sur l'abbé Testu pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 3e Juillet. Ce jour on a procedé à faire des officiers au sort suivant coustume, et le sort est tombé sur Mr l'Abbé Boileau pour Directeur, sur Mr l'abbé Renaudot pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du 27 Septembre. Ce jour l'Académie a tenu une seance publique pour réception de Mr l'abbé Genest : il a fait son remerciment à la Compagnie et Mr l'abbé Boileau Directeur luy a respondu au nom de la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du 2e Octobre. Ce jour on a fait de nouveaux officiers au sort suivant coustume, et le sort est tombé sur Mr l'archevesque de Cambray pour recteur, et sur... (2).

(1) Racine parle en ces termes de l'élection de l'abbé Genest, qui avait eu lieu le 23 août : « L'abbé Genest a été élu à l'Académie à la place de Boyer. Votre cousin l'abbé du Pin a eu des voix pour lui, et pourra l'être une autre fois, de quoi il a grande envie. J'ai donné ma voix à M. Genest, à qui j'étois engagé. » (*Lettres* à J.-B. Racine, 1er septembre 1698, éd. des *Grands écrivains*, t. VII, p. 276.) — *Monsieur l'Abbé Genest Aumosnier ordinaire de Madame la Duchesse de Chartres, ayant esté eleu par Messieurs de l'Académie Françoise, à la place de feu Monsieur Boyer : y vint prendre séance le Samedy vingt-septiéme Septembre* 1698, *et prononça le Discours qui suit. Monsieur l'Abbé Boileau, alors Directeur de l'Académie, luy respondit.* (*Recueil* de 1699, in-12, p. 1-34.)

(2) Le 3 décembre 1698, le marquis de Seignelay adressa à l'Abbé Regnier Desmarais la lettre suivante : « J'ay rendu compte au roy de ce que vous m'avez escrit concernant le sujet proposé pour le prix de l'Académie. S. M. l'ayant approuvé, ce billet n'est que pour vous le faire sçavoir. » (*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie par* C.-B. DEPPING, t. II, p. 2.)

gnier secretaire se trouvant absent pour quelques mois, elle a trouvé à propos d'eslire quelqu'un pour tenir la plume et Mr Dacier a esté nommé tout d'une voix. Et la Compagnie aprés avoir tiré au sort dans quel ordre on liroit les pieces qui estoient déjà retenues, on les a leues selon leur rang V. A. Y. D. B. AA. O. N.; l'V. a esté retenu, A. rejetté tout d'une voix; Y. a esté retenu. D. B. AA. O. N. rejettés tout d'une voix. Il n'y a eu de retenu que l'V. et l'Y. L'V. commence : *Quand les hommes déreglés qui abandonnent Dieu...* La sentence : *Ne discessens à me...* L'Y commence : *Quoy que la grâce ait des formes differentes...* La sentence : *Intelligite hæc qui obliviscimini Deum.*

Dacier en l'absence de Mr l'abbé Regnier.

Du samedy 18 Juillet. Aujourd'huy on a continué d'examiner les deux pieces de prose V. et Y. qui avoient esté retenues, on les a leues dans l'ordre que le sort leur a marqué Y. V. et aprés deux lectures et un long examen l'Y. a esté préferé tout d'une voix, et on luy a adjugé le prix, mais on a résolu en mesme temps que l'V. seroit aussy imprimé.

Dacier en l'absence de Mr l'abbé Regnier.

Du lundy 20 Juillet. Aujourd'huy on a procedé à l'examen des trois pieces de poësie qui avoient esté retenues G. S. V. On a tiré au sort dans quel rang elles seroient leues et le sort les ayant placées dans cet ordre V. G. S., on les a leues toutes trois de suite. Le G. a d'abord esté rejetté, on a ensuite relu l'V. et l'S., l'V. a esté préferé et on luy a adjugé le prix, mais en mesme temps on a ordonné que le G. et l'S. seroient imprimés avec l'V; l'V. qui a remporté le prix commence : *La paix dissipe enfin...* La sentence : *Otium e tanto subitum tumultu.* L'S. commence : *Compagne de la gloire...* La sentence : *Via ejus via pulcra,* etc. Et le G. commence : *Aux tragiques récits...* La sentence : *Regis ad exemplum,* etc.

Dacier en l'absence de Mr l'abbé Regnier.

Du jeudy 23 Juillet. Aujourd'huy sur ce que le Sr Coignard a demandé à la Compagnie qu'il luy plust de luy délivrer les pieces de prose et de vers qui ont esté composées pour les prix et qui doivent estre imprimées, afin qu'elles puissent estre publiques le jour de la St Louis, la Compagnie qui a préveu les inconvenients qui pourroient arriver, si ces pieces estoient imprimées avant le jour de la distribution des prix, a résolu qu'on ne

remettroit ces sortes de pieces que deux ou trois jours avant la feste, elle m'a ordonné d'escrire cette déliberation afin qu'à l'avenir elle : toujours observée.

DACIER en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

)u 25 Aoust. Aujourd'huy la Compagnie s'estant rendue selon sa cous-ne à la chapelle du Louvre, a entendu la messe célebrée par Mr l'E-que de Noyon pendant laquelle on a chanté un motet de la composi-ı du Sr... Ensuite Mr l'abbé Druillet a prononcé le panegyrique de Louis avec l'applaudissement de toute la Compagnie, qui estoit tres ıbreuse et qui aprés avoir esté magnifiquement traittée à diner par l'Evesque de Noyon (1), s'est encore rendue au Louvre pour la distri-on publique des prix. Mr le Président Rose Directeur a déclaré à l'as-blée que la piece de prose qui avoit remporté le prix estoit celle qui a : sentence : *Intelligite hæc qui obliviscimini Deum,* composée par 'abbé Mongin, et celle de vers qui avoit aussi remporté le prix estoit e qui a pour sentence : *Otium e tanto subitum tumultu,* composée par de Clerville. Il a demandé s'ils n'estoient pas là ou quelqu'un de leur : pour recevoir les prix, et personne ne s'estant présenté, ils ont esté is entre les mains de Mr Dacier. Ensuite Mr l'abbé Tallemant a leu ›iece de prose et Mr le Marquis de Dangeau celle de vers.

DACIER en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

)u lundy 7 Septembre. La Compagnie ayant appris que le Roy it fait Mr de Pontchartrain Chancelier et Mr Chamillart controlleur eral des finances a résolu de nommer des députés pour aller faire compliments à Mr le Chancelier, à Mr le Comte de Pontchartrain et à Chamillard, et pour leur tesmoigner la part qu'elle prend à la joye)lique. Et elle a chargé Mr Dacier d'escrire à Mr le Président Rose à ıtainebleau pour le supplier de sa part de vouloir porter la parole r elle à la teste de tous Messrs les Académiciens qui se trouveroient à Cour. Mr Dacier a escrit le mesme jour à Mr Rose.

DACIER en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

)u jeudy 10 Septembre. Aujourd'huy Mr Dacier a dit à la Compagnie

(1) « M. l'Evesque de Noyon... donna à disner aux Académiciens au nombre de 20 à 22. » (*Mémoires* du P. Léonard.)

qu'il s'estoit donné l'honneur d'escrire à M. le Président Rose et a lu à la Compagnie la response qu'il venoit d'en recevoir et par laquelle il asseure la Compagnie qu'il obeira avec respect à ses ordres.

DACIER en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

Du lundy 14 Septembre. Aujourd'huy Mr Dacier a porté à la Compagnie une lettre qu'il venoit de recevoir de Mr le Président Rose, par laquelle il marquoit qu'il venoit de s'acquiter des compliments dont il avoit esté chargé par la Compagnie, qu'ils avoient esté tous trois tres favorablement receus et que les responses avoient esté tres obligeantes pour la Compagnie.

DACIER en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

Du jeudy 17 Septembre. Aujourd'huy Mr Rose Directeur a rendu compte à la Compagnie de tout ce qui s'estoit passé lorsqu'il s'estoit acquité des complimens dont elle l'avoit chargé, et la Compagnie qui avoit déjà appris le grand succes qu'ils avoient eu l'a prié de vouloir qu'elle eust aussy le plaisir de les entendre, ce qu'il a accordé, et aprés les avoir extremement loués comme ils le méritoient, elle a exigé de luy qui (*sic* qu'il) les donnast afin qu'ils fussent inserés dans ses registres, à quoy il a promis d'obeir.

Il a donc dit à Mr le Chancelier :

Monseigneur, nous venons de la part de l'Académie Françoise vous rendre ses tres humbles devoirs sur vostre élevation à la plus haute charge de la Couronne et la mieux deüe à vostre vertu et au mérite de vos services. Nous pouvons dire, Monseigneur, qu'il n'y a point de Compagnie qui en soit plus touchée que la nostre, le respect tres distingué qu'elle a toujours eu pour vostre personne et sa vive reconnoissance des grâces qu'elle a receues de vostre générosité ne permettant pas d'en douter. Mais nous advouons que nostre joye ne se borne pas à vous seul; nous ne sommes pas moins sensibles à l'éclat qu'un si digne choix adjoute encore à la sagesse et à la Royale bonté de nostre auguste Protecteur; puissiez-vous jouir longues années de l'honneur de son estime, de sa confiance et de ses bienfaits. Ce sont les vœux les plus zélés et les plus sinceres, Monseigneur, de vos tres humbles, tres obeissants et tres obligés serviteurs.

Les 40 de l'Académie Françoise.

Il a dit à Mr de Pontchartrain, secretaire d'Estat :

Monseigneur le Chancelier a trop bien receu les devoirs que l'Académie Françoise vient d'avoir l'honneur de luy rendre sur sa nouvelle dignité, pour

ne pas esperer que vous voudrez bien suivre un si parfait modele, en recevant favorablement ceux qu'elle vous rend aussy sur le mesme sujet. Agréez donc, s'il vous plaist, sa respectueuse conjouissance de la juste élevation de Mgr vostre pere à la premiere charge de la couronne, et comme le digne fils d'un si digne chef de la justice, faites-nous celle de nous croire vos tres humbles et tres obeissans serviteurs, etc.

Il a dit à Monsieur Chamillart, controlleur general des finances :

Nous venons vous féliciter au nom de l'Académie Françoise de la glorieuse distinction dont le plus sage des Roys a honnoré vostre mérite en vous confiant ses finances. Bien qu'avec un tel protecteur cette Compagnie semble avoir droit à l'honneur de vostre bienveillance, elle vous le demande par grâce et n'oubliera rien pour reconnoistre toutes les génereuses marques qu'il vous plaira de luy en donner. Nous vous supplions tres humblement d'en vouloir estre persuadé et que nous sommes tous en géneral et en particulier, vos tres humbles et tres obeissans serviteurs, etc.

Du jeudy 1er Octobre. Aujourd'huy la Compagnie a procedé selon sa coustume à faire de nouveaux officiers par sort, et le sort est tombé sur Mr le Marquis de Dangeau pour Directeur, et sur Mr de Callieres pour Chancelier, et en mesme temps elle a ordonné à Mr Dacier Secre pendant l'absence de Mr l'abbé Regnier de se donner l'honneur de leur escrire pour leur en donner advis selon l'ancien usage, ce qui a esté executé le mesme jour.

Dacier en l'absence de Mr l'abbé Regnier.

Le 10e Octobre. Mr Dacier a payé à chacun de Messieurs un troisieme quartier des arrerages des jettons deus à l'Académie.

Regnier Desmarais.

Du 2e Janvier 1700. Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'abbé Tallemant pour Directeur, et sur Mr le Président Rose pour Chancelier.

Regnier Desmarais.

Du samedy 27 Mars. Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets Mr l'abbé Tallemant Directeur a proposé à quoy il seroit à propos qu'elle s'occupast maintenant que la révision du Dictionnaire est presque toute achevée; et aprés avoir touché quelque chose de la difficulté qu'il y avoit que la Compagnie en corps travaillast à une gram-

maire, il a demandé si à l'avenir elle ne feroit pas bien de se partager en deux bureaux, pour travailler dans l'un à résoudre des doutes sur la langue, et dans l'autre à l'examen des ouvrages de quelques autheurs. Les choses ayant esté discutées quelque temps, tous les avis se sont réduits à résoudre : Que l'Académie devoit faire son capital du travail de la grammaire auquel elle sembloit engagée par son institution, mais comme c'est un ouvrage où une Compagnie ne peut pas travailler en corps, Mr l'abbé Regnier Secre seroit prié de s'en charger, pour communiquer ensuite son travail à la Compagnie : Que cependant pour remplir les vuides du temps nécessaire à un travail de cette nature, l'Académie s'occuperoit désormais dans le premier bureau aux doutes sur la langue, et principalement à ceux qui auroient le plus de rapport au travail de la grammaire, et dans le second à l'examen de quelques ouvrages des meilleurs autheurs comme Malherbe, Balzac, Vaugelas, d'Ablancourt et autres : bien entendu néantmoins qu'avant toutes choses on conviendroit de ce qu'il y auroit à faire touchant l'ordre qu'on observeroit dans la nouvelle impression du Dictionnaire : Et que pour cet effet, le premier jour du quartier d'avril, on délibereroit tant sur ce sujet que pour ce qui peut regarder la plus grande perfection de la nouvelle édition du mesme Dictionnaire.

Regnier Desmarais.

Du 1er Avril. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'abbé Testu pour Directeur, et sur Mr le Président Cousin pour Chancelier : Aprés quoy pour satisfaire à la déliberation du 27 de l'autre mois, Mr le Directeur a demandé à la Compagnie quel ordre elle croyoit qu'il fust à propos d'observer dans la nouvelle édition du Dictionnaire : et aprés une meure déliberation il a esté résolu que pour la plus grande commodité du public on s'attacheroit à suivre l'ordre alphabetique dans la nouvelle impression qu'on se propose de faire ; à la réserve seulement que les participes des verbes seroient mis alinéa en petite majuscule sous leurs verbes, sans en faire aucun renvoy.

Regnier Desmarais.

Du... Avril. Ce jour Mr l'abbé Tallemant qui s'estoit chargé de lire à la Compagnie une ode de Malherbe, de proposer les remarques qu'il y avoit faites, et de recueillir celles que la Compagnie feroit, pour les

:er ensuite au public, quand elle le jugeroit à propos, a commencé
: à la Compagnie l'ode de Malherbe au Roy Henry le Grand sur
/oyage à Sedan. Cette lecture, pendant toute l'assemblée, n'a esté
nuée que jusques à quattre ou cinq strophes sur lesquelles chacun de
ieurs a fait diverses observations; aprés quoy la Compagnie s'est sé-
: ayant résolu de continuer le mesme travail dans un seul bureau
qu'il n'y auroit point de matiere plus pressée.

REGNIER DESMARAIS.

ı **15 Avril.** Ce jour Mr Dacier a payé à chacun de Messieurs un
rieme quartier des arrerages des jettons deus à la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

ı **20 May.** Ce jour la Compagnie estant assemblée pour déliberer sur
ıu'il seroit à propos de faire pour rendre la seconde édition de son
ionnaire plus exacte et plus correcte que la premiere, dans laquelle
estoit glissé diverses fautes, parce qu'on n'avoit pas commis particu-
ment quelqu'un pour avoir soin de la revoir; aprés que la matiere a
longtemps agitée, il a esté résolu tout d'une voix que M^r^ l'abbé Re-
r secretaire seroit prié d'en revoir exactement toutes les feuilles à me-
qu'elles s'imprimeroient, et comme il a tesmoigné avoir besoin que
ıu'un de Messieurs voulust bien le soulager dans ce travail, qui
ınde beaucoup de temps, la Compagnie a jetté lesyeux pour cet
sur Mr Corneille qui s'est offert d'y travailler avec luy. Aprés cela
'abbé Regnier Sec^re^ a representé à l'Académie qu'avant de remettre
remieres feuilles des nouvelles corrections du Dictionnaire entre les
s du Sr Coignard, il seroit à propos que led. Sr Cognard, suivant
y est obligé tant par son propre escrit que par differentes délibe-
ns de la Compagnie rapportast les cinq cens exemplaires de l'essay
)ictionnaire imprimez tant par le Sr Cognard son pere, que par
le Petit precedents Imprimeurs de la Compagnie. Et la Compagnie
;é à propos qu'avant que déliberer là dessus il falloit savoir dud.
)ignard quelles raisons il pouvoit avoir eues de differer si longtemps
isfaire à sa promesse et aux ordres de l'Académie. En mesme
)s] led. Sr Coignard estant arrivé M^r^ l'abbé Testu Directeur luy a
sé de quoy il s'agissoit et lui a demandé s'il avoit quelque chose
e là dessus. Sur quoy led. Sr Coignard ayant dit qu'il avoit di-
s choses à representer, M^r^ le Directeur luy a dit que la Compagnie

entendroit ses raisons à la prochaine assemblée, et l'a averti de ne manquer pas de s'y rendre (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 22 May. Ce jour la Compagnie estant assemblée il y avoit déjà quelque temps le Sr Coignard est entré et a remis entre les mains de M^r^ l'abbé Testu Directeur les papiers en consequence desquels il prétend n'estre point tenu de rapporter à la Compagnie les cinq cens exemplaires de l'essay du Dictionnaire, et aprés que tous ces papiers ont esté leus en sa présence, et qu'on l'a fait retirer pour déliberer, M^r^ l'abbé Regnier Sec^re^ qui avoit déjà rapporté à la Compagnie les déliberations qu'elle avoit prises à diverses fois sur le mesme sujet, les a releues de nouveau et a releu encore pareillement l'obligation concene dans l'escrit donné par le Sr Cognard sur la mesme matiere. Ensuite de quoy la Compagnie ayant meurement consideré toutes choses, a résolu tout d'une voix que led. Sr Cognard seroit obligé de rapporter incessamment lesd. exemplaires pour estre par elle supprimez dans la forme qu'elle jugeroit le plus à propos : et que pour cet effet il ne luy seroit remis aucun cahier de la nouvelle révision du Dictionnaire qu'auparavant il n'eust fait rapporter tous lesd. exemplaires. Cela fait, la Compagnie a fait rentrer led. Sr Coignard et M^r^ le Directeur luy a signifié ce qu'elle venoit de résoudre.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 1er Juillet. Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort comme de coustume, et le sort est tombé sur Mr Charpentier pour Directeur, et sur Mr de Callieres pour Chancelier. Aprés quoy suivant la pratique de déliberer des affaires de la Compagnie le premier jour de chaque quartier, il a esté résolu qu'on continueroit à travailler sur les doutes de langue qui seroient proposez par celuy de Messieurs qui en auroit à proposer ; et qu'au deffaut de doutes on s'attacheroit à lire les Remarques de Mr de Vaugelas, affin que chacun de Messieurs y peust faire ses observations, lesquelles seroient recueillies par Mr Corneille pour les donner ensuite au public si la Compagnie le jugeoit à propos (2).

REGNIER DESMARAIS.

(1) Voyez la séance suivante et ci-après, p. 368, note 1.

(2) L'Académie avait passé une partie du mois de juin à examiner l'*Aristippe* de Balzac, comme le prouvent ces passages des lettres de Boileau à Brossette : « 2 juin 1700... ces messieurs... exami-

Du samedy 17 Juillet. Ce jour la Compagnie se trouvant manquer de matiere pour s'occuper, et cela ayant donné occasion à quelques uns de Messieurs de remettre sur le tapis s'il ne faudroit point prendre sur ce sujet quelque autre déliberation que les précedentes, aprés que l'affaire a esté longtemps agitée il a esté de nouveau résolu à la pluralité des voix que l'on continueroit à travailler sur les doutes de la langue et sur les questions grammaticales, et qu'à ce deffaut la lecture des Remarques de Mr de Vaugelas feroit le sujet du travail de la Compagnie, suivant ce qui avoit esté arresté le 1er de Juillet.

REGNIER DESMARAIS.

Du 19 Juillet. Ce jour Mr Dacier a payé à chacun de Messieurs un cinquieme quartier des arrerages de jettons deus à la Compagnie ; moyennant quoy il ne reste plus maintenant que cinq autres quartiers d'anciens arrerages.

REGNIER DESMARAIS.

Le samedi 14 Aoust (1). La Compagnie, afin de ne point manquer de matiere pour s'occuper a résolu que quatre personnes se chargeroient d'en fournir pendant le mois de septembre prochain, et ces quatre personnes qui ont esté nommées sont Mrs Perraut, Abé de Dangeau, Corneille et Valincourt. A l'égard du present mois d'Aoust Mr l'abbé Tallemant s'est offert d'occuper le bureau pendant le temps qui en reste.

CHARPENTIER *Directeur.*

CORNEILLE en l'absence de Mr l'abbé REGNIER
secretaire perpetuel.

Du mercredy 25 Aoust jour de la feste de St Louis. L'Académie s'est assemblée à son ordinaire dans la salle du Louvre où elle tient ses

nent présentement l'*Aristippe* de Balzac... 3 juillet... Celle (l'Académie) de Paris a enfin abandonné l'examen de l'*Aristippe* de Balzac. » — Quant au travail sur Vaugelas, il a paru sous ce titre : *Observations de l'Académie Françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard. M.DCCIV, in-4°. On lit au bas du privilège la mention suivante : « L'Académie Françoise, par deliberation du dernier Decembre 1704. a cedé au sieur Coignard, le droit du present Privilége pour la réimpression de son Dictionnaire, et pour l'impression de ses Observations sur les Remarques de Vaugelas. Signé, REGNIER DES MARAIS, Secretaire Perpetuel. »

(1) Ici commence le second Registre de présence décrit dans l'*Avertissement* (p. 11). Ainsi que nous l'avons fait remarquer, il contient parfois, comme ici, des indications sommaires des matières en délibération. Lorsque nous trouvons dans le Registre des délibérations une rédaction plus complète des faits, nous supprimons le sommaire ; quand il présente une particularité de quelque importance, nous la mentionnons en note.

seances. Elle estoit au nombre de dix-sept sçavoir Mrs Charpentier Directeur, Calliere Chancelier, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant, l'abbé Gallois, comte de Crecy, l'abbé de Dangeau, Corneille, l'abbé de Choisi, Fontenelle, Toureil, abbé Boileau, l'Evesque de Noyon, abbé de Clerembaut, Dacier, Président Cousin et l'abbé Genest. Ils monterent tous deux à deux à la chapelle suivant l'ordre de leur réception, la messe fut célebrée par Mr ... vicaire de St Germain de l'Auxerrois, pendant laquelle il fut chanté un motet de la composition du Sr de Rousset. Il y eut en suite prédication par le R. Pere de la Roche prestre de l'Oratoire.

CORNEILLE en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

Du jeudy 26 Aoust, Mrs Charpentier Directeur, l'abbé Testu, Perrault, l'abbé Tallemant, l'abé de Dangeau, Rose, Cousin, Dacier, Tourreil, l'abbé de Clerembault, Fontenelle, Genest, Corneille.

La Compagnie a résolu qu'à l'avenir Mrs les Académiciens mettroient leurs noms de leur propre main sur le registre en cette mesme maniere et que le Secretaire écriroit chaque jour quelle auroit esté la matiere du travail. On a examiné ensuite quelques strophes d'une ode de M. de Racan que M. l'abbé Tallemant à leues.

CHARPENTIER *Directeur.*

CORNEILLE en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

Du samedy 28 Aoust, Mrs Charpentier Directeur, Rose, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu, Perrault, Cousin, Dacier, Tourreil, Genest, Tallemant, Corneille, de Crecy.

Mr l'abbé Tallemant a achevé la lecture de l'ode de M. de Racan qui avoit esté commencée et chacun a expliqué ses scrupules.

Mr l'abbé Tallemant et Mr Dacier ont esté chargés par la Compagnie d'aller sçavoir des nouvelles de la santé de Mr l'Abbé Bignon, et en mesme temps d'aller remercier le Pere de la Roche de l'Oratoire du Panegyrique de Saint Louis qu'il prononça le jour de ce Saint, dans la chapelle du Louvre. Ils ont esté pareillement chargés de remercier Mr le Vicaire de St Germain qui avoit célebré la messe le mesme jour.

CHARPENTIER *Directeur.*

CORNEILLE en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

Du lundy 30 Aoust, Mrs Charpentier Directeur, Cousin, Rose, Dacier, l'abé de Dangeau, Fontenelle, Perrault, Corneille, Galloys, Genest.

Mr l'abbé de Dangeau a proposé des remarques sur les noms et sur les comparatifs.

Du jeudy 2 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, Rose, l'abbé Testu, Dacier, Cousin, Fontenelle, Corneille, l'abbé de Clerembault, Genest, Perrault, Galloys, de Crecy.

Mr Perrault a proposé des doutes sur la langue à la Compagnie.

Du samedy 4 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, de Callieres, Rose, Dacier, l'abbé de Clerembault, l'abbé Genest, Toureil, Cousin, Corneille, Perrault, de Crecy.

Mr Perrault a proposé quelques doutes sur la langue.

Du lundy 6 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, de Valincourt, Dacier, l'abbé de Clerembault, Corneille, Rose, Tallemant, Fontenelle, Toureil, Cousin, l'abbé Genest, Galloys, l'abé de Dangeau.

Mr l'abbé de Dangeau et Mr de Valincourt ont proposé quelques doutes sur la langue.

Du jeudy 9 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, de Valincour, Rose, Dacier, Cousin, Corneille, l'abbé Testu, l'abbé Genest, Tourreil, Galloys, Perrault, l'abbé de Clerembault.

Valincourt a proposé plusieurs doutes tirez de Mr d'Ablancourt.

Samedy 11 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, Cousin, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Genest, Corneille, Perrault, Dacier, l'abbé Testu, Tourreil, Galloys, Rose.

On a proposé si *portelettre, portefeuille* et autres ont une S au pluriel, et on a remis à en décider jusqu'à une plus nombreuse assemblée.

Du lundi 13 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, Renaudot, de Valincour, Fontenelle, l'abé de Dangeau, l'abbé Genest, Dacier, Perrault, Cousin, Galloys, Corneille.

Mr Dangeau a parlé sur les nominatifs *je* et *moy*, *tu* et *toy* et Mr Perrault a proposé ensuite quelques doutes sur la langue.

Jeudy 16 [Septembre], Mrs Charpentier Directeur, Tourreil, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, Corneille, Cousin, Fontenelle, Dacier, Perrault, l'abbé de Cle-

M^r l'abbé de Dangeau a continué de parler sur les pronoms *moy* et *je, tu* et *toy, il* et *se,* et on a résolu de faire faire compliment à M^r le Duc de Coislin sur la nomination de M^r le Cardinal son frere à la dignité de second Aumonier de France. M. l'abbé de Clerembault s'est chargé de ce compliment.

Samedy 18 [Septembre], Mrs Charpentier Directeur, Cousin, Dacier, l'abbé Testu, Fontenelle, Galloys, Tourreil, Corneille, Perrault.

M^r l'abbé de Dangeau a proposé plusieurs doutes sur la langue.

Lundy 20 [Septembre], Mrs Charpentier Directeur, de Valincour, l'abé de Dangeau, Cousin, Dacier, Tourreil, Perrault, Corneille.

Mr de Valincourt a proposé plusieurs doutes sur la langue.

Jeudy 23 [Septembre], Mrs Charpentier Directeur, de Valincour, l'abbé de Clerembault, Cousin, Dacier, l'abé de Dangeau, Perrault, Corneille, Galloys.

Mr Perrault, et M^r l'abbé de Dangeau ont proposé des questions sur la langue.

Samedi 25 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, l'abbé de Saint Pierre, Perrault, Fontenelle, Dacier, l'abbé Testu, Cousin, l'abé de Dangeau, de Crecy, Corneille, Galloys, de Choisy.

M^r l'abbé de Dangeau a proposé plusieurs doutes sur la langue.

Lundy 27 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, Perrault, Renaudot, l'abbé de Clerembault, Dacier, Cousin, Tourreil, Corneille, Galloys, l'abé de Dangeau.

M^r l'abbé de Dangeau a proposé plusieurs doutes sur la langue.

Jeudy 30 Septembre, Mrs Charpentier Directeur, Dacier, Perrault, Corneille, l'abé de Dangeau, Cousin, de Crecy, Tourreil.

M^r l'abbé de Dangeau a proposé des doutes sur la langue.

Samedy 2 Octobre, Mrs Charpentier Directeur, Dacier, Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé de Clerembault, de Crecy, Renaudot, Galloys, Perrault, Tourreil.

On a fait des officiers au sort selon la coustume. Mr de la Chapelle s'est trouvé Directeur, et M^r l'Evesque de Noyon Chancelier. Mr Dacier a proposé quelques doutes sur la langue.

Lundi 4 Octobre, Mrs Frejus, Cousin, l'abbé Genest, l'abé de Dangeau, Dacier, rneille, Charpentier, l'abbé de Clerembault, Tourreil, de Crecy, Fontenelle, lloys, Perrault.

M^r le président Cousin a proposé plusieurs doutes sur la langue. Mrs Perlt et abbé de Dangeau ont esté priez d'aller s'informer de la santé de ' Despreaux.

Jeudi 7 Octobre, Mrs Charpentier, Perrault, l'abbé Genest, Cousin, Dacier, rneille, l'abé de Dangeau, Tourreil, Galloys.

On a continué de proposer des doutes sur la langue.

Vendredy 8 Octobre, M^rs l'abbé Genest, l'abé de Dangeau, Charpentier, de ecy, l'abbé de Clerembault, Perrault, Fontenelle, Tourreil, Galloys, l'abbé stu, Corneille, Cousin, Dacier.

On a travaillé à des mots oubliez dans le Dictionnaire et qui ont esté posez par Mr Perraut.

Lundi 11 Octobre, Mrs Charpentier, Cousin, Dacier, l'abbé Genest, l'abé de ngeau, l'abbé de Clerembault, Perrault, Galloys, Corneille, l'abbé Testu, urreil.

On a travaillé à des mots oubliez dans le Dictionnaire et qui ont esté posez par Mr Perraut.

Jeudy 14 Octobre, Mrs Charpentier, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé Gest, l'abbé Galloys, Cousin, l'abbé de Clerembault, Fontenelle, Dacier, Tourreil, bbé Testu.

M. le Président Cousin a proposé des doutes.

Samedy 16 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Perrault, Tourreil, Cousin, arpentier, Fontenelle, l'abbé de Clerembault, l'abbé Genest, Corneille, l'abbé stu, l'abbé Galloys.

On a travaillé à quelques mots qui ont esté oubliez dans le Dictionaire.

Lundy 18 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Genest, Fontenelle, l'abbé de int Pierre, Galloys, Charpentier, Cousin, Tourreil, Corneille, l'abbé Testu, bbé de Dangeau (1).

(1) Ici se trouve, sous une forme un peu plus sommaire, le compte rendu que nous reproduisons, d'après le Registre des délibérations, sous la date du 23 octobre.

Jeudy 21 Octobre. M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, l'abbé Genest, de Choisy, Cousin, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu, Tourreil, Charpentier, Corneille, Perrault.

Il a esté résolu que l'on continueroit le présent journal et que celuy qui arriveroit le dernier à l'Académie écriroit en abregé ce qui auroit esté traitté dans la seance.

PERRAULT.

Du samedy 23e Octobre, L'abé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, Cousin, Tourreil, Charpentier, l'abbé Genest, Corneille, l'abbé de Clerembault, l'abbé Galloys, Perrault.

On a travaillé à définir plusieurs mots qui ont esté oubliez dans le Dictionnaire.

Ce jour la Compagnie a déliberé sur les sujets de prose et de vers qu'on pourroit proposer au public pour les prix de l'année prochaine : Et aprés en avoir examiné plusieurs on a choisi pour la prose *Que la négligence dans les petites choses conduit insensiblement à de grands désordres suivant ces paroles de l'Ecclesiastique Qui spernit modica paulatim decidet.* Et quant au prix de Poësie comme la Compagnie ne l'arreste jamais qu'auparavant il n'ait esté communiqué à Sa M^té^, l'Académie a chargé M^r^ l'abbé Regnier secretaire d'escrire à Mr de Ponchartrain secretaire d'Estat, qu'elle avoit jetté les yeux sur celuy cy : *Que le Roy possede toutes les vertus dans un degré si éminent qu'il est difficile de juger quelle est la vertu qui fait son principal charactere.*

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 25 Octobre, l'abbé Regnier, Charpentier, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, Fontenelle, l'abbé Genest, l'abbé de Clerembault, Cousin, Perrault, l'abbé Testu, Tourreil, Corneille, Tallemant.

On a proposé quelques doutes sur la langue et quelques mots oubliés dans le Dictionnaire. On a résolu que toutes les fois que les officiers auront esté élus au sort, Mr Coignard aura soin de les avertir par un billet qui sera porté chez eux, et que l'on commencera dés aujourd'huy d'avertir ainsi Mr de la Chapelle qu'il est Directeur pour le prochain quartier, et M^r^ l'Evesque de Noyon qu'il est Chancelier.

L'abbé TALLEMANT.

Du mercredy 27 Octobre, l'abbé Regnier, Tourreil, Perrault, Corneille, l'abbé de Clerembault, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Charpentier, l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, l'abbé Genest.

On a travaillé à définir plusieurs mots que l'on a ajoutez au Dictionnaire.

GALLOYS.

Du samedy 30ᵉ Octobre, l'abbé Regnier, Fontenelle, Charpentier, Tallemant, abbé de Dangeau, Cousin, Perrault, Corneille, l'abbé Testu, l'abbé Genest, l'abbé Galloys.

On a examiné plusieurs façons de parler, et on a corrigé quelques phrases du Dictionnaire.

L'abbé GALLOYS.

Du jeudi 4 Novembre, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, Charpentier, l'abbé de Clerembault, Corneille, l'abbé Testu, Tourreil, Cousin, l'abé de Dangeau, Perrault, l'abbé Genest, l'abbé Galloys.

On a déliberé sur quelques difficultez qui se sont trouvées sur le sujet du prix de poësie dont on a remis la décision à samedy prochain, et l'on a examiné plusieurs façons de parler qui ont esté proposées.

L'abbé GALLOYS.

Ce jour la Compagnie estant assemblée Mʳ l'abbé Regnier secretaire a dit que pour satisfaire à l'ordre qu'il en avoit receu il avoit escrit à Mʳ de Pontchartrain secretaire d'Estat la lettre suivante.

Monseigneur,

Comme dans les prix que l'Académie Françoise donne tous les deux ans le prix de Poësie regarde toujours quelques louanges du Roy, elle observe de n'en publier jamais le sujet sans en avoir eu auparavant la permission de Sa Mᵗᵉ. Celuy que nous avons choisi pour l'année prochaine est : *Que le Roy possede toutes les vertus dans un degré si éminent qu'il est difficile de juger quelle est la vertu qui fait son principal charactere*, Et nostre Compagnie, Monseigneur, est si asseurée que vous pensez là dessus comme elle qu'elle croit inutile de vous demander vostre approbation pour son choix. Mais plus le sujet est grand, noble et vray, plus elle a besoin d'avoir recours à vous pour le faire agréer à la délicatesse d'un Prince qui est parvenu à ne plus estre blessé que par la grandeur et la vérité de ses louanges. Je suis avec toute sorte de respect, etc.

Aprés la lecture de cette lettre il a leu aussi à la Compagnie la response de Mʳ de Pontchartrain qui estoit conceue en ces termes, en date du 30 Octobre, de Fontainebleau :

J'ay dit au Roy le sujet que vous proposiez pour le prix de Poësie de l'Académie françoise, mais Sa Mᵗᵉ trouve qu'il est trop fort et trop flatteur pour con-

sentir à ce qu'il soit donné ainsi. Prenez donc la peine de le changer et de me l'envoyer tel que vous l'aurez reglé.

Je suis Monsieur entierement à vous. PONCHARTRAIN.

Cette response ayant fait voir à la Compagnie qu'il falloit que pour s'accommoder à la modestie du Roy elle retouchast au sujet qu'elle avoit choisi, elle s'est appliquée à trouver le moyen d'en moderer les termes et enfin elle l'a réformé de la maniere qui suit : *Que le Roy reunit en sa personne tant de grandes qualitez qu'il est difficile de juger quelle est celle qui fait son principal charactere.* Mais parce qu'elle a craint que le mesme sujet, quoy qu'extremement affoibli, ne fust encore rejetté, elle a résolu d'en proposer en mesme temps quelque autre et, l'heure estant venue à sonner, la chose a esté remise à la prochaine assemblée.

REGNIER DESMARAIS.

Du vendredi 5 Novembre. L'abbé de Saint Pierre, Charpentier, Fontenelle, L'abbé de Clerembault, Tallemant, l'abé de Dangeau, L'abbé Genest, Corneille, Perrault, Tourreil, Cousin, L'abbé Gallois.

On a proposé plusieurs façons de parler douteuses sur lesquelles on a délibéré.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du samedi 6 Novembre. L'abbé Regnier, L'abbé de Saint Pierre, Charpentier, Tallemant, l'abé de Dangeau, Corneille, Perrault, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, l'abbé Genest, l'abbé de Clerembault.

Ce jour... il a esté présenté à la Compagnie six sujets pour le prix de poësie desquels celuy qui est exprimé en ces termes : *Le Roy n'est pas moins recommandable par toutes les vertus qui font l'honneste homme, que par celles qui font les plus grands Roys,* a esté préferé aux autres et destiné à estre joint au premier sujet, qui a esté retouché, pour estre envoyés à Mr de Pontchartrain. Mr le président Cousin a aussi proposé à son ordinaire plusieurs doutes de la langue sur la traduction de Tacite, par Mr d'Ablancour.

L'ABBÉ DE CLERAMBAULT (1).

Du lundi huitiesme de Novembre, Mrs Regnier, Charpentier, l'abbé Genest, l'abbé de Clerembault, Tallemant, Dacier, Cousin, l'abbé Testu, Corneille, l'abbé Galloys, l'abé de Dangeau, Tourreil.

On a parlé de la grammaire.

(1) Nous donnons ici le compte rendu du Registre de présence, celui du Registre des délibérations étant moins complet.

ı **mercredi 10 Novembre,** Mrs l'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, Talle-
:, l'abbé Genest, l'abbé de Clerembault, l'abé de Dangeau, Cousin, l'abbé
ɑ, l'abbé Galloys, Tourreil, Corneille.

ı **samedy 13 de Novembre,** Mrs l'Ev. de Clermont, Ev. de Noyon, Dacier,
é de Clerembault, l'abbé Genest, Perrault, l'abbé Testu, Cousin, l'abé de
ɣeau, Tallemant, Tourreil, Corneille.

r l'abbé de Dangeau et Mr Dacier ont proposé divers doutes sur la
ue. On a aussi parlé de la Rime de *demain* avec *chemin.*

ı **lundy 15 Novembre.** Mrs Regnier, Tallemant, Cousin, Charpentier, l'abbé
lerembault, l'abbé Genest, Dacier, l'abé de Dangeau, l'abé de Saint Pierre,
é Galloys, Tourreil.

'on a proposé divers doutes sur la langue.

TOURREIL.

e jour Mr l'abbé Regnier secretaire ayant eu response de Mr de
tchartrain à la lettre qu'il s'estoit donné l'honneur de luy escrire
hant les deux sujets proposez par la Compagnie pour le prix de Poësie
u à la Compagnie sa lettre qui estoit conceue en ces termes :

Monseigneur,

ıelque profond respect que l'Académie françoise ait pour les moindres mar-
des intentions du Roy elle n'a peu apprendre qu'avec mortification que
l'e n'agréoit pas le sujet que j'ay eu l'honneur de vous envoyer pour le
de Poësie de l'année prochaine. Que s'il pouvoit estre permis d'insister le
s du monde contre les volontez du Prince que n'y auroit-il point eu à luy
:senter là dessus. Il est le maistre de tout : il est l'arbitre de la paix et de la
:e, mais est-il le maistre du zele de ses sujets ? est-il l'arbitre des louanges
luy sont deues ? et n'est-ce pas au contraire un devoir indispensable pour
que d'essayer de le faire voir à toute la terre aussi grand et aussi accompli
est. Nostre Compagnie, Monseigneur, se regarde comme chargée de donner
mps en temps au Public le Portrait du Roy, affin qu'on en puisse tirer d'a-
elle de fidelles copies. Jusques icy nous n'en avons donné que quelques
ıches : cette année nous avons esté jusqu'à en attraper heureusement toute
ssemblance, et c'est justement parce qu'il ressemble trop que Sa Mte ne veut
ɹue nous l'exposions au Public. Nous obeissons respectueusement : mais je
ɔus déguise point, Monseigneur, que ce n'est qu'à regret que nous avons re-
ıé à un portrait si achevé. Voicy donc comme nous l'avons refait pour nous
nmoder à la délicatesse de Sa Mte : *Que le Roy reunit en sa personne tant de
des qualitez qu'il est difficile de juger quelle est celle qui fait son principal
ɔctere.* Il y a sans doute la mesme difference de ce Portrait là à l'autre que
: simple estampe à un tableau, où toute la vivacité des couleurs est expri-

mée : mais au moins c'est une estampe qui ne laisse pas de conserver assez tous les traits du Roy pour faire qu'il soit impossible de ne le pas reconnoistre. Que si le malheur que le Portrait a eu d'estre rejetté pour estre trop ressemblant faisoit que l'estampe vinst aussi à l'estre, voicy, Monseigneur, le second sujet que l'Académie a imaginé et que toute la modestie de Sa M^te^ ne peut refuser : *Que le Roy n'est pas moins distingué par les vertus qui font l'honneste homme, que par celles qui font les grands Roys.*

Je suis avec toute sorte de respect, etc.

Aprés la lecture de cette lettre il a leu la response de Mr de Pontchartrain dattée de Fontainebleau le 12e Novembre de la teneur qui s'ensuit :

Des deux sujets que vous proposez pour le prix de l'Académie le dernier a paru le plus convenable qui est : *Que le Roy n'est pas moins distingué par les vertus qui font l'honneste homme, que par celles qui font les grands Roys.*

Je suis, Monsieur, entierement à vous.

Ces lettres ayant esté aussi leues, la Compagnie a chargé M^r^ l'abbé Regnier secretaire de remettre le sujet de prose choisi par la déliberation du 23 octobre, et le sujet de poésie agréé par Sa M^te^ entre les mains du Sr Coignard imprimeur de l'Académie, pour estre publiez selon la forme ordinaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 18 Novembre. Abbé Regnier, Charpentier, l'abbé de Clerembault, l'abé de Saint Pierre, Dacier, Testu Mauroy, Genest, Cousin, Tallemant, Perrault, l'abbé Galloys, Tourreil.

On a receu cinq cens exemplaires en forme d'épreuve d'une vieille édition que Mr Cognard a rapportez selon l'ordre de l'Académie. Aprés quoy on a déliberé sur la maniere dont la Compagnie iroit Mardi prochain haranguer le Roi d'Espagne.

TOURREIL.

Ce jour le Sr Coignard a fait apporter au Louvre suivant les ordres de la Compagnie les cinq cents exemplaires qu'elle avoit d'abord fait imprimer comme pour servir de premieres espreuves pour son Dictionnaire et dont elle avoit des lors résolu la suppression (1). Et pour récom-

(1) Nous avons pour cette séance conservé le sommaire de Tourreil, qui indique que les exemplaires dont il s'agit ici sont « en forme d'épreuve d'une vieille édition ». Il ne s'agit donc pas ici de l'édition tirée à mille ou douze cents exemplaires in-fol. que nous avons décrite p. 162, note1. Du reste, nous trouvons dans les notes du P. Léonard les renseignements suivants qui nous apprennent avec beaucoup de précision de quoi il est question : « Ces Messieurs en novembre 1700 retirent de chez Coignard, leur libraire, tous les exemplaires de leur premier dictionnaire françois dont feu Mr de Vaugelas avoit dressé le canevas et qu'ils en avoient fait imprimer in-4°,

penser led. Sr Coignard de la perte qu'il pouvoit faire par la suppression desd. exemplaires, elle a consenti que pour toutes les corrections et les additions qu'elle a faites à son Dictionnaire il ait les mesmes droits qu'elle luy a déjà transportez pour la premiere publication du mesme ouvrage. En consequence de quoy, et en confirmant sa déliberation du 20e May 1700, elle a chargé M. l'abbé Regnier secretaire de remettre les feuilles du Dictionnaire à mesure qu'il le faudra entre les mains dud. Sr Coignard pour estre par luy imprimées, et ne pouvoir estre tirées à demeure que sur l'ordre que ledit Sr Secretaire luy en donnera.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 20 Novembre, M[rs] l'abbé Regnier, Tallemant, Charpentier, A. Genest, Corneille, Dacier, Perrault, Cousin, de Clerembault, l'abbé Testu, Testu Mauroy, l'abé de Dangeau.

On a résolu que pour haranguer le Roi d'Espagne les ecclesiastiques de la Compagnie seroient, en soutane et en manteau, cinq.

M[r] l'abé de Dangeau pria la Compagnie de la part de M[r] le Mis de Dangeau à aler diner mardi chez lui avant l'audience.

Du lundy 22 Novembre, L'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Tallemant, Testu Mauroy, Fontenelle, Corneille, l'abbé Testu, De Valincour, Tourreil, Dacier, Cousin, Charpentier.

Ce jour la Compagnie a résolu que pour une plus grande perfection de la seconde édition de son Dictionnaire il estoit à propos d'en faire faire une copie exacte sur les corrections qui ont esté faites, et pour cet effet M[r] l'abbé Regnier Secretaire a esté chargé d'emporter chez luy tout le travail de la Compagnie sur ce sujet pour le distribuer à mesme aux copistes en gardant l'ordre alphabetique suivant la déliberation du 1er Avril de cette année (1).

REGNIER DESMARAIS.

à mesure qu'il le composoit : ces messieurs ne voulant pas que cet ouvrage paroisse en public, ils l'ont fait mettre dans un lieu qu'ils ont au Louvre. Le libraire demande son desdommagement et pour cet effet il prioit ces messieurs de luy permettre d'imprimer le dictionnaire de Richelet aprez en avoir corrigé toutes les fautes et traits satyriques (mais il ne l'a pu obtenir). Il prétend que le dictionnaire de Mr de Vaugelas luy a beaucoup cousté à imprimer, sans ce qu'il a déboursé pour achepter le commencement que feu Mr Petit avoit imprimé. » Nous donnons ici le texte du P. Léonard, corrigé par lui-même. Il avait d'abord écrit « ancien dictionnaire » au lieu de « premier dictionnaire »; la mention du format a été ajoutée après coup. Ces indications précises ne laissent aucun doute sur la nature de cet essai, dont il ne nous reste aucune trace. Le P. Léonard avait écrit aussi d'abord « le Dictionnaire de Furetière » au lieu du « dictionnaire de Richelet », mais c'était un pur lapsus, comme l'indique la mention qu'il fait des « traits satyriques », qui sont le caractère distinctif de l'ouvrage de Richelet.

(1) Le Registre de présence ajoute : « On a proposé de se trouver en grand nombre à la huitaine pour résoudre à quel travail on s'appliquera à l'avenir. »

Tallemant a promis d'aporter samedi prochain les differentes divisions et subdivisions des parties de l'oraison, et aprés qu'on en aura eu la lecture, chacun prendra sa portion de l'ouvrage. Il a aussi été résolu d'avertir ceux de M^rs^ qui sont absens de la présente déliberation, afin qu'ils soient receus à travailler comme les autres. Cette résolution a été prise sur la déclaration qu'a faitte le dernier jour M. le Secretaire qu'il s'excusoit de travailler à la grammaire de la maniere que la Compagnie le souhaittoit. Approuvé la rature de deux lignes et un mot.

L'abbé de Choisy.

Du samedi 4 Decembre, Mrs Regnier, Testu Mauroy, Cousin, Dacier, Charpentier, Tallemant, L'abbé Testu, Corneille, Perrault, L'abbé de Clerambault, Tourreil.

On a parlé du mémoire que M. le Sec^re^ a été chargé de présenter au Roi.

Le lundy 6 Decembre, Mrs Cousin, L'abé de Dangeau, Tallemant, Dacier, Charpentier, L'abbé Testu, Corneille, Fontenelle.

On a fait quelques corrections et quelques additions au Dictionnaire.

Jeudy 9 Decembre, Mrs Regnier, De Valincour, Charpentier, abé de Dangeau, Tallemant, Corneille, Dacier, Cousin, Bignon, Tourreil, L'abbé Genest, L'abbé de Clerambault.

On a déliberé sur l'occupation qu'auroit l'Académie à l'avenir et on a résolu qu'on travailleroit à la grammaire toutes les fois que M. le Secretaire auroit quelque chose à communiquer à la Compagnie, et que pour le reste plusieurs personnes se chargeroient de differentes disser-

prendre et reconduire la Compagnie au lieu de son assemblée; les grands maîtres des cérémonies en ont aussi usé plusieurs fois de même; et c'est un honneur dont elle est en possession dès l'année 1668, que vous l'admîtes pour la première fois à vous rendre publiquement ses respects. Depuis cela, vous avez bien voulu faire encore plus pour elle; vous avez été jusqu'à ne dédaigner pas de joindre à tous vos titres celui de *Protecteur de l'Académie françoise;* et cependant un honneur qu'elle avoit eu, même avant une si grande grâce, et auquel la gloire d'une protection si marquée sembloit ne devoir pas permettre de toucher, le sieur Des Granges a entrepris depuis quelque temps de le lui retrancher de son chef, sur ce qu'il prétend qu'elle ne fait pas Corps. Ce n'est pas seulement à l'Académie que cette prétention est injurieuse; elle l'est même au pouvoir de Votre Majesté, puisque c'est supposer que ses Lettres-Patentes données à une Compagnie pour la former, ne suffisent pas pour en faire un Corps. L'Académie se contente, Sire, de vous exposer simplement la chose. Du reste, elle recevra avec une égale soumission tout ce qu'il vous plaira d'ordonner : trop heureuse, de quelque manière qu'elle soit admise à vos pieds, pourvu que vous receviez toujours avec une égale bonté les assurances respectueuses de son dévouement et de son zèle.

.tions sur divers sujets et sur le champ plusieurs se sont effectivement chargés de travailler suivant le mémoire qu'en a pris M. le ecretaire.

L'ABBÉ TALLEMANT.

Samedy 11 Decembre, Mrs Regnier, Charpentier, Corneille, L'abbé Testu auroy, Cousin, Tallemant, Dacier, L'abbé Genest, Despreaux, De Valincour, ourreil, L'abé de Dangeau, L'abbé Testu, L'abbé de Clerambault, Perrault.

Du lundy 13 Decembre, L'abbé Regnier, L'Ev. d'Avranches, Charpentier, bé de Dangeau, Cousin, L'abbé Testu Mauroy, L'abbé Genest, Corneille, allemant, Dacier, L'abbé Testu, Perrault, Fontenelle, L'abbé Bignon, Tourril.

On a proposé quelques doutes sur la langue, aprés quoy l'on a comencé la lecture des remarques de M. de Vaugelas.

TOURREIL.

Du jeudi 16 (Decembre), Mrs Regnier, Charpentier, Cousin, Tallemant, Corneille, Dacier, L'abbé de Clerambault, L'abbé Galloys, Tourreil.

On a continué la lecture des remarques de Vaugelas.

TOURREIL.

Du samedi 18 Decembre, Regnier, Charpentier, Cousin, Dacier, Testu Mauroy, L'abbé de Clerambault, Perrault, Tallemant, Corneille, Tourreil, l'abé de Dangeau.

On a continué la lecture des remarques de Vaugelas.

L'ABÉ DE DANGEAU.

Lundi 20 Decembre, Regnier, L'abbé Testu Mauroy, Charpentier, Cousin, L'abé de Dangeau, Perrault, Tallemant, Dacier, L'abbé Galloys, Corneille, L'abbé Bignon, Tourreil.

On a continué la lecture des remarques de M. de Vaugelas.

TOURREIL.

Du jeudi 23 Decembre, Charpentier, L'abbé Testu Mauroy, Corneille, Tallemant, Cousin, L'abé de Dangeau, Tourreil, L'abbé Galloys, L'abbé de Clerambault, Dacier, Perrault, L'abbé de Choisy.

On a continué la lecture des remarques de M. de Vaugelas.

DE CHOISY.

Ce jour sur la résolution prise dans l'Assemblée du 9e de ce mois, soit touchant le travail de la Grammaire dont la Compagnie avoit souhaité de nouveau que Mr l'abbé Regnier Secretaire se chargeast, soit touchant differentes dissertations dont plusieurs de Messieurs s'estoient chargez en leur particulier, M. l'abbé Regnier a leu à la Compagnie une lettre qu'il s'estoit donné l'honneur d'escrire sur ce sujet à Mr de Pontchartrain Secretaire, qui luy avoit fait tesmoigner par M. l'abbé Bignon qu'il seroit à propos qu'il luy escrivist là dessus, pour en rendre compte au Roy.

La lettre estoit telle.

Monseigneur,

Ce que l'Académie Françoise doit aux bontez que vous avez pour elle et l'envie qu'elle a de s'en procurer la continuation obligent tous ceux qui la composent à y contribuer autant qu'ils peuvent. C'est pourquoy je croy ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour elle dans la place que j'y occupe que de vous rendre compte des résolutions qu'elle a prises depuis peu, pour essayer de respondre à ce qu'on attend d'elle maintenant que la révision de la premiere édition de son Dictionnaire est achevée.

Premierement affin que cette revision puisse estre imprimée avec le plus d'exactitude qu'il se pourra, la Compagnie m'a chargé d'en faire copier les cahiers avec soin, aprés quoy ils seront remis entre les mains de l'Imprimeur, et elle m'a chargé d'en revoir alors toutes les feuilles, avec Mr Corneille, à mesure qu'elles s'imprimeront.

Vous jugez bien, Monseigneur, que quelque diligence qu'on puisse apporter, cela demande nécessairement du temps, mais ce qui en demande encore d'avantage, c'est une Grammaire françoise que le Public semble estre en droit d'exiger de l'Académie.

On s'est assemblé diverses fois pour déliberer des moyens de satisfaire à cette obligation, et l'Académie auroit bien voulu s'en acquitter en y travaillant en corps. Mais enfin ayant consideré qu'un ouvrage de systeme et de méthode, comme une Grammaire Françoise, ne peut guere estre entrepris et conduit que par une personne seule, non plus que le plan d'un bastiment estre bien dressé et bien executé que par un seul architecte, elle a jugé qu'il falloit en donner le soin à quelque Académicien qui, communicant ensuite son travail à la Compagnie, profitast si bien des avis qu'il en recevroit, que par ce moyen l'ouvrage, quoyque d'un particulier peust avoir dans le Public l'authorité de tout le corps.

Il est arrivé en consequence de cela que la Compagnie ayant plus d'égard à ma charge de Secretaire et à mon zele qu'à toute autre chose, a souhaité que je m'engageasse à travailler à la Grammaire Françoise, et je m'y suis engagé à condition que comme on ne peut travailler que suivant ses propres idées, je serois quitte de cet engagement, si la Compagnie, lorsque je luy ferai voir les commencements de mon ouvrage, n'approuve pas celles sur lesquelles je l'aurai establi et le plan que je me serai fait.

Je n'oublierai rien, Monseigneur, pour me bien acquiter de la commission qu'on a donnée. Cependant l'Académie, pour avoir dequoy s'occuper le jour de ses ıemblées, s'est proposé d'y examiner soigneusement les Remarques de Vaugelas · la langue, pour les faire ensuite imprimer avec les observations qu'elle y aura tes. Mr Corneille qui en a déjà fait de tres bonnes sur le mesme sujet, et qui tres capable de bien rediger celles que la Compagnie fera à chaque seance, st chargé de les recueillir toutes, et quand elles seront rassemblées cela pourra re un ouvrage tres utile en ce genre pour le Public.

On n'en est pas encore demeuré là, car tous les Académiciens ayant esté exrtez de se charger en leur particulier de quelque chose, qui estant apporté ente et examiné dans la Compagnie, peust estre regardé comme un ouvrage de ıt le Corps, plusieurs se sont déjà offerts à travailler dans cette veüe, et voicy rs noms et les sujets qu'ils se sont choisis.

Mr l'abbé Testu s'est chargé de faire une dissertation sur la Satyre, M. l'abbé llemant d'en faire une sur l'Ode en géneral et sur diverses odes de Malherbe, de Tourreil d'en faire une autre sur l'ode de Malherbe à Mr de Bellegarde, Dacier d'une autre sur deux autres odes de Malherbe, Mr de Vallincourt d'une ;re sur les sonnets de Malherbe, Mr l'abbé Bignon d'une autre sur les Pararases que Malherbe a faites de quelques Psaumes, Mr l'abbé Genest d'une autre · l'Eglogue en géneral. Mr l'abbé de Dangeau s'est engagé à travailler sur les ferentes acceptions que certains mots comme *Connestable, Consul,* etc., ont, n seulement dans les differents pays où ils sont en usage, mais aussi dans un sme pays, par rapport à diverses choses, et Mr le Président Cousin a promis donner une dissertation sur l'Histoire.

Voilà, Monseigneur, où en est maintenant l'Académie. Je ne doute point que ıucoup d'autres Académiciens n'entrent bientost à l'envi dans les mêmes veües, noins qu'ils ne s'en détournent par d'autres occupations plus importantes, n'y ant guere personne parmi nous, qui, outre ce qu'il apporte au travail commun ns nos assemblées, ne s'applique en son particulier à quelque ouvrage digne ın homme de lettres. Je suis avec toute sorte de respect,

Monseigneur, Vostre, etc.

A Paris le 20 Decembre.

REGNIER DESMARAIS.

Du 24 Decembre, Charpentier, Cousin, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu ıuroy, Talemant, Corneille, Tourreil, Dacier, L'abbé Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

Du mercredy 29 Decembre, Regnier, Tallemant, Dacier, Charpentier, Corlle, Cousin.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

COUSIN.

Ce jour M^r^ l'abbé Regnier Secretaire a leu à la Compagnie une lettre qu'il avoit receu de Mr de Pontchartrain Secretaire d'Estat, en response de celle qu'il avoit eu l'honneur de luy escrire le 20e de ce mois, et la response estoit telle.

A Versailles le 22 Decembre 1700.

J'ai leu au Roy tout au long la lettre que vous m'avez escrite sur la résolution que l'Académie Françoise a prise de travailler à differents ouvrages utiles au Public et honorables à cette Compagnie. Sa M^té^ a fort loué le zele de ceux qui la composent et elle désire que vous me mandiez une fois tous les mois pour le moins ce qui se fera en exécution de ces résolutions, affin que je puisse luy en rendre compte. Au surplus vous pouvez assurer vostre Compagnie qu'en toutes occasions elle luy donnera des marques de sa protection et de sa bienveillance.

Je suis, Monsieur, entierement à vous.

Signé PONTCHARTRAIN.

REGNIER DESMARAIS.

Du 30 Decembre, Regnier, Charpentier, Tallemant, Cousin, Dacier, Perrault, Corneille, Tourreil, l'abbé de Clerambault, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

(**Janvier 1701**). Charpentier, Cousin, l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Testu, Tallemant, Tourreil, Perrault, Corneille, l'abbé Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

Du 4e Janvier, Regnier, Charpentier, Cousin, Fontenelle, Tallemant, l'abé de Dangeau, Dacier, Corneille, Tourreil, l'abbé de Clerambault, l'abbé Boileau, L'abbé Galloys, Perrault.

On a continué à travailler sur les remarques de M. de Vaugelas.

PERRAULT.

Ce jour on a fait des officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur M. Perraut pour Directeur, et sur M. l'Abbé Genest pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le mercredy 5 Janvier, Perrault, Regnier, Cousin, Dacier, Corneille, Charpentier, Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'Abbé Testu, Tourreil, l'abé de Dangeau, de Valincour.

)n a continué à travailler sur les remarques de M. de Vaugelas.

De Valincour.

.e samedy 8 Janvier, Perrault, l'abbé Genest, Regnier, De Valincour, Cou- Dacier, Tallemant, l'abbé de Clerambault, Charpentier, l'abé de Dangeau, ırreil, Corneille, l'abbé de Saint Pierre.

)n a continué à travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

L'abbé de Saint-Pierre.

Ce jour la mort de M^r le Président Rose arrivée le 6 de ce mois ayant ıné lieu à Mr Perraut Directeur de parler du jour qu'on vouloit)isir pour son service, M^r l'abbé Regnier Secretaire a representé que glise des Carmes des Billettes, où on avoit accoustumé de faire le vice des Académiciens morts, estoit si incommode pour ces sortes de ıctions, qu'il croyoit à propos de les transferer desormais dans quelque :re Eglise plus grande, et où Messieurs peussent avoir des places hors la foule du Peuple. Et là dessus ayant proposé que ces sortes de vices se fissent à l'advenir dans l'Eglise des Cordeliers comme beau- ıp plus grande et plus commode, toute la Compagnie a esté de cet s.

Regnier Desmarais.

Le lundy 10 Janvier, L'abbé Genest, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, llemant, Fontenelle, Charpentier, Dacier, l'abbé Testu, de Valincour, l'abé Dangeau, Corneille, l'abbé Bignon, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys.

Du jeudy 13 Janvier, M^rs l'abbé Genest, Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, arpentier, Dacier, Corneille, Tallemant, De Crecy, Testu Mauroy, l'abé Dangeau, l'abbé Galloys, Fontenelle, Tourreil, l'abbé de Clerambault, Per- ılt.

On a continué à travailler à l'ordinaire sur les remarques de M. de ıugelas.

L'abbé de Clerambault.

Du 15 Janvier, Mrs Perraut, l'abbé Genest, Regnier, l'Ev. d'Avranches, ısin, Charpentier, De Crecy, Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, Corneille, urreil, l'abé de Dangeau, l'abbé de Clerambault.

On a continué à l'ordinaire dans la Compagnie le travail sur les re- ırques de M. de Vaugelas.

L'abbé de Clerambault.

sortir et suivantes. Mr de Corneille chargé de recueillir les sentimens de la Compagnie.

L'abbé de Saint Pierre.

Le lundy 14e (Fevrier), Mrs Perrault, l'abbé Genest, l'abbé Regnier, De Valincour, Dangeau, l'abbé Boileau, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu, l'abbé de Saint Pierre, Cousin, Charpentier, Tourreil, l'Ev. d'Avranches, De la Chappelle, De Crecy, Tallemant, E. de Meaux, M. l'abbé Bignon, l'abbé de Clerambault, Fleury, Laloubere, Dacier, Testu Mauroy, Corneille, Fontenelle, De Choisy, Caumartin, J. N. Arch. de Rouen, l'abbé Galloys, De Callieres.

L'on a continué le travail sur les remarques de M. de Vaugelas.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour le scrutin de la proposition à la Place vacante par le decez de M[r] le Président Rose, on y a procedé suivant les formes accoustumées, et Mr de Sassi advocat au Conseil a esté choisi pour estre proposé au Roy, ce que Mr Perrant Directeur s'est chargé de faire.

Regnier Desmarais.

Le jeudi 17 Fevrier, Mrs Perrault, Regnier, Cousin, Charpentier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, Corneille, Dacier, Tallemant, l'abbé Testu, Tourreil, Laloubere, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, l'abbé Testu Mauroy, de Valincour, Boileau.

Samedi 19 Fevrier, Mrs Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'év. d'Avranches, Charpentier, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu, l'abbé de Clerambault, l'abbé Testu Mauroy, Cousin, Tallemant, Corneille, Dacier.

On a continué les remarques sur Vaugelas.

Dacier.

Lundi 21 Fevrier, Mrs Perrault, Regnier, Charpentier, Cousin, l'év. d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Testu Mauroy, l'abé de Dangeau, Boileau, de Choisy, Corneille, Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'abbé Testu, de Crecy, Tourreil, l'abbé Galloys.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour proceder au scrutin de l'Election à la place vacante, pour laquelle M[r] le Directeur avoit fait savoir que le Roy agréoit la proposition qu'on luy avoit faite de Mr de Sacy : aprés que les formalitez requises en semblables occasions

ont esté pratiquées, Mr de Sacy a esté éleu à la pluralité des suffrages, et Mr le Directeur l'a déclaré à la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Mercredy 23 Fevrier, Perrault, Regnier, de Valincour, Cousin, l'év. d'Avranches, Charpentier, Tallemant, Boileau, Dacier, Tourreil, Corneille, de Crecy.

Du samedy 26 Fevrier, Regnier, l'abé de Dangeau, Charpentier, l'abbé Testu Mauroy, l'év. d'Avranches, Tallemant, Tourreil, l'abbé Testu, Dacier, l'abbé de Clerambault, Corneille, de Valincour, Cousin, de Callieres.

On a continué à examiner les remarques de Mr de Vaugelas.

Lundi 28 Fevrier, Mrs Perrault, Regnier, l'abbé Testu Mauroy, Cousin, l'év. d'Avranches, l'abbé Testu, Dacier, Tallemant, Charpentier, l'abbé de Clerambault, Tourreil, Corneille, l'abbé Galloys.

Ce jour on a leu à la Compagnie une Dissertation de Mr le Président Cousin sur l'histoire, aprés la lecture de laquelle Mr Perraut Directeur a nommé Messieurs Tourreil et Dacier pour l'examiner, et en faire ensuite leur rapport à la Compagnie. Cela fait on a continué à examiner les Remarques de Vaugelas.

REGNIER DESMARAIS.

Jeudi 3 Mars, Mrs Perrault, Regnier, l'abbé Testu Mauroy, Charpentier, Cousin, l'év. d'Avranches, l'abbé Testu, l'abé de Dangeau, Tallemant, l'abbé de Clerambault, Tourreil, Dacier, Boileau, Galloys, Corneille.

On a continué à examiner les remarques de M. de Vaugelas.

CORNEILLE.

Le samedy 5 Mars, Mrs Perrault, l'abbé Regnier, Cousin, l'év. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Tallemant, l'abbé Testu, l'abbé de Clerambault, Charpentier, Dacier, Fleury, Tourreil, Corneille, de Callieres.

On a continué à examiner les remarques de Mr de Vaugelas.

DE CALLIERES.

Le lundy 7 Mars, Mrs Perrault, Cousin, Testu Mauroy, Tallemant, l'abé de Dangeau, Corneille, Tourreil, Dacier, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, l'abbé Boileau, Charpentier.

Du jeudi 10 Mars, Mrs Perrault, Regnier, Charpentier, l'abbé Testu Mauroy,

l'év. d'Avranches, Cousin, Dacier, l'abbé Testu, Tallemant, l'abbé Galloys, Corneille, Tourreil, l'abé de Dangeau.

On a continué à travailler sur les remarques de Vaugelas.

Le samedy 12 Mars, Mrs Perrault, Regnier, Cousin, l'év. d'Avranches, Charpentier, Dacier, l'abbé Testu, l'abbé Testu Mauroy, Corneille, l'abé de Dangeau, Tourreil, Tallemant.

On a continué à travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

Le lundy 14 Mars, Mrs Perrault, Regnier, Cousin, Tallemant, Testu Mauroy, l'év. d'Avranches, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abé de Dangeau, Boileau, Fontenelle, Galloys, l'abbé de Clerambault, Charpentier, Corneille, Tourreil.

On a continué de lire les remarques de Mr de Vaugelas.

TOURREIL.

Le jeudy 17 de Mars à la réception de M. de Sacy. Mrs Perrault, Genest, Regnier, Valincour, l'abbé Boileau, l'abbé de Dangeau, l'abbé Testu, l'év. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé Testu Mauroix, l'abbé de Choisy, l'abbé de Caumartin, l'abbé Tallemant, l'abbé de Clerembault, l'abbé Fleury, Charpentier, Cousin, Tourreil, la Chappelle, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galoys, l'év. de Meaux, de Sacy, Dacier.

Ce jour la Compagnie, convoquée par billets, a tenu une seance publique pour la réception de Mr de Sacy. Il a fait son remerciement à l'Académie et Mr Perraut Directeur y a respondu au nom de la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du vendredi 18 Mars, Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que M^r le Directeur a fait faire dans l'Eglise des Cordeliers pour le repos de l'ame de feu M^r l'Evesque de Noyon, décedé peu de jours auparavant.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 19 de Mars, M^rs l'abbé Genest, abbé Regnier, Cousin, Dacier, Charpentier, l'abé de Dangeau, l'év. d'Avranches, Tallemant, l'abbé Testu Mauroy, Corneille, Tourreil, de Sacy, l'abbé Testu.

On a continué de lire les remarques de Mr de Vaugelas.

L'ABBÉ TESTU.

(1) *Discours prononcé le 17. Mars 1701. par M. de Sacy Advocat au Conseil, lorsqu'il fut receu à la place de M. Rose. — Réponse de M. Perrault, au Discours prononcé par M. de Sacy...* (*Recueil* de 1701, in-12, p. 179-210.)

Du lundy 21 Mars, Mrs Regnier, Tallemant, Charpentier, Corneille, Dacier, Bignon, l'év. d'Avranches, Tourreil, l'abbé Testu.

On a continué de lire les remarques de Mr de Vaugelas.

L'abbé Testu.

Du mardy 22 Mars, Mrs Regnier, Corneille, Tallemant, Charpentier, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, Dacier, Tourreil, l'abbé Testu.

On a continué de lire les remarques de Mr de Vaugelas.

L'abbé Testu.

Du mercredy 30 Mars, Mrs Perrault, l'abbé Regnier, Tallemant, Cousin, Corneille, Testu Mauroy, Dacier, Charpentier, l'év. d'Avranches, de Choisy, l'abbé Testu, Tourreil, l'abé de Dangeau.

On a continué à parler sur les remarques de Vaugelas et à examiner quelques mots proposés par des Académiciens.

L'abé de Dangeau.

Du jeudy 31 Mars, Mrs Regnier, Tallemant, Perrault, de Valincour, Testu Mauroy, Fontenelle, Dacier, l'év. d'Avranches, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, l'abbé de Saint Pierre, l'abé de Dangeau, Corneille, Charpentier, Tourreil, Cousin, Boileau.

On a continué le travail sur les remarques de Mr de Vaugelas.

L'abbé Boileau.

Du samedy 2 d'Avril, Mrs Perrault, Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, de Choisy, l'abbé Testu Mauroy, Dacier, Fleury, l'abbé Testu, Charpentier, l'abé de Dangeau, Cousin, l'abbé de Clerambault, Corneille, l'év. d'Avranches, l'abbé Galloys, Boileau.

On a déliberé sur la maniere d'empescher les sollicitations lorsqu'il y a quelque place dans l'Académie.

L'abbé Boileau.

On a fait des officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr le Comte de Cressé pour Directeur, et sur Mr le Duc de Coislin pour Chancelier.

Regnier Desmarais.

Du mardy 5 Avril, Mrs Regnier, Tallemant, Cousin, l'év. d'Avranches, de Valincour, Dacier, l'abbé Testu Mauroy, de Choisy, Perrault, l'abbé Testu, Tourreil, Sacy, l'abé de Dangeau, l'abbé Genest, Corneille, l'abbé Galloys.

On a continué l'examen des Remarques de Vaugelas.

L'abbé Galloys.

Ce jour la Compagnie en continuant ses déliberations de la derniere seance a de nouveau examiné ce qu'il y avoit à faire pour obvier aux inconvenients des brigues et des sollicitations dans l'occasion des places vacantes, qu'elle a intention de déferer uniquement au mérite, affin de rendre son choix véritablement digne de l'approbation du Roy son Protecteur, et de l'estime du Public. Et aprés une longue et exacte discussion, il a esté résolu d'un commun consentement : Que desormais les sollicitations des prétendants que la coustume avoit introduites et qui ne sont propres qu'à rebuter les personnes les plus capables de consoler l'Académie de ses pertes ne seroient plus tollerées : Que pour en abolir l'usage tous Messieurs s'engageroient sur leur honneur à n'avoir jamais d'égard ni à ces sortes de sollicitations, ni à toutes les autres qui paroistroient avoir esté recherchées et mandiées ; et que de plus chacun d'eux feroit entendre dans le Public, autant qu'il pourroit, et déclareroit à ceux qui solliciteroient qu'elles pourroient plustost nuire que servir : Qu'à la premiere seance publique, celuy de Messieurs qui se trouveroit à la teste de la Compagnie marqueroit la mesme chose dans son Discours (1) : Et qu'enfin pour donner plus de force et plus de vigueur à la déliberation présente on en rendroit compte à sa M^té^. Ensuite de peur qu'avec le temps quelqu'un de Messieurs faute d'estre suffisamment instruit du présent reiglement ne manque à l'observer, on a encore résolu que toutes les fois qu'il y auroit une place à remplir dans l'Académie le secretaire de la Compagnie le lira en pleine assemblée.

Regnier Desmarais.

Du jeudy 7e Avril, Mrs de Crecy, Regnier, l'abbé Boileau, l'abbé Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, Charpentier, l'abbé Testu, Fleury, l'abbé Genest, Cousin, l'abé de Dangeau, Bignon, de Valincour, M^r^ l'év. d'Avranches, de Callieres, l'abbé de Clerambault, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Galloys, Tourreil, La Chapelle, Despreaux, de Sacy.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour le scrutin de la proposition à la place vacante par la mort de M^r^ l'Evesque et comte de Noyon, on a procedé à ce scrutin suivant les formes ordinaires. Mais les voix s'estant trouvées également partagées entre deux personnes

(1) Voyez ci-après, p. 390, note 1.

roposées, l'assemblée pour cette proposition a esté remise à huitaine uivant les reiglements de la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du 8e Avril, Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au ervice que M. Perraut Directeur du précedent quartier a fait dire dans 'Eglise des Cordeliers pour le repos de l'ame de Mr de Segrais, décedé à Caen le jeudi 24e de Mars.

REGNIER DESMARAIS.

Samedi 9 Avril, Mrs Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, de Valincour, l'abbé Testu, Tourreil, l'abbé Genest, Charpentier, l'abbé de Saint Pierre, 'év. d'Avranches, Cousin, Corneille, Perrault.

Le lundy 11 Avril, Mrs Regnier, Cousin, l'abé de Dangeau, Caumartin, Testu Mauroy, l'év. d'Avranches, l'abbé Testu, Dacier, Tallemant, Tourreil, Charpentier, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galloys.

Jeudy 14e Avril, Mrs Regnier, Charpentier, de Valincour, Dacier, Perrault, de Choisy, Boileau, Tallemant, l'abé de Dangeau, Cousin, Caumartin, de Dangeau, le La Chappelle, Bignon, Testu Mauroy, l'év. d'Avranches, de Tourreil, de Sacy, 'abbé Testu, Fontenelle, Fleury, l'abbé Galloys, de Callieres, l'abbé de Clerambault.

Ce jour quoyque l'Académie eust esté assemblée pour proceder de nouveau au Scrutin de la proposition à la place vacante par le décez de Mr l'Evesque de Noyon sur laquelle les voix avoient esté partagées le eudi 7 de ce mois, la Compagnie par des considerations particulieres a emis encore cette proposition au 28e, auquel jour elle a résolu qu'on rocederoit en mesme temps à la proposition d'une personne propre à emplir la place qui vaque par la mort de Mr de Segrais.

REGNIER DESMARAIS.

Samedi 16e Avril, Mrs Regnier, Charpentier, Testu Mauroy, Dacier, L'abé de Dangeau, l'abbé Testu, Cousin, Tallemant, Perrault, Corneille.

On a continué de travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

CORNEILLE.

Lundi 18 Avril, Mrs Regnier, Charpentier, Cousin, Tallemant, Testu Mauroy, orneille, L'abbé Testu, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, L'abbé Galloys, errault, Boileau.

On a continué de travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

BOILEAU.

Jeudi 21 Avril, Mrs Regnier, Charpentier, l'Ev. d'Avranches, Testu Mauroy, Tallemant, Cousin, Perrault, de Valincour, Dacier, l'abbé Testu, L'abé de Dangeau, Fontenelle, L'abbé de Clerambault, Corneille, L'abbé Galloys, Boileau.

On a continué à travailler sur les remarques de M. de Vaugelas.

BOILEAU.

Samedy 23 d'Avril, Mrs Regnier, Dacier, Charpentier, L'abbé de St Pierre, Testu Mauroy, L'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, L'abbé Testu, L'abbé de Clerambault, Corneille, Perrault.

Le lundy 25 Avril, Mrs Regnier, Charpentier, Cousin, L'abé de Dangeau, L'abbé de Saint Pierre, Tallemant, de Choisy, Dacier, L'abbé Galloys, Corneille, Perrault.

On a continué à travailler sur Vaugelas.

PERRAULT.

Jeudy 28 Avril, Mrs L'abbé Regnier, Despreaux, de Valincour, Cousin, L'abbé Genest, Boileau, L'abbé de Clerambault, L'abbé de St-Pierre, De Callieres, Dacier, Testu Mauroy, L'abbé Testu, Caumartin, L'abé de Dangeau, Charpentier, L'Evesque de Meaux, Tourreil, De Sacy, Fontenelle, Tallemant, Corneille, Galloys, De Choisy, Perrault, Fleury, L'abbé Bignon.

Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé au scrutin de la proposition pour les places vacantes par la mort de Mr l'Evesque de Noyon et de Mr de Segrais, et d'abord chacun de Messieurs a donné son billet pour la proposition à la place vacante par le déces de Mr l'Evesque de Noyon : et Mr de Malezieux ayant eu la pluralité des suffrages, on a donné des boules suivant la coustume et il a esté admis. Aprés cela on a procedé à la proposition de la place vacante par la mort de Mr de Segrais et les formes ordinaires ayant esté observées, M. de Campistron a esté receu à la proposition, ensuite de quoy Mr l'abbé Regnier Secretaire se trouvant seul officier a esté chargé de porter le scrutin au Roy pour recevoir les ordres de Sa Mté, et de luy rendre conte de la déliberation du 5 avril dernier.

REGNIER DESMARAIS.

Le 30 Avril, Mrs L'abbé Regnier, Cousin, L'abbé Testu, Charpentier, L'abé

e Dangeau, L'abbé Testu Mauroy, Tourreil, L'abbé de St Pierre, Perrault, Tal-
emant, Corneille, de Choisy, Dacier, Boileau.

On a continué de travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

BOILEAU.

Lundi 2e May, Mrs L'abbé Regnier, Charpentier, L'abbé de Clerambault, Testu
Iauroy, L'abbé Testu, Dacier, Tourreil, Corneille, L'abé de Dangeau, Cousin,
'allemant, Perrault, Boileau, Galloys, de Choisy.

On a continué à travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

DE CHOISY.

Ce jour Mr l'abbé Regnier a rapporté à la Compagnie qu'il avoit rendu
ompte au Roy de ce qui s'estoit passé le jeudi dernier à la proposition
e Mr de Malezieux à la place de Mr l'Evesque de Noyon, et à la pro-
osition de Mr de Campistron à la place de M. de Segrais, et que Sa
Iajesté avoit approuvé le choix de l'Académie. Qu'ensuite il avoit dit
ussi au Roy que la Compagnie avoit résolu de ne recevoir plus à l'ave-
ir aucune sollicitation pour les places qui viendroient à vacquer et qu'af-
in de rendre ce reiglement plus authentique, elle suplioit Sa Mte d'y don-
ier son approbation : et que le Roy en l'approuvant avoit dit que c'estoit
e moyen de faire toujours de bons choix (1).

REGNIER DESMARAIS.

Mercredy 4e May, Mrs Abbé Regnier, Abbé de Clerambault, Charpentier,
Corneille, Dacier, Cousin, Tallemant, L'abbé Testu, De Choisy, Perrault, Tour-
eil.

On a continué le travail sur les remarques de Mr de Vaugelas.

TOURREIL.

Samedy 7e May, L'abbé Regnier, L'abbé Genest, Charpentier, L'abbé de
Clerambault, L'abbé de Choisy, Tallemant, L'abbé Testu, Dacier, Corneille
Cousin, Tourreil, L'abé de Dangeau, Despreaux, De Valincour, L'abé Bignon,
Fontenelle, De Callieres, Galloys.

On a continué le travail sur les remarques.

DE VALINCOURT.

Ce jour on a procedé au Scrutin de l'Election aux deux places vacan-
es et Mr de Malezieux a esté eleu à celle de M. l'Evesque de Noyon, et

(1) « De faire à l'avenir de plus en plus de bons choix », dans le compte rendu sommaire.

M. de Campistron à celle de M. de Segrais suivant les formes ordinaires (1).

REGNIER DESMARAIS.

Le lundy 9 May, M^rs L'abbé Regnier, Cousin, Boileau, Charpentier, Corneille, Tallemant, L'abbé Testu, Dacier, Tourreil, L'abbé Galloys, L'abé de Dangeau, Fontenelle.

On a continué le travail sur les remarques de Vaugelas.

FONTENELLE.

Du jeudy 12 May, Mrs Regnier, Tallemant, De Valincour, Charpentier, Fontenelle, Dacier, L'abbé Testu, Corneille, L'abbé de Clerambault, L'abbé Galloys, Perrault.

Samedy 14e May, Mrs Regnier, Charpentier, Perrault, Boileau, L'abé de Dangeau, L'abbé Testu, L'abbé de Clerambault, Dacier, Tourreil, Corneille.

On a continué de travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

CORNEILLE.

Du mercredy 18e May, M^rs L'abbé Regnier, Dacier, Boileau, Tallemant, Tourreil, L'abbé Testu, L'abbé de Clerambault, Charpentier, Corneille, Perrault.

On a continué à travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

PERRAULT.

Le jeudy 19 May, M^rs L'abbé Regnier, De Valincour, Dacier, Tallemant, Corneille, Perrault, Tourreil, Galloys, Charpentier, Fontenelle.

On a continué les remarques de Vaugelas.

FONTENELLE.

Du samedy (21 May), Mrs Regnier, Charpentier, Perraut, Dacier, Clerembaut, Tallemant, L'abbé Testu, Tourreil, Fontenelle, Corneille, Galois, Boileau.

On a continué le travail sur les remarques de Mr de Vaugelas.

BOILEAU.

Du lundy 23e Mai, M^rs L'abbé Regnier, L'abbé Tallemant, Charpentier, Da-

(1) Le compte rendu sommaire remarque que toutes les « boules se sont trouvées blanches pour l'un et pour l'autre ».

cier, L'abbé de Clerembault, L'abbé Testu, Tourreil, L'abbé de Dangeau, Perrault, Fontenelle, L'abbé Galois, Corneille, L'abbé Boileau, Sacy.

On a continué le travail sur les remarques de Mr de Vaugelas.

De Sacy.

Mercredy 25 de May, Mrs Regnier, Charpentier, Dacier, Boileau, L'abé de Dangeau, Perrault, Corneille, Tourreil, Tallemant, De Valincour.

On a continué de travailler sur les remarques de Vaugelas.

De Valincour.

Du samedi 28 (May), Mrs L'abbé Regnier, Fontenelle, Boileau, L'abé de Dangeau, L'abbé de Clerambault, Dacier, Tallemant, Corneille, Tourreil, Sacy, Galloys, Charpentier.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

Galloys.

Lundi 30 Mai, Mrs L'abbé Regnier, Charpentier, Corneille, Tourreil, Cousin, L'abbé Testu, Fontenelle, Tallemant, Galois, Dacier.

On a continué les remarques sur Vaugelas.

Dacier.

Mercredi 1er Juin, Mrs Regnier, Charpentier, Dacier, Tallemant, Boileau, Corneille, Tourreil, Perrault, Cousin.

On a continué à examiner les remarques de M. de Vaugelas.

Ce jour Mr l'abbé Regnier a apporté sur le bureau toutes les pieces de prose et de vers qui ont esté composées pour les prix, et on a remis au mois de juillet à en commencer la lecture.

Regnier Desmarais.

Samedi 4 Juin, Mrs L'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, L'abbé Testu, Tallemant, Dacier, Corneille, Boileau, Tourreil, De Sacy, L'abé de Dangeau, Perrault.

On a continué à travailler sur les remarques de Mr de Vaugelas.

Lundy 6 Juin, Mrs Regnier, Tallemant, Cousin, Dacier, Charpentier, L'abbé de Clerambault, Tourreil, Perrault, L'abé de Dangeau, Fontenelle, Corneille, L'abbé Galloys.

On a continué l'examen des remarques de Vaugelas.

L'abbé Galloys.

Du jeudi 9e Juin, Mrs Regnier, l'E. de Meaux, Charpentier, Galois, Genest, Tourreille, Corneille, Perrault, Dacier, De Dangeau, Testu, Clerembault, Fleury, Cousin, Talemant, De Callieres.

Ce jour la Compagnie estânt assemblée pour la réception de Mr de Malezieux, et de Mr de Campistron, à la place de Mr l'Evesque de Noyon, et de Mr de Segrais, la nouvelle qu'on a receue de la mort de Monsieur frere du Roy (1) a fait rompre la seance publique, et la Compagnie s'est levée sans avoir receu les nouveaux Académiciens (2).

REGNIER DESMARAIS.

Samedi 11 Juin, Mrs L'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, L'abbé Testu, L'abbé de Clerembault, Tallemant, L'abé de Dangeau, Tourreil, Sacy, Perrault, Corneille, De Callieres, Cousin.

On a continué d'examiner les remarques de M. de Vaugelas.

Du lundy 13 Juin, Mrs Regnier, Charpentier, Tallemant, Cousin, Boileau, Corneille, Dacier, Perrault, Fontenelle, Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

Du jeudy 16 de Juin, Mrs L'abbé Regnier, Charpentier, L'éveque de Meaux, L'abbé Testu, Le Marquis de Dangeau, L'abbé de Dangeau, Fontenelle, Sacy, Cousin, L'abbé de Choisy, L'abbé de Clerembault, L'abbé Tallemant, Perrault, Galois, Corneille, Tourreil, L'abbé Bignon, Caillieres, L'abbé Fleury, L'abbé Genest, Valincour, L'abbé Boileau, Malezieux, Campistron, Académiciens de Soissons.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour se trouver à la réception de Mrs de Malezieux, et Campistron, on a tenu une Seance publique, et apres que ces Messieurs ont fait leur compliment à l'Académie Mr l'abbé Regnier Secretaire, présidant alors en l'absence de Mr le Directeur et de Mr le Chancelier, a respondu au nom de la Compagnie (3).

REGNIER DESMARAIS.

(1) Frappé la veille d'apoplexie, il était mort à Saint-Cloud le matin même. La Compagnie adressa à ce sujet au Roi un discours intitulé : *Compliment de Condoleance de l'Académie Françoise au Roy, sur la mort de S. A. R. Monsieur, Frere unique de Sa Majesté, par M. l'Abbé Regnier des Marais Secretaire perpetuel de l'Académie* (*Recueil* de 1701, in-12, p. 265-268).

(2) Le compte rendu sommaire ajoute : « La Compagnie a continué son travail. »

(3) *Discours prononcé le* 16. *Juin* 1701. *par M. de Malezieu Chancelier de Dombes, l'un des dix Honoraires de l'Académie des Sciences, lorsqu'il fut receu à la place de M. l'Evesque de Noyon.* — *Discours prononcé le* 16. *Juin* 1701. *par Monsieur Campistron Secretaire General des Galeres,*

Du Samedy 18 de Juin, M^rs L'abbé Regnier, L'abbé de Dangeau, Dacier, L'abbé Testu, Perrault, Tourreil, Tallemant, Charpentier, Cousin, Corneille, L'abbé de Clerambault, De Caillieres, Campistron, L'abbé Genest, De Choisy, Boileau.

On a continué le travail sur les remarques de Mr de Vaugelas.

BOILEAU.

Du lundi 20 Juin, M^rs L'abbé Regnier, De Choisy, Perrault, Cousin, L'abbé Testu, Dacier, Tallemant, L'abé de Dangeau, Fontenelle, Charpentier, Corneille, L'abbé de Clerambault, Tourreil, Campistron, Boileau, L'abbé Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

Du jeudi 23 Juin, M^rs L'abbé Regnier, De Choisy, Campistron, Cousin, Tallemant, Corneille, L'abbé Testu, Dacier, Charpentier, L'abbé de Clerambault, Tourreil, Perrault, L'abé de Dangeau, De Callieres, Galloys.

On a parlé de plusieurs affaires qui regardent la Compagnie.

L'ABBÉ GALLOYS.

Le samedy 25 Juin, M^rs L'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Perrault, L'abé de Dangeau, Dacier, De Valincourt, Tourreil, L'abbé de Clerambault, Corneille, De Caillieres, Tallemant.

On a continué à examiner les remarques de Monsieur de Vaugelas.

TALLEMANT.

Du lundy 27 Juin, M^rs L'abbé Regnier, Tallemant, Charpentier, De Callieres,

lorsqu'il fut receu à la place de M. de Segrais. — Response de M. l'Abbé des Marais, Secretaire perpetuel de l'Académie, aux Discours prononcez par M. de Malezieu, et par M. Campistron... (*Recueil* de 1701, in-12, p. 217-263.)

L'abbé des Marais commence par rappeler l'ajournement de la réception des deux académiciens causé par la mort du frère du roi : « La consternation où nous jetta l'autre jour la triste surprise d'une perte grande et publique, nous fit tellement oublier les nostres, que nous sentant alors incapables d'aucune autre chose que d'obéir à une si juste douleur, nous fûmes contraints d'y céder comme tout le monde, et de rompre l'Assemblée qui estoit convoquée pour vous recevoir. » Remplissant ensuite l'engagement pris par l'Académie (voyez p. 384, 387), il dit à M. de Malezieu : l'Académie « a jetté les yeux sur vous dans un temps, où pour estre plus en estat de ne deferer ses Places qu'au merite, et pour mesnager davantage la delicatesse des personnes les plus propres à les remplir, elle s'est fait une loy de leur espargner à l'avenir les sollicitations que le seul usage avoit introduites, et qu'elle ne faisoit que tolerer.

« Elle a mesme porté son attention là-dessus encore plus loin ; elle s'est engagée solemnellement à n'y avoir jamais d'esgard et à declarer qu'elles seroient plustost capables de nuire que de servir : et pour mettre à sa deliberation le sceau d'une authorité respectable à toute la terre, elle en a rendu compte au Roy qui l'a approuvée. Vous estes, monsieur, le premier fruit de nostre nouveau Reglement. »

Le compte rendu sommaire, signé DACIER, ajoute : « Apres l'Assemblée congediée la Compagnie est rentrée pour déliberer sur des affaires importantes qui regardent le corps. »

L'abbé Testu, Toureil, Le P. Cousin, Dacier, Corneille, De Sacy, L'abbé de Clerambault, L'abbé Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

L'ABBÉ GALLOYS.

Jeudy 30 de Juin, M^rs L'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, Perrault, Cousin, L'abbé Testu, Tourreil, Tallemant, Corneille.

On a continué à travailler sur les remarques de Vaugelas.

CORNEILLE.

Le samedi 2e Juillet, M^rs L'abbé Regnier, L'abbé Genest, Malezieu, Charpentier, L'abbé de Clerambault, Cousin, L'abé de Dangeau, Perraut, De Sacy, L'abbé Testu, Corneille, A. Tallemant, Dacier, Tourreil, De Callieres.

La Compagnie a déliberé sur l'affaire qu'elle a contre le maistre des céremonies.

DE CALLIERES.

Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers suivant l'usage ordinaire, et le sort est tombé sur Mr de Sacy pour Directeur, et sur M^r l'abbé de Saint Pierre pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 4 de Juillet. Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, Perrault, Dacier, Tallemant, Cousin, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, Corneille, Tourreil, l'abbé Galloys.

Ce jour on a commencé la lecture des pieces de prose pour le prix.

REGNIER DESMARAIS.

Jeudi 7 Juillet. M^rs L'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, Tallemant, Fontenelle, Cousin, Corneille, Perrault, Galloys, l'abé de Dangeau.

La lecture des pieces de prose continuée.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 9e Juillet. Mrs Sacy, Tallemant, Dacier, Testu Mauroy, Charpentier, Cousin, l'abbé de Clerambault, l'abbé Testu, l'abé de Dangeau, Corneille, Tourreil, Perrault.

La lecture des pieces de prose continuée et achevée.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 11 Juillet. Mrs de Sacy, L'abbé Regnier, Charpentier, Tallemant,

.b. de Dangeau, Ab. Testu, Cousin, D'Acier, De Clerembault, Corneille, l'abbé alloys, Perrault, de Tourreil.

On a commencé la lecture des pieces de poësie.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 14e Juillet. Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, l'abbé Genest, allemant, Malezieu, Testu Mauroy, D'Acier, abé de Dangeau, Perrault, Cousin, orneille, Galloys.

On a continué à examiner les pieces de poësie.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du samedy 16 Juillet. Mrs L'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Testu Mauroy, ıbbé de Clerambault, l'abbé Genest, Corneille, Tourreil, Perrault, l'abbé Testu, 'acier.

On a continué d'examiner les pieces de poësie.

DACIER.

Du lundy 18 Juillet. Mrs de Sacy, Regnier, Tallemant, Charpentier, Cousin, Perrault, Dacier, Corneille, Tourreil, Testu Mauroy, l'abbé Testu, Fontenelle, Genest, Galloys.

Ce jour on a achevé la lecture des pieces de poësie qui avoit esté ontinuée le 14 et le 16, et le prix a esté adjugé à l'ode qui commence *uel est le Dieu qui m'inspire,* et qui estoit marquée à la lettre *U.* On a tenu ensuite une Eglogue marquée à la lettre *T.* commençant par : *Chanons Daphnis changeons* etc. et une ode marquée à la lettre *G.* et qui mmence par : *Que tous les Héros de la terre...* Aprés cela on a repris la ture des pieces de prose qui avoient esté retenues pour estre comrées les unes avec les autres.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 21 Juillet. Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, Perrault, Testu Mauy, Cousin, De Valincour, Tallemant, Dacier, Corneille.

On a continué à examiner les pieces qui ont esté composées pour les rix.

CORNEILLE.

Du samedy 23 Juillet. Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, Corneille, Cousin, allemant, Dacier, l'abbé Testu, De Callieres, de Tourreil, Perrault.

On a continué à examiner les pieces pour le prix de l'éloquence.

PERRAULT.

Du mardy 26 Juillet. Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, Tallemant, Cousin, Dacier, de Tourreil, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé de Clerambault, Perrault, l'abbé Galloys.

On a continué à examiner les pieces composées pour les prix.

L'ABBÉ GALLOYS.

Jeudi 28 Juillet. De Sacy, l'abbé de St Pierre, L'abbé Regnier, de Valincour, Charpentier, Dacier, de Tourreil, Cousin, l'abbé de Clerambault, l'abé Dangeau, l'abbé Testu, Corneille, l'abbé Galloys.

Ce jour la révision des pieces de prose a esté entierement achevée, aprés une lecture exacte des pieces marquées à la lettre *N.* et à la lettre *U.* qui avoient esté retenues comme les meilleures de toutes, le prix a esté adjugé à la lettre *U.* et avec cette piece on en a retenu cinq autres marquées *G. N. R. AA.* et *JJ.* pour estre imprimées dans l'ordre suivant : *N. JJ. R. G.* et *AA.*

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 30 de Juillet, Mrs l'abbé de St Pierre, Regnier, Charpentier, Dacier, l'abbé Genest, Cousin, l'abbé Testu, Tourreil, Perrault, Corneille, Tallemant.

On a repris les remarques sur M. de Vaugelas.

Lundy 1er Aoust, Mrs l'abbé Regnier, Charpentier, l'abbé de Clerambault, Dacier, Tallemant, Cousin, Tourreil, Corneille, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, Perrault.

On a continué à examiner les remarques de Mr de Vaugelas.

PERRAULT.

Jeudi 4 Aoust, Mrs de Sacy, Charpentier, L'abbé Genest, l'abé de Dangeau, De Tourreil, Cousin, l'abbé Tallemant, Perrault, Corneille, L'abbé Galloys.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

Samedi 6 Aoust, Charpentier, l'abbé Testu, Cousin, Tourreil, Dacier, l'abbé de Clerambault, Tallemant, Perrault, Corneille.

On a continué à examiner les remarques de Mr de Vaugelas.

CORNEILLE.

Du lundi 8 Aoust, M^rs l'abbé de St Pierre, Charpentier, Dacier, Perrault, Tallemant, Cousin, Fontenelle, l'abbé Testu, Tourreil, Corneille, Malesieu, l'abbé le Clerambault, l'abbé Galloys.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

GALLOYS.

Du jeudi 11 Aoust, Mrs Regnier, Charpentier, Perrault, Tourreil, Dacier, Cousin, l'abbé Galloys, Tallemant, Corneille, de Callieres, l'abbé de Clerambault, l'abbé de St Pierre, l'abé de Dangeau.

Du samedi 13 Aoust, Mrs de Sacy, l'abbé de St Pierre, Regnier, Charpentier, de Valincour, Cousin, Dacier, de Tourreil, de Callieres, Corneille, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant, Perrault.

On a continué à examiner les remarques de Mr de Vaugelas.

PERRAULT.

Du mercredi 17e Août, M^rs L'abbé Regnier, Perrault, Dacier, Tourreil, Corneille, Charpentier, Cousin.

Le 18 Aoust, Mrs Regnier, Cousin, l'abé de Dangeau, Tourreil, Galois, Corneille, Charpentier, l'abbé de Clerembault, Tallemant, de Callieres, Perraut.

Ce jour on a commencé la lecture des observations sur Mr de Vaugelas recueillies par Mr Corneille dans les séances tenues par l'Académie sur ce sujet (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 20 Aoust, M^rs L'abbé Regnier, Charpentier, l'abé de Dangeau, Cousin, Perrault, Dacier, l'abbé Testu.

Du lundi 22 Aoust, M^rs L'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Tallemant, l'abbé Testu, Tourreil, d'Acier, Corneille, Perrault, l'abbé Galloys.

On a continué la lecture des Observations de la Compagnie recueillies par Mr Corneille.

GALLOYS.

Du jeudy 25 Aoust, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Charpentier, l'abbé Testu,

(1) Le Registre de présence porte le 19, la vraie date semble être le 18, indiqué par le Registre des délibérations.

l'abbé Tallemant, l'abbé Galois, l'abbé de Clerambaut, Perraut, de Callieres, Corneille, Tourreil, P. Cousin, l'abbé de Choisy, Malezieux, l'abbé Genest.

Ce jour l'Académie a célebré à son ordinaire la feste de St Louis dans la chapelle du Louvre, où Mr l'abbé Mongin aprés la messe a prononcé le panegyrique de St Louis. L'apresdinée elle a tenu une seance publique pour la distribution des prix : celuy de prose a esté à Mr l'abbé Mongin autheur du Discours marqué U. et celuy de poésie à... [Mme Durand].

Du samedy 27 (Aoust), Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, Cousin, Tourreil, l'abbé Testu, Perrault, Corneille.

On a travaillé sur les remarques de Mr de Vaugelas.

CORNEILLE.

Du lundy 29 Aoust, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Tallemant, d'Acier, l'abbé Testu, Corneille, Fontenelle, de Tourreil, l'abbé Galloys, Perrault.

On a continué à examiner les observations que Mr de Corneille a redigées par escrit sur les remarques de Vaugelas.

PERRAULT.

Du 1er Septembre, L'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Tallemant, Perrault, l'abbé Galloys, Tourreil, Corneille, l'abbé de Clerambaut, Fontenelle, Dacier.

On a continué à examiner les remarques que Mr Corneille a redigées sur Vaugelas.

DACIER.

Du samedi 3 Septembre, Mrs l'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, l'abbé Testu, Tallemant, Tourreil, Corneille, Perrault, Dacier.

Du lundi 5 Septembre, Mrs l'abbé Regnier, Charpentier, Tallemant, Fontenelle, l'abbé Testu, Dacier, Cousin, Corneille, Tourreil, Galloys, Perraut.

On a continué à examiner les observations de la Compagnie sur les remarques de Mr de Vaugelas.

PERRAULT.

Du mercredi 7 Septembre, Mrs Regnier, Charpentier, Tallemant, Cousin, Corneille, Dacier, Tourreil, Perrault, l'abbé Galloys.

On a continué d'examiner les remarques de Vaugelas.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du samedi 10 Septembre, M^rs L'abbé Regnier, Charpentier, Tallemant, Cousin, abbé Testu, Dacier, Corneille, Fontenelle, Tourreil, Perraut.

On a continué le mesme travail.

PERRAULT.

Du lundy 12 Septembre, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, Charpentier, ousin, l'abbé Testu, l'abbé Genest, Malezieu, Dacier, Tourreil, Corneille, l'abbé alloys, Perrault, Tallemant, de Callieres.

Du jeudy 15 Septembre, M^rs l'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Fontenelle,)acier, Tourreil, Corneille, l'abé de Dangeau.

Mr Corneille continua à lire les remarques faites par l'Académie sur elles de Mr de Vaugelas.

L'ABÉ DE DANGEAU.

Du samedi 17 Septembre, Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, Cousin, Tallemant, de Tourreil, l'abé de Dangeau, Perrault, Corneille, Dacier, l'abbé Galloys.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du lundy 19 Septembre, Mrs de Sacy, Regnier, Charpentier, Fontenelle, abbé Testu, l'abé de Dangeau, Tallemant, Cousin, de Tourreil, Corneille,)acier, Perrault, l'abbé Galloys.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du jeudi 22 Septembre, M^rs De Sacy, l'abbé Regnier, Charpentier, Fontenelle, Perrault, l'abbé Galloys, l'abé de Dangeau, Corneille, Cousin, Dacier, Tallemant, de Tourreil.

On a continué l'examen des observations sur les remarques de M. de Vaugelas.

TOURREIL.

Du samedi 24 Septembre, Mrs Regnier, Charpentier, Tallemant, Dacier, Boileau, Testu, Tourreil, Perrault, l'abé de Dangeau, Fontenelle, Cousin, Corneille, abbé Galloys.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du lundy 26 Septembre, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, Fontenelle, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, Perrault, Cousin, Tallemant, Tourreil, Corneille, Boileau.

On a continué à examiner les remarques de Vaugelas.

BOILEAU.

Du mercredy 28 Septembre, Mrs Regnier, Charpentier, Tallemant, Perrault, Dacier, Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, Fontenelle, Tourreil, Boileau, l'abbé Galloys.

On a continué l'examen des remarques de Vaugelas.

L'ABBÉ GALLOYS.

Le samedy 1er Octobre, M^rs l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, Charpentier, Boileau, Tallemant, Testu, Dacier, Fontenelle, Perrault, Tourreil, Cousin, l'abbé Galloys.

Ce jour on a fait des officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr Corneille pour Directeur, et sur M^r l'abbé Talemant pour Chancelier. Aprés quoy on a commencé à examiner un cahier du Dictionnaire pour continuer dans les seances suivantes.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 3 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, Fontenelle, Boileau, Cousin, Tourreil, Perrault, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Dacier.

On a continué d'examiner des cahiers du Dictionnaire de l'Académie.

DACIER.

Du jeudy 6 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, Perrault, d'Acier, Cousin, ab. de Dangeau, Fontenelle, Galoys, Tourreil.

On a continué de revoir les cahiers du Dictionnaire pour la seconde édition.

TOURREIL.

Du samedi 8 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, l'abé de Dangeau, Tourreil, Testu, d'Acier, Boileau, Galoys, Genest, Cousin.

On a continué de revoir les cahiers du Dictionnaire pour la seconde édition.

COUSIN.

Du lundi 10 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, Cousin, Tourreil, l'abbé Galloys, Perrault, Dacier, l'abbé Boileau.

On a continué la révision du Dictionnaire.

TALLEMANT.

Du jeudi 13 Octobre, Tallemant, Charpentier, Boileau, Perrault, l'abbé Galloys, Tourreil, Dacier, Cousin, l'abbé Testu.

On a continué la révision du Dictionaire.

Du samedy 15 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, ab. de Dangeau, d'Acier, ab. Testu, ab. Galloys, Tourreil, Cousin, Perrault, Boileau.

On a continué la révision du Dictionaire.

BOILEAU.

Du lundy 17 Octobre, Mrs Tallemant, ab. de Dangeau, ab. Testu, ab. Galoys, ab. Boileau, Perrault, Charpentier, Cousin, Tourreil.

On a continué la révision du Dictionaire.

TOURREIL.

Du jeudy 20 d'Octobre, M^rs^ l'abbé Tallemant, Charpentier, Dacier, l'abbé Galloys, Perrault, Cousin, l'abbé Testu, Tourreil, l'abbé de Dangeau, Fontenelle.

On a continué la révision du Dictionnaire.

FONTENELLE.

Du samedy 22 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, d'Acier, Cousin, de Dangeau, Boileau, Perrault, Tourreil, Galoys.

On a continué la révision du Dictionnaire.

Du lundy 24 Octobre, Mrs Tallemant, ab. de Dangeau, ab. Testu, Perrault, d'Acier, Cousin, ab. Galoys, ab. Boileau.

On a continué la révision du Dictionaire.

BOILEAU.

Du jeudy 27 Octobre, Mrs Tallemant, Charpentier, Boileau, Cousin, Perrault, l'Acier, ab. Testu, Tourreil, ab. Galoys, ab. de Dangeau, de Choisy.

On a continué la révision du Dictionaire.

DE CHOISY.

Du 29 Octobre, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Perrault, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Testu, ab. Galoys.

On a continué la révision du Dictionnaire.

GALLOYS.

Du lundi dernier Octobre, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Charpentier, Cousin, d'Acier, ab. Boileau, Perrault, ab. Testu, l'abbé Galloys.

On a continué la révision du Dictionnaire.

L'ABBÉ GALLOYS.

Le vendredi 4 Novembre, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, l'abbé de Clerembault, Boileau, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, Perrault, Tourreil, l'abé de Dangeau.

On a continué la révision du Dictionaire par ordre alfabetique.

Du 5e Novembre samedy, Mrs Tallemant, Charpentier, Cousin, l'abbé de Clerambault, Boileau, Tourreil, l'abé de Dangeau, Perrault, Dacier, l'abbé Galloys.

On a continué la révision du Dictionnaire.

L'ABBÉ GALLOYS.

Du 7 Novembre, Mrs Tallemant, Regnier, Charpentier, Boileau, Cousin, Dacier, Perrault, l'abbé de Clerembault, l'abbé Galloys.

On a continué la révision du Dictionnaire.

GALLOYS.

Du 10 Novembre, Mrs Tallemant, Regnier, Charpentier, Testu Mauroy, l'abbé de Clerambault, Cousin, Boileau, Campistron, Dacier, Tourreil, l'abé de Dangeau.

On a continué à revoir le Dictionaire.

Du 12 Novembre, Mrs Tallemant, Charpentier, Testu Mauroy, l'abbé de Clerembault, Boileau, Cousin, l'abé de Dangeau, Dacier, Perrault, Tourreil.

On a continué la révision du Dictionaire.

BOILEAU.

Du 14 Novembre, Mrs Tallemant, Regnier, Charpentier, Testu Mauroy, Cousin, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé de Clerembault, Perrault, de Sacy, Boileau.

Du 17e Novembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Cousin, l'abbé de Clerambault, Testu Mauroy, Boileau, Galloys, Perrault, Tourreil, de Sacy, Dacier.

On a continué la révision du Dictionaire.

DACIER.

Novembre, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Charpentier, Cousin, Perbbé de Clerambault, l'abbé Testu Mauroy, Boileau, Dacier, Corneille,

---

Novembre lundy, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Cou-u Mauroy, Dacier, Galloys, Perrault, l'abbé de Clerambault.

Novembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Cousin, , Dacier, l'abbé Testu, l'abbé de Clerambault, l'abbé Testu Mauroy, de

continué la révision du Dictionaire.

DE SACY.

Novembre samedy, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, l'abé de Dangeau, de Tourreil, de Sacy, Dacier.

Novembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, l'év. d'A-, Cousin, Perrault, abbé de Dangeau, Tourreil, Dacier, l'abbé de Cle-t, l'abbé Galloys, Fontenelle, de Sacy.

ıdy premier Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Iauroy, l'abé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Clerambault, estu, Cousin, l'abbé Galloys, Renaudot, de Sacy, Perrault, Campistron.

continué la révision du Dictionaire.

CAMPISTRON.

---

medi 3e (Decembre), Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Dangeau, Testu Mauroy, Cousin, l'abbé de Clerambault, l'abbé Testu, ron, Dacier, de Sacy, de Tourreil, Perrault.

---

ndy 5e Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, l'Ev. ches, Cousin, Perrault, l'abbé Genest, Tourreil, Dacier, Testu Mauroy, lle, l'abbé de Clerambault, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, Campis-

continué la révision du Dictionaire.

CAMPISTRON.

ɔcredy 7 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, l'abbé Regnier, Charpen-ısin, Testu Mauroy, Dacier, Tourreil, Perrault, l'abbé de Clerambault, enest.

continué la révision du Dictionaire.

L'ABBÉ GENEST.

Du samedy 10 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Charpentier, Cousin, Testu Mauroy, Dacier, Tourreil, l'abbé de Clerambault, Perrault, de Sacy.

On a continué la révision du Dictionaire.

DE SACY.

Du lundy 12 Decembre, Mrs Regnier, Charpentier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Testu Mauroy, de Sacy, Boileau, Fontenelle, Perrault.

On a continué la révision du Dictionaire.

FONTENELLE.

Du jeudy 15 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Charpentier, Cousin, Testu Mauroy, l'abé de Dangeau, Dacier, de Sacy, Fontenelle, l'abbé Galloys, Tourreil.

On a continué de revoir le Dictionaire.

TOURREIL.

Du samedy 17 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, l'abbé de Saint Pierre, Cousin, Perrault, Testu Mauroy, Tourreil.

Du 19e Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Boileau, Testu Mauroy, Dacier, Cousin, Tourreil, l'abbé de Clerambault, Fontenelle.

Du jeudi 22e Decembre, Corneille, Tallemant, Regnier, Perrault, l'Ev. d'Avranches, Charpentier, Cousin, Boileau, Dacier, l'abé de Dangeau, de Tourreil, de Sacy.

On a continué la révision du Dictionaire.

DE SACY.

Du 24 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier, Testu Mauroy, l'abé de Dangeau, Cousin, Tourreil, l'abbé Galloys, de Sacy, Perrault, Dacier, Fontenelle.

Du jeudi 29 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, le président Cousin, Perrault, Dacier, Campistron, l'abbé Genest, Charpentier, Testu Mauroy, Tourreil, l'abbé Testu, Boileau, l'abbé Galloys.

On a continué la révision du Dictionaire.

GALLOYS.

Du vendredi 30 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier,

usin, Dacier, Despreaux, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, Testu
bé Galloys.

tinué la révision du Dictionaire.

GALLOYS.

---

y 31 Decembre, Mrs Corneille, Tallemant, Regnier, Charpentier,
u Mauroy, Campistron, Renaudot, Dacier, Perrault, l'abbé de Cle-
urreil, l'abbé Galloys.

---

vier 1702, Mrs Corneille, Tallemant, l'abbé Regnier, Charpentier,
é de Clerambault, Campistron, Perrault, Dacier, Fontenelle, Tour-
auroy.

tinué la révision du Dictionaire.

TESTU MAUROY.

n a fait des officiers au sort, et le sort est tombé sur M^r l'abbé
tin pour Directeur, et sur M^r l'abbé Testu Mauroy pour Chan-

REGNIER DESMARAIS.

---

anvier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Campistron, Charpentier, l'abé
l'abbé de Saint Pierre, Cousin, Corneille, Tourreil, Tallemant.

tinué la révision du Dictionaire.

TALLEMANT.

ıvier, Mrs Regnier, Charpentier, Campistron, l'Ev. d'Avranches,
emant, Tourreil, Dacier, Corneille.

ıvaillé à la révision du Dictionaire.

CORNEILLE.

9e Janvier, Mrs Regnier, Charpentier, Campistron, Perrault, l'abé de
usin, Corneille, Testu Mauroy.

---

12 Janvier, Mrs Testu Mauroy, Charpentier, l'év. d'Avranches, l'abé
Campistron, Tallemant, Dacier, Cousin, Corneille, Perrault, Tour-

---

y 14e de Janvier, Mrs Testu Mauroy, abbé de Caumartin, abbé Regnier,
Campistron, l'abbé Genest, La Loubere, Dacier, Renaudot, Cousin,
le Tourreil, Corneille, l'abé de Dangeau, Perraut.

16e de Janvier, Mrs Caumartin, Testu Mauroy, Regnier, Charpen-

tier, Cousin, Tallemant, Ev. d'Avranches, Campistron, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, Corneille, Fontenelle, Tourreil, l'abbé Testu.

Du jeudi 19e Janvier, Mrs Caumartin, Testu Mauroy, Regnier, Campistron, l'abbé de Dangeau, Perrault, l'Ev. d'Avranches, Charpentier, Cousin, Corneille, Tallemant, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Du samedi 21 Janvier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Campistron, Tallemant, Charpentier, Cousin, Dacier, Renaudot, Corneille, Tourreil, Perrault.

Du lundi 23 Janvier, Mrs Caumartin, Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, Cousin, Dacier, Tallemant, Testu, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, Perrault, Tourreil, La Loubere, l'abbé Galloys, Campistron, Fontenelle.

Jeudy 26 Janvier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Charpentier, Cousin, Campistron, Tallemant, l'abé de Dangeau, de Tourreil, l'abbé Galloys, Corneille, Dacier.

Du samedi 28 Janvier, Mrs Testu Mauroy, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Charpentier, de Sacy, Tourreil, Corneille, Campistron, Tallemant, Perrault.

Du lundy 30 Janvier, Mrs l'abbé de Caumartin, Testu Mauroy, l'abbé Regnier, Charpentier, Campistron, Dacier, Perraut, Tourreil, Fontenelle, Cousin, l'abbé Testu, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Galloys, Corneille.

Du mecredy 1er de Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Dacier, Charpentier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Perraut, l'abbé Testu, Corneille, de Sacy.

Du samedy 4e de Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, de Sacy, Dacier, l'abé de Dangeau, l'abbé Tallemant, Cousin, l'abbé Testu, Charpentier, Corneille, Perrault, de Tourreil.

Du lundy 6e de Febvrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, Perrault, Cousin, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galloys, Tourreil, l'abé de Dangeau.

Du jeudi 9 Fevrier, Mrs Testu Mauroy, abbé Regnier, l'év. d'Avranches, Cousin, Dacier, Tallemant, de Tourreil, de Sacy, Corneille, Perrault, l'abbé Galloys.

Samedi 11 Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, l'abbé de Dangeau, Cousin, Dacier, l'abbé Testu, Tourreil, de Sacy, Perrault, Corneille, Tallemant.

e lundy 13 Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Cousin, de Dangeau, l'abbé loys, Dacier, Corneille, Tallemant, Perrault, de Sacy, Tourreil.

---

e jeudy 16 Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, ırpentier, de Dangeau, Perrault ,Tallemant, Corneille, Dacier.

---

amedi 18 Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, l'Ev. d'Avran-ɜ, l'abé de Dangeau, Perrault, Cousin, l'abbé Testu, de Sacy, Tourreil, Talle-ıt, Corneille.

---

lu lundy 20e Febvrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Dacier, Cousin, l'Ev. d'A-nches, l'abbé Testu, Charpentier, Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'abbé loys, Corneille, Perrault.

---

lu jeudi 23 Febvrier, M^rs l'abbé Regnier, Charpentier, Dacier, Cousin, l'abbé loys, Fontenelle, Tallemant, Corneille, Perrault, l'abé de Dangeau.

---

lu samedy 25 Fevrier, M^rs l'abbé Testu Mauroy, Charpentier, Cousin, l'Ev. ıvranches, l'abbé Testu, Dacier, Tallemant, Corneille, l'abé de Dangeau, ırreil, Perrault.

---

lu lundy 27 Fevrier, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, l'abé de Dan-ıu, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, Cousin, Corneille, Dacier.

---

lu jeudy 2e Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, l'Ev. d'Avran-ɜ, Cousin, l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, l'abbé Testu, Perrault, l'abé de ıgeau, Tourreil, de Sacy, Dacier, Corneille, l'abbé Galloys.

---

u samedy 4 Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Charpentier, l'abbé de Dan-ı, Cousin, Tallemant, de Sacy, Tourreil, Perrault, Dacier, Corneille, l'abbé ɔu.

---

u lundy 6 Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Cousin, Tallemant, l'abbé Testu, ːier, l'abé de Dangeau, Tourreil de Sacy, Perrault, Corneille, l'abbé Gallois.

---

e jeudy 9 Mars, Mrs Regnier, Cousin, Charpentier, l'abbé Testu, Dacier, Cor-le, l'abbé Galloys, l'abé de Dangeau.

---

lu samedy 11 Mars, Mrs Testu Mauroy, l'abbé Regnier, Tallemant, Cousin, ˙. d'Avranches, Perrault, Dacier, Corneille, de Toureil, de Sacy.

---

lu lundy 13 Mars, Mrs Charpentier, l'Ev. d'Avranches, Perrault, Dacier, ɜin, l'abbé Testu, Corneille, l'abbé Galloys, Tallemant.

Le jeudy 16 Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Cousin, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Perrault, l'abbé Testu, de Sacy, Corneille, Tallemant, A. Gallois.

Le samedy 18 Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, Tallemant, Charpentier, Perrault, Corneille, l'abbé de Dangeau.

Le lundy 20 Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Perrault, Cousin, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, Dacier, Tallemant, de Tourreil, Corneille, l'abbé Galloys.

Le jeudy 23 Mars, Mrs Testu Mauroy, Regnier, Cousin, Charpentier, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, Perrault, Corneille, l'abbé Testu, Renaudot, l'abbé Galloys, Tallemant.

Le vendredy 24 Mars, M^rs l'abbé Testu Mauroy, Cousin, Tallemant, Perrault, Tourreil, de Sacy, Dacier, Corneille, Charpentier.

Du lundy 27 Mars, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Cousin, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Perrault, l'abbé Testu, Corneille, l'abbé de Clerambault.

Du jeudy 30e Mars, M^rs l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Regnier, l'abbé Genest, l'abbé Testu, Tourreil, Cousin, Corneille, l'abbé Galloys, Tallemant, Perrault, Malezieu.

Du samedy 1er d'Avril, Mrs Testu Mauroy, Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Perrault, l'abbé Boileau, Tourreil, Corneille, l'abbé Testu, Cousin.

Officiers tirez au sort pour le quartier d'avril, M^r le président Cousin Directeur, et M. de la Chappelle Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le lundy 3 Avril, Mrs Cousin, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Testu Mauroy, Perrault, Dacier, l'abbé Testu, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galloys.

Le jeudy 6 Avril, Mrs Cousin, Regnier, Perrault, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé Galloys, Tallemant, Corneille.

Du samedy 8e Avril, Mrs Cousin, Regnier, Perrault, Tallemant, Corneille, Tourreil, Dacier.

Le lundy 10 d'Avril, Mrs Cousin, Regnier, Perrault, Dacier, Tallemant, Testu, l'abbé Galloys, Testu Mauroy, Corneille.

ardi 11e d'Avril, Mrs Cousin, Regnier, Tourreil, Testu Mauroy, Dacier, , l'abbé Galloys, Corneille, l'abbé Testu.

---

ercredy 19 Avril, Mrs Cousin, Regnier, Tallemant, Testu Mauroy, Fon- Dacier, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Corneille.

---

20 Avril, Mrs Cousin, Regnier, Testu Mauroy, Dacier, Corneille, Tal- l'abbé Galloys, Perrault.

---

di 22 Avril, Mrs Cousin, Regnier, Testu Mauroy, Perraut, Dacier, Tal- l'abbé Galloys, Corneille.

---

ndy 24 Avril, Mrs Cousin, Tallemant, Testu Mauroy, Perrault, l'abbé Dacier, Corneille, l'abbé Galloys.

---

r 27 Avril, Mrs Cousin, Regnier, de Valincour, l'abbé Testu, Testu Mau- bé Galloys, Dacier, Tallemant, Corneille, Renaudot.

---

di 29 Avril, Mrs Cousin, Regnier, Perraut, Testu Mauroy, l'abbé Testu, l, Tallemant, de Malezieu, l'abbé Genest, Corneille, Dacier.

---

y 2e May, Mrs Cousin, Regnier, Boileau, l'abbé Galloys, Testu Mauroy, l, Dacier, Danjau, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, Corneille, Perrault, 'estu.

---

udy 4 May, Mrs Cousin, abbé Regnier, Tallemant, Perrault, l'abbé l'abbé de Clerambault, Corneille, l'abbé Galloys, Dacier, l'abbé de tin, l'abé de Dangeau, l'abé Boileau.

---

e May, Ce jour la Compagnie a assisté au service qui s'est dit aux ers pour le repos de l'ame de Mr Charpentier Doyen de l'Aca-

REGNIER DESMARAIS.

---

medy 6 May, Mrs Cousin, Regnier, Dacier, Testu Mauroy, Perrault, Tal- Corneille, de Sacy, Renaudot, l'abbé Testu, Boileau.

---

ndy 8 de May, Mrs Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Per- abbé Boileau, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Testu, Tallemant, Corneille, alloys.

Du jeudi 11e May, Mrs Cousin, Regnier, Boileau, Tallemant, Dacier, l'abé de Dangeau, Perrault, l'abbé Testu, Corneille, l'abbé Galloys.

Du samedy 13 May, Mrs Cousin, Regnier, Tallemant, Testu Mauroy, Tourreil, Perrault, Dacier, Boileau, Corneille, de Sacy.

Du lundy 15 de May, Mrs Cousin, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé Testu, Corneille, de Sacy.

Du jeudy 18 de May, Mrs Cousin, Dacier, Testu Mauroy, Boileau, l'abbé Testu, Tourreil, l'abbé de Clerambault, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, de Sacy, Tallemant, Caumartin, La Loubere, Perrault, de Choisy.

Du samedy 20 de May, Mrs Cousin, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé Genest, Perrault, Renaudot, Tourreil, l'abbé Testu, de Choisy, Saint Pierre, Tallemant, Corneille.

Du lundy 22 de May, Mrs Cousin, De la Chappelle, Dacier, l'abbé de Clerambault, Testu Mauroy, de Sacy, Boileau, l'abbé Genest, Perrault, Corneille, Renaudot, Abbé Testu, Malezieu, Callieres, de Sacy, de Tourreil, de La Loubere, l'abbé de St Pierre, de Choisy, Tallemant, Caumartin, de Valincour, Despreaux.

Mercredy 24 May, Mrs Cousin, Testu Mauroy, Dacier, Tallemant, Corneille.

Du samedy 27 de May, Mrs Cousin, Regnier, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé Testu, Perraut, Corneille, l'abbé Boileau, Tallemant.

Lundi 29 May, Mrs Cousin, Regnier, Testu Mauroy, d'Acier, Tallemant, Tourreil, l'abbé Testu, Perrault, l'abbé Galloys, Corneille.

Jeudy 1er Juin, Mrs Cousin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Perrault, de Dangeau, A. Genest, Corneille, abbé de Clerambault, Malezieu, de Callieres, Dacier, l'abbé Testu, Delaloubere, Bignon, de Choisy, Boileau.

Samedi 3 Juin, Mrs Cousin, Testu Mauroy, Boileau, Tallemant, l'abbé Testu, Perrault, Dacier, l'abé de Dangeau, Corneille.

Mecredy 7 Juin, Mrs Cousin, Regnier, Tallemant, Boileau, d'Acier, Perrault, Galoys, l'abbé Testu, Corneille.

Jeudi 8 Juin, Mrs Cousin, Regnier, Tourreil, Tallemant, Perrault, d'Acier, Corneille, Galoys, Boileau.

Du samedy 10e de Juin, Mrs Cousin, Regnier, Dacier, Tallemant, abbé Boileau, l'abé de Dangeau, Tourreil, l'abbé Testu, Perrault, l'abbé Galloys, l'abbé de Clerambault, Corneille.

Du lundy 12 Juin, Mrs Cousin, Regnier, abbé de Dangeau, Perraut, Tallemant, Dacier, Testu Mauroy, Boileau, Corneille, l'abbé Galloys.

Mecredy 14 Juin, Mrs Cousin, Regnier, Tallemant, d'Acier, l'abbé Testu, Perault, Boileau, Corneille.

Du samedy 17 (Juin), Mrs Cousin, Regnier, abbé de Dangeau, Perrault, Tallemant, Tourreil, Dacier, Boileau, Corneille, Testu Mauroy.

Du lundy 19 Juin, Mrs Cousin, Regnier, Boileau, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Testu, Tallemant, Testu Mauroy, Perrault, Dacier, l'abbé Galloys.

Du mecredy 21 Juin, Mrs Cousin, Regnier, Tourreil, Dacier, Corneille, l'abbé de Clerambault.

Du vendredy 23 Juin, Mrs Cousin, Tourreil, Corneille, l'abbé de Clerambault.

Du lundy 26 (Juin), Mrs Cousin, Regnier, Tourreil, Tallemant, Testu, Dacier, Sacy, Corneille, De la Loubere, de Dangeau.

Du mecredy 28 de Juin, Mrs Cousin, Dacier, Renaudot, Perrault, Boileau, Tourreil, Corneille, Tallemant.

Du samedi 1er Juillet, Mrs Cousin, de Choisy, Perrault, Boileau, Tourreil, l'abbé de Clerambault, de Malezieu, l'abbé Genest, Corneille, Tallemant, Dacier.

M^r l'abbé Galois Directeur, Mr de Caillieres Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 3 Juillet, M^rs l'abbé Galloys, Perrault, Cousin, abbé Testu, Dacier, Corneille, Genest, Boileau.

Du jeudy 6 Juillet, M^rs l'abbé Galloys, Cousin, l'abbé de Dangeau, Tallemant, Perrault, Toureil, Boileau, l'abbé Testu, l'abbé de Clerambault, Corneille, Dacier.

Du samedy 8 Juillet, M^rs l'abbé Galloys, Cousin, l'abbé Testu, Tourreil, l'abbé Clerambault, Perrault, Corneille, Dacier, l'abbé Talleman.

Du lundy 10 Juillet, Mrs Cousin, Sassy, Dacier, Toureil, A. de Clerembault, Corneille.

Jeudy 13 Juillet, Mrs l'abbé Galloys, Tallemant, Cousin, de Sacy, d'Acier, Corneille, Tourreil, Perrault.

Samedy 15 Juillet, Mrs Galoys, De Sacy, l'abbé Testu, Dacier, Tallemant, Toureil, Saint Pierre, Perrault, de Dangeau, Cousin, Corneille.

Du lundy 17 de Juillet, Mrs l'abbé Galois, l'abbé de Dangeau, Perraut, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, de Sacy, Cousin, Corneille.

Du jeudy 20 Juillet, Mrs l'abbé Galois, Tallemant, d'Acier, Cousin, Tourreil, Corneille.

Samedy 22 Juillet, Mrs l'abbé Galloys, Tallemant, Dacier, Perrault, Corneille, Cousin, Tourreil, l'abbé Testu.

Du lundy 24 Juillet, Mrs l'abbé Galoys, Cousin, Tallemant, d'Acier, Tourreil, Corneille, Fontenelle, Perrault.

Du jeudy 27 Juillet, Mrs l'abbé Galoys, l'abbé Regnier, Tallemant, Cousin, de Sacy, d'Acier, Corneille, Tourreil.

Du samedy 29 Juillet, Mrs l'abbé Galloys, Cousin, abbé Tallemant, d'Acier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, Tourreil, Corneille, l'abbé Testu.

Ce jour sur ce que Mr l'abbé Regnier a dit à la Compagnie qu'il estoit obligé d'aller à ses bénefices pour quelque temps, Mr l'abbé Galois a proposé de faire surseoir jusqu'à son retour les transcriptions du Dictionnaire et la Compagnie l'a ainsi résolu.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardy 1 d'Aoust, Mrs l'abbé Galoys, Perrault, Dacier, Tallemant, Cousin, Tourreil.

Jeudy 3 d'Aoust, Mrs l'abbé Galloys, Tallemant, Perrault, d'Acier, Cousin, l'abbé Testu, Corneille, Tourreil.

Ce jour il a esté résolu qu'on feroit incessamment un nouveau récolement des livres de l'Académie avec l'ancien catalogue, pour voir ceux qui manquent (1).

REGNIER DESMARAIS.

(1) Dans le compte rendu sommaire signé GALLOYS, il est expliqué que le récolement aura lieu « sur l'ancien catalogue imprimé ». (Voyez p. 71, note 1.)

Du samedy 5 d'Aoust, M^rs^ l'abbé Galloys, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Perrault, Dacier, Corneille, Cousin, Tallemant, l'abbé Testu.

Du lundi 7 Aout, M^rs^ l'abbé Renier, l'abbé Talleman, l'abbé de St Pierre, Dacier, Perrault, Corneille, Cousin.

Du mecredi 9e Aoust, Perrault, Dacier, Cousin, Tallemant, Corneille.

Du samedy 12 Aoust, M^rs^ l'abbé Galloys, abbé Regnier, abbé de Dangeau, Dacier, Cousin, de Sacy, l'abbé Tallement, Corneille, Perrault.

Du lundy 14 Aoust, M^rs^ l'abbé Galloys, Perrault, Tallemant, Corneille, de Sacy, Cousin, d'Acier, l'abbé Testu.

Jeudy 17 Aoust, M^rs^ l'abbé Galloys, Tallemant, Corneille, Cousin, d'Acier, de Sacy, Perrault, abbé Testu.

Samedy 19 Aoust, M^rs^ l'abbé Galloys, Tallemant, Cousin, d'Acier, de Sacy, l'abbé Testu, Tourreil.

Le lundy 21 Aout, M^rs^ l'abbé Galloys, l'abbé de Dangeau, l'abbé Tallemant, Cousin, l'abbé Testu, Tourreil, Perrault, de Sacy.

Le mecredy 23 Aout, M^rs^ l'abbé Galloys, Cousin, Perrault, Dacier, l'abbé de Clerembaut.

Du samedy 26 d'Aoust, M^rs^ l'abbé de Dangeau, Dacier, Tallemant, Tourreil, Cousin, Perrault, l'abbé Testu.

Du lundy 28 Aoust, M^rs^ l'abbé Galloys, de Callieres, Cousin, Tallemant, Tourreil, abbé Testu, Perrault.

Du jeudy 31 Aoust, M^rs^ abbé Galloys, abbé de Dangeau, Tallemant, de Sacy, Cousin, abbé Testu, Perrault.

Du samedy 2 de Septembre, M^rs^ l'abbé Galloys, l'abbé de Dangeau, Cousin, le Sacy, abbé Testu, Tallemant, Tourreil, Perrault.

Du lundy 4 Septembre, M^rs^ l'abbé Galloys, Cousin, Perrault, Sassy, Tourreil, Tallemant.

Du samedi 9 Septembre, M^rs^ l'abbé Galloys, Cousin, La Loubere, l'abbé Testu, Tourreil, de Sacy, Dacier, Perrault, l'abbé de Clerambault, Fontenelle.

Du lundi 11e Septembre, Mrs l'abbé Galloys, Perrault, Cousin, l'abbé Testu, de Sacy, Dacier, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, Tourreil.

Ce jeudy 14 Septembre, Mrs Clerambault, Fontenelle, Dacier, Cousin, l'abbé Testu, de Sacy, Perrault.

Du samedi 16 Septembre, Mrs l'abbé Galloys, Fontenelle, de Sacy, La Loubere, Tourreil, Perrault, Dacier, Cousin.

Du lundi 18 Septembre, Mrs l'abbé Galloys, de Sacy, Laloubere, Fontenelle, Cousin, Tourreil, l'abbé Testu, l'abbé Genest, Dacier, Perrault.

Du mecredy 20 Septembre, Mrs l'abbé Galloys, Tallemant, Tourreil, l'abbé de Saint Pierre, Cousin, de Fontenelles, de Sacy, l'abbé Testu, Perrault, Dacier.

Du samedi 23 Septembre, Mrs l'abbé Galloys, de Sacy, Dacier, Cousin, Perrault, Toureil, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant, le comte de Crecy, de Choisy, l'Evesque de Senlis, Fontenelle.

Ce jour l'Académie a tenu une seance publique pour la réception de Mr de Chamillard Evesque de Senlis, à la place vacante par la mort de Mr Charpentier, et Mr l'abbé Galois Directeur a respondu au compliment que le nouvel Académicien a fait à la Compagnie (1).

REGNIER DESMARAIS.

(1) Dans le Registre de présence la séance, du 23 est la seule de septembre où il soit fait mention de « l'Evesque de Senlis », et, dans le Registre des délibérations, sa réception porte la date, surchargée à la vérité, du 23 septembre; mais tous les autres documents, et notamment *la Gazette* du 9 septembre, la fixent au 7. On trouve également dans le *Recueil* in-12 de 1721 (p. 185-236): *Discours prononcé le septième Septembre* 1702. *par M. de Chamillart, Evesque de Senlis, lorsqu'il fut reçu à la place de M. Charpentier.* — *Response de M. l'Abbé Galloys, au Discours prononcé par M. de Chamillart...* Ce discours contient des renseignements assez intéressants sur les occupations de l'Académie, les jours et la durée de ses séances, etc. Nous les reproduisons ici, en les abrégeant, parce qu'ils nous fournissent sur quelques points des détails nouveaux : « Depuis l'édition de ce Dictionnaire dont on a tant parlé... l'Académie Françoise s'est proposé... de composer une Grammaire de la Langue Françoise... plusieurs Académiciens ont proposé les doutes qu'ils avoient eus en parlant et en escrivant. On a examiné ces doutes dans les Assemblées; et un Académicien d'un grand mérite (*en marge* M. l'Abbé de Choisy) a pris la peine de faire un Recuëil des décisions de la Compagnie. Ce Recuëil est encore entre les mains d'une Personne illustre, qui a voulu avoir le plaisir de le lire avant qu'il fust imprimé... Un autre Académicien (M. l'Abbé Tallemant) composa un second Recuëil des décisions de l'Académie. Ce second Recuëil a esté imprimé... il a fait souhaiter que l'Académie Françoise donnast souvent de semblables Recuëils de ses décisions sur d'autres doutes... il n'y a point de lecture qui en fournisse tant que celle des œuvres de Balzac... la Compagnie s'estant déterminée à examiner les ouvrages françois qui ont le plus de reputation pour l'élegance du discours commença par ceux de ce fameux Autheur. Ensuite l'on a examiné... le celebre d'Ablancourt... La belle Traduction de Quinte Curce... n'a pas laissé de fournir matière à plusieurs doutes... Mais rien n'estoit plus nécessaire que de revoir exactement les Remarques de Vaugelas... Le sçavant et laborieux Académicien (M. de Corneille) qui de son chef avoit desja fait sur ce livre des notes tres-judicieuses qui ont esté imprimées... ayant

lundy 25 Septembre, M^rs^ l'abbé Galloys, Cousin, Fontenelle, Tallemant, r, Perrault, Tourreil, l'abbé Testu, Crecy, l'abbé de Clerambault.

---

26 Septembre. Ce jour la Compagnie convoquée par billets a ; au service que M^r^ l'abbé Galois Directeur a fait dire aux Cordeliers e repos de l'ame de M^r^ le Duc de Coislin, Pair de France doyen de lémie.

REGNIER DESMARAIS.

---

eudi 28 Septembre, M^rs^ l'abbé Galloys, Fontenelle, l'abbé Testu, Tourreil, , Dacier, Perrault, l'abbé de Clerambault.

---

amedy 30 de Septembre, M^rs^ l'abbé Galloys, Dacier, Fontenelle, l'abbé de au, Toureil, l'abbé Testu, Consin, l'abbé de Clerambault.

---

undy 2 d'Octobre, M^rs^ l'abbé Galloys, Dacier, Dangeau, de Choisi, Testu, il, Cousin, Perrault, Fontenelle.

ciers de ce quartier M. l'abbé de Dangeau Directeur, M. le Prési- ousin Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

---

eudy 5 Octobre, Mrs Cousin, Tallemant, Tourreil, Perrault, Dacier, Fonte- abbé Galloys.

---

amedi 7 Octobre, Mrs Cousin, Tourreil, Perrault, Tallemant, Fontenelle, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, l'abbé de Clerambault.

---

nardi 10 Octobre, Mrs Cousin, de Choisy, l'abbé Galloys, Tourreil, Per- Tallemant, Fontenelle, Dacier, l'abbé de Clerambault.

de rediger par escrit les Observations de l'Académie sur cet ouvrage de Vaugelas, en a Recuëil que l'on donnera incessamment au Public. Enfin, comme l'on va faire une noution du Dictionnaire, l'Académie est depuis plusieurs mois occupée à revoir cet ouvrage. e parle point de quantité d'autres choses... On a employé beaucoup de temps à examiner rvations faites sur les plus belles Pieces de Malherbe et de Racan par l'éloquent Acadéui a donné au public le second Recuëil, dont j'ay parlé, des décisions de l'Académie. Ces ions, qui regardent principalement la Poësie Françoise, feront une partie de l'Art poëtitoy l'Académie doit travailler après avoir achevé la Grammaire... Vous serez sans doute u'elle ait pu faire tant de choses dans des Assemblées qui ne se tiennent que trois fois ine, qui ne durent que deux heures, et où tant de personnes opinent l'une aprés l'autre ifficultez qui se presentent. »

le la réception de cet évêque que date la présence des femmes aux séances de l'Académie. ns le *Journal de Dangeau,* sous la date du 7 septembre : « M. l'Evêque de Senlis fut Académie. M. Chamillard, son frère, étoit à la réception. On avoit pratiqué dans un casin de la salle où se font les réceptions une tribune pour les dames; il n'y en avoit jamais cadémie françoise, mais seulement à celles de l'Académie des scieuces et des inscriptions. » mon ajoute : « Cette nouveauté fut en faveur des filles de Chamillard et de leurs amies, lèrent pour se moquer du pauvre Senlis. »

Du jeudi 12 Octobre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, Perrault, l'abbé Testu, Tourreil, l'abbé Gallois, Perrault, Tallemant.

Du samedi 14 Octobre, Mrs Dangeau, Cousin, Fontenelle, Perrault, Tallemant, Tourreil, de Choisy, l'abbé Testu, Galoys.

Du lundy 16 Octobre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, Fontenelle, l'abbé Testu, d'Acier, Tourreil, Perrault, l'abbé Galloys.

Du jeudi 19 Octobre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, Tourreil, Fontenelle, l'abbé Testu, d'Acier, l'abbé Galloys.

Du samedy 21 Octobre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Perrault, Tallemant, Tourreil, Fontenelle, Galoys, l'abbé Testu, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Du lundi 23 Octobre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, l'abbé de Choisi, Perrault, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Dacier, Tourreil, l'abbé de Clerambault.

Du jeudy 26e Octobre, Mrs Cousin, l'abbé Galloys, Perrault, Tallemant, Tourreil, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, Dacier.

Le 27 Octobre, Mrs Cousin, l'abbé Boisleau, Perrault, l'abbé de Clerambault, Tourreil, Dacier, l'abbé Testu, Tallemant, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Le 30e Octobre, Mrs Cousin, de Choisy, l'abbé Boileau, Perrault, Dangeau, Tallemant, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, Dacier, Tourreil, Malezieu, l'abbé Genest, de la Chapelle, l'abbé Testu, de Callieres, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, l'évesque de Senlis, l'abbé Bignon.

Ce mardi 31 Octobre, Mrs Cousin, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, l'abbé Testu, l'abbé de Choisy, Tallemant, Boileau, Perrault, Dacier, Tourreil, l'abbé Galloys.

Ce samedi 4e Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé de Choisy, Fontenelle, Boileau, Tallemant, l'abbé Genest, l'abbé Testu, Perrault, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Tourreil.

Lundy 6 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, Tallemant, le marquis de Dangeau, l'abé Testu, Dacier, Boileau, Renaudot, Tourreil, Perrault, l'abbé de Clerambault, l'abbé Genest, l'abbé de Choisy, l'abbé Galloys.

Jeudy 9e Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, l'abbé de Saint

Pierre, l'abbé de Clerambault, Perrault, l'abbé de Choisy, Fontenelle, Boileau, Dacier, Tourreil.

Du vendredi 10 Novembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, Tourreil, Perrault, l'abbé Boisleau, l'abbé Testu, Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé Galloys.

Lundi 13 Novembre, Mrs Cousin, Tallemant, Tourreil, l'abbé Testu, Perrault, Dacier.

Du jeudy 16 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, Tallemant, Boileau, de Sacy, Renaudot, de Choisy, l'abbé Testu, Perrault, Corneille, Tourreil, l'abbé Galloys, Dacier.

Du samedy 18 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, Perrault, Tallemant, de Choisy, de Sacy, l'abbé Testu, Dacier, Corneille, Tourreil.

Du lundi 20 Novembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Boileau, Clerembault, Testu Mauroy, Tallemant, Corneille, Dacier, Fontenelle, Perrault, Galloys.

Jeudy 23 Novembre, Mrs Cousin, Testu Mauroy, Boileau, de Sacy, Tallemant, Perrault, de Choisy, l'év. d'Avranches, Corneille, Dacier, l'abbé Galloys.

Samedy 25 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, de Sacy, Perrault, Testu Mauroy, Boileau, Tallemant, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Testu, Dacier, Tourreil.

Lundi 27 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Testu Mauroy, Boileau, l'abbé de Clerambault, Perrault, de Sacy, A. Testu, Corneille, Dacier, Tourreil, l'abbé Galloys.

Du mercredy 29 Novembre, Mrs Cousin, abbé Regnier, Perrault, abbé Genest, abbé Boileau, abbé Testu Mauroy, Tallemant, l'abbé Testu, Dacier, l'abbé de Clerambault, Sassi, Corneille, Tourreil.

Samedi 2 Décembre, Mrs A. de Dangeau, Cousin, Regnier, Dacier, Testu Mauroy, Tallemant, Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, l'abbé de Saint Pierre, Tourreil, de Sacy, Boileau, Corneille, Perrault.

Du lundy 4 de Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Regnier, Dacier, Testu Mauroy, Tallemant, Boileau, l'abbé Testu, de Sacy, l'abbé Galloys, Corneille, Perrault, Fontenelle.

de Dangeau, Cousin, Regnier, de Sacy, Testu
rault, Boileau, Tallemant, Dacier, l'abbé Testu,

---

de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Perrault,
Mauroy, l'abbé Boileau, Sassy, l'abbé Galloys,

M^r^ l'abbé de Dangeau, Cousin, Abbé Regnier,
roy, Dacier.

ire de nouveaux officiers au sort suivant la
bé sur M^r^ l'abbé Boileau pour Directeur, et
Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

---

l'abbé Boileau, Regnier, Cousin, l'abbé Testu de
ille, Tallemant, Tourreil, l'Ev. d'Avranches, l'abbé
Sacy, Dacier, Perrault, le duc de Coislin.

---

r, Mrs Abbé Regnier, De Sacy, Corneille, Testu Mauroy,
rreil, l'abbé Galloys, Cousin.

---

l'abbé Boileau, Abbé Regnier, Corneille, Cousin, Da-
abbé de Danjeau, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Tour-
tu Mauroy, De Sacy, Perrault.

M^r^ l'abbé Boileau, l'abbé Regnier, Corneille, Testu Mauroy,
Cousin, Tallemant, l'abbé Galloys, De Sacy, Perrault, l'abé

---

anvier, M^rs^ abbé Regnier, Cousin, abbé de Dangeau, Dacier,
Tallemant, Tourreil, Perrault, Testu Mauroy.

Janvier, M^rs^ l'abé Boileau, l'abbé Regnier, le duc de Coislin,
in, Tallemant, Dacier, De Sacy, Tourreil, Perrault, l'abé

---

vier, M^rs^ l'abbé Boileau, Regnier, Tallemant, De Choisy, Corneille,
Galloys, l'abbé Testu, Perrault, Dacier.

---

20 Janvier, l'abbé Boileau, l'abbé Regnier, Tallemant, l'Ev. d'A-
eille, Dacier, Cousin, Tourreil, l'abé Testu.

Du jeudi 12 Octobre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, l'abbé de C rambault, l'abbé Testu, Tourreil, l'abbé Gallois, Perrault, Tallemant.

Du samedi 14 Octobre, Mrs Dangeau, Cousin, Fontenelle, Perrault, Tallem Tourreil, de Choisy, l'abbé Testu, Galoys.

Du lundy 16 Octobre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, Fonten l'abbé Testu, d'Acier, Tourreil, Perrault, l'abbé Galloys.

Du jeudi 19 Octobre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, Tourreil, l tenelle, l'abbé Testu, d'Acier, l'abbé Galloys.

Du samedy 21 Octobre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Perrault, Tallem Tourreil, Fontenelle, Galoys, l'abbé Testu, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Du lundi 23 Octobre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, l'abbé de Cl Perrault, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Dacier, Tourreil, l'abbé de Clerambaul

---

Du jeudy 26e Octobre, Mrs Cousin, l'abbé Galloys, Perrault, Tallemant, T reil, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, Dacier.

Le 27 Octobre, Mrs Cousin, l'abbé Boisleau, Perrault, l'abbé de Clerambs Tourreil, Dacier, l'abbé Testu, Tallemant, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Gal Fontenelle.

Le 30e Octobre, Mrs Cousin, de Choisy, l'abbé Boileau, Perrault, Dang Tallemant, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, Dacier, T reil, Malezieu, l'abbé Genest, de la Chapelle, l'abbé Testu, de Callieres, l' de Clerambault, l'abbé Galloys, l'évesque de Senlis, l'abbé Bignon.

Ce mardi 31 Octobre, Mrs Cousin, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, l' Testu, l'abbé de Choisy, Tallemant, Boileau, Perrault, Dacier, Tourreil, l' Galloys.

Ce samedi 4e Novembre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, l' de Choisy, Fontenelle, Boileau, Tallemant, l'abbé Genest, l'abbé Testu, Perra l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Tourreil.

Lundy 6 Novembre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, Tallemant, marquis de Dangeau, l'abé Testu, Dacier, Boileau, Renaudot, Tourreil, Perra l'abbé de Clerambault, l'abbé Genest, l'abbé de Choisy, l'abbé Galloys.

Jeudy 9e Novembre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, l'abbé de Sa

Pierre, l'abbé de Clerambault, Perrault, l'abbé de Choisy, Fontenelle, Boileau, Dacier, Tourreil.

Du vendredi 10 Novembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, Tourreil, Perrault, l'abbé Boisleau, l'abbé Testu, Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé Galloys.

Lundi 13 Novembre, Mrs Cousin, Tallemant, Tourreil, l'abbé Testu, Perrault, Dacier.

Du jeudy 16 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, Tallemant, Boileau, de Sacy, Renaudot, de Choisy, l'abbé Testu, Perrault, Corneille, Tourreil, l'abbé Galloys, Dacier.

Du samedy 18 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, Perrault, Tallemant, de Choisy, de Sacy, l'abbé Testu, Dacier, Corneille, Tourreil.

Du lundi 20 Novembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Boileau, Clerembault, Testu Mauroy, Tallemant, Corneille, Dacier, Fontenelle, Perrault, Galloys.

Jeudy 23 Novembre, Mrs Cousin, Testu Mauroy, Boileau, de Sacy, Tallemant, Perrault, de Choisy, l'év. d'Avranches, Corneille, Dacier, l'abbé Galloys.

Samedy 25 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, de Sacy, Perrault, Testu Mauroy, Boileau, Tallemant, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Testu, Dacier, Tourreil.

Lundi 27 Novembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Testu Mauroy, Boileau, l'abbé de Clerambault, Perrault, de Sacy, A. Testu, Corneille, Dacier, Tourreil, l'abbé Galloys.

Du mercredy 29 Novembre, Mrs Cousin, abbé Regnier, Perrault, abbé Genest, abbé Boileau, abbé Testu Mauroy, Tallemant, l'abbé Testu, Dacier, l'abbé de Clerambault, Sassi, Corneille, Tourreil.

Samedi 2 Décembre, Mrs A. de Dangeau, Cousin, Regnier, Dacier, Testu Mauroy, Tallemant, Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, l'abbé de Saint Pierre, Tourreil, de Sacy, Boileau, Corneille, Perrault.

Du lundy 4 de Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Regnier, Dacier, Testu Mauroy, Tallemant, Boileau, l'abbé Testu, de Sacy, l'abbé Galloys, Corneille, Perrault, Fontenelle.

Jeudi 7 Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé de Clerambaut, Testu Mauroy, Perrault, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, Tourreil, Dacier, de Sacy, Boileau, l'abbé Galloys.

Samedi 9 Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Corneille, Dacier, de Sacy, l'abbé Testu, Boileau, Tourreil.

Le lundy 11e Décembre, à la réception de Mr le duc de Coislin, Mrs abbé de Dangeau, Pr. Cousin, abbé Regnier, l'abbé Testu, Perrault, abbé Boisleau, abbé de Choisy, abbé Galois, Corneille, Sacy, Tourreil, abbé Tallemant, Dacier, Ev. dr Avranches, Ev. de Meaux, Ev. de Senlis, abbé de Clerembaut, Cressy, abbé Testu Mauroy, abbé Bignon, marquis de Dangeau, abbé de Caumartin, La Chapelle, abbé Genest, abbé Renaudot, Valincourt, duc de Coislin, Cognard.

Ce jour l'Académie a tenu une seance publique pour la réception de M. le Duc de Coislin à la place vacante par la mort de M. le Duc de Coislin son Pere, et M. l'abbé de Dangeau Directeur a respondu au nom de la Compagnie au discours que le nouvel Académicien a fait pour le remercier (1).

REGNIER DESMARAIS.

Jeudi 14 Décembre, Mrs A. de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'Ev. d'Avranches, Boileau, l'abbé Testu, Perrault, de Sacy, Tourreil, l'abbé Galloys, l'abbé de Choisy.

Samedi 16 Décembre, Mrs Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Testu Mauroy, l'abbé Tallemant, de Tourreil, Dacier, de Choisy, Corneille, l'abbé Testu, Perrault, de Sacy.

Lundi 18 Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Regnier, Testu Mauroy, Dacier, Corneille, Tallemant, l'abbé Boileau, de Sacy, Perrault, Fontenelle, Tourreil, l'abbé Galloys.

Mercredi 20 Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, l'abbé Boileau, l'Evesque d'Avranches, de Sacy, Corneille, Perrault, Tourreil, l'abbé Testu.

Samedi 23 Décembre, Mrs l'abé de Dangeau, Regnier, Testu Mauroy, de Sacy, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier, Corneille, Tourreil, Perrault.

(1) *Discours prononcé l'onziéme Decembre* 1702, *par M. le Duc de Coislin, Pair de France, lors qu'il fut receu à la place de M. le Duc de Coislin son pere. — Response de M. l'Abbé de Dangeau, au Discours prononcé par M. le Duc de Coislin...* (*Recueil* de 1721, in-12, p. 237-254.)

Vendredi 29 Décembre, Mrs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, de Sacy, Testu Mauroy, Evêque d'Avranches, Perrault, Boileau, Tallemant, Dacier, l'abbé Testu, Corneille, Tourreil.

Samedy 30 Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Perrault, Tallemant, Corneille, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Boileau, Sassy, l'abbé Galloys, Tourreil, Dacier, l'abbé Testu.

Le mardi 2 Janvier 1703, Mrs l'abbé de Dangeau, Cousin, Abbé Regnier, De Sacy, Tallemant, Testu Mauroy, Dacier.

Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'abbé Boileau pour Directeur, et sur Mr l'abbé Fleury pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le jeudy 4 Janvier, Mrs l'abbé Boileau, Regnier, Cousin, l'abbé Testu de Mauroy, Renaudot, Corneille, Tallemant, Tourreil, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, De Sacy, Dacier, Perrault, le duc de Coislin.

Du vendredy 5e Janvier, Mrs Abbé Regnier, De Sacy, Corneille, Testu Mauroy, Perrault, Tallemant, Tourreil, l'abbé Galloys, Cousin.

Lundi 8 Janvier, Mrs l'abbé Boileau, Abbé Regnier, Corneille, Cousin, Dacier, l'abbé Galloys, l'abbé de Danjeau, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, l'abbé Testu, Testu Mauroy, De Sacy, Perrault.

Jeudi 11 Janvier, Mrs l'abbé Boileau, l'abbé Regnier, Corneille, Testu Mauroy, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, l'abbé Galloys, De Sacy, Perrault, l'abé de Dangeau, Dacier.

Le samedy 13 Janvier, Mrs abbé Regnier, Cousin, abbé de Dangeau, Dacier, Corneille, De Sacy, Tallemant, Tourreil, Perrault, Testu Mauroy.

Du lundi 15 Janvier, Mrs l'abé Boileau, l'abbé Regnier, le duc de Coislin, Fontenelle, Cousin, Tallemant, Dacier, De Sacy, Tourreil, Perrault, l'abbé Galloys.

Jeudy 18 Janvier, Mrs l'abbé Boileau, Regnier, Tallemant, De Choisy, Corneille, Cousin, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, Perrault, Dacier.

Du samedy 20 Janvier, l'abbé Boileau, l'abbé Regnier, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, Cousin, Tourreil, l'abé Testu.

Jeudi 7 Décembre, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé de Clerambaut, Testu Mauroy, Perrault, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, Tourreil, Dacier, de Sacy, Boileau, l'abbé Galloys.

Samedi 9 Décembre, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Corneille, Dacier, de Sacy, l'abbé Testu, Boileau, Tourreil.

Le lundy 11e Décembre, à la réception de M^r le duc de Coislin, M^rs abbé de Dangeau, Pr. Cousin, abbé Regnier, l'abbé Testu, Perrault, abbé Boisleau, abbé de Choisy, abbé Galois, Corneille, Sacy, Tourreil, abbé Tallemant, Dacier, Ev. d'Avranches, Ev. de Meaux, Ev. de Senlis, abbé de Clerembaut, Cressy, abbé Testu Mauroy, abbé Bignon, marquis de Dangeau, abbé de Caumartin, La Chapelle, abbé Genest, abbé Renaudot, Valincourt, duc de Coislin, Cognard.

Ce jour l'Académie a tenu une seance publique pour la réception de M. le Duc de Coislin à la place vacante par la mort de M. le Duc de Coislin son Pere, et M. l'abbé de Dangeau Directeur a respondu au nom de la Compagnie au discours que le nouvel Académicien a fait pour la remercier (1).

REGNIER DESMARAIS.

Jeudi 14 Décembre, Mrs A. de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'Ev. d'Avranches, Boileau, l'abbé Testu, Perrault, de Sacy, Tourreil, l'abbé Galloys, l'abbé de Choisy.

Samedi 16 Décembre, Mrs Cousin, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Testu Mauroy, l'abbé Tallemant, de Tourreil, Dacier, de Choisy, Corneille, l'abbé Testu, Perrault, de Sacy.

Lundi 18 Décembre, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, Regnier, Testu Mauroy, Dacier, Corneille, Tallemant, l'abbé Boileau, de Sacy, Perrault, Fontenelle, Tourreil, l'abbé Galloys.

Mercredi 20 Décembre, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Tallemant, Dacier, l'abbé Boileau, l'Evesque d'Avranches, de Sacy, Corneille, Perrault, Tourreil, l'abbé Testu.

Samedi 23 Décembre, M^rs l'abé de Dangeau, Regnier, Testu Mauroy, de Sacy, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier, Corneille, Tourreil, Perrault.

(1) *Discours prononcé l'onzième Decembre* 1702, *par M. le Duc de Coislin, Pair de France, lorsqu'il fut receu à la place de M. le Duc de Coislin son pere. — Response de M. l'Abbé de Dangeau, au Discours prononcé par M. le Duc de Coislin...* (*Recueil* de 1721, in-12, p. 237-254.)

Vendredi 29 Décembre, M^rs l'abé de Dangeau, Cousin, Regnier, de Sacy, Testu Mauroy, Evêque d'Avranches, Perrault, Boileau, Tallemant, Dacier, l'abbé Testu, Corneille, Tourreil.

Samedy 30 Décembre, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, l'abbé Regnier, Perrault, Tallemant, Corneille, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Boileau, Sassy, l'abbé Galloys, Tourreil, Dacier, l'abbé Testu.

Le mardi 2 Janvier 1703, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, Abbé Regnier, De Sacy, Tallemant, Testu Mauroy, Dacier.

Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur M^r l'abbé Boileau pour Directeur, et sur M^r l'abbé Fleury pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le jeudy 4 Janvier, M^rs l'abbé Boileau, Regnier, Cousin, l'abbé Testu de Mauroy, Renaudot, Corneille, Tallemant, Tourreil, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, De Sacy, Dacier, Perrault, le duc de Coislin.

Du vendredy 5e Janvier, Mrs Abbé Regnier, De Sacy, Corneille, Testu Mauroy, Perrault, Tallemant, Tourreil, l'abbé Galloys, Cousin.

Lundi 8 Janvier, M^rs l'abbé Boileau, Abbé Regnier, Corneille, Cousin, Dacier, l'abbé Galloys, l'abbé de Danjeau, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, l'abbé Testu, Testu Mauroy, De Sacy, Perrault.

Jeudi 11 Janvier, M^rs l'abbé Boileau, l'abbé Regnier, Corneille, Testu Mauroy, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, l'abbé Galloys, De Sacy, Perrault, l'abé de Dangeau, Dacier.

Le samedy 13 Janvier, M^rs abbé Regnier, Cousin, abbé de Dangeau, Dacier, Corneille, De Sacy, Tallemant, Tourreil, Perrault, Testu Mauroy.

Du lundi 15 Janvier, M^rs l'abé Boileau, l'abbé Regnier, le duc de Coislin, Fontenelle, Cousin, Tallemant, Dacier, De Sacy, Tourreil, Perrault, l'abbé Galloys.

Jeudy 18 Janvier, M^rs l'abbé Boileau, Regnier, Tallemant, De Choisy, Corneille, Cousin, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, Perrault, Dacier.

Du samedy 20 Janvier, l'abbé Boileau, l'abbé Regnier, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, Cousin, Tourreil, l'abé Testu.

Le lundy 19 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, De Sacy, l'abbé de Clerambault, l'abbé Talleman, l'abbé Galloys, Corneille, Perrault.

Le jeudy 22 Mars, l'abbé Renier, Renaudot, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, De Valincour, De Sacy, Tourreil, Perrault, Dacier, Cousin, Tallemant, Galoys.

Du samedi 24 Mars, Mrs Abbé Regnier, le duc de Coislin, l'abé de Dangeau, Cousin, Tallemant, Corneille, Renaudot, Perrault, l'abbé de Choisy, Dacier.

Le mardy 27 Mars, Mrs Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, De Sacy, Renaudot, l'abé de Dangeau, Dacier, Corneille, l'abbé Galloys, Tallemant, Perrault.

Jeudy 29 Mars, l'Ev. d'Avranches, De Valincour, De Tourreil, Cousin, Corneille, De Sacy, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu, Renaudot, l'abbé Genest, l'abbé de Choisy, Perrault, l'abbé Galloys, Tallemant, Dacier.

Du samedi 31e Mars, M^rs l'abé de Dangeau, le duc de Coislin, l'abbé Genest, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Tallemant, De Tourreil, Dacier, l'abbé Testu, De Sacy, De Callieres, Perrault.

Du lundy 2e Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, le duc de Coislin, l'abbé de Clerembaud, Perrault, Cousin, l'abbé Testu, Dacier, De Choisy, Tallemant, Tourreil, Corneille, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Officiers de ce quartier tirez au sort suivant la coustume, Mr de Tourreil Directeur, M^r l'abbé de Choisy Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du mardi 3 Avril, Mrs Toureil, De Choisy, Corneille, l'abé de Dangeau, Dacier, Tallemant, Fontenelle, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Perrault, l'abbé Galloys.

Du mercredy 11 Avril, M^rs De Tourreil, De Choisy, l'abbé Tallemant, Renaudot, Corneille, l'abbé Testu, Dacier, Cousin.

Du jeudi 12 Avril, Mrs de Tourreil, Renaudot, Cousin, l'abbé Tallemant, Perault, d'Acier, Corneille, l'abbé Galloys.

Du samedy 14 Avril, M^rs De Tourreil, De Choisy, Renaudot, Tallemant, Perrault, Cousin, d'Acier, Corneille, De Callieres, l'abbé Galloys.

Du lundi 16 Avril, M^rs De Tourreil, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, Corneille, Renaudot, Perrault, l'abbé de Clerambault, Tallemant, d'Acier, Boileau, Cousin, l'abbé Têtu.

Du jeudi 19 (Avril), Mrs de Tourreil, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, Renaudot, l'abbé de Dangeau, Tallemant, Genest, Corneille, De Sacy, Dacier, Cousin, Perrault, Galloys.

Samedi 21 (Avril), M^rs De Tourreil, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, le duc de Coislin, Dacier, Renaudot, De Sacy, Cousin, Tallemant, Corneille, De Crecy, Malezieu, Genest.

Du lundy 23 Avril, Mrs Tourreil, De Choisy, Regnier, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Corneille, Tallemant, De Sacy, Cousin, Genest, Callieres, Perrault, Clerembaut.

Du jeudi 26e Avril, Mrs de Tourreil, De Choisy, Regnier Desmarais, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Sacy, l'abbé de Clerambault, De Callieres, Corneille, Perrault, Tallemant, Cousin.

Du samedy 28 Avril, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, le Duc de Coislin, Boileau, Cousin, Perrault, Dacier, De Dangeau, Tallemant, De Callieres, Corneille.

Lundy 30 Avril, Mrs Tourreil, Regnier, Tallemant, Renaudot, Cousin, Boileau, Fontenelle, Perrault, Galois, Corneille.

Jeudy 3 May, Mrs Tourreil, De Choisy, Regnier, Tallemant, Dacier, Corneille, Fontenelle, l'abbé Galloys, l'abbé de Clerambault, De Sacy, Cousin, Boileau.

Du samedi 5e May, Mrs de Tourreil, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, Boileau, l'abbé de Dangeau, Tallemant, d'Acier, abbé Testu, Cousin, Corneille, le duc de Coislin.

Du lundi 7 Mai, De Tourreil, De Choisy, Regnier, Fontenelle, abbé de Dangeau, Boileau, Cousin, abbé Testu, Dacier, Corneille, l'abbé Galloys.

Du jeudi 10e May, M^rs De Tourreil, l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, Dacier, Cousin, Tallemant, Corneille, Boileau, l'abbé Galloys.

Du samedi 12e Mai, M^rs De Tourreil, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, Dacier, Cousin, l'abbé Testu, Tallemant, Corneille.

Du lundi 14 Mai, Mrs de Tourreil, l'abbé de Choisy, Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Boileau, Dacier, Cousin, l'abbé Galloys, Corneille, Fontenelle, l'abbé Testu.

Du mecredi 16e Mai, Mrs de Tourreil, De Choisy, Regnier, Cousin, l'abbé Tallemant, Boileau, Corneille, abbé de Dangeau, abbé Testu, d'Acier.

Du samedy 19 May, Mrs Tourreil, De Choisy, Cousin, d'Acier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Boileau, De Callieres, Tallemant.

Lundy 21 May, Mrs Toureil, De Choisy, abbé Regnier, abbé de Dangeau. Tallemant, duc de Coislin, l'abbé de Saint Pierre, Cousin, Boileau, Corneille, De Callieres, Crecy.

Jeudi 24 Mai, Mrs de Tourreil, De Choisy, Regnier, le duc de Coislin, l'abbé de Dangeau, de Fontenelle, Dacier, Cousin, Tallemant, Corneille, l'abbé Galloys, l'abbé Testu.

Du samedy 26 May, Mrs De Tourreil, De Choisy, abbé Regnier, le comte de Crécy, Boileau, Cousin, Tallemant, d'Acier, l'abbé Testu, Corneille.

Du mercredi 30 Mai, Mrs De Tourreil, De Choisy, Regnier, De Dangeau, Dacier, Fontenelle, l'abbé Testu, Cousin, Corneille, l'abbé Galloys, Boileau.

Jeudy 31 Mai, De Tourreil, De Choisy, l'abbé Regnier, De Valincour, l'abbé Galloys, Boileau, le comte de Crecy, Corneille, Cousin, De Callieres.

Du samedy 2 Juin, Mrs de Tourreil, De Choisy, Regnier, abbé de Dangeau, abbé Tallemant, d'Acier, le duc de Coislin, l'abbé Testu, Malezieu, Renaudot, Corneille, l'abbé Boisleau, Cousin, Fontenelle.

Du lundi 4e Juin, Mrs Tourreil, De Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Tallemant, d'Acier, Corneille, Cousin, Galoys, Boileau, Fontenelle.

Du mecredy 6 Juin, Mrs De Tourreil, De Choisy, Regnier, le comte de Crécy, Boileau, le P. Cousin, Corneille, Dacier.

Du vendredy... Juin. La Compagnie convoquée par billets a assisté au service que Mr le Directeur a fait dire aux Cordeliers pour le repos de l'ame de Mr Perraut.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedi 9e (Juin), Mrs De Tourreil, abbé de Choisy, abbé Regnier, M. le duc de Coislin, abbé Tallemant, Dacier, Renaudot, De Callieres, De Sacy, Corneille, Clerembaut, Cousin, l'abbé Testu, Cressy.

Ce jour aprés la résolution prise par la Compagnie de proceder le lundi 18 de ce mois au premier scrutin de la proposition pour la place vacante par la mort de Mr Perrault, Mr de Tourreil Directeur a dit que comme le présent quartier alloit bientost expirer, il eust esté bien aise qu'il pleust à l'Assemblée de décider si ce seroit à luy ou au Directeur qui seroit en place au mois de juillet à recevoir l'Académicien qui seroit éleu, parce qu'il y avoit là dessus des usages differents. Et la chose ayant esté mise en déliberation, il a esté résolu que doresnavant, toutes les fois qu'il viendroit à vacquer une place dans l'Académie, celuy de Messieurs sous le Directorat duquel un Académicien auroit esté éleu, seroit celuy qui le recevroit : Et que pour cet effet la Compagnie ne procederoit à faire de nouveaux officiers au sort qu'aprés que cette réception auroit esté faite.

Regnier Desmarais.

Du lundi 11e Juin, Mrs de Tourreil, Regnier, Corneille, l'abé de Clerambaut, l'abé de Dangeau, Fontenelle, Renaudot, De Sacy, Boileau, l'abbé Testu, Cousin, Tallemant, Galoys.

Du mercredy 13 Juin, Mrs de Tourreil, Regnier, abbé Tallemant, abbé Testu, Dacier, Cousin, Corneille.

Samedy 16 Juin, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, de Valincour, abbé de Dangeau, abbé de Clerembaut, abbé Boisleau, Corneille, Cousin, Valincour, Dacier, de Sacy, Caumartin, De Callieres.

Lundy 18 Juin, Mrs Tourreil, De Choisy, Regnier, le duc de Coislin, Dacier, de la Chappelle, Malezieux, l'abbé Genest, Renaudot, l'abbé Tetu, Crecy, Sasi, Des Preau, le marquis de Dangeau, abbé de Dangeau, Tallemant, Fontenelle, de Valincour, Boileau, Corneille, Cousin, de Caumartin, de Cailleres.

Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour la proposition d'un Académicien à la place de Mr Perraut, Mr le Président de Lamoignon a esté éleu par la pluralité des suffrages.

Regnier Desmarais.

Du jeudi 21 Juin, Mrs de Tourreil, l'abé de Choisy, abbé Regnier, l'abé de Dangeau, de Crecy, Tallemant, Corneille, Renaudot, de Sacy, de Saint Pierre, Dacier, de Valincour, de Calliere, l'abbé Galloys, Cousin.

Ce jour la Compagnie estant assemblée pour travailler à l'ordinaire. Mr de Tourreil Directeur a rapporté qu'ayant esté porter au Roy le scrutin de la Compagnie, du 18 de ce mois, il avoit trouvé que Mr de Lamoignon ayant peur que ses occupations indispensables l'empeschassent de pouvoir assister aussi souvent qu'il auroit souhaité aux conferences de la Compagnie avoit suplié le Roy de vouloir bien le dispenser du choix que l'Académie avoit fait de luy pour succeder à la place de Mr Perraut, et il a mesme leu à la Compagnie une lettre que M. de Pontchartrain secretaire luy avoit escrite à luy comme Directeur, par laquelle il luy mandoit que le Roy ayant trouvé bon que M. le President de Lamoignon n'acceptast point le choix qu'on avoit fait de luy, la Compagnie pouvoit proceder à une autre élection, et que Sa Mté ne doutoit pas qu'on ne choisist un sujet qui peust dédommager avantageusement l'Académie de la perte qu'elle faisoit par le refus de Mr de Lamoignon (1).

REGNIER DESMARAIS.

(1) D'Olivet raconte cette affaire en ces termes : « Je ne sache que M. le président de Lamoignon qui ait paru, aux yeux du public, dédaigner le titre d'Académicien, puisqu'ayant été nommé il refusa. Mais quoique ceci ne soit arrivé qu'après 1700, qui est l'époque où je finis mon Histoire, j'ai cru qu'il étoit à propos d'en parler ; et j'en parlerai d'autant plus savamment que j'en ai été instruit par M. le cardinal de Rohan lui-même dont le témoignage réfute assez les petites épigrammes où l'on représente cette affaire sous une autre face.

« Tout Paris a connu l'abbé de Chaulieu, homme d'un commerce aimable, et dont les poésies sont ingénieuses, faciles, originales, à la morale près qui est celle d'Épicure. Il se mit en tête d'être de l'Académie, et il engagea feu M. le Duc à solliciter en sa faveur. Par où il avoit déplu à M. de Tourreil, c'est ce que je ne sais point ; mais le fait est que M. de Tourreil, alors Directeur de l'Académie, voulant anéantir la brigue de l'abbé de Chaulieu, le propre jour de l'élection, déclara que M. le président de Lamoignon se mettoit sur les rangs.

« Au seul nom de ce magistrat, qui étoit d'un mérite supérieur, à le prendre même dans la sphère d'un homme de lettres, toute la Compagnie se tourna de son côté. Mais le soir même qu'il fut élu, feu M. le Duc lui envoya demander secrètement, et avec instance, de remercier, comptant que l'Académie seroit par là obligée d'en revenir à l'abbé de Chaulieu.

« On sut dans le monde le refus de M. de Lamoignon, sans que la cause en fût connue de personne. Le Roi pour empêcher qu'il n'en rejaillît contre l'Académie un peu de honte, jeta les yeux sur un sujet illustre par la naissance, par les dignités, par les qualités naturelles et acquises : sur un sujet qui, en occupant cette même place, fît oublier qu'elle pût avoir été dédaignée par quelqu'un. Tout cela se trouvoit, et au plus haut point, dans M. le cardinal de Rohan, alors coadjuteur de Strasbourg. Il partoit pour l'Alsace, il avoit pris congé du Roi : la veille même de son départ, à dix heures du soir, Sa Majesté lui envoya dire par un secretaire d'Etat, qu'elle souhaitoit qu'il différât de quelques jours, et qu'il demandât la place vacante, qui étoit celle de M. Perrault. » (*Histoire de l'Académie*, éd. Livet, t. II, p. 30.)

Après avoir raconté à son tour ce qu'il appelle « le prétendu refus du président de Lamoignon », Duclos s'exprime ainsi : « J'ajoûterai une particularité, qui sert à prouver la liberté que Louis XIV laissoit dans les élections ; puisqu'au lieu de défendre formellement celle de l'abbé de Chaulieu... ce prince entra dans une espèce de négociation pour l'exclure. Il chargea donc secrètement Toureil, alors directeur, de traverser l'élection de l'abbé, en présentant quelqu'un qu'on lui préférât. Toureil, ami du président de Lamoignon, et qui savoit que ce magistrat étoit dans le dessein de se présenter un jour, mais non dans ce moment-là, le proposa ; et sur son refus, le roi dit au Cardinal de Rohan de se présenter. (*Encyclopédie méthodique ; Grammaire et littérature*, art. *Académie*.) Voici maintenant la lettre de refus que Lamoignon écrivit au comte de Pontchartrain. Nous la reproduisons, avec son orthographe, d'après le brouillon conservé aux archives de l'Académie :

« Il mariue Monsieur une auanture digne de touttes celles de ma vie, Mrs de lAcademie me

Samedy 23 Juin, Mrs de Tourreil, ablé de Choisy, ablé Regnier, le duc de Coislin, l'ablé de Saint Pierre, Dacier, de Sacy, de Callières, Renaudot, Cousin, ablé de Dangeau, Tallemant, Corneille, Crecy.

Du lundy 25 Juin, Mrs de Tourreil, Regnier, Fontenelle, Tallemant, de Sacy, Renaudot, de Clerembault, d'Acier, Corneille, l'abbé Galloys, Creci, l'abbé de Saint Pierre, duc de Coalin, Cousin, de Callieres.

Jeudi 28 Juin, Mrs de Tourreil, abbé de Choisy, abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, Cousin, Tallemant, le C. de Crecy, l'abé de Dangeau, l'abbé de Clerambault, d'Acier, Galloys, Corneille, Caumartin.

Le samedy dernier Juin, Mrs Tourreil, de Choisy, Regnier, Callières, Cousin, le duc Coaslin, d'Acier, l'ablé Renaudot, de Valincour, de Sacy, de La Chapelle, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Galloys, Corneille, Crecy, Tallemant, l'Evesque de Meaux.

Ce jour la Compagnie convoquée de nouveau pour proceder à la proposition d'un Académicien à la place vacante par la mort de M. Perraut, a éleu M. l'abbé de Sousbize coadjuteur de Strasbourg.

REGNIER DESMARAIS.

Lundi 2 Juillet, Mrs Tourreil, de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre,

viennent delire pour la place vaquante quoique ie les eusse prié tres instament de nen rien faire, ie ne me suis pas contenté de simples parolles iai ecrit a M. de Toureil directeur de lAcademie que iaurois des raisons essentielles de refuser cette place quelque honorable quelle soit si lon vouloit me nommer malgré moi touttes mes parolles et touttes mes lettres ont été inutilles et ie crains que lexces du zele de M. de Toureil pour lacademie et pour moi ne le porte a parler au Roi. Jhonore le corps de lAcademie et touts ceux qui le composent la protection que le Roi lui donne la rent respectable pour moi autant que son propre merite me la fait estimer mais il ne me conuient nullement de devenir Academicien, iemploie mon oisiveté a touttes autres choses que celles qui occupent lAcademie, enfin vous voies comme moi que cet emploi ne me conuient point, cest une verité dont ie me suis expliqué si publiquement quil paroitroit que iai voulu me faire desirer et me donner un merite que ie nai pas. Cette lettre peu Academique vous fait assez connoitre que ie ne suis pas digne detre Academicien, pardonnes en sil vous plaist touttes les fauttes et acordes moi votre protection pour souttenir le refus que iai fait : ie men vais demain matin a Basville pour y prendre des eaux pendant quinses iours, il faut avoir soin de sa santé quant on est aussi proche que ie le suis de la soixantaine. Je, etc. »

Lamoignon reçut la réponse suivante, qui nous est fournie par la *Correspondance administrative de Colbert*, t. IV, p. 633, et que M. Livet a pris soin d'insérer dans son édition de l'*Histoire de l'Académie*, t. II, p. 482.

Le comte de Pontchartrain à M. de Lamoignon.

A Versailles, le 20 Juin 1703.

« Le Roy, à qui j'ai lu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du refus que vous faites de la place qu'on a voulu vous donner à l'Académie françoise, m'a ordonné de vous mander qu'il étoit bien aise du bon choix qu'on avoit fait ; mais que, la chose ne vous convenant point, et voulant absolument la refuser, il ne faut que plaindre l'Académie de perdre ou plutôt de ne pouvoir se donner un aussi digne confrère que vous l'eussiez été. »

Du lundy 20 Aoust, Mrs de Tourreil, de Choisy, Tallemant, Corneille, de Crecy, Cousin, de Sacy, l'abbé Galloys.

Du jeudy 23 Aoust, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Tallemant, de Crecy, Corneille, de Callieres, de Clerembault, Cousin, d'Acier.

Du samedi 25, jour de St Louis, Mrs de Tourreil, de Choisy, abbé Regnier, abbé Tallemant, abbé Galois, Corneille, Cressi, Callieres, abbé de Clerembaut, Dacier, Cousin, abbé Bignon.

Du lundi 27 Aoust, Mrs de Tourreil, de Choisy, abbé Regnier, Corneille, de Fontenelle, de Sacy, Tallemant, Cousin, abbé Galois.

Du jeudy 30 Aoust, Mrs de Tourreil, de Choisy, abbé de Clerambault, Corneille, Renaudot, président Cousin, l'abbé Galloys.

Du samedy 1er Septembre, Mrs Toureil, de Choisy, Regnier, Corneille, de Sacy, l'abbé Tallemant, Cousin.

Du lundi 3e Septembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Corneille, Cousin, de Sacy, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Du jeudy 6 Septembre, de Tourreil, de Choisy, abbé de Clerambault, l'abbé Tallemant, Corneille, d'Acier, de Sacy, Fontenelle, Galoys, Cousin.

Du vendredi 7 Septembre, Mrs Toureil, de Choisy, Fontenelle, Tallemant, Corneille, de Sacy, Cousin, Dacier, l'abbé Galloys, de Callieres.

Du lundy 10e Septembre, Mrs Tourreil, de Choisy, Regnier, l'abbé de Clerambault, Tallemant, Corneille, Dacier, Cousin, Cailleres, Fontenelle, l'abbé Gallois, de Sacy.

Du jeudi 13 Septembre, Mrs Tourreil, Choisy, Regnier, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, Corneille, Tallemant, d'Acier, Cousin, Cressi, Galois, Sacy, Caillieres.

Du samedi 15 Septembre, Mrs Tourreil, de Choisy, Regnier, Fontenelle, Tallemant, Corneille, Dacier, Sacy, Galoys, Cousin.

Du lundy 17 Septembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Tallemant, Corneille, Cousin, Dacier, de Dangeau, Galoys, de Sacy, Fontenelle.

Du jeudi 20 Septembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, l'abbé Galloys,

Corneille, Renaudot, Cousin, de Sacy, Dacier, Tallemant, l'abbé de Dangeau.

Samedy 22 Septembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Tallemant, Crecy, Corneille, Fontenelle, Cousin, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Galloys.

Du lundi 24 Septembre, Mrs de Tourreil, Regnier, Fontenelle, Tallemant, Corneille, abé de Dangeau, Cousin, l'abbé Galloys.

Jeudy 27 Septembre, Mrs de Tourreil, Regnier, de Corneille, de Fontenelle, Renaudot, l'abbé Tallemant, le duc de Coislin, président Cousin, comte de Crecy, d'Acier, l'abbé Galloys, l'abbé Fleuri.

Du vendredi 28 Septembre, Mrs de Tourreil, Regnier, Fontenelle, Corneille, l'abbé de Clerambault, Tallemant, Dacier, Cousin, l'abbé Galloys.

Du lundi 1 Octobre, Mrs Tourreil, de Choisy, Regnier, Fontenelle, Crecy, Corneille, d'Acier, Cousin, Tallemant, Galoys, de Caumartin.

Ce jour, suivant la résolution du 2 juillet, le Directeur et le Chancelier ont esté continuez dans leurs charges, attendu que M[r] le Coadjuteur de Strasbourg n'estoit pas encore revenu.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 4 Octobre, Mrs de Tourreil, Regnier, Tallemant, d'Acier, Corneille, Fontenelle, Cousin, de Crecy, Renaudot.

Du samedy 6 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Tallemant, de Dangeau, Dacier, l'abbé de Clerambault, Corneille, Fontenelle, l'abbé Galloys, Cousin.

Du lundy 8 Octobre, Mrs Tourreil, Cousin, Tallemant, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, d'Acier, Corneille.

Du jeudi 11e Octobre, Mrs de Tourreil, Regnier, Corneille, Renaudot, l'abbé Galloys, Cousin, Fontenelle.

Du samedi 13 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, abbé de Dangeau, Corneille, Fontenelle, Renaudot, Cousin, Tallemant, Galoys.

Du lundi 15 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Fontenelle, Cousin, Corneille, Renaudot, l'abé de Dangeau, Tallemant.

Du jeudi 18 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Renaudot, Tallemant, Fontenelle, abbé de Dangeau, l'abbé Galloys, Corneille, Cousin.

Du samedi 20 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Cousin, Fontenelle, Corneille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Galloys, Tallemant.

Du lundi 22 Octobre, Mrs Regnier, Corneille, Renaudot, l'abbé Galloys, Cousin, l'abbé Tallemant, Fontenelle, l'abé de Dangeau.

Du jeudy 25 Octobre, Mrs Tourreil, de Choisy, Regnier, Cousin, l'abbé de Dangeau, l'abbé Galloys, Corneille, Tallemant, Dacier, Fontenelle.

Du samedi 27 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, l'abbé de Dangeau, Fontenelle, l'abbé Galoys, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, Cousin, Corneille.

Du lundy 29 Octobre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, abbé de Dangeau, Tallemant, Corneille, Cousin, Dacier, l'abbé Galloys.

Du mardy 30 Octobre, Mrs Choisy, Regnier, Tallemant, Cousin, Fontenelle, Dacier, Corneille, l'abbé Galloys.

Du mercredy 31 Octobre, Mrs Toureil, Tallemant, Fontenelle, Corneille, Cousin, Dacier, l'abbé Galloys.

Du lundy 5 Novembre, M^rs l'abé de Choisi, Regnier, Tallemant, le duc de Coislin, Renaudot, Corneille, l'abé de Dangeau, Cousin, de Callieres, Fontenelle, l'abbé Galloys.

Du jeudi 8 Novembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, l'abbé de Dangeau, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, le duc de Coislin, Dacier, Cousin, l'abbé Tallemant, Fontenelle.

Du samedy 10 Novembre, Mrs de Tourreil, abbé de Choisi, abbé Regnier, Boileau, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, Corneille, Dacier, Tallemant, Cousin, Renaudot, l'abbé Galloys.

Du lundy 12e (Novembre), Mrs de Choisy, Regnier, Boileau, l'abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Corneille, Cousin, Dacier, l'abbé de Clerambault, le duc de Coislin, l'abbé Tallemant, Renaudot, l'abbé Galloys.

Du jeudi 15 Novembre, Mrs de Tourreil, Regnier, Fontenelle, l'abbé Genest, l'abbé de Clerambault, Cousin, Corneille, Tallemant, Dacier, Renaudot, l'abbé Galoys, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 17 Novembre, Mrs de Tourreil, abbé Regnier, le duc de Coislin, l'abbé de Clerambault, Renaudot, Tallemant, Corneille, Dacier, Cousin.

Du lundy 19 Novembre, Mrs Tourreil, de Choisy, l'abbé Regnier, Corneille, Cousin, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, Dacier, l'abbé de Clerembault, l'abbé Galloys, Boileau.

Du jeudy 22 de Novembre, Mrs de Choisy, l'Ev. d'Avranches, Boileau, Tallemant, Dacier, Cousin, Fontenelle, Corneille, Renaudot, l'abbé Galloys.

Du samedy 24 Novembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, de Sacy, l'abbé de Clerambault, l'abbé Talleman, le duc de Coislin, Boileau, Corneille, Renaudot, d'Acier, Cousin.

Lundy 26 Novembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, de Sacy, abbé Boileau, Renaudot, Cousin, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Tetu, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Jeudy 29 Novembre, de Tourreil, de Choisy, Regnier, Clerambault, Boileau, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, abbé de Dangeau, Corneille, Dacier, Cousin, de Sacy, de Callieres, l'abbé Galloys.

Samedy 1 Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Corneille, l'abbé Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de Clerambault, de Sacy, Cousin, Boileau.

Lundy 3e Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Corneille, Boileau, l'abbé de Dangeau, Dacier, de Sacy, Renaudot, Cousin, le duc de Coislin, l'abbé Galloys.

Du jeudy 6 Decembre, Mrs de Tourreil, l'abbé Regnier, le duc de Coislin, l'Evêque d'Avranches, Tallemant, Dacier, de Sacy, Corneille, Cousin, l'abbé Galloys.

Vendredy 7 Decembre, Mrs de Tourreil, Regnier, Tallemant, Corneille, l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé de Clerambault, l'Ev. d'Avranches, de Sacy, Renaudot, Cousin.

Lundy 10 Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Tallemant, d'Acier, Corneille, Sacy, Boileau, l'abbé de Clerambault, Renaudot, Cousin, l'abbé Galloys.

Du jeudy 13 Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, le c. de Crécy, Boileau, Tallemant, d'Acier, Corneille, de Sacy, l'abbé Renaudot, Cousin, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Du samedy 15 Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Boileau, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, ab. de Dangeau, Corneille, Dacier, Cousin, comte de Crecy, Renaudot, de Sacy.

Du lundy 17 Decembre, Mrs de Tourreil, l'ablé Regnier, le Duc de Coislin, Boileau, Tallemant, l'abé de Dangeau, Dacier, Corneille, de Sacy, Crecy, Cousin, l'abbé Galloys, l'abé Têtu.

Le 20 Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, l'abbé de Dangeau, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier, Corneille, Fontenelle, Boileau, de Sacy, l'abbé Galloys.

Du samedy 22 de Decembre, Mrs de Tourreil, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, Cousin, c. de Crecy, Tallemant, Renaudot, de Sacy, Boileau.

Le lundy 24 Decembre, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, Cousin, Boileau, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Crecy, l'abé de Dangeau, Tallemant, Galoys, Corneille, de Sacy, Fontenelle.

Du samedy 29 Decembre, Mrs Toureil, Regnier, le Duc de Coislin, de Callieres, Dacier, Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, de Sacy.

Du lundi 31 Decembre, Mrs de Tourreil, Regnier, Fontenelle, l'Év. d'Avranches, l'ablé de Dangeau, Boileau, Dacier, Cousin, Tallemant, de Sacy, Corneille, l'abbé Galloys.

---

2 Janvier 1704, Mrs de Tourreil, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, l'abbé Galloys, Fontenelle, Tallemant, Dacier, Sacy, Corneille, Cousin, l'abbé de Clerambault, Boileau.

Ce jour le Directeur et le Chancelier ont esté encore continuez jusqu'au retour et à la réception de M^r le Coadjuteur de Strasbourg.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 5 Janvier, M^rs De Choisy, Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Corneille, Fontenelle, Tallemant, De Sacy.

Le lundy 7 Janvier, M^rs De Toureil, De Choisy, Corneille, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Crecy, Dacier, De Sacy, De Callieres, Tallemant, l'abbé Galloys, l'abé de Dangeau, l'abbé de Clerambault.

Le jeudy 10 de Janvier, M^rs De Tourreil, De Choisy, Cousin, De Sacy, Tallemant, Fontenelle, Dacier, l'abbé de Dangeau, Corneille, l'abbé Galloys.

Du samedy 12 Janvier, M^rs le Duc de Coislin, Tallemant, Cousin, Renaudot, Corneille, l'abbé Boileau, De Sacy, Dacier, l'abé de Dangeau.

ly 14 Janvier, Mrs de Tourreil, Regnier, Fontenelle, Corneille, De bé Galloys, Tallemant, Cousin, l'abé de Dangeau (1).

---

li 17 Janvier, Mrs Regnier, Cousin, Tallemant, Corneille, De Sacy,

---

idy 19 Janvier, Mrs de Tourreil, Regnier, le Duc de Coislin, Tallemant, rneille, Cousin, De Sacy.

---

li 21 Janvier, Mrs de Tourreil, Regnier, Corneille, Cousin, Tallemant, e Sacy.

---

li 24 Janvier, Mrs de Tourreil, l'abbé Regnier, Cousin, De Sacy, Tal- ontenelle, Corneille, Dacier.

---

idy 26 Janvier, Mrs de Tourreil, De Choisy, l'abbé Regnier, le Duc de allemant, d'Acier, Corneille, De Sacy, Cousin.

---

ly 28 Janvier, Mrs de Tourreil, de Choisy, Regnier, De Sacy, Corneille, ontenelle, l'abbé de Clerambault, Cousin, l'abbé Galloys.

---

ly 31 Janvier, Mrs Tourreil, Choisy, Regnier, le M. de Dangeau, audot, de Valincourt, l'abbé de Caumartin, l'abbé Genest, l'abbé de l'abbé Bignon, De Fontenelle, De Callierres, le Duc de Coislin, De bbé Tallemant, l'abbé Boileau, De la Chapelle, Corneille, Cousin, l'abbé de Clerembaut, l'abbé de St Pierre, le Coadjuteur de Stras-

· la Compagnie convoquée par billets a tenu une seance publique éception de M^r le Coadjuteur de Strasbourg, et au discours qu'il r remercier l'Académie Mr de Tourreil a respondu par un autre au nom de la Compagnie (2). Aprés quoy M^r l'abbé Talemant

ste portait en plus le nom de Dacier, qui a été retranché et en marge duquel on lisait : déliberation. » Cette mention même a été ensuite barrée.

urs prononcé dans l'Académie Françoise le 31. Janvier 1704. par Monsieur l'Evesque rg, lorsqu'il y fut receu à la place de feu M. Perrault. — Response de Monsieur de Discours prononcé par M. le Coadjuteur de Strasbourg... (*Recueil* de 1725, in-12, p. 71- piendaire commence par expliquer et justifier son retard : « La gloire du Roy, Messieurs, e vos plus nobles occupations. Pouvois-je quitter des lieux où je la voyois croistre par de nouvelles victoires? Pouvois-je me dispenser d'y rendre au Seigneur de publi- s de graces pour ces heureux succés? » De son côté, Tourreil rappelle dans sa Ré- abarras qui ont précédé cette élection : « Vostre presence ramene icy la serenité, que ages avoient interrompuë... Nous avions à reparer non seulement ce que nous a ravi l qui nous prive d'un de nos plus chers Collegues, mais encore ce que nous avoit de- é la modestie, peut-estre trop inflexible d'un Magistrat du premier ordre. »

a prononcé un Eloge qu'il avoit composé en l'honneur de Mr Perrault dont il avoit toujours esté ami particulier (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du vendredi premier Fevrier, Mrs de Tourreil, De Choisy, Regnier, Cousin, l'abbé Genest, le Duc de Coislin, Tallemant, Caumartin, de Sacy, Corneille, le Coadjuteur de Strasbourg.

Du lundy 4 Febvrier, Mrs Regnier, Tallemant, Cousin, Corneille, de Sacy, de Tourreil, l'abbé Galloys.

Ce jour Mr de Tourreil et Mr l'abbé de Choisy estant sortis de charge, on a procedé à faire des officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr l'abbé de Caumartin pour Directeur, et sur Mr l'abbé de St Pierre pour chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 7 Fevrier, Mrs abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, d'Acier, Tallemant, Corneille, De Sacy, l'abé de Dangeau, l'abé de Choisi, Renaudot, de Tourreil, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, Fontenelle, Crecy, Cousin.

Du samedy 9 de Fevrier, Mrs Regnier, Dacier, Cousin, Crecy, Tallemant, de Tourreil, Corneille, l'abbé de Clerambault, De Sacy.

Du lundi 11e Fevrier, Mrs Caumartin, Regnier, De Choisy, De Cressi, Dacier, Cousin, Tallemant, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, De Tourreil, l'abbé Galloys, Corneille, De Sacy.

Du jeudy 14 Fevrier, Mrs Regnier, l'abbé de Clerambault, l'abbé de Choisy, le Duc de Coislin, Dacier, de Tourreil, Tallemant, Corneille, Cousin, de Sacy, Fontenelle, l'abbé Galloys.

Du samedy 16 Fevrier, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Clerambault, De Tourreil, Dacier, De Sacy, Cousin, l'abbé Renaudot, Corneille.

Du lundy 18 Fevrier, Mrs Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Abbé Talle-

(1) *Eloge funebre de M. Perrault, prononcé dans l'Académie Françoise par M. l'Abbé Tallemant, le* 31. *Janvier* 1704. *à la Reception de M. le Coadjuteur de Strasbourg.* (*Recueil* de 1725, in-12, p. 123-147.) Au début de cet éloge, l'abbé Tallemant rappelle une ancienne coutume tombée en désuétude : « L'Académie dans son establissement avoit ordonné par un de ses premiers statuts, qu'à la mort des Académiciens on feroit leur Eloge et leur Epitaphe en prose et en vers. Ce Reglement ne paroist avoir esté observé qu'à la mort de M. Bardin, qui fut le premier dont l'Académie pleura la perte. M. Godeau, Evesque de Vence, fit son Eloge, M. l'Abbé de Cerisy l'Epitaphe en Prose, et M. Chapelain l'Epitaphe en Vers. »

mant, l'Abbé de Clerambault, Tourreil, Renaudot, Corneille, Dacier, De Choisy, De Sacy, l'abbé Galloys.

Du jeudi 21 Febvrier, M^rs l'abbé Regnier, P. Cousin, Testu Mauroy, l'Evesque d'Avranches, d'Acier, De Sacy, Renaudot, Corneille, l'abbé de Clerambault, De Choisy, De Tourreil, Fontenelle, Tallemant.

Du samedy 23 Fevrier, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, De Tourreil, l'abbé de Clerembaut, Cousin, Corneille, De Sacy, De Choisy.

Du mardi 26 Fevrier, Mrs Regnier, Cousin, Dacier, M^r le C. de Cressy, l'Ev. d'Avranches, De Choisy, Renaudot, l'abbé de Clerambault, Corneille, l'abbé Galloys, De Sacy, Tallemant.

Du jeudi 28 Febvrier, M^rs l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, Cousin, De Tourreil, Corneille, Tallemant, Renaudot, Galloys, De Sacy.

Du samedy 1 de Mars, Mrs Abbé Regnier, Dacier, le Duc de Coislin, Abbé de Clerambault, l'Ev. d'Avranches, De Cressi, Corneille, Tallemant, De Tourreil Cousin.

Du lundy 3 de Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, De Choisy Dacier, De Sacy, De Tourreil, Corneille, Cousin, Tallemant, Galoys, l'abbé d Clerambault, Fontenelle.

Jeudy 6 Mars, Mrs Caumartin, l'abbé de St Pierre, Regnier, Testu Mauroy l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Clerambault, Dacier, Cousin, Renaudot, Corneille De Sacy, De Tourreil, Galloys, Crecy, Tallemant.

Du samedy 8 Mars, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Evesque d'Avranches, De Sacy, d'Acier, Testu Mauroy, Corneille Tallemant, Cousin, Crecy, de Tourreil.

Du lundi 10 Mars, Mrs Regnier, Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé de Clerambault, Cousin, de Sacy, l'abbé Galloys, Tallemant, De Tourreil.

Du jeudy 13 Mars, M^rs le Duc de Coislin, Testu Mauroy, Dacier, Cousin, Corneille, Tallemant, De Choisy, De Dangeau, De Tourreil, Crecy, l'Abbé de Clerembault, Sacy, l'abbé Gallois.

Du samedy 15 de Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'Eveque d'Avranche, De Sacy, Dacier, de Choisy, Corneille, de Tourreil, Tallemant.

17 Mars, Mrs Caumartin, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, De Choisy, Dacier, Cousin, Tallemant, Corneille, l'abbé de Clerambault, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Du mardy 18 Mars, Mrs Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Fontenelle, Dacier, l'abbé Tallemant, Crecy, Corneille, de Choisy, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Du mecredy 26 Mars, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Cousin, Corneille, de Tourreil, Dacier, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Jeudy 27 Mars, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Galloys, Cousin, Tallemant, Corneille, Crecy, Dacier, De Tourreil, De Choisy.

---

29 Mars, Ab. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Cousin, Dacier, l'abbé Galloys, Corneille, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, Renaudot, de Tourreil, Testu Mauroy.

Mardi 1 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Testu Mauroy, le Duc de Coislin, Cousin, De Choisy, Boileau, Corneille.

Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'abbé Boileau pour Directeur, et sur Mr l'abbé de Clerembaut pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Jeudy 3 Avril, Mrs Boileau, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Tallemant, Renaudot, l'abbé Galloys, Corneille, Cousin.

Du samedy 5 Avril, Mrs Boileau, le Duc de Coislin, Testu Mauroy, l'abé de Dangeau, Tallemant, Cousin, De Choisy, Dacier, Corneille, Renaudot, de Tourreil, Crecy.

Du lundy 7 Avril, Mrs Boileau, Tallemant, Cousin, Crecy, l'Ev. d'Avranches, l'abé Renaudot, Corneille, l'abbé Galloys, Valincourt, Dacier, de Tourreil, l'abé de Dangeau.

Du jeudy 10 Avril, Mrs Boileau, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Testu Mauroy, Corneille, Tallemant, de Tourreil, l'abbé Galloys.

Du samedy douze Avril, Mrs Boileau, Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Testu Mauroy, De Choisy, Renaudot, Crecy, de Tourreil, Tallemant, Corneille.

Du lundi 14 Avril, Mrs Regnier, Cousin, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Testu Mauroy, Toureil, Fontenelle, de Choisy, l'abbé de Dangeau.

Du jeudi 17 Avril, Mrs Regnier, Cousin, Fontenelle, le Duc de Coislin, Tallemant, Corneille, Tourreil, Renaudot, de Sacy, l'abbé Galloys, l'abbé Choisy.

Du samedi 19e Avril, Mrs Boileau, l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, l'abbé Tallemant, Dacier, de Tourreil, Corneille, Cousin, Testu Mauroy, l'abbé Renaudot.

Du lundi 21 (Avril), Mrs Boileau, abbé Regnier, de Cressy, Dacier, l'abbé Testu Mauroy, P. Cousin, abbé de St Pierre, Corneille, Tallemant, l'abbé de Choisy.

Du jeudy 24 (Avril), Mrs Boileau, l'abbé de Clerambault, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, de Sacy, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Testu Mauroy, Fontenelle, Cousin, Corneille, l'abbé Tallemant, Renaudot.

Du samedi 26e (Avril), Mrs Boileau, Regnier, l'abbé Genest, Testu Mauroy, Cousin, Renaudot, Tallemant, l'Ev. d'Avranche, De Sacy, De Tourreil, Corneille, Crecy.

Ce jour la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que M^r le Directeur a fait dire aux Cordeliers pour le repos de l'ame de M^r l'Evesque de Meaux (1).

REGNIER DESMARAIS.

---

28 Avril, Abbé de Clerambault, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, l'abbé Testu Mauroy, Corneille, Renaudot, Tallemant, de Choisy.

Mercredi 30 Avril, M^rs l'abbé de Clerambault, Testu Mauroy, de Cressi, Dacier, Corneille, Cousin, Tallemant, de Choisy.

Samedy 3 May, M^rs Ab. de Clerembault, Regnier, Tallemant, Corneille, Testu Mauroy, Ev. d'Avranches, de Sacy, Dacier, Renaudot, Cousin, de Tourreil.

Du lundy 5 de May, Mrs Abbé Regnier, Fontenelle, Dacier, Corneille, de Sacy, Testu Mauroy, De Choisy, Cousin, le Duc de Coislin.

Du jeudy 8 May, Mrs Regnier, Tallemant, le Duc de Coislin, Crecy, Dacier, Corneille, Cousin, Testu Mauroy.

Du samedi 10e May, M^rs Ab. Regnier, Testu Mauroy, De Tourreil, Dacier, Crecy, Cousin, Corneille, De Choisy.

(1) Cette mention a été ajoutée, en écriture fine, entre deux délibérations.

Du mecredy 14 May, M^rs l'abbé de Clerambault, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Testu Mauroy, l'abbé de Caumartin, Dacier, l'abbé Galloys, Cousin, Corneille, l'abbé de Choisi, l'abé de Dangeau, Tourreil, Tallemant (1).

Du jeudy 15 Mai, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abé de Dangeau, De Tourreil, Tallemant, Dacier, Corneille, l'abbé Galloys, Fontenelle, Cousin.

Samedi 17 May, Mrs Regnier, Testu Mauroy, Renaudot, Tourreil, Tallemant, De Choisy, d'Acier, Cousin, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Corneille, Fontenelle.

Du lundi 19 Mai, M^rs l'abbé de Clerembault, Regnier, Despreaux, le Duc de Coislin, Marquis de Dangeau, abbé de Dangeau, Dacier, Renaudot, Genest, l'Evesque de Senlis, Testu Mauroy, Cousin, Caumartin, Tallemant, de Corneille, Tourreil, l'abbé de St Pierre, Crecy, l'abbé Testu, l'Evesque de Strasbourg.

Ce jour l'Académie aprés avoir rendu auparavant les derniers devoirs à la mémoire de M^r l'Evesque de Meaux (2), a esté convoquée par billets pour proposer un nouvel Académicien en sa place, et M^r l'abbé de Polignac a esté nommé par la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Mecredi 21 Mai, M^rs l'abbé de Clerambault, l'abbé Regnier, Tetu Mauroi, De Choisy, Dacier, le Président Cousin, Genest, Corneille, Renaudot.

Samedi 24 May, Mrs Regnier, le comte de Cressy, Dacier, Corneille, Tallemant, de Choisy, l'abbé Tetu Mauroi, Renaudot, Cousin.

Du lundy 26 May, M^rs le Duc de Coislin, Dacier, De Choisy, Testu Mauroy, Tallemant, Crecy, Corneille, Cousin, l'abbé Testu, Tourreil, Fontenelle.

Ce jour l'Académie convoquée par billets pour proceder au second scrutin sur la place vacante par le déces de M^r l'Evesque de Meaux, pour qui elle avoit fait faire un service aux Cordeliers le 26 Avril (3), aprés qu'elle a esté assurée que le Roy agréoit la pensée qu'elle avoit eue pour M^r l'abbé de Polignac, elle l'a élu suivant la forme ordinaire.

REGNIER DESMARAIS.

Du mecredy 28 de May, Mrs Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Tallemant, Crecy, Testu Mauroy, Cousin, Testu, Corneille, de Choisy.

(1) On lisait ici : « Continuation de la Révision du Dictionnaire. » Cette mention a été effacée.

(2) Il y a probablement ici confusion avec la cérémonie du 26 avril, dont la mention a été ajoutée sur le registre un peu plus tard. (Voyez p. 437, note 1 et la note suivante.)

(3) Cette phrase incidente a été ajoutée en interligne. Voyez la note précédente.

Du samedy 31 May, M^rs le Comte de Crecy, Le Duc de Coislin, Testu Mauroy, de Corneille, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Dacier, Cousin, Tallemant, Tourreil.

Du lundy 2 Juin, Mrs Abbé Regnier, abbé Testu Mauroy, Tallemant, Cousin, Corneille, Renaudot, Galloys, Tourreil, d'Acier.

Du jeudi 5 Juin, M^rs abbé de Clerembaut, abbé Regnier, Corneille, abbé Testu Mauroy, de Cressy, Tourreil, Cousin, abbé Galois, abbé Testu, Dacier, Talemant.

Du samedy 7e Juin, M^rs l'abbé Regnier, le Président Cousin, le comte de Cressi, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé de Choisy, l'abbé Tallemant, Corneille, l'abbé Testu, Duc de Coislin, Tourreil.

Lundi 9 Juin, M^rs abbé de Clerembaut, Regnier, Testu Mauroy, le marquis de Dangeau, l'abé Genest, le Duc de Coislin, l'abé de Saint Pierre, l'abé de Dangeau, Dacier, Cousin, Renaudot, Corneille, de Choisy, Tallemant, de Caumartin, Despreaux, Tourreil, Galoys, de Crecy, Testu.

L'Académie ayant perdu M^r l'abbé Boileau qui estoit en place de Directeur, et luy ayant fait faire un service aux Cordeliers le 30e de May, a esté convoquée par billets pour nommer un Académicien en sa place, et Mr de Trevilles a esté nommé par la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudi 12e Juin, M^rs abbé Regnier, Dacier, abbé de Saint Pierre, Crecy, Corneille, Cousin, Choisy, Fontenelle, Fleury, l'abbé Galloys, l'abbé Tallemant.

Samedi 14 Juin, Mrs Regnier, Testu Mauroy, Dacier, de Choisy, Renaudot, Corneille, Cousin, l'abbé Tallemant, de Tourreil, de Crecy, l'abbé Testu.

Lundi 16 Juin, Mrs Regnier, de Choisy, de Sassy, Testu Mauroy, Corneille, e Duc de Coislin, Tallemant, Cousin, de Tourreil, Dacier, Gallois, Fontenelle, 'abbé Testu.

Du jeudy 19 Juin, M^rs l'abbé de Clerembault, Regnier, le Duc de Coislin, Tallemant, De Sacy, d'Acier, Renaudot, Genest, de la Chapelle, de Callieres, 'abbé Testu Mauroy, l'abbé Galloys, Corneille, l'abbé Bignon, Despreaux, Caumartin, de Tourreil, Cousin, Evesque de Strasbourg, abbé Galois, abbé de Dangeau, abbé Testu, de Choisy.

M^r l'abbé de Clerembaut chancelier, ayant dans la seance du 12 dit à 'Académie que le Roy souhaitoit que la Compagnie choisist un autre

sujet que celuy sur lequel elle avoit jetté les yeux le neuvieme de ce mois (1), l'Académie convoquée par billets pour proceder à une nouvelle proposition a nommé à la pluralité de ses suffrages Mr l'abbé Abeille à la place de Mr l'abbé Boileau.

REGNIER DESMARAIS.

Du 21 Juin, Mrs abbé Regnier, Dacier, de Choisy, Sassy, Tallemant, Corneille, Cousin, Testu.

Du 23 Juin, Mrs l'abbé de Clerambault, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Dacier, Tourreil, Cousin, Fontenelle, Sacy, Corneille, abbé Testu, abbé Tallemant, abbé Galois.

Du jeudy 26 Juin, Mrs Regnier, Renaudot, Tallemant, Tourreil, Corneille, Cousin, Galoys, Fontenelle.

Ce jour l'Académie ayant seu que le Roy avoit agréé la proposition qu'on lui avoit faite de M. l'abbé Abeille pour remplir la place de Mr l'Abbé Boileau, et ayant esté convoquée par billets, a procedé au scrutin de l'élection, et M. l'abbé Abeille a esté éleu à la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 28e Juin, Mrs Regnier, l'abbé de Saint Pierre, de Choisy, Dacier, Cousin, Testu, Fontenelle, Toureil, Tallemant, Corneille, Gallois.

Du lundy 30 Juin, Mrs Regnier, Renaudot, Tallemant, Corneille, d'Acier, de Tourreil, Fontenelle, Cousin, l'abbé Galloys.

Du jeudi 3e Juillet, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, Renaudot, Cousin, le Duc de Coislin, Tallemant, Fontenelle, abbé de Choisi, Corneille, abbé Testu, l'abbé Galois.

Du samedy 5e Juillet, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, l'abbé de Choisy, Dacier, Corneille, Cousin, le Duc de Coislin, de Tourreil, l'abbé Testu.

Du lundi 7e Juillet, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé de Choisy, Corneille, Fontenelle, Tourreil, l'abbé Testu, Cousin, l'abbé Galloys, l'abbé Tallemant, Dacier.

(1) « Le roi... refusa... Troisvilles, que l'usage fait prononcer Tréville, pour être de l'Académie françoise, où il avoit été élu; il répondit qu'il ne l'approuvoit pas et qu'on en élût un autre. Troisvilles étoit un gentilhomme de Béarn fort agréable et fort galant... il se jeta dans la dévotion... Ce qu'il en conserva dans tous les temps fut un entier éloignement de la Cour, dont il ne se rapprocha jamais après l'avoir quittée, une fine satire de ce qui s'y passoit, que le Roi lui pardonna peut-être moins que l'attachement à Port-Royal. C'est ce qui lui attira ce refus du roi pour l'Académie, si déplacée d'ailleurs avec cette haute profession de dévotion. Le roi ne lui manqua pas ce coup de verge faute de meilleure occasion. » (SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Hachette, in-12, t. III, p. 73.)

Du jeudi 10e Juillet, Mrs l'abbé de Clerembaut, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Tallemant, Dacier, l'abbé Renaudot, Fontenelle, Corneille, de Choisy, Cousin, l'abbé de Genest, Testu Mauroy, le Comte de Crecy, l'abbé Galloys, l'abbé Testu.

Du samedy 12 Juillet, Mrs l'abbé Regnier, Tallemant, d'Acier, Renaudot, Cousin, l'abbé Genest, l'Ev. d'Avranche, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, Tourreil, de Choisy, l'abbé Testu.

Lundi 14 Juillet, Mrs Regnier, Testu Mauroy, Corneille, Tallemant, Dacier, abbé de Saint Pierre, abbé de Choisy, Ev. d'Avranches, Tourreil, Cousin, l'abbé Galloys, l'abbé Testu, l'abbé Renaudot.

Jeudi 17 Juillet, Mrs Regnier, Testu Mauroy, Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Tallemant, Corneille, Dacier, abbé de Dangeau, Cousin, abbé Testu, abbé de Choisy, abbé Galois.

Du samedy 19 Juillet, Mrs abbé Regnier, le Duc de Coislin, abbé Testu Mauroy, abbé Tallemant, abbé Fleuri, Tourreil, abbé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, Sacy, Corneille, Cousin, abbé de Choisy, Callieres, Dacier, l'abbé Testu.

Du lundi 21 Juillet, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Tourreil, l'abbé Tallemant, Corneille, Fontenelle, Cousin, de Sacy, l'abbé Galois.

Du jeudy 24 Juillet, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Dacier, l'abbé Tallemant, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Renaudot, Corneille, Cousin, Fontenelle, de Sacy, abbé de Choisy, abbé Galloys, l'abbé Testu.

Du samedi 26e Juillet, Mrs Clerambault, Regnier, de Choisy, Tallemant, Renaudot, Cressi, Testu Mauroy, de Tourreil, Corneille, Testu, Cousin, de Sacy, de Caillieres, Dacier.

Du lundi 28e Juillet, Mrs l'abbé Regnier, de Choisy, Testu Mauroy, le Duc de Coislin, l'abbé Testu, de Sacy, Fontenelle, de Tourreil, Corneille, Renaudot, Cousin, Dacier, Cressi, Galois.

Du mecredi 30 Juillet, Mrs Mauroi, de Choisy, Crecy, de Sacy, Renaudot, Dacier, Corneille, l'abbé Tallemant, l'abbé Testu, Cousin, Tourreil.

Du samedy 2 Aoust, à la réception de Mr l'abbé de Polignac, Mrs l'abbé de Clerembaut, l'abbé Regnier, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant, le M. de Dangeau, l'abbé Galois, L'Arch. de Rouen, de Cressy, l'abbé de Dangeau, Corneille, l'abbé

de Choisy, l'abbé Testu Mauroy, La Chapelle, Caillieres, l'abbé Renaudot, Fontenelle, Tourreil, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Cousin, l'abbé Genest, Sacy, l'Ev. de Senlis, le Duc de Coislin, l'Ev. de Strasbourg, l'abbé de Polignac.

Ce jour l'Académie convoquée par billets a tenu une seance publique pour la réception de M^r^ l'abbé de Polignac qui a fait son remerciement à la Compagnie, et M^r^ l'abbé de Clerembaut qui n'estoit point encore sorti de charge, luy a respondu au nom de la Compagnie. Aprés quoy M. l'abbé de Choisy a prononcé un Eloge de M^r^ l'Evesque de Meaux (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 4 Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abbé Testu Mauroy, Fontenelle, Dacier, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, Corneille, Sacy, Tourreil, Cousin, Galois.

Du jeudy 7 d'Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, de Cressy, Testu Mauroy, de Choisy, Dacier, De Sacy, Renaudot, l'abbé Tallemant, Fontenelle, Corneille, de Caillieres, l'abbé Testu, Cousin.

Du samedi 9e d'Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, de Corneille, de Crecy, de Sacy, l'abbé Renaudot, Dacier, l'abbé Testu Mauroy, de Callieres, l'abbé Tallemant, de Tourreil, Cousin.

Du lundy 11 d'Aoust, Mrs Regnier, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant, l'abbé Galoys, l'archeveq. de Rouen, le comte de Cressy, l'abbé de Dangeau, Corneille, l'abbé de Choisy, l'abbé Testu Mauroy, La Chapelle, Callieres, Renaudot, Fontenelle, Tourreil, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Cousin, l'abbé Genest, Sacy, le Duc de Coislin, l'abbé de Polignac, l'abbé Abeille.

Ce jour l'Académie convoquée par billets pour la réception de M^r^ l'abbé Abeille à la place de M^r^ l'abbé Boileau, a tenu une seance publique dans laquelle M^r^ l'abbé Abeille a fait son remerciment à l'Académie, et M^r^ l'abbé Regnier Secretaire, présidant alors en l'absence de M^r^ l'abbé de Clerembaut chancelier, luy a respondu au nom de la Compagnie (2).

REGNIER DESMARAIS.

(1) *Discours prononcé dans l'Académie Françoise le 2. Aoust* 1704. *par M. l'Abbé de Polignac, lorsqu'il fut receu à la place de M. Bossuet Evesque de Meaux. — Reponse de M. l'Abbé de Clerambault au Discours prononcé par M. l'Abbé de Polignac. — Eloge de Messire Jacques-Benigne Bossuet Evesque de Meaux, prononcé dans l'Académie Françoise par Monsieur l'Abbé de Choisy, le jour de la Reception de Monsieur l'Abbé de Polignac.* (*Recueil* de 1725, p. 149-229.)

(2) *Discours prononcé dans l'Académie Françoise le 22. Aoust* 1704. *par M. l'Abbé Abeille lorsqu'il fut receu à la place de M. l'Abbé Boileau. — Reponse de M. l'Abbé Regnier des Marais, Secretaire de l'Académie au Discours prononcé par M. l'Abbé Abeille...* (p. 131-157 du *Recueil* de 1725).

)u mecredy 13 Aoust, M^rs^ l'abbé Renaudot, l'abbé Talleman, l'abbé eille, le Duc de Coislin, Dacier, Cousin, l'abbé Testu, Corneille, Tourreil.

)u jeudi 14e d'Aoust, M^rs^ l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé Abeille, l'abbé ɜtu Mauroy, l'abbé de Clerembaut, Dacier, l'abbé Testu, l'abbé Tallemant, ɜssy, Corneille, Cousin, Galois, Tourreil.

)u lundi 18 d'Aoust, Mrs de Choisy, l'abbé Abeille, de Crecy, Fontenelle, Testu, llemant, Renaudot, l'abbé de Clerambaut, de Tourreil, de Saci, Corneille, ɜsin, Galloys.

Mercredi 20 Août, Mrs de Choisy, Abeille, Testu Mauroy, le Duc de Cois- , Corneille, l'abbé de Clerambaut, Testu, Cousin, Tallemant, Renaudot, Tour- .

)u samedi 23e Aoust, M^rs^ l'abbé de Choisy, Genest, Abeille, Dacier, Testu Mau- , Cousin, Crecy, de Corneille, l'abé de Dangeau, l'abbé Testu, Tallemant.

)u lundy 25 d'Aoust, M^rs^ l'abbé de Choisy, l'abbé Genest, l'abbé de Dangeau, ɔbé Tallemant, l'abbé Galoys, Cousin, Fontenelle, Tourreil, l'abbé de Saint ɪrre, Corneille, l'abbé Testu Mauroy, Crecy, l'abbé Abeille, Dacier.

)u mecredy 27 d'Aoust, Mrs de Choisy, l'abbé de Dangeau, l'abbé Abeille, ɔier, l'abbé Testu Mauroy, De Sacy, Cousin, Tallemant, Renaudot, de Tour- , Corneille.

)u samedi 30e Aoust, Mrs de Choisy, Abeille, le Duc de Coislin, l'abé de Dan- u, Cousin, l'abbé Tetu, Corneille, Dacier, Renaudot, Tallemant, l'abbé uri, Tourreil, de Callieres.

)u lundi 1er Septembre, M^rs^ De Choisy, l'abbé Abeille, l'abbé de Dangeau, ɔbé Testu Mauroy, Tallemant, Fontenelle, Cousin, Renaudot, de Sacy, l'abbé ɜtu, Corneille, Dacier, Gallois, Tourreil.

)u jeudy 4 Septembre, Mrs de Choisy, l'abbé de Dangeau, Abeille, l'abbé de nt Pierre, Tallemant, Renaudot, Testu Mauroy, Corneille, Fontenelle, de ɔcy, Dacier, Cousin.

)u samedy 6 Septembre, M^rs^ le Duc de Coislin, l'abbé Tallement, Abeille, ɔé de Dangeau, Dacier, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Renaudot, de Sacy, ɪneille, Crecy, de Tourreil, l'abbé Testu, Cousin.

)u mardy 9 Septembre, Mrs de Choisy, l'abbé Abbeille, le Duc de Coislin, ɔé de Dangeau, Dacier, Renaudot, Cousin, l'abbé Testu, Corneille, Tou- .

Du jeudy 11 Septembre, M^rs abbé de Choisi, l'abbé de Dangeau, l'abbé Testu, Abeille, de Sacy, l'abbé Renaudot, l'abbé Galloys, Cousin, Corneille, l'abbé de Polignac.

Du samedy 13 Septembre, Mrs de Choisy, l'abbé Abeille, le Duc de Coislin, Fontenelle, Renaudot, Tourreil, Corneille, Crecy, l'abbé Testu, de Sacy, l'abbé Galloys, Dacier, Cousin.

Du lundy 15 Septembre, Mrs de Choisy, le président Cousin, Abeille, le comte de Crecy, de Tourreil, de Sacy, Fontenelle, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Galloys.

Du jeudy 18 Septembre, Mrs de Choisy, Corneille, Abeille, Renaudot, Dacier, Tourreil, l'abbé Testu, le duc de Coislin, de Fontenelles, Cousin, de Sacy, l'abbé Testu Mauroy, Crecy, l'abbé Galloys.

Du samedy 20 Septembre, M^rs l'abbé Renaudot, Abeille, Testu Mauroy, Fontenelle, l'abbé Testu, Corneille, Dacier, Cousin, de Tourreil, l'abbé Galloys, Duc de Coislin.

Du 22 Septembre, Mrs Fontenelle, Abeille, Corneille, Duc de Coislin, Renaudot, Cousin, l'abbé Testu, Dacier, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Galloys, de Tourreil.

Du 25 Septembre, Mrs de Choisy, Corneille, Abeille, l'abbé Testu Mauroy, Fontenelle, Renaudot, l'abbé Testu, Dacier, Cousin, l'abbé Fleuri, de Tourreil.

Du 27 Septembre, M^rs l'abbé Testu de Mauroy, Abeille, l'abbé Testu, Dacier, Fontenelle, Corneille, Renaudot, Cousin, l'abbé Galloys.

Mardi 30 Septembre, Mrs Testu Mauroy, l'abbé de Saint Pierre, Cousin, Dacier, l'abbé Testu, Toureil, Fontenelle, Renaudot, Corneille, l'abbé Galloys.

Jeudy 2e Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Testu, Abeille, Dacier, Fontenelle, Renaudot, Caumartin, Gallois, l'abé de Dangeau, Corneille, Cousin, de Tourreil, l'abbé Testu Mauroy.

Aujourd'huy on a procedé à la maniere accoutumée à l'élection des Officiers, et le sort est tombé sur M. le Duc de Coislin pour estre Directeur, et sur M. de Sacy pour estre Chancellier.

E. RENAUDOT en l'absence de M. L'ABBÉ REGNIER (1).

(1) Ce texte, qui est celui du Registre de présence, a été transcrit dans le Registre des délibérations, où il est suivi de la signature de Regnier Desmarais.

Du samedy 4 d'Octobre, M^rs l'abbé Abeille, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Renaudot, Corneille, l'abbé Testu, l'abbé Testu Mauroy, Cousin, Fleury, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Du lundy 6 Octobre, M^rs l'abbé de Dangeau, Abeille, Renaudot, Dacier, Testu Mauroy, Fontenelle, de Tourreil, Cousin, l'abbé Galloys, Corneille.

Du mecredy 8 Octobre, Mrs Corneille, Abeille, Cousin, Dacier, Renaudot, de Tourreil, l'abbé Galloys.

Du samedy 11 Octobre, M^rs d'Acier, Abeille, l'abbé Testu de Mauroy, Corneille, Fleury, Tourreil, l'abbé Galloys, Cousin.

Ce lundy 13 Octobre, Mrs Fontenelle, Abeille, Renaudot, l'abbé Testu Mauroy, Corneille, Cousin, de Choisy, de Tourreil, l'abbé Galloys.

Jeudi 16 Octobre, Mrs Testu Mauroy, de Fontenelle, Abeille, Corneille, Cousin, l'abbé Galloys.

Samedy 18 Octobre, M^rs l'abbé Testu Mauroy, Renaudot, Cousin, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galloys.

Du lundy 20 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, Fontenelle, Renaudot, Testu Mauroy, Corneille, l'abbé Galloys.

Du jeudy 23 Octobre, M^rs le Duc de Coislin, Fontenelle, Testu Mauroy, Dacier, Cousin, Corneille, Fleury, Abeille, l'abbé de Choisy, l'abbé Galloys.

Du samedy 25 Octobre, M^rs le Duc de Coislin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Dacier, Fontenelle, Creci, Corneille, Abeille, de Tourreil, Cousin, Renaudot.

Du lundi 27 Octobre, M^rs le Duc de Coislin, Testu Mauroy, Fontenelle, Dacier, Cousin, Renaudot, l'abbé Testu, Abeille, Crecy, l'abbé de Polignac, l'abbé Galoys.

Du jeudi 30 Octobre, Mrs Duc de Coislin, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, Fontenelle, Abeille, Cousin, Corneille.

Du vendredy 31 Octobre, M^rs le duc de Coislin, abbé Regnier, Abeille, Fontenelle, l'abbé Galois, Dacier, Corneille, de Tourreil, Cousin.

Du mardy 4 Novembre, M^rs le Duc de Coislin, l'abbé Regnier, Abeille, l'abé de Dangeau, Testu Mauroy, Cousin, Dacier, Renaudot, Corneille, l'abbé Galloys, Fontenelle.

Du 6 Novembre, M^rs le duc de Coislin, l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé de Danjeau, l'abbé Genest, Corneille, Dacier, Testu Mauroy, Fontenelle, Cousin, l'abbé Galloys.

Du samedi 8 de Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, Renaudot, Abeille, Genest, Cousin, Creci, Fontenelle, Corneille, l'abé de Dangeau, de Callieres, l'abbé Galloys.

Du lundy 10 Novembre, M^rs le Duc de Coislin, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Renaudot, Cousin, Abeille, Fontenelle, Corneille, l'abbé de Clerambault, Genest, Dacier, l'abbé Galloys, de Callieres.

Du jeudi 13e Novembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Corneille, l'abbé Abeille, de Callieres, Dacier, de Fontenelle, Renaudot, Genest, Testu Mauroy, Cousin, l'abbé Galloys.

Le samedy 15 Novembre, M^rs le Duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, l'abbé Renaudot, Dacier, l'abbé Testu, Testu Mauroy, Corneille.

Du lundy 17 Novembre, M^rs le Duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, Abeille, Dacier, Renaudot, l'abbé Tallemant, Corneille, Cousin, Fontenelle, de Tourreil, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé Galloys.

Du jeudy 20 Novembre, M^rs le duc de Coislin, l'abbé Regnier, Abeille, Dacier, l'évêque d'Avranche, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallement, Cousin, Testu Mauroy, Corneille, Fontenelle, de Tourreil, l'abbé Galloys, l'abbé de Choisy.

Samedy 22 Novembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, Testu Mauroy, Abeille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, Corneille, Dacier, Tallemant, Tourreil, l'Ev. d'Avranche, l'abbé de Choisy, Cousin.

Le lundy 24 Novembre, Mrs de Sacy, Regnier, Cousin, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Dacier, Tallemant, Renaudot, Testu Mauroy, Tourreil, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galloys.

Du jeudy 27 Novembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Cousin, Testu Mauroy, Renaudot, Tallemant, l'abbé Galloys, Corneille.

Du samedy 29 Novembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Testu Mauroy, Renaudot, le c. de Cressy, Tallemant, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de Choisy, Corneille, Tourreil.

Le lundi 1er Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Renaudot, le comte de Crecy, Tallemant, Corneille, Galois, de Tourreil, Cousin.

Du jeudy 4 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, l'Ev. Avranches, Tallemant, l'abbé Testu, l'abbé Abeille, Testu Mauroy, Fontenelle, orneille, Dacier, de Choisy, de Tourreil.

Du samedy 6 Decembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, l'abbé Testu Mauroy, enaudot, l'abbé de Saint Pierre, l'Evesque d'Avranches, de Choisy, Dacier, orneille, Abeille, Tallemant, Cousin, de Tourreil, l'abbé de Polignac.

Du mardy 9 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, l'abbé Dangeau, Abeille, Testu de Mauroy, Tallemant, de Choisy, Corneille, Renaudot, l'abbé Gallois, Dacier, Cousin, Tourreil.

Du jeudy 11 Decembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, Tallemant, l'evesque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Crecy, Dacier, Corneille, Fontenelle, Renaudot, de Callieres, l'abbé de Choisy, l'abbé Galois, l'abbé Testu Mauroy.

Samedy 13 Decembre, M^rs le duc de Coislin, Sacy, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Testu Mauroy, Renaudot, Tallemant, Abeille, Dacier, Crecy, Corneille, de Tourreil, de Choisy, l'abé de Dangeau.

Du lundi 15e Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Cousin, Abeille, de Choisy, Tallemant, Testu Mauroy, Fontenelle, Renaudot, Dacier, Corneille, de Tourreil, l'abbé Bignon, l'abbé Galys.

Du jeudi 18 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé de Dangeau, bbé de Choisy, Cousin, l'abbé Testu de Mauroy, Abeille, Dacier, l'abbé de Polignac, Renaudot, Corneille, Crecy, de Tourreil, l'abbé Galloys.

Du samedi 20e Decembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, l'abbé de Choisi, Abeille, bé de Dangeau, Cousin, l'Evesque d'Avranches, l'abbé Tallemant, l'abbé Testu uroy, l'abbé de Clerambault, Renaudot, Corneille, Dacier, l'abbé Testu, de urreil, l'abbé de Polignac, Crecy.

Du lundy 22 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, Testu uroy, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Tallemant, Fontenelle, Cousin, Abeille, bé Testu, de Tourreil, l'abbé de Polignac, Dacier, l'abé de Dangeau, l'abbé lois.

Du mardy 23 Decembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Cousin, abbé Abeille, bé Testu Mauroy, l'Ev. d'Avranches, de Choisy, de Corneille, de Polignac, naudot.

Du mecredy 24 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier,

Crecy, Abeille, Testu Mauroy, Cousin, l'abbé Tallemant, l'év. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé Testu, de Tourreil, Dacier, Corneille.

Du lundy 29 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, Abeille, le comte de Crecy, l'abbé Testu Mauroy. Tallemant, Fontenelle, l'ev. d'Avranches, Corneille, l'abbé Galloys.

Du mecredy 31 Decembre, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier. Abeille, Renaudot, Tallemant, l'évesque d'Avranches, Testu Mauroy, Corneille, l'abbé Galloys, Dacier.

Vendredy 2 de Janvier 1705, M^rs le duc de Coislin, de Sacy, l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, Dacier, Fontenelle, Testu de Mauroy, Abeille, Corneille, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, de Choisy, l'abbé Testu.

Ce jour l'Académie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, et le sort est tombé sur M. l'Evesque de Senlis pour Directeur, et sur M. le cardinal d'Estrée pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS (1).

Du lundy 5 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, le duc de Coislin, Abeille, l'Ev. d'Avranches, de Sacy, Renaudot, Fontenelle, Tallemant, Dacier, Crecy, Corneille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Testu, Cousin, l'abbé Galloys.

Du jeudy 8 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Corneille, l'abé de Dangeau, de Callieres, Dacier, de Choisy, Crecy, Cousin.

(1) Dans le Registre des délibérations, celle-ci a pour date : « Du 3e janvier », mais il n'y a point de liste de présence pour ce jour-là. — « Au mois de janvier 1705 Mr de Malezieux, qui est de l'Academie royale de la langue françoise, fit representer une piece comique de sa façon à Versailles, devant M^r le duc et la duchesse du Maine et autres princes et princesses et dans laquelle il y avoit une scene où Polichinelle, nom d'un joueür de marionettes, faisoit le principal personnage. Ceste scene estoit une raillerie continuelle de M^rs de l'Académie françoise, soit à l'esgard de ce qui s'est passé pour la composition de son dictionnaire, soit des sollicitations pratiquées pour estre receu parmi les candidats dans ceste Académie. On en fit le récit au Roy à Marly, qui en rit fort, mais on en retrancha la scene de Polichinelle. M^rs de l'Academie sont fort irritez contre l'auteur. » (*Mémoires du P. Léonard*, Archives nationales.) Voici les renseignements que donne à ce sujet M. René Kerviler sous le n° 280 de son *Essai d'une bibliographie de l'Académie française* : « *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, satire en prose par l'académicien Malézieux, pour les divertissements de la cour de Sceaux. Elle fut publiée d'abord dans le volume de Sallengre, intitulé : *Pièces échappées au feu*, A Plaisance, 1717, in-12. M. Adolphe Jullien l'a reproduite avec un historique et des commentaires dans son intéressante brochure sur *Les grandes nuits de Sceaux et le théâtre de la duchesse du Maine*. — Paris, Baur, 1876, in-8°. » Mentionnons aussi une pièce manuscrite in-4°, portant le n° 12680 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale : *Relation de la querelle de Malesieu avec l'Académie françoise arrivée à la fin de l'année* 1704, *et recueil des vers qui ont esté faits à cette occasion*. L'auteur anonyme y fait remonter l'origine de ces pièces satiriques au dépit qu'éprouvèrent « M^r le Duc, fils de M^r le Prince de Condé et M^r le Duc du Maine » d'avoir vu échouer Chaulieu.

Samedy 10 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Tallemant, Corneille, Dacier, Cousin, De Choisy, l'abbé Testu, Caumartin, l'abé de Dangeau, De Sacy.

Du lundy 12 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, Tallemant, De Sacy, Renaudot, Dacier, Corneille, Cousin, l'abbé Testu.

Du jeudy 15 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, Sacy, Crecy, Abeille, Testu Mauroy, De Choisy, Dacier, l'abé de Dangeau.

Du samedy 17 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, De Choisy, De Crecy, Tallemant, Testu Mauroy, De Sacy, De Callieres, Dacier, Corneille, l'abé de Dangeau.

Du lundy 19 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Corneille, Présilent Cousin, Abeille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Testu, l'Évesque d'Avranches, le Sacy, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallement, Dacier, Crecy, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, l'abbé de Choisy, l'abbé de Clerambault.

Le mercredy 21 Janvier, Mrs Cousin, Tallemant, Corneille, Crecy, l'abbé de Clerambault.

Le samedy 24 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, Corneille, Abeille, l'abbé de Dangeau, de Cressy, Testu Mauroy, De Choisy, De Sacy, Dacier.

Du lundy 26 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Testu Mauroy, Cousin, Corneille, l'abbé Abeille, Renaudot, Crecy, De Sacy, Caumartin, Dacier, Fontenelle, Tallemant, l'abbé de Dangeau, l'abbé Gallois, l'abbé de Choisi.

Ce jour l'Académie a fait dire un service aux Cordeliers pour M. Pavillon décedé le 10e de ce mois et la Compagnie, ayant M^r l'evesque de Senlis, Directeur à sa teste, y a assisté.

REGNIER DESMARAIS.

Du jeudy 29 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Testu Mauroy, Cousin, Corneille, l'abbé Tallemant, l'abbé Abeille, Sacy, Crecy, D'Acier, Renaudot, Galois.

Du samedy 31 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé Testu de Mauroy, Cousin, Tallemant, Corneille, De Choisy, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Dacier.

Le mardy 3 Février, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, Renaudot, Testu Mauroy, Crecy, Corneille, De Choisy.

Le jeudy 5 de Février, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, l'abbé de Dan-

geau, Testu Mauroi, Tallemant, De Choisy, Dacier, Fontenelle, De Sacy, Corneille, l'abbé Galloys.

Du samedy 7 Février, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'abé de Dangeau, Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Testu Mauroy, Abeille, Tallemant, Corneille, De Choisy, De Tourreil, De Sacy.

Le lundy 9 Février, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Dangeau, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Crecy, Tallemant, Testu Mauroy, l'abbé Testu, Corneille, De Choisy, De Tourreil, l'abbé De Clerembault.

Du jeudy 12 Février, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, de La Chapelle, l'abbé Renaudot, Dacier, Abeille, Tallemant, Crecy, le marquis de Dangeau, Sassi, Des Preaus, l'abé de Dangeau, De Choisy, l'abbé Bignon, l'abbé Galoys, Corneille, Fontenelle, l'abbé Testu, Caumartin, De Callieres, Valincourt, l'abbé Fleuri, De Tourreil, l'abbé de Clerembault, l'abbé de Saint Pierre.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets on a procedé au scrutin de la proposition à la place de Mr Pavillon, et Mr de Sillery, Evesque de Soissons, y a esté éleu.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 14 Février, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Abeille, De Sacy, Testu Mauroy, De Choisy, Dacier, Crecy, Tallemant, De Tourreil, Renaudot, Corneille.

Du lundy 16 Février, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Abeille, Renaudot, Tallemant, De Tourreil, Corneille, l'abbé Galloys, De Choisy.

Du jeudy 19 Février, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, Cousin, l'abbé Tallemant, Crecy, l'abé de Dangeau, Renaudot, Corneille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu Mauroy, Dacier, Fleury, l'abbé Galloys, Des Preaux, l'abbé Testu.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets on a procedé au scrutin de l'élection sur M. l'Evesque de Soissons, et il y a esté admis aprés qu'on a sceu qu'il avoit l'agrément de Sa M^té.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 21 Février, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abé de Dangeau, Cousin, Abeille, Corneille, Tallemant, Dacier, De Tourreil, Crecy.

Le lundy 23 Février, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, Testu Mauroy,

Tallemant, Fontenelle, Crecy, Corneille, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Galloys, De Choisy, De Tourreil.

Du jeudi 26 Février, Mrs Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Abeille, l'abé de Dangeau, Renaudot, Tallemant, Crecy, Corneille, Testu Mauroy, Dacier, De Choisy, Fontenelle, l'abbé Galloys.

Le samedy dernier Février, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'Eveque d'Avranches, Abeille, l'abé de Dangeau, Corneille, Renaudot, Dacier, Tallemant, Crecy, De Choisy, Testu Mauroy, De Tourreil.

Du lundy 2 Mars, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Abeille, Renaudot, De Choisy, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Corneille, Fleury, Fontenelle, Dacier, Tourreil, l'abbé Galloys.

Du jeudy 5e Mars, M^rs L'abbé Regnier, De Valincour, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Cousin, l'abbé de Choisy, Corneille, Creci, Fontenelle, Tallemant, Renaudot, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, De Tourreil, Dacier.

Du samedy 7e Mars, M^rs l'abbé Regnier, Duc de Coislin, Cousin, La Chapelle, abbé de Polignac, Dacier, ab. Abeille, ab. Tallemant, Cressi, marquis de Dangeau, ab. de Dangeau, Sacy, Despreaux, l'ab. Bignon, ab. Testu Mauroy, Corneille, Fontenelle, ab. de Caumartin, ab. Testu, Ev. d'Avranches, Caillieres, ab. de Fleury, Tourreil, l'ab. de Cleremhault, Valincourt, ab. de Choisy, Malezieux, abbé de Saint Pierre, Arch. de Rouen, l'Ev. de Soissons.

Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la réception de M. l'Evesque de Soissons, et aprés qu'il a eu fait son remerciment à l'Académie (1), M^r l'abbé Regnier Secretaire, en l'absence de M^r l'Evesque de Senlis Directeur et de M^r le Cardinal d'Estrée Chancelier, luy a respondu au nom de la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 9 Mars, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Testu Mauroy, Crecy, l'abbé Testu, Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, Renaudot, Galois, Tallemant, Fontenelle, De Tourreil, Dacier.

Du jeudy 12 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Abeille, Cousin, Renaudot, Corneille, Testu Mauroy, Crecy, Dacier, l'abbé Galloys, Tallemant, l'abbé de Caumartin, De Tourreil, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, De Choisy.

(1) *Discours prononcé le 7. Mars* 1705. *par Monsieur Brulart de Sillery, Evesque de Soissons; lorsqu'il fut receu à la place de M. Pavillon. — Response de M. l'Abbé Regnier des Marais, au Discours prononcé par M. l'Evesque de Soissons...* (P. 199-236 du *Recueil* de 1705.)

Du samedy 14 Mars, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abé de Dangeau, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier, Crecy, l'abbé Renaudot, Fleury, Corneille, l'abbé de Choisy, De Sacy, De Tourreil, Testu Mauroy.

Le lundy 16 Mars, Mrs abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, Cousin, Corneille, Renaudot, Testu Mauroy, Dacier, Fontenelle, ab. de Dangeau, de Tourreil, l'abbé Galloys, Tallemant.

Le jeudi 19 Mars, Mrs l'abbé Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Testu Mauroy, Tallemant, Sacy, Corneille, l'abbé Galloys, De Tourreil, Dacier, Crecy.

Du samedy 21 Mars, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Abeille, Crecy, De Sacy, abbé de Polignac, Corneille, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé Fleury, Renaudot, Tallemant.

Du lundy 23 Mars, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Abeille, l'abbé de Polignac, Dacier, de Tourreil, Tallemant, Corneille, Crecy, Testu Mauroy, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys.

Du jeudy 26 Mars, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Testu Mauroy, Tallemant, Ev. d'Avranche, Cousin, Abeille, l'abbé de Dangeau, De Tourreil, Corneille, Dacier, Renaudot, Crecy, l'abbé Galloys, l'abbé de Polignac.

Le samedy 28 Mars, Mrs l'Ev. d'Avranches, Cousin, De Choisy, Tallemant, Corneille, Dacier, l'abbé Fleury, l'abbé Renaudot, De Crecy, Testu Mauroy, de Tourreil.

Le lundy 30 Mars, Mrs l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, abbé Testu Mauroy, l'abé de Dangeau, De Tourreil, l'abbé Tallemant, Dacier, Corneille, Renaudot, l'abbé Galloys.

Du jeudy 2 Avril, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Tallemant, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé de Dangeau, Corneille, De Tourreil, l'abbé Testu, De Choisy, Renaudot, le comte de Cressy, l'abbé Gallois, Genest.

Officiers tirez au sort suivant la coustume : Mr l'abbé Testu Directeur, et Mr l'abbé de Dangeau Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Samedy 4 Avril, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Cousin, Testu Mauroy, Renaudot, Tallemant, Corneille, l'abbé de Clerambault, Crecy, Genest.

Du lundy 6 Avril, M^rs^ l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Fontenelle, Dacier, Crecy, Cousin, Fleury, Tallemant, l'abbé Galloys, Corneille, E. d'Avranches, Testu Mauroy.

Du mardy 7 Avril, M^rs^ l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, Tallemant, Corneille, Dacier, Testu Mauroy, l'abbé Galloys, Cressy, Cousin.

Du mecredy 15 Avril, M^rs^ l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Genest, l'abbé Abeille, Testu Mauroy, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Cressi, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, Corneille, De Tourreil.

Jeudy 16 d'Avril, M^rs^ l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Testu Mauroy, Cousin, Dacier, Corneille, Renaudot, Crecy, Fontenelle, l'abbé Genest, De Tourreil.

Du samedy 18 Avril, M^rs^ l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Testu Mauroy, Genest, Cousin, Fontenelle, De Callieres, Dacier, l'abbé Fleuri, De Tourreil, Gallois, Corneille, Crecy, l'Evesque d'Avranches.

Du 20e Avril, M^rs^ l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Testu Mauroy, l'abbé Genest, Dacier, Crecy, Corneille, abbé Renaudot, l'abbé Galloys.

Le jeudy 23 Avril, M^rs^ l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé Tallement, Abeille, l'Ev. d'Avranches, Genest, l'abbé Testu Mauroy, Corneille, De Sacy, Crecy, Fontenelle, La Loubere, Dacier, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Du samedy 25 Avril, M^rs^ l'abbé Testu, l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Corneille, l'Ev. d'Avranche, Abeille, Tallemant, Testu Mauroy, Renaudot, De Sacy, Crecy, De Tourreil, Dacier.

Du lundy 27 Avril, M^rs^ l'abé de Dangeau, l'abé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Testu Mauroy, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, Fontenelle, Crecy, De Tourreil, Corneille, Tallemant, l'abbé Galloys.

Du jeudy 30 Avril, Mrs Abeille, l'Ev. d'Avranches, Testu Mauroy, Cousin, Tallemant, Fontenelle, Corneille, l'abbé Fleuri, de Tourreil, Crécy, l'abbé Galloys, Dacier.

Du samedy 2 de May, M^rs^ l'abbé Testu, l'abbé Regnier, Corneille, le Duc de Coislin, l'Evesque d'Avranches, Dacier, Abeille, Testu Mauroy, Cousin, Tallemant, De Sacy, Crecy, De Tourreil, La Loubere.

Le lundy 4 May, Mrs l'abbé Testu, l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé Testu Mauroy, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, l'abé Tallemant, Fontenelle, De Tourreil, Corneille, l'abbé Fleuri, Creci, l'abbé Galloys, Callieres.

Du jeudy 7 May, Mrs l'abé de Dangeau, le Duc de Coislin, Abeille, l'Ev. d'Avranches, Cousin, l'abbé Testu Mauroy, Fontenelle, Dacier, La Loubere, Corneille, Tallemant, De Sacy, De Callieres, l'abbé Galloys.

Samedy 9 May, Mrs l'abbé Regnier, Testu Mauroy, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Tallemant, Corneille, Dacier, La Loubere, l'Ev. d'Avranches, De Tourreil, De Callieres.

Lundy 11 May, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé Tallemant, Corneille, Testu Mauroy, Dacier, Cousin, Renaudot, l'abbé de Clerembaut, Sacy, l'abbé Galoys, Fontenelle, Tourreil, Fleury, De Callieres.

Jeudy 14 May, Mrs l'abbé Testu, l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Abeille, le Duc de Coislin, Dacier, Cousin, De Sacy, l'ab. de Choisi, l'abbé Testu Mauroy, Tallemant, Fontenelle, Corneille, De Tourreil.

Samedi 16 May, Mrs l'abbé Regnier, Testu Mauroy, l'abbé Tallemant, Abeille, Dacier, Cousin, l'abbé de Polignac, le Duc de Coislin, Corneille, De Sacy, De Choisy, De Tourreil.

Lundi 18 May, Mrs l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, Abeille, Testu Mauroy, le Duc de Coislin, Dacier, l'abbé de Polignac, De Sacy, Crecy, De Tourreil, Tallemant, Corneille, Fontenelle, Cousin.

Du mecredy 20 de May, Mrs l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Dacier, Testu Mauroy, De Sacy, Tallemant, l'abbé de Choisy, l'abbé Abeille, Corneille, l'abbé de Polignac, De Tourreil, Crecy, Cousin.

Samedi 23 May, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Corneille, Testu Mauroy, Cousin, l'abbé Tallemant, l'abbé Abeille, Sacy, Dacier, l'abbé Renaudot, le Duc de Coislin, Tourreil.

Du lundy 25 May, Mrs l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé Testu de Mauroy, l'abbé de Polignac, Tallemant, Renaudot, La Loubere, Fontenelle, de Tourreil, Cousin, Dacier, Corneille, l'abbé Galloys, De Choisy.

Du jeudy 28 May, Mrs l'abbé Regnier, Abeille, Cousin, l'abbé de Choisy, le Duc de Coislin, Fontenelle, Dacier, Corneille, Renaudot, De Sacy, Tourreil.

Le samedy 30 May, Mrs l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier.

Cousin, Dacier, la Loubere, Corneille, Tourreil, De Choisy, De Callieres, Crecy.

Le mecredy 3 Juin, M^rs l'abbé de Dangeau, Cousin, Renaudot, l'abbé Tallemant, La Loubere, l'abbé de Choisy, Corneille, Fontenelle, l'abbé Genest.

Du jeudy 4 Juin, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Choisy, Tallemant, Dacier, Renaudot, Corneille, De Tourreil, l'abbé Genest.

Le samedy 6 Juin, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, Corneille, De Choisy, De Callieres, De Tourreil, Dacier.

Le lundy 8 Juin, M^rs l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé Tallemant, l'abbé de Choisy, Abeille, Corneille, De Tourreil, Dacier, La Loubere, Fontenelle.

Du mecredy 10 Juin, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Tallemant, Abeille, Renaudot, Corneille, De Tourreil, Dacier, Sacy.

Du samedy 13 Juin, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Renaudot, Dacier, Tallemant, Cousin, De Sacy, Corneille, De Choisy, De Tourreil, La Loubere, De Crecy.

Du lundy 15 Juin, M^rs l'abbé Testu, l'abé de Dangeau, Abeille, le Président Cousin, Tallemant, De Sacy, Corneille, De Dangeau, Dacier, Fontenelle, Crecy, Renaudot, l'abé de Choisi, l'abé Galois, De Tourreil.

Du mecredi 17 Juin, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Tallement, Abeille, La Loubere, De Sacy, l'abbé de Choisi, Corneille, Cousin, Crecy, Renaudot, Tourreil, Dacier.

Du samedy 20 Juin, M^rs l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Dacier, De Sacy, Cousin, Tallemant, Corneille, Renaudot, Crecy, De Tourreil, La Loubere.

Du lundy 22e Juin, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, De Choisy, l'abbé Renaudot, Corneille, Dacier, Fontenelle, l'abbé Abeille, Tallemant, La Loubere, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Du jeudy 25 Juin, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Abeille, Genest, De Sacy, Tallemant, De Choisy, Cousin, Duc de Coalin, Fleuri, Corneille, Renaudot, Fontenelle, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Le samedy 27 Juin, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé Abeille, Tallemant, Renaudot, Dacier, Corneille, De Choisy.

Le mardy 30 Juin, M^rs l'abbé Testu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Genest, Abeille, l'abbé Tallemant, le Duc de Coislin, Fontenelle, l'abbé Renaudot, De Tourreil, Dacier, Corneille, De Choisy, l'abbé Galloys.

Du jeudy 2 Juillet, M^rs l'abbé Testu, l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, le Duc de Coislin, De Choisy, Fontenelle, De Sacy, La Loubere, Corneille, l'abé Tallemant, l'abé Fleuri.

Officiers tirez au sort suivant la coustume : M^r l'abbé de Polignac Directeur, M. de Fontenelle Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le samedy 4 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abé de Dangeau, Abeille, le Duc de Coislin, Dacier, Tallemant, La Loubere, De Choisy, Corneille, De Sacy, l'abbé Testu.

Du lundy 6 Juillet, Mrs Fontenelle, Regnier, Tallemant, de La Loubere, Cousin, Abeille, Dacier, De Sacy, De Choisy, Renaudot, Corneille, l'abbé Galloys.

Du jeudi 9 Juillet, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Comte de Creci, Renaudot, l'abé de Dangeau, Tallemant, Cousin, Dacier, De Sacy, Abeille, Corneille, l'abé de Choisi, l'abbé Galloys.

Le samedy 11 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Choisi, Abeille, Tallemant, De Sacy, l'abbé Fleury, Corneille, Renaudot, l'abbé de Dangeau, De Callieres.

Le lundy 13 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, l'abbé Testu, Gallois, De Caillieres, Tallemant, De Choisy.

Le jeudy 16 Juillet, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, l'abbé Tallemant, l'abbé de Dangeau, Dacier, De Sacy, Corneille, De Callieres, Renaudot.

Du samedy 18 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, Cousin, Tallemant, l'abbé de Dangeau, De Sacy, l'abbé Testu, Dacier, La Loubere, Corneille, De Choisy, De Callieres.

Du lundi 20 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Abeille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Testu, Dacier, Tallemant, De Choisy, Sassy, l'abbé Galloys, La Loubere, Corneille.

Du jeudi 23 Juillet, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin,

Cousin, De Sacy, Dacier, Tallemant, l'abé de Dangeau, l'abbé Abeille, De Tourreil, l'abbé Testu, l'abbé Galloys, De Valincour, Corneille.

Du vendredy 24 Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé De Dangeau, abbé Tallemant, Dacier, Sacy, Duc de Coislin, abbé Abeille, abbé Testu.

Du lundy 27 Juillet, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, De Choisy, l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé Renaudot, l'abbé Testu, Corneille, Tallemant, l'abbé Galloys.

Du jeudy 30 Juillet, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Dangeau, l'abbé Tallemant, Abeille, De Sacy, La Loubere, Dacier, De Choisy, l'abbé Galloys.

Du samedy 1er Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, Abeille, De Choisy, Cousin, De Sacy, Corneille, Crecy, La Loubere, Tallemant.

Du lundy 3 Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, le Duc de Coislin, Cousin, De Choisy, Dacier, Sacy, Abeille, Tallemant, Corneille, Renaudot, Crecy, De Callieres, l'abbé Galloys.

Du jeudy 6 Aoust, Mrs Fontenelle, l'abé Regnier, le Comte de Cressy, Abeille, d'Acier, le Duc de Coislin, Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, Tallemant, De Choisy, De Fleury, Renaudot, l'abbé Galloys, Sacy.

Du samedy 8 Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, le President Cousin, Abeille, Tallemant, Corneille, Dacier, De Sacy, De Callieres, La Loubere, l'abbé de Dangeau.

Du mardy 11 Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Cousin, Tallemant, De Sacy, D'Acier, Tourreil, De Cressi, l'abbé Galois, Corneille, l'abbé Renaudot, l'abbé de Choisy.

Du jeudy 13e Aoust, Mrs Fontenelle, abbé Regnier, l'abbé Abeille, Crecy, Cousin, Dacier, De Tourreil, Tallemant, Corneille, De Sacy, l'abbé Galloys.

Du vendredi 14e (Aoust), M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé Abeille, P. Cousin, De Tourreil, Dacier, Tallemant, Crecy, Corneille.

Du lundy 17 Aoust, M^rs^ De Fontenelle, Regnier, Abeille, l'abé de Dangeau, Tallemant, De Genest, De Choisy, Cousin, De Sacy, Corneille, De Crecy, De Fleury.

Le jeudy 20 Aoust, Mrs Fontenelle, abbé Regnier, Cousin, l'abbé de Dangeau, Abeille, le Duc de Coislin, Dacier, Crecy, De Tourreil, De Sacy, Corneille, Tallemant, De Callieres.

Du samedy 22 Aoust, M^rs le Duc de Coislin, Cousin, De Choisy, Dacier, De Sacy, l'abé de Dangeau, Crecy, De Tourreil, De Callieres.

Du mardy 25 Aoust, Mrs de Fontenelle, l'abbé Regnier, P. Cousin, l'abbé Genest, l'abbé Bignon, l'abbé Galois, l'abbé de Choisy, l'abbé de Dangeau, l'abbé Tallemant, Dacier, Cressy, Corneille, l'abbé de Clerembault, Coignard, M. Picard de Soissons (1).

Le jeudy 27 Aoust, l'abbé Regnier, le Président Cousin, De Sacy, Tallemant. Dacier, Abbé de Danjeau, De Choisy, De Cressy, Corneille, Caillieres, l'abbé Fleuri.

Du samedi 29 Aoust, M^rs l'abbé Regnier, Président Cousin, De Tourreil, Dacier, l'abbé Tallemant, Corneille, De Sacy, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, le Comte de Crecy, De Callieres.

Le lundy 31 Aoust, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, Dacier, De Tourreil, Renaudot, De Sacy, l'abbé de Clerembault, l'abbé Galloys, De Choisy.

Du jeudy 3 Septembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, De Sacy, Cousin, l'abbé Tallemant, l'abbé de Dangeau, de Tourreil, De Choisy, Corneille, De Callieres, l'abbé Galloys, l'abbé de Clerembault.

Le samedy 5 Septembre, l'abbé Regnier, Cousin, l'abé de Dangeau, l'abbé Tallemant, Corneille, Dacier, la Loubere, De Choisy, De Sacy, L'abbé de Saint Pierre.

Du lundy 7 Septembre, Mrs Fontenelle, Abbé Regnier, Le Duc de Coislin, Cousin, Corneille, Sacy, Fleury, Gallois.

Le jeudy 10 Septembre, M^rs l'abbé de Polignac, Fontenelle, l'abbé Regnier, Abeille, Tallemant, l'abbé de Clerambault, Dacier, Renaudot, Cousin, Corneille, De Callieres, De Tourreil, l'abbé de Galois.

Le samedi 12 Septembre, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abé de Dangeau, Abeille, Dacier, Sacy, Tallemant, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, Tourreil, l'abbé Renaudot, l'abbé Galois.

Le lundy 14 Septembre, Mrs de Polignac, Cousin, Tallemant, De Sacy,

(1) Il était venu faire, le jour de la Saint-Louis, une lecture au nom de son Académie. On lit dans le *Recueil* de 1705 (p. 183) : *Aprés la lecture des Pieces d'Éloquence et de Poësie qui ont remportez les Prix, un Député de Messieurs de l'Académie de Soissons présenta à Monsieur le Directeur la Piece de Prose composée par Monsieur l'Abbé de Hericourt, et dont on fit la lecture. — Si la Prospérité est plus utile que l'Adversité.*

Abeille, Corneille, D'Acier, Renaudot, l'abbé Galloys, Tourreil, De la Loubere, De Callieres.

Du jeudy 17 Septembre, Mrs L'abbé de Polignac, le Duc de Coislin, Cousin, Abeille, De Choisy, l'abé de Dangeau, De Sacy, Renaudot, De Tourreil, Tallemant, Corneille.

Du samedy 19 Septembre, Mrs l'abbé de Polignac, Fontenelle, Abeille, le Duc le Coislin, Cousin, l'abbé de Dangeau, Dacier, Tallemant, Corneille, Tourreil, Saint Pierre, Renaudot, l'abbé Galloys.

Du mardy 22 Septembre, Mrs Fontenelle, l'abbé de Dangeau, Abeille, Cousin, Tallemant, Renaudot, Tourreil, l'abbé Galloys, Corneille.

Du jeudy 24e Septembre, Mrs abbé de Polignac, Fontenelle, le Duc de Coislin, l'abbé de Choisy, Abeille, Tallemant, D'Acier, Cousin, Tourreil, Renaudot, l'abbé de Dangeau, Corneille, Galoys, De Fleury.

Du samedy 26 Septembre, Mrs Abbé de Polignac, Fontenelle, le Duc de Coislin, Abeille, le Président Cousin, Dacier, Tallemant, Corneille, De Dangeau, De Tourreil, De Caumartin, Galoys, De Fleury.

Le lundy 28 Septembre, Mrs l'abbé de Polignac, Fontenelle, Cousin, l'abé le Dangeau, Dacier, Corneille, Tallemant, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Du jeudy 1 Octobre, Mrs Abbé de Polignac, le Duc de Coislin, Abeille, L'abé le Dangeau, Cousin, Dacier, Tallemant, l'abbé Galloys, Corneille, Tourreil.

Officiers tirez au sort : Mr l'Evesque d'Avranche, Chancelier.....

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 3 Octobre, Mrs l'Abbé de Dangeau, Abeille, le Duc de Coislin, Cousin, Dacier, Tourreil, De Choisy, ab. de Polignac, Corneille, l'abbé Galloys.

Du lundy 5 Octobre, Mr le Duc de Coislin, Cousin, Dacier, Tallemant, Corneille, De Polignac, De Tourreil, De Fontenelle, Galoys, De Choisy.

Le jeudy 8 Octobre, Mrs Cousin, Dacier, Tallemant, Fontenelle, De Polignac, Corneille, Galoys, De Fleury, De Tourreil, De Choisy.

Le samedy 10 Octobre, Mrs Cousin, Tallemant, D'Acier, Fontenelle, De Tourreil, Corneille, De Choisy, De Polignac, Galoys.

Du lundy 12 Octobre, Mrs Abeille l'abbé de Saint Pierre, De Fontenelle,

Tallemant, De Polignac, Corneille, Cousin, Renaudot, De Tourreil, De Choisy, Galoys.

Le jeudy 15 Octobre, Mrs Cousin, Dacier, Abeille, De Choisy, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, Tourreil, Fontenelle, l'abbé Galloys.

Le samedy 17 Octobre, Mrs Cousin, Dacier, l'abbé de Clerambault, Corneille, Fontenelle, l'Abbé de St Pierre, l'abbé de Choisi, Tourreil, l'abbé Galloys.

Le lundy 19 Octobre, Mrs Cousin, l'Abbé de Clerambault, De Choisy, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Corneille, Renaudot, Dacier, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Jeudy 22 Octobre, M^r l'abbé de Choisy, Tallemant, Cousin, de St Pierre, Fontenelle, Galoys, Renaudot, D'Acier, Corneille, Tourreil.

Samedy 24 Octobre, Mrs Tallemant, Cousin, Corneille, Abeille, Fontenelle, St Pierre, Renaudot, Dacier, l'abbé Galloys, Tourreil.

Du lundy 26 Octobre, Mrs Abeille, le Duc de Coislin, Cousin, Dacier, Tallemant, Fontenelle, Corneille, De Choisy, De St Pierre, Renaudot, Galoys, De Tourreil.

Du jeudy 29 Octobre, M^r le Duc de Coislin, Cousin, Tallemant, Abeille, abbé de St Pierre, Fontenelle, Renaudot, Abbé de Clerambault, l'abbé de Polignac, Corneille, De Choisy, Dacier, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Le samedy 31 Octobre, Mrs Cousin, le Duc de Coislin, Fontenelle, Corneille, l'Abbé de Dangeau, Abeille, Dacier, l'abbé de Clerembault, Tallemant, l'abbé de Polignac, l'abbé de Choisy, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Le mecredy 4 Novembre, M^r le Duc de Coislin, Cousin, Tallemant, St Pierre, Dacier, Fontenelle, Corneille, Renaudot, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Du jeudi 5 Novembre, Mrs Fontenelle, Abeille, De Callieres, l'abbé Genest, Cousin, De Choisy, Renaudot, Tallemant, Corneille, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé Galloys, Tourreil, l'abbé Fleury.

Du samedy 7 Novembre, M^r le Duc de Coislin, Cousin, De Choisy, Abeille, Dacier, Tallemant, Genest, De Callieres, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Lundy 9e Novembre, M^rs l'Eveque d'Avranches, Tallemant, le Duc de Coislin, Cousin, Dacier, De Callieres, De Tourreil, Corneille.

Le jeudy 12 Novembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Cousin, Fontenelle, l'abbé de lerambault, Corneille, Abeille, Tallemant, D'Acier, De Choisy, Fleury.

Du samedy 14 Novembre, M^rs l'Evesque d'Avranches, Corneille, Abeille, Cou-in, De Sacy, Tallemant, De Tourreil, Dacier.

Du lundy 16 Novembre, M^rs L'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Cousin, De Choisy, De Sacy, Dacier, Corneille, Abeille, St Pierre, Fontenelle, Talle-mant, L'abbé Galloys, Fleury.

Le jeudy 19 Novembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Cousin, De Sacy, Tallemant, Corneille, Abeille, Dacier, De Tourreil, L'abbé Galloys, Fontenelle, De Choisy.

Du samedy 21 Novembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, Dacier, Cousin, Renaudot, De Sacy, l'abbé de Saint Pierre, de Tourreil, De Choisy.

Le lundy 23 Novembre, M^rs le Duc de Coislin, Cousin, Tallemant, l'abbé de St Pierre, Sacy, Dacier, De Tourreil, Fleury, De Fontenelle, De Choisy.

Le jeudy 26 Novembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, l'abbé de Clerambault, Renaudot, abbé Gallois, Corneille, Fontenelle, De Sacy, Dacier.

Du samedy 28 Novembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Tallemant, Corneille, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Dacier, l'Abbé de Clerambault, De Tourreil.

Du mardi 1er Décembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Genest, Tallemant, Fontenelle, Renaudot, De Sacy, De Choisy, Corneille, l'abbé Galloys, De Tour-reil, Dacier.

Du jeudy 3 Décembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, le Duc de Coislin, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Abeille, Corneille, Tallemant, Dacier, Renaudot, Sacy, l'abbé Galloys, De Tourreil.

Le samedy 5 Décembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, De Sacy, Renaudot, Dacier, Fleury, Corneille, Crecy, De Tourreil.

Le lundy 7 Décembre, M^rs le Duc de Coislin, Cousin, L'abbé Tallemant, Renaudot, De Sacy, De Choisy, l'abbé de Clerambault, Crecy.

Le jeudy 10 Décembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Cousin, le Duc de Coislin, Abeille, Sacy, Tallemant, Renaudot, Corneille, l'Abbé de Clerambault, Crecy, Gallois.

Le samedy 12 Décembre, Mr l'Ev. d'Avranches, Cousin, Renaudot, Dacier, l'abbé de St Pierre, Tallemant, Duc de Coaslin, De Sacy, De Choisy, Corneille, Fleuri, Tourreil.

Le lundy 14 Décembre, Mr l'Evesque d'Avranches, Cousin, le Duc de Coislin, Abeille, Fontenelle, l'abbé de St Pierre, l'abé de Dangeau, De Sacy, Dacier, l'abbé Testu, Renaudot, Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys, Tourreil, Corneille, De Choisy.

Du jeudy 17 Décembre, Mr L'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Abeille, Cousin, Renaudot, De Sacy, Tallemant, Fontenelle, Dacier, Comte de Crecy, l'abbé de Clerambault, Corneille, l'abé de Dangeau, De Callieres, De Choisy, De Tourreil, Galloys.

Samedy 19 Décembre, L'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, Cousin, Dacier, Tallemant, De Sacy, Crecy, De Tourreil, l'abé de Dangeau.

Du mardy 22 Décembre, Mr l'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Cousin, De Sacy, Corneille, l'abbé d'Abeille, Fontenelle, Tallemant.

Du mecredy 23 de Décembre, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Cousin, Dacier, Corneille, Abeille, De Sacy, Crecy, Tallemant, De Tourreil.

Le jeudy 24 Décembre, Mr Cousin, De Sacy, Crecy, Fontenelle, l'abbé Galloys, Corneille, l'abé de Dangeau, De Tourreil.

Du mardy 29 de Décembre, L'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Cousin, Fontenelle, Dacier, Crecy, De Sacy, Corneille, Tallemant, l'abbé Galloys, Abbé De Clerambault.

Le jeudy 31 de Décembre, Mrs l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, Crecy, l'abbé Testu, l'abbé de Clerambault.

Le samedy 2 Janvier 1706, Mrs l'Evesque d'Avranches, Cousin, Tallemant, Renaudot, Fontenelle, l'abbé Galloys, Corneille, Fleury, Dacier, De Tourreil.

Ce mesme jour on a procedé au scrutin pour l'élection des Officiers, et Mr de Sacy a esté élu Directeur; Mr l'abbé de St Pierre, Chancelier. Renaudot en l'absence de M. l'Abbé Regnier (1).

(1) C'est dans le courant de cette année 1706, ou peut-être à la fin de 1705, que parut l'ouvrage intitulé : *Traité de la Grammaire françoise. Par M. l'Abbé* Regnier Desmarais, *Secretaire perpetuel de l'Académie Françoise.* A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy et de l'Académie Françoise. — Il fut publié à la fois dans le format in-12 et dans le format in-4°. L'approbation, signée Fontenelle, est datée du « 15. Juillet 1705 ». L'ouvrage est dédié : *A Messieurs de l'Académie Françoise;* cette dédicace commence ainsi : « C'est par vos ordres que j'ay entrepris l'Ouvrage que je vous presente, et que je soumets à vostre juge-

Le lundy 4 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, le Duc de Coislin, l'abbé Tallent, Fontenelle, Corneille, Dacier, Renaudot, l'abbé de Clerambault, Cousin, bbé Galloys, De Tourreil, l'Ev. d'Avranches.

Le jeudy 7 Janvier, L'abbé de St Pierre, Cousin, Corneille, l'Ev. d'Avranches, llemant, De Choisy, Crecy, l'abbé de Polignac, Fontenelle, l'abé de Dangeau, bbé Galloys, Dacier.

Le samedy 9 Janvier, M^rs De Sacy, l'abbé de St Pierre, Cousin, l'Ev. d'Anches, Corneille, Renaudot, Crecy, Dacier, Tallemant, De Choisy, l'a. de lignac, l'abé de Dangeau.

Le lundy 11 Janvier, M^rs le Duc de Coislin, Cousin, de Choisy, Tallemant, Corneille, l'abbé Abeille, Crecy, Renaudot, Fontenelle, De Tourreil, l'a. de lignac, l'abbé Galloys.

Du jeudy 14 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, le Duc de Coislin, Cousin, De ecy, Tallemant, De Choisy, l'abé de Dangeau, Fontenelle, Renaudot, Corille, l'a. de Polignac.

Le samedy 16 Janvier, Mrs Cousin, l'abé de Polignac, l'abé de Dangeau, llemant, Renaudot, Dacier, Corneille, Abeille, De Choisy, Caumartin, De urreil, Abbé de Clerambault.

Le lundy 18 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, Cousin, De Choisy, De Dan-u, Renaudot, Fontenelle, Corneille, D'Acier, De Crecy, Tallemant, l'Abbé Clerambault, De Tourreil, d'Avranches.

---

u jeudy 21 de Janvier, M^rs abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Crecy, ier, Cousin, Corneille, l'Abbé de Dangeau, Tourreil, Tallemant, Fontenelle, bé de Clerambault.

---

e samedy 23 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, Cousin, Renaudot, Tallemant, ier, De Tourreil, Fleuri, Abbé de Clerambault, Corneille.

- » Dans la *Préface* l'auteur s'exprime de la sorte : « S'il avoit esté possible que l'Aca- e travaillast en Corps à une Grammaire Françoise, le Public auroit deu se promettre d'avoir genre-là, tout ce qu'il eust peu desirer... j'ay fait au moins ce qui a peu dépendre de moy, et employé tout ce que j'ay peu acquerir de lumieres, par cinquante ans de reflexions sur nostre ue, par quelque connoissance des Langues voisines, et par trente ans d'assiduité dans les mblées de l'Académie, où j'ay presque tousjours tenu la plume. » Il ajoute, dans une ré- e aux critiques du P. Buffier intitulée : *Remarques sur l'article CXXXVII. des Mémoires de ux touchant le Traité de la Grammaire françoise de M. l'Abbé Regnier.* Paris, Coignard, in-4° (p. 3) : « Toute l'Académie sçait, et ses Registres en font foy, que ce ne fut qu'en 1701 mars 1700. Voy. p. 355-356, 374) qu'elle me pria de vouloir bien me charger de la Gram- Françoise, aprés qu'elle eut reconnu que c'estoit un Ouvrage où elle ne pouvoit travail- n Corps. »

Le lundy 25 Janvier, M^rs l'Abbé de St Pierre, Cousin, Fontenelle, l'Év. d'Avranches, Dacier, Tallemant, le Duc de Coislin, Renaudot, Corneille, Creci, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys.

Le Jeudy 28 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, Cousin, de Choisy, l'Ev. d'Avranches, Creci, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, Dacier, Renaudot, Tallemant, Callieres, Corneille, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Samedy 30 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Renaudot, Corneille, De Tourreil, De Choisy, Dacier.

Du lundy 1 Février, M^rs le Duc de Coislin, l'abé de Choisi, Dacier, l'abbé de Clerembaut, Creci, Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Renaudot, Toureil, Cousin, Tallemant.

Du jeudy 4 Février, M^rs l'abbé de St Pierre, Abeille, Cousin, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'a. de Polignac, Mr de Corneille, Crecy, l'abbé de Clerambault, l'abbé Fleury, Tourreil, Renaudot, l'Abbé Tallemant, De Callieres, l'abbé Galloys.

Du samedy 6 de Février, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Abeille, l'abbé de Dangeau, Dacier, Tallemant, De Tourreil, Renaudot, l'abbé de Clerambault, Crecy, Cousin, De Callieres.

Du lundy 8 de Février, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'ab. de Dangeau, Tallemant, Dacier, De Choisy, Corneille, Abeille, De Tourreil, l'abbé Galloys.

Le jeudy 11 Février, Mrs Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé Abeille, Dacier, Renaudot, l'ab. Tallemant, l'abbé de Clerambault, l'abbé Galloys.

Samedy 13 Février, M^rs l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Corneille, Abeille, Cressy, Dacier, l'abé de Dangeau, Renaudot, de Tourreil, Cousin, l'a. de Polignac.

Lundy 15 Février, L'Ev. d'Avranches, Abeille, Corneille, Dacier, Fontenelle, Cousin, le Duc de Coislin, Tallemant, Crecy, Renaudot, De Tourreil, l'abé de Dangeau, Galois, l'a. de Polignac, Campistron.

Du jeudy 18 Février, M^rs le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, Dacier, L'Ev. d'Avranches, Fontenelle, De Tourreil, Campistron, l'a. de Polignac, Renaudot, Crecy, Fleury, l'abbé Galloys, Tallemant, Cousin.

Du samedy 20 Février, M^rs l'éveque d'Avranche, Corneille, Abeille, le Duc

ı, Crecy, l'abbé de Dangeau, Tourreil, Dacier, Tallemant, l'a. de Renaudot, Cousin.

---

dy 22 Février, M^rs le Duc de Coislin, Dacier, Corneille, Tallemant, y, Abeille, L'Ev. d'Avranches, l'abbé de Clerambault, Fontenelle, lloys, l'abé de Dangeau, De Tourreil, l'a. de Polignac, Renaudot, ; Roüen, Crecy.

---

ly 25 Février, Mrs Cousin, l'Ev. d'Avranches, De Tourreil, l'abbé ıbault, De Choisy, Renaudot, De Corneille, Crecy, Tallemant, l'abbé 'a. de Polignac, de Callieres.

---

nedy 27 Février, M^rs le Duc de Coislin, l'Eveque d'Avranches, 'orneille, Abeille, Comte de Crecy, Renaudot, De Tourreil, l'abbé abaut, Tallemant, De Callieres, Cousin, Fleury.

---

1 Mars, M^rs le Duc de Coislin, Cousin, d'Acier, Crecy, Renaudot, Fontenelle, Corneille, Tallemant, De Choisy, l'abé de Dangeau, l'abbé

---

ly 4 Mars, M^rs De Sacy, le Duc de Coislin, Dacier, Corneille, l'abbé ıac, Abeille, Cousin, l'abbé Renaudot, le comte de Crecy, De Tour- ɜmant, l'abé de Dangeau, Fontenelle, De Callieres, l'abbé Galloys.

ıedy 6 Mars, M^rs le Duc de Coislin, l'Evesque d'Avranches, Tallemant, Dacier, l'abé de Dangeau, Crecy, Corneille, Fleury, Renaudot, De

---

8 Mars, L'Ev. d'Avranches, Abeille, Corneille, Dacier, Fontenelle, 'eil, Renaudot, Cousin, Tallemant, l'abbé Galloys, l'abé de Dangeau, olignac.

---

11 de Mars, M^rs De Sacy, l'abbé de St Pierre, Corneille, Abeille, 'ousin, L'Ev. d'Avranches, De Tourreil, l'abbé de Clerambault, , l'abbé Galloys, Tallemant, l'abé de Dangeau.

ıedy 13 Mars, M^rs l'abbé de St Pierre, Corneille, Abeille, Renaudot, eil, l'Ev. d'Avranches, le Duc de Coislin, Cousin, Campistron, Crecy, Tallemant.

---

dy 15 Mars, M^rs l'abbé de St Pierre, Corneille, Abeille, Comte de enaudot, l'abbé Fleuri, Tourreil, Cousin, Dacier, Ev. d'Avranches, ıllemant, l'abbé Galloys, De Choisy, l'Abbé de Clerembault.

---

dy 18 Mars, M^rs le Duc de Coislin, Cousin, L'Ev. d'Avranches, De

Corneille, l'abbé Abeille, Crecy, Renaudot, Tourreil, Fontenelle, Tallemant, Dacier, l'abbé Galloys.

Le samedy 20 Mars, Mrs De Sacy, l'abbé de St Pierre, Cousin, l'abé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Crecy, Tourreil, Renaudot, Tallemant.

Le lundy 22 Mars, Mrs De Sacy, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest, l'abbé de Dangeau, Fontenelle, l'a. de Polignac, Corneille, Abeille, l'Ev. d'Avranches, De Choisy, Dacier, l'Abbé de Clerambault, Cousin, Tourreil, l'abbé Galloys, Tallemant, Crecy.

Mercredy 24 Mars, Mrs l'abbé de St Pierre, le Duc de Coislin, L'Ev. d'Avranches, Renaudot, Corneille, Abeille, Crecy, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Polignac, Tallemant, Tourreil, l'abbé de Clerambault, l'abbé Genest.

Du samedy 27 de Mars, Mrs De Sacy, l'abbé de St Pierre, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Polignac, Abeille, Tourreil, Cousin, Dacier, Renaudot, De Callieres, Tallemant, Corneille, l'abé de Dangeau, Crecy.

Le lundy 29 Mars, Mrs Cousin, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Tourreil, De Choisy, Corneille, Fontenelle, Tallemant, Crecy, Dacier, l'abbé Galloys.

Le mardy 30 Mars, Mrs l'abbé de St Pierre, le Duc de Coislin, Cousin, Tourreil, Fontenelle, Corneille, Abeille, Tallemant, Dacier, M. l'abbé Galloys, Crecy, l'Abbé de Clerambault.

Du mecredy 7 Avril, Mrs Le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Cousin, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, St Pierre, De Choisy, Fontenelle, l'Abbé de Clerembaut, le comte de Crecy, Dacier, l'abbé Tallemant, Renaudot, Tourreil, l'abbé Galloys.

Ce jour on a procedé à l'Election des deux premiers officiers suivant la coustume, et le sort est tombé sur Mr l'abbé Renaudot pour Directeur, et sur Mr l'abbé de Polignac pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Le jeudy 8 Avril, Mrs Renaudot, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, l'abbé de Clerambault, l'abbé Talleman, Callieres, Crecy, Corneille, abbé de Dangeau, l'abbé Galloys, Tourreil.

Samedy 10 Avril, Renaudot, le Duc de Coislin, l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, M. Cousin, Tallemant, l'abé de Dangeau, Corneille.

Du samedy 22e May, Mrs l'abbé Genest, l'abbé de Choisy, l'abé de Dangeau, Dacier, l'Eveque d'Avranches, l'abé Tallemant, Tourreil, Cousin, Corneille, De Callieres, Abeille.

Le mecredy 26 May, Mrs Renaudot, Regnier, Cousin, Tallemant, Galoys, Dacier, Tourreil, Ev. d'Avranches, Corneille, Fontenelle.

Le jeudy 27 May, Mrs l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, De Crecy, Galoys, Corneille, De Choisy, Ev. d'Avranches.

Le samedy 29 May, Mrs Renaudot, Abeille, le Duc de Coislin, l'abbé de Dangeau, Tallemant, Dacier, Cousin, l'Eveque d'Avranches, De Callieres, Fontenelle, Tourreil, Corneille, De Crecy, Galoys, De Choisy.

Du lundy 31 May, Mrs l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille, de Choisy, Abeille, Dacier, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Crecy, Tourreil, l'Ev. d'Avranches, Cousin, l'abbé Galois.

Mercredy 2 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, le Comte de Crecy, Corneille, Abeille, l'abbé de St Pierre, Cousin, Tallemant, Tourreil, De Choisy.

Du samedi 5 Juin, Mrs Regnier, l'abbé de Saint Pierre, le Duc de Coislin, Cousin, Dacier, Corneille, l'abbé Abeille, Tourreil, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, De Choisy, Crecy, De Callieres.

Du lundi 7 Juin, Mrs l'abbé Regnier, abbé de St Pierre, Corneille, Fontenelle, Abeille, Dacier, Cousin, Tallemant, De Sacy, abbé De Galois, De Choisy, De Cressi, l'abbé Fleuri.

Le mecredy 9 Juin, Mrs Cousin, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Tourreil, l'abé De Choisi, l'abé de Dangeau, l'abé Tallemant, Dacier, De Cressy, l'Ev. d'Avranches, Corneille.

Du samedy 12e Juin, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé de Polignac, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Cousin, Corneille, Tallemant, Tourreil, le Duc de Coislin, de Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, le Comte de Crécy, de Choisy.

Le lundi 14 Juin, Mrs l'abbé Regnier, Cousin, Duc de Coislin, Ev. d'Avranches, abbé de St Pierre, Corneille, Fontenelle, Abeille, Dacier, Tallemant, Tourreil, Crecy, De Choisy, l'abbé Galloys, De Sacy, De Callieres.

Jeudy 17 Juin, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé

reil, de Choisy, Tallemant, Fontenelle, l'abbé de St Pierre, De Callieres, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Fleury, l'abbé Galloys, Crecy.

Ce jour la Compagnie convoquée par billets a procedé au scrutin de la proposition à la place vacante par la mort de M^r^ l'abbé Testu Mauroy, pour lequel elle avoit fait dire un service aux Cordeliers, et M^r^ l'abbé de Louvois a esté proposé pour la remplir.

REGNIER DESMARAIS.

Le samedy 8 May, Mrs Renaudot, l'abbé de Polignac, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abbé de Choisy, Cousin, Corneille, Abeille, Dacier, l'ab. de Dangeau, Tourreil, Comte de Crecy, de Sacy, Tallemant, de Callieres, Ev. d'Avranches.

Du lundi 10e Mai, Mrs Renaudot, l'a. de Polignac, l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Cousin, l'abbé de St Pierre, Corneille, Abeille, Fontenelle, l'Abbé de Clerambault, Dacier, de Sacy, De Callieres, l'abbé Galloys.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée pour proceder au second scrutin sur M^r^ l'abbé de Louvois proposé au Roy par l'Académie et agréé par sa M^té^, il a esté éleu par le scrutin de l'Election suivant les formes ordinaires, et comme il estoit absent M^r^ l'abbé Renaudot Directeur s'est chargé de le luy faire savoir.

REGNIER DESMARAIS.

Le mecredy 12 May, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Cousin, Tallemant, Corneille, Abeille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Clerambaut, Crecy, de Tourreil, de Callieres, de Sacy.

Samedy 15 May, Renaudot, l'abbé de Polignac, l'év. d'Avranches, l'abbé Genest, Dacier, Cousin, de Tourreil, Fleury, l'abbé de St Pierre, Tallemant, de Callieres, de Choisy, de Sacy, l'abbé de Dangeau, Comte de Cressy, l'abbé Bignon.

Du lundy 17 May, M^rs^ l'abbé de Polignac, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, De Tallemant, l'abbé de Dangeau, Abeille, Cousin, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Dacier, l'abbé Genest, Tourreil, Corneille, l'Év. d'Avranches.

Le jeudy 20 May, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, Cousin, l'Evesque d'Avranches, le Duc de Coislin, l'abbé de Dangeau, Abeille, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Tourreil, Tallemant, Corneille, de Callieres, l'abbé Galloys, l'abbé Genest.

Du samedy 22e May, Mrs l'abbé Genest, l'abbé de Choisy, l'abé de Dangeau, Dacier, l'Eveque d'Avranches, l'abé Tallemant, Tourreil, Cousin, Corneille, De Callieres, Abeille.

Le mecredy 26 May, Mrs Renaudot, Regnier, Cousin, Tallemant, Galoys, Dacier, Tourreil, Év. d'Avranches, Corneille, Fontenelle.

Le jeudy 27 May, Mrs l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, De Crecy, Galoys, Corneille, De Choisy, Ev. d'Avranches.

Le samedy 29 May, Mrs Renaudot, Abeille, le Duc de Coislin, l'abbé de Dangeau, Tallemant, Dacier, Cousin, l'Eveque d'Avranches, De Callieres, Fontenelle, Tourreil, Corneille, De Crecy, Galoys, De Choisy.

Du lundy 31 May, Mrs l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille, de Choisy, Abeille, Dacier, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Crecy, Tourreil, l'Ev. d'Avranches, Cousin. l'abbé Galois.

Mercredy 2 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, le Comte de Crecy, Corneille, Abeille, l'abbé de St Pierre, Cousin, Tallemant, Tourreil, De Choisy.

Du samedi 5 Juin, Mrs Regnier, l'abbé de Saint Pierre, le Duc de Coislin, Cousin, Dacier, Corneille, l'abbé Abeille, Tourreil, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, De Choisy, Crecy, De Callieres.

Du lundi 7 Juin, Mrs l'abbé Regnier, abbé de St Pierre, Corneille, Fontenelle, Abeille, Dacier, Cousin, Tallemant, De Sacy, abbé De Galois, De Choisy, De Cressi, l'abbé Fleuri.

Le mecredy 9 Juin, Mrs Cousin, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Tourreil, l'abé De Choisi, l'abé de Dangeau, l'abé Tallemant, Dacier, De Cressy, l'Ev. d'Avranches, Corneille.

Du samedy 12e Juin, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé de Polignac, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Cousin, Corneille, Tallemant, Tourreil, le Duc de Coislin, de Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, le Comte de Crécy, de Choisy.

Le lundi 14 Juin, Mrs l'abbé Regnier, Cousin, Duc de Coislin, Ev. d'Avranches, abbé de St Pierre, Corneille, Fontenelle, Abeille, Dacier, Tallemant, Tourreil, Crecy, De Choisy, l'abbé Galloys, De Sacy, De Callieres.

Jeudy 17 Juin, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé

de Dangeau, Tourreil, De Choisy, de Sacy, D'Acier, Corneille, Cousin, abbé Tallement, l'abbé Galloys.

Du samedi 19 Juin, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'évesque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Cousin, De Sacy, De Choisy, Dacier, l'abé de Dangeau, De Tourreil, Fleury, Tallemant, de Callieres.

Du lundi 21 Juin, Renaudot, Regnier, le Duc de Coislin, abbé de St Pierre. Fontenelle, l'abé de Dangeau, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, De Callieres, Corneille, Dacier, De Sacy, De Choisy, De Crecy, l'abbé Galloys.

Le mecredy 23 Juin, Mrs Renaudot, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, Tourreil, Dacier, De Choisy, Corneille, Duc de Coislin, Cressy, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 26 Juin, Mrs Renaudot, abbé de Polignac, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Corneille, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, Cousin, ab. de Dangeau, Tallemant, De Choisy, Caumartin, comte de Cressy, De Callieres.

Du lundy 28 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, le Duc de Coislin, Fontenelle, l'abbé de St Pierre, Corneille, Dacier, Tourreil, De Callieres, l'abbé Galloys, Crecy.

Du 30e Juin, Ce jour la Compagnie a assisté au service qu'elle a fait dire aux Cordeliers pour le repos de l'ame de M. l'abbé Testu abbé de Belval.

REGNIER DESMARAIS.

Jeudy 1 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Choisy, Tourreil, Abeille, l'abbé de St Pierre, De Fontenelle, Dacier, De Callieres, le Comte de Crecy, Caumartin, l'ab. Tallement, l'abbé Gallois, l'abbé Genest, Renaudot.

Ce jour on a procedé à faire les deux premiers officiers au sort, et le sort est tombé sur M. l'abbé Tallemant pour Directeur, et sur M. l'Evesque de Senlis pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 3 de Juillet, Mrs Tallemant, l'Évesque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, le Duc de Coislin, l'abbé de Polignac, Dacier, De Callieres, Abeille. Renaudot, De Choisy, Corneille.

Du lundi 5e Juillet, Mrs Tallemant, Regnier, abbé de Dangeau, abbé de Choisy, De Sacy, Fontenelle, St Pierre, Corneille, Dacier, De Tourreil, Galoys.

Du jeudi 8 Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Év. d'Avranches, De Choisy, l'abé de Dangeau, Fontenelle, Tourreil, Dacier, St Pierre, De Clerambault, Corneille, De Fleury, Renaudot, Galoys.

Le samedi 10 Juillet, Mrs Tallemant, abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tourreil, Duc de Coislin, abbé de Dangeau, De Valincour, De Callieres, De Choisy, Dacier.

Le lundi 12 Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, De Sacy, l'Év. d'Avranches, l'abbé de Choisy, Tourreil, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, Corneille, Dacier, Galoys, Renaudot.

Jeudy 15 Juillet, Mrs Tallemant, Regnier, le Duc de Coislin, l'Év. d'Avranches, Fontenelle, Corneille, l'abbé Galloys, De Callieres, Renaudot.

Du samedi 17 Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Corneille, l'abbé Abeille, Tourreil, De Sacy, Dacier, De Choisy, Renaudot, ab. de Clerembaut.

Du lundi 19 Juillet, M^rs l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, l'Év. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Renaudot, De Sacy, Corneille, Dacier, De Choisy, De Fleury.

Jeudy 22 Juillet, M^rs l'abbé Tallemant, le Duc de Coislin, l'éveque d'Avranche, Corneille, Abeille, Fontenelle, de Sacy, le comte de Crecy, Renaudot, Corneille, De Callieres, De Valincourt, Tourreil, Dacier, l'abbé Galloys, l'abé de Dangeau.

Du samedy 24 Juillet, M^rs l'abbé Tallemant, Corneille, Abeille, le Duc de Coislin, le Comte de Cressy, De Callieres, Renaudot, Tourreil, Dacier, l'abé de Dangeau, De Sacy.

Du lundi 26 Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, de Choisy, Corneille, Abeille, l'abbé de Clerambault, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé de Polignac, Renaudot, l'abbé Galloys, De Callieres, De Sacy, l'abbé de Caumartin.

Jeudy 29 Juillet, M^rs l'abbé Tallemant, ab. Regnier, le marquis de Dangeau, De Choisy, De Clerembaut, Corneille, Abeille, ab. de Dangeau, De Callieres, abbé de St Pierre, Fontenelle, ab. Galoys, ab. de Caumartin, Renaudot, De Fleury, De Tourreil, De Sacy, Despreaux, De Valincour, Archevesque de Roüen, ab. de Polignac, ab. Bignon.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour proceder au scrutin de la proposition à la place vacante par la mort de

M. l'abbé Testu, M. le marquis de St Aulaire Lieutenant de Roy de Limousin a esté proposé pour la remplir.

REGNIER DESMARAIS.

Vendredy 30 Juillet, Mrs Tourreil, Abeille, le Duc de Coislin, De Sacy, Corneille, Dacier.

Du lundi 2 Aoust, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, le Comte de Cressy, De Sacy, De Choisy, Corneille, Dacier, Renaudot, Galoys.

Du jeudi 5 Aoust, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Polignac, De Sacy, Corneille, De Crecy, Fontenelle, Tourreil, Dacier, l'abbé Galloys, De Choisy.

Du samedy 7 Aoust, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abbé de St Pierre, Dacier, Tourreil, De Sacy, De Choisy, De Cressy, Év. d'Avranches, De Callieres.

Du lundy 9 Aoust, Mrs Tallemant, le C. de Cressy, l'Ev. d'Avranches. Corneille, Abeille, Genest, Dacier, Fontenelle, De Choisy, De Sacy, Galoys.

Du jeudy 12 Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Abeille, Corneille, De Sacy, De Choisy, De Tourreil, Fontenelle, Renaudot, De Calliere, De Crecy, Galoys.

Samedy 14 Aoust, Mrs l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, Tourreil, Cressy, Dacier, Fleury, l'abbé de Clerambault, de Caillieres, Corneille.

Mardy 17 Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, De Sacy, De Crecy, De Tourreil, Corneille, Fontenelle, Renaudot, De Calliere, Dacier, Galoys.

Du jeudy 19e Aoust, Mrs Tallemant, le Duc de Coislin, De Tourreil, De Crecy, Corneille, De Calliere, De Sacy, Galoys.

Du samedy 21 Aoust, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Tourreil, Cressi, Dacier, Renaudot, Corneille, De Callieres.

Du lundi 23 Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, le Duc de Coislin, l'abbé de Polignac, Corneille, Renaudot, De Callieres, De Crecy, Dacier.

Jeudy 26 Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, Fontenelle, De Tourreil, ab. de Dangeau, ab. de St Pierre, De Sacy, Corneille, Galoys.

Samedy 28 Aoust, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Tourreil, De Sacy, l'abbé Renaudot, Dacier, De Crecy.

Du lundi 30 Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, abbé de St Pierre, Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, De Crecy, Corneille, Dacier, Galoys.

Jeudy 2e Septembre, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Tourreil, Crecy, Corneille, l'abbé Galloys, l'abbé Genest, Dacier, Fontenelle.

Samedy 4 Septembre, Mrs Tallemant, l'ab. Regnier, l'Év. d'Avranches, Tourreil, l'abé de Choisi, l'abé de Dangeau, Dacier, Corneille, Renaudot, De Crecy.

Le lundy 6 Septembre, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Cousin, l'Év. d'Avranches, Fontenelle, Dacier, abbé Galois, Corneille, De Cressy.

Du 9 Septembre, Mrs Tallemant, Regnier, le Duc de Coislin, l'Év. d'Avranches, Tourreil, Cousin, Dacier, Renaudot, Corneille, Abeille, l'abbé Galloys, de Cressy.

Du 11 Septembre, Mrs Tallemant, Regnier, le Duc de Coislin, l'abé de Dangeau, Dacier, l'Év. d'Avranches, De Tourreil, Abeille, Corneille, Renaudot, Fontenelle, De Crecy, Galoys.

Lundy 13 Septembre, Mrs Tallemant, Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, l'Év. d'Avranches, De Tourreil, Dacier, Fontenelle, Corneille, Galoys.

Jeudy 16 Septembre, Mrs Tallemant, l'Év. d'Avranches, Dacier, le Duc de Coislin, ab. de Dangeau, De Tourreil, Fontenelle, Galoys, Corneille.

Du samedy 18 Septembre, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, Corneille, Abeille, Tourreil, l'abbé Galloys, De Gallieres.

Le lundy 20 Septembre, Mrs Regnier, Cousin, Tourreil, Corneille, Fontenelle, Abeille, Dacier, l'abbé Galloys.

Le jeudy 23 Septembre, Mrs Tallemant, Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Tourreil, l'abé de Dangeau, Cousin, Fontenelle, Dacier, abé de St Pierre, De Malezieu, Genest, Galoys, Caumartin, Bignon, De Calliere, de Crecy, de Polignac, l'ab. le Louvoys, de St Aulaire, de Choisy, Corneille, Renaudot, Clerembaut, de Fleury, de Valincour, de Sacy, le D. de Coislin, Abeille.

Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour la reception

Du mecredy 10 Novembre, Mrs Corneille, L'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Abeille, Cousin, Dacier, Tallemant, Fontenelle, l'abé de Dangeau, Renaudot.

Du samedy 13 de Novembre, Mrs Corneille, l'Eveque d'Avranches, l'abbé Regnier, Dacier, Abeille, Tallemant, Callieres, l'abé de Dangeau, Cousin, Tourreil.

Le lundy 15 Novembre, Mr Corneille, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, l'abbé Renaudot, Dacier, Tourreil, l'abbé Galloys.

Jeudy 18 Novembre, Mrs Corneille, L'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, De Sacy, Tallemant, Dacier, Cousin, Fleury, l'abé de Dangeau.

Du samedi 20 Novembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Callieres, l'abé de Dangeau, Tallemant, Sacy, Tourreil.

Lundy 22 Novembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Tallemant, Dacier, Cousin, Renaudot, Fontenelle, De Sacy, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys.

Du jeudy 25 Novembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, l'abé de Dangeau, De Callieres, Tourreil, Cousin, Tallemant. Fontenelle, Renaudot, Fleury.

Samedy 27 Novembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Tallemant, Tourreil, l'abbé de Clerambault, De Callieres, l'abbé de Choisy, Dacier, l'abé de Dangeau, Sassi, Cousin.

Lundy 29 Novembre, Mrs Corneille, Regnier, Tallemant, De Choisy, De Sacy, l'abbé de Clerambault, l'abbé de Fleury, Fontenelle, l'abbé Galloys, Dacier, Cousin.

Le jeudy 2 Décembre, Mrs Corneille, L'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, Fontenelle, Abeille, Crecy, Tourreil, Renaudot, De Choisy, l'abbé Galloys.

Du samedi 4 Décembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, Tallemant, l'abbé Abeille, l'Abbé de Clerembault, Dacier, De Sacy, Tourreil, De Cressy, Cousin, Campistron.

Du lundi 6e Décembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, Tallemant, Fontenelle, De Sacy, Renaudot, Cousin, De Choisy, Crecy, l'abbé Fleury, Dacier, l'abbé Galloys.

Du jeudy 9e Décembre, Mrs Corneille, L'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Tallemant, Cousin, l'abé de Dangeau, Tourreil, Campistron, Dacier, De Sacy, Renaudot, l'abbé de Clerambault, Crecy, l'abbé Galloys.

Du samedi 11e Décembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Campistron, Tallemant, Abeille, Cousin, De Callieres, l'abé de Dangeau, Dacier, De Sacy, Tourreil.

Lundy 13 Décembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Tallemant, Cousin, Dacier, De Sacy, Renaudot, Fontenelle, l'abbé Galloys, l'abbé de Clerambault.

Du jeudy 16 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Cousin, Fontenelle, Tallemant, Corneille, l'abbé Renaudot, Dacier, De Sacy, Campistron, l'abbé de Dangeau, De Callieres, Tourreil, Galloys.

Du samedy 18 de Décembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'abbé de Clerembaut, Cousin, Dacier, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Tallemant, Tourreil, Campistron, St Aulaire, De Callieres.

Le lundy 20 Décembre, Mrs Corneille, L'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Cousin, Abeille, Sacy, Fontenelle, Tallemant, Dacier, l'abé de Dangeau, l'abbé Galloys.

Le jeudy 23 Décembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, Fontenelle, de St Aulaire, l'abbé de Dangeau, Tourreil, Dacier, l'abbé de Clerambault, De Callieres, Gallois, Crecy.

Le vendredy 24 Décembre, Mrs Corneille, Regnier, Cousin, l'abé de Dangeau, Dacier, Sacy, de St Aulaire, Tallemant, Fontenelle, l'abbé Galloys, Crecy, Tourreil.

Le mecredy 29 Décembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Tallemant, Fontenelle, l'abé de Dangeau, Renaudot, Dacier, Tourreil.

Le jeudy 30 Décembre, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, Cousin, Fontenelle, l'abé de Dangeau, Tallemant, St Aulaire, Dacier, Crecy.

Le vendredy 31 Décembre, Mrs Corneille, l'abé Regnier, Cousin, Tallemant, l'abé de Dangeau, St Aulaire, Dacier, Crecy, l'abbé Galloys.

Mardy 4 Janvier 1707, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, Regnier, Cousin, Tallemant, St Aulaire, l'abé de Dangeau, Renaudot, Crecy, l'abbé Galloys.

Ce jour on a procedé à faire de nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur M. le Marquis de Dangeau pour Directeur, et sur M. l'abbé de Dangeau pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du mecredy 5 Janvier, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Le Duc de Coislin, Tallemant, Fontenelle, Cousin, Dacier, Corneille, de St Aulaire, De Sacy, Tourreil, Fleury, l'abbé Galloys.

Le samedy 8 Janvier, M^rs l'ab. de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, De Sacy, Corneille, Dacier, Crecy, De Campistron, Tourreil.

Lundi 10e Janvier, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Tallemant, De Sacy, Corneille, Abeille, L'Eveque d'Avranches, De Fontenelle, Dacier, Crecy, Cousin, l'abbé Galloys.

Du jeudy 13 Janvier, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant, Renaudot, Fontenelle, St Aulaire, Crecy, Tourreil, Cousin, Campistron.

Du samedy 15 Janvier. M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Campistron, Cousin, Crecy, Tourreil, De Callieres, St Aulaire, Fleury.

Du lundy 17 Janvier, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé Tallemant, Fontenelle, Renaudot, De St Aulaire, le Conte de Cressi, Corneille, Dacier.

Le jeudy 20 Janvier, l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, St Aulaire, Tourreil, Fontenelle, Tallemant, le Comte de Crecy, Dacier, Renaudot, Corneille, Abeille.

Le vendredy 21 Janvier, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Tallemant, Dacier, Crecy, Corneille.

Lundy 24 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Tallemant, le P^cnt Cousin, St Aulaire, Corneille, Despreaux, Fontenelle, le Comte de Crecy, Dacier, De Sacy, De Choisy, Renaudot, Fleury.

Jeudy 27 Janvier, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Tallemant, Cousin, Corneille, Fontenelle, Dacier, Tourreil, Crecy, Renaudot, L'abbé de Clerambault.

Samedy 29 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Ev. d'Avranches, Crecy, De Corneille, Cousin, l'abbé de Clerembault, Tourreil, Dacier, St Aulaire.

Du lundi 31 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Cousin, l'abbé Abeille, Sacy, St Au-

enelle, Dacier, Corneille, Renaudot, Crecy, l'abbé de Clerambault,

---

3e **Février**, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Campistron, l'Ev. ›s, Corneille, Tallemant, le P. Cousin, Fontenelle, De Callieres, De ›, Dacier, Tourreil, l'abé Abeille, St Aulaire.

---

dy 5 Février, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avran- Tallemant, Corneille, Abeille, St Aulaire, De Callieres, De Sacy, ›cy.

---

y 7 Février, Mrs l'Abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, St ›mpistron, Crecy, Fontenelle, Renaudot, Fleury, De Sacy, Dacier.

---

r 10 Février, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avran- ›mant, Corneille, Abeille, Tourreil, Renaudot, Fontenelle, Cousin, npistron, Cressi.

---

dy 12 Février, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Cor- lle, Tallemant, St Aulere, Tourreil.

---

14 Février, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Renau- laire, Tallemant, Fontenelle, Corneille, Abeille, Dacier, De Sacy, rreil.

---

y 17 Février, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, De é Genest, Corneille, Fontenelle, le Comte de Crecy, Dacier, Tallemant,

---

dy 19 Février, Mrs le marquis de Dangeau, l'abé de Dangeau, l'abbé ousin, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Abeille, De Sacy, Dacier, Talle- ry, De Callieres.

---

21 Février, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cousin, Corneille, enaudot, Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Tallemant, Dacier,

---

edy 23 Février, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Corneille, ›cier, Tallemant, Renaudot, Cousin, Campistron.

›dy 26 Février, Mrs l'abbé Regnier, Abeille, Corneille, Crecy, De ›, Sacy, Dacier.

---

ly 28 Février, Mrs l'abbé de Dangeau, le Duc de Coislin, Tallemant,

Campistron, Fontenelle, Renaudot, Corneille, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, De Choisy.

Jeudy 3 Mars, M^rs l'abé de Dangeau, Tallemant, Corneille, Renaudot, Dacier.

Du samedy 5 de Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, D'Acier, l'abbe Tallemant, l'abbé de Clerembaut, Crecy, Fleury, De Callieres, Corneille.

Du lundi 7e Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Cressi, l'abbé Tallemant, Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier.

Jeudy 10 Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Fleury, Crecy, Campistron, Renaudot, Corneille, De Callieres, Dacier.

Du samedy 12 Mars, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le marquis de St Aulaire, Abeille, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, De Sacy, Campistron, Dacier, Corneille, Caillieres.

Lundy 14 Mars, M^rs l'abé de Dangeau, l'abé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, Dacier, Renaudot, Fontenelle, Campistron, Crecy.

Du mardy 15e Mars, Ce jour la Compagnie a assisté au service qu'elle a fait faire pour le repos de l'âme de M. le Président Cousin, Président de la cour des Monnoyes.

REGNIER DESMARAIS.

Jeudy 17 Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Crecy, Corneille, Abeille, Renaudot, Valincour, De Callieres, Fontenelle, Tallemant, Dacier, De Sacy.

Du samedy 19 Mars, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abbé Abeille, Corneille, Tallemant, Fleury, De Callieres, l'Ev. d'Avranches, De St Aulaire, De Crecy, De Sacy.

Du lundi 21 Mars, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, De Sacy, Tallement, Fontenelle, Corneille, Dacier, Crecy.

Du jeudy 24 Mars, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Abbé de Choisy, De Callieres, Ev. d'Avranches, Abeille, Campistron, l'abbé de Dangeau, Fleury, Tallemant, Fontenelle, Corneille, De Sacy, St Aulaire, Cressy.

Le samedy 26 Mars, M^rs l'abé de Dangeau, l'abé Regnier, Corneille, Abeille,

ıbbé Tallemant, Campistron, l'abé Renaudot, St Aulaire, De Sacy, Dacier, ›mte de Crecy.

Du lundi 28 Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, St Aulaire, De ıcy, Tallemant, Dacier, Fontenelle, Campistron, Renaudot, Corneille, Crecy.

Du jeudy 31 Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, le comte de Crecy, ıbbé Tallement, Fleury, Dacier, Sacy, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Renaudot, De allieres, Fontenelle, Corneille.

Samedy 2 Avril, M^rs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Tallemant, l'Ev. d'A-ranches, Dacier, De Valincour, Corneille, Abeille, De Choisy, De Callieres, :enaudot, marquis de St Aulaire.

Ce jour on a fait de nouveaux officiers au sort suivant la coustume, : le sort est tombé sur M^r l'Ev. de Soissons pour Directeur, et sur [^r l'abbé de Caumartin pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Lundi 4 Avril, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, De Sacy, Tallemant, abé de Dangeau, l'abbé Abeille, Corneille, Dacier, Fontenelle, De Choisy, Re-audot, Crecy.

Jeudi 7 Avril, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Campistron, Dacier, l'abbé Tal-:mant, De Choisy, Corneille, Fleury, De Callieres, Renaudot, Fontenelle.

Du samedy 9 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant,)e Sacy, l'abbé de Dangeau, St Aulaire, Cressy, De Choisy, Renaudot, De 'allieres.

Du lundy 11 Avril, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé .beille, Tallemant, Dacier, De Sacy, Renaudot, De Choisy.

Du jeudi 14 Avril, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, Tallemant, 'acier, Abeille, Corneille, Cailleres, De Choisy, Maillesieux, l'abé de Dangeau, 'espreaux, Renaudot, St Aulaire, l'Ev. d'Avranches, l'a. Fleury, De Valincour, ıbbé de Clerambault, le Duc de Coislin, Tourreil, Evesq. de Strasbourg, ıbbé Bignon.

La Compagnie convoquée par billets pour proceder à remplir la place acante par la mort de M^r le Président Cousin, on a procedé au scrutin le la proposition, et M. de Mimeure a esté proposé à la pluralité des uffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 16 Avril, M^rs l'ab. de Caumartin, l'abbé Regnier, Sacy, abbé de Dangeau, Tallemant, l'abbé de Choisy, De Callieres.

Du lundy 18 Avril, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Fontenelle, Dacier, Renaudot, l'abé de Dangeau, Corneille, Tallemant, De Choisy, Crecy.

Du mardy 19 d'Avril, Mrs Caumartin, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Dacier, l'abbé Fleury, Tallemant, Renaudot, Fontenelle, De Choisy, Corneille, le Cte de Crecy.

Ce jour la Compagnie ayant sceu que le Roy avoit agréé la proposition qui luy avoit esté faite de Mr de Mimeure pour remplir la place vacante, a procedé au second scrutin sur luy, et il a esté éleu à la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Du mecredy 27 Avril, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, De Choisy, Tallemant, De Crecy.

Du jeudy 28 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille, Fontenelle, Dacier, Crecy.

Du samedy 30 Avril, M^re l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, Fontenelle, Dacier, Corneille, Fleury.

Lundy 2 May, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, Fontenelle, Renaudot, Dacier.

Du jeudy 5 May, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Fontenelle, Renaudot, Dacier, De Sacy, Fleury, De Callieres, Tallemant.

Du samedy 7 May, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, De Sacy, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Crecy.

Du 8e May, Ce jour la Compagnie a assisté au service qu'elle a fait dire aux Cordeliers pour le repos de l'âme de M^r l'abbé de Galois.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundi 9 May, M^rs l'abbé Regnier, Fontenelle, Dacier, Tallemant, Corneille, ab. de Dangeau, Renaudot, De Callieres, De Cressy.

Du jeudi 12e Mai, M^rs l'abé de Caumartin, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille,

De Choisy, De Sacy, Dacier, Tallemant, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, De Callieres, Renaudot.

Du samedy 14 May, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abé de Dangeau, Tallemant, De Sacy, Dacier, Cailleres, De Choisy.

Du lundi 16 May, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Corneille, l'abbé Tallemant, Abeille, De Sacy, Dacier, De Choisy, Renaudot, De Callieres.

Du jeudy 19 de May, M^rs l'abbé de Dangeau, Dacier, De Sacy, Corneille, Abeille, Callieres, De Choisy, Fontenelle, Tallemant, le Duc de Coislin, Fleury.

Samedy 21 May, M^rs l'abbé Regnier, l'ab. Renaudot, Tallemant, De Sacy, Dacier, De Dangeau, l'abbé Abeille, Corneille, De Cressi, De Caillieres.

Lundy 23 May, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Fontenelle, Renaudot, Tallement, De Sacy, l'abbé de Choisy, Dacier, De Callieres, Corneille, De Crecy, Abeille, le Duc de Coislin.

Du 26 May, M^rs l'ab. de Caumartin, l'abbé Regnier, Dacier, Malezieux, l'abbé Genest, Abeille, De Valincour, l'abé de Dangeau, Corneille, Choissi, Tallemant, De Callieres, Tourreil, Despreaux, Fleury, Fontenelle.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour remplir la place vacante par la mort de M^r l'abbé Galois, on a procedé au scrutin de la proposition suivant les formes ordinaires, et M^r l'abbé Fraguier y a esté admis à la pluralité des suffrages.

REGNIER DESMARAIS.

Samedy 28 May, M^rs ab. Regnier, Tallemant, De Sacy, Abeille, Corneille, ab. de Dangeau, le Duc de Coislin, Renaudot, Dacier, De Callieres.

Du lundi 30e May, M^rs l'abbé Regnier, abbé de Dangeau, Abbé Tallemant, Corneille, Abbé Abeille, Abbé Renaudot, De Fontenelles, De Sacy.

Du mecredy 1 Juin, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé de Dangeau, Sacy, Cressy, Dacier, Corneille, l'abbé Tallemant.

Ce jour M. l'abbé de Caumartin a rapporté à la Compagnie qu'ayant esté porter au Roy le scrutin du 26 May en faveur de M. l'abbé Fraguier sa Majesté a respondu qu'elle avoit esté informée qu'il n'y avoit que dix sept Académiciens le jour du scrutin de la proposition, quoyque suivant les statuts de l'Académie il falloit que l'assemblée fust au moins composée de vingt, Et que cela estant elle n'avoit rien à répondre pour

lors sur la proposition qui luy estoit faite, mais qu'elle feroit savoir sa volonté à la Compagnie.

REGNIER DESMARAIS.

Le mesme jour M. l'abbé Regnier secretaire a apporté sur le bureau de la Compagnie toutes les Pieces de prose et de vers composées pour le prix qui luy avoient esté remises entre les mains dont le sujet est pour les pieces de Prose Qu'*il faut faire du bien aux hommes dans la seule veüe de Dieu*, et pour la Poësie Que *le Roy par la paix de Savoye a rendu la tranquillité à l'Italie, et donné à toute l'Europe l'esperance de la paix générale* (1).

REGNIER DESMARAIS.

Du 4e Juin, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, abbé Abeille, abbé de Dangeau, Dacier, Tallemant, De Sacy, Renaudot.

Du lundy 6 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, Tallemant, Sacy, De Choisy, l'abbé Renaudot.

Du jeudy 9 Juin, Mrs l'Abbé Regnier, Abeille, l'abbé de Dangeau, Dacier, le Duc de Coislin, l'abbé Tallemant, Corneille, De Sacy, Abbé Renaudot, De Callieres, l'abbé Fleury.

Du samedy 11 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, De Callieres, de Choisy, Tallemant.

Du mecredy 15 de Juin, Mrs l'ab. de Caumartin, L'abbé Renaudot, Dacier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Fontenelle, L'abbé Tallemant.

Du jeudi 16 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Abeille, Dacier, Caillieres, Renaudot, Tallemant, Corneille, Fontenelle, Fleury.

Du samedy 18 Juin, Mrs Corneille, Abeille, Renaudot, Dacier, De Callieres, Abbé de Dangeau, Fontenelle.

Du lundy 20e Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, De Sacy, l'abé de Dangeau, Corneille, Dacier, Tallemant, Fontenelle.

Du mercredy 22 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Abeille, Corneille, Dacier, Abbé Tallemant, Crecy.

(1) On lit en marge : « C'est le sujet donné le 1er novembre 1696 pour le prix de 1697. » (Voyez p. 342.)

Du samedi 25 Juin, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, Tallemant, Dacier, Corneille, Abeille, De Choisy.

Lundy 27 Juin, Mrs Regnier, ab. de Dangeau, ab. de Fleury, Tallemant, De Crecy, Dacier, Corneille, Renaudot, Fontenelle, Abeille, Sacy.

Du mardy 28 Juin, M^rs l'abbé de Caumartin, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, De Choisy, Tallemant, de Crecy.

Du samedi 2 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Corneille, Abeille, Dacier, De Crecy, de Choisy, Abbé de Caumartin, Renaudot, De Callieres.

Ce jour on a fait de nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur M. l'abbé de Clerembaut pour Directeur, et sur M. l'abbé Bignon pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 4e Juillet, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Dacier, Renaudot, ab. de Dangeau, Tallemant, Fontenelle, De Sacy, De Choisy.

Du jeudy 7 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Fleury, de Sacy, Dacier, abbé de Dangeau, Tallemant, Fontenelle, Renaudot, De Callieres, De Choisy, abbé de Caumartin.

Du samedy 9 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, l'abé de Dangeau, Dacier, Renaudot, De Sacy, Tallemant, De Callieres, De Choisy.

Du lundy 11 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abé de Dangeau, Dacier, De Sacy, Renaudot, Tallemant, De Choisy, Fontenelle.

Du jeudy 14 Juillet, M^rs l'Abbé Bignon, Corneille, Abeille, Tallemant, Fontenelle, Renaudot, Dacier, Calliere, De Sacy, De Caumartin, Fleury, De Choisy, De Dangeau.

Du samedy 16 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abé de Dangeau, l'abbé Abeille, Corneille, Dacier, de Sacy, Tallemant, De Callieres.

Lundy 18 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille, Abeille, Fontenelle, Dacier, De Sacy.

Du jeudy 21 Juillet, M^rs l'abbé Bignon, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Renaudot, Tallemant, Fleury, Dacier, Fontenelle, Caumartin, De Choisy, De

Du samedy 23 de Juillet, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Tallemant, Dacier, De Callieres, Corneille, Abeille.

Du mardy 26 Juillet, M^rs l'abbé Bignon, abbé Regnier, Abeille, abbé Renaudot, Dacier, La Chapelle, Fontenelle, Tallemant, De Sacy, Corneille, De Choisy, Caumartin.

Du jeudy 28 Juillet, M^rs l'abbé de Clerambault, abbé Bignon, l'abbé Regnier. Duc de Coislin, Abeille, Corneille, la Chapelle, Dacier, Fontenelle, abbé Renaudot, Tallemant, abbé de Caumartin, De Sacy, Fleuri, Valincourt, Caillieres.

Du samedy 30 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant, De Sacy, De Callieres.

Lundy 1er Aoust, Mrs Abeille, Tallemant, Fontenelle, Dacier, De Sacy, Corneille.

Du jeudy 4 Aoust, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Fontenelle, Abeille, Sacy, De Choisy, Tallemant, Dacier.

Du samedy 6 Aoust, M^rs abbé de Clerembaut, abbé Regnier, abbé Abeille, abbé Tallemant, Corneille, De Cressy, Dacier, abbé Fleuri, De Callieres.

Du lundi 8 Aoust, M^rs l'abbé Regnier, Fontenelle, Corneille, Abeille, l'abbé Tallement, De Sacy, Dacier, De Crecy.

Du jeudy 11 Aoust, M^rs abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, De Callieres, Tallemant, De Crecy, De Fleury.

Du samedy 13 Aoust, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, Calliere, Dacier, de Choisy.

Du mercredy 17 d'Aoust, Mrs Corneille, le Duc de Coislin, De Sacy, Dacier, De Crecy, l'abbé Tallemant.

Du jeudy 18 Aoust, M^rs le Duc de Coislin, De Callieres, l'abbé Tallemant, Corneille, Dacier, Crecy.

Du samedy 20 Aoust, M^rs le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, Crecy, De Callieres, Tallemant, Dacier, De Sacy.

Du lundy 22 Aoust, Mrs Corneille, Abeille, Fontenelle, Tallemant, Renaudot, Dacier, De Crecy, De Sacy, De Callieres.

ly 25 Aoust, M^rs^ ab. de Clerembaut, ab. Bignon, Tallemant, Corneille, ', Crecy, Fontenelle, Calliere, Renaudot, Valincour, Genest, ab. de ys, ab. de Caumartin, ab. de Dangeau, Abeille, Dacier, La Chapelle, Duc slin.

jour la Compagnie a assisté à la messe solennelle qu'elle fait dire les ans à pareil jour en l'honneur de St-Louis; avec un pseaume é en musique, Et M. l'abbé de Cambefort abbé de St Pierre de s et curé de Bonnes nouvelles y a presché le Panegyrique du Saint.

REGNIER DESMARAIS.

mesme jour l'apresdinée l'Académie a tenu une seance publique la distribution des prix. Le prix de l'Eloquence a esté adjugé et : à une piece composée par M. Flamant conseiller au Parlement, Prix de Poësie adjugé et donné à une ode composée par M. de la ɜ, et toutes les deux pieces ont esté leues publiquement.

REGNIER DESMARAIS.

---

samedi 27 Aoust, M^rs^ De Crécy, De Sacy, Corneille, Tallemant.

---

lundi 29 Aoust, Mrs Fontenelle, De Choisy, Sassy, Dacier, Renaudot, ıant, Corneille, De Crecy.

---

jeudi 1er Septembre, M^rs^ l'abbé Fleury, Callieres, Dacier, De Sacy, Crecy, ıelle, Renaudot, Tallemant, Corneille.

---

samedi 3 Septembre, M^rs^ De Sacy, Corneille, De Choisy, Dacier, Crecy, llieres.

---

lundi 5 Septembre, M^rs^ De Sacy, Corneille, Dacier, Fontenelle, Renaudot,

---

mecredy 7 Septembre, M^rs^ le Duc de Coislin, De Sacy, Dacier, Corneille.

---

samedy 10 Septembre, Mrs Corneille, Abeille, Dacier, Renaudot, De

---

lundy 12 Septembre, Mrs Abeille, De Sacy, Corneille, Renaudot, Dacier, ıoisy.

---

jeudy 15 de Septembre, M^rs^ l'abbé de Dangeau, Corneille, Dacier, De Sacy, ıdot, Comte de Crecy.

---

samedi 17 Septembre, M^rs^ l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Renau- ɔe Sacy, Corneille, Dacier.

Du lundi 19 Septembre, Mrs De Sacy, l'abbé de Choisy, Corneille, l'abbé de Dangeau, Renaudot, Dacier.

Du jeudy 22 Septembre, Mrs Corneille, Abeille, Dacier, Crecy, Renaudot, De Sacy, De Choisy, Fontenelle.

Du samedi 24 Septembre, Mrs abbé de Dangeau, Fontenelle, Corneille, De Sacy, Dacier.

Du lundy 26 Septembre, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, Choisy, Abeille, l'abbé de Dangeau, Crecy, De Sacy, Dacier, Fontenelle.

Du mecredy 28 Septembre, Mrs Abeille, l'abbé de Dangeau, Crecy, Corneille, Dacier, De Sacy.

Du samedy 1er Octobre, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, Fleury, De Sacy, Corneille, Cressy, Duc de Coislin, Abeille.

Ce jour on a fait de nouveaux officiers au sort, et le sort est tombé sur Mr de Cressi pour Directeur, et sur Mr de Sacy pour Chancelier.

REGNIER DESMARAIS.

Du lundy 3 Octobre, Mrs Corneille, Abeille, l'abbé Renaudot, Sacy, Dacier.

Du jeudy 6 Octobre, Mrs le Comte de Crecy, De Sacy, Corneille, Abeille, Renaudot, Dacier, Fleury.

Du samedy 8 Octobre, Mrs De Sacy, Corneille, Abeille, Dacier.

Du lundy 10 Octobre, Mrs Comte de Crecy, De Sacy, Corneille, Abeille, Renaudot, Dacier, De Choisy.

Du jeudy 13 Octobre, Mrs De Crecy, abbé de Dangeau, Dacier, Renaudot, Corneille, abbé de Choisy.

Du samedy 15 d'Octobre, Mrs le Comte de Crecy, Corneille, Abeille, l'abé de Dangeau, Dacier.

Du lundy 17 Octobre, Mrs abbé de Dangeau, Renaudot, Dacier, Corneille.

Du jeudy 20 Octobre, Mrs Corneille, Fleury, Fontenelle, Abeille, Renaudot, Dacier.

Du samedy 22 Octobre, Mrs abbé de Dangeau, Fontenelle, Corneille, Renaudot, Dacier.

lu lundi 24 Octobre, M^rs^ l'abé de Dangeau, Fontenelle, Dacier, Renaudot, Choisy, Fleury, Corneille.

---

eudy 27 Octobre, Mrs Tallemant, Corneille, abbé de Dangeau, Dacier, ıtenelle.

---

e samedy 29 Octobre, Mrs Corneille, Abeille, De Choisy, Tallemant, Fon-ılle, De Callieres, Dacier.

---

u lundy 31 Octobre, Mrs Corneille, Fontenelle, De Choisy, Tallemant, ıier.

---

endredy 4 Novembre, Mrs Renaudot, Tallemant, Dacier, Fontenelle, Cor-le.

---

amedy 5 Novembre, M^rs^ Ev. d'Avranches, Tallemant, l'abbé de Dangeau, audot, Corneille, Fontenelle, De Callieres.

---

undy 7 Novembre, Mrs Tallemant, Renaudot, Corneille, Fontenelle, Dacier, ıpistron, De Callieres.

---

u jeudi 10e Novembre, M^rs^ l'Abbé Regnier, Tallemant, Dacier, Corneille, ; de Dangeau, De Callieres.

---

u samedy 12 Novembre, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé Abeille, Corneille, ier, Renaudot, l'abé de Dangeau, Tallemant, De Callieres.

---

undy 14 Novembre, M^rs^ l'abbé Regnier, Tallemant, Campistron, Fontenelle, ier, Renaudot, Corneille, l'abé de Dangeau.

---

eudy 17 Novembre, M^rs^ De Sacy, l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille, ille, Renaudot, Fleury, l'abé de Dangeau, Dacier, De Choisy, De Callieres.

---

amedy 19 Novembre, Mrs Regnier, Tallemant, Ev. d'Avranches, Renaudot, neille, Dacier, De Callieres, Abeille.

---

undy 21 Novembre, M^rs^ l'abbé Regnier, Tallemant, Renaudot, Corneille, ; de Dangeau.

---

u jeudy 24e (Novembre), M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, De Cal-es, l'abbé Renaudot, Dacier, Corneille, Fontenelle, Tallemant.

---

u samedy 26 Novembre, M^rs^ l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abé de ıgeau, l'abbé Fleury, Dacier, De Callieres.

Lundy 28 Novembre, M^rs l'ablé Regnier, Tallemant, Renaudot, Fontenelle, Corneille, Dacier, De Choisy.

Du jeudy 1 de Décembre, à la réception de Mr de Mimur (1), Sacy, Regnier, Tallemant, le marq. de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Despreaux, Corneille, Calliere, Renaudot, Fontenelle, Bignon, Caumartin, Clerembault, Dacier, Fleury, Campistron, le Duc de Coislin, Abeille, Mimur.

Du samedy 3 Décembre, M^rs De Sacy, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Dacier, Corneille, Campistron, Abeille, l'abé de Dangeau, Mimeure, Tallemant, De Callieres.

Du lundy 5 Décembre, M^rs De Sacy, l'abbé Regnier, de St Aulaire, l'abé de Dangeau, Abeille, Renaudot, Corneille, Dacier, Campistron, Fontenelle, Tallemant.

Du mecredy 7 Décembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Renaudot, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant.

Du samedy 10 Décembre, Mrs de Sacy, l'abbé Regnier, Abeille, St Aulaire, Tallemant, Dacier, de Callieres, Campistron, Corneille, Fleury.

Du lundy 12 Décembre, M^rs De Sacy, Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant, Renaudot, Dacier, St Aulaire, Fontenelle, Campistron.

Du jeudy 15 Décembre, Mrs Comte de Crecy, Sacy, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, Renaudot, Mimeure, Fontenelle, Dacier, Tallemant, St Aulere, Fleury, De Callieres.

Ce jour M^r l'abbé Regnier secretaire a apporté à l'Académie une lettre qu'il avoit receue de M^r le Comte de Pontchartrain Secretaire d'Estat, touchant la place vacante par la mort de M^r l'abbé Galois, et la discipline de la Compagnie : et aprés la lecture de la lettre, il a esté résolu qu'elle seroit inserée dans les Registres, et que le secretaire escriroit à Mr de Pontchartrain pour l'en informer, affin qu'il peust rendre conte à sa M^té de la pronte obeissance de l'Académie.

(1) Les discours prononcés dans cette séance se trouvent aux p. 386-412 du *Recueil* de 1714 : *Discours prononcé le* 1. *Decembre* 1707. *par M. le Marquis de Mimeure, lorsqu'il fut receu à la place de M. Cousin.* On lit au commencement de ce discours : « Un prompt depart a suspendu pendant plus de six mois les tesmoignages publics que je vous devois de ma sensible reconnoissance; mon devoir m'appelloit loin de vous, et me pressoit d'aller servir vostre auguste Protecteur. Mais mon zele, je l'advouë, tout ardent qu'il est pour son service, n'estouffoit pas en moy un secret murmure de l'amour propre. Dans l'incertitude de ce que les hazards de la guerre pouvoient me reserver, je partis plein de regret de n'estre pas encore initié à vos mysteres. » — *Response de M. de Sacy, alors Chancelier de l'Académie au Discours prononcé par M. le Marquis de Mimeure...*

Teneur de la lettre.

A Versailles le 12 Décembre 1707.

La vacance d'une nouvelle place dans l'Académie Françoise par la mort e M. l'Archevesque de Rouen a déterminé le Roy à s'expliquer sur les conestations survenues dans l'assemblée qui avoit esté convoquée pour la proposiion d'un Académicien à la place de feu M. l'Abbé Galois. Sa M^té^ m'a ordonné de ous faire savoir qu'elle regarde comme nul tout ce qui s'est fait dans cette assemlée, la Compagnie n'ayant peu rien faire de contraire au Réglement qui denande la présence de vingt Académiciens pour admettre comme pour exclurre uelqu'un du corps, Et l'intention de Sa M^té^ est que tous les Reiglements et Statuts ordonnez pour l'Académie soient executez à la lettre, sans qu'il soit jamais permis d'y apporter aucune restriction ni interpretation, Sa M^té^ laissant eulement dans les cas qui paroistront souffrir difficulté la voye des remonsrances que vous aurez soin de rédiger avec toute l'exactitude dont vous estes capable, sur lesquelles Sa M^té^ fera savoir ses intentions. Ainsi l'ordre de Sa M^té^ est que l'on procede à l'ordinaire et avec une entiere liberté de suffrages à remplir les deux places qui vaquent à présent : Et Sa M^té^ m'a commandé de déclarer en mesme temps que ce seroit mal expliquer cet ordre que de croire que le Roy donne aucune exclusion à M. l'abbé Fraguier, dont le mérite est connu, rien n'étant plus contraire à l'intention de Sa M^té^, qui ne souhaite en cecy comme en toute autre occasion que de renouveller le zele de l'Académie sur tout ce qui peut y conserver la discipline et le travail. Je suis Monsieur entierement à vous. Signé Pontchartrain.

Sur le dessus de la lettre estoit escrit :

A Monsieur,

Monsieur l'Abbé Regnier, à l'hostel de Crequy, à Paris.

PONTCHARTRAIN.

REGNIER DESMARAIS.

Response de M. l'abbé Regnier Sec^re^.

Du 16 Décembre 1707.

Monseigneur,

Je leus hier à l'Académie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire touchant la conduite qu'elle doit tenir dans la conjoncture présente : Et je ne saurois assez vous exprimer combien la Compagnie est pénetrée de voir que le Roy au milieu de tant de grandes affaires veuille bien avoir la bonté de porter son attention sur ce qui la regarde. Elle l'est tellement, que si elle n'avoit point apprehendé d'importuner Sa M^té^ elle luy auroit demandé la permission de luy en aller rendre ses tres humbles remerciements en corps : mais n'osant

pas se laisser aller à ces marques publiques de son extreme reconnoissance, elle ne s'est pas contentée de me charger de vous tesmoigner une partie de ses sentiments là dessus, elle a aussi chargé M. de Cressi son Directeur d'essayer de les tesmoigner à Sa M^té^ elle mesme. Voilà, Monseigneur, quels on esté les premiers effets de vostre lettre. Aprés cela comme elle nous prescrit de la part du Roy, non seulement ce que nous devons faire quant à présent, mais aussi ce que nous devons tousjours pratiquer dans la suite, il a esté résolu qu'elle seroit inserée dans nos Registres pour nous servir d'une Loy inviolable. Il s'est formé cependant une difficulté touchant les deux places qui vaquent, les uns opinant à nommer au plus tost à celle qui est vacante depuis si longtemps par la mort de M. l'Ablé Galois, et à ne nommer à la seconde que quand il y aura un mois d'escheu depuis la mort de M. l'Archevesque de Rouen, et les autres croyant qu'il estoit plus à propos de pourvoir à toutes les deux ensemble, soit en differant encore quelque temps la proposition à la place de M. l'Abbé Galois, soit en procedant plustost que de coustume à proposer un sujet pour celle de M^r^ l'Archevesque de Rouen. Ceux qui estoient d'advis qu'on commencast au plustost à proposer quelqu'un à la place de M^r^ l'Abbé Galois. et qu'on attendist que le mois fust revolu pour nommer à l'autre place vacante, sont fondez sur l'usage de la Compagnie, qui est de ne s'assembler pour le scrutin de la proposition à une place vacante qu'un mois aprés la mort de l'Académicien; ceux qui estoient d'un sentiment opposé disoient que cet usage n'estant point porté par nos Statuts, il n'y avoit nul inconvenient de ne le pas observer, et qu'au fond on ne pouvoit terminer trop tost l'affaire dont il s'agit maintenant. Mais aprés une assez longue discussion l'autre advis l'a emporté et il a esté résolu que la Compagnie seroit convoquée à jeudy prochain pour proceder au scrutin de la place vacante par la mort de M^r^ l'abbé Galois. Voilà bien des détails, Monseigneur, mais puis je me dispenser de vous en rendre un conte exact, aprés la bonté que le Roy a de vouloir bien entrer luy mesme dans le détail de tout ce qui regarde nostre Compagnie. Je suis avec toute sorte de respect,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Signé REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 17 Décembre, Mrs Crecy, l'abbé Regnier, Abeille, Corneille, l'abé de Dangeau, De Choisy, De Callieres, Dacier, St Aulere, Tallemant.

Du lundy 19 Décembre, M^rs^ De Crecy, De Sacy, Corneille, Abeille, Duc de Coislin, Renaudot, Evesq. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Clerambault, Dacier, Tallemant, de St Aulaire.

Jeudy 22 Décembre, Mrs de Crecy, De Sacy, Despreaux, le Duc de Coislin, de Valincour, Tallemant, Renaudot, De St Aulaire, Genest, Corneille, Abeille.

Malezieu, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abé de Dangeau, l'abé Fleuri, le Mis de Dangeau, Mimeure, l'abbé de Clerambault, Caumartin, De Choisy.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée par billets pour proceder au 1er scrutin pour les deux places vacantes, l'abbé Regnier secretaire qui n'avoit peu se trouver aux deux dernieres assemblées a apporté une lettre qu'il avoit receue le jour d'auparavant de Mr de Pontchartrain Secre d'Estat, et la lecture en ayant esté faite avant que de vacquer à aucune autre chose, il s'est trouvé que l'Académie s'estoit conformée par avance aux intentions de Sa M . Aprés quoy on a nommé aux deux places vacantes par un mesme billet : et les billets ayant esté ouverts les noms de Mr l'abbé Mongin et de Mr l'abbé Fraguier se sont trouvez escrits dans presque tous. Ensuite ils ont esté admis l'un et l'autre au scrutin de la proposition.

Teneur de la lettre.

à Versailles le 21 Décembre 1707.

Le Roy croyoit avoir suffisamment expliqué ses intentions par la lettre que je vous escrivois par son ordre le 12e de ce mois, et fut fort surpris du compte que Mr de Crecy vint luy rendre de la derniere déliberation de la Compagnie qui ne tend indirectement qu'à en destruire et aneantir tout l'effet. Elle m'ordonne donc de vous dire encore plus précisement qu'elle veut qu'il soit procedé demain (puisque ce jour est indiqué pour l'Election) à remplir les deux places vacantes, en mesme temps, dans la mesme assemblée et par les mesmes scrutins; qu'elle veut qu'on rende à Mr l'abbé Fraguier toute la justice qui peut luy estre deüe, avec une pleine et entiere liberté de suffrages éloignée de toutes les partialitez qui pourroient la gesner ; qu'elle veut enfin que les Statuts deviennent à la lettre l'unique Reigle de la conduite de l'Académie dans toutes les occasions où ils pourront estre appliqués ; et que dans toutes les autres où on croira qu'ils ne s'expliqueront pas suffisamment, on supplie Sa Mté de les interpreter elle mesme, sans qu'il soit permis à aucun Académicien d'entreprendre de les interpreter. C'est ce que vous ferez savoir demain s'il vous plait à l'Assemblée avec une attention particuliere à ce qu'on n'élude point l'execution d'ordres aussi precis ; et que vous arrestiez en son nom toute déliberation qui pourroit indirectement s'en écarter. Je suis, Monsieur, tout à vous.

Signé PONTCHARTRAIN.

Response de Mr l'abbé Regnier Secre.

Du 22 Décembre 1707.

Monseigneur,

Je receus hier au soir au sortir d'une cruelle attaque de colique néphretique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du mesme jour : Et

m'estant traisné aujourd'huy à l'Académie pour la lire à nostre assemblée, j'ay trouvé que dés la derniere seance, elle avoit pris le parti de réformer sa déliberation précedente, suivant ce que Mr de Cressi luy avoit rapporté des intentions du Roy. De sorte que comme la convocation de la Compagnie avoit esté faite pour proceder dez aujond'huy aux deux places vacantes, il n'a plus esté question, aprés la lecture des ordres de sa Mté que de s'y conformer entierement; et pour cet effet on a nommé aux deux places vacantes par un mesme billet. Ensuite les choses s'estant passées suivant les formes ordinaires de l'Académie il a fallu aller séparement au scrutin des boules blanches et des boules noires, pour chacun des deux sujets proposez, et on a commencé par Mr l'Abbé Mongin, et aprés qu'il a esté admis par tous les suffrages, on a procedé au scrutin pour Mr l'Abbé Fraguier qui a esté aussi admis de la mesme maniere. Ainsi Monseigneur voilà une affaire entierement terminée sous le bon plaisir du Roy. J'ay voulu y assister jusqu'à la fin pour vous pouvoir rendre un conte fidelle de l'attention et de l'exactitude de l'Académie à executer les ordres de Sa Mté dés qu'elles les connoist. Je suis avec toute sorte de respect,

REGNIER DESMARAIS.

Du samedy 24 Décembre, Mrs Crecy, De Sacy, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'abbé de Dangeau, Dacier, Tallemant, De Callieres, Corneille, St Aulaire.

Du jeudy 29 Décembre, Mrs Comte de Crecy, l'abbé de Dangeau, Renaudot, abbé Tallemant, Corneille, Dacier, De Callieres.

Du vendredy 30 Décembre, Mrs Crecy, abbé Tallemant, Renaudot, Corneille, ab. de Dangeau, Dacier, De Callieres.

Samedy 31 Décembre, Mrs De Crecy, Renaudot, Tallemant, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Campistron, Fontenelle, De Callieres, Corneille, Fleury, Caumartin, Malezieu, Genest, Bignon, De Choisy.

Lundy 2 Janvier 1708, Mrs De Crecy, Renaudot, Tallemant, Fontenelle, Dacier, ab. de Dangeau, Fleury, Corneille, Campistron, De Choisy.

Ce jour 2 janvier 1708 on a procedé suivant la coustume à l'élection des officiers, et Mr l'abbé de Dangeau a esté élu Directeur : Mr Dacier a esté élu Chancellier.

RENAUDOT en l'absence de Mr l'abbé REGNIER.

Du jeudy 5 Janvier, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, abbé Tallemant, Renaudot, Fontenelle, Comte de Crecy, Corneille.

Du samedy 7 Janvier, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, Regnier, Renaudot, Evesque d'Avranches, Tallemant, Corneille, De Callieres, Campistron.

Lundy 9e Janvier, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, Corneille, Abeille, Fontenelle, Campistron.

Du jeudy 12 Janvier, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Renaudot, Corneille, Crecy, Fontenelle.

Du samedy 14 Janvier, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, Corneille, Abeille, Tallemant, Campistron, De Callieres.

Du lundy 16 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Renaudot, Fontenelle, l'abé Talman, St Aulaire.

Jeudy 19 Janvier, Mrs ab. de Dangeau, Dacier, le Duc de Coislin, Tallemant, Corneille, Renaudot, Fontenelle, St Aulaire, De Callieres, Campistron.

Du samedy 21 Janvier, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, De Crecy, Tallemant.

Du lundy 23 Janvier, Mrs Dacier, Abeille, Corneille, Renaudot, De Callieres, Fontenelle, Tallemant, Campistron, De Choisy.

Jeudy 26 Janvier, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Tallemant, Corneille, Fleury, Crecy, Fontenelle, De Callieres.

Du samedy 28 Janvier, Mrs l'abbé Regnier, Campistron, Corneille.

Du lundy 30 Janvier, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, abbé Tallemant, Renaudot, Corneille, Crecy, Fontenelle, Campistron.

Du mecredy 1 de Février, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Campistron, Tallemant, Crecy.

Samedy 4 Février, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, Regnier, Abeille, Tallemant, Fleury, Corneille, De Callieres.

Lundy 6 Février, Mrs ab. de Dangeau, l'abbé Regnier, De Corneille, Renaudot, Tallemant, l'abbé Abeille.

Du jeudy 9 Février, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Mimeure, abbé Tallemant, Renaudot, De Callieres, St Aulaire, le Comte de Crecy.

Du samedy 11e Février, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, l'abbé de Choisy, Tallemant, Corneille, De Callieres.

Lundy 13 Février, Ab. de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, l'abbé de Clerambault, Renaudot, Corneille, Tallemant.

Du Jeudy 16 Février, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, L'abbé Tallemant, Renaudot, Crecy.

Du samedy 18 Février, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant.

Du lundy 20 Février, Mrs Dacier, Crecy, Corneille, Abeille, Tallemant, Renaudot.

Du jeudy 23 Février, Mrs l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Campistron, le C. de Cressi, Fleury, Corneille, Mimeure, Renaudot, De Callieres, Tallemant.

Du vendredy 24 Février, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, Regnier, l'évesque d'Avranches, Corneille, Abeille, De Choisy, De Callieres, le C. de Creci, Tallemant.

Du lundy 27 Février, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Campistron, Tallemant, De Choisy, Renaudot, Corneille, Fontenelle.

Du jeudy 1er Mars, Mrs l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, l'abbé Bignon, l'abbé Tallemant, le Comte de Crecy, Despreaux, Corneille, De Choisy, De la Chapelle, De Callieres, Renaudot, Fontenelle, De Caumartin, Fleury, De Valincour, De Sacy, Malezieu, Campistron, le Duc de Coislin, Abeille, Evesque de Soissons, Marquis de St Aulaire, Marquis de Mimeure, l'abbé Mongin, l'abbé de Louvois, l'abbé Fraguier, l'abbé Bosquillon, Coignard (1).

Samedy 3 Mars, Dacier, l'abbé Regnier, Abeille, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, l'abbé Fraguier, Corneille, Tallemant, De Callieres, l'abbé Mongin, St Aulaire.

Du lundi 5 Mars, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, Regnier, Fraguier, Corneille, Fontenelle, Tallemant.

Du jeudy 8 Mars, Mrs Dacier, Regnier, Corneille, Abeille, De Crecy, Renaudot, Tallemant, De Sacy, De Callieres, Fleury.

Du samedi 10 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, De Sacy, Fraguier, Tallemant, De Crecy.

(1) *Discours prononcé le 1 de Mars 1708. par M. l'Abbé Mongin, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur l'Abbé Galloys. — Discours prononcé... par M. l'Abbé Fraguier, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur Colbert Archevesque de Roüen. — Response de l'Abbé Regnier des Marais, Secretaire perpetuel de l'Academie, aux Discours prononcez par M. l'Abbé Mongin et par l'Abbé Fraguier...* (*Recueil* de 1714, p. 402-427.)

u lundy 12 Mars, Mrs Dacier, Regnier, Corneille, Abeille, De Sacy, Renau- Fontenelle, Tallemant, St Aulaire.

---

u jeudy 15 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Fontenelle, Callieres, Crecy, Tallemant, Renaudot, De Sacy.

---

u samedy 17 Mars, M^rs l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, l'Ev. vranches, Corneille, Abeille, Fraguier, Tallemant, De Sacy, Crecy.

---

undy 19 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, Corneille.

---

u jeudy 22 Mars, Mrs Dacier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Abeille, Renau- Fontenelle, De Callieres, St Aulaire, Crecy.

---

u samedi 24 Mars, Mrs Dacier, Regnier, Fraguier, Corneille, Abeille, l'Ev. vranches, Tallemant, De Callieres.

---

u mardi 27 Mars, Mrs Dacier, abbé Regnier, Campistron, Tallemant, Re- dot, Corneille, Crecy, Fontenelle.

---

u jeudy 29 Mars, M^rs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, abbé de geau, Corneille, Abeille, Campistron, Tallemant, Renaudot, Ev. d'Avran- , De Callieres, De Crecy, Fontenelle.

---

samedi 31 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Fraguier, Abeille, mant, l'abbé Fleury, Crecy, Campistron.

---

lundi 2 Avril, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Fontenelle, Tallemant, Fra- Renaudot, Corneille, Abeille, St Aulaire, Crecy.

---

mardi 3e Avril, M^rs l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Tallemant, Dacier.

---

mercredy 11e Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Talle- Dacier, De Crecy, Corneille.

---

ly 12 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Dacier, Tallemant, Fleury, es, l'abé de Dangeau.

---

samedy 14 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant, l'abé de Dangeau, Fontenelle, De Callieres.

Du lundy 16 Avril, Mrs Fraguier, Corneille, Abeille, Campistron, Ev. d vranches, Tallemant, St Aulaire, Dacier, Fontenelle.

Du jeudy 19 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, St Aulaire, l'abbé Gene Dacier, Crecy, Renaudot, Fontenelle, Campistron, Tallemant, De Callieres.

Du samedy 21 Avril, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier Crecy, Fleury, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, De Callieres.

Du lundy 23 d'Avril, Mrs Fraguier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Corneille, Tallemant, Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Crecy, St Aulaire, Campistron.

Du jeudy 26 d'Avril, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Fontenelle, Dacier, De Crecy, Campistron.

Du samedy 28 Avril, Mrs Fraguier, Tourreil, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abbé Genest, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Campistron, Calliere, Tallemant, Mimeure.

Lundy 30 Avril, Mrs l'Ev. d'Avranches, Dacier, Renaudot, Tallemant, Corneille, l'abbé Fleury, De Sacy, l'abé de Dangeau, De Callieres, Crecy.

Du jeudy 3 de May, Mrs l'abbé Regnier, Crecy, Dacier, Campistron, Corneille Abeille, Fontenelle, Tallemant, De Sacy, l'abé de Dangeau, St Aulaire.

Du samedy 5 de May, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'ab de Dangeau, De Callieres, Dacier, Renaudot, Fleury, De Crecy, Corneille.

Du lundy 7 de May, Mrs Fraguier, l'Ev. d'Avranches, Crecy, Dacier, Fontenelle, Corneille, Tallemant, l'abé de Dangeau, De Callieres.

Du jeudy 10 de May, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Crecy, Callieres, l'abé de Dangeau, St Aulaire, Tallemant.

Du samedy 12 May, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dac l'Ev. d'Avranches, Tallemant.

Du lundy 14 May, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'ab. Dangeau, l'ab. Renaudot, Fontenelle.

Du mecredy 16 de May, Mrs l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avr ches, Dacier, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé Tallemant.

Samedy 19 May, Mrs Fraguier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant, De Callieres, Crecy.

Lundy 21 May, Mrs l'abbé Regnier, Comte de Crecy, abbé de Dangeau, Renaudot, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Fontenelle, Corneille.

Jeudi 24 May, Mrs l'abbé Regnier, Abeille, de Corneille, Dacier, Fleury, l'abbé de Dangeau, De Fontenelle, Renaudot, Tallemant, De St Aulaire, De Callieres.

Du samedy 26 de May, Mrs l'abbé Fraguier, Corneille, l'abbé de Dangeau, Dacier, Crecy, De Callieres, Tallemant.

Mercredy 30 May, Mrs Fraguier, Renaudot, Tallemant, Dangeau, De Choisy, Dacier, l'Ev. d'Avranches, St Aulaire, Crecy, De Corneille.

Jeudy 31 May, Mrs Fraguier, De Crecy, De Dangeau, Dacier, Tallemant, De Corneille, De Callieres.

Samedi 2 de Juin, Mrs Fraguier, Corneille, Dacier, Tallemant, De Crecy, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau.

Lundy 4 Juin, Mrs Fraguier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, St Aulaire, Tallemant, ab. de Dangeau, De Fleury, De Crecy.

Du mecredy 6 de Juin, Mrs Fraguier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Dacier, De Crecy.

Du samedy 9e Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, Fleury, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Comte de Cressy, l'abbé Tallemant.

Du lundi 11 de Juin, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Corneille, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, St Aulaire, Tallement.

Du mercredy 13 Juin, Mrs l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, De Cressi, Corneille, l'abbé Genest.

Du samedy 16 Juin, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, l'Ev. d'Avranches.

Du lundy 18 de Juin, Mrs l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Dacier, Renaudot, Tallemant, De Fleury

Lundy 13 Février, Ab. de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, l'abbé de Clerambault, Renaudot, Corneille, Tallemant.

Du Jeudy 16 Février, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Abbé Tallemant, Renaudot, Crecy.

Du samedy 18 Février, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Tallemant.

Du lundy 20 Février, Mrs Dacier, Crecy, Corneille, Abeille, Tallemant, Renaudot.

Du jeudy 23 Février, M^rs^ l'abé de Dangeau, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Abeille, Campistron, le C. de Cressi, Fleury, Corneille, Mimeure, Renaudot, De Callieres, Tallemant.

Du vendredy 24 Février, M^rs^ l'abé de Dangeau, Dacier, Regnier, l'évesque d'Avranches, Corneille, Abeille, De Choisy, De Callieres, le C. de Creci, Tallemant.

Du lundy 27 Février, M^rs^ l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Campistron, Tallemant, De Choisy, Renaudot, Corneille, Fontenelle.

Du jeudy 1er Mars, M^rs^ l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, l'abbé Bignon, l'abbé Tallemant, le Comte de Crecy, Despreaux, Corneille, De Choisy, De la Chapelle, De Callieres, Renaudot, Fontenelle, De Caumartin, Fleury, De Valincour, De Sacy, Malezieu, Campistron, le Duc de Coislin, Abeille, Evesque de Soissons, Marquis de St Aulaire, Marquis de Mimeure, l'abbé Mongin, l'abbé de Louvois, l'abbé Fraguier, l'abbé Bosquillon, Coignard (1).

Samedy 3 Mars, Dacier, l'abbé Regnier, Abeille, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, l'abbé Fraguier, Corneille, Tallemant, De Callieres, l'abbé Mongin, St Aulaire.

Du lundi 5 Mars, M^rs^ l'abé de Dangeau, Dacier, Regnier, Fraguier, Corneille, Fontenelle, Tallemant.

Du jeudy 8 Mars, Mrs Dacier, Regnier, Corneille, Abeille, De Crecy, Renaudot, Tallemant, De Sacy, De Callieres, Fleury.

Du samedi 10 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, De Sacy, Fraguier, Tallemant, De Crecy.

(1) *Discours prononcé le* 1 *de Mars* 1708. *par M. l'Abbé Mongin, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur l'Abbé Galloys.* — *Discours prononcé... par M. l'Abbé Fraguier, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur Colbert Archevesque de Roüen.* — *Response de l'Abbé Regnier des Marais, Secretaire perpetuel de l'Academie, aux Discours prononcez par M. l'Abbé Mongin et par l'Abbé Fraguier...* (*Recueil* de 1714, p. 402-427.)

undy 12 Mars, Mrs Dacier, Regnier, Corneille, Abeille, De Sacy, Renau-
ontenelle, Tallemant, St Aulaire.

---

eudy 15 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Fontenelle,
llieres, Crecy, Tallemant, Renaudot, De Sacy.

---

samedy 17 Mars, Mrs l'abé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, l'Ev.
nches, Corneille, Abeille, Fraguier, Tallemant, De Sacy, Crecy.

---

dy 19 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, Corneille.

---

eudy 22 Mars, Mrs Dacier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Abeille, Renau-
ontenelle, De Callieres, St Aulaire, Crecy.

---

amedi 24 Mars, Mrs Dacier, Regnier, Fraguier, Corneille, Abeille, l'Ev.
nches, Tallemant, De Callieres.

---

mardi 27 Mars, Mrs Dacier, abbé Regnier, Campistron, Tallemant, Re-
, Corneille, Crecy, Fontenelle.

---

eudy 29 Mars, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Regnier, abbé de
au, Corneille, Abeille, Campistron, Tallemant, Renaudot, Ev. d'Avran-
De Callieres, De Crecy, Fontenelle.

---

amedi 31 Mars, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Corneille, Fraguier, Abeille,
ant, l'abbé Fleury, Crecy, Campistron.

---

undi 2 Avril, Mrs Dacier, l'abbé Regnier, Fontenelle, Tallemant, Fra-
Renaudot, Corneille, Abeille, St Aulaire, Crecy.

---

nardi 3e Avril, Mrs l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Tallemant,
Dacier.

---

mercredy 11e Avril, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Talle-
Dacier, De Crecy, Corneille.

---

ly 12 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Dacier, Tallemant, Fleury,
es, l'abé de Dangeau.

---

amedy 14 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant,
l'abé de Dangeau, Fontenelle, De Callieres.

Du lundy 16 Avril, Mrs Fraguier, Corneille, Abeille, Campistron, Ev. d'Avranches, Tallemant, St Aulaire, Dacier, Fontenelle.

Du jeudy 19 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, St Aulaire, l'abbé Genest, Dacier, Crecy, Renaudot, Fontenelle, Campistron, Tallemant, De Callieres.

Du samedy 21 Avril, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier Crecy, Fleury, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, De Callieres.

Du lundy 23 d'Avril, Mrs Fraguier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Corneille, Tallemant, Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Crecy, St Aulaire, Campistron.

Du jeudy 26 d'Avril, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Fontenelle, Dacier, De Crecy, Campistron.

Du samedy 28 Avril, Mrs Fraguier, Tourreil, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abbé Genest, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Campistron, Calliere, Tallemant, Mimeure.

Lundy 30 Avril, Mrs l'Ev. d'Avranches, Dacier, Renaudot, Tallemant, Corneille, l'abbé Fleury, De Sacy, l'abé de Dangeau, De Callieres, Crecy.

Du jeudy 3 de May, Mrs l'abbé Regnier, Crecy, Dacier, Campistron, Corneille, Abeille, Fontenelle, Tallemant, De Sacy, l'abé de Dangeau, St Aulaire.

Du samedy 5 de May, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, De Callieres, Dacier, Renaudot, Fleury, De Crecy, Corneille.

Du lundy 7 de May, Mrs Fraguier, l'Ev. d'Avranches, Crecy, Dacier, Fontenelle, Corneille, Tallemant, l'abé de Dangeau, De Callieres.

Du jeudy 10 de May, Mrs Corneille, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Crecy, De Callieres, l'abé de Dangeau, St Aulaire, Tallemant.

Du samedy 12 May, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Tallemant.

Du lundy 14 May, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'ab. de Dangeau, l'ab. Renaudot, Fontenelle.

Du mecredy 16 de May, Mrs l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abé de Dangeau, Corneille, l'abbé Tallemant.

Samedy 19 May, Mrs Fraguier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant, De Callieres, Crecy.

Lundy 21 May, M^rs^ l'abbé Regnier, Comte de Crecy, abbé de Dangeau, Renaudot, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Fontenelle, Corneille.

Jeudi 24 May, M^rs^ l'abbé Regnier, Abeille, de Corneille, Dacier, Fleury, l'abbé de Dangeau, De Fontenelle, Renaudot, Tallemant, De St Aulaire, De Callieres.

Du samedy 26 de May, M^rs^ l'abbé Fraguier, Corneille, l'abbé de Dangeau, Dacier, Crecy, De Callieres, Tallemant.

Mercredy 30 May, Mrs Fraguier, Renaudot, Tallemant, Dangeau, De Choisy, Dacier, l'Ev. d'Avranches, St Aulaire, Crécy, De Corneille.

Jeudy 31 May, Mrs Fraguier, De Crecy, De Dangeau, Dacier, Tallemant, De Corneille, De Callieres.

Samedi 2 de Juin, Mrs Fraguier, Corneille, Dacier, Tallemant, De Crecy, l'Ev. l'Avranches, l'abbé de Dangeau.

Lundy 4 Juin, Mrs Fraguier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, St Aulaire, Tallemant, ab. de Dangeau, De Fleury, De Crecy.

Du mecredy 6 de Juin, Mrs Fraguier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Dacier, De Crecy.

Du samedy 9e Juin, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, l'abbé de Dangeau, Corneille, Abeille, Dacier, Fleury, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Comte de Cressy, l'abbé Tallemant.

Du lundi 11 de Juin, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Corneille, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, St Aulaire, Tallement.

Du mercredy 13 Juin, M^rs^ l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, De Cressi, Corneille, l'abbé Genest.

Du samedy 16 Juin, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, l'Ev. d'Avranches.

Du lundy 18 de Juin, M^rs^ l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Dacier, Renaudot, Tallemant, De Fleury.

Du jeudi 21e Juin, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, Dacier, l'abbé Genest, Cressi.

Du samedy 23e (Juin), M^rs^ l'abbé Fraguier, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, Cressi.

Du 25 de Juin, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, Fontenelle.

Du jeudy 28 Juin, M^rs^ l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranche, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, l'abbé de Dangeau.

Du samedi 30 de Juin, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, l'abbé de Dangeau.

Du lundy 2 Juillet, Mrs Fraguier, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, l'abé de Dangeau, Tallemant, Dacier.

Ce jour on a fait les officiers au sort, M. le Duc de Coislin Directeur, M. Corneille Chancelier.

Du jeudy 5e Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, M. l'Ev. d'Avranches, Dacier, abbé Fleury, abbé Tallemant, abbé Renaudot.

Du samedy 7e Juillet, M^rs^ le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, Dacier, l'abbé Fraguier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Abeille, St Aulaire.

Du lundy 9e Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'Abbé Tallemant, l'Abbé de Dangeau, Ev. d'Avranches, Dacier.

Du jeudy 12 Juillet, M^rs^ le Duc de Coislin, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Tallemant, Dacier, Corneille.

Du samedy 14 Juillet, M^rs^ le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, de Cressi, Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, l'abbé Fraguier, l'abbé de Dangeau.

Lundy 16 Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'a. Abeille, Fraguier, Dacier, Tallemant, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, de St Aulaire.

Du jeudy 19 Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Dacier, abbé Tallemant. Ev. d'Avranches.

Du samedy 21 Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, Tallemant, Dacier.

Du lundy 23 Juillet, Mrs Corneille, Regnier, Fleury, l'abbé Fraguier, Dacier, Tallemant, ab. de Dangeau.

Jeudi 26 Juillet, Mrs Corneille, Regnier, l'abé de Dangeau, Fontenelle, Dacier, Ev. d'Avranches, Renaudot.

Samedi 28 de Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Fraguier, l'Eveq. d'Avranches, Dacier, l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau.

Du lundi 30 Juillet, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Fontenelle, Dacier, l'abé de Dangeau.

Du jeudy 2 Aoust, Mrs Corneille, Regnier, Abeille, Tallemant, Fontenelle, Dacier, ab. de Dangeau, Ev. d'Avranche.

Du samedy 4e Aoust, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, l'abbé Fraguier, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau.

Lundy 6 Aoust, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, Tallemant, Fontenelle, Dacier, l'Eveque d'Avranches.

Du jeudy 9 Aoust, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, Fontenelle, Tallemant, Ev. d'Avranche, Dacier.

Du samedy 11 d'Aoust, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, Dacier, Fraguier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Tallemant.

Du lundy 13 Aoust, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'Abbé Tallemant.

Du mardy 14 Aoust, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, Dacier, Tallemant, l'Ev. d'Avranches.

Du samedy 18 Aoust, Mrs Corneille, abbé Regnier, Abeille, l'abbé Fraguier, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Tallemant.

Lundy 20 Aoust, Mrs le Duc de Coislin, Corneille, Regnier, Ev. d'Avranche, Fontenelle, Tallemant, Dacier, l'abbé Bignon, Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fraguier.

Jeudy 23 Aoust, Mrs Corneille, ab. Regnier, Ev. d'Avranches, Tallemant, Fontenelle, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fleury.

Du samedy jour de St Louis, M^rs le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Tallemant, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fraguier, l'abbé de Choisy, l'abbé de Louvois, l'abbé Bignon, De Fontenelle, l'abbé Abeille, l'abbé Fleury, Dacier.

Lundi 27 d'Aoust, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Fraguier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De St Aulaire, abbé de Dangeau, abbé Tallemant.

Du jeudy 30 Aoust, Mrs Corneille, Fontenelle, Fleury, De Sacy, Dacier, Tallemant.

Samedy 1 Septembre, Mrs Corneille, Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'a. Fraguier, Tallemant, Dacier, De Sacy.

Lundy 3e Septembre, Mrs Corneille, abbé Tallemant, Renaudot, Fraguier, l'abé de Dangeau, St Aulaire.

Du jeudy 6 Septembre, Mrs Corneille, abbé Regnier, Tallemant, Fontenelle, Dacier, de Sacy, De Callieres.

Du vendredy 7 Septembre, Mrs Corneille, abbé Regnier, Fontenelle, Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy.

Du lundy 10 Septembre, Mrs Corneille, Regnier, Tallemant, Fraguier, Ev. d'Avranche, abbé de Dangeau, Dacier, de Sacy.

Jeudy 13 Septembre, M^rs le Duc de Coislin, Corneille, abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Fraguier, l'ab. Tallemant, Dacier.

Samedy 15 Septembre, M^rs le Duc de Coislin, Corneille, Regnier, Tallemant, Dacier, Fraguier, St Aulaire, Sacy, Calliere.

Du lundi 17 Septembre, M^rs le Duc de Coislin, Corneille, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, de Sacy.

Du jeudy 20 Septembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Abeille, l'Ev. d'Avranches, l'Abbé Fleury, Dacier, Fraguier, de Callieres, de Sacy, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 22 Septembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, de Callieres, Fraguier, de Sacy.

Du lundy 24 Septembre, Mrs Corneille, Regnier, l'Ev. d'Avranches, Fraguier, de Sacy, Dacier.

Du jeudy 27 Septembre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, de Sacy, Dacier, de Callieres, l'Evesque d'Avranches.

Du vendredy 28e Septembre, Mrs l'Abbé Regnier, De Callieres, de Sacy, Fraguier, Dacier.

Du lundy 1 d'Octobre, Mrs Corneille, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'Ev. d'Avranches, de Sacy.

Directeur, M. de la Chapelle, Chancelier, M. de Fontenelle.

Du jeudy 4 d'Octobre, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, de Callieres.

Du samedy 6 d'Octobre, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, de Choisy, Dacier, de Sacy, De Callieres.

Du lundy 8 d'Octobre, Mrs Fontenelle, Corneille, Abeille, l'éveque d'Avranches, Dacier, de Callieres, de Sacy.

Du jeudi 11 Octobre, Mrs l'abbé Regnier, Fleury, l'ab. de Dangeau, Dacier, De Sacy, De Corneille, De Callieres, l'Ev. d'Avranches.

Du samedy 13 d'Octobre, Mrs abbé Regnier, Corneille, Abeille, abbé de Dangeau, Dacier, De Callieres, Ev. d'Avranches.

Du lundy 15 d'Octobre, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Fraguier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Dacier.

Du jeudi 18 Octobre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, l'abé Dangeau, Fraguier, St Aulaire, Dacier, de Callieres, Corneille.

Du samedy 20 d'Octobre, Mrs l'Abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abbé de Dangeau, Dacier, St Aulaire.

Du lundy 22 d'Octobre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, Fleury, Dacier, l'abé de Dangeau, Corneille.

Du jeudi 25 d'Octobre, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Fraguier, Abeille, Dacier, De Callieres.

Du samedy 27 d'Octobre, M^rs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Corneille, Abeille, Dacier, Fleury, Fraguier, De Callieres.

Du lundi 29 d'Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Fraguier, l'abbé de Dangeau, Dacier.

Du mardi 30 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Fraguier (1).

Du mercredy 31 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, Corneille, Dacier.

Du lundi 5e Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Fraguier, Dacier, l'abbé de Dangeau, de Caillieres.

Du jeudi 8 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, De Caillieres.

Du samedy 10 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Dacier, l'abbé Fleuri, Corneille, De Caillieres.

Du lundi 12 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Dacier, Tallemant.

Du jeudi 15 Novembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Dacier, de Caillieres, Tallemant, Corneille.

Du samedy 17e Novembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Fleury, l'Evesque d'Avranches, Dacier, Corneille, l'abbé Tallemant.

Du lundi 19 Novembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, l'abbé Tallement, l'abbé Renaudot, De Sacy, Corneille.

Du jeudy 22 de Novembre, Mrs Dacier, de Sacy, Renaudot, Tallemant, Corneille, De Callieres, Fleury.

Du samedy 24 de N vembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, Tallemant.

Du lundy 26 Novembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Corneille, Tallemant, de Sacy.

Du jeudy 29 Novembre, Mrs Fontenelle, Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, l'abbé Dangeau, Dacier, Fleury, Corneille, Tallemant, de Callieres.

(1) Ici commence le tome III des *listes de présence.* Voyez-en la description, p. 11.

Du samedy 1 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Fraguier, Dacier, De Sacy, Corneille, l'abbé Tallement.

Du lundi 3 de Décembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Dacier, Fraguier, Fleury, Corneille, Tallemant, de Sacy.

Du jeudy 6 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, le Duc de Coislin, Tallemant, Corneille, De Sacy.

Du vendredy 7e (Décembre), Mrs l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, De Sacy, Corneille.

Du lundy 10 de Décembre, Mrs Regnier, Dacier, Corneille, De Sacy, De Fleury, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Fraguier.

Du jeudi 13 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Tallement, De Sacy, Dacier.

Du samedy 15 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille, Dacier, de Sacy, Fragnier.

Du lundi 17 Décembre, Mrs La Chapelle, l'abbé Regnier, Corneille, De Sacy, Campistron, Dacier, Tallemant.

Du jeudi 20 Décembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Corneille, Campistron, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Sacy, Tallemant, St Aulaire.

Samedy 22 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, Tallemant, Fraguier, Corneille. Dacier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy.

Du lundi 24e Décembre, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, Fraguier, De Sacy, Fleury, Corneille.

Samedy 29 Décembre, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Tallemant, Corneille.

Du lundy 31 de Décembre, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, l'abbé de Dangeau, Fraguier, l'Ev. d'Avranche, Corneille.

Du mercredi 2 de Janvier 1709, Mrs l'abbé Regnier, Fraguier, Tallemant, Dacier, Corneille, De Sacy.

Du samedi 5 Janvier, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Mimeure, St Aulaire, de Sacy, Corneille, Dacier, Tallemant.

Du lundy 7 de Janvier, M^rs^ l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, Fraguier, Campistron, Corneille, De Sacy.

Du jeudi 10 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, Tallemant.

Samedy 12 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Tallemant, De Sacy, Fraguier, Dacier.

Du lundi 14 Janvier, M^rs^ l'Abbé Regnier, De Sacy, Dacier, Tallemant.

Du jeudi 17 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, De Sacy, Fontenelle, Tallemant, Dacier.

Du samedy 19 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, De Sacy, Tallemant.

Lundy 21 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Tallemant, Dacier, Fontenelle, Campistron.

Jeudy 24 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Tallemant, Dacier, Fontenelle, St Aulaire, Campistron.

Du samedy 26 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Tallemant.

Du lundi 28 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, De Sacy, Corneille, Fleury, Dacier, Tallemant.

Du jeudy 31 de Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, Tallemant, De Sacy.

Du vendredi 1er de Février, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, St Aulaire, Tallemant, De Sacy.

Du lundy 4e Février, M^rs^ l'abbé Regnier, De Sacy, Campistron, Tallemant.

Du jeudy 7e Février, Mrs Campistron, Dacier.

Du samedy 9 de Février, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, Fraguier, Campistron, De Sacy, St Aulaire.

Du lundy 11 de Février, M^rs^ l'Abbé Regnier, Dacier, Tallemant, De Sacy, Corneille.

Samedy 6 Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Fraguier, Corneille, l'abbé Renaudot, De Sacy, De Callieres, De Cressy.

Lundy 8e (Juillet), Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Ev. d'Avranche, De Sacy, De Cressy, Corneille.

Du jeudy 11 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Dacier, Corneille.

Du samedi 13 Juillet, M^rs^ l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, de Callieres, Fraguier, De Cressy.

Du lundi 15 Juillet, M^rs^ l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, l'abbé Renaudot, Fontenelle, Corneille, De Cressi.

Du jeudy 18 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, St Aulere, de Sacy, Ev. d'Avranche, Dacier, Campistron.

Du samedy 20 de Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Dacier, Fraguier, De Sacy, de Callieres, Campistron, de Cressy, Corneille.

Du lundi 22 Juillet, M^rs^ l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, de Sacy, de Cressi, Campistron, Corneille.

Du mecredy 24 de Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Fraguier, De Cressy, Campistron, De Sacy, Corneille.

Du samedy 27 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Campistron, Ev. d'Avranches, Fraguier, Dacier, De Sacy, Corneille.

Du lundi 29 de Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Corneille, Campistron, Fraguier, De Sacy, Dacier, De Cressy.

Du jeudy 1 Aoust, Mrs Tallemant, De Cressy, De Sacy, Dacier, De Calliere, Corneille, Campistron.

Samedy 3^e^ Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, ab. de Dangeau, Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, Corneille, Fraguier, De Cressy.

Lundy 5 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, De Sacy, Ev. d'Avranche, Fraguier, Dacier, Fontenelle, De Calliere, ab. de Dangeau, Campistron, Corneille.

Du jeudy 8e d'Aoust, Mrs Tallemant, abbé Regnier, Corneille, De Sacy, Dacier, de Calliere

Lundy 18 Mars, Mrs Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Campistron, Tallemant, Dacier, Renaudot, De Sacy, Corneille, St Aulaire.

Jeudy 21 Mars, Mrs l'Ev. d'Avranches, Corneille, Dacier, De Sacy, Campistron, Tallemant.

Samedi 23 Mars, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Campistron, Dacier, Fleury, Corneille, De Sacy.

Lundy 25 Mars, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Dacier, Fraguier, Tallemant, Corneille, l'abbé de Dangeau.

Mardy 26 Mars, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Fontenelle, Dacier, Corneille, Tallemant.

Mercredy 3 Avril, Mrs Regnier, Tallemant, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, Corneille, Dacier, Campistron.

Du jeudy 4e Avril, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fleury, Corneille, Tallemant, Renaudot.

Du samedy 6 Avril, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Corneille, Campistron, Dacier, Tallemant.

Du mardy 9 Avril, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Campistron, Fleury, l'abbé Tallemant, Corneille.

Du jeudi 11e Avril, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Corneille.

Du samedi 13 Avril, Mrs l'ab. Regnier, Corneille, l'Evesque d'Avranches, De Sacy, Fraguier, Tallemant, Dacier, Campistron, St Aulaire.

Lundy 15 Avril, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Corneille, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier, Campistron, Renaudot, De Sacy, l'abbé Fraguier.

Du jeudy 18 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Corneille, Dacier, Tallemant, Campistron.

Du samedy 20e Avril, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, Dacier, Campistron, l'abbé Tallemant, Corneille.

Du lundy 22 Avril, Mrs Fontenelle, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Fraguier, Dacier, Fleury, Renaudot, Corneille, Tallemant.

Du jeudy 25 Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Campistron, Corneille.

Du samedi 27 d'Avril, M^rs l'abbé Regnier, Fraguier, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Corneille.

Du lundy 29 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, ab. de Dangeau, Ev. d'Avranche, Dacier, Tallemant, l'abbé Renaudot, Campistron.

Du jeudy 2 de May, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Renaudot, Tallemant, Campistron, l'abé de Dangeau, l'Eveq. d'Avranches, Dacier.

Samedy 4e May, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Fraguier, Dacier, l'ab. de Dangeau, Corneille.

Du lundy 6 May, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Corneille, Tallemant, St Aulere, Mimeure, Renaudot, Dacier, l'abé de Dangeau, De Callieres.

Du mercredy 8e May, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, Corneille, l'abbé de Dangeau, De Callieres, l'abbé Tallemant.

Samedy 11 May, M^rs l'abbé Regnier, de Calliere, Tallemant, Fraguier, Campistron, Abeille, Fleury, l'ab. de Dangeau, Corneille, Dacier.

Du lundy 13 de May, Mrs Fontenelle, abbé Regnier, Corneille, Abeille, Campistron, St Aulaire, Dacier, Fraguier, Tallemant, l'Ev. d'Avranches.

Du mecredy 15 de May, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, l'abbé Tallemant, l'Ev. d'Avranches, Dacier, de Callieres.

Samedy 18 May, M^rs Ev. d'Avranches, Tallemant, De Fleury, Corneille, Campistron, Dacier.

Mecredi 22 May, M^rs l'Ev. d'Avranches, Campistron, Dacier, Corneille.

Jeudy 23 May, M^rs l'abbé de Dangeau, Tallemant, de Fleury, Dacier, Corneille.

Du samedy 25 de May, M^rs Ev. d'Avranches, Dacier, Corneille, Tallemant.

Lundy 27 May, M^rs abbé Regnier, ab. de Dangeau, Corneille, Tallemant, Ev. d'Avranches, Renaudot.

Du mecredi 29 May, M^rs De Sacy, Tallemant, Dacier, Corneille.

Du samedi 1 de Juin, M^rs ab. Regnier, Fraguier, Tallemant, Corneille, Dacier, Campistron, de Calliere.

Du lundy 3e Juin, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, l'abbé Fraguier, Dacier, l'abbé Tallemant, Corneille, Cressy, Campistron.

Du mercredy 5e (Juin), M^rs l'abbé Regnier, Campistron, Dacier, Tallemant, Corneille, St Aulaire, De Sacy.

Du samedy 8 de Juin, M^rs l'abbé Regnier, Corneille, Abeille, Dacier, Tallemant, Campistron.

Du lundi 10 de Juin, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, le Comte de Crecy, Fraguier, Dacier, Tallemant, abbé de Dangeau, Corneille.

Du jeudi 13 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Fleury, Dacier, l'abbé Tallemant, Corneille, Campistron.

Du samedi 15 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, De Sacy, l'abbé Fraguier, Campistron, Dacier, Corneille, l'abbé Tallemant.

Du lundy 17e Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, Campistron, Dacier, de La Loubere, de Cressi, l'abbé Tallemant, Corneille, l'abbé Fraguier.

Du jeudy 20e (Juin), M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Tallemant, Corneille, Campistron.

Du samedi 22 (Juin), M^rs l'abbé Regnier, Campistron, Corneille, Dacier, l'abbé Fleuri, De Sacy, Tallemant, De Caillieres.

Du mardy 25 Juin, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Ev. d'Avranches, Corneille, de Cressi, l'abbé Tallemant, Dacier, De Caillieres.

Du jeudy 27 (Juin), M^rs l'abbé Regnier, de Cressi, Dacier, abbé Fleuri, abbé Tallemant.

Du vendredy 28 de Juin, M^rs l'abbé Regnier, Abeille, l'abbé de Dangeau, Corneille, Tallemant, De Callieres.

Du lundi 1er Juillet, Mrs Fontenelle, l'abbé Regnier, Corneille, Fraguier, Dacier, Tallemant, De Fleury, De Dangeau, De Cressi.

Du jeudi 4 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Fontenelle, Dacier, ab. de Dangeau, Renaudot, Corneille, De Cressy, De Calliere.

Samedy 6 Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, ıguier, Corneille, l'abbé Renaudot, De Sacy, De Callieres, De Cressy.

Lundy 8e (Juillet), Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, . d'Avranche, De Sacy, De Cressy, Corneille.

Du jeudy 11 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Dacier, Corneille.

Du samedi 13 Juillet, M^rs^ l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, Callieres, Fraguier, De Cressy.

Du lundi 15 Juillet, M^rs^ l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, ›bé Renaudot, Fontenelle, Corneille, De Cressi.

Du jeudy 18 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, St Aulere, de Sacy, Ev. Avranche, Dacier, Campistron.

Du samedy 20 de Juillet, Mrs Tallemant, l'abbé Regnier, Dacier, Fraguier, Sacy, de Callieres, Campistron, de Cressy, Corneille.

Du lundi 22 Juillet, M^rs^ l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, de Sacy, de Cressi, mpistron, Corneille.

Du mecredy 24 de Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, l'Ev. d'Avranches, Da-r, Fraguier, De Cressy, Campistron, De Sacy, Corneille.

Du samedy 27 Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Campistron, Ev. d'A-nches, Fraguier, Dacier, De Sacy, Corneille.

Du lundi 29 de Juillet, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Corneille, Campistron, guier, De Sacy, Dacier, De Cressy.

Du jeudy 1 Aoust, Mrs Tallemant, De Cressy, De Sacy, Dacier, De Calliere, neille, Campistron.

Samedy 3^e^ Aoust, Mrs Tallemant, Regnier, ab. de Dangeau, Ev. d'Avranches, Sacy, Dacier, Corneille, Fraguier, De Cressy.

Lundy 5 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, De Sacy, Ev. d'Avranche. raguier, Dacier, Fontenelle, De Calliere, ab. de Dangeau, Campistron, Cor-eille.

Du jeudy 8e d'Aoust, Mrs Tallemant, abbé Regnier, Corneille, De Sacy, Da-r, de Calliere.

Du vendredy 9 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Dacier, Corneille.

Du lundi 12 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier, Fraguier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, Corneille.

Du mercredy 14 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, Campistron.

Du samedy 17 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Dacier, De Calliere.

Du lundy 19 Aoust, Mrs Tallemant, Corneille, Fraguier, Dacier.

Du jeudy 22 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, ab. de Fleury, de Calliere, Corneille, Dacier.

Du vendredy 23 (Aoust), Mrs l'abbé Tallemant, l'abbé Regnier, De Sacy, Caillieres, Dacier, Corneille.

Du lundy 26 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, De Sacy, Fraguier, Dacier, Corneille.

Du jeudi 29 Aoust, Mrs Tallemant, De Sacy, Dacier, Ev. d'Avranche, Corneille, de Fleury.

Samedy 31 Aoust, Mrs Tallemant, ab. Regnier, Dacier.

Lundy 2 Septembre, Mrs Tallemant, ab. Regnier, ab. de Dangeau, Dacier, De Sacy, Fontenelle, Fraguier.

Du jeudy 5 Septembre, Mrs Tallemant, De Sacy, Ev. d'Avranche, Dacier, De Calliere.

Du samedi 7 Septembre, Mrs Tallemant, ab. Regnier, De Sacy, Dacier, ab. de Dangeau, De Calliere, Fraguier.

Du lundi 9 Septembre, Mrs Tallemant, ab. Regnier, De Sacy, Fontenelle, Dacier.

Jeudy 12 Septembre, Mrs Tallemant, ab. Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, Fontenelle, Fraguier, De Sacy, De Calliere.

Du samedi 14 Septembre, Mrs Tallemant, ab. Regnier, De Sacy, Ev. d'Avranche, Fontenelle, Dacier, De Calliere.

de St Pierre, l'abbé de Clerembault, Dacier, l'abbé Fleury, l'abbé Genest, Valincourt, Malezieux, l'Eveq. de Strasbourg, le marquis de Mimeure, l'abbé Fraguier, La Motte receu ce jour là (1).

Du lundy 10 de Février, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, Dacier, Fontenelle, l'abbé de Clerambault.

Du 13 Février, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, D'Acier, abbé Tallemant, Renaudot, De Sacy, La Motthe.

Du 15 Février, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, La Motthe.

Du lundy 17 Février, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Fleury, Dacier.

Jeudi 20 Février, Mrs de Callieres, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, La Motte, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Samedy 22 Février, Mrs Calliere, l'abbé Regnier, De la Motte, l'abbé de Clerambault, Dacier, Tallemant, St Aulaire.

Mardy 25 Février, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Jeudy 27 Février, Mrs Renaudot, Tallemant, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Fleury.

Samedy 1 Mars, De Callieres, l'abbé Regnier, La Motte, Tallemant, Dacier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy.

Lundy 3 Mars, M^rs l'abbé Regnier, La Motte, Renaudot, Tallemant, Dacier, De Sacy, l'abé de Dangeau.

Jeudy 6 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, Dacier, De Sacy, de St Aulaire, abbé de St Pierre, De la Motte.

Du samedy 8 Mars, M^rs De Callieres, l'abbé Regnier, Tallemant, la Motte, De Sacy, Dacier, De St Aulaire.

(1) *Discours prononcé le 8. Février 1710. par M. Houdart de la Motte, lorsqu'il fut receu à la place de M. Corneille. — Response de Monsieur de Callières, alors Directeur de l'Académie, au Discours prononcé par M. de la Motte...* (*Recueil* de 1711, p. 177-205.)

Du jeudi 24 d'Octobre, M^rs l'Eveque d'Avranches, l'abbé Tallemant, Da Fontenelle, De Callieres.

Samedy 26 Octobre, M^rs ab. Regnier, Tallemant, Dacier, Fontenelle.

Mardy 29 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant.

Mercredy 30 Octobre, Mrs Dacier, Tallemant, Fontenelle.

Jeudy 31 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Fleury, Tallemant, Dacier.

Du lundy 4 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Fleury, Dacier.

Du jeudy 7 Novembre, Mrs Tallemant, de Callieres, Dacier.

Du samedy 9 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Fontenelle, Da l'abé de Dangeau, de Mimeure, de Callieres.

Du mardy 12e Novembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abé de D geau.

Du jeudy 14 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Tallem l'abbé de Dangeau, Fleury, Dacier, de Callieres.

Du samedi 16 de Novembre, Mrs Fraguier, l'abbé Tallemant, De Sacy, Da l'abbé de Dangeau.

Du lundy 18 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, Tallemant, naudot, Fraguier.

Du jeudy 21 de Novembre, M^rs l'abbé Tallemant, l'abbé de Dangeau, Dac De Callieres, Evesque d'Avranches, Renaudot, Fleury.

Du samedy 23 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, De Sacy, Talleman Fraguier.

Lundy 25 Novembre, M^rs abbé Regnier, abbé Tallemant, Dacier, Renaudot, Fleury.

Jeudy 28 Novembre, M^rs Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier.

Vendredi 29 Novembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Tallemant, Dacier.

Du lundi 2 de Décembre, M^rs l'abbé Regnier, Fraguier, Fleury, Renaudot, Tallemant, Fontenelle.

ıudy 5 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Renaullemant, Dacier, l'ab. de Dangeau.

ıamedy 7 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, le Dangeau, Dacier, De Sacy, Fraguier.

ıardi 10e Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Eveque d'Avranches, l'abbé t Pierre, Tallemant, Renaudot, Dacier, De Sacy.

---

eudy 12 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Re-, Tallemant, Dacier, Fleury.

---

amedi 14 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé De St Pierre, de Sacy. Fraguier, Tallemant, Dacier.

ındi 16 Décembre, M^rs De Sacy, Renaudot, Tallemant, Dacier, Mimeure, lieres, Polignac, Fleury.

---

eudy 19 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, St Aulere, Tallemant, elle.

---

lredi 20 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé St Pierre, Tallemant, De

---

undy 23e Décembre, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Renaudot, Tallemant.

---

nardy 24 de Décembre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, De Sacy, Tallemant.

---

undi 29 de Décembre, M^rs l'abbé Regnier, Fraguier, Dacier, Renaudot, ant, Fleury.

---

jeudy 2 Janvier 1710, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, De Ev. d'Avranches, Fontenelle, Dacier, abbé de Clerembault.

ıamedy 4e (Janvier), M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Dacier, De Sacy.

---

mardi 7 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Tallemant, Renaudot,

---

eudi 9 Janvier, Mrs de Callieres, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, ıant, l'abbé de Dangeau, Ev. d'Avranches, Dacier, Fontenelle, Mimeure.

---

edy 11 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Dacier, De Sacy, De Dan-

Du lundi 13 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, Tallemant, Renaudot, Dacier, l'abé de Caumartin, l'abé de Dangeau.

Du jeudi 16 (Janvier), M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, De Sacy, de Valincour, Dacier.

Du samedy 18 Janvier, M^rs De Callieres, Evesque De Soissons, l'abbé Regnier, abbé de Dangeau, Tallemant, Renaudot, Genest, Malezieu, Fraguier, De Dangeau, De Lachappelle, De Louvois, De Caumartin, De Choisy, Fontenelle, Polignac, Fleury, De Tourreil, De Saint Pierre, Dacier, l'abbé de Clerembault, Mimeure, Valincourt, l'évesque de Strasbourg, l'évesque de Senlis, Mongin. abbé Bignon, De Sacy, De St Aulaire.

On a élu M. de la Motte à la place de feu M. Corneille, et M. le P. de Mesme à la place de M. de Crecy.

Du 20 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Renaudot, De Sacy, Dacier.

Du jeudi 23 Janvier, M^rs l'abbé de St Pierre, Renaudot, Tallemant, Dacier, De Sacy, abbé de Clerambault.

Du samedi 25 Janvier, Mrs de Callieres, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre. l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, De Sacy, Dacier, Fraguier, De Choisy, Fleury. Genest, Malezieu, Mimeure, De Louvois, De la Chappelle.

Du lundy 27 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Renaudot, l'abbé de Clerambault, Dacier.

Du jeudi 30e Janvier, Mrs de Callieres, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant Dacier, De Sacy, l'abbé de St Pierre.

Du samedy 1 Février, M^rs l'abbé Regnier, Tallemant, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Du lundi 3 Février, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, Tallemant, Dacier.

Du jeudy 6 Février, M^rs De Callieres, l'abbé Regnier, abbé Tallemant, Renaudot, De Sacy, abbé de Clerambault, Dacier.

Du samedy 8 de Février, Mrs de Callieres, l'Evesque de Soissons, Regnier, Tallemant, le Marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, La Chapelle, l'abbé Renaudot, Tourreil, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé

de St Pierre, l'abbé de Clerembault, Dacier, l'abbé Fleury, l'abbé Genest, Valincourt, Malezieux, l'Eveq. de Strasbourg, le marquis de Mimeure, l'abbé Fraguier, La Motte receu ce jour là (1).

Du lundy 10 de Février, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, Dacier, Fontenelle, l'abbé de Clerambault.

Du 13 Février, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, D'Acier, abbé Tallemant, Renaudot, De Sacy, La Motthe.

Du 15 Février, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, Tallemant, La Motthe.

Du lundy 17 Février, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Fleury, Dacier.

Jeudi 20 Février, Mrs de Callieres, l'abbé Regnier, Renaudot, Tallemant, La Motte, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Samedy 22 Février, Mrs Calliere, l'abbé Regnier, De la Motte, l'abbé de Clerambault, Dacier, Tallemant, St Aulaire.

Mardy 25 Février, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé de Clerambault.

Jeudy 27 Février, Mrs Renaudot, Tallemant, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Fleury.

Samedy 1 Mars, De Callieres, l'abbé Regnier, La Motte, Tallemant, Dacier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy.

Lundy 3 Mars, M^rs l'abbé Regnier, La Motte, Renaudot, Tallemant, Dacier, De Sacy, l'abé de Dangeau.

Jeudy 6 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, Dacier, De Sacy, de St Aulaire, abbé de St Pierre, De la Motte.

Du samedy 8 Mars, M^rs De Callieres, l'abbé Regnier, Tallemant, la Motte, De Sacy, Dacier, De St Aulaire.

(1) *Discours prononcé le 8. Février 1710. par M. Houdart de la Motte, lorsqu'il fut receu à la place de M. Corneille. — Response de Monsieur de Callières, alors Directeur de l'Académie, au Discours prononcé par M. de la Motte...* (*Recueil* de 1711, p. 177-205.)

Samedi 3 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Tallemant, l'Ev. d'Avranches, l'abé de Dangeau, Dacier, La Motte.

Du lundi 5 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, l'abé de Dangeau, De Calliere, Tallemant, La Motte, Dacier, Fontenelle, Campistron.

Du jeudi 8e May, M^rs l'abbé Regnier, La Motte, Renaudot, Tallemant, Campistron, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Valincourt, Dacier, De Fontenelle, l'abbé de Clerambault, De Callieres.

On a apris la mort de M^r le Duc de Coalin.

Du samedy 10 May, M^rs l'abbé Regnier, ab. de Dangeau, Tallemant, La Motte, Dacier, l'abbé de Clerembaut.

Du lundi 12 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Tallemant, Dacier, La Motte, l'abbé de Clerambault, Campistron.

Du jeudi 15 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de saint Pierre, l'abbé Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte, l'abbé Tallemant, l'abbé Fleuri, De Callieres.

Du samedi 17 Mai, M^rs l'abbé Mongin, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Tallemant, La Motte, De Campistron, De Callieres.

Du lundi 19 May, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranche, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du jeudi 22 Mai, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Fleury, Renaudot, Tallemant, Dacier, De Sacy, La Motte, l'abbé de Clerembaut, Campistron, De Calliere (1).

Du samedi 24 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Tallemant, De Calliere, De la Motte, De Campistron.

Du lundi 26 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Tallemant, Evesque d'Avranches, Renaudot, Dacier, La Motte.

Du mecredi 28 Mai, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 31 May, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, l'abbé de St Pierre, Fleury, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Tallemant, De Caillieres, La Motte.

(1) On lisait en marge de cette liste le mot *Recruter*, qui a été effacé.

Du lundy 2 Juin, M^rs l'abé Regnier, Renaudot, Tallemant, Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abé de Dangeau, La Motte, De Caillieres.

Du jeudi 5 Juin, M^rs l'abbé Mongin, l. de Louvois, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Valincourt, De Choisy, La Motte, Marquis de Dangeau, ab. de Dangeau, Campistron, Tallemant, Renaudot, Ev. d'Avranches, Fontenelle, le P. de Mesme, Genest, Dacier, Malezieu, Fleury, De Callieres, De Sacy, l. de Caumartin, De La Chappelle.

Election de M^r l'Evesque de Mets.

Du samedi 7 juin, M^rs l'abbé Regnier, Campistron, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte, Tallemant.

Du mecredi 11 Juin, semaine de la Pentecoste, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, Dacier, l'Ev. d'Avranche, Campistron, La Motte.

Du jeudy 12 (Juin), M^rs l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, l'abbé de St Pierre, De Caillieres.

Du samedy 14 Juin, M^rs l'abbé de Louvois, l'ab. Regnier, l'abbé de St Pierre, De Choisy, Ev. d'Avranches, Dacier, Renaudot, Tallemant, l'abbé Fleury, Campistron, Caillieres.

Du lundi 16 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Talleman, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, La Motte, Dacier.

Du mecredi 18 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé Tallemant, La Motte, Campistron.

Du samedi 21 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte, De Calliere, Tallemant, Campistron.

Du lundi 23 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'Evesque d'Avranches, Campistron, La Motte, l'abbé Tallemant, l'abbé de Choisy.

Du mecredi 25 Juin, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Tallemant, La Motte, Campistron.

Du samedi 28 (Juin), M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, De La Motte, l'abbé Tallemant, De Caillieres, l'abbé de Caumartin.

Du lundy 30e (Juin), à la réception de M^r l'Arch. d'Alby, M^rs l'abbé Mongin,

Samedy 6 Septembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Sacy, Dacier, De Callieres, De la Mote, Tallemant.

Mardi 9 Septembre, M^rs l'Eveque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, De Sacy, Tallemant, Calliere, La Motte.

Jeudi 11 Septembre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Fleury, De Choisy.

Samedy 13 Septembre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de St Pierre, De la Motte, Tallemant.

Lundi 15 Septembre, M^rs l'abbé de St Pierre, Renaudot, l'Eveq. d'Avranches, Tallemant, La Motte, De Choisy.

Jeudi 18 Septembre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte, Campistron, de Caillieres, Tallemant.

Samedy 20 Septembre, Mrs Campistron, l'Ev. d'Avranches, La Motte, De Caillieres, Tallemant, De Choisy.

Lundi 22e Septembre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, La Motte, l'abbé De Choisi, De Campistron.

Repli, Se replier.

Du jeudi 25 Septembre, M^rs De Choisy, l'abbé Tallemant, Campistron, De Callieres, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, De la Motte, le Marquis de Dangeau, l'abbé de Polignac, l'abbé Fleury, l'abbé Genest, le président de Mesmes, l'abbé Bignon, De Sacy, l'abbé de Clerambault, De Malezieu, De Fontenelle, l'abbé Renaudot, De Valincourt, De La Chapelle, l'abbé de Caumartin, l'Evesque de Mets.

Réception de M. de Mets. M. l'Abbé de Choisy a répondu (1).

Du samedi 27 Septembre, M^rs l'Eveque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Tallemant, Campistron, La Motte, De Calliere.

Mardy 30 Septembre, M^rs La Motte, Renaudot, L'abbé Tallemant, Campistron, l'abbé de Saint Pierre.

Reposoir.

(1) *Discours prononcé le* 25. *Septembre* 1710. *par M. de Coislin, Evesque de Mets, Duc et Pair de France, lorsqu'il fut receu à la place de M. le Duc de Coislin son frére. — Response de M. l'Abbé de Choisy, au Discours prononcé par Monsieur l'Evesque de Mets...* (*Recueil* de 1711, p. 264-281.)

Jeudi 2 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Choisy, Renaudot, l'abbé Fleury, Tallemant, La Motte.

Election d'officiers, M. d'Albi directeur, M. l'abbé Regnier, chancelier.

Reprendre.

Du samedi 4 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'Eveq. d'Avranches, La Motte, Campistron, Tallemant, De Calliere.

Résigner.

Lundi 6 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Fleury.

Du mecredy 8 d'Octobre, M^rs La Motte, l'abbé Tallemant, Dacier.

Samedi 11 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'Ev. d'Avranches, La Motte, De Callieres.

Lundi 13 Octobre, M^rs l'abbé de Choisy, l'Abbé de St Pierre, Renaudot, La Motte, Dacier, Tallemant.

Du jeudy 16 Octobre, M^rs l'abbé St Pierre, La Motte, Tallemant, Dacier, Calliere.

Du samedy 18 Octobre, M^rs l'Archeveque d'Alby, l'abbé Tallemant, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé de Choisy, La Motte, De Callieres.

Du lundi 20e Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, La Motte.

Du jeudi 23e Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, La Motte, De Callieres, Tallemant, Renaudot, Fleury, Dacier.

Du samedi 25 Octobre, Mrs Arch. d'Alby, L'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Tallemant, de Callieres, Dacier, La Motte.

Respectable, etc.

Du lundi 27 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, l'Ev. d'Avranches, La Motte.

Du jeudi 30 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, l'abé de Dangeau, De Callieres, La Motte.

Du vendredi 31e Octobre, M^rs De la Motte, De Callieres, Tallemant.

Du lundi 3e Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau.

Jeudi 6 Novembre, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, La Motte, Fleury, De Callieres.

Samedy 8 Novembre, Mrs L'Ev. d'Avranches, l'abbé de Polignac, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Callieres, Tallemant, La Motte.

Du lundi 10 Novembre, Mrs l'abbé de St Pierre, L'abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du jeudi 13 Novembre, Mrs De Sacy, l'abbé Tallemant, l'Evesque d'Avranches, l'abbé Fleury, Renaudot, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres.

Du samedi 15 Novembre, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, De Callieres, l'abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, De Sacy, La Motte.

Du lundi 17 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Tallemant, Renaudot, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de Fleuri, De Sacy, La Motte.

Du jeudy 20 Novembre, Mrs l'abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, De Callieres, De Sacy, La Motte, l'abbé de St Pierre.

Du samedi 22 Novembre, Mrs, De Sacy, l'abbé de St Pierre, De Callieres, Dacier, La Motte, Tallemant.

Du lundi 24 Novembre, Mrs l'abbé de St Pierre, L'abbé Tallemant, Renaudot, De Sacy, Dacier, l'abé de Dangeau, La Motte.

Du jeudi 27 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Dacier, Tallemant, De Callieres, La Motte, Mimeure.

Du samedi 29 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Tallemant, Dacier, De Sacy, La Motte, De Callieres.

Du lundi 1er de Décembre, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Evesque d'Avranches, Dacier, La Motte.

Du jeudi 4e Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'abbé Tallemant, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Dacier, l'abé de Dangeau, De Callieres, La Motte.

Du samedy 6e Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Tallemant, l'Evesque d'Avranche, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du mardi 9 Décembre, Mrs l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, l'abbé Tallemau, La Motte, Fontenelle, L'Eveq. d'Avranches, De Sacy, l'abé de Dangeau, Dacier.

Du jeudy 11 Décembre, Mrs Regnier, Renaudot, Tallemant, De Sacy, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du samedi 13 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Tallemant, l'abbé de Dangeau, de Sacy, Dacier, La Motte, De Callieres.

Lundy 15 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, L'abbé Tallemant, Renaudot, La Motte, de Sacy, l'abbé de St Pierre, Dacier, Fontenelle.

Du jeudi 18 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, L'abbé Tallemant, Renaudot, De Sacy, l'abbé Genest, Dacier, De Callieres.

Samedy 20 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, Tallemant, La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, De Callieres, De Sacy.

Lundy 22 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Tallemant, Renaudot, La Motte, l'abbé Fleury, Dacier, l'abbé de St Pierre.

Mardi 23e Décembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, La Motte.

Mercredy 24 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, L'abbé de saint Pierre, Tallemant, De Sacy, l'abbé de Dangeau, D'Acier, De La Motte, Fontenelle.

Lundy 29 Décembre, Mrs l'a. Tallemant, l'a. Renaudot, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, l'abé de Dangeau, La Motte.

Mecredi 31 Décembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, Tallemant, Dacier, La Motte.

Du vendredi 2 Janvier 1711, Mrs De Sacy, Tallemant, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du lundy 5 Janvier, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Tallemant, La Motte, Mimeure.

Du jeudy 8 de Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, abbé de St Pierre, ablé Tallemant, Renaudot, Callieres, abbé Fleury, La Motte.

Du samedy 10 de Janvier, Mrs Dacier, Tallemant, l'abé de Polignac, l'abé de Dangeau, La Motte.

Du lundi 12e Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, De Callieres, De la Motte, Polignac, St Aulaire.

Du jeudi 15 Janvier, M^rs^ l'ablé de Saint Pierre, abbé Tallemant, Renaudot, Dacier, Fleury, De Callieres, La Motte.

Du samedi 17 Janvier, M^rs^ l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Dacier.

Lundi 19 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Renaudot, La Motte.

Mecredi 21 Janvier, M^rs^ l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Renaudot, La Motte.

Samedi 24 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

Lundy 26 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Renaudot, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte.

Jeudy 29 Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Fontenelle, De Callieres, Fleury.

Samedy 31 de Janvier, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, De La Motte, De Callieres.

Mardy 3 Février, M^rs^ abbé Regnier, Renaudot, Dacier, La Motte.

Jeudi 5 Février, M^rs^ abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Dacier, La Motte, Fleury, l'abbé de Polignac, Mimeure, De Callieres.

Du samedi 7 Février, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du lundi 9 Février, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte.

Du jeudi 12 Février, M^rs^ l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Callieres, De La Motte.

Du samedi 14 Février, M^rs^ l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Dacier.

Du lundi 16 Février, Mrs De la Motte, l'abbé de St Pierre, Renaudot, Dacier, De Callieres.

Jeudi 19 Février, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du samedi 21 Février, Mrs l'abbé de Saint Pierre, De la Motte, Fleury, Dacier, De Callieres.

Du lundy 23 Février, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, La Motte, l'Ev. l'Avranches, Dacier.

Du jeudi 26 Février, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Dacier, Fleury, La Motte.

Du samedi 28 Février, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, La Motte, Dacier, De Callieres.

Du lundy 2 Mars, Mrs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte.

Du jeudi 5 Mars, Mrs l'abbé Regnier, l'Eveque d'Avranches, Renaudot, Dangeau, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du samedy 7 de Mars, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest, l'abé de Dangeau.

Du lundi 9 Mars, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Renaulot, La Motte, L'abbé Genest.

Du jeudy 12 Mars, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du samedy 14 de Mars, Mrs Regnier, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, La Motte.

Du lundi 16 Mars, Mrs abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, Mineure, Dacier, La Loubere.

Du jeudi 19 Mars, Mrs l'abbé Regnier, Eveque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Dacier, Valincour, Renaudot, La Motte, De Callieres.

Du samedi 21 Mars, Mrs De La Mote, l'Eveque d'Avranche, De Sacy, Dacier, l'abbé de St Pierre, De Callieres.

Du lundi 23 Mars, Mrs l'abbé Regnier, L'abbé de Saint Pierre, La Motte Renaudot, Dacier, l'abé de Dangeau.

Du jeudy 26 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Dacier, La Motte, L'abbé de Dangeau, De Sacy, De Callieres.

Du samedi 28 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte, l'Ev. d'Avranches, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

Du lundi 30e Mars, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, Dacier, La Motte, l'abbé de Saint Pierre.

Du mardy 31 Mars, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Dacier.

Du mecredy 8 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, l'Ev. d'Avranches, Valincourt, Renaudot, Mimure, l'abbé de Saint Pierre, l'Evesque de Metz.

Du jeudy 9 d'Avril, M^rs La Motte, l'abbé de St Pierre, Dacier, Renaudot, Fleury, De Callieres.

Du samedi 11 Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'Ev. d'Avranches, Valincour, Renaudot, La Motte, De Callieres.

Du lundi 13 Avril, M^rs St Aulaire, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre. De la Motte, Dacier, Renaudot, De Callieres, De Choisy.

Du jeudi 16 Avril, M^rs St Aulaire, de Valincour, Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Renaudot, l'abbé de Clerambault, Dacier, La Motte, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé de Louvois, l'abbé de Polignac, l'abbé Fleury, l'abbé Bignon.

Assemblée remise à cause de la mort de Monseigneur le Dauphin arrivée le 14 (1).

Du samedi 18 Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, l'abbé de Dangeau, La Motte, Dacier.

Du lundy 20 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte.

Du jeudy 23 Avril, M^rs de St Aulaire, Valincour, l'abbé Regnier, l'abbé Genest, De Malezieu, De Mimeure, De Callieres, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Choisy, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'Evesque d'Avranches, Renaudot, l'abbé de Polignac, De La Chapelle, De Sacy, l'Evesque de Metz, La Motte, L'abbé Bignon, La Loubere, Dacier, L'abbé Fleury, Fontenelle, le Président de Mesmes, l'Ev. de Strasbourg, Coignard.

(1) Cette assemblée, qui fut remise au 23 avril, avait pour objet la nomination du successeur de Boileau, mort le 13 mars.

nedi 25 Avril, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dan- ıcier, De Callieres, l'abbé Renaudot, La Motte, L'abbé de Polignac, l.

---

ndi 27 Avril, De Saint Aulaire, Valincour, l'abbé Regnier, marq. de ı, abbé de Dangeau, l'abbé de Choisi, l'abbé Bignon, La Loubere, La , De Callieres, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Clerambaut, Dacier, l'abbé l'abbé de Polignac, l'abbé Mongin.

rsailles, compliment (1).

ıdi 30 Avril, M^rs^ de St Aulaire, Valincourt, l'abbé Regnier, De Malezieu, lenest, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, La Motte, l'abbé de Dan- ıbbé de Choisy, Renaudot, l'Evesque d'Avranche, De Sacy, Dacier, e Polignac, l'abbé Fleury, De Callieres, De La Chapelle.

---

medi 2 Mai, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avran- ıcier, La Motte, l'abbé de Dangeau, De Callieres.

---

ndi 4e May, M^rs^ St Aulaire, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Renau- Motte, De Callieres, Dacier.

---

udi 7e May, M^rs^ l'abbé Regnier, De Callieres, l'abbé Fleury, Dacier, Re- La Motte, l'abbé de Saint Pierre, l'abé de Dangeau.

---

medi 9 Mai, M^rs^ St Aulaire, De Valincourt, l'abbé Regnier, l'abbé de ı, l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, l'abbé Fleuri, l'abbé Re- De Choisy, La Motte, Dacier, De Callieres, l'abbé de Polignac, L'abbé ois, Le President de Mesmes.

---

ndy 11 Mai, M^rs^ l'abbé Regnier, l'a. de St Pierre, l'abbé de Dangeau, d'Avranches, Dacier, Renaudot, De Callieres, La Motte.

---

ecredi 13 Mai, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, te, l'abbé de Dangeau, Dacier.

---

medi 16 Mai, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'Evesque d'A- s, l'abbé de Dangeau, La Motte, l'abbé Fleury, De Caillieres, Dacier.

---

ndy 18 May, M^rs^ l'abbé Regnier, l'a. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Dangeau, Dacier, De Caillieres.

l'occasion de la mort du Dauphin. « Le premier président porta la parole, et après le nseil l'Université harangua, et puis l'Académie, M. de Saint-Aulaire, qui en est directeur, a parole. » (*Journal de Dangeau.*)

Du jeudy 21 de May, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, l'Evesque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, La Motte, l'abbé Fleury, De Caillieres.

Du samedy 23 de May, Mrs Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, De Caillieres.

Du mercredy 27 May, Mrs Renaudot, La Motte, Fontenelle, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Dacier.

Du jeudi 28 May, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Fleury, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du samedy 30 May, Mrs Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'a. de Saint Pierre, La Motte, Dacier, Renaudot.

Du lundy 1er Juin, Mrs Regnier, l'a. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, De La Motte, l'abbé Renaudot, Dacier, De Callieres.

Du mercredy 3 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'Evesque d'Avranches, Dacier, De Caillieres, De La Motte.

Du samedy 6 Juin, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du lundy 8 de Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Renaudot, De la Motte, De Caillieres, l'abbé de St Pierre.

Le mecredy 10 de Juin, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, La Motte, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres.

Le samedy 13e (Juin), Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, Dacier, De La Motte, l'abbé de St Pierre, De Caillieres (1).

Du lundy 15e Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte, Dacier, De Caillieres.

Du jeudy 18 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Dacier, La Motte, De Caillieres.

Samedy 20 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Dacier, La Motte, De Caillieres, l'abbé de Dangeau, l'Ar. d'Alby, l'abbé de Choisy.

(1) Le nom de Saint-Aulaire, qui figurait sur la liste, a été effacé.

Le lundy 22 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'Evesque l'Avranches, Dacier, Renaudot, De Callieres, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du jeudy 25 Juin, Mrs de Valincourt, l'abbé Regnier, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'Evesque d'Avranches, l'Evesque de Soissons, l'abbé Renaudot, Le Président de Mesme, l'abbé De Choisy, l'abbé Genest, l'abbé Mongin, De Caillieres, Dacier, De La Motte, De Tourreil, De Sacy, l'abbé Bignon, De Fontenelle, l'abbé de Clerembaut, La Loubere, La Chapelle, l'abbé d'Estrées (1).

Du samedy 27 (Juin), Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, l'abbé d'Estrée.

Du mardi 30 Juin, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Dacier, Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy.

Du jeudi deuxieme Juillet, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. l'Avranches, Dacier, Fontenelle, l'abbé Renaudot, La Motte, De Caillieres, l'abbé le Dangeau.

Pieces de prose.

Du samedi 4 Juillet, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Dacier, La Motte, l'abbé de Dangeau, De Caillieres.

Du lundi 6 Juillet, Mrs l'abbé De Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Sacy, l'abbé de Dangeau, Dacier, La Motte, De Caillieres, l'abbé d'Estrées.

Pieces de vers.

Du jeudi 9e Juillet, Mrs l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, Dacier, De Sacy, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, Fontenelle, La Motte, Cailleres.

Du samedi 11e Juillet, Mrs La Chappelle, l'abbé de Choisy, l'Eveque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, La Motte, Sacy, de Cailleres.

Du lundy 13 Juillet, Mrs De La Chapelle, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, Renaudot, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de St Pierre, De la Motte, Sacy.

(1) *Discours prononcé le* 25. *Juin* 1711. *par M. l'Abbé d'Estrées, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, lorsqu'il fut receu à la place de M. Boileau Despreaux. — Response de Monsieur de Valincour, alors Chancelier... au Discours prononcé par M. l'Abbé d'Estrées...* (*Recueil* de 1711, p. 283-315.)

Du jeudy 16 Juillet, M^rs De La Chappelle, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, De Valincour, Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Sacy, l'abbé de Danjeau, Dacier, La Loubere, La Motte, De St Aulaire.

Du samedi 18e Juillet, M^rs l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Mongin, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Fleury, De Callieres, La Motte, De Sacy, La Loubere, St Aulere.

Du lundy 20 Juillet, De La Chappelle, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, De la Motte, l'abbé Mongin Dacier, De Sacy, De La Loubere, De Fontenelle, l'Ev. de Soissons, abbé de Louvois, marquis de St Aulaire, l'abbé Genest.

Du jeudi 23 Juillet, M^rs De La Chappelle, l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Fontenelle, l'abbé Renaudot, St Aulaire, De La Motte, l'arch. d'Albi, Dacier, l'abbé Fleury, l'abbé Talleman.

Du vendredi 24 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte.

Du lundy 27 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, La Motte.

Du jeudi 30 Juillet, Mrs Regnier, De La Motte, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, le M. de St Aulaire.

Du samedy premier Aoust, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, abbé de St Pierre, abbé Fleury, Dacier, l'abbé Genest, de La Motte.

Du lundy troisieme Août, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'Eveque d'Avranches, Dacier, La Motte (1).

Du jeudy 6 Aoust, M^rs l'abbé Fleury, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte.

(1) Regnier Desmarais ne figure pas sur le Registre des présences dans cette séance du 3 août et nous ne l'y verrons plus reparaître que le 20 du même mois. Il nous a expliqué ainsi lui-même, dans ses *Mémoires* (en tête de ses *Poësies françaises*, nouv. éd. Amsterdam et Leipzik, M.DCC.LIII, 2 vol., t. I, p. XXX) la cause de cette absence : « En 1711, lorsque la Cour étoit à Fontainebleau, l'Académie ayant résolu de s'adresser au Roi pour être maintenue dans les honneurs dont elle avoit accoutumé de jouir lorsqu'elle étoit admise à son audience, et dans la possession desquels le Maître des cérémonies avoit pris la tâche de la troubler, me chargea de faire un Placet là-dessus à Sa Majesté. J'allai à Fontainebleau, et j'eus l'honneur de lui présenter le Placet, étant accompagné de quatre Académiciens, qui se trouvoient alors à la Cour ; j'y demeurai quinze jours pour voir s'il plaisoit au Roi repondre le Placet ; et ensuite par ordre de la Compagnie, je remis entre les mains de M. l'Abbé de Polignac tous les Mémoires qui concernoient cette affaire, et que j'avois dressés. »

Du samedy 8 d'Aoust, Mrs Dacier, La Motte, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint Pierre.

Du mardy 11 Aoust, M^rs l'Ev. d'Avranches, Dacier, La Motte, l'a. de St Pierre.

Du jeudi 13 Aoust, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Sacy, La Motte.

Du vendredi 14 Aoust, M^rs De Sacy, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Dacier.

Du lundy 17 Aout, M^rs De La Chapelle, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, Dacier, l'abbé Renaudot, De Sacy, De La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du jeudy 20 d'Aoust, M^rs De La Chappelle, l'abbé Regnier, Dacier, De La Motte, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, De St Olere.

Du samedy 22 d'Aoust, M^rs De La Chapelle, l'abbé Regnier, Dacier, De La Motte, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Danjeau.

Du mardi 25 Aoust, la Messe : Mrs de la Chapelle, de Choisy, Regnier, Abbé de Dangeau, Abbé Renandot, Fontenelle, Abbé de Clerambault, Dacier, Abbé de Saint Pierre, la Motte, Archeveque d'Alby.

L'apresdînée, à la distribution des prix : Mrs de la Chapelle, De Choisy, Regnier, la Motte, l'archeveque d'Alby, abbé de St Pierre, Dacier, abbé de Fleury, abbé de Dangeau.

Jeudi 27e Aoust, M^rs l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte.

Le député de l'Académie de Soissons lût avant hier à l'assemblée publique un discours, tel qu'elle a coutume d'en envoyer tous les ans à pareil jour, comme une espece de tribut (1).

Ce député a demandé à M^r l'abbé Regnier secretaire perpetuel s'il ne pourroit pas esperer que l'Académie lui permit d'assister à nos assemblées. La chose mise en déliberation, l'assemblée n'a pas jugé à propos de lui donner cette permission parce que cela tireroit à consequence ; on a seulement résolu que lorsqu'un député viendroit aporter quelque chose de la part de cette Académie il assisteroit ce jour là seulement à l'assemblée, et participeroit à la distribution des jetons quand on en distribuera.

L'ABBÉ DE ST PIERRE.

(1) *Discours sur le caractére respectable et sublime de l'Escriture sainte, prononcé dans l'Académie Francoise le 25-Aoust 1711, par M. l'Abbé Delfaut de l'Académie de Soissons* (*Recueil* 1711, p. 141-156.)

Du samedi 29 Aout, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte.

Du lundy 31 Aoust, M^rs l'abbé de Choisy, l'abbé de Dangeau, La Motte, Dacier, Renaudot, l'abbé de Saint Pierre.

Du jeudi 3 de Septembre, M^rs l'abbé de Choisy, La Motte, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau.

Du samedi 5 Septembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'ab. de St Pierre, Dacier, De La Motte.

Du lundi 7 Septembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, De La Motte, Fontenelle.

Du jeudi 10e Septembre, M^rs l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, La Loubere, l'ab. de St Pierre, Dacier, Renaudot, De La Motte.

Du samedy 12 Septembre, M^rs l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Sacy, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, De La Motte.

Du lundi 14e (Septembre), M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Dacier, Renaudot, la Motte, De Callieres, Sacy, l'abbé Fleuri.

Du jeudi 17 Septembre, M^rs l'abbé de Choisy, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, La Motte.

Du samedy 19e (Septembre), M^rs l'abbé Regnier, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, La Motte.

Du mardy 22 Septembre, M^rs De la Motte, Dacier, l'ab. de St Pierre, De Sacy.

Du jeudy 24e de Septembre, Mrs Dacier, Renaudot, l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Sacy, de Callieres.

Du samedy 26 de Septembre, Mrs Dacier, De Callieres, l'abbé de St Pierre, Fontenelle.

Du lundi 28 Septembre, M^rs l'ab. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, Dacier, l'ab. Fleury.

Du jeudy 1er d'Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, De Caillieres, abbé de St Pierre.

M. l'abbé Fleuri Directeur, M. l'abbé de Dangeau Chancelier.

Du samedy 3 d'Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, l'eveque d'Avranches, abbé de St Pierre, Fontenelle, De Caillieres, De La Motte, Abbé de Choisy.

Du lundi 5 Octobre, M^rs l'ab. de St Pierre, Dacier, Renaudot, La Motte.

Du jeudi 8 Octobre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, l'Evesque d'Avranche, l'abbé de Choisy, La Motte, Dacier, De Callieres.

Du samedy 10 Octobre, M^rs l'Abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, De la Motte, De Callieres, De Valincour, Dacier, l'abbé de St Pierre, Fontenelle.

Du lundy 12 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Dacier, Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, De Caillieres.

Du jeudy 15 Octobre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, De Caillieres.

Du samedy 17 d'Octobre, M^rs l'abbé Fleuri, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Renaudot, De Caillieres, De La Motte.

Du lundy 19 Octobre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Renaudot, Dacier, l'abbé de Choisy, La Motte.

Du jeudi 22 Octobre, M^rs l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'abbé de Choisy, l'abbé Renaudot, La Motte, Dacier, De Callieres, De St Aulaire.

Du Samedi 24e Octobre, M^rs l'abbé Fleuri, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, Dacier, De Caillieres, De La Motte.

Du lundy 26 Octobre, M^rs l'abbé Fleury, abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Dacier.

Du jeudy 29 Octobre, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, Dacier, l'abbé Fleury, La Motte, De Callieres.

Du samedy 31 Octobre, M^rs l'Ev. d'Avranches, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du mecredy 4e Novembre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Renaudot, Dacier, De Callieres, De La Motte.

Du 5 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, De Callieres, Renaudot.

Du 7 Novembre, Mrs Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Callieres, l'abbé de Choisy, Dacier, La Motte.

Du 9e Novembre, Mrs Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'Ev. d'Avranches, De Callieres, La Motte, Dacier.

Du 12e Novembre, Mrs Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Dacier, De Callieres.

Du 14 Novembre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du lundy 16 Novembre, Mrs Fleury, Evesque d'Avranches, Renaudot, La Motte, Dacier.

Du jeudy 19 Novembre, M^rs l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, De Callieres, Dacier, La Motte.

Du samedi 21 Novembre, M^rs l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, De Callieres, La Motte, Dacier.

Du lundy 23 Novembre, M^rs l'abbé Regnier, Ev. d'Avranches, l'ab. de St Pierre, Renaudot, Dacier, La Motte.

Du jeudi 26 Novembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, De Callieres, Renaudot, De Sacy, La Motte, l'abbé de St Pierre, Dacier.

Du samedy 28 Novembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De Callieres, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, De La Motte.

Du mardy 1er Décembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'ab. St Pierre, Dacier, La Motte.

Du jeudy 3e Décembre, M^rs l'abbé Fleury, Renaudot, La Motte, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Callieres.

Du samedi 5e (Décembre), M^rs l'abbé Regnier, De Mimeure, De Caillieres, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de saint Pierre.

Du lundy 7 de Décembre, Mrs Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'ab. de St Pierre.

Du jeudi 10 Décembre, Mrs Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, La Motte, Fontenelle, Dacier, De Callieres, Renaudot.

Du samedi 12 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, La Motte, l'abbé de St Pierre, l'Evesque d'Avranche, Dacier.

Du lundi 14 Décembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, l'Evesque d'Avranches, Dacier, Fontenelle, La Motte.

Jeudy 17 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Sacy.

Du samedi 19 Décembre, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, La Motte, De Callieres.

Du mardy 22 Décembre, M^rs l'abbé Fleury, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, l'Evesque d'Avranches, De Sacy, La Motte, Dacier.

Du jeudy 24 Décembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du mardy 29 Décembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Fontenelle, De Sacy, De la Motte, Dacier.

Du jeudy 31 Décembre, Mrs Fleury, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, De Callieres, Dacier, La Motte.

Du samedi 2 Janvier 1712, M^rs l'abbé Regnier, De Callieres, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte (1).

Élection des officiers : M. l'abbé Renaudot Directeur, M. l'abbé de Caumartin Chancelier.

Du lundy 4 Janvier, Mrs Renaudot, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, La Motte.

Du jeudi 7e Janvier, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, De Callieres, Dacier, De La Motte, De Sacy.

Du samedi 9 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, De St Aulaire, De Sacy, La Motte, l'Ev. d'Avranches, De Callieres, Dacier.

Du lundy 11 Janvier, Mrs Renaudot, De Callieres, Dacier, La Motte, Fleury, l'ab. de St Pierre.

(1) Le nom de « l'ab. Renaudot » a été inscrit, puis effacé.

Du jeudi 14 Janvier, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier.

Du samedi 16 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du lundi 18 Janvier, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, L'Evesque d'Avranches, La Motte, St Aulaire, Dacier.

Du jeudi 21 Janvier, Mrs Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Sacy, La Motte, Dacier, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 23 Janvier, M^rs l'abbé Regnier, De Callieres, l'ab. de St Pierre, La Motte, l'abbé Fleury, Dacier.

Du lundi 25 Janvier, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Dacier, La Motte, Mimeure.

Du jeudi 28 Janvier, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du samedy 30e Janvier, M^rs l'abbé Regnier, De Caillieres, l'ab. de St Pierre, Dacier, De Sacy, La Motte.

Du lundi 1er Février, Mrs Renaudot, l'ab. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, La Motte, Dacier.

Du jeudi 4e Février, Mrs Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Callieres, La Motte, Dacier, Fleury.

Du samedi 6 Février, M^rs l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, De Callieres, Dacier, De Sacy.

Du lundi 8 Février, M^rs l'a. Renaudot, l'abbé Regnier, l'ab. de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Dacier, La Motte.

Du Jeudy 11e Février, Mrs Renaudot, l'Abbé Regnier, l'abbé de St Pierre. Dacier, La Motte, Fleury.

Du Samedy 13 (Février), M^rs l'Abbé Regnier, l'Abbé de St Pierre, Dacier, De Callieres, Fontenelle, La Motte, Sacy.

Du lundy 15e (Février), Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte.

Du jeudy 18 (Février), Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'Abbé de St Pierre, Sacy, Dacier, La Motte.

Du samedi 20 (Février), M^rs l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Dacier, l'abbé Fleury.

Du lundi 22 Février, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, De Sacy, l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, La Motte, Dacier.

Du mecredi 24 Février, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte.

Du samedi 27 Février, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Dacier.

Du lundi 29 Février, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, L'Abbé de Choisy, l'Evesque d'Avranches, De Sacy, l'abbé de Saint Pierre, La Motte.

Du jeudy 3 Mars, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, De Sacy, l'abbé de St Pierre, La Motte, Dacier.

Du samedi 5 Mars, M^rs La Motte, l'abbé de St Pierre, Fleury, De Sacy, Dacier.

Du lundi sept Mars, Mrs Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Dacier, La Motte (1).

Du jeudy 10 Mars, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'Abbé de St Pierre, La Motte, Sacy, Dacier, Fleury.

Du samedy 12e (Mars), M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, De La Motte, De Sacy.

Du lundi 14e (Mars), Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, De Sacy, La Motte, l'abbé de St Pierre, Dacier.

(1) « Les Compagnies ayant eu ordre d'aller faire leurs complimens au Roi sur la mort de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine, dit Regnier Desmarais dans ses *Mémoires* (p. XXX), et M. l'Abbé Renaudot, alors Directeur de l'Académie étant incommodé, et M. l'Abbé de Caumartin, chancelier, absent, j'eus l'honneur de porter la parole en qualité de Sécrétaire. Et comme dans cette occasion il arriva, par la faute du Maître des Cérémonies, que l'Académie se présenta à l'audience en même temps que l'Université, l'Académie, pour se disculper de cet incident, m'ordonna de dresser sur ce sujet un Placet pour être présenté au Roy, et de l'envoyer à M. l'Évêque de Mets, des mains duquel Sa Majesté l'a reçu depuis avec de grandes marques de bonté pour la Compagnie. » Saint-Simon nous apprend que le samedi 5 mars le roi « reçut les harangues du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides et de celles des monnoyes... C'étoit le matin après la messe. Le lendemain dimanche, à pareille heure, le grand conseil vint haranguer, parce qu'il ne veut point céder au parlement, ni le parlement encore moins à lui; et tout de suite l'Académie Françoise. »

Du jeudi 17 Mars, M^rs l'Abbé Regnier, De Sacy, Dacier, l'abbé de St Pierre, la Motte.

Du samedi 19 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Sacy, Fleury, Dacier, Mimeure.

Lundy 21 Mars, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, La Motte, L'Abbé de St Pierre, De Sacy, Dacier.

Mardy saint 22 Mars, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, La Motte, Dacier.

Du mercredi 30 Mars, Mrs Renaudot, l'abbé Regnier, l'Eveque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte.

Du jeudy 31 Mars, M^rs l'Abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, La Motte, Fleury.

Du samedy 2 Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de Choisy, La Motte.

M. le Card. d'Estrée Directeur, M. l'abbé de St Pierre Chancelier.

Du mardy 5 Avril, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, l'abé de Dangeau.

Du jeudi 7e Avril, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, La Mote, De Callieres, De Choisy, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 9 Avril, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte, De Sacy, De Callieres, St Aulaire, Mimeure.

Du lundy 11 Avril, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, Renaudot, De Callieres, La Motte, l'abbé de Dangeau, Dacier.

Du jeudi 14e Avril, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Abbé Renaudot, Dacier, De Callieres, l'abbé de Dangeau, La Motte.

Du samedy 16 Avril, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, De la Mote, De Sacy, De Callieres.

Du lundi 18 Avril, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Eveque d'Avranches, La Motte, l'ab. de Dangeau, Dacier, De Sacy, De Callieres.

Du jeudy 21 Avril, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, La Motte, Renaudot, De Callieres, l'abé de Dangeau, Dacier.

Du samedy 23 Avril, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, De Cailliere, De Mimeure, La Motte, Dacier.

Du lundy 25 Avril, Mrs de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, La Mote, l'abbé de Dangeau, Sacy, De Callieres, Dacier.

Du jeudi 28 Avril, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'abé de Dangeau, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du samedy 30 Avril, Mrs l'abé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Callieres, Sacy, Dacier, l'abé de Dangeau, De la Motte.

Du lundy 2e May, Mrs l'abbé de St Pierre, L'abbé Regnier, De Sacy, l'Ev. d'Avranches, Dacier, De La Motte.
Trenchée.

Du mercredy 4 de May, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, De La Motte.

Du samedy 7 May, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, De Sacy, La Motte, Renaudot, Dacier, l'abbé Fleury, De Callieres.

Du lundi 9 Mai, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'Eveque d'Avranches, Renaudot, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du jeudi 12 May, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, De Callieres, La Motte, l'abbé Renaudot, Dacier, l'abbé Fleury.

Du samedi 14 Mai, Mrs l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Dacier, De Saint Aulaire.

Du mecredi 18 Mai, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, l'abbé Genest, Dacier, La Motte.

Du jeudy 19 Mai, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte.

Du samedi 21 Mai, Mrs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du lundi 23 Mai, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, La Motte, Dacier, l'abbé Renaudot.

Du mécredi 25 Mai, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, La Motte.

Du samedy 28 May, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, De Callieres.

Du lundi 30 Mai, M^rs l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte.

Du mercredi 1er Juin, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, De Sacy.

Du samedy 4 Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Dacier, De Sacy, La Motte, De Callieres.

Du lundy 6 Juin, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier.

Du jeudi 9 Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, La Motte, l'Abbé Fleury, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, De Sacy, De Callieres.

Du samedi 11 Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'Abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte, De Callieres.

Du lundi 13 Juin, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Dacier, De Fontenelle, De Sacy, De La Motte, Renaudot, De Callieres.

Du jeudi 16e Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, De Callieres, l'abbé Fleury, La Motte.

Du samedy 18 Juin, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte, Callieres.

Du lundi 20e Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Renaudot, De Callieres, La Motte, De Sacy.

Du jeudi 23 Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, De Sacy La Motte, De Callieres, marq. de St Aulaire.

Vaciller.

Du samedi 25 Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'Ev. d'Avranches, De Sacy, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du lundi 27 Juin, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Regnier, L'Eveque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisi, l'abbé Renaudot, Dacier, De Callieres, l'abbé Genest, La Motte.

Du jeudi 30 Juin, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, La Motte, Renaudot, De Sacy, De Callieres.

Du 2e Juillet, M^rs l'abbé de St Pierre, l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, La Motte, De Callieres, l'abbé de Dangeau, De Sacy, Dacier.

M. l'Evesque d'Avranche directeur, M. l'abbé Genest chancelier.

Du lundi 4 Juillet, M^rs l'Evesque d'Avranche, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Dacier, l'abbé de Choisy, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, La Motte.

Du jeudi 7e Juillet, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Dacier, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 9 de Juillet, M^rs l'Eveque d'Avranches, l'abbé Regnier, Dacier, Mrs de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, l'abbé de St Pierre, l'abbé d'Estrée, De La Motte, De Sacy, De Cailleres.

Du lundi 11 Juillet, M^rs l'Evesque d'Avranches, l'abbé Regnier, De Sacy, L'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé Fleuri, Caillieres, La Motte.

Venir.

Du jeudi 14 Juillet, M^rs l'abbé de St Pierre, De Sacy, De la Motte, l'abbé Renaudot, De Callieres.

Du samedy 16 Juillet, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Genest, Dacier, l'a. de St Pierre, De Callieres, La Motte.

Du lundy 18e Juillet, M^rs l'Evesque d'Avranches, l'abbé Genest, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de St Pierre, De La Motte, l'abbé de Dangeau, De Caillieres.

Du jeudi 21 Juillet, M^rs l'abbé Regnier, De Sacy, De Callieres, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé Renaudot, La Motte.

Du samedi 23 Juillet, M^rs L'Eveque d'Avranches, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, l'abbé de St Pierre, De Callieres, De La Motte.

Du mardy 26 Juillet, M^rs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, De Sacy, D'Acier, l'abbé de St Pierre, De La Motte, L'abbé de Choisy.

Du jeudi 28 Juillet, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Sacy, l'abbé Renaudot, De La Motte.

Du samedy 30 Juillet, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de St Pierre, De Sacy, De La Motte.

Du lundi premier Aoust, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacire, l'abbé Renaudot, De Sacy, De La Motte.

Du jeudi 4 Aout, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, La Motte, Dacier, De Sacy.

Du samedy 6 Aoust, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, La Motte, Dacier.

Du lundi 8 Aout, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte.

Du jeudi 11 Aoust, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fleuri, La Motte.

Du samedy 13e Aoust, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, La Motte.

Du mecredi 17 Aout, Mrs l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau.

Du jeudi 18 Aout, Mrs l'abbé Dangeau, l'abbé de St Pierre, Dacier, l'abbé Renaudot.

Du samedy 20 Aoust, Mrs l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte.

Du lundi 22 Aout, Mrs l'Eveque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Choisy, De Sacy, La Motte, l'abbé Renaudot, Dacier.

Le jeudi 25 Aout, Mrs l'abbé de Choisy, l'abbé Renaudot, De Fontenelle, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Sacy, De la Motte.

Pere Boursault a preché.

Du samedi 27 Aout, Mrs l'Eveque d'Avranches, l'abbé de saint Pierre, Sacy, De La Motte, Dacier, l'abbé de Choisy.

Du lundi 29 Aoust, l'Eveque d'Avranches, l'abbé de Choisy, De Sacy, Dacier, De La Motte, l'abbé de St Pierre.

Du jeudy 1 Septembre, convocation pour élection, M^rs^ l'Eveque d'Avranches, l'abbé Genest, Renaudot, abbé de St Pierre, l'abbé Fraguier, Dacier, De La Chapelle, l'abbé de Dangeau, De La Motte, De Sacy, l'abbé de Clerambaut, De Fontenelle, l'abbé Fleury, Malezieu, L'abbé de Choisy, De Toureil.

Ce jour le nombre des Académiciens ne s'étant pas trouvé sufisant l'élection a été remise à un autre jour.

L'ABBÉ DE SAINT PIERRE en l'absence de M^r^ l'abbé REGNIER.

Du samedi troisiéme septembre, M^rs^ l'Eveque d'Avranches, l'abbé de Choisy, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte, l'abbé Dangeau.

Vice amiral.

Du lundi 5 Septembre, M^rs^ l'abbé de Choisy, l'abbé de Dangeau, De La Motte, De Sacy, l'abbé Fleury, Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, Dacier.

Du mecredi 7 Septembre, M^rs^ l'abbé de St Pierre, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, l'abbé Renaudot, De Sacy, Dacier, La Motte.

Du samedi 10 Septembre, M^rs^ l'abbé de Choisy, De Fontenelle, l'abbé de St Pierre, De Sacy, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte.

Du lundi 12 Septembre, M^rs^ l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, l'abbé Renaudot, La Motte, L'Abbé de Dangeau, Dacier, De Callieres, l'abbé d'Estrées.

Du jeudy 15e Septembre, M^rs^ l'abbé de St Pierre, Renaudot, Valincour, marq. de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, La Motte, Dacier, l'abbé d'Estrées, De Callieres, L'abbé de Louvoy, l'abbé de Clerambaut, l'abbé Fleury, l'Eveque de Senlis.

Du samedi 17 Septembre, M^rs^ l'abbé Genest, l'abbé de saint Pierre, De Callieres, Renaudot, Valincour, La Motte, L'abbé Mongin, marq. de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Dacier, De Sacy, l'abbé d'Estrée, l'abbé de Louvoy.

Du lundy 19 Septembre, Mrs Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte.

Du jeudi 22e Septembre, Mrs de Callieres, La Motte, Renaudot, Dacier, l'abbé de St Pierre.

Du samedi 24 Septembre, Mrs de Sacy, l'abbé de Saint Pierre, L'abbé de Choisi, De Callieres, l'abbé de Dangeau, Dacier.

Du lundi 26 Septembre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau

---

Du mecredi 28 Septembre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, De La Motte, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Choisi.

Du samedi premier Octobre, M^rs l'abbé Genest chancelier Président à l'assemblée, l'abbé de Saint Pierre tenant la plume, l'abbé de Choisi, De Valincourt, De Fontenelle, l'abbé Renaudot, le Marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, De la Motte, De Callieres, l'abbé Bignon, l'abbé de Clerambault, l'abbé de Louvois, D'Acier.

La Compagnie convoquée à ce jour pour déliberer sur des affaires importantes a prié Monsieur l'abbé de Saint Pierre qui tient la plume pour le travail ordinaire en l'absence de Monsieur l'abbé Regnier secretaire perpetuel, d'avoir soin de rédiger sur une feuille les résolutions suivantes :

1° La Compagnie est convenue que toutes les résolutions importantes et surtout celles qui doivent servir de Réglement seront rédigées par le secretaire ou par celui qui sera choisi pour tenir sa place, qu'elles seront relues à l'assemblée suivante, et ensuitte transcrites sur le Registre et signées par le Président et par le secretaire ou par celui qui tiendra la plume.

2° Le Directeur ne pourra convoquer la Compagnie pour les élections ni pour les autres affaires importantes ni marquer le jour de la convocation que par l'avis et à la pluralité des voix de l'assemblée ordinaire.

3° La convocation pour élire un Académicien ne pourra estre faite que trente jours aprés que la mort de celui qu'il faudra remplacer aura esté connue à l'assemblée, et pour cet effet Monsieur le secrétaire aura soin le jour que l'Académie apprendra cette mort d'en faire mention sur le Registre.

4° Les convocations pour élire et pour les affaires importantes ne pourront estre indiquées pour le plustost que pour la quatrieme assemblée suivante du jour qu'elle aura esté résolue, de sorte que si elle a esté résolue le samedi, elle ne pourra estre indiquée qu'au second lundi suivant afin que les Académiciens qui seroient à Versailles ou aillieurs prés de Paris puissent estre avertis à temps et disposer leurs affaires pour se trouver à l'assemblée.

5° Le secretaire aura soin d'envoyer le lendemain matin au Libraire l'ordre pour la convocation signé, afin que ce jour là et le suivant il puisse faire distribuer touts les billets.

6° Si le jour de la convocation pour l'élection d'un Académicien il ne se trouve pas vingt Académiciens, on indiquera ce jour là une seconde convocation, et le jour de cette convocation on procedera à l'Election pourvu neantmoins que les Académiciens soient au nombre de quinze, et s'ils estoient en moindre nombre l'Election sera encore différée.

Ce fait la Compagnie a tiré au sort les officiers de ce trimestre. Le sort est tombé sur Monsieur de Toureil pour Directeur, et sur Monsieur l'Evesque de Mets pour Chancellier. Alors Monsieur l'abbé Genest a cessé de présider, et comme aucun des officiers ne s'est trouvé présent, Monsieur le Marquis de Dangeau comme le plus ancien s'est mis dans le fauteuil et a présidé à l'assemblée le reste de la scéance. Il a demandé à la Compagnie quel jour il seroit le plus convenable de marquer pour l'Election d'un Académicien à la place de Monsieur l'abbé Tallement. L'assemblée a résolu tout d'une voix que ce seroit pour jeudi treizieme de ce mois, et elle a prié Monsieur l'abbé de Saint Pierre qui tient la plume d'en envoyer demain l'ordre par écrit au Libraire afin qu'il fasse distribuer lundi les billiets d'avertissement.

L'abbé DE DANGEAU président
comme le plus ancien des Académiciens présents
le troisieme (*sic*) octobre 1712.

L'abbé DE SAINT PIERRE
tenant la plume en l'absence de M. l'abbé
Regnier secretaire.

Transcrit sur l'original déposé dans la cassette de l'Académie, conformement à la déliberation du lundi vingt cinquieme avril mil sept cent vingt cinq par moy secrétaire perpetuel ce 26 avril 1725.

L'abbé DU BOS.

Du lundi 3 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, l'abbé de Dangeau, Dacier (1).

(1) On se mit dans le courant de ce mois à examiner quelles devraient être, après l'achèvement de la r vision du Dictionnaire, les occupations de l'Académie. On trouve à la Bibliothèque nationale (X 8819) deux discours à ce sujet imprimés sans titre général, sans mention d'imprimeur, ni date. Ils forment un volume de 98 pages, qui commence par un : *Premier discours de M. l'Abbé de Saint Pierre sur les travaux de l'Académie Françoise.* Il se termine (p. 75) par cette mention : « Ce Discours fut communiqué en Manuscrit au mois d'Octobre 1712. On en tira quarante copies pour les quarante Académiciens sur la fin de 1713. » Ce discours comprend douze articles. Le douzième est intitulé *Histoire de l'Académie.* Dans sa *conclusion* l'auteur se borne à faire remarquer qu'il préfère des observations sur les auteurs à une grammaire. A la p. 76, commence le *Second discours* dont nous parlerons plus loin.

Du jeudi 6 Octobre, M^rs l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, Dacier.

Du samedi 8 Octobre, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres.

Du lundi 10 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, De la Motte, Dacier.

Du jeudi 13 Octobre, convocation pour Election, Mrs de Tourreil, l'abbé de Saint Pierre, le marq. de Dangeau, De La Motte, De Malezieu, De Fontenelle, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Clerambaut, L'abbé Renaudot, De Valincour, l'abbé Genest, De Callieres, l'abbé de Choisy, l'abbé Bignon, L'abbé Fraguier, Dacier, L'abbé Mongin, De Sacy, L'abbé Fleury.

Ce jour la Compagnie ne s'étant trouvée qu'au nombre de dix neuf, on n'a point procedé à l'élection, mais on a remis l'élection au samedi 22 de ce mois.

L'abbé DE SAINT PIERRE pour l'absence de M. le Secretaire.

Du samedi 15 Octobre, M^rs De La Motte, l'abbé de St Pierre, Dacier, De Callieres, l'abbé Renaudot.

Du lundi 17 Octobre, M^rs De La Motte, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint-Pierre, Dacier.

Du jeudy 20 Octobre, Mrs Renaudot, La Motte, abbé de St Pierre, De Callieres, Dacier.

Du samedy 22 Octobre, M^rs De Tourreil, 2 L'abbé de Dangeau, 3 l'abbé Renaudot, 4 l'abbé Genest, 5 l'abbé de St Pierre, 6 de Valincour, 7 De La Motte, 8 l'abbé de Clerambaut, 9 De Callieres, 10 De Fontenelle, 11 De Malezieu, 12 Dacier, 13 l'abbé Fraguier, 14 l'abbé Fleury, 15 l'abbé Mongin, 16 L'abbé de Choisi, 17 De Sacy, 18 L'abbé Bignon.

Du lundi 24 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Dacier, l'abbé Renaudot, De la Motte.

Du jeudi 27 Octobre, M^rs l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, De la Motte, De Callieres.

Du samedi 29 Octobre, M^rs l'abbé de St Pierre, Dacier, De la Motte, De Callieres.

Du lundi 31 Octobre, M^rs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, Dacier, La Motte.

Du vendredi 4 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du samedi 5 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, La Motte, Dacier, De Callieres.

Du lundy 7 Novembre, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau, Renaudot, La Mote, St Aulaire.

Du jeudi 10 Novembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, De Callieres, De La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau.

Du samedi 12 Novembre, Mrs De Tourreil, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Valincour, Renaudot, l'abbé Genest, La Motte, De Sacy, De Callieres, De La Chapelle, Fleury, l'abbé Fraguier, Dacier, De Malezieu, St Aulaire, Fontenelle, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé Bignon, l'abbé de Clerembaut, l'abbé de Choisy.

Convocation pour élection d'un académicien. Mr Danchet proposé.

Du lundi 14e Novembre, Mrs l'abbé Regnier, De La Motte, De Callieres, Renaudot, Dacier.

Du jeudi 17 Novembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Fleury, l'abbé de Dangeau.

Du samedi 19 Novembre, Mrs l'abbé de St Pierre, De Sacy, De La Motte, De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau.

Du lundi 21 (Novembre), Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, La Motte, Renaudot, De Mimeure, De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre.

Du jeudi 24e Novembre, Mrs l'abbé Regnier, Renaudot, l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Fleury.

Du samedi 26 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau, La Motte.

Du lundi 28 Novembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte, Dacier.

Du jeudi 1 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, De Callieres, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Renaudot, Fleury.

Du samedy 3e Décembre, Mrs l'abbé Regnier, de St Aulaire, De Callieres, L'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte, De Sacy.

Du lundi 5 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de saint Pierre, Renaudot, Dacier, La Motte.

Du mecredi 7 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, l. de Louvois, De Sacy, De La Motte, Fontenelle, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé Bignon, Mimeure, Dacier, St Olaire, De Callieres, De Choisy, La Chapelle.

Du samedy 10e (Décembre), Mrs l'abbé Regnier, La Motte, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, Fleury.

Du lundi 12 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte, Renaudot, Sacy.

Du jeudi 15 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Callieres, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fleuri, La Motte, De Sacy.

Du samedi 17 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de St Pierre, Dacier, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du lundi 19 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Renaudot, Dacier, La Motte.

Du jeudi 22 de Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Dacier, De Sacy, le marquis de Dangeau, St Aulaire, Mimeure, l'abbé de Louvois, l'abbé de Choisy, l'abbé Fleury, l'abbé de Clerembaut, l'abbé d'Estrées, l'abbé Mongin, Danchet (1).

Du samedy 24 de Décembre, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Callieres, Danchet, Dacier, l'abbé de Choisy.

Du jeudi 29 Décembre, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Danchet, Fleury, Dacier.

Du vendredi 30 Décembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, Danchet, Dacier, De La Motte.

Du samedi 31 Décembre, Mrs l'abbé de Saint Pierre, La Motte, De Callieres, Dacier, Danchet.

(1) *Discours prononcé le Jeudy 22. de Décembre* 1712. *Par Monsieur Danchet, de l'Académie Royale des Médailles et des Inscriptions, lorsqu'il fut receu à la place de feu M. l'Abbé Tallemant.* — *Response de M. l'Abbé Regnier des Marais, Secretaire perpetuel... au Discours prononcé par M. Danchet.* (*Recueil* de 1713, p. 55-80).

Du lundi 2 Janvier 1713, M^rs l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Renaudot, Dacier, Danchet.

Directeur M. Danchet, Chancelier M. de Campistron.

Du jeudi 5 Janvier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Dacier, De Caillieres, St Aulaire, De Sacy.

Du samedi 7 Janvier, Mrs Danchet, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, De Callieres.

Du lundi 9 Janvier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau.

Du jeudi 12 Janvier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, Renaudot, l'abbé de St Pierre, Renaudot, le marquis de St Aulaire, De Sacy, la Motte, Dacier, De Callieres, Fontenelle, l'abbé de Choisy, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé d'Estrées, le marquis de Mimeure, l'abbé de Louvois.

Convocation pour déliberer sur le travail commun.

Du samedi 14 de Janvier, Mrs Danchet, de Callieres, La Motte, Dacier.

Du lundi 17e (Janvier), Mrs Danchet, l'abbé Regnier, l'abbé de Choisy, De Callieres, l'abbé Dangeau, Dacier, Renaudot, La Motte.

Du 19 Janvier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, Dacier, Renaudot, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 21 (Janvier), Mrs Danchet, l'abbé Regnier, Dacier, De Callieres, l'abbé de Dangeau, La Motte.

Du lundi 23e (Janvier), Mrs Danchet, l'abbé Regnier, De La Motte, Renaudot, abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Callieres, Dacier.

Du jeudy 26 (Janvier), Mrs Danchet, l'abbé Regnier, de Callieres, de La Motte, Dacier, Renaudot, Fleury.

Du samedi 28e Janvier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, Dacier, De Callieres.

Du lundy 30 de Janvier, Mrs Danchet, Dacier, Renaudot, La Motte.

Du mecredy 1er de Février, Mrs Danchet, Dacier, La Motte.

Du samedy 4 de Février, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, De Callieres, Dacier, La Motte.

Du lundi 6e Febvrier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, De La Motte, De Sacy, Dacier, Renaudot.

Du jeudy 9e Febvrier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, La Motte, Dacier, Renaudot, De Callieres.

Du samedy 11e Febvrier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, La Motte, Dacier.

Du lundi 13 Febvrier, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, De La Motte, l'abbé Renaudot, l'ab. Fleury, Dacier.

Du jeudi 16 (Février), Mrs Danchet, L'abbé Regnier, De La Motte, Renaudot, l'abbé de Dangeau, Dacier, De Callieres.

Du samedy 18 de Février, Mrs Danchet, L'abbé Regnier, La Motte, Dacier.

Du lundi 20e de Février, Mrs Danchet, L'abbé Regnier, L'abbé de Dangeau, Renaudot, Dacier, la Motte.

Du jeudy 23 de Février, Mrs Danchet, Campistron, Dacier, l'abbé de Dangeau, De Callieres, La Motte.

Du samedy 25 de Février, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, De Sacy, De Callieres, la Motte, Fleury.

Du 27 Février, Mrs Danchet, Campistron, l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé de Dangeau, De Callieres, La Motte.

Du 2 Mars, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Fleury, De Callieres.

Du samedy 4e de Mars, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, Dacier, De Callieres, La Motte, De Sacy.

Du lundy 6 de Mars, Mrs Danchet, Dacier, De Sacy, Renaudot, La Motte.

Du jeudy 9 de Mars, Mrs Danchet, Dacier, De Callieres, La Motte.

Du samedy 11e de Mars, Mrs Danchet, Campistron, l'abbé Regnier, De Sassy, De Callieres, Dacier, Fleury, La Motte.

Du lundy 13e Mars, Mrs Danchet, Campistron, l'abbé Regnier, Dacier, La Motte.

Du jeudi 16 Mars, Mrs Danchet, Campistron, l'abbé Regnier, De Sacy, Dacier, De La Motte, De Callieres.

Du samedy 18 Mars, Mrs Campistron, Danchet, l'abbé Regnier, Dacier, La Motte, St Aulaire, De Callieres.

Du lundy 20 Mars, Mrs Danchet, Abbé Regnier, La Motte, Renaudot, Dacier, De Callieres.

Du jeudy 23e (Mars), Mrs Danchet, Campistron, l'abbé Regnier, La Motte, De Sacy, Dacier, De Mimeure, De Caillieres.

Du vendredy 24 de Mars, Mrs Danchet, La Motte, Dacier, De Callieres.

Du lundi 27 Mars, Mrs Danchet, l'abbé Regnier, De Sacy, La Motte, Dacier.

Du jeudy 30 Mars. Mrs Danchet, Campistron, Regnier, De La Motte, De Sacy, l'abbé Fleury, Renaudot, Dacier.

Du samedi 1er Avril, Mrs Danchet, Regnier, De Mimeure, La Motte, De Callieres, Dacier.

Mr le cardinal d'Estrées Directeur, Mr le cardinal de Polignac chancelier.

Du 3e Avril, Mrs l'abbé Regnier, Renaudot, La Motte, Dacier, De Sacy, De Callieres.

Du 6e Avril, Mrs l'abbé Regnier, La Motte, Renaudot, Dacier, De Sacy, De Callieres, Fleury, Campistron.

Du 8e Avril, Mrs l'abbé Regnier, La Motte, Dacier.

Du 10e Avril, Mrs l'abbé Regnier, De La Motte, Renaudot, Dacier.

Du mardy 11e Avril, Mrs l'abbé Regnier, La Motte, Dacier.

Du mecredy 19 d'Avril, Mrs l'abbé Regnier, Danchet, La Motte, Dacier, Campistron.

Du jeudy 20 Avril, Mrs l'abbé Regnier, Danchet, Fleury, de Callieres, La Motte.

Du samedi 22e Avril, Mrs le Card. de Polignac, l'abbé Regnier, Dacier, De Callieres, la Motte, Danchet.

Le lundy 24 Avril, M^rs l'abbé Regnier, l'Evêq. d'Avranches, Danchet, Dacier Renaudot, la Motte, De Callieres, Campistron.

Du jeudi 27 Avril, M^rs l'abbé Regnier, Renaudot, De Callieres, Dacier, Fleury, Campistron, Danchet.

Du samedy 29 d'Avril, M^rs l'abbé Regnier, La Motte, Dacier, Danchet, De Callieres, Campistron.

Du mardy 2e May, M^rs l'abbé Regnier, l'Evêq. d'Avranches, Renaudot, Danchet, Dacier, La Motte, Campistron.

Du jeudy 4e May, M^rs l'abbé Regnier, La Motte, Renaudot, Dacier, l'abbé de Dangeau.

Du samedi 6 May, M^rs De Callieres, De La Motte, De Sacy, Dacier.

Du lundy 8 May, M^rs l'abbé Regnier, l'Evêque d'Avranches, Danchet, La Motte, Campistron, l'abbé de Dangeau, Dacier.

Du jeudy 11 May, M^rs le Card. de Polignac, Danchet, Renaudot, la Motte, De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau, Mimeure.

Du samedy 13 (May), M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Danchet, La Motte, De Callieres, Campistron.

Du lundy 15 May, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, Dacier, La Motte, Danchet, Campistron, De Caillieres.

Du jeudy 18 May, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé Renaudot, La Motte, l'abbé de Dangeau, Fleury, De Callieres.

Du samedy 20 de May, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Dacier, Danchet, De La Motte, De Campistron.

Du lundi 22 May, M^rs l'abbé de Dangeau, De La Motte, De Sacy, Dacier, De Callieres, l'abbé de Fleury, De Campistron, Danchet.

Du mercredy 24 May, M^rs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Campistron, La Motte, Dacier, De Caillieres.

Du samedy 27 May, M^rs l'abbé Regnier, Danchet, l'abbé de Dangeau, Dacier, La Motte, De Caillieres, De Campistron.

Du lundy 29 May, Mrs l'abbé Regnier, l'Evêque d'Avranches, Renaudot, l'abbé le Dangeau, La Motte, Danchet, Dacier, l'abbé Fleury, de Callieres.

Du jeudy 1 Juin, Mrs l'abbé Regnier, De Callieres, La Motte, Danchet, Dacier, Campistron.

Du samedy 3 de Juin, Mrs La Motte, Danchet, Dacier, Campistron.

Du mecredy 7e Juin, Mrs Regnier, l'Evesque d'Avranches, Dacier, De La Motte, Campistron.

Du jeudi 8 Juin, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, l'abbé Fleuri, l'abbé Renaudot, La Motte, Campistron.

Du samedy 10e Juin, Mrs l'abbé Regnier, Dacier, De Callieres, La Motte, l'abbé le Dangeau, Campistron.

Du lundy 12 Juin, Mrs le Cardinal de Polignac, l'abbé Regnier, l'Evêque l'Avranches, l'abbé De Dangeau, Renaudot, Dacier, De La Motte.

Du mercredy 14 Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'abbé de Dangeau, Danchet, Dacier, La Motte.

Du samedy 17 (Juin) à Versailles (1), Mrs le Cardinal de Polignac, l'abbé Regnier, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisi, l'abbé de Louvois, Tourreil, De Valincourt, l'abbé d'Estrées, De La Motte, De Callieres, Danchet, l'abbé de Mongin, Dacier, De St Aulaire, l'abbé Genest, Campistron.

Du 19e Juin, Mrs l'abbé Regnier, l'Evesque d'Avranches, l'abbé de Choisy, l'abbé Fleuri, Dacier, Danchet, De La Motte, De Campistron.

Du mercredy 21 (Juin), Mrs L'abbé Regnier, La Motte, Dacier.

Du vendredy 23 Juin, Mrs l'abbé Regnier, De Caillieres, Dacier, Danchet, De La Motte, De Campistron.

Lundy 26 Juin, Mrs abbé Regnier, Evesque d'Avranches, Danchet, Renaudot, Dacier, Fleury, La Motte.

Du mercredi 28 Juin, Mrs l'abbé Regnier, De Callieres, Danchet, La Motte, Campistron.

(1) Ici se place : « *Harangue au Roy sur la paix, Prononcé* (sic) *le 17. Juin 1713. Par S. E. M. le Cardinal de Polignac, alors Chancelier de l'Académie.* (*Recueil* de 1713, p. 99-103).

Du samedy 1 de Juillet, M^rs^ abbé Regnier, Dacier, la Motte.

L'Abbé de Louvoy Directeur, le **Marquis de Dangeau** Chancelier.

Du lundy 3 de Juillet, l'abbé Regnier, l'Evêque d'Avranches, Dacier, De La Motte, Campistron, De Sacy.

Jeudy 6 Juillet, M^rs^ l'Abbé Regnier, De Callieres, Renaudot, La Motte, Danchet, De Sacy.

Du samedy 8 Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier, Danchet, La Motte, Dacier, de Callieres, De Sacy.

Du lundi 10 Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier, De Sacy, l'abbé Renaudot, Dacier, Danchet, La Motte.

Du jeudi 13 Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier, Danchet, St Aulaire, abbé Renaudot, Dacier, De Valincour, De Callieres, Campistron, La Motte, De Sacy.

Du samedy 15 (Juillet), M^rs^ l'abbé Regnier, Danchet, l'abbé Renaudot, De Callieres, De St Aulaire, De La Motte, l'abbé de Dangeau, De Valincourt, Dacier, De Sacy.

Du lundy 17 Juillet, M^rs^ le marquis de Dangeau, l'abbé Regnier, Danchet, La Motte, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Dacier, l'abbé Genest, De Sacy, De Callieres, l'abbé Renaudot, De Vallincourt.

Du jeudi 20e Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé Genest, De La Motte, Callieres, abbé de Dangeau, Dacier, De Sacy, Danchet.

Du samedi 22 Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier, l'abbé de Choisy, De Sacy, De Callieres, La Motte.

Du lundy 24 de Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier s. p., Dacier, De Sacy, Danchet, De Callieres, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du jeudy 27 de Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier s. p., Dacier, De Callieres, St Aulaire, de Sacy, De Valincour, Renaudot, La Motte.

Du samedy 29 de Juillet, M^rs^ l'abbé Regnier s. p., De Callieres, Danchet, Dacier, De La Motte.

Du 1 mardy d'Aoust, M^rs^ l'abbé de Louvois, l'abbé Regnier s. p., Dacier, l'abbé de Dangeau, De La Motte, Danchet, Fontenelle, De Callieres, De Sacy.

Du jeudy 3 d'Aoust, M^rs^ l'abbé Regnier s. p., De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau, Danchet, Fleury, De La Motte.

Du samedy 5 d'Aoust, l'abbé Regnier s. p., De Callieres, Dacier, La Motte.

Du lundy 7 Aoust, Mrs l'ab. Regnier s. p., Renaudot, De Sacy, Dacier, Danchet, l'abbé Fleury.

Du mecredy 9 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., La Motte, Danchet, Dacier.

Du samedy 12 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., l'Evêque d'Avranches, Danchet, Renaudot, Dacier, La Motte.

Du lundy 14 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., Dacier, De Callieres, Danchet, La Mote, l'abé de Dangeau, De Sacy.

Du jeudy 17 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier, s. p., Danchet, Dacier, De Sacy, l'abbé Renaudot, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

Du samedi 19 Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., De Sacy, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, Danchet, Fleury, De La Motte, De Callieres, Dacier.

Du lundy 21 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., l'Evêque d'Avranches, Danchet, Dacier, La Motte, De Callieres.

Du mecredy 23 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., De Callieres, La Motte, Dacier, Danchet, l'abbé de Dangeau.

Du vendredy 25 d'Aoust, jour de la St Louis, Mrs l'abbé de Louvois, le marquis de Dangeau, l'abbé Regnier secr. p., l'abbé de Dangeau, l'abbé Bignon, l'abbé de Choisy, De Sacy, De Callieres, La Motte, Danchet, l'abbé Genest, l'abbé Renaudot, Dacier.

Du lundy 28 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier s. p., Danchet, Dacier, De Callieres, De La Motte.

Du jeudy 31 d'Aoust, Mrs l'abbé Regnier, s. p., Dacier, Danchet, De Callieres, La Motte.

Du samedy 2 de Septembre, Mrs l'abbé Regnier s. p., Dacier, La Motte, Danchet, De Callieres.

Du lundy 4 de Septembre, Mrs l'abbé Regnier s. p., Danchet, Dacier, Renaudot, La Motte.

Du jeudi 7 Septembre, Mrs De Sacy, Dacier, Danchet (1).

(1) La délibération suivante n'est pas datée dans le Registre, mais elle doit tout naturellement

Dacier, Danchet, De Callieres, La Motte, le marquis de Dangeau, l'abbé de Choisy.

Ce jour Mr le Marquis de Dangeau a communiqué à la Compagnie une lettre qu'il avoit receue de Mr de Pontchartrain secre d'Estat, en datte du 1. de ce mois, dont voicy la teneur :

« Je n'ay pas manqué, Monsieur, de rendre compte au Roy de la lettre que vous avez eu agreable de m'escrire et de celle de Mr le Cardinal d'Estrées. Sa Majesté approuve entierement les changements qui ont esté proposés par l'Académie Françoise pour les sieges à bras du moment qu'il n'y a rien de contraire dans les statuts et reglements. Je suis ravi en mon particulier que cet expedient, qui paroist tres convenable, procure à l'Académie la satisfaction de jouir de ce qu'elle a de plus illustre, et vous voulez bien que je m'en réjouisse avec vous, sçachant la part que vous y prenez. Faites moy s'il vous plaist la justice d'estre toujours bien convaincu que je vous suis plus fidelement acquis, Monsieur, que personne du monde tout le temps de ma vie.

PONTCHARTRAIN.

En mesme temps Mons. de Fontanieu intendant des meubles de la Couronne eut ordre de faire porter du garde meuble trente fauteuils à l'Académie en attendant qu'on en eust fait de neufs (1).

DACIER.

(1) D'Alembert s'exprime ainsi dans son *Éloge de La Monnoye* (*Histoire des membres de l'Académie morts depuis* 1700, t. IV, p. 29). « Sa réception fut une des plus brillantes et des plus nombreuses qu'on eût vues jusqu'alors, elle fut même remarquable par un événement qui fait époque dans l'Histoire de la Compagnie. Les Cardinaux Académiciens se dispensoient depuis long-temps d'assister aux séances, tant particulieres que publiques, parce qu'ils croyoient des fauteuils indispensables à leur dignité, et que les Académiciens n'avoient alors que de simples siéges. Ces Cardinaux désiroient cependant de se trouver à l'élection de M. de la Monnoye, à qui ils vouloient donner par leur suffrage une marque distinguée de leur estime ; le Roi, pour satisfaire à la fois leur délicatesse d'amis et leur délicatesse de Cardinaux, et pour conserver en même temps l'égalité académique dont ce Monarque éclairé sentoit tous les avantages, fit envoyer à l'Assemblée quarante fauteuils pour les quarante Académiciens : ce sont ces mêmes fauteuils que nous occupons encore aujourd'hui. » Raynouard alléguant, dans un article du *Journal des Savants* (Avril 1832), la délibération citée ci-dessus, fait remarquer que Louis XIV ne prit à ce sujet aucune initiative, et se conforma seulement aux décisions de l'Académie.

On trouve dans les *Mélanges historiques et philologiques* de Michault (Paris, 1754, t. II, p. 392) une lettre curieuse de La Monnoye sur cette histoire des fauteuils. En voici le texte, que Sainte-Beuve a reproduit dans ses *Causeries du lundi* (3e édition, t. XIV, p. 214). « L'affaire de l'Académie, Monsieur, s'est passée avec tout l'agrément possible pour moi : on convient que depuis qu'elle est établie, il n'y a pas d'exemple d'Académicien reçu avec une pareille distinction. Je n'ai garde de l'attribuer à mon mérite qui est trop mince : elle est due au crédit seul de M. le Cardinal d'Estrées et de M. l'Abbé son neveu, qui sans aucun mouvement de ma part, m'ont gagné l'unanimité des suffrages. Il est même arrivé quelque chose de mémorable dans l'Académie à cette occasion : C'est que n'y ayant dans cette Compagnie que les trois Officiers, le Directeur, le Chancelier et le Sécretaire, qui eussent des fauteuils, les Cardinaux à qui l'on n'en vouloit pas accorder à moins qu'ils ne fussent dans l'une des trois charges, refusoient par cette raison d'assister aux assemblées. L'embarras étoit donc grand de la part de M. le Cardinal d'Estrées, qui ne pouvoit me donner sa voix sans entrer à l'Académie, et qui ne pouvoit d'ailleurs se résoudre à y entrer qu'il n'eût un fauteuil. Les deux autres Cardinaux Académiciens, sçavoir M. le Cardinal de Rohan et M. le Cardinal de Polignac, en ayant conféré avec lui, le dernier se chargea d'en parler au Roi.

Du lundy 6 Novembre, M^rs l'Evêque d'Avranches, Renaudot, De Callieres, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, Dacier, La Motte.

Aujourd'huy Monsieur de Fontanieu, intendant des meubles de la Couronne a fait apporter à la sale de l'Académie au Louvre trente fauteuils, selon l'ordre qu'il en avoit receu.

DACIER.

Du jeudy 9 Novembre, M^rs l'abbé de Clerambault, l'abbé d'Estrées, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Valincour, Renaudot, La Motte, Dacier, St Aulaire, Danchet, l'abbé Fleury, De Callieres, Fontenelle, M^r le Card. de Polignac, marq. de Dangeau, l'abbé de Choisy, l'abbé de Caumartin.

Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour l'examen des nouveaux réglements qu'elle avoit ordonné de faire pour le nouveau secretaire qui seroit esleu à la place de M^r l'abbé Regnier et pour l'élection du nouveau sec^re perpetuel, s'est rendue au Louvre au nombre de 18 (1), l'heure estant sonnée M^r l'abbé Renaudot a fait la lecture des nouveaux statuts, qui ont esté receus et approuvés en cet estat :

Réglement de l'Académie Françoise pour ce qui regarde le Secretaire (2).

Le Sec^re perpetuel de l'Académie qui sera choisi par la Compagnie assemblée au nombre de dix huict au moins promettra d'executer ponctuellement les réglements suivants.

I.

Il tiendra un registre exact de toutes les déliberations de la Compagnie et de tout ce qui se passera de plus important. Il y marquera au commencement de chaque trimestre les noms des officiers qui auront esté eslus, la mort des Académiciens, le jour du service, celluy des élections pour remplir leurs places, le nombre de ceux qui s'y seront trouvés et autres circonstances semblables.

II.

S'il est arrivé quelque contestation ou quelque incident remarquable par rap-

qui leva la difficulté, en ordonnant que désormais tous les Académiciens eussent des fauteuils Deux Cardinaux par ce moyen honorèrent de leur présence mon élection. M. le Cardinal de Rohan retenu par la goutte, eut la bonté de me faire témoigner par un Gentilhomme, que, sans cette incommodité, il n'auroit pas manqué de se trouver à l'assemblée pour me donner sa voix. Je vous prie de ne communiquer à personne ces particularités, qu'on s'imagineroit peut-être que je fais vanité de publier... »

Duclos explique les choses plus simplement. Selon lui (*Encyclopédie méthodique*, art. *Académie*), ce fut le cardinal d'Estrées devenu très infirme qui « demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siège plus commode qu'une chaise ».

(1) Ici les noms sont répétés et cette nouvelle liste ajoute à la précédente celui du Cardinal d'Estrées.

(2) On lit en marge : « Voyez aussi Juillet 1683. »

port aux élections, ou dans quelque autre conjoncture il aura soin de les marquer dans le registre simplement et selon la vérité.

III.

A la fin de chaque trimestre il lira à l'assemblée tout ce qu'il aura escrit dans le registre pendant le trimestre et le fera signer par le Directeur et par le chancellier.

IV.

Les registres demeureront au Louvre dans les armoires, et lorsque le Sec^re^ les tirera pour y inserer quelque chose il pourra les emporter chez luy, mais il les rapportera des qu'il aura fait.

V.

Il n'aura le pas qu'aprés le Doyen qui represente la compagnie. En l'absence du Doyen dans les céremonies il marchera aprés le chancelier, et dans les assemblées ord^res^ il prendra sa place à la gauche du Directeur, qu'il cedera au Doyen quand il sera présent, et se mettra à sa gauche. Et en l'absence du Directeur, du chancelier et du Doyen il présidera à l'assemblée.

VI.

Il recevra les lettres adressées à la Compagnie, il en fera la lecture aprés les avoir communiquées au Directeur et au chancelier, et il n'envoyera les réponses qu'aprés les avoir leues dans l'assemblée.

VII.

Il fera déliberer en pleine assemblée sur les sujets qu'on devra choisir pour les prix d'éloquence et de poësie et il ne les fera publier qu'aprés qu'ils auront esté approuvés par la Compagnie et signés sur le registre par le Directeur ou le chancellier.

VIII.

Il expediera a chaque académicien ses lettres de réception en la forme et teneur qui a esté reglée par l'Académie, et ces lettres seront scellées du sceau de l'Académie par le chancellier.

IX.

Dans la correction des épreuves du Dictionnaire il suivra exactement ce qui aura este décidé par la Compagnie sans y rien changer de son chef, et s'il y trouve des choses qui luy paraissent mériter quelque correction, il en fera le rapport à l'assemblée. Il y portera mesme les feuilles pour les y lire autant que la commodité de l'imprimeur le permettra. Si en corrigeant les feuilles le sec^re^ a en mains des exemples tirés des meilleurs auteurs de la langue, et qui puissent enrichir le travail, il luy sera permis de les adjouter sans attendre l'avis de la Compagnie.

X.

Quand le travail du Dictionnaire pressera et qu'il sera obligé de se renfermer

chez luy pour revoir et corriger les épreuves, il sera tenu présent aux assemblées où cette occupation l'empeschera de se trouver. Il sera aussy tenu présent pendant ses maladies et toutes les années il pourra faire une absence d'un mois pendant lequel il sera encore tenu présent.

XI.

Il aura double part dans la distribution des jettons quand il sera présent (1).

XII.

Il sera permis au Sec^re de choisir celluy des Académiciens qui tiendra la place pour luy pendant son absence et de luy remettre la clef.

Ces reglements ayant este approuvés on proceda à l'élection du sec^re perpétuel, et tous les suffrages à l'exception d'un seul tomberent sur Mr Dacier, Garde des livres du cabinet du Roy, qui aprés avoir remercié la Compagnie et l'avoir asseurée qu'il tacheroit de réparer par le zele les qualités qui luy manquoient, dit qu'il ne pouvoit accepter cet honneur qu'aprés que le Roy y auroit donné son agrément, et qu'il supplioit tres humblement M^r le Directeur ou M^r le Chancellier d'aller rendre compte au Roy de sa nomination et de recevoir ses ordres ; et comme la Cour estoit à Marly M^rs les officiers prierent M^r le Cardinal de Polignac d'informer le Roy de ce qui s'estoit passé et de sçavoir les intentions de Sa Majesté.

Ce mesme jour le s^r Coignard imprimeur de l'Académie, a tres humblement supplié la Compagnie que si elle estoit contente des services qu'il avoit l'honneur de luy rendre depuis la mort de son pere, elle voulust bien accorder à son fils la survivance d'imprimeur de l'Académie, ce qu'elle luy a accordé tres agréablement, et elle esperé qu'elle ne sera pas moins contente du fils qu'elle l'est du pere, et qu'elle l'a esté du grand pere.

Pendant l'assemblée M^r le Cardinal de Rohan avoit envoyé un gentilhomme témoigner à la Compagnie le regret qu'il avoit de ce qu'une rude attaque de goutte l'avoit empesché de se trouver à cette convocation, et l'assemblée finie M^rs les Cardinaux d'Estrées et de Polignac voulurent bien se charger d'aller témoigner à Son Eminence le déplaisir que la Compagnie avoit de son indisposition, et d'avoir esté privée de l'honneur de le voir à son assemblée.

DACIER.

(1) On lit en marge de cet article : « M. de Mirabeau ayant dans la suite été élu secrétaire, reusa cette double part qui a été remplacée par la pension, dont le fonds a été pris sur deux ans et demi de jetons.

Du vendredy 10 Novembre, Mrs Dacier, Renaudot, l'abbé de Saint Pierre. Danchet, De Callieres, La Motte.

Ce jour Mr Dacier nommé pour Sec^re perpetuel a apporté à la Compagnie la réponse de Monsr le Cardinal de Polignac adressée à luy mesme et dont voicy la teneur :

Lettre de son Eminence Monsr le Cardinal de Polignac à Mr Dacier Garde des livres du Cabinet du Roy et Sec^re perpetuel de l'Académie.

A Marly, le 10 nov. 1713.

Le Roy a fait vostre éloge, Monsieur, lors que j'ay eu l'honneur de l'informer que l'Académie vous avoit choisi pour son Sec^re perpetuel. Il estoit tres necessaire de luy en rendre compte, car Sa Majesté avoit une attention particuliere au choix qui seroit fait. Permettez moy de vous asseurer aussy bien que Mad^e Dacier et M^r son illustre frere que je vous suis à tous plus devoué que personne du monde.

LE CARD^l DE POLIGNAC.

Du lundy 13 Novembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, l'abbé Renaudot, La Motte, l'abbé Fleury, De Callieres.

Du jeudi 16 Novembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Valincour, Renaudot, De Sacy, De Callieres, Danchet, de Choisy, La Motte.

Du samedy 18 Novembre, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, l'Evêque d'Avranches, La Motte.

Du lundi 20 Novembre, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, Danchet, La Motte.

Du jeudi 23 Novembre, M^rs l'abbé de Clerambault, l'abbé d'Estrées, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, L'Evêque d'Avranches, De Valincour, Renaudot, La Motte, Danchet, De Sacy, de la Chapelle, l'abbé Mongin, De Callieres, l'abbé Fleury, l'abbé de Choisy, marquis de Dangeau, L'Evesque de Soissons, M. le Card. d'Estrées, Fontenelle, le Card. de Polignac, St Aulaire, Genest, l'abbé Bignon, Malezieu, l'abbé de Louvois, l'abbé de Caumartin.

Ce jour l'Académie convoquée par billets pour proceder à la proposition d'un Académicien à la place de M^r l'abbé Regnier s'est rendue au Louvre au nombre de vingt six ; les places prises Mr Dacier Sec^re a recueilli tous les billets, est passé dans une autre chambre avec les officiers et un inspecteur, a lu tous ces billets en leur présence, et il s'est trouvé qu'ils ont tous esté sans exception pour M. de la Monnoye. On a procedé ensuite par la voye du scrutin des boules blanches et noires, et il ne s'est

pas trouvé une seule boule noire ; ainsy il a esté admis à la proposition, et comme la Cour estoit à Marly, Mr le Cardl de Polignac a esté prié d'en informer sa Majesté et de sçavoir ses intentions, sans préjudice du droit des Officiers, auxquels il appartient d'aller recevoir les ordres de Sa Majesté. Aprés cella on a déliberé sur les travaux qui devoient occuper la Compagnie aprés l'impression de son Dictionnaire, et on a ordonné que chacun de Messrs envoyeroit son projet : les présents là, pour le 1 de Janer 1714, et les absents pour le 1 d'avril, et le Secre a esté chargé d'escrire cette déliberation à tous Messrs les Académiciens absents.

DACIER.

Du samedi 25 Novembre, Mrs Dacier, De La Motte, De Sacy, l'abbé de St Pierre, Danchet, De Callieres.

Ce jour Mr Dacier Secre perpetuel a apporté à la Compagnie la réponse que Monsr le Cardl de Polignac avoit faite à Mr l'abbé de Clerembaut Directeur, conceue en ces termes :

Lettre de Monsr le Cardl de Polignac a Mr l'abbé de Clerembaut.

A Marly, le 24 de Nov. 1713.

J'ay fait, Monsieur, ce que vous m'avez ordonné du consentement de l'Académie, et sans préjudice de vostre droit, le Roy agrée la proposition de M. de la Monnoye. J'ay eu l'honneur de dire à sa Majesté qu'il avoit eu tous les suffrages, et cette unanimité luy a fait plaisir comme elle fait honneur au sujet eslu. Je vous répete, icy Monsieur, qu'on ne peut vous estre plus sincerement dévoué ni vous honorer plus parfaitement que

LE CARDL DE POLIGNAC.

Du lundy 27 Novembre, Mrs Dacier, La Motte, Danchet, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Sacy, Fleury.

Du mecredi 29 Novembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte.

Du samedy 2 de Décembre, Mrs Dacier, Danchet, Renaudot, La Motte, l'abbé de Saint Pierre, Fleury, De Sacy, De Callieres, De Choisy, De Louvois, le Cardinal d'Estrées.

Ce jour la Compagnie ayant esté convoquée (1) pour proceder au second

(1) L'avis imprimé pour cette convocation a été reproduit par Edouard Fournier dans l'*appendice* du *Livre commode des adresses de Paris pour* 1692 par Abraham du Pradel, 1878, t. II, p. 301 : « M. vous estes adverty de la part de monsieur le Directeur de l'Académie françoise, de vous trouver Samedy prochain deuxieme jour de Décembre mil sept cent treize, à

scrutin pour l'élection de Mr de la Monnoye aprés l'agrement qu'elle en avoit eu de sa Majesté, le scrutin s'est fait de la maniere accoutumée et toutes les boules ont esté favorables, et il a esté déclaré eslu par Mr Dacier Secre en l'absence de Messrs les premiers Officiers.

DACIER.

Du lundy 4 Décembre, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, De Callieres, Renaudot.

Du jeudi 7 Décembre, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de St Pierre, Fleury.

Du samedi 9 Décembre, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte, De Callieres.

Du lundi 11 Décembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Danchet, Renaudot.

Du jeudi 14 Décembre, Mrs Dacier, De Callieres, l'abbé de St Pierre, Fleury, La Motte, Renaudot.

Comme les sieges à bras que le Roy a bien voulu accorder à l'Académie occupent plus d'espace que les sieges ordres et rendent la sale ordre de ses assemblées trop petite pour les jours où elle ouvre ses portes, Mr de Callieres et Mr Dacier Secre, au sortir de l'Académie, ont esté rendre visite à Mr de Fontanieu Intendant des meubles de la couronne, pour le prier de vouloir, pour ces jours extraordinaires, faire orner la sale d'entrée, qui est beaucoup plus grande, ce que Mr de Fontanieu leur a accordé avec beaucoup de politesse, de sorte qu'à l'avenir cette salle sera toujours préparée avec la mesme magnificence pour les jours de ses assemblées publiques.

Mr de Fontanieu leur a dit en mesme temps qu'il avoit receu l'ordre du Roy pour faire faire trente fauteuils pour l'Académie, et qu'on y alloit travailler incessamment. Mr Dacier Secre l'a remercié, au nom de la Compagnie, de sa politesse et du plaisir qu'il témoignoit avoir eu en recevant du Roy des ordres si honorables pour elle. DACIER.

Du samedy 16 Décembre, Mrs Dacier, Danchet, La Motte.

Du lundi 18 Décembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Callieres, La Motte, le Cardinal de Polignac, Renaudot.

l'assemblée qui se tiendra au Louvre à trois heures précises apres midy, pour le second scrutin de l'élection d'un Académicien à la place de feu M. l'abbé Regnier des Marais. »

Du mecredi 20 Décembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Danchet, La Motte.

Du samedy 23 de Décembre, Mrs L'abbé d'Estrées, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, Renaudot, De Sacy, La Motte, De Callieres, De Valincour, le marquis le Dangeau, l'abbé de Choisy, De La Chapelle, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé Fleury, l'abbé Genest, l'abbé de Louvois, le marquis de St Aulaire, le marquis de Mimeure, le Premier Président, De La Monnoye.

Ce jour la grande sale de l'entrée de l'Académie ayant esté magnifiquement préparée par les ordres de Mr de Fontanieu pour l'assemblée publique, la Compagnie a tenu sa séance pour la réception de M. de la Monnoye, à la place de feu Mr l'abbé Regnier. Mr de la Monnoye a fait son remerciment à l'Académie et M. l'abbé d'Estrée chancelier et president la Compagnie en l'absence de M. l'abbé de Clerembaut Directeur, a répondu au nom de la Compagnie (1).

Du vendredy 29e de Décembre, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, Renaudot, De Sacy, La Motte, De Callieres, Mimeure.

Du samedi 30 Décembre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, La Motte, De La Monnoye.

Du mardi 2 Janvier 1714, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte, Danchet.

Ce jour l'Académie a procedé selon sa coutume à faire ses nouveaux officiers pour le trimestre. Le sort est tombé sur Monsr Malezieu pour Directeur, et sur Monsr l'abbé Fleury pour Chancellier.

DACIER.

Du jeudy 4 Janvier, Mrs Fleury, Dacier, De Callieres, De La Motte, Renaudot, l'abbé de St Pierre, Danchet, De La Monnoye.

Du vendredi 5 Janvier, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, La Motte, Danchet, De Sacy.

(1) *Discours prononcé le 23. Décembre 1713, par M. De la Monnoye, lorsqu'il fut receu à la place de M. l'Abbé Regnier des Marais.* La Monnoye rappelant, dans ce discours, la haute opinion que la Compagnie avait de son prédécesseur, s'exprime ainsi : « Quelles marques en d'autres rencontres ne luy donna-t-elle pas de son estime? soit en plaçant son Portrait dans la Salle de ses Assemblées, soit en renouvelant l'édition qu'il luy avoit dédiée de son Anacreon. » — *Response de M. l'Abbé d'Estrées, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, au Discours de M. de la Monnoye.* (*Recueil de* 1713, p. 105-147.) Voyez ci-dessus p. 562, note 1.

Du lundi 8 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Renaudot, Danchet, La Motte, l'abbé Fleury.

Du jeudy 11 Janvier, Mrs Dacier, La Motte, Danchet, De La Monnoye, De Callieres, Renaudot, l'abbé de St Pierre, St Aulaire.

Du samedi 13 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, Danchet (1).

Du lundi 15 Janvier, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, de St Aulaire, Danchet, Renaudot, l'abbé de Dangeau, De La Motte.

Du 18 Janvier, Dacier, La Motte, Renaudot, Danchet, De Callieres.

Du samedi 20 Janvier, Mrs Fleury, Dacier, Danchet, La Motte, l'abbé de Saint Pierre.

Du mardi 23 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Sacy, Danchet.

Du jeudi 25 Janvier, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Sacy, La Motte, Danchet, Mimeure, La Monnoye, De Callieres.

Du samedi 27 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, De Callieres (2).

Du lundi 29 Janvier, M^rs l'abbé de Saint Pierre, Danchet, l'abbé Renaudot, De Sacy, La Motte.

Du jeudi 1 Février, Mrs Dacier, De La Motte, l'abbé de St Pierre, Danchet, De Callieres.

Du samedy 3 Février, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, Renaudot, Danchet, De Callieres, La Motte, De Sacy.

Du lundy 5 Février, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Renaudot, De Sacy, De Callieres.

Du jeudy 8 Février, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, De Callieres, La Motte, Danchet, l'abbé de Saint Pierre.

(1) Le nom de Fleury, qui figurait en tête de cette liste, a été effacé.
(2) La signature de La Motte a été effacée.

Du samedi 10 Février, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Sacy, La Motte, De Callieres.

Du lundy 12 Février, Mrs Fleury, Dacier, De Callieres, Danchet, l'abbé de Saint Pierre.

Du jeudi 15 Février, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet, De La Motte, De Valincour.

Du samedy 17 Février, Mrs Dacier, De Callieres, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte, De Sacy.

Lundy 19 Février, M^rs^ De Callieres, Renaudot, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, La Monoye.

Jeudy 22e Février, Mrs Fleury, Dacier, de Valincour, Renaudot, Evesque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, l'abbé de Choisy, Danchet, De Mimeur, De Callieres, l'abbé de Louvois, De La Monnoye.

Aujourd'huy la Compagnie assemblée au nombre de quatorze à ordonné que le projet que M. de Valincourt a fait pour les travaux qui doivent l'occuper pendant l'impression du Dictionnaire seroit imprimé, et qu'on feroit de nouveaux Statuts, et elle a nommé quatre commissaires pour les dresser et les proposer ensuite à la Compagnie. Ces Commissaires sont Messrs l'éveq. d'Avranches, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, et Valincour.

DACIER.

Du vendredi 23 Février, M^rs^ l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Renaudot, Danchet, De Callieres.

Du lundi 26 Février, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Renaudot, La Motte.

Du jeudi 1 Mars, Mrs de Malezieux, Dacier, De La Motte, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest.

Du samedi 3 Mars, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'Eveque d'Avranches, De La Motte, De Callieres, De Sacy.

Du lundi 5 Mars, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, Renaudot, La Motte.

Du jeudi 8 Mars, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Danchet, La Motte.

Du samedi 10e Mars, Mrs l'abbé Fleury, Dacier, l'Evesque d'Avranches, De Callieres, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, Danchet, La Motte.

Du lundi 12 Mars, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte.

Du jeudy 15 Mars, Mrs l'abbé Fleury, Dacier, La Motte, Renaudot, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres.

Du samedi 17 Mars, Mrs Dacier, l'abbé de Dangeau, De La Motte, l'abbé de Saint Pierre, de Callieres, Danchet.

Du lundy 19 Mars, Mrs l'abbé Fleury, l'Evêque d'Avranche, De Sacy, Renaudot, abbé de Dangeau, Danchet, La Motte, l'abbé de Saint Pierre.

Du jeudi 22 Mars, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, De Callieres.

Du samedi 24 Mars, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, de Mimeure, de Callieres.

Du lundi saint 26 Mars, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte.

Mardi saint 27 Mars, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, la Motte.

Du mecredi 4e Avril, Mrs Dacier, l'abbé Genest, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte, Mimeure, de Callieres.

Ce matin Mr Nevo garde des meubles de la couronne, a fait porter à l'Académie trente fauteuils neufs qu'il a fait faire par l'ordre de Mr de Fontanieu avec un tapis neuf de drap vert pour le bureau. L'apresdinée la Compagnie a procedé à faire les nouveaux officiers selon sa coutume, et le sort est tombé sur Monsr le premier président pour Directeur, et sur Monsr de La Chapelle pour chancellier.

Du jeudi 5 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, l'abbé Fleury, De La Motte, De Callieres.

Du samedi 7 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Choisy, La Motte, De Callieres.

Du Mardy 10 Avril, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Renaudot.

Du jeudi 12 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet, La Motte, Renaudot, De Sacy.

Du samedi 14 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, De la Motte, l'abbé Fleury, Danchet, De Callieres.

Du lundi 16 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, Renaudot, l'abbé de Dangeau, De Callieres.

Du jeudi 19 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, De Callieres.

Du samedi 21e Avril, M^rs La Chapelle, Dacier, De Callieres, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte.

Du lundy 23e Avril, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, De Callieres, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, Danchet, La Motte (1).

Du jeudi 26 Avril, M^rs De Mesmes, De La Chappelle, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, Mimeure, Renaudot, Danchet.

Aujourd'huy Monsr de Mesmes premier président est venu à l'Académie comme Directeur, il a dit qu'il estoit temps de penser à la nomination d'un prédicateur pour la St Louis, Il est passé avec M^rs le chancellier et le Sec^re et un inspecteur dans une autre chambre, et a proposé le pere Poisson Cordelier pour precher la St Louis dans la chapelle du Louvre, et il a esté agréé. Aprés cella M^r le Directeur informé de la déliberation du 23 de novembre dernier a convoqué une assemblée pour le samedy 5 de may, et a marqué en mesme temps le 2 du mesme mois pour le service de M. l'Eveque de Senlis aux Cordeliers.

Du samedi 28 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Mimeure, de Callieres, La Motte, Renaudot, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, Danchet.

Du lundi 30 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de Dangeau, De La Motte, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, l'abbé de Choisy, Cailleres, Danchet.

Du mecredi 2 de May. Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets s'est rendue aux Cordeliers où elle a fait faire un service pour M. l'Eveque de Senlis, décedé le lundy quinze d'avril. La famille y a esté invitée, et Messrs le comte de Chamillart, le marquis de Cany, le marquis de Dreux grand maistre des céremonies y ont assisté.

(1) La signature de l'abbé Mongin a été effacée.

Du jeudy 3 Mai, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot.

Du samedi 5 Mai, M^rs De La Chappelle, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'Evêque d'Avranches, La Mote, De Valincour, De Sacy, De La Monnoye, De Mimeure, De Callieres, De Fleury, Renodot, l'abbé d'Estrées, St Aulaire, l'abbé de Choisy.

Ce jour la Compagnie qui avoit esté convoquée par billets s'est rendue au Louvre. M. le premier président Directeur n'a pu s'y trouver, la mort de Monseigneur le Duc de Berry l'ayant obligé d'aller à Marly. On a continué la déliberation du 23 de novembre sur les travaux de la Compagnie, et aprés plusieurs avis differents, M^r le Sec^re ayant dit que la pluspart de Messrs n'avoient point obei au reglement qui avoit esté fait de donner leur avis par escrit, on a donné un nouveau terme jusqu'au 1 de juin prochain auquel M^r le Sec^re representera à la Compagnie tous les avis qu'il aura receus, et sur lesquels la Compagnie prendra sa derniere résolution. En mesme temps Mr Coignard a eu ordre d'avertir par billets la Compagnie de se rendre au Louvre jeudy 17 de ce mois pour la proposition d'un Académicien à la place de M. l'Eveque de Senlis. Ce mesme jour Mr de Sacy qui s'estoit chargé de faire renouveller le contract de constitution de rente que la Compagnie a sur le trésor Royal l'a apporté à la Compagnie, M. le secretaire en a signé le remboursement avec les quittances en blanc, et M. de Sacy a bien voulu se charger de faire expedier le nouveau contract et de l'apporter à la Compagnie.

DACIER.

Du lundi 7 Mai, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Renaudot, l'abbé de Dangeau.

Du mecredi 9 Mai, Mrs Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, De La Motte, De Callieres, Caumartin.

Du samedi 12 Mai, M^rs De La Chappelle, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, l'abbé Fleury, La Motte, De Callieres, Genest.

Du lundy 14 May, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, La Motte, Renaudot, de Callieres.

Du jeudy 17e May, M^rs De La Chappelle, Dacier, l'abbé Genest, De Callieres, Mimeure, l'Evesque d'Avranches, De St Pierre, l'abbé Renaudot, l'abbé Fleuri, l'abbé Mongin, le Card. de Rohan, Danchet, l'abbé de Choisy, le m^is de Dangeau, l'abbé de Dangeau, La Motte, Fontenelle, De St Aulaire, De

Sacy, De Valincourt, l'ab. De Louvois, l'abbé de Caumartin, le Card. de Polignac.

Aujourdhuy la Compagnie s'est rendue au Louvre au nombre de vingt quatre (1) pour proposer un académicien à la place de M^r^ l'Eveque de Senlis. On a procedé par billets. Messrs le Chancellier, le Secr^re^ et deux inspecteurs sont passés dans une autre chambre et ont ouvert les billets qui ont tous esté pour M. le Marechal de Villars. Ensuite on a procedé au scrutin des boules noires et blanches. Les boules ont aussy toutes esté pour M^r^ le Marechal. Monsr le Cardinal d'Estrées a envoyé un gentilhomme pour témoigner à la Compagnie le déplaisir qu'il avoit de ne pouvoir assister à cette assemblée, qu'il sçavoit bien que les absens n'avoient point de voix, mais qu'il ne pouvoit se refuser la satisfaction de déclarer que tous ses vœux estoient pour M^r^ le Marechal de Villars. L'assemblée a prié M. le Cardinal de Rohan et Mr de Valincour d'aller de sa part témoigner à M^r^ le Cardinal d'Estrées et à M^r^ l'abbé d'Estrées la part qu'elle prenoit à la perte qu'ils venoient de faire de Mad^e^ la Marechale d'Estrées (1).

Du samedi 19 Mai, M^rs^ De La Chapelle, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'Eveq. d'Avranches, La Motte, Danchet, l'abbé de Choisy.

Aujourd'huy Mr de la Chappelle chancellier est venu rendre compte à la Compagnie du voyage qu'il a fait à Versailles pour informer le Roy de la proposition qui avoit esté faite de M. le Marechal de Villars pour remplir la place de M^r^ l'Evêque de Senlis, et a rapporté que ce choix avoit esté tres agreable à Sa Majesté.

Du mécredi 23 Mai, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, Fontenelle, La Motte.

Du jeudy 24 May, M^rs^ De La Chapelle, Dacier, l'Evêque d'Avranches, L'abbé Fleury, Danchet, De Callieres, L'abbé de St Pierre, Renaudot, De La Monnoye, La Motte, l'abbé de Choisy.

Ce jour la Compagnie s'estant rendue au Louvre pour proceder au second scrutin de l'élection d'un Académicien à la place de M^r^ l'Evêque

(1) La liste répétée ici ajoute le nom de l'abbé Bignon à ceux qui figurent au registre de présence.

(2) On lit sous cette date dans le Journal de Dangeau : « M. le Maréchal de Villars fut élu tout d'une voix à l'Académie en la place de M. l'évêque de Senlis, frère de M. de Chamillart. Il avoit écrit une lettre à un académicien pour la lire à l'Académie après son élection, dans laquelle il mandoit que M. le cardinal de Rohan, M. le Cardinal de Polignac et moi pouvions assurer la Compagnie qu'il recevoit avec beacoup de joie et de reconnoissance l'honneur qu'on lui faisoit de le choisir. »

de Senlis, Mons. le Marechal de Villars qui avoit l'agrement du Roy, a esté esleu suivant les formes ordinaires par tous les suffrages.

DACIER.

Du samedi 26 Mai, Mrs Dacier, L'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Callieres, Renaudot, La Motte, L'abbé de Dangeau.

Ce jourd'huy M^r le Sec^re a apporté à la Compagnie tous les advis de Messrs les Académiciens absents sur les travaux de la Compagnie. Il en a fait la lecture, ils se sont trouvés presque uniformes sur la nécessité de tenir les engagements que nos fondateurs ont pris, et comme l'advis de M^r l'archevêque duc de Cambray, est plus détaillé que les autres la Compagnie a ordonné à son Sec^re de luy escrire pour luy demander la permission de le faire imprimer pour en tirer seulement 40 exemplaires (1).

Du lundy 28 de May, Mrs Dacier, Danchet, l'Evesque d'Avranches, Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, La Motte.

Du mercredy 30 May, Mrs Dacier, Danchet, De Sacy, De Callieres, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Saint Pierre, la Motte.

Du samedi 2 Juin, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet, De La Motte, l'abbé de Choisy, De Callieres, Mimeure.

Du lundi 4e Juin, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, Renaudot, l'abbé Fleury, Danchet, De Callieres, De La Monnoye.

Du mercredi 6e Juin, Mrs Dacier, De La Motte, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, De Callieres, De Sacy.

Du samedi 9 Juin, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de St Pierre, De La Motte, De La Monnoye, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

(1) L'Abbé de Saint-Pierre a remis dans cette séance un nouveau travail qui a été imprimé à la suite du premier (Voyez ci-dessus p. 549 note 1), sous le titre suivant : *Second Discours de M. l'Abbé de Saint-Pierre, Donné le* 26 *Mai* 1714 *sur les travaux de l'Académie.* Il y mentionne plusieurs travaux sur le même sujet : « Depuis que j'ai communiqué mes vües, j'ai lu avec plaisir l'avis de M. Valincour imprimé ; j'ai entendu lire avec utilité celui de M. l'Abbé Genest manuscrit. Le premier semble demander que l'on examine dans nos Conférences des *Observations* sur les meilleurs Auteurs, à l'exclusion d'une Grammaire, et c'étoit mon premier avis. M. l'Abbé Genest souhaiteroit que nous prissions la résolution de composer une *Grammaire Françoise* dans toutes les formes, à l'exclusion des observations. » Dans la *conclusion de* ce *second discours* l'abbé de Saint-Pierre, cherchant à concilier les diverses opinions propose : « que de trois jours de la semaine on en prene deux pour la grammaire... un... pour les observations critiques. » Ces deux *Discours* de l'abbé de Saint Pierre ont été réimprimés en tête de *l'Histoire de l'Académie* de Pellisson, Amsterdam, Frédéric Bernard; 1717, in-12. Voyez ci-après p. 582, note 1.

Du lundy 11 Juin, Mrs Dacier, L'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Fleury, de Valincour, La Motte, Danchet, Mimeure, De Callieres.

Du jeudi 14 Juin, Mrs Dacier, Danchet, La Motte, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, de Valincour, De Callieres, Fleury, De La Monnoye.

Aujourd'huy M^r le Sec^re a apporté à la Compagnie la réponse de M^r l'archevêque Duc de Cambray qui demande du temps pour revoir son ouvrage avant qu'on le fasse imprimer.

Du samedi 16 Juin, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, La Motte, Renaudot, De Callieres, de Mimeure, De Valincour.

Du lundi 18 Juin, M^rs De La Chapelle, Dacier, l'abbé de St Pierre, De La Motte, Renaudot, Danchet, De Caillieres.

Du jeudi 21 Juin, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, L'Evêque d'Avranches, La Motte, l'abbé Renaudot, Danchet, l'abbé de Dangeau.

Du samedy 23 de Juin, M^rs De La Chapelle, Dacier, le Card^l d'Estrées, le Card^l de Rohan, le Card^l de Polignac, le marquis de Dangeau, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, De Callieres, l'abbé Renaudot, Fontenelle, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, l'abbé Genest, de Valincour, Sacy, De Malezieu, l'abbé Abeille, l'Evêque de Soissons, l'abbé de Louvois, le marquis de St Aulaire, le marquis de Mimeure, l'abbé Mongin, La Motte, l'abbé d'Estrées, Danchet, De La Monnoye, le Marechal de Villars.

Ce jour l'Académie convoquée par billets a tenu une séance publique pour la réception de mons^r le Marechal Duc de Villars, qui a fait son remerciment à la Compagnie, et mons^r de la Chapelle chancelier luy a répondu au nom de la Compagnie à la place de mons^r le premier président Directeur, que des affaires importantes ont empesché de s'y trouver (1).

Du lundy 25 de Juin, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, La Motte, La Monnoye.

Du Jeudi 28 Juin, Mrs Dacier, Abeille, La Mote, l'abé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, De Callieres, De La Monnoye.

(1) *Discours prononcé le 23. Juin 1714. Par M. le Mareschal Duc de Villars, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur de Chamillart Evesque de Senlis. — Response de M. de la Chapelle Conseiller du Roy, alors Chancelier... au Discours prononcé par M. le Mareschal Duc de Villars...* (*Recueil* de 1714, p. 177-200).

Du samedi 30 Juin, Mrs Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, Danchet, l'abbé Renaudot, La Motte, De Callieres, L'Ev. d'Avranches, l'a. de Dangeau.

Du lundi 2 Juillet, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, Renaudot, l'abbé de Dangeau, De Callieres, La Motte.

Ce jour l'Académie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant la coustume. Le sort est tombé sur Mr de la Motte pour Directeur, et sur M^r le Marquis de Mimeure pour chancellier.

Ce mesme jour M^r le Sec^re a mis sur le bureau treize pieces de prose pour le prix de l'éloquence proposé par la Compagnie, et vingt sept pieces de vers pour le prix de poesie proposé par un particulier sur l'accomplissement du vœu de Louis XIII par le Roy, dans l'Eglise de Nostre Dame de Paris, et dont on a prié la Compagnie d'estre le juge.

Du jeudi 5 Juillet, M^rs La Motte, Dacier, Danchet, l'abbé de St Pierre, De La Monnoye, De Callieres, l'abbé de Choisy.

Du samedi 7 Juillet, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, Abeille.

Du lundi 9 Juillet, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau, De Sacy, l'abbé de St Pierre, l'Evesque d'Avranches, Danchet, De Callieres, De La Monnoye.

---

12 Juillet, M^rs de La Motte, Dacier, De Valincour, l'abbé de Dangeau, l'a. de Choisy, l'a. de St Pierre, Abeille, Sacy, Danchet, de Callieres.

Samedi 14 Juillet, La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, de Valincour, Abeille, Renaudot, l'abbé de St Pierre, Danchet, de Callieres.

Du lundy 16 de Juillet, M^rs De La Motte, Dacier, de Valincour, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, De La Monnoye, l'abbé Abeille, De Sacy, Danchet.

Du jeudy 19 de Juillet, M^rs La Motte, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, Danchet, l'abbé Renaudot, De Callieres.

Du samedy 21 Juillet, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, De St Aulaire, Sacy, La Monnoye, Danchet, l'abbé Mongin.

Du lundi 23e Juillet, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé Genest, Abeille, l'Eveque d'Avranches, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, De La Monnoye, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, De Callieres, l'abbé de Fleuri.

Du jeudy 26 de Juillet, M^rs La Motte, Dacier, Abeille, l'abbé de Dangeau, Danchet, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest, de Callieres, De Valincour.

Du vendredy 27 de Juillet, L'Académie ayant esté avertie que M^r le Chancellier (1) recevroit aujourd'huy son compliment à onze heures du matin, elle s'est rendue à son hotel au nombre de 12. M. de la Motte a porté la parole et a soutenu la réputation de la Compagnie.

Du samedy 28 de Juillet, M^rs La Motte, Dacier, Abeille, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet, De Callieres.

Du lundy 30 Juillet, M^rs De la Motte, Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, La Monnoye, Danchet, Fleury, Sacy, Renaudot, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

Du jeudy 2 d'Aoust, M^rs La Motte, Dacier, Abeille, Renaudot, De Callieres, De La Monnoye, l'abbé de St Pierre.

Du samedi 4 Aoust, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, l'abbé de Choisy, De Callieres, l'abbé de Dangeau.

Du lundy 6 Aoust, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé Abeille, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Danchet, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, De La Monnoye, De Callieres.

Du jeudi 9 Aoust, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, Abeille, Danchet, l'abbé de Dangeau, De Callieres, De La Monnoye, Fleury.

Du samedi 11 Aoust, M^rs La Motte, Mimeure, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, Renaudot, De Caillieres, La Monnoye, l'abbé de Dangeau.

Du lundy 13 d'Aoust, M^rs La Motte, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, l'Evêque d'Avranches, Danchet, Fleury, De La Monnoye, l'abbé Renaudot.

Du jeudy 16 d'Aoust, M^rs La Motte, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, Danchet, De Callieres, l'abbé Renaudot, l'abbé de Dangeau, De La Monnoye.

Du samedy 18 d'Aoust, M^rs La Motte, Mimeure, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, De Callieres, De La Monnoye, Danchet.

Aujourd'huy la Compagnie a appris avec douleur la mort de M^r l'abbé de Clerembaut qui mourut hier 17.

(1) Daniel-François Voysin, nommé le 2 juillet. — *Compliment de l'Académie françoise à Monseigneur le Chancelier.* (*Recueil* de 1714, p. 201-204.)

Du lundy 20 Aoust, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé Abeille, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, De La Monnoye.

Du jeudi 23 Aout, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Abeille, De St Aulaire, Danchet.

Du samedy 25 d'Aoust, jour de St Louis, M^rs La Motte, Mimeure, Dacier, le marquis de Dangeau, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, La Chapelle, De Callieres, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest, l'abbé Abeille, l'abbé de Louvois, l'Archev. d'Alby, Danchet, La Monnoye.

Du lundy 27 d'Aoust, M^rs La Motte, Dacier, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, Danchet, l'abbé Renaudot, De La Monnoye, De Callieres.

Du jeudy 30 d'Aoust, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Abeille, De La Monnoye, De Callieres, Danchet, Renaudot.

Du samedi 1 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Saint Pierre. Danchet, l'Evêque d'Avranches, De La Monnoye, l'abbé de Dangeau, De Callieres.

La Compagnie a assisté aujourd'huy au service que M^r le Directeur a fait faire aux Cordeliers pour le repos de l'âme de M^r l'abbé de Clerembaut.

Du lundy 3e Septembre, Mrs Dacier, l'Évêque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De La Monnoye, l'abbé Fleury.

Du jeudy 6 de Septembre, M^rs De La Motte, Dacier, l'Abbé de d'Angeau, Abeille, l'abbé de Saint Pierre.

Du vendredy 7 Septembre, Mrs Dacier, Abeille, l'abbé de d'Angeau, l'abbé de St Pierre.

Du lundy 10 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé d'Angeau, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, l'Abbé Renaudot, l'abbé Fleury.

Du jeudi 13 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé de St Pierre, l'abbé Abeille, Fontenelle, De La Monnoye, l'abbé Renaudot.

Du samedi 15 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet.

Du lundy 17 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet.

Du jeudy 20 de Septembre, M^rs la Motte, Dacier, Abeille, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé de Dangeau, Danchet, l'abbé Fleury.

Du samedi 22 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Saint Pierre Danchet.

Du lundy 24 Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'Evesque d'Avranches Danchet, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, Fontenelle, De La Monnoye.

Du jeudy 27 de Septembre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, D La Monnoye.

Du vendredi 28 Septembre, M^rs De La Motte, Dacier, l'abbé de St Pierre, De La Monnoye.

Du lundi 1 Octobre, M^rs La Motte, Dacier, l'abbé de Saint Pierre.

Ce jour l'Académie a procedé à faire de nouveaux officiers suivant la coustume, et le sort est tombé sur Monsr l'Abbé Fleury pour Directeur, et sur M^r de St Aulaire pour Chancellier.

Du jeudy 4 Octobre, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest, Renaudot.

Du samedi 6e Octobre, Mrs Dacier, l'abbé Genest, l'abbé de St Pierre, De La Monnoye.

Du lundy 8 d'Octobre, Mrs Dacier, Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, De La Monnoye, De La Motte, Fontenelle, l'abbé Genest.

Du jeudi 11e Octobre, Mrs Dacier, l'abbé Genest, l'abbé de St Pierre, La Motte, Renaudot, De La Monnaye.

Du samedy 13e Octobre, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, l'Evêque d'Avranches, La Motte, l'abbé de Saint Pierre, De La Monnoye.

La Compagnie a esté fort affligée d'apprendre la mort de Mr de Tourreil, qui mourut avant hier jeudy 11 de ce mois.

Du lundi 15 Octobre, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De La Monnoye, La Motte.

Du jeudi 18 d'Octobre, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, De Mimeure, Renaudot.

Du samedy 20 d'Octobre, Mrs Fleury, Dacier, l'Eveq. d'Avranches, Fontenelle, Renaudot, De La Monnoye, La Motte.

Du lundy 22 Octobre, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, Renaudot, Mimeure, La Mote.

Du jeudy 25 Octobre, M^rs l'abbé Fleury, St Aulaire, Dacier, Danchet, l'abbé Renaudot, de Valincour, De La Motte, Caillere, Mimeure, De La Monnoye.

M^r le Sec^re a rapporté à la Compagnie que M^r l'archevêque de Cambray a renvoyé le discours qu'il avoit redemandé pour le revoir avant l'impression, et comme il y a quelques autres de Messrs qui ont aussy donné leur avis fort détaillé, que dans l'assemblée du 5 May on avoit agité si on feroit imprimer tous les discours qu'on donneroit sur cette matiere, que la pluspart avoient paru pancher à les faire imprimer pour en tirer seulement 40 exemplaires, et que la résolution n'en fut pourtant pas absolument prise à cause du nouveau terme qu'on avoit donné jusqu'au 1 de Juin suivant, M^r le Sec^re a prié la Compagnie de déliberer encore là dessus pour prendre sa derniere résolution, et il a representé que l'impression de tous ces avis feroit un volume considerable, et seroit tres onereuse à Mr Coignard, et que d'ailleurs elle seroit assez inutile, l'avis de M^r l'abbé de St Pierre, celluy de M. de Valincour, qui sont déjà imprimés, et celluy de Mr de Cambray qu'on va faire imprimer, suffisant pour l'instruction de tous les Académiciens (1). La Compagnie, aprés une longue déliberation, a statué qu'on feroit imprimer le Discours de Mr de Cambray, et que tous les autres de Messieurs qui auroient donné des avis détaillés les feroient imprimer à leurs despens s'ils en avoient envie, aprés qu'on les auroit lus dans l'Académie, et qu'il n'en seroit tiré que 40 exemplaires, un pour chaque Académicien.

(1) Nous avons parlé plus haut des *Discours* de l'abbé de Saint-Pierre. Il mentionne le mémoire imprimé de Valincourt, dont nous n'avons pu trouver l'original ; quant à l'opinion de Fénelon elle a été imprimée sous ce titre : *Avis sur les occupations de l'Académie Pour obeir à ce qui est porté dans la deliberation du 23 Novembre* 1713. — A Paris, De l'Imprimerie de Jean Baptiste Coignard, Imprimeur du Roy et de l'Académie Françoise. In-4° de 8 pages sans frontispice. La Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire de cet ouvrage, qui commence par ces mots : « Je proposerai ici mon avis sur les travaux qui peuvent être les plus convenables à l'Académie. » Fénelon y conseille à la Compagnie « pendant qu'elle travaille encore au Dictionnaire d'examiner des questions de langue. De ces remarques mises en ordre, ajoute-t-il, on pourra aisément former le plan d'une nouvelle grammaire françoise » ; il engage ensuite l'Académie à étudier « les ouvrages de tous les bons auteurs » et à en publier des éditions annotées. Cet opuscule a été réimprimé dans les *Œuvres* de Fénelon, Paris, Didot 1787, in-4°, t. III, p. 449. Il a été remplacé par l'ouvrage connu sous le nom de *lettre à l'Académie,* dont nous parlerons ci-après. (Voyez p. 588, note 1.)

Samedy 27 Octobre, Mrs Dacier, Renaudot, La Motte, Danchet, De La Monnoye, De Callieres, l'Abbé de Dangeau.

Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets s'est rendue aux Cordeliers où elle a fait faire, selon sa coustume, un service pour le repos de l'ame de Mr de Tourreil.

Du lundy 29 d'Octobre, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, De La Mote, Renaudot, De La Monnoye, Danchet.

Mardy 30 Octobre, M^rs l'abbé Fleury, Dacier, Renaudot, Danchet, La Motte, De La Monnoye.

Du mercredy 31 (Octobre), Mrs Dacier, De Fontenelle, l'abbé de Dangeau, Danchet, La Motte.

Du lundy 5e Novembre, M^rs abbé Fleury, St Aulaire, Dacier, L'Evêque d'Avranches, Renaudot, De Malezieu, Genest, De Valincour, De La Motte, De La Monnoye, Fontenelle, l'abbé d'Estrées, De Callieres, De Mimeure, Danchet, De Sacy, abbé de Dangeau, abbé Mongin, abbé de Choisy, Le Marquis de Dangeau (1).

Ce jour la Compagnie convoquée par billets s'est rendue au Louvre pour proceder au premier scrutin pour la place vacante par la mort de M^r l'abbé de Clerembault, et M^r l'abbé Massieu a esté choisi à la pluralité des suffrages.

Jeudy 8 Novembre, Mrs Dacier, Renaudot, De La Monnoye, Fontenelle, L'abbé de Dangeau, La Motte, De Callieres, De Mimeure, Danchet.

Samedy 10 Novembre, Mrs Fleury, Dacier, Renaudot, De La Monnoye, l'abbé de Dangeau, De Callieres, La Motte.

Du lundy 12 de Novembre, Mrs Fleury, St Aulaire, Dacier, De La Monnoye, l'abbé de Dangeau, Renaudot, La Motte.

Aujourd'huy M^r le marquis de St Aulaire chancellier a rapporté à la Compagnie qu'ayant esté à Marly pour informer le Roy du choix que la Compagnie avoit fait de M. l'abbé Massieu pour remplir la place vacante sa Majesté avoit donné son agrement.

Du jeudi 15 Novembre, Mrs Fleury, Dacier, De La Motte, De La Monnoye, Renaudot, Caillieres, Mimeure, De Valincourt.

(1) Le nom de « Son Em^ce M. le Cardinal d'Estrées », placé à la fin de la liste, a été effacé.

Du samedy 17 de Novembre, Mrs Dacier, De Callieres, l'abbé Renaudot, De La Monnoye, La Motte.

Du lundy 19 Novembre, M^rs^ l'abbé Fleury, M. de St Aulaire, Dacier, De Callieres, Mimeure, L'Evêque d'Avranches, Renaudot, Valincour, De Sacy, Danchet, l'abbé de Choisy, l'abbé de Louvois, l'abbé de Dangeau, De La Chapelle, De La Motte, De La Monnoye, L'ab. de Caumartin, l'abbé d'Estrées.

Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets pour proceder au second scrutin sur la place vacante par la mort de M^r^ l'abbé de Clerembault, a confirmé par ce second scrutin l'élection qu'elle avoit faite par le précedent, de M. l'abbé Massieu, qui a esté déclaré éleu.

Ce mesme jour M. le Directeur a proposé à la Compagnie qu'attendu les abus que produisent les sollicitations il seroit nécessaire de renouveller les déliberations qu'on avoit souvent prises et qui n'ont pas esté enregistrées, pour empescher ces sortes de brigues tres préjudiciables aux intérests de la Compagnie, et de faire connoistre que l'ordre que le Roy a donné de ne déferer aux sollicitations ni aux prieres de qui que ce soit sera executé avec toute l'exactitude possible. En consequence de quoy il a esté résolu tout d'une voix qu'à l'avenir aucun Académicien ne prendra des engagements pour aucune place vacante avec qui que ce puisse estre, et qu'il ne donnera sa voix qu'au sujet qu'il croira le plus capable de la remplir. Et afin qu'aucun Académicien n'en prétende cause d'ignorance, il a esté ordonné que la présente déliberation sera enregistrée et imprimée, qu'il en sera tiré quarante exemplaires, et qu'on en envoyera un à chacun de Messrs les Académiciens, mesme à ceux qui sont en province.

DACIER.

Du jeudy 22 Novembre, Mrs Fleury, Dacier, Renaudot, De la Monnoye, de Caillieres, Mimeure, Danchet.

La Compagnie a appris avec beaucoup de douleur la mort de M^r^ l'Eveque de Soissons, qui mourut avant hier mardy 20. de ce mois.

D.

Du 23 Novembre, Mrs Dacier, De Valincour, Renaudot, De La Motte, De La Monnoye, De Sacy, Danchet, De Callieres.

Du lundy 26 Novembre, M^rs^ l'abbé Fleuri, Dacier, l'Evêque d'Avranches, Danchet, Renaudot, De La Monnoye, De Sacy.

Jeudy 29 Novembre, M^rs^ l'abbé Fleury, Dacier, De Valincour, Renaudot,

l'Ev. d'Avranches, La Motte, l'abbé de Louvois, De Callieres, De Mimeure, l'abbé Fleury, l'abbé Mongin, l'abbé d'Estrées, De La Monnoye, Danchet, le Cardinal de Polignac, le Mareschal de Villars, De Fontenelle, l'abbé de Caumartin, l'abbé de Dangeau, l'abbé Bignon, l'abbé de Choisy, le marquis de Dangeau.

Ce jour la Compagnie convoquée par billets pour proceder au premier scrutin sur la place vacante par la mort de M. de Tourreil, s'est rendue au Louvre au nombre de vingt un, et aprés les formalités ordinaires, M. Mallet a eu la pluralité des suffrages, et toutes les balottes ayant esté ensuite en sa faveur, il a esté admis à la proposition, et M^r^ l'abbé Fleury Directeur a prié Mr de Callieres d'en informer le Roy, et de sçavoir l'intention de sa Majesté. D.

Du samedi 1 Décembre, Mrs Dacier, Danchet, De La Motte, De La Monnoye.

Du lundy 3 Décembre, Mrs Dacier, Renaudot, De Sacy, La Motte, De La Monnoye.

Du jeudy 6 Décembre, M^rs^ de St Aulaire, Dacier, Renaudot, De Valincour, La Motte.

Du vendredi 7 Décembre, Mrs Dacier, De La Motte, De La Monnoye, De Callieres.

Ce jourd'huy la Compagnie convoquée par billets a assisté au service que M^r^ l'abbé Fleury Directeur a fait faire dans l'Eglise des Cordeliers pour le repos de l'ame de mons^r^ l'Evêque de Soissons. La famille y avoit esté invitée et Monsr le Marquis de Puiseux et Monsr le Comte de Sillery y ont assisté.

DACIER.

Du lundi 10 Décembre, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'Evêque d'Avranches, De Callieres, De Valincour, La Motte, Renaudot, De Sacy, l'abbé Genest, De La Monnoye.

Aujourd'huy la Compagnie informée par Mr de Callieres Sec^re^ du Cabinet, que le Roy avoit agréé la proposition de M. Mallet pour remplir la place vacante par la mort de M. de Tourreil, a procedé au second scrutin, et il a esté esleu par tous les suffrages.

D.

Aprés l'élection faite, le Sr Coignard a representé à la Compagnie que par la déliberation du samedy 22 de May 1700 il luy avoit esté ordonné de rapporter les cinq cens exemplaires de l'ancienne édition du Diction-

naire qui avoit este commencée par le Sr Petit et achevée par le Sr Coignard son père qui luy avoit succedé, et qu'elle avoit jugé à propos de supprimer, et qu'il avoit obei à cet ordre; mais qu'aujourd'huy la nouvelle édition qu'il fait de ce Dictionnaire et qui est déja poussée jusqu'à la fin de la lettre E, rendant ces cinq cens exemplaires entierement inutiles, et hors d'estat d'estre débités, il supplioit tres humblement la Compagnie de les luy abandonner pour en faire du carton, ce que la Compagnie a bien voulu luy accorder. Elle luy a donc donné la permission de les faire enlever de la chambre du Louvre où ils sont depuis quatorze ans, et il a promis de les mettre au pilon et de n'en faire aucun autre usage.

D.

Ce mesme jour Monsr l'abbé Fleury Directeur a proposé à la Compagnie les sujets de prix qu'il a choisis pour l'année prochaine. Celluy de la prose est : *les inconvenients des richesses, mesme en cette vie, selon les philosophes payens mesmes,* par rapport à ces mots *væ vobis divitibus,* Luc VI, 24. Et celluy de poësie, *les avantages de la paix, et l'obligation que nous avons au Roy de nous l'avoir procurée.* Et la Compagnie a ordonné à Mr le Secretaire d'envoyer à monsr de Pontchartrain celluy de poësie, afin qu'il ayt la bonté de le proposer au Roy et de sçavoir s'il luy est agreable.

Jeudy 13 Décembre, Mrs Dacier, de Valincour, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte, De Mimeure, De La Monnoye, De Callieres.

Samedi 15 Décembre, Mrs Fleury, Dacier, De Sacy, La Motte, l'abbé de St Pierre, De Callieres.

Lundy 17 Décembre, Mrs Fleury, Dacier, Renaudot, l'abbé de St Pierre, La Motte.

Du jeudy 20 Décembre, Mrs Dacier, Renaudot, De Sacy, l'abbé de St Pierre, Danchet, De Callieres, De la Motte.

La Compagnie a appris avec une extrême douleur la mort de son doyen M. le Cardinal d'Estrées, qui mourut mardy 18 de ce mois.

Du samedy 22 Décembre, Mrs Fleury, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, De Sacy, De La Monnoye, De La Motte, Danchet, De Callieres.

Aujourd'huy Mr Dacier Secre a rapporté à la Compagnie que pour obeir

à l'ordre qu'il en avoit receu, il avoit escrit à mons^r de Pontchartrain Sec^re d'Estat la lettre suivante :

Monseigneur,

De toutes les fonctions de l'Académie Françoise celle qui satisfait le plus le zele qu'elle a pour le Roy c'est lorsqu'elle donne lieu de célebrer quelqu'une des vertus de S. M. et de marquer la reconnoissance que ses peuples luy doivent pour les bienfaits qu'ils reçoivent de sa bonté. C'est de là, Monseigneur, que sont tirés tous les sujets des prix de poësie qu'elle distribue tous les deux ans. Celluy qu'elle a choisi pour le prix de l'année prochaine c'est *les avantages de la paix et les obligations que nous avons au Roy de nous l'avoir procurée.* La Compagnie vous supplie tres humblement, Monseigneur, de le proposer au Roy, afin que si sa Majesté l'approuve nous le fassions publier selon la coutume.

Je suis avec un profond respect, etc.

Ensuite il a lu à la Compagnie la réponse de Monsr de Pontchartrain que voici :

A Versailles, le 19 de décembre 1714.

J'ay receu, Monsieur, vostre lettre du 13 de ce mois. Le Roy à qui j'en ay rendu compte approuve le choix que l'Académie Françoise a fait du sujet du prix de poësie qui doit estre distribué l'année prochaine, ainsy vous pouvez le faire publier selon la coutume.

Je suis, Monsieur, entierement à vous

PONTCHARTRAIN.

Du lundi 24 Décembre, M^rs l'abbé Fleuri, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, De La Motte, De Sacy.

Du samedi 29 Décembre, M^rs l'abbé Fleury, de St Aulaire, Dacier, le Marechal de Villars, le Marquis de Dangeau, l'abbé De Dangeau, le Cardinal de Polignac, l'abbé de Choisy, de Callieres, Renaudot, De Fontenelle, l'abbé de Caumartin, l'abbé de St Pierre, De Valincour, De Sacy, l'abbé de Louvois, De Mimeure, La Motte, l'abbé d'Estrées, Danchet, Mongin, La Monnoye, Massieu, Mallet.

Aujourd'huy la Compagnie a tenu une assemblée publique pour la réception de M. l'abbé Massieu et de M. Malet. Ils ont fait tous deux leur remerciment, et M. l'abbé Fleury Directeur leur a répondu au nom de la Compagnie (1).

(1) *Discours prononcé le* 29. *Decembre* 1714. *Par M. l'Abbé Massieu de l'Académie Royale des Médailles et des Inscriptions, et Professeur Royal en langue Grecque, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur l'Abbé de Clerambault.* — *Discours prononcé le* 29. *Decembre* 1714. *Par M. Malet,*

Du lundy 31 Décembre, Mrs Fleury, Dacier, Danchet, l'abbé de St Pierre, l'abbé Massieu.

Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets s'est rendue aux Cordeliers où elle a fait faire selon sa coustume un service pour le repos de l'ame de M. le Cardinal d'Estrées. La famille y a esté invitée.

Du mecredi 2 Janvier 1715, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, La Motte, De Callieres, Danchet, De Sacy.

Ce jour la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort selon sa coutume, et le sort est tombé sur M. l'abbé d'Estrées pour Directeur, et sur M. le Marquis de Dangeau pour chancellier.

Du samedi 5 Janvier, M^rs^ l'abbé d'Estrées, le marquis de Dangeau, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Renaudot, De Callieres, De Mimeure, Malet, La Motte, St Aulaire, Danchet, l'abbé Mongin, De La Monnoye, De Sacy, l'abbé Fleury, l'abbé Massieu, De Valincour, l'abbé de Louvois, De Fontenelle, De Malezieu, le Cardinal de Rohan, l'abbé Bignon, le Cardinal de Polignac, l'abbé de Dangeau.

Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets s'est rendue au Louvre pour proceder à la proposition d'un Académicien à la place vaquante par la mort de M^r^ l'Evêque de Soissons. Il y a eu 24. Académiciens, on a eslu au sort un Evangeliste. Tous les suffrages ont esté pour M. le Duc de la Force.

Le Sr Coignard a representé à la Compagnie que l'ordre qu'il avoit d'imprimer l'advis de Mr de Cambray seroit onereux pour luy s'il n'en tiroit que quarante exemplaires. Sur quoy la Compagnie, entrant dans ses intérests, luy a permis de l'imprimer pour le public (1).

Du lundi 7 Janvier, Mrs Dacier, De La Motte, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, Renaudot.

premier Commis de M. Desmarets Controlleur general des Finances, lorsqu'il fut receu à la place de Monsieur de Tourreil. — Response de M. l'Abbé Fleury alors Directeur... aux Discours prononcez par M. l'Abbé Massieu et par M. Malet... (*Recueil* de 1715, p. 189-243).

(1) L'ouvrage de Fénelon commence ainsi : « Je suis honteux, Monsieur, de vous devoir depuis si longtemps une réponse ; mais ma mauvaise santé et mes embarras continuels ont cause ce retardement. » Ce n'était pas là une excuse banale, car Fénelon mourait le 8 janvier, trois jours après la séance où la Compagnie venoit d'autoriser le libraire Coignard à donner son livre au public. Il ne fut publié qu'en 1716, en un volume in-12, dont voici le titre exact : *Reflexions sur la grammaire, la rhetorique, la poetique et l'histoire, Ou memoire sur les travaux de l'Académie Françoise à M. Dacier, Secretaire perpetuel de l'Académie, et Garde des Livres du Cabinet du Roy.* Par feu M. de Fenelon, Archevesque Duc de Cambray, l'un des Quarante de l'Académie.

C'est cet écrit qu'on désigne habituellement sous le nom de *lettre à l'Académie.* Il est divisé en dix chapitres. Ils sont indiqués seulement par des chiffres romains et ne portent point les titres ou sommaires qui figurent dans les éditions modernes.

Du jeudi 10 Janvier, M^rs l'abbé d'Estrées, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, St Aulaire, Danchet, de Sacy, La Motte, Mimeure, De Callieres, Massieu.

Du samedy 12 Janvier, Mrs Dacier, De Callieres, De La Motte, Danchet, De La Monnoye, De Sacy, Massieu, Fleury.

Du lundi 14 Janvier, Mrs Dacier, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte, Renaudot, De Callieres, Massieu.

Du jeudy 17e Janvier, Mrs Dacier, Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Danchet, Massieu.

Du samedy 19 Janvier, M^rs l'abbé d'Estrées, le marquis de Dangeau, Dacier, de Valincourt, De Callieres, Mimeure, La Mothe, Malet, Renaudot, Fleury, l'abbé de St Pierre, Caumartin, le Cardinal de Polignac, De La Monnoye, De Sacy, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Louvois, Danchet, De Saint Aulaire, Massieu.

Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets s'est rendue aux Cordeliers où elle a fait faire selon sa coustume un service pour le repos de l'ame de M. de Salignac de Fénelon archevêque Duc de Cambray.

L'apresdinée la Compagnie qui avoit esté informée le 10 par M. l'abbé d'Estrées que le Roy avoit agréé la proposition de M. le Duc de la Force pour remplir la place vacante par la mort de M^r l'Evêque de Soissons, s'est rendue au Louvre et a procedé au second scrutin, et M. le Duc de la Force a esté esleu par tous les suffrages.

Ensuite elle a procedé à la proposition d'un Académicien pour remplir la place de S. E. M^r le Cardinal d'Estrées. Aprés les formalités accoustumées, les suffrages de tous les Académiciens, qui estoient au nombre de vingt deux, ont esté pour M. le Maréchal d'Estrées.

Du lundy 21 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Sacy, De Callieres, De La Monnoye, Massieu, De Fleuri.

Du jeudy 24 Janvier, M^rs l'abbé d'Estrées, Dacier, l'abbé de St Pierre, Renaudot, La Motte, Massieu, Danchet, De Callieres.

Du samedi 26 Janvier, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, la Motte, Massieu, De Callieres, Renaudot.

Du lundy 28 Janvier, M^rs l'abbé d'Estrées, le marquis de Dangean, Dacier,

Du jeudy 14 Mars, Mrs Dacier, de Valincour, Renaudot, Abeille, De Sacy, Massieu, Caillieres, Mimeure.

Du samedy 16 de Mars, Mrs Dacier, Abeille, De Choisy, l'abbé de Saint Pierre, l'Evesque d'Avranches, Massieu, De La Motte, De Callieres, Fleury.

Du lundy 18 de Mars, Mrs Dacier, Abeille, l'Evêque d'Avranches, La Motte, Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Sacy, Massieu.

Du jeudi 21 Mars, Mrs Dacier, De Sacy, Renaudot, l'abbé de St Pierre, Massieu, De Callieres.

Du samedy 23 de Mars, M^rs l'abbé d'Estrées, le marquis de Dangeau, Dacier, Avranche, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, La Chapelle, De Cailleres, Renaudot, Fontenelle, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, l'abbé Genest, Valincour, Sacy, Malesieux, Cardinal de Rohan, le Duc de la Force, Cardinal de Polignac, Abeille, l'abbé de Louvois, St Aulaire, Mimeure, Mongin, La Motte, le Marechal de Villars, Mallet, Massieu, le Marechal d'Estrées.

Aujourd'huy la Compagnie a tenu une assemblée publique pour la réception de M. le Marechal d'Estrée. Il s'y est trouvé trente un Académiciens, Monsr le Marechal a fait son remerciment, auquel Monsr le Marquis de Dangeau chancellier a répondu (1).

Du mardy 26 de Mars, Mrs Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, De Callieres, l'abbé Renaudot, Massieu.

Du jeudy 28 de Mars, Mrs Dacier, Abeille, l'abbé de Saint Pierre, la Motte, l'abbé Fleury, Renaudot, De Callieres, Massieu.

Du samedi 30 Mars, M^rs l'abbé d'Estrées, le marquis de Dangeau, Dacier, l'Ev. d'Avranches, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, La Chapelle, Callieres, Renaudot, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, Valincour, Sacy, le Card. de Polignac, Abeille, l'abbé de Louvois, Mimeure, La Motte, Massieu, Malet, de Boze.

Aujourd'huy la Compagnie a tenu une assemblée publique pour la réception de M. de Boze. Il s'y est trouvé 24. Académiciens. M. de Boze a fait son remerciment, et M. Dacier Sec^re y a répondu (2).

(1) *Discours prononcé le* 23. *Mars* 1715. *par M. le Mareschal d'Estrées, lorsqu'il fut receu à la place de M. le Cardinal d'Estrées. — Response de M. le Marquis de]Dangeau alors Chancelier au Discours de M. le Mareschal d'Estrées...* (*Recueil* de 1715, p. 263-278).

(2) *Discours prononcé le* 30. *Mars* 1715, *par M. Gros de Boze, Secretaire perpetuel de l'Académie Royale des Inscriptions et des Medailles, lorsqu'il fut receu à la place de M. de Fenelon, Archevesque*

Du lundi 1 Avril, Mrs Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, Renaudot, La Motte, l'abbé Fleury, De Boze, Massieu.

Aujourd'huy la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort suivant sa coutume. Le sort est tombé sur Mr de Malezieux pour Directeur, et sur Mr de Callieres pour Chancellier.

Du jeudi 4 Avril, Mrs de Callieres, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Renaudot, De Sacy, La Motte, Massieu, De Boze.

Du samedy 6 d'Avril, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, La Motte, Massieu.

Du lundy 8e Avril, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, Massieu, Renaudot, Fleury, La Motte.

Du jeudi 11 Avril, M^rs De Malezieux, De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, Massieu, Abeille, Renaudot, La Motte, Fontenelle.

Du samedy 13 d'Avril, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille La Motte, Fleury.

Du lundi saint 15 Avril, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Abeille, l'Évêque d'Avranches, La Motte, Renaudot, Massieu, Fleury.

Du mardi saint 16 Avril, Mrs Dacier, l'abbé de St Pierre, Massieu.

Du mecredy 24 Avril, Mrs Dacier, l'Évêque d'Avranches, Renaudot, Massieu, La Motte, Fontenelle.

Du jeudy 25 d'Avril, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, Massieu, Renaudot, l'abbé de St Pierre, De La Motte.

Du samedi 27 Avril, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, De La Motte, l'abbé Massieu.

Du lundy 29 d'Avril, Mrs Dacier, Abeille, La Motte, Danchet, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Fleury, Renaudot, Massieu.

Du jeudy 2 de May, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, La Motte, Renaudot, Massieu, Danchet, De Mimeure.

Duc de Cambray. — Response de Monsieur Dacier Secretaire perpetuel de l'Académie, au Discours prononcé par M. Gros de Boze... (*Recueil* de 1715, p. 279-312).

Du samedy 4 de May, M^rs De Callieres, Dacier, l'Évêque d'Avranches, l'abbé de Choisy, Massieu, De La Motte, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, Danchet.

Du lundy 6 de May, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, La Motte, l'Évêque d'Avranches, Danchet, Renaudot.

Du jeudy 9 de May, M^rs De Callieres, Dacier, La Motte, Abeille, De Sassy, Renaudot, Massieu, De Boze.

Le 11 May, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, La Motte, Renaudot, De Boze, Danchet, Massieu.

Du lundy 13 May, M^rs De Callieres, Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé Abeille, Danchet, De La Motte, Renaudot, l'abbé de St Pierre, De Boze, Mimeures.

Du jeudy 16 May, M^rs De Callieres, Dacier, Renaudot, La Motte.

Du samedi 18 Mai, M^rs De Callieres, Dacier, Massieu, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, l'abbé Renaudot.

Du lundy 20e May, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, Renaudot, La Motte, Massieu.

Du jeudy 23 de May, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, Renaudot, La Motte.

Du samedy 25 de May, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, La Motte, Massieu.

Du lundi 27 Mai, Mrs Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, l'Eveq. d'Avranches, La Motte, Renaudot, l'abbé Fleury.

Du mecredi 29 Mai, M^rs De Callieres, Dacier, Massieu, l'abbé de Saint Pierre, De La Motte.

Du jeudy 30 Mai, Mrs de Callieres, Dacier, Abeille, Massieu, Renaudot, De Sacy.

Du lundy 3e Juin, Mrs Dacier, l'Evêque d'Avranches, l'abbé Abeille, Danchet, Massieu, Renaudot, La Motte.

Du jeudy 6 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, Danchet, Renaudot, Massieu, La Motte.

Du samedy 8 de Juin, M^rs De Callieres, Dacier, Massieu, La Motte, De Boze.

Du mecredy 12 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, l'Evêque d'Avranches, Massieu, l'abbé de St Pierre, Danchet, La Motte, l'abbé Genest, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy.

Du jeudy 13 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, Danchet, Genest, La Motte.

Du samedi 15 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, Renaudot, l'abbé Massieu, De La Motte.

Du lundi 17 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Valincour, Renaudot, Massieu, La Motte.

Du mecredy 19 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, l'Evêque d'Avranches, Danchet, De La Motte, Massieu.

Du samedy 22 de Juin, M^rs De Callieres, Dacier, Massieu, Abeille, La Motte, l'abbé Fleury, Sacy, Danchet.

Du mardy 25 Juin, Mrs de Callieres, Dacier, Renaudot, Massieu.

Du mecredy 26 Juin, Mrs Dacier, Renaudot, Massieu, La Motte.

Du vendredy 28 Juin, M^rs De Callieres, Dacier, l'Evêque d'Avranches, Massieu, l'abbé Fleury, La Motte.

Du lundi 1er Juillet, M^rs De Callieres, Dacier, Abeille, Massieu, Renaudot, De Boze.

Aujourd'huy la Compagnie a procedé à faire de nouveaux officiers au sort selon sa coutume. Le sort est tombé sur M^r l'abbé de Dangeau pour Directeur, et sur M^r l'abbé Genest pour Chancellier.

Le mesme jour M^r le Secr^re a remis sur le bureau XX pieces de prose et XXXIX pieces de vers pour les prix d'Eloquence et de poësie qui doivent estre distribués cette année.

Du jeudy 4 de Juillet, M^rs l'abbé de Dangeau, Dacier, Abeille, Renaudot, De Callieres, La Motte, le Duc de la Force, Massieu, Malet.

Du samedy 6 de Juillet, Mrs Dacier, Abeille, l'Evêque d'Avranches, Massieu, Renaudot, De Callieres, La Motte, De Boze, le Duc de la Force, Malet.

Du lundy 8 de Juillet, Mrs Dacier, Abeille, Renaudot, De Callieres, Sacy, La Motte.

Du jeudy 11 de Juillet, Mrs Dacier, La Motte, De Callieres, Abeille, Massieu, l'abbé Fleury.

Du samedy 13 de Juillet, Mrs Dacier, Abeille, le Duc de la Force, Massieu, Renaudot, La Motte, Sacy, La Chapelle, De Callieres.

Du 15 Juillet, M^rs l'abbé de Dangeau, Dacier, Abeille, Renaudot, La Motte, De Callieres, l'abbé de St Pierre, Sacy.

Du jeudi 18 Juillet, M^rs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de Choisi, l'abbé de St Pierre, Abeille, De Callieres, La Motte, De Sacy, De Boze, Renaudot, Massieu.

Du samedy 20 de Juillet, Mrs Dacier, De Caillieres, Abeille, le Duc de la Force, Danchet, De Valincour, Renaudot, Massieu, La Motte, La Chapelle, St Pierre, de Boze, De Sacy, l'abbé de Caumartin, l'abbé de Louvois.

Aujourd'huy la Compagnie a député deux de son corps pour aller faire compliment à M^r le Marquis de Dangeau sur la naissance de Mlle de Luines. M^r le Duc de la Force a bien voulu se charger de cette commission avec M^r le Marquis de St Aulaire.

En mesme temps on a aussi député à M^r le premier président pour le complimenter sur le mariage de Mad^lle sa fille avec M^r le comte de Lautrec, et M^r l'abbé Abeille et Mr Malet se sont acquités de cette commission.

Du lundi 22 Juillet, M^rs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, l'Evêque d'Avranches, De Sacy, Abeille, Renaudot, La Motte, l'abbé Massieu, La Chapelle, De Callieres, le Duc de la Force, l'ab. de Louvois.

Sur ce que M^r le Secr^re a representé à la Compagnie qu'il seroit nécessaire, pour prevenir les abus qui se glissent, de renouveller les réglements qu'elle a déjà faits plusieurs fois pour empescher les brigues et les sollicitations qu'on fait dans le temps du jugement des pieces qui concourent pour les prix, a résolu que désormais en publiant les affiches on avertiroit tous ceux qui voudront composer, que les pieces de ceux qui se seront fait connoistre soit par eux mesmes ou par leurs amis, seront retranchées et ne concourront point, et que tous Messrs les Académiciens ont promis de se récuser eux mesmes et de ne pas donner leurs suffrages sur les pieces dont ils connoistront les auteurs.

Du mecredi 24 Juillet, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de St Pierre, De La Motte, De Callieres, Danchet, Massieu.

Du samedy 27 de Juillet, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, Abeille, l'Eveque d'Avranche, De Caillieres, l'abbé de St Pierre, Renaudot, La Motte, St Aulaire.

Du lundy 29 de Juillet, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, De Caillieres, Massieu, La Motte, le marquis de Dangeau.

Du jeudy 1 d'Aoust, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé de Caumartin, Abeille, l'abbé de St Pierre, De Callieres, De Sacy, l'abbé Fleury, De La Chapelle, De La Motte, De Fontenelle, Malet, l'abbé Mongin, le Duc de la Force, l'abbé Massieu, l'abbé de Louvois.

Du samedy 3 d'Aoust, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, Abeille, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, l'abbé Massieu, l'abbé Renaudot.

Du lundy 5e Aoust, Mrs l'abbé de Dangeau, Dacier, l'Evêque d'Avranches, Abeille, l'abbé de St Pierre, Renaudot, De Callieres, Massieu.

Du jeudy 8 Aoust, Mrs abbé de Dangeau, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, La Motte, De Valincour, Renaudot, l'abbé d'Estrées, de Callieres, Massieu.

Du vendredy 9 Août, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Abeille, La Motte, De Caillieres.

Du lundy 12 d'Août, Mrs Dacier, Abeille, St Pierre, Renaudot, l'abbé Fleury.

Du mecredi 14 Aoust, Mrs Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de Saint Pierre, l'Eveque d'Avranches, La Motte.

Du samedy 17 d'Aoust, Mrs l'abbé de d'Angeau, Dacier, Abeille, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, l'Eveque d'Avranches, La Motte, l'abbé Fleury.

Du lundi 19 Aoust, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, l'abbé Abeille, l'abbé Fleury, La Motte, De Bose.

Du jeudi 22 Aoust, Mrs Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, La Motte, l'abbé de Choisy.

Du vendredi 23 Aoust, Mgr l'Evêque d'Avranches, l'abbé de Saint Pierre, De Callieres, La Motte.

Du Dimanche 25 d'Aoust, Aujourd'huy la Compagnie s'est assemblée le matin dans la salle du Louvre, et est montée en corps à la chappelle pour entendre la messe accompagnée d'un motet, et la prédication qui a esté faite par M^r^ l'abbé Bion. Et l'apresdinée elle s'est assemblée pour la distribution des prix, qui tous deux ont esté adjugés à Mr Roy ce qui, à cause de sa singularité, a paru digne d'estre marqué dans ses registres. Mr Roy a remercié la Compagnie par une ode, aprés quoi on a lu le tribut que l'Académie de Soissons a envoyé cette année, qui est l'éloge funebre de M^r^ l'Eveque de Soissons composé par M^r^ l'abbé Fleury.

Du lundy 26 d'Aoust, Mrs Dacier, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé Massieu, De Boze.

Du jeudi 29 Août, Mrs Dacier, l'abbé de Saint Pierre, La Motte, Danchet, Massieu.

Du samedi 31 Août, Mrs Dacier, l'abbé Massieu, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte, De Callieres.

Du lundy 2e Septembre, M^rs^ l'Abbé Genest, Dacier, l'Evêque d'Avranches, Massieu, Sacy, l'abbé de St Pierre, La Motte, Danchet.

Hier à huict heures un quart du matin l'Académie fit la plus grande perte que jamais compagnie ayt faite. La couronne de sa teste tomba, elle perdit son auguste protecteur ; sa douleur ne peut estre exprimée. Elle tachera de rendre ses regrets aussy immortels et aussy publics que la gloire de son héros, qui ne mourra jamais et qui remplit toute la terre.

Du jeudi 5 Septembre, M^rs^ l'abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, La Motte, Danchet, le marquis de St Aulaire.

Du samedy 7 Septembre, M^rs^ l'abbé Genest, Dacier, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, La Motte, De Callieres, Massieu.

Du lundy 9 de Septembre, M^rs^ l'abbé Genest, Dacier, Abeille, l'abbé de St Pierre, De Callieres, Massieu, La Motte, l'abbé Fleury.

Du jeudy 12 de Septembre, M^rs^ l'abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Dacier, l'abbé Massieu, Abeille, l'abbé de Saint Pierre, Danchet, De Callieres.

Du samedy 14 de Septembre. La Compagnie ayant esté avertie que le Roy son nouveau protecteur avoit marqué ce jour pour recevoir son

compliment de condoleance sur la mort du Roy son bisayeul, elle s'est rendue à Vincennes au nombre de vingt ou vingt deux, et ayant esté introduite par M. le Marquis de Dreux grand maistre des céremonies, et présentée par M. de Pontchartrain Secre d'Estat, Mr l'abbé de Dangeau Directeur a porté la parole d'une maniere qui a fait honneur à la Compagnie. Le Roy a répondu avec beaucoup de bonté et d'esprit, et d'une manière tres favorable pour la Compagnie.

Du lundy 16 Septembre, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Dacier, le marquis de Dangeau, De Callieres, l'abé Abeille, l'abé Massieu, La Motte, l'abbé de Saint Pierre, l'Eveq. d'Avranches, De St Aulaire, l'archev. d'Alby, l'abbé de Caumartin, Danchet, l'abbé Fleury, De Mimeure, Mongin, La Chapelle, M. le Maréchal d'Estrées.

Aujourd'huy la Compagnie assemblée au Louvre au nombre de 19, a résolu de faire faire un service pour le Roy dans la chappelle du Louvre, et une oraison funebre. Mr l'archevêque d'Alby a esté prié d'y officier, et il l'a accepté avec reconnoissance si la tenue des Etats luy permettoit d'estre encore à Paris en ce temps là. M. l'abbé Mongin s'est offert pour faire l'oraison funebre et la Compagnie l'a accepté avec joye comme un homme tres capable de s'en bien acquitter. En mesme temps Mr l'abbé de Caumartin et M. de la Motte ont esté priés, le premier de se charger de faire un éloge funebre en prose, et le second un éloge en vers pour le Roy, afin qu'ils soient prononcés dans une assemblée publique de la Compagnie qu'elle tiendra pour cet effet. Et ils ont accepté tous deux avec grand plaisir.

DACIER.

Du jeudy 19 Septembre, Mrs Dacier, De Callieres, ab. Massieu, ab. de St Pierre, Renaudot, La Motte, l'abbé Fleury, Fontenelle, l'abbé de Caumartin.

Du vendredy 20 Septembre, Mrs Dacier, Massieu, l'abbé de St Pierre, l'Evêq. d'Avranches, La Mote, de Callieres.

Du lundy 23 Septembre, Mrs l'abbé Genest, Massieu, l'abbé Abeille, de Callieres, l'abbé Renaudot, De La Motte, l'abbé de St Pierre, De Boze.

Du jeudy 26 Septembre, Mrs l'abbé Genest, Dacier, Massieu, Abeille, l'abbé de St Pierre, De Callieres, le marquis de Mimeure.

Du samedy 28 Septembre, Mrs Dacier, Abeil, Massieu, La Motte, De Callieres.

Du lundy 30 de Septembre, Mrs Dacier, Abeille, l'abbé Massieu, La Motte, l'Evêque d'Avranches, De Callieres.

Du jeudy 3 Octobre, M^rs^ l'abbé Genest, Dacier, Massieu, l'abbé de Choisy, De Callieres, La Motte.

Aujourd'huy la Compagnie se disposoit à faire de nouveaux officiers, mais Mr Dacier Sec^re^ a representé à la Compagnie qu'il avoit receu une lettre de M. le Marechal d'Estrées, qui le prioit de luy mander si celluy qui devoit avoir l'honneur de faire le compliment de la Compagnie à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Régent du Royaume estoit prest, et que S. A. R. n'attendoit que cella pour marquer le jour, et qu'ainsy comme on attendoit l'ordre à toute heure, il n'y avoit pas d'apparence de faire de nouveaux officiers, qui n'auroient peut estre pas le temps de se préparer. Sur cette representation, la Compagnie a differé de créer ses officiers jusqu'aprés le compliment fait, et a continué M. l'abbé de Dangeau dans sa place de Directeur.

Ce mesme jour M^r^ l'abbé de Dangeau Directeur communique à la Compagnie une lettre qu'il avoit receue le 1. de ce mois de M^r^ le Duc d'Antin, que voicy :

Lettre de M. le Duc d'Antin à M^r^ l'abbé de Dangeau, Directeur de l'Académie.

S. A R. ma ordonné, Monsieur, de placer les nouveaux conseils au Louvre, et malheureusement cella ne se peut faire sans incommoder les Académies qui y sont establies. Je vous prie sans aucun compliment de me mander de bonne foy ce que vous aimez le mieux, ou de permettre de nous assembler dans vostre sale les matins que nous tenons conseil, ou de monter à la grande piece de l'Académie des Sciences beaucoup plus belle et plus magnifique que celle que vous occupez, et plus propre à vos exercices, réceptions, etc. Si vous aviez mesme besoin de quelques accommodements, je les ferois faire avec grand plaisir, desirant fort de trouver les occasions de faire quelque chose qui plaise à un corps aussy auguste, et pour qui j'ay toute l'estime et toute la consideration qu'il mérite. Si vous aimez mieux rester où vous estes, nous tacherons de nous incommoder le moins que nous pourrons, et je feray accommoder la piece qui est aupres pour faire serrer les Registres et papiers dud. Conseil. Je vous prie de me répondre au plustôt, nous devons nous assembler samedy matin. Je suis, Monsieur, plus que personne du monde vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

LE DUC D'ANTIN.

Et en apostille :

S. A. R. m'a chargé de toutes les choses dont M. de Pontchartrain se mesloit à l'égard des Académies, trop heureux de pouvoir leur rendre mes services.

Sur cette lettre si remplie de politesse la Compagnie chargea M. le Directeur, M. le Secre, et M. de Callieres d'aller voir le lendemain M. le Duc d'Antin pour luy témoigner premierement la joye qu'elle avoit qu'aprés M. de Pontchartrain les Académies tombassent entre les mains d'un seigneur comme luy, si digne d'elles, et en qui on trouvoit rassemblés tous les divers talents que ces Académies demandent, et en second lieu pour luy marquer que nous estions disposés à faire tout ce qu'il desireroit, et en mesme temps pour luy faire nos tres humbles remonstrances sur l'estat où nous nous trouvions.

Du samedy 5 Octobre, Mrs l'Abbé de Dangeau, l'abbé Genest, l'abbé Massieu, De Callieres, De la Motte, l'Evêque d'Avranches, De Fontenelle, l'abbé de St Pierre.

Aujourd'huy M. le Secretaire a porté à la Compagnie une lettre qu'il venoit de recevoir de M. le Marechal d'Estrée toujours tres attentif aux interests de la Compagnie, et a luy rendre toute sorte de bons offices. Voicy ses termes :

Lettre de M. le Marechal d'Estrées à M. Dacier, Secre de l'Académie.

A Paris, le 5 d'octobre.

S. A. R. me charge de vous dire, Monsieur, qu'il est tres sensible à l'empressement que l'Académie luy témoigne. Il fait grand cas d'une Compagnie si respectable, et a beaucoup d'estime pour les particuliers qui la composent. Il recevra lundy prochain à onze heures et demy du matin le compliment qu'elle luy veut faire. C'est le jour le plus commode pour son A. R. à cause des conseils qui l'obligent d'aller à Vincennes. Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et la passion imaginable plus absolument à vous qu'homme du monde.

LE MARECHAL D'ESTRÉES.

Aprés la lecture de la lettre de M. le Marechal d'Estrées, M. l'abbé de Dangeau a dit que le jour d'auparavant nous estions allés, luy, M. de Callieres, et moy, à l'hostel de M. le Duc d'Antin, que ne l'ayant pas trouvé, nous estions allés chez M. de Callieres attendre son arrivée, qu'ayant esté avertis de son retour, nous y estions retournés, et qu'aprés les compliments sur le soin que S. A. R. luy avoit donné des Académies, il avoit asseuré M. le Duc d'Antin du plaisir que la Compagnie se feroit de faciliter tout ce qui luy seroit agreable ; que cependant il prenoit la liberté de luy représenter de la part de la Compagnie que nous avions beaucoup de confreres agés ou infirmes, qu'un changement de lieu nous feroit

perdre, et qu'ainsy nous serions privés des lumieres d'une grande partie de tout ce que nous avions de meilleur. Sur cella Mr le Duc d'Antin répliqua qu'il ne falloit plus penser à nous mettre ailleurs, et que puisque nous voulions bien partager nostre salle avec luy il tacheroit de nous incommoder le moins qu'il luy seroit possible, et adjouta une infinité de politesses pour la Compagnie. Nous luy dimes que nostre salle nous paroistroit desormais plus agreable puisque nous aurions l'avantage de la partager avec des hommes si utiles à l'Estat. En mesme temps je le suppliay de faire faire des cloisons à deux embrasures de fenestres de l'antichambre de nostre Académie, afin que luy et nous nous eussions un lieu à serrer le bois pour l'hyver, ce qu'il trouva tres raisonnable, et nous asseura qu'il seroit toujours ravi de nous rendre tous les services qui dépendroient de luy.

L'abé de Dangeau, Directeur.

Du lundy 7 d'Octobre, Mrs l'abbé de Dangeau, l'abbé Genest, Dacier, l'abbé de Louvois, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, Valincour, La Motte, Massieu.

Ce matin la Compagnie s'est rendue au palais Royal sur les onze heures au nombre de quinze ou seize, et s'est assemblée dans l'appartement de Monseigneur le Duc de Chartres. Une demi heure aprés M. de Marpré, introducteur des ambassadeurs chez S. A. est venu prendre la Compagnie et l'a conduite dans l'appartement, de S. A. R. M. l'abbé de Dangeau a parlé pour la Compagnie, dont il a fort bien soutenu la reputation. S. A. R. a répondu avec une présence d'esprit merveilleuse, et tres favorablement pour la Compagnie et pour tous les particuliers qui la composent. M. de Marpré reconduisit la Compagnie au mesme lieu où il l'avoit prise.

L'apresdinée du mesme jour elle s'est rendue au Louvre. Mr l'abbé de Dangeau y a fait le rapport de ce qui s'estoit passé le matin au palais Royal. La Compagnie l'a prié de dire son discours en faveur de ceux qui ne l'avoient pas entendu, ce qu'il a fait. On l'a prié de le donner pour l'inserer dans le registre, ce qu'il a refusé tres inhumainement, quoyque d'ailleurs tres attaché aux déliberations qui ont este prises dans la Compagnie. Ensuite on a procedé à faire de nouveaux officiers, et le sort est tombé sur M. de Callieres pour Directeur, et sur M. le Cardinal de Rohan pour Chancellier.

Du jeudy 10 d'Octobre, Mrs De Callieres, Dacier, Genest, Massieu, De Dangeau, Danchet, Choisy, De St Pierre.

Du samedy 12 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'Eveq. d'Avranches, Genest, Massieu.

Du lundy 14 d'Octobre, Mrs Dacier, l'Eveque d'Avranches, Genest, La Motte.

Du jeudy 17 d'Octobre, Mrs Dacier, l'abbé Genest, La Motte, l'abbé de St Pierre, l'abbé Massieu, l'abbé Fleury.

Du samedy 19 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, De Mimeure, Massieu, La Motte, Genest.

Du lundy 21 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé de St Pierre, Massieu, l'abbé Renaudot, La Motte, l'abbé Fleury, l'abbé Genest.

Du jeudy 24 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre.

Du samedy 26 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, La Motte, Massieu.

Du mardy 29 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'Eveque d'Avranches, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, Massieu, l'abbé de Dangeau.

Du mecredy 30 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, Massieu, La Motte, l'abbé de Dangeau.

Du jeudy 31 d'Octobre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, Danchet, La Motte, l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau, Mimeure, Massieu.

Aujourd'huy la Compagnie, à qui M. l'abbé de Dangeau avoit déja lu quelques observations sur la grammaire qu'elle avoit trouvé tres belles et tres utiles, a prié instamment l'auteur de les donner avec la suite au Sr Coignard afin que l'Académie ne soit pas la seule à profiter de ses découvertes.

Du lundy 4 de Novembre, Mrs de Callieres, Dacier, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé Renaudot, l'abbé Fleury, l'abbé de St Pierre, La Motte, Massieu, l'abbé de Dangeau.

Aujourd'huy la Compagnie a chargé M^r le Secretaire de voir M^r l'abbé de Caumartin pour sçavoir de luy en quel temps il pourroit estre prest pour l'éloge funebre du Roy qu'il s'estoit engagé de faire, afin que sur cella elle pust prendre les mesures nécessaires pour le jour du service et de l'oraison funebre de S. M.

Du jeudy 7 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé Fleury, l'abbé Massieu, l'abbé de Daugeau, De Mimeure, Danchet.

Du samedy 9 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, La Motte, Danchet, Massieu.

Ce jour M. le Sec^re a rapporté à la Compagnie qu'il avoit eu l'honneur de voir selon ses ordres M^r l'abbé de Caumartin, et que luy ayant demandé en quel estat estoit l'éloge dont il s'estoit chargé, M. l'abbé de Caumartin luy avoit répondu qu'il estoit tres mortifié de se trouver dans une situation qui le mettoit dans l'impossibilité de faire ce qu'il avoit promis, qu'il luy estoit survenu une infinité d'affaires qui ne luy laissoient pas la liberté d'esprit nécessaire pour un ouvrage si important, et qu'il aimoit mieux avoir le déplaisir d'y renoncer enfin que de commettre la réputation de la Compagnie où il y avoit tant de sujets capables de s'en acquiter mieux que luy.

Sur cella on a deliberé si l'on feroit une convocation ; M. de Callieres la proposoit fortement comme nécessaire, mais on n'a pas esté de son sentiment, et sur cella M. de La Motte a dit que si aucun de ses anciens ou des autres mesme ne se trouvoit en estat de faire cet éloge, il s'en chargeroit, et la Compagnie l'a remercié de cette bonne volonté.

Du mardy 12 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, La Motte, Danchet, De Valincour.

Aujourd'huy dés que la Compagnie a eu pris ses places, M. de La Motte a representé qu'ayant pensé plus meurement à ce qui s'estoit passé dans l'assemblée de samedy, il avoit trouvé qu'il s'estoit chargé trop légerement de faire l'éloge du Roy en prose, que quelque bonne volonté qu'il eust pour cella, il avoit trouvé qu'il y avoit dans la Compagnie plusieurs hommes plus capables que luy de remplir ce devoir si important, et qu'il supplioit la Compagnie de faire une convocation, afin qu'il eust la satisfaction ou de céder sa place à quelqu'un de ceux qu'il regardoit comme ses maistres, ou qu'il ne l'acceptast que par l'ordre ou du consentement de la Compagnie, ce qui le mettroit à couvert du reproche qu'on pourroit luy faire de témerité, et luy serviroit d'excuse s'il s'acquitoit moins bien de cette commission qu'il ne désireroit.

Il s'est élevé sur cella de grandes disputes. M. de Callieres Directeur a dit qu'il ne consentiroit jamais à une convocation ; que ce n'estoit pas la coutume d'aller contre une chose passée et acceptée, et que si on vouloit une convocation on ne pouvoit le faire que sur un dédit de M. de La

Motte, qui remettroit la chose en son entier. M. de La Motte a donné ce dédit par pure modestie, et pour le bien de la chose mesme, de sorte que la convocation a esté résolue pour jeudy 21 du présent mois, et M. le Secre s'est chargé d'en donner l'ordre au Sr Coignard.

Du jeudy 14 de Novembre, Mrs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, La Motte, Danchet.

Du samedy 16 de Novembre, Mrs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé Genest, Danchet, Massieu.

Du lundy 18 de Novembre, Mrs De Callieres, Dacier, l'abbé Renaudot, l'abbé Genest, l'abbé Massieu, Danchet, l'abbé Fleury, La Motte, l'abbé de St Pierre.

Du jeudy 21 de Novembre, Mrs De Callieres, Dacier, l'Eveq. d'Avranches, l'abbé Renaudot, Mimeure, Danchet, La Motte, l'abbé Genest, l'abbé de St Pierre, le Card[l] de Polignac, La Chapelle, l'abbé Mongin, l'abbé Abeille, l'abbé Fleury, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Choisy, l'abbé Bignon, De Boze, l'abbé de Louvois, l'Eveque de Mets.

Aujourd'huy la Compagnie convoquée par billets, s'est rendue au Louvre au nombre de vingt. On a déliberé sur deux choses : la premiere sur le lieu ou il estoit plus convenable de faire l'oraison funebre du Roy. Dans quelques assemblées précedentes plusieurs de Messrs avoient cru qu'il seroit mieux de la faire dans l'Eglise de St Germain l'Auxerrois, et d'autres dans l'Eglise des Cordeliers, et ils alleguoient pour raison que là on pouvoit faire un service, au lieu que la Chapelle du Louvre n'est pas assez grande pour cella. Cella agité de part et d'autre la pluralité des suffrages a esté de se tenir à la premiere déliberation qui est du lundi 16. de Septembre, et de faire l'oraison funebre dans la chappelle du Louvre sous le bon plaisir de Mgr le Régent. On a dit pour raison que ce n'estoit pas proprement un service que la Compagnie faisoit faire pour le Roy, mais qu'elle faisoit dire seulement une messe des morts accompagnée d'une oraison funebre, à peu prés comme la feste que l'on célebre tous les ans dans la mesme chappelle pour St Louis. Cella estant résolu on a nommé deux commissaires, Mr l'abbé Bignon et Mr l'abbé de Louvois, afin que conjointement avec Messrs les officiers ils réglassent avec un crieur ou autre la maniere dont on doit décorer la chappelle proprement et décemment sans superfluité (1), et qu'ils en fassent le prix, qui sera payé par la Compagnie.

(1) Il y avait d'abord *magnificence* ; ce mot a été effacé et remplacé par *superfluité*.

Ensuite on a déliberé sur l'éloge funebre qui doit estre fait dans une assemblée de la Compagnie; et comme M. de la Motte n'y avoit renoncé que par modestie, la Compagnie, fort ayse de voir cet éloge en si bonnes mains, l'a prié de vouloir s'y engager de nouveau, ce qu'il a fait avec toutes les marques de respect et de déference pour elle.

Du samedy 23 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, Sacy, La Motte, Danchet.

Du lundy 25 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé De Dangeau, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, l'abbé Genest, La Motte, Danchet, l'abbé Massieu.

Du jeudy 28 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, l'abbé Fleury, l'abbé de St Pierre, l'abbé Massieu, La Motte, Danchet.

Du vendredy 29 de Novembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, Massieu, La Motte.

Du lundy 2 de Décembre, Mrs Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé Fleury, l'abbé Massieu, l'abbé de St Pierre, Danchet, La Motte.

Du jeudy 5 de Décembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Renaudot, l'abbé Massieu, l'abbé Abeille, Danchet, La Motte.

Du samedy 7 de Décembre, M^rs De Callieres, Dacier, Massieu, La Motte, Danchet.

Du mardy 10 de Décembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, l'abbé Abeille, l'abbé Massieu, Danchet, Mongin.

Du jeudy 12 de Décembre, M^rs De Callieres, Dacier, Le Card^l de Polignac, l'abbé Renaudot, l'abbé Abeille, l'abbé Massieu, Danchet, La Motte, l'abbé de St Pierre.

Du samedy 14 de Décembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé de St Pierre, l'abbé Abeille, l'abbé Massieu, l'abbé de Dangeau, l'abbé Fleury, La Motte, Danchet.

Du lundy 16 Décembre, M^rs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Massieu La Motte, Danchet.

Du mecredy 18 de Décembre, Aujourd'huy M. de Fontanieu Intendant des meubles de la couronne a fait tapisser la grande antichambre de l'Académie Françoise d'une tapisserie à demeure, afin que la Compagnie ayt un lieu toujours prest pour y tenir ses assemblées publiques.

Du jeudy 19e Décembre, Mrs De Callieres, Dacier, l'abbé Abeille, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, le marquis de Dangeau, l'abbé de Choisy, De Fontenelle, l'abbé Bignon, l'abbé de Caumartin, l'abbé de St Pierre, l'abbé Fleury, De Valincourt, De Sacy, le Cardinal de Polignac, l'abbé de Louvois, le marquis de St Aulaire, le marquis de Mimeure, l'abbé Mongin, De La Motte, l'Evesque de Mets, Danchet, l'abbé Massieu, Malet, De Bose.

Aujourd'huy l'Académie Françoise assemblée dans la chappelle du Louvre toute tendue de noir par les soins de la Compagnie, a fait dire une messe pour le repos de l'ame de son auguste protecteur, pendant laquelle la musique du Roy a chanté un De profundis ordonné par Mr le Cardinal de Polignac, maistre de la chapelle. Aprés la messe Mr l'abbé Mongin a prononcé l'oraison funebre avec beaucoup d'éloquence (1).

L'apres dinée l'Académie a tenu une assemblée publique où Mr de La Motte a prononcé l'éloge funebre du feu Roy en prose (2), qui a esté receu avec beaucoup d'applaudissement. Ensuite il a récité une ode sur le mesme sujet (3), qui a eu aussy beaucoup de succès. Mr Danchet a récité ensuite un poëme sur le gouvernement présent (4), et il a esté entendu avec un tres grand plaisir.

DE CALLIERES, DACIER Secre.

Du vendredy 20 Décembre, Mrs De Callieres, Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, l'abbé Massieu, La Motte, Danchet.

Du lundy 23 de Décembre, Mrs De Callieres, Dacier, Abeille, Massieu, St Pierre, Danchet, La Motte.

(1) *Oraison funebre de Louis le Grand... prononcée... dans la Chapelle du Louvre, par M. l'Abbé Mongin.* (*Recueil* de 1717, p. 89-150).

(2) *Eloge funebre de Louis le Grand, Protecteur de l'Académie Françoise, prononcé dans l'Académie... Par M. Houdar de la Motte.* (p. 151-200).

(3) *La Mort de Louis le Grand. Ode, Prononcée dans l'Académie... Par M. De la Motte.* (p. 295-305).

(4) *Invitation aux Muses, pour celebrer le nouveau regne, poeme, Prononcé dans l'Académie... par M. Danchet* (p. 289-294).

Du mardy 24 de Décembre, M^rs^ De Callieres, Dacier, St Pierre, Massieu, Danchet, La Motte.

Du lundy 30 de Décembre, Mrs Dacier, l'abbé de Dangeau, l'abbé Renaudot, l'abbé de St Pierre, l'abbé Massieu, Danchet, La Motte.

FIN DU TOME PREMIER.